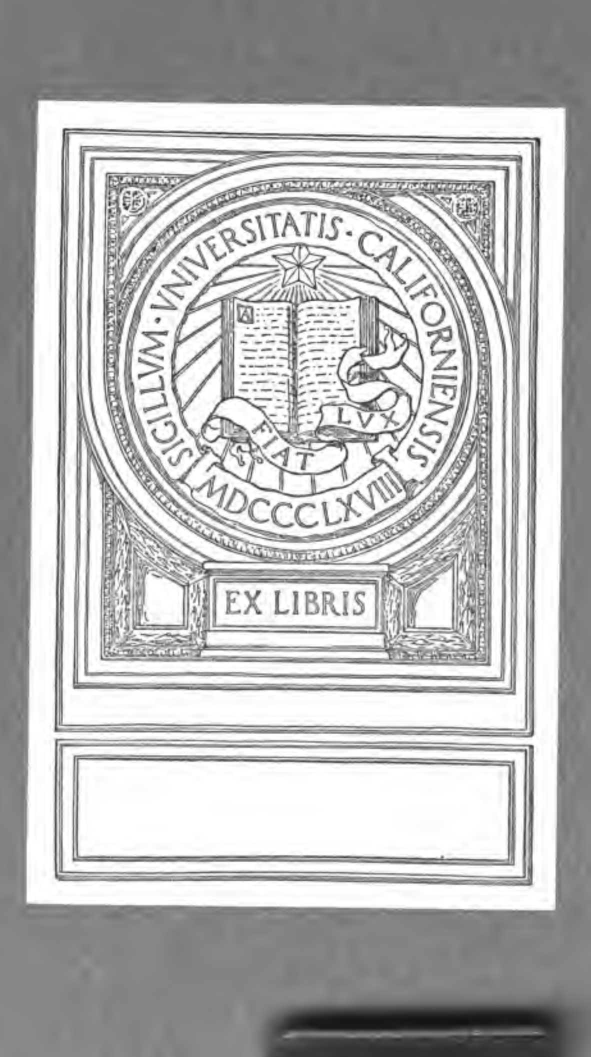

SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS

HISTOIRE DE L'EUROPE

ET PARTICULIÈREMENT

DE LA FRANCE

LYON. — IMP. EMMANUEL VITTE, 18, RUE DE LA QUARANTAINE

COURS D'HISTOIRE DE MM. PIOLET ET BERNARD

CLASSE DE SECONDE

HISTOIRE DE L'EUROPE

ET PARTICULIÈREMENT

DE LA FRANCE

DE 1270 A 1610

conforme au Programme du 28 janvier 1890.

PAR

J. BERNARD
AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ



LYON
EMMANUEL VITTE, ÉDITEUR, PLACE BELLECOUR, 3.

PARIS

CROVILLE-MORANT
20, RUE DE LA SORBONNE, 20

VIC ET AMAT
11, RUE CASSETTE, 11

1898

PROGRAMME OFFICIEL

28 janvier 1890.

L'Europe à la fin du XIIIe siècle. — Empire et papauté. Principaux Etats.

La royauté en France. — Philippe le Bel ; caractère nouveau du gouvernement ; l'impôt et l'armée ; le Parlement ; les Etats généraux. Lutte contre Boniface VIII. Condamnation des Templiers. Avènement des Valois.

La guerre de Cent ans. — Les armées et les grandes compagnies. Les Etats généraux ; Etienne Marcel ; la Jacquerie. — Charles V et Du Guesclin ; Paris au XIVe siècle. — Charles VI et la maison de Bourgogne. — Charles VII ; Jeanne d'Arc. Expulsion des Anglais.

France et Angleterre à la fin de la guerre de Cent ans. — Institutions de Charles VII ; armée permanente ; Pragmatique de Bourges. — Féodalité ; Bretagne et Bourgogne. — Troubles en Angleterre ; Henri VI.

L'Eglise. — Les papes à Avignon ; le grand schisme d'Occident ; Wiclef et Jean Huss ; les grands conciles.

L'anarchie en Allemagne et en Italie. — Avènement des Habsbourg : affranchissement de la Suisse ; la Bulle d'Or ; la Hanse. Les grandes villes d'Italie : Florence et Venise.

Démembrement de l'empire grec et formation de l'empire ottoman. — Slaves et Hongrois; les Turcs; Mahomet II. — L'Europe orientale : la Moscovie; Ivan III.

Les Etats de l'Europe occidentale à la fin du XVe siècle. — France : Louis XI et Charles le Téméraire. Charles VIII et Anne de Beaujeu. Etats de 1484.

Angleterre : Les Tudors.

Espagne : Formation du royaume. Ferdinand et Isabelle.

Le déclin du moyen âge. — Commencements de la Renaissance en Italie : Dante, Giotto, Pétrarque, Brunelleschi, Donatello.

Les grandes inventions et leurs effets sur la civilisation générale. — Poudre à canon, boussole, papier; imprimerie. — Les découvertes maritimes : connaissances géographiques à la fin du xve siècle; découvertes des Portugais et des Espagnols; Christophe Colomb. Les voies de commerce; les épices et l'or.

La politique européenne. — Guerres d'Italie : les Etats italiens à la fin du xve siècle; les belligérants : France, Espagne, maison d'Autriche. Jules II et Léon X.

La rivalité des maisons de France et d'Autriche. — François Ier et Charles-Quint; Henri VIII et Soliman. Henri II. Abdication de Charles-Quint; traité de Cateau-Cambrésis.

Le pouvoir royal en France. — La cour au temps de François Ier et de Henri II; les principales familles nobles; le clergé et le concordat de 1516; l'armée, la justice, les finances.

La Renaissance. — Les arts et les lettres en Italie : Machiavel, Arioste, le Tasse; Léonard de Vinci, Raphaël, Michel-Ange, Titien. — Renaissance aux Pays-Bas et en Allemagne : retour sur l'histoire de l'art aux Pays-Bas :

les Van Eyck. — Erasme; Dürer. — Copernic. — Renaissance en France : le cardinal d'Amboise; le collège de France; Rabelais, Ronsard, Montaigne; les Italiens à Fontainebleau; Jean Goujon et Philibert Delorme. Châteaux et palais.

La Réforme. — Zwingle, Luther, Calvin. La paix d'Augsbourg. — Propagation du luthéranisme au nord, du calvinisme à l'ouest. — Henri VIII et l'anglicanisme.

La contre-réforme. — Le concile de Trente; l'Inquisition : la Société de Jésus.

Guerres politiques et religieuses. — Philippe II : politique religieuse en Espagne et aux Pays-Bas. Affranchissement des Provinces-Unies : Guillaume le Taciturne. Aperçu général de la politique de Philippe II en Europe. Décadence de l'Espagne.

Angleterre : Lutte d'Elisabeth contre Philippe II; Marie Stuart. — Prospérité de l'Angleterre : bourgeoisie, industrie, marine. Shakespeare.

France : Catholiques et protestants : l'Hospital et le parti de la tolérance; les Guises, Coligny, la Saint-Barthélemy; Henri III et la Ligue.

Henri IV : Lutte contre l'Espagne; édit de Nantes. Sully. Reconstitution du royaume.

Revision des grands faits et sommaire général du cours.

AVERTISSEMENT

Il y a en apparence quelque témérité à résumer en un volume de 400 pages une période aussi étendue que celle qui fait l'objet du cours d'histoire de la classe de seconde, toute l'histoire générale, de la mort de saint Louis à la mort d'Henri IV (1270-1610). Ce petit volume a cependant la prétention de contenter les élèves les plus studieux, parce qu'il offre, avec des détails précis, l'exposition des faits essentiels de la période, et qu'il néglige, en revanche, ces accidents inutiles qui surchargent la mémoire des élèves, sans aucun profit pour leur intelligence. Qu'importe, en effet, à la formation intellectuelle de l'élève l'histoire militaire de la « guerre des Deux-Roses », ou celle des opérations des huit guerres de religion qui ont eu lieu en France? Ce sont les résultats historiques de ces guerres, ou bien encore leurs causes, leurs agents, qu'ils doivent distinguer. Le programme officiel de 1890 et les circulaires qui l'accompagnent ont été conçus, d'ailleurs, dans le double but de faciliter le travail de l'élève et de former son esprit à l'étude de l'histoire. Ce nouveau manuel est rédigé d'après la lettre et l'esprit du programme. Sa division en leçons, les sommaires qui précèdent chaque chapitre, les notes marginales qui accompagnent le récit, sont autant de procédés pour mettre en lumière les idées maîtresses ou les faits essentiels qui doivent frapper l'intelligence et le jugement. En le publiant, il nous reste l'agréable devoir de

remercier M. l'abbé Tribet, ancien élève de l'école des études supérieures de l'Institut catholique de Paris, licencié ès lettres. On retrouvera, en effet, dans bien des pages de ce cours, son érudition accomplie et sa parfaite pédagogie.

BERNARD

Paris, 26 juillet 1898.

INTRODUCTION

I. Etat politique de l'Europe en 1270. — Toute la vie politique de l'Europe, entre le IVe et le XIIIe siècle, de la chute définitive de l'Empire romain à la mort de saint Louis, se résume en quelques grands faits historiques. Il faut les rappeler ici, parce qu'ils ne sont pas seulement les derniers résultats, la conclusion du passé, mais parce qu'ils sont encore le point de départ, le fondement de l'histoire de l'avenir,

Ces événements essentiels sont :

L'Europe de l'Occident.

1° Dans l'Europe occidentale, la formation de trois grands peuples, unis comme des nations modernes, avec des chefs nationaux à leur tête, en France, en Angleterre, en Espagne.

L'Europe du Centre.

2° Dans l'Europe centrale, la décomposition du saint empire romain-germanique, à la suite du grand interrègne et de l'anarchie qui l'avait accompagné. L'indépendance du Saint-Siège et de tous les pays qui avaient été plus ou moins forcés de servir d'annexes à l'empire, au temps de sa force, ne sont que la conséquence naturelle de sa décadence

L'Europe de l'Orient.

3° Dans l'Europe orientale, la disparition ou l'effacement de tous les peuples slaves échelonnés de la mer Baltique à la mer Adriatique et leur soumission à des chefs étrangers, allemands ou autres.

L'Europe de l'Extrême-Orient.

4° A l'extrême orient de l'Europe, l'isolement de l'empire d'Orient de Constantinople et de la Russie, menacés d'ail-

leurs également par l'invasion des peuples mongols asiatiques, les Russes par les Tartares, Constantinople par les Turcs.

Toute l'histoire de la fin du moyen âge et du commencement de l'époque moderne est la suite, le développement logique de ces quelques grands faits.

La France.

II. L'Europe d'Occident. — Parmi les nations d'Occident la France occupe, sans contestation, le premier rang dès la fin du XIII[e] siècle. Elle le doit à l'étendue de son domaine, à la force matérielle et morale de sa monarchie. C'est grâce au roi Philippe-Auguste, à la longue et rude guerre qu'il fit aux Anglais installés sur le continent, que la royauté française formait un état compact et imposant allant de la Somme au massif central et des confins de la Champagne à ceux de la Bretagne. Elle devait sa force matérielle à l'appui que lui avait donné l'Eglise dès sa naissance, mais aussi à l'alliance qu'elle avait contractée dès le règne de Louis l'Eveillé, Louis VI, avec le peuple des campagnes, puis la bourgeoisie des villes, contre la féodalité turbulente des petits princes et bientôt après contre l'ambition des vassaux les plus grands. Quant à son influence, à sa grandeur morale, la royauté française en était redevable aux vertus et à la mort du roi Louis IX, au rôle glorieux que les chevaliers de France avaient joué soit dans la croisade, soit dans la fondation des ordres religieux et militaires, à la renommée des écoles de Paris, en un mot à la part immense que les Français avaient prise à toutes les œuvres qui avaient passionné le moyen âge.

L'Angleterre.

La monarchie anglaise a eu une histoire tout opposée. Très forte à l'origine, c'est-à-dire au lendemain de l'installation violente de Guillaume le Conquérant et de ses Normands en Angleterre, elle s'est vue peu à peu attaquée et vaincue par la coalition de toutes les classes du peuple anglais, barons, clercs, bourgeois et laboureurs. Ainsi les rois d'Angleterre se sont vus obligés d'associer leurs sujets

au gouvernement du pays. Tel a été le résultat le plus clair de la grande Charte et des Provisions d'Oxford (1215 et 1254). La monarchie anglaise y a perdu de sa force, mais la nation y a gagné en sécurité, en union.

Il reste encore en Grande-Bretagne d'autres princes indépendants que le roi d'Angleterre, le roi d'Ecosse, les seigneurs du pays de Galles. Les souverains de Londres s'en sont peu occupés jusqu'ici et songent encore à leur héritage du continent, Normandie, Guyenne, etc., préoccupation malheureuse qui fera notre malheur et aussi celui de l'Angleterre.

L'Espagne.

Au sud des Pyrénées, les chrétiens d'Espagne ont presque entièrement délivré la péninsule de la domination arabe. Il ne reste plus en effet aux musulmans que Grenade et le versant méridional de la sierra Nevada. Il est vrai que les Espagnols libérés du joug forment encore quatre états bien distincts : le royaume de Castille au centre, celui de Portugal sur l'Océan, celui d'Aragon sur la Méditerranée, et celui de Navarre campé sur les deux versants des Pyrénées. Mais le peuple espagnol a trouvé dans la lutte séculaire qu'il a soutenue contre les Maures un caractère profondément original, des vertus et des haines qui, malgré ses divisions politiques, permettent de le considérer comme une grande nation. Ce sont les rois de Castille établis au centre de la péninsule qui travailleront à achever la croisade contre les Arabes, tandis que les rois d'Aragon et de Portugal, tournés vers la mer, suivront tous deux une politique maritime qui conduira le Portugal à de glorieuses découvertes et l'Aragon à une série d'aventures soit en Italie, soit dans les îles italiennes. La Navarre sera de plus en plus entraînée dans la politique française.

III. L'Europe du Centre. — Tandis que l'Europe de l'ouest se simplifie et n'apparaît plus divisée qu'en quelques grands peuples, l'Europe du centre tombe dans l'anarchie et l'extrême division. Tel est le résultat du grand interrègne,

L'Allemagne. L'Empire.

c'est-à-dire de ces vingt-trois années (1250-1273) ou le « saint Empire germanique » est resté sans maître, sans empereur véritable. Les duchés se sont divisés en comtés, en seigneuries, en évêchés, en abbayes, en mille souverainetés absolument indépendantes. Un seul état, comme l'ancien duché de Saxe, s'est émietté en un nombre incalculables de principautés laïques ou séculières. Dès lors, « l'Allemagne n'est plus qu'une fédération anarchique de principautés et de républiques. Plus de vie collective, point d'armée, point de finances, point de justice. La guerre est partout et il n'y a plus d'autre droit que le « droit du poing ». Pour se protéger, princes et villes font des ligues pour la paix. « Ces ligues elles-mêmes sont belliqueuses, car elles font la guerre à la guerre. »

En 1273, sur les pressantes sollicitations du pape Grégoire X, les princes se décident à élire empereur un obscur seigneur d'Argovie, Rodolphe de Habsbourg. L'empire fut alors rétabli de nom, mais en fait il n'y eut rien de changé.

Le résultat le plus clair de la dissolution de l'empire germanique fut l'affranchissement de tous les pays qu'il avait contraints à lui obéir.

L'Italie.

En Italie, les papes, les villes du Milanais, les ports du golfe de Gênes et de la mer Adriatique, les princes des Alpes et de l'Apennin, n'eurent plus de suzerain. Mais, au lieu de s'unir comme au temps de la lutte contre les Allemands, sous la direction du Saint-Siège, l'Italie se morcela plus encore que l'Allemagne. Chaque ville, chaque village, souvent même chaque quartier d'une même ville devint un petit état autonome et jaloux de ses voisins. Les états du pape, Rome elle-même, furent la proie de la féodalité, si bien que le séjour du souverain pontife en Italie devint insoutenable. Il n'y avait que le royaume des Deux-Siciles qui résistât au morcellement, sous l'autorité ferme du Français Charles d'Anjou.

Le royaume d'Arles.

L'ancien royaume d'Arles, c'est-à-dire la vallée du Rhône,

n'est pas plus restée fidèle à l'empire que l'Italie, mais ici les seigneurs, l'archevêque de Lyon, le dauphin ou comte de Vienne, le comte de Provence, aussi bien que leurs peuples, se tournent vers le roi de France, et l'inviteront peu à peu à étendre son royaume jusqu'aux Alpes.

IV. Europe de l'Orient. — Derrière l'Europe latine et derrière l'Europe germanique, il y avait eu longtemps une Europe slave. Une large bande de peuples slaves avait formé la frontière orientale du saint empire, et menacé les marches qu'on avait d'ailleurs organisées contre eux. C'étaient du nord au sud, de la Baltique au Danube, les Prussiens ou Borusses, les Vendes de l'Elbe, les Tchèques de la Bohême, les Serbes, les Croates, les Bulgares du Danube, les Dalmates de l'Illyrie. L'établissement des Hongrois ou Magyars dans la vallée de la Theiss et du moyen Danube avait coupé à jamais les Slaves de l'Europe orientale en deux tronçons, les Slaves du Nord et les Slaves du Sud. Les deux groupes restèrent pour toujours isolés l'un de l'autre, et chacun d'eux fut soumis à des influences étrangères. Ceux du nord évoluèrent vers l'Allemagne, ceux du sud vers la Hongrie ou vers l'Empire byzantin.

Slaves du Nord et du Sud.

Les Prussiens furent convertis et subjugués par les chevaliers allemands de l'ordre des Porte-Glaives et de l'ordre Teutonique. Les Slaves de l'Elbe furent soumis par les margraves de Brandebourg et bientôt noyés par le flot envahisseur des colons allemands. Les Tchèques de Bohême avaient profité un instant de l'anarchie allemande, pendant l'interrègne, pour vivre indépendants sous des chefs nationaux. Mais Rodolphe de Habsbourg à peine élu imposa de nouveau à la Bohême la suzeraineté de l'empire. Au delà du Danube, les Serbes et les Bulgares, convertis par des missionnaires d'Orient, suivaient Constantinople dans le schisme et acceptaient la suprématie de l'empereur. Les Croates et les Dalmates catholiques avaient préféré

s'associer aux rois de Hongrie complètement indépendants depuis la chute de l'empire, et les Polonais seuls formaient un état libre dans la grande plaine sans limites d'au delà des Karpathes.

V. Europe d'extrême orient. — A la fin du XIIIe siècle, l'Europe politique ne va pas au delà de la Pologne. Au sud et à l'est, il y a cependant d'autres états chrétiens qui lui appartiennent encore géographiquement, mais ils sont depuis longtemps isolés et sans rapport avec la société européenne. Au sud, l'empire grec s'est reformé depuis la chute de l'empire latin dans la presqu'île des Balkans qu'il ne remplit plus tout entière. Les empereurs de la famille des Paléologue n'ont pu parvenir en effet à détrôner les seigneurs d'Occident installés depuis la quatrième croisade en Morée (principauté d'Achaïe), en Attique (duché d'Athènes), ni à chasser Venise de ses nombreux comptoirs. Séparé de l'Église romaine et détesté du reste de l'Europe chrétienne, réduit au cœur de la péninsule et à un petit canton de l'Asie Mineure, l'empire grec est à la merci d'une invasion des Turcs, ses voisins. A l'est, les Slaves orientaux, les Russes, convertis au christianisme par des missionnaires grecs, et entraînés dans le schisme par l'exemple de Constantinople, étaient plus isolés et plus menacés encore. Leur immense territoire était alors ouvert aux incursions des Mongols. La principauté de Moscou, noyau de la future Russie, était réduite à payer tribut aux Tartares de la Horde-d'Or.

L'Empire grec.

La Russie.

VI. Conclusion sur l'état moral, intellectuel et économique de l'Europe. — Il n'y a pas que ces résultats politiques qui ressortent de l'histoire du moyen âge. Les dernières périodes du XIIe siècle et le début du XIIIe nous ont fait assister à des événements religieux, intellectuels ou économiques nouveaux.

Affaiblissement de la foi.

La décadence de l'esprit de foi s'est affirmée par la mort des croisades, la corruption ou l'affaiblissement de la chevalerie, la violence des hérésies. La papauté a remporté, il

est vrai, une victoire sur l'ambition impériale, mais sa victoire n'est que passagère, tant elle a d'ennemis qui se préparent, en dehors de l'Allemagne, à résister à son action.

Renaissance des Etudes et des Arts.

La renaissance des études philosophiques et juridiques, la composition en langue vulgaire de tant d'œuvres historiques ou politiques, indiquent une activité nouvelle de l'esprit, une hardiesse qui s'affirme encore dans tous les arts, dans la sculpture et dans l'architecture surtout.

Formation de la Bourgeoisie.

Enfin, bien que la noblesse armée reste à peu près partout la classe dirigeante de la société, la bourgeoisie des villes, enrichie par son travail, son industrie, et plus encore par le commerce, s'est fait une grande place dans le monde européen, et surtout en France, en Angleterre, en Italie, en Allemagne. Il faudra compter désormais avec son influence.

Tel est l'état de l'Europe à la mort de saint Louis, c'est-à-dire au moment où s'ouvre la nouvelle période de l'histoire qui nous mènera jusqu'à la mort d'Henri IV.

VII. Divisions du cours. — Il faut distinguer dans cette longue époque :

1° L'époque de la suprématie de la France ou des derniers Capétiens (1270-1328);

2° La crise de la guerre de Cent ans, avec ses suites pour la formation définitive de la monarchie française et de la monarchie anglaise, et la crise de l'Église au moment du grand schisme d'Occident (1328-1492).

3° Les grandes découvertes maritimes, la Renaissance et la Réforme, trois grands faits qui coïncident avec la première rivalité des maisons de France et d'Autriche (1492-1559);

4° Les guerres de religion.

PREMIÈRE PARTIE

Époque de la suprématie de la France ou des derniers Capétiens.

PREMIÈRE LEÇON

PHILIPPE LE HARDI (1270-1285).

SOMMAIRE. — 1. Proclamé roi à Tunis après la mort de saint Louis (1270), mort à Perpignan (1285), Philippe III a régné quinze ans. Son règne n'est pas une époque de progrès pour la monarchie française.
2. Le fait capital de son règne est la réunion de l'Aquitaine et de la France du sud à la couronne. Elle était prévue, mais elle amena le roi à intervenir plusieurs fois au delà des Pyrénées.
3. Ses interventions, sauf celle en faveur de la Navarre, étaient inutiles et impolitiques.
4. Le massacre des Français en Sicile (Vêpres siciliennes) entraîna encore la France dans une aventure où elle n'avait rien à gagner. Après la mort de Philippe III, on s'en débarrassa par le traité de Tarascon.

1. Philippe III le Hardi (1) **(1270-1285). Caractères de son règne.** — Malgré la vaillance et l'activité qui ont valu le nom de Hardi à Philippe III, son règne apparaît plutôt comme un temps d'arrêt dans la marche ascendante de la royauté, une époque perdue entre le gou-

Le règne du fils de saint Louis n'est pas une époque de progrès pour la monarchie.

(1) Philippe III épousa successivement Isabelle d'Aragon en 1262, et Marie de Brabant en 1274. De sa première femme, il eut Philippe IV et Charles de Valois; de la seconde, Louis, comte d'Evreux, et deux filles.

vernement glorieux de saint Louis (1) et celui de Philippe le Bel.

C'est que son attention fut détournée hors des intérêts de la France 1° par la tentation de se mêler aux affaires des états espagnols; 2° par l'obligation où il se trouva de venger l'affront fait aux Français de Naples par les Vêpres siciliennes.

Le grand fait du règne, c'est l'annexion de l'Aquitaine. Mais elle était préparée depuis cinquante ans.

2. Le grand héritage de l'Aquitaine. La politique en Espagne. — Si Philippe fut tenté d'intervenir au sud des Pyrénées, cela tient à ce qu'il devint tout à coup le maître de l'Aquitaine par la mort prématurée de son oncle, Alphonse de Poitiers. Il y avait peu de temps (1249) que ce prince français avait été mis en possession des domaines de Raymond VII, conformément à l'acte de Meaux, signé en 1229, après la guerre des Albigeois. Alphonse de Poitiers mourait sans laisser d'héritier; son neveu, le roi de France, se trouva maître du Poitou, du comté de Toulouse avec toutes ses dépendances, c'est-à-dire l'Albigeois, le Rouergue, le Quercy et l'Auvergne (2).

Toulouse devient comme une deuxième capitale des rois de France.

Le domaine royal en était presque doublé, et Toulouse

(1) Philippe le Hardi avait été proclamé roi sur la plage de Tunis après la mort de son père, le 25 août 1270. Il conclut un traité avec le bey de Tunis, afin de permettre l'exercice du culte dans la ville même. Puis il revint par Rome et Viterbe, ramenant avec lui cinq cercueils : celui de saint Louis, son père; d'Isabelle d'Aragon, sa propre femme; celui de son frère Tristan, duc de Nevers; ceux de sa sœur et de son beau-frère, Isabelle et Thibaut de Champagne, reine et roi de Navarre.

(2) Le roi ne recueillit pas le marquisat de Provence, c'est-à-dire la partie des domaines de la maison de Toulouse située au delà du Rhône, le comtat Venaissin (Vaison, Carpentras) et une partie de la ville d'Avignon. Le marquisat était réservé au pape depuis la guerre des Albigeois, et n'avait été laissé à la maison de Toulouse qu'en usufruit. Il fut remis au pape Grégoire X en 1274, et resta au Saint-Siège jusqu'en 1791. Il ne faut pas confondre le marquisat de Provence et la comté située au sud de la Durance, capitale Aix. Agen fut remis au roi d'Angleterre, à qui saint Louis l'avait promis au traité de Paris (1258), à titre de fief bien entendu.

devenait comme une seconde capitale des rois de France, la capitale du Midi, ou de la Langue d'oc.

Rapproché dès lors de la péninsule hispanique par ses possessions nouvelles, le roi fut bien vite entraîné à se mêler aux événements qui agitaient les états espagnols.

Philippe III et la succession de Navarre, 1276

Il intervint en Navarre pour soutenir sa nièce (1), la reine Jeanne, contre ses sujets révoltés, et lui faire épouser son fils aîné, Philippe le Bel, ce qui préparait la réunion à la couronne de France du royaume de Navarre, et aussi de la Champagne, les rois de Navarre étant aussi comtes de Champagne et de Brie.

Philippe III et la succession de Castille, 1276-1278.

Il fit une expédition contre le roi de Castille Sanche le Brave, qu'il aurait voulu remplacer par Louis de Lacerda, qui avait l'avantage d'être le propre neveu du roi de France par sa mère (2). Mais il échoua.

Philippe III et l'Aragon, 1282-1285.

Enfin, il passa les dernières années de son règne à guerroyer sans succès contre le roi d'Aragon : Il s'agissait cette fois encore d'un intérêt de famille, puisqu'on voulait punir Pierre d'Aragon de sa participation aux Vêpres siciliennes.

L'oncle du roi, Charles d'Anjou, était roi des Deux-Siciles depuis 1265.

3. Vêpres siciliennes. — Le plus jeune des frères de saint Louis, Charles d'Anjou, avait été appelé par le pape au trône des Deux-Siciles. Il s'y était installé par la force, et y régnait sans obstacles depuis l'exécution de Manfred et de Conradin. Les Allemands, qui ne lui pardonnèrent guère la mort de ces deux Hohenstaufen, lui firent une réputation de cruauté et d'ambition. La première n'est pas autrement justifiée, mais la deuxième est méritée; car il est certain que le roi de Naples comprit l'admirable situation

Ambition et politique maritime de Charles d'Anjou.

(1) Jeanne de Navarre était fille de Thibaut et d'Isabelle, propre sœur de Philippe le Hardi.

(2) Il s'agissait de la succession du glorieux Alphonse X. Elle aurait pu revenir à Fernando de Lacerda, son fils aîné; mais Fernando était mort avant son père, et c'est son frère cadet, Sanche le Brave, qui fut proclamé. Philippe intervint au nom de la veuve de Lacerda, la princesse Blanche, sa sœur, et au nom de ses enfants qu'il fit élever en France.

de son état au milieu de la Méditerranée, et voulut en faire le centre d'un état maritime, dont la Tunisie, la Terre sainte, la Grèce, et peut-être Constantinople, seraient les dépendances. L'échec de la dernière croisade de saint Louis l'arrêta d'abord dans l'exécution du grand projet, puis ce fut l'hostilité qu'il rencontra chez plusieurs papes (1).

Premier échec de ces projets, 1270-1280.

L'avènement d'un pape français, Martin IV, lui rendit confiance, et il s'apprêta à passer la mer pour enlever Constantinople à Michel Paleologue, hérétique et excommunié.

Vers 1280, il est presque assuré du succès.

Mais sa fortune subit un brusque arrêt. Les Siciliens, que les Français traitaient avec dédain, haïssaient déjà leurs nouveaux maîtres, et regrettaient les Allemands. Il suffit d'un incident pour faire éclater leur ressentiment. Le lundi de Pâques, 30 mars 1282, à l'heure des vêpres, provoquée par quelques insolences des Français, la population de Palerme courut aux armes. Le cri de : « Mort aux Français! » retentit aussitôt. A Palerme même, plus de 4.000 victimes succombèrent. Ce fut la néfaste journée des Vêpres siciliennes (1282). Les mêmes massacres se renouvelèrent à Messine et dans toute la Sicile.

La révolution des Vêpres siciliennes, 1282 l'arrête.

Au fond, ce mécontentement et cette explosion avaient été préparés depuis longtemps par les ennemis de Charles d'Anjou, et surtout par Pierre d'Aragon, le gendre de Manfred (2), qui avait recueilli à sa cour tous les réfugiés siciliens. Ainsi un médecin, Jean de Procida, déguisé en moine franciscain, avait parcouru l'Italie pour exciter l'indignation des peuples contre les Français.

L'Aragon soutient les révoltés siciliens.

(1) Grégoire X (1271-1276), qui fit élire Rodolphe de Habsbourg empereur d'Allemagne, après 23 ans d'interrègne, afin d'avoir, en lui, un contre-poids à opposer à Charles d'Anjou, et qui, pour enlever à celui-ci un prétexte religieux de s'armer contre Michel Paléologue, obtint de l'empereur grec la réunion, d'ailleurs éphémère, des Eglises grecque et latine. L'union fut, en effet, proclamée au concile de Lyon (juillet 1274). — Nicolas III (1277-1281) suivit la même politique.

(2) Il avait épousé Constance, sa fille.

Pierre d'Aragon vint donc au secours des Siciliens. Le roi de France, le pape défendirent Charles d'Anjou. Mais la flotte des Aragonais, dirigée par l'habile amiral calabrais Roger de Loria, brûla les vaisseaux français, chassa les Angevins de la Sicile ; tandis que l'expédition du roi de France en Catalogne échouait par suite des maladies, Philippe le Hardi mourut lui-même de la fièvre à Perpignan (1285), et son successeur négocia bientôt un arrangement avec les Aragonais. Par les traités conclus à Tarascon (1291) et à Anagni, la maison d'Anjou garda Naples et l'Italie méridionale, et la maison d'Aragon la Sicile. L'arrangement ne satisfit personne, mais la France se débarrassa d'une aventure où elle n'avait rien à gagner.

Philippe le Hardi attaque l'Aragon pour venger son oncle.

Victoires de l'amiral Roger de Loria.

Mort du roi de France, 1285.

Traité de Tarascon, 1291.

Sources. — Grandes chroniques de France. — L'historien de Philippe III est Guillaume de Nangis. — Le texte du traité conclu avec le bey de Tunis, en arabe, a été publié par Zeller (*Philippe III*, dans la collection de *l'Histoire de France racontée par les contemporains*, Hachette).

IIe LEÇON

PHILIPPE IV LE BEL (1285-1314).

SOMMAIRE — 1° *Caractère du règne.* C'est la mise en œuvre complète de la politique des rois de France, dirigée par les « légistes ».
2° *Caractère du roi*, assez semblable à celui de Philippe-Auguste ; il paraît dur et faux à côté de celui de saint Louis.
3° *Sa politique extérieure :* chasser les Anglais de France, détruire les grands fiefs, reprendre au Saint-Empire le plus de terres possible au delà de la Meuse et du Rhône.
4° *Son action intérieure :* détruire tous les privilèges, de là sa guerre aux communes, à la noblesse, au clergé, et par suite, au pape Boniface VIII, aux templiers.
5° *Son gouvernement :* il perfectionne les institutions de saint Louis, et établit les Etats généraux pour grouper autour de lui les trois ordres de la nation.
6° *Ses moyens d'action :* une nombreuse armée formée déjà de mercenaires, et de lourds impôts.

Toute la politique du roi de France mise en œuvre par Philippe le Bel.

1. Caractères du règne. — On peut considérer le règne de Philippe le Bel comme la mise en œuvre complète et audacieuse de la politique des rois de France du XIVe siècle. Cette politique est facile à saisir, tant elle dérive simplement des intérêts, des besoins de la monarchie. Voici quels sont ces intérêts :

Nécessité de restreindre les domaines des féodaux.

1° Dans le royaume de France, il y a encore des domaines féodaux très étendus, mais surtout la Guyenne, possession du roi d'Angleterre, et le comté de Flandre, entre la mer et l'Escaut. C'est une gêne que le roi voudrait bien faire disparaître.

Nécessité de regagner la frontière des Alpes, du Jura et du Rhin.

2° Sur l'autre rive de la Meuse, de la Saône et du Rhône, tout le pays qui s'étend au sud jusqu'aux Alpes, au nord jusqu'au Rhin, l'ancienne Lotharingie, est habité par des gens de même sang, de même race que les sujets de France, et cependant ces territoires dépendent toujours, de nom au

moins, de l'empire germanique. Le roi de France voudrait briser cette frontière et régner jusqu'aux Alpes et jusqu'au Rhin.

Désir d'anéantir tous les privilèges autres que ceux de la monarchie.

3° A l'intérieur de l'Etat, malgré les progrès de la royauté depuis Louis le Gros, il y avait encore une foule de privilèges, droits des communes, droits de la noblesse, droits du clergé, ceux-ci d'autant plus forts qu'ils étaient soutenus par le pape. Or ces droits gênent le pouvoir royal, qui veut les diminuer ou même les supprimer.

Nécessité d'affermir les institutions monarchiques, conseils, tribunaux, etc.

4° Enfin, malgré les réformes introduites dans le gouvernement monarchique par Philippe-Auguste et par saint Louis, l'autorité royale avait besoin, pour s'affirmer encore, d'institutions nouvelles : conseils, tribunaux, finances, ministres réguliers. Or c'est à l'établissement de ces institutions que le nouveau roi de France allait appliquer toute son activité.

Ainsi la guerre aux seigneurs féodaux, et surtout au roi d'Angleterre et au comte de Flandre, l'agrandissement de la France aux dépens de l'empire vers l'est, la guerre aux privilèges des communes, de la noblesse et du clergé, et par conséquent un conflit nécessaire avec le pape ; enfin l'établissement définitif de la plupart des institutions monarchiques : voilà le résumé de la politique et du règne de Philippe le Bel (1285-1314).

Ressemblance du règne de Philippe le Bel avec celui de Philippe-Auguste.

2. Caractère du roi. — On a voulu faire de Philippe le Bel (1) un esprit perfide et rusé, un prince d'un caractère sombre et taciturne, un politique sans scrupules et sans conscience. Le nouveau roi de France ressemble néanmoins et étonnamment à plusieurs de ses prédécesseurs, et en particulier au roi Philippe-Auguste, dont les procédés ne furent jamais dépassés même au XIVe siècle. Il faut dire seulement qu'il fut très ambitieux, et que son ambition

(1) En 1276, Philippe le Bel avait été fiancé à Jeanne de Navarre, dont il eut trois fils, les futurs Louis X, Philippe V, Charles IV, et une fille, Isabelle.

Contraste de son gouvernement avec celui de saint Louis.

parut d'autant plus dure et d'autant plus perfide qu'il succédait presque immédiatement au roi saint Louis, et qu'il voulut la faire triompher, non par la force armée, mais par la force des raisonnements des hommes de loi. Voilà comment on oublia le roi vaillant, le brave guerrier que fut Philippe le Bel, pour ne plus voir en lui que le roi des procès et des juges, le roi « légiste ».

Les légistes ont été les acteurs de toutes ses œuvres.

3. Les légistes (1). — C'est à l'influence des légistes qu'est dû le caractère vraiment révolutionnaire de la royauté sous Philippe le Bel. On les a déjà vus à l'œuvre en Allemagne et en France; ils ont puisé dans l'étude du droit romain l'idée maîtresse de toute leur conduite, la conviction que l'autorité royale doit être absolue. Ils remplissent maintenant la cour de Philippe le Bel.

Ils avaient pour principe le respect absolu de la souveraineté royale.

Les Pierre Flotte, les Guillaume de Plasian, les Guillaume de Nogaret, les Pierre de Latilly, les Raoul de Presles, les Enguerrand de Marigny, tout romains par leur éducation juridique, travaillent activement à réaliser en France l'idéal du gouvernement des césars. Ils n'ont souci ni des droits des nobles, ni de ceux de l'Eglise, ni de ceux du peuple. Ils n'ont en vue que les droits du souverain, selon l'ancienne maxime : *Quidquid principi placuit legis habet vigorem*, qu'ils traduisent ainsi : *Si veut le roi, si veut la loi.* « C'est à coups d'ordonnances qu'ils battent en brèche l'organisation sociale de la société ; c'est avec des procès qu'ils brisent les grandes puissances du temps : procès contre Edouard Ier qui se voit enlever la Guyenne, procès contre le comte de Flandre qui est retenu en prison, procès contre le pape Boniface VIII que les agents du roi vont appréhender au

(1) V. le cours de troisième, page 393. Le droit romain ne fut jamais complètement oublié, mais il fut étudié avec une nouvelle ardeur après la découverte faite à Amalfi, vers 1137, d'un manuscrit des *Pandectes* de Justinien. Les écoles de droit se multiplièrent. Des clercs, de pauvres chevaliers, des bourgeois s'y portèrent en foule : ce furent les légistes.

corps dans Anagni, procès contre les templiers dont les biens immenses sont confisqués et qui meurent sur le bûcher. »

4. Première partie de la politique de Philippe le Bel. Guerre aux Anglais. — Une circonstance fortuite, une rixe de matelots français et anglais dans le port de Bayonne, fit éclater la guerre entre les villes normandes et les ports anglais de la Manche. Les hostilités ayant tourné à l'avantage des Anglais, Philippe saisit avec empressement l'occasion d'intervenir. Edouard Ier fut cité à comparaître devant la cour des pairs (1293) et, malgré ses protestations, vit le roi de France prononcer la confiscation de la Guyenne.

La querelle de Bayonne, 1292.

La confiscation de la Guyenne, 1293.

On a beaucoup remarqué que le roi d'Ecosse, Jean Balliol, se prononça alors pour Philippe de France, tandis que le comte de Flandre, Guy de Dampierre, s'alliait à Edouard d'Angleterre. C'est que les deux princes suivaient non leur devoir féodal, mais leurs intérêts ; le roi d'Ecosse s'apercevait bien qu'Edouard Ier voulait supprimer son royaume, comme le comte de Flandre savait sans doute les vues de Philippe sur ses domaines.

L'alliance entre la France et l'Ecosse et entre l'Angleterre et la Flandre.

Cependant, cette première tentative du roi de France sur les domaines anglais n'aboutit qu'à un compromis. A la paix de Montreuil (1299), le roi de France rendit la Guyenne, et le roi d'Angleterre demanda la main d'Isabelle de France, fille de Philippe, pour son fils aîné, Edouard II. C'est de ce mariage que sortira, dans moins d'un demi-siècle, la guerre de Cent ans.

5. Première partie de la politique de Philippe le Bel. Guerre en Flandre (1297-1305). — Délivré de la guerre avec les Anglais, Philippe le Bel résolut de dépouiller Guy de Dampierre de ses états pour le punir de s'être allié avec ses ennemis.

Le gras pays de Flandre était d'ailleurs bien fait pour exciter les convoitises du roi de France. Très riche et très peuplé, il était renommé par son industrie des draps et des

Prospérité de la Flandre.

étoffes de laine. Selon un chroniqueur du XIVe siècle, la Flandre était « fondée sur draperie ». Mais elle devait aller chercher au dehors la laine nécessaire à ses métiers. A ce point de vue, le concours de l'Angleterre, dont les vastes pâturages nourrissaient d'innombrables troupeaux, lui était indispensable. De là, les relations actives qui s'étaient établies entre les deux pays.

C'est le frère du roi, Charles de Valois, qui fut chargé de la conquête. Il s'en acquitta rapidement et si bien que le comte Guy de Dampierre s'étant livré lui-même au roi de France, tout le comté fut annexé au domaine royal. Le roi visita sa nouvelle province, accompagné de la reine, Jeanne de Navarre, qui, surprise et dépitée du luxe des femmes de Bruges, s'écriait, au cours de sa visite à cette bonne ville : « Je croyais qu'il n'y avait qu'une seule reine de France, j'en vois ici plus de 600. » Philippe donna aux Flamands un gouverneur trop dur, Jacques de Châtillon. Les impôts dont il frappa les villes excitèrent une telle indignation que le peuple se souleva tout entier. A un signal parti de Bruges, 3.000 Français furent massacrés dans une nuit, ce furent les Matines de Bruges.

Annexion de la Flandre au domaine royal.

La Flandre se révolte contre le roi de France. Matines de Bruges.

Une grande armée féodale formée toute de cavalerie marcha contre les Flamands, sous les ordres de Robert d'Artois, fils du frère de saint Louis. L'infanterie des communes de Flandre l'attendait près de Courtrai, retranchée derrière un canal. La hardiesse et l'insouciance des chevaliers français étaient telles qu'ils n'eurent pas même la prudence de reconnaître le terrain en avant des positions de l'ennemi. Ils chargèrent tête baissée sur lui, mais ce fut pour se précipiter aveuglément et en désordre dans le canal, où les manants de Flandre n'eurent qu'à plonger leurs piques pour les tuer sans péril. Deux cents seigneurs, parmi lesquels le connétable Raoul de Neslé, le comte d'Artois, Jacques de Châtillon, Pierre Flotte, restèrent parmi les morts. Les vainqueurs ramassèrent sur le champ de bataille

Désastre de la chevalerie française à Courtrai. 1302.

4.000 paires d'éperons d'or, qu'ils suspendirent comme un trophée aux voûtes de l'église de Courtrai (1302). C'était le premier désastre de la chevalerie française. Son imprudence devait lui en attirer bientôt de plus décisifs.

Les démêlés du roi de France avec le pape retardèrent de deux années sa revanche de Courtrai. Ses préparatifs ne furent terminés qu'en 1304. Cette année-là, les révoltés furent battus sur mer à Zieriksee (Zélande) et à Mons-en-Puelle. Le roi leur accorda la paix d'Athis-sur-Orges, près de Corbeil. Philippe recevait 200.000 livres et toute la Flandre française ou wallonne, comprise entre la Lys et l'Escaut (Douai, Lille, etc.), mais il rendait le reste du pays à un fils de Guy de Dampierre, Robert de Béthune.

Revanche du roi à Mons-en-Puelle, 1304.

Nouvelle annexion de la Flandre avec Lille.

6. Deuxième partie de la politique de Philippe le Bel. Les progrès vers l'Est. — La politique de Philippe le Bel au delà des frontières orientales de la France ne fut pas moins active que sa politique contre les Anglais et les Flamands, et elle fut plus fructueuse. Par son mariage, il avait acquis définitivement au domaine royal le comté de Champagne et de Brie, dont les limites touchaient la Meuse, c'est-à-dire la frontière de l'Empire. Il la dépassa bientôt. Il maria l'un de ses fils, Philippe le Long, avec l'héritière de la Franche-Comté, pays du Jura. Il s'empara de la ville de Lyon, alors sous la suzeraineté de son archevêque, mais relevant nominalement de l'empire. Il obligea le duc de Bar, seigneur de l'empire, à lui rendre hommage pour tous ses biens situés à l'ouest de la Meuse. Il reçut des lettres des bourgeois de Toul, qui réclamaient sa suzeraineté (1) ; il fit alliance avec l'évêque de Verdun (2), qui s'engagea à servir de barrière entre la France et l'empire. L'empereur Adolphe de *Nassau* fut si bien convaincu du danger que le roi de France faisait courir à ses frontières qu'il s'allia à tous nos

Réunion de la Champagne et de la Brie.

Mariage du 2e fils du roi avec l'héritière de Franche-Comte. Annexion de Lyon.

Relations d'amitié avec Toul et Verdun.

(1) Notice des Manuscrits.
(2) Dom Calmet, *H. de Lorraine*, II.

Convention avec l'empereur Albert d'Autriche.

ennemis, Anglais et Flamands (1). Mais son successeur, Albert d'Autriche, eut une entrevue avec le roi à Quatre-Vaux, et il semble qu'il ait laissé le roi poursuivre ses empiètements (2).

Avenir de la politique de la France vers l'est.

C'était d'ailleurs de ce côté que les rois de France devaient poursuivre pendant des siècles l'agrandissement de la France. Leur œuvre, arrêtée longtemps par la guerre avec l'Angleterre, reprendra ensuite pour se poursuivre jusqu'à nos jours.

Annexion de la seigneurie de Montpellier.

Au sud, Philippe le Bel acheta à l'évêque de Maguelonne le fief de Montpellier, dont relevait la ville de ce nom. Il avait aussi annexé les comtés de la Marche et d'Angoulême à la mort de leur dernier souverain, Hugues XXII.

Philippe détruit l'autonomie des communes.

7. Troisième partie de la politique de Philippe le Bel. Guerre aux privilèges des ordres. Les communes. — Le privilège essentiel des communes était la liberté de taxer leurs habitants, de diriger leurs finances. Elles avaient aussi quelquefois des tribunaux indépendants. Philippe le Bel profita du désordre de leur administration et des querelles qui divisaient souvent leurs membres pour leur enlever le plus clair de leurs droits : il imposa en effet à leur administration le contrôle de ses agents, baillis, sénéchaux et prévôts. Il supprima leurs tribunaux, ou bien les subordonna aux siens, de façon qu'on pût toujours faire appel aux juges royaux des sentences des juges communaux.

Il accroît le nombre des bourgeois du roi.

En revanche, Philippe le Bel donnait à tous les roturiers qui le demandaient le titre de bourgeois du roi. Il suffisait pour l'obtenir de déclarer « qu'on désavouait » son ancien seigneur et qu' « on avouait » le roi pour son maître. Dès qu'on était bourgeois du roi, on échappait aux exigences des seigneurs, pour relever uniquement des magistrats royaux.

(1) Ryshanger et la *Chronique de Colmar* (Perth. XVII.)
(2) Guillaume de Nangis seul.

Ainsi se multipliaient les sujets directs de la monarchie, pour former à côté de la noblesse et du clergé un troisième ordre, tout dévoué à la royauté, le tiers état de France.

Le roi le grossit encore en encourageant sur ses domaines l'affranchissement des serfs. *Il multiplie les affranchissements.*

8. Troisième partie de la politique de Philippe le Bel. Guerre aux privilèges de la noblesse. — La noblesse fut atteinte sous Philippe le Bel dans son triple droit de guerre privée, de justice et de monnaie, c'est-à-dire dans les seuls privilèges souverains qui lui appartenaient encore, et dans sa constitution même. *Il supprime les droits les plus chers à la féodalité.*

Les guerres privées avaient été déjà bien entravées par la « trêve de Dieu » sous Henri I, par la « quarantaine le roi » sous Philippe-Auguste, et l'« asseurement » sous saint Louis. Elles furent entièrement interdites par Philippe le Bel en 1304, tant que durait la guerre du roi. Philippe ne voulait pas qu'on lui enlevât les hommes dont il avait besoin. Ce prince alla même plus loin : le port des armes dans les réunions fut prohibé en 1308, et les tournois défendus en 1314. — Le droit de justice des seigneurs fut de plus en plus restreint par la multiplication systématique des *appels* et des *cas royaux*. Le seul fait qu'un justiciable du seigneur, dans certaines provinces, en appelât au roi, même avant le jugement, suffisait pour que le procès fût porté devant les baillis ou devant le parlement. De plus, certaines causes qui intéressaient directement ou indirectement la couronne devaient être déférées au jugement des agents du roi. C'étaient les « cas royaux ». Les légistes refusèrent toujours de donner une définition précise des cas royaux, afin de pouvoir les multiplier à volonté et ruiner ainsi les juridictions seigneuriales et ecclésiastiques. — Enfin saint Louis, sans contester aux seigneurs le droit de battre monnaie, avait décidé que la monnaie du roi aurait cours dans tout le royaume. Philippe le Bel fit davantage. Il suspendit en 1313, pour tous les seigneurs, le

Il interdit les guerres privées.

Il restreint le droit de justice par les appels et les cas royaux.

Il suspend complètement le droit de battre monnaie.

droit de battre monnaie; puis, quand il restitua ce droit, il ne le rendit qu'à quelques-uns d'entre eux; soixante-treize en furent dépouillés d'un seul coup.

Il est le premier roi qui ait créé des nobles et institué des pairs de France.

Quant à la constitution même de la noblesse, elle fut bouleversée par la pratique des anoblissements. Jusqu'alors on ne concevait pas qu'on pût devenir noble autrement que par la naissance. Or le roi Philippe IV accorda le privilège de la noblesse à ses légistes, à des bourgeois, à des gens qui n'avaient jamais porté les armes et ne les portèrent jamais. Il distribua même le titre de pair à ses trois fils, aux ducs de Bretagne et de Bourbon et à bien d'autres. Il voulait que ces nouveaux pairs et ces nouveaux nobles tenant de lui leurs titres fussent entièrement dévoués à sa politique.

9. Troisième partie de la politique de Philippe le Bel. Guerre aux privilèges du clergé. — Les privilèges du clergé qui gênaient le plus l'autorité royale étaient : 1° ses immunités financières, 2° l'extension qu'avaient prise les tribunaux d'église. Le roi aurait voulu obliger le clergé à lui payer des subsides chaque fois qu'il en levait sur ses sujets. Il aurait voulu restreindre la compétence des juges ecclésiastiques aux affaires purement spirituelles et obliger les évêques qui étaient aussi des seigneurs à avoir deux cours absolument distinctes, un tribunal spirituel ou officialité pour les affaires d'église, un tribunal laïque pour les affaires de la seigneurie. Naturellement ce dernier tribunal serait soumis à l'appel des tribunaux du roi.

Philippe IV veut lever des impôts sur le clergé sans son consentement.

C'est en 1296, au moment des affaires de Flandre, que Philippe le Bel voulut imposer le clergé sans son consentement. Le clergé protesta. Le pape Boniface VIII réclama en sa faveur et la bulle *Clericis laicos* (1) défendit aux clercs

(1) Les bulles du souverain pontife sont désignées par leurs premiers mots.

de payer l'impôt, et aux laïques de l'établir sans l'autorisation du saint-siège. Rien ne pouvait être plus désagréable au roi que cette intervention du pape. Toutefois les deux partis étaient animés de dispositions si conciliantes que la rupture fut évitée cette fois. Le pape autorisa le roi à lever des subsides sur les biens d'église, et la canonisation de saint Louis, si désirée par ses héritiers, scella cette réconciliation (1297) (1).

Le pape proteste par la bulle *Clericis laicos*, puis s'accorde avec le roi, 1297.

Nouvelle lutte du sacerdoce et de l'empire ; ses ressemblances avec la première.

10. Troisième partie de la politique de Philippe le Bel. Rupture avec le pape. — Cependant, étant donné l'ambition et la tenacité du roi et de ses ministres, et la fermeté de caractère du pontife, il était à prévoir que la querelle, un moment assoupie, se ranimerait bientôt. C'était une lutte du sacerdoce et de l'empire, de l'Eglise et de l'Etat, aussi inévitable que la première. Elle éclata bientôt sur une question de juridiction.

Emprisonnement du légat Bernard de Saisset.

Bernard de Saisset avait été expédié en France comme légat du pape, mais Bernard était évêque de Pamiers, et cet évêché avait été créé malgré le roi, pour détacher le comté de Foix de l'archevêché de Toulouse, ville royale. Le roi l'accusa même d'avoir voulu livrer Pamiers au roi d'Aragon et le fit arrêter, juger et condamner par des juges laïques.

Deuxième protestation du pape. 2e bulle à Philippe, *Ausculta fili*.

Aussitôt protestations de Boniface VIII qui réclame le jugement de Bernard de Saisset par des juges ecclésiastiques, qui convoque un concile à Rome, qui adresse enfin au roi la bulle *Ausculta fili*.

Falsification de cette deuxième bulle.

Cette bulle est d'autant plus désagréable à Philippe le Bel qu'elle lui reproche, en dehors de son intervention contre Bernard, tous ses torts comme roi, la dureté de son gouvernement, de ses impôts, etc.

(1) Nous ne parlons pas de l'édit par lequel Philippe le Bel défendit d'exporter de l'argent hors de son royaume. Il était dirigé contre la Flandre et l'Angleterre, et fut publié avant même l'apparition de la bulle *Clericis laicos*.

Première réunion des états généraux de France, le 10 avril 1302.

Afin d'exciter tout le royaume à protester avec lui contre cette intervention du pape dans les affaires de l'état, il ne craignit pas de faire fabriquer par ses légistes une fausse bulle, plus violente encore que la bulle authentique, où Philippe serait traité comme un vassal du Saint-Siège (1). C'était la prétendue bulle *Scire te volumus*.

Muni de ce faux, le roi convoqua pour la première fois les Etats généraux de France, c'est-à-dire la réunion des trois ordres de la nation, clergé, noblesse et troisième état : bourgeois, marchands, etc. Les délégués élus pour la première fois par les ordres se réunirent à Notre-Dame de Paris le 10 avril, mais ils n'eurent pas à délibérer. On se contenta de leur dire que le pape Boniface avait appelé la France son fief et le roi son vassal. Aussitôt ils déclarèrent qu'ils étaient tous prêts à défendre la liberté du royaume, à engager leurs biens et leurs personnes, selon les paroles du tiers état, car « leur sire Philippe ne pouvait reconnaître aucun seigneur en terre fors Dieu ».

Le pape délie les sujets du roi de leur fidélité. 3e bulle contre Philippe *Super Petri solio*.

Jusqu'ici les deux partis aux prises s'étaient contentés d'affirmer leurs droits. La lutte prit bientôt le caractère que lui avait donné, au dernier siècle, l'empereur Frédéric. On devait voir le pape déposer le roi et le roi chercher à renverser le pape.

Dès qu'il eut affirmé à nouveau dans la bulle *Unam sanctam* les droits de l'Eglise. Boniface VIII prépara un quatrième rescrit, la bulle *Super Petri solio*, qui déliait les sujets de France de leur serment de fidélité, et il offrit à l'empereur Albert d'Autriche la couronne de France. Ni Albert d'Autriche ni aucun prince d'Europe n'aurait pu essayer sérieusement de prendre alors le trône de France. Philippe affecta cependant de se croire menacé. Depuis quelque temps il dénonçait le pape comme un faux pontife

Guillaume de Nogaret est envoyé à Anagni pour se saisir du pape.

(1) Boniface disait que le roi était soumis au pape non comme feudataire, mais comme tout fidèle, à raison du péché.

irrégulièrement élu. C'était le système de tous les adversaires du Saint-Siège au moyen âge. Enfin il fit partir pour Anagni une troupe dirigée par le légiste Guillaume de Nogaret, et grossie bientôt de bien des Italiens ennemis du pape, entre autre du gibelin (1) Sciarra Colonna. La bande pénétra sans difficulté à Anagni. Elle insulta (2) le pape qui l'avait reçue sur le trône pontifical la tiare en tête et les clefs de saint Pierre à la main, mais elle ne put s'emparer de sa personne. Elle dut quitter Anagni, chassée par les habitants. Quant au pape, il repartit pour Rome, où il mourut bientôt non de colère ni de honte, comme le dirent ses ennemis, mais de vieillesse. Il avait 86 ans (1303).

Attentat d'Anagni. Mort de Boniface VIII à Rome (1293).

11. L'accord entre le pape et le roi. La papauté à Avignon. — La mort de Boniface VIII produisit une détente. Son successeur, Benoît XI, ne régna que sept mois, mais il proclama un pardon général, sauf pour Nogaret et les gens de l'attentat d'Anagni.

Benoît XI se réconcilie avec le roi de France.

Il fallut dix mois de délibérations pour lui trouver un successeur. L'élu fut Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux. Ce n'était pas une créature du roi de France, ce n'était pas même son sujet, puisque le diocèse de Bordeaux relevait du roi d'Angleterre, duc de Guyenne. Il n'eut aucune entrevue avec Philippe le Bel, il ne lui fit pas de promesse, et ne reçut pas de menaces ni de conditions de sa part (3).

Il a pour successeur Bertrand de Goth, Clément V.

Toutefois Bertrand de Goth, devenu Clément V, transféra bientôt sa résidence à Avignon (1309), possession des

A cause de l'anarchie italienne, le pape transfère sa résidence à Avignon (1309).

(1) Ce mot ne signifie plus en Italie partisan des Hohenstaufen, mais en général partisan des gouvernements aristocratiques, contre les guelfes, démocrates.

(2) On a prétendu que Sciarra Colonna avait frappé le pape de son gantelet au visage, mais le fait ne peut être établi.

(3) C'est l'historien florentin Villani, hostile aux papes d'Avignon, qui a raconté une prétendue entrevue dans la forêt de Saint-Jean-d'Angely entre le roi et Bertrand de Goth. Celui-ci y aurait reçu les conditions de Philippe le Bel. Ce récit a été reconnu faux.

papes, située dans le voisinage immédiat des rois de France. L'état troublé de l'Italie, l'anarchie féodale qui régnait à Rome, et qui avait forcé Boniface VIII lui-même à se réfugier constamment à Anagni, l'expliquaient suffisamment. Dans la calme et riche ville d'Avignon la papauté devait goûter pendant 70 ans la sûreté la plus complète, sans perdre son indépendance. C'est la haine des Italiens pour les Français, la haine accrue du regret d'avoir perdu le bénéfice du séjour du pape parmi eux, qui leur fit appeler ces 70 années, la nouvelle captivité de Babylone (1309-1378).

Pourquoi les Italiens ont appelé le séjour des papes à Avignon la captivité de Babylone.

12. Troisième partie de la politique de Philippe le Bel. Suppression des templiers (1307-1312). — Dans la guerre que le roi avait entreprise contre tous les privilèges, même ceux de l'Eglise, il était peu probable qu'il respecterait ceux des Templiers. Au XIVe siècle, cet ordre religieux (1) et militaire possédait 10.000 commanderies disséminées en France, en Allemagne, en Italie, en Sicile, dans les îles Britanniques, dans la péninsule ibérique, de nombreuses forteresses, entr'autres celle du Temple, à Paris, chef-lieu de l'ordre, où Philippe le Bel avait trouvé un asile un jour d'émeute populaire. Ses richesses lui permettaient de prêter de l'argent même à un roi, et Philippe était un de ses principaux débiteurs. Enfin, une forte organisation groupait sous la main du grand maître, outre les chevaliers, une multitude de vassaux et de clients. Les Templiers avaient leur juridiction particulière et ne payaient aucun impôt. Ils vivaient indépendants de la couronne et formaient un Etat dans l'Etat.

Les Templiers formaient un petit Etat presque indépendant au sein de l'Etat.

Les rois de France les auraient tolérés avec peine, même s'ils eussent rendu à la chrétienté de grands services. Mais il y avait beau temps que la Palestine était perdue sans retour et que les chevaliers passaient leur temps en Europe

Ils ne rendaient plus aucun service à la Terre sainte.

(1) Fondé en 1118 par Hugues de Payens. Ils portaient le manteau blanc avec la croix rouge.

à consommer leurs revenus. Comme ces revenus étaient larges, il y avait longtemps aussi qu'ils avaient renoncé à leur règle pour tomber dans la vie de plaisir. La voix publique les accusait même d'apostasie. Dans la nuit du 13 octobre 1307, tous les chevaliers de France furent arrêtés en vertu d'un ordre du roi envoyé très secrètement un mois auparavant, le 14 septembre. Il y eut aussitôt un grand nombre d'aveux, surtout à Poitiers, où 72 templiers s'accordèrent à reconnaître que leur ordre n'avait gardé ni sa règle ni la foi catholique pure. Le roi obtint d'abord l'approbation des états généraux réunis pour la deuxième fois à Tours en 1308, ensuite celle du pape. Clément V autorisa, en effet, les inquisiteurs royaux à continuer les poursuites, et lui-même supprima purement et simplement l'ordre des Templiers comme inutile et suspect. Ses biens furent attribués aux hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, installés à Rhodes. Quant aux personnes même des templiers, elles furent remises au jugement des conciles provinciaux, qui devaient punir les coupables et renvoyer indemnes les innocents. Clément V se réserva cependant le jugement du grand maître de l'ordre, Jacques Molay, et de trois des principaux dignitaires.

Leur arrestation par ordre du roi, 1307.

Leurs aveux à Poitiers.

Ils sont condamnés par les états généraux, 1308.

Le pape les supprime.

Deux ans plus tard, ces personnages furent, sur leurs propres aveux, condamnés par une commission pontificale à une prison perpétuelle. Mais, à la lecture de l'arrêt, le grand maître Jacques Molay et le commandeur de Normandie revinrent sur leurs déclarations et proclamèrent l'innocence de l'ordre. Tandis que la commission s'ajournait pour délibérer, Philippe se saisit des deux templiers et les fit brûler dans une petite île de la Seine, près de Notre-Dame (1314). — Clément V et Philippe le Bel moururent la même année. Une légende se forma après l'événement d'après laquelle le grand maître, du haut de son bûcher, aurait cité ses juges à comparaître avec lui devant Dieu, le pape dans quatre mois, le roi avant qu'il fût un an.

Supplice de Jacques Molay (1314).

Le progrès des institutions monarchiques est parallèle à la décadence du monde féodal.

13. Quatrième partie de la politique de Philippe le Bel. Les institutions monarchiques. — Pendant tout le XIIIe siècle, du règne de Philippe-Auguste à la mort de saint Louis, les institutions monarchiques n'avaient pas cessé de se développer. Leur progrès avait marché parallèlement à la décadence du monde féodal. Elles étaient toutes destinées d'ailleurs à mettre de plus en plus la France entre les mains du roi. Sous le règne de Philippe le Bel, chacune de ces institutions se fortifie et se précise.

Le conseil du roi.

La chambre des comptes.

L'ancienne maison du roi s'était déjà scindée en trois sections pour expédier plus rapidement les affaires chaque jour plus importantes de la monarchie. Il y avait le conseil du roi, chargé de la direction des affaires politiques, la chambre des comptes pour surveiller les comptes des agents du roi et défendre le domaine contre tout empiètement ou aliénation même consentie par le roi ; enfin le parlement.

Sous Philippe le Bel, le parlement fut établi en permanence à Paris et tint deux sessions par an, de deux ou trois mois chacune. Le nombre des affaires qui lui parvenaient l'obligea à répartir le travail entre trois commissions ou chambres. Ce furent : 1° la grand'chambre, qui jugeait surtout en appel et ordinairement sur plaidoiries ; 2° la chambre des requêtes, qui jugeait les causes réservées en première instance au parlement ; 3° la chambre des enquêtes, dont la principale attribution était d'instruire les procès qui devaient être plaidés dans la grand'chambre. L'action du Parlement contribua dans une large mesure aux progrès de l'autorité royale. La justice, sûre, équitable, expéditive, bien supérieure à celle des seigneurs, fit respecter et aimer la monarchie (1).

Grâce à la nouvelle organisation, le rôle des grands offi-

(1) Les anciennes cours de justice de Normandie et de Champagne, l'échiquier de Rouen et les grands jours de Troyes étaient devenus des délégations du parlement de Paris, qui, à chaque session, y déléguait quelques conseillers pour y siéger.

ciers de la couronne a perdu de son importance : le sénéchal n'existe plus depuis Philippe-Auguste; le bouteiller et le chambrier se sont vu retirer l'intendance du trésor royal; le connétable ne sera le chef attitré de l'armée qu'à la fin du XIVe siècle. En revanche, les secrétaires du roi, les clercs du secrétaire chargés de l'exécution des grandes affaires royales, prennent de plus en plus le rôle et l'importance de véritables ministres.

Rôle insignifiant des anciens grands officiers.

Importance des clercs du secret ou secrétaires du roi.

14. Les états généraux. — La seule innovation véritable que Philippe le Bel ait lui-même introduite dans le gouvernement de la France, c'est la réunion des états généraux et leur association régulière aux affaires du pays. Sans doute, la présence simultanée dans les conseils du roi des représentants des trois ordres, nobles, clercs et bourgeois, s'était déjà vue (1). En 1262 notamment, lorsque le roi prépara sa fameuse ordonnance sur les monnaies il appela à délibérer avec les barons et prélats quelques bourgeois. Ce qui ne s'était jamais vu, c'était de faire élire ces représentants par leurs ordres, c'était de les convoquer plusieurs fois de suite comme pour bien montrer que c'était l'intention du roi de les associer au gouvernement du royaume.

Innovation dans le gouvernement, les états généraux.

Ils sont élus par les trois ordres.

Il se tint, en effet, sous le règne de Philippe le Bel quatre assemblées d'états généraux. La première eut lieu le 10 avril 1302, à l'occasion des démêlés du roi de France avec Boniface VIII : les députés demandèrent que le roi « ne recognoisse de son temporel souverain en terre fors Dieu. » — La seconde fut celle qui s'ouvrit le 25 mars 1308 à Tours : elle invita le roi à punir les templiers. — La troisième se tint à Paris en 1313 et eut à délibérer sur le fait des monnaies. — La quatrième inaugura ses séances à Paris le 1er août 1314. En la convoquant, le roi avait

Le roi les réunit quatre fois dans son règne, de 1302 à 1314.

(1) Dans les réunions dites *Curiæ solemmes* ou générales.

surtout pour but d'en obtenir des subsides de guerre contre les Flamands.

Le but de Philippe le Bel en les convoquant est de montrer l'union des trois ordres sous la direction du roi.

Evidemment le but du roi n'était pas d'affaiblir le pouvoir royal pour en partager l'exercice avec les députés de la nation. Loin de là, en réunissant autour de lui les délégués des trois ordres il voulait affirmer sa puissance et montrer à tous qu'il n'y avait plus de privilégiés ni de classes à part dans le royaume, mais seulement des sujets convoqués auprès de lui pour remplir un devoir commun, celui d'aider leur seigneur de leur conseil.

Ce sera une institution dangereuse pour le pouvoir absolu.

Philippe n'avait pas deviné que la réunion des états pouvait à la longue rapprocher les classes jusqu'ici séparées et devenir un pouvoir dangereux, rival de la monarchie elle-même, en temps de crise. L'histoire de l'époque suivante le démontrera suffisamment.

Nécessité d'une bonne armée et de grands impôts.

15. L'armée. — A peine est-il besoin de dire que, pour soutenir une politique aussi étendue et aussi ambitieuse que celle du roi de France, il fallait de grands moyens d'action. Philippe le Bel chercha à se procurer les plus efficaces, à savoir une bonne armée et des finances prospères. Jusqu'ici l'armée des rois de France était toute féodale. Le roi, seigneur du royaume, pouvait appeler à combattre sous son oriflamme tous ses vassaux, puissants ou faibles, grands et petits. C'était le droit féodal, et le roi n'avait qu'à lancer sa convocation pour l'obtenir.

Insuffisance du service féodal.

Seulement la loi féodale, qui imposait le service, le limitait très soigneusement. Chaque vassal devait servir un certain nombre de jours, soixante au maximum, quarante, vingt, une semaine et quelquefois un jour seulement. Ce temps passé, il avait satisfait à ses obligations et ne devait plus rien. Il y avait bien encore les milices communales, et le roi s'en servait quelquefois, quoique leur rôle à Bouvines ait été bien exagéré. Mais le service des communes était aussi réglé par le droit féodal et par suite limité à un certain nombre de jours et à une région déterminée.

Même insuffisance dans le service des milices communales.

Philippe le Bel sentit le besoin d'avoir des soldats à lui, des troupes qui le suivraient sans condition de temps ni de lieu. Il enrôla des hommes de bonne volonté qui firent la guerre pour le compte du roi, comme les routiers du temps de Philippe-Auguste. Comme ces gens recevaient une solde du roi, on les appela les souldiers, les soldats royaux. On en vit un grand nombre dans les armées royales.

Nouveaux soldats mercenaires ; sens du mot : soudoyer.

16. L'impôt. — L'idée d'établir des impôts réguliers se lie naturellement aux progrès de la monarchie et en particulier aux progrès de l'armée mercenaire. Sans argent en effet, point de soldats. Or jusqu'ici le roi se contentait du revenu de ses domaines et des droits féodaux. Il levait sur les roturiers de ses terres la taille (1) le droit de mutation et de déshérence en cas de mort. Il avait droit à la chasse, aux péages et aux corvées. Il pouvait aussi exiger des églises le droit d'amortissement, correspondant au droit de mutation qu'on payait dans les familles des vilains en cas de mort. Quant aux nobles, ils ne lui devaient rien, sinon dans les quatre cas déterminés : s'il était prisonnier, s'il mariait sa fille, s'il armait son fils chevalier, s'il allait à la croisade.

Insuffisance des droits féodaux.

De telles ressources ne suffisaient plus à la monarchie de Philippe le Bel. Comme tout le monde en France lui devait le service militaire et qu'il n'avait que faire du service de tant de gens, il eut l'idée de remplacer l'impôt du sang par un impôt en argent. Quiconque ne voulait pas servir personnellement était tenu de se racheter en acquittant une taxe. Celle-ci varie de nom et de forme suivant le temps et les localités ; tantôt c'est la taille levée comme la taille seigneuriale, ou la « maltôte », impôt d'un denier par livre sur la vente de toutes les marchandises, ou le fouage, impôt réparti par feux, c'est-à-dire par famille, tantôt c'est la taxe

On se rachète du service militaire par le paiement d'un impôt : l'aide de l'ost.

La maltôte, les fouages.

(1) Ainsi appelée parce que les collecteurs qui la recevaient des paysans notaient les versements par une entaille sur un bâton.

du centième, puis du cinquantième de la valeur des biens. Cependant le principe romain suivant lequel tous les citoyens doivent contribuer aux charges de l'Etat était tellement oublié, que le roi lui-même cherchait à se faire pardonner ses taxes (1). Il faudra la période des grandes luttes avec l'Angleterre, pour faire établir et accepter l'impôt permanent.

Craintes du roi au sujet de cet impôt.

Expédients financiers.

Ces revenus ne suffirent pas à la royauté. Philippe le Bel eut recours à tous les expédients pour se procurer de l'argent. Il leva sur les biens ecclésiastiques, avec l'assentiment du pape et du clergé, de nombreux décimes. Il imposa des amendes énormes. Il taxa arbitrairement les juifs et les Lombards (2), les banquiers de ce temps-là. Il spolia les templiers. Surtout il altéra plusieurs fois la monnaie.

Décimes sur le clergé.

Les juifs, les templiers.

L'altération des monnaies.

Il s'imaginait en effet que le roi avait le droit de donner à une pièce d'or ou d'argent une valeur conventionnelle, distincte de sa valeur réelle. Il recevait la bonne monnaie de saint Louis, la faisait refondre et la remettait en circulation à un titre bien plus faible, gagnant ainsi la différence. De là des troubles profonds dans les relations commerciales. Les marchands ne voulaient plus recevoir des pièces si faibles. Un jour, une émeute éclata à Paris ; la maison du maître des monnaies, Pierre Barbette, fut brûlée, et Philippe le Bel dut chercher un refuge derrière les murailles du Temple.

Protestation contre la mauvaise monnaie ; émeute contre Etienne Barbette.

17. Soulèvement de la noblesse en 1314. Mort du roi. — L'émeute du peuple de Paris ne fut pas la seule protestation que Philippe le Bel eut à supporter, en raison des

(1) Il recommande à ses agents de percevoir les taxes avec les plus grands ménagements en 1303. Il ne veut pas qu'on perçoive la taxe sur les vassaux des barons malgré eux, mais il ajoute : « Tenez ceci secret, car il nous serait trop grand dommage s'ils le savaient. »

(2) Les finances furent dirigées par deux Italiens, Biccio et Muccio, Biche et Mouche, suivant le langage du temps.

progrès incessants de son autorité. La dernière année du règne de Philippe le Bel, il se forma en différentes provinces, Bourgogne, Champagne, Picardie, Forez, des ligues où entrèrent la noblesse, le clergé et les bourgeois des villes. Pour résister aux tendances de centralisation du pouvoir royal, plusieurs de ces ligues provinciales s'entendirent en vue d'une action commune. C'est par cette alliance des nobles et des bourgeois que les libertés publiques avaient été conquises en Angleterre et la Grande Charte imposée à Jean sans Terre. Mais l'union ne put jamais s'établir assez solidement en France entre la féodalité et les communes, pour amener des résultats aussi heureux. Du reste, Philippe le Bel céda à propos en renonçant aux aides de 1314, qui avaient été le prétexte de la coalition.

Protestation de la noblesse des provinces contre la dureté du gouvernement royal.

Le clergé et la bourgeoisie s'associent à cette protestation. Dangers d'une telle union pour le roi.

Il mourut cette même année à peine âgé de quarante-six ans. Son pouvoir dur et despotique lui avait attiré la haine des privilégiés et les malédictions populaires. En fortifiant la puissance matérielle de la monarchie, il avait malheureusement affaibli son prestige et porté atteinte à l'autorité morale qu'elle s'était acquise sur l'esprit des peuples, sous l'équitable administration de saint Louis. Lorque Dante parlera de la dynastie capétienne dans la *Divine Comédie*, ce sera pour la comparer à la « mauvaise plante qui couvre toute la chrétienté de son ombre. »

Philippe le Bel a accru la force matérielle de la France, mais non son prestige.

Bibliographie. — Historiens de Philippe-Auguste : Guillaume de Nangis, jusqu'en 1301 ; puis le continuateur anonyme de G. de Nangis, Jean de Saint-Victor, dont l'histoire originale va de 1300 à 1322.

Pour les rapports de Philippe le Bel avec les Anglais, la *Chronique* de Ryshanger, qui succéda à Mathieu Paris comme historiographe des rois d'Angleterre, en 1259.

Pour ses rapports avec les Flamands, la *Chronique de Flandre ;* l'auteur anonyme est du commencement du XIVe siècle, de Saint-Omer, et favorable à la France.

Pour ses rapports avec l'empire, la *Chronique de Colmar* (C. Perth. XVIIe, Ve) ; Dom Calmet, *H. de Lorraine*, II.

Pour ses rapports avec le Pape, le continuateur de Guillaume de Nangis et Villani, *Histoire de Florence*, VIII-LXXX.

Etudes modernes : Boutaric, *la France sous Philippe le Bel ;* Dupuy, *Histoire du différend de Philippe le Bel et de Boniface VIII ;* Langlois, *le procès des Templiers* (*R. des Deux Mondes*, 1891) ; Picot, *Histoire des états généraux ;* Cheruel, *Histoire de l'administration en France.*

IIIe LEÇON

LES TROIS FILS DE PHILIPPE LE BEL
AVÈNEMENT DES VALOIS (1).

SOMMAIRE. — 1. Fait dominant. Le fait dominant de cette période, 1314-1322, c'est la mort prématurée des trois fils de Philippe le Bel qui ne laissent aucun héritier mâle.

Par trois fois se pose cette question : La France doit-elle « tomber en quenouille »? Comme le royaume capétien était grand et puissant, comme on avait besoin d'une autorité royale réelle, on répondit trois fois : Non, et on ne manqua pas ensuite de trouver des raisons juridiques de cette décision et surtout la loi salique.

2. Règne de Louis X. Il est rempli par les protestations de la noblesse contre le gouvernement du feu roi et de ses ministres les légistes.

3. Règne de Philippe V et de Charles IV. Ils sont la suite de de celui de Philippe le Bel, ils ont vu le triomphe complet de l'autorité royale et la suprématie de la France en Europe.

1. Louis X le Hutin (1314-1316). — Philippe le Bel laissait trois fils : Louis le Hutin ou l'Eveillé, Philippe le Long et Charles le Bel, et une fille Isabelle mariée au roi d'Angleterre Edouard II. L'aîné, alors âgé de 25 ans, lui succéda sous le nom de Louis X. Il régna dix-huit mois, naturellement au milieu d'une vive réaction causée par le despotisme de son père.

Ce règne est une réaction contre le gouvernement de Philippe le Bel.

La colère des grands s'exerça d'abord sur les ministres du roi défunt, sur ces légistes qu'ils considéraient comme les auteurs de tous leurs échecs. Ils firent mettre à la torture le chancelier de France, Pierre de Latilly, et Raoul de Presles, avocat général au parlement. Mais le plus compromis de tous était le surintendant des finances, Enguerrand de Marigny. Ils le rendirent responsable de toutes les mesures vexatoires du feu roi; le frère de Philippe le Bel lui-même,

Colère des grands contre les légistes.

(1) *Programme officiel :* Avènement des Valois.

Mort d'Enguerrand de Marigny.

Charles de Valois (1), l'accusa faussement de sorcellerie. Il fut jugé pour la forme et pendu au gibet de Montfaucon (2).

Réclamations des ligues provinciales de noblesse.

En même temps, ces ligues armées que la noblesse avait formées en Champagne, en Normandie, en Bourgogne, etc., demandaient au nouveau roi ces droits de guerre privée, de justice que Philippe le Bel leur avait arrachés. Louis le Hutin y consentit dans plusieurs chartes. La plus célèbre fut la charte aux Normands (3).

Ordonnance pour l'affranchissement des serfs. La royauté se relève.

La grande ordonnance royale qui affranchissait les serfs du domaine royal doit être considérée surtout comme un expédient financier, puisque Louis X ne donnait pas la liberté à ses serfs, mais la leur vendait. Elle est bien conforme cependant à la politique des rois capétiens. Car elle augmentait les revenus du roi et le nombre de ses sujets libres, c'est ainsi que la royauté, un moment troublée et affaiblie, commençait à se relever.

Le fils de Louis X, Jean Ier, ne vit que 5 jours, 1306.

2. Jean Ier. Avènement de Philippe V le Long (1316). — Louis X n'avait eu qu'une fille de son mariage avec Marguerite de Bourgogne, mais il avait épousé en deuxièmes noces Clémence de Hongrie, dont il attendait un héritier. Cet enfant naquit après la mort de son père. On l'appela Jean, Jean Ier, mais il ne vécut et ne régna que cinq jours. Ni les conseillers du roi, ni les Etats généraux réunis, à la Chandeleur, sous la présidence du cardinal Derblay (4), ni l'Université ne crurent prudent de donner la couronne à Jeanne de France, et, pensant « que le royaume de France était de trop haute noblesse pour passer à une femme (Froissard) », ils donnèrent la couronne au frère du roi défunt, Philippe V. Les légistes ne manquèrent de trouver ensuite des raisons juridiques pour justifier leur con-

La couronne est transmise au frère de Louis X et non à sa fille.

(1) Jean de Saint-Victor, XXI. Il avoua ses torts vis-à-vis de Marigny dans son testament et légua 10.000 livres à ses héritiers. Archives nationales, s. 404, n° 22.)

(2) Aujourd'hui, les buttes Chaumont englobées dans Paris.

(3) Recueil des Ordonnances, tome I, p. 558, etc.

(4) Le 2 février. Chroniques de Saint-Denis, XX, 69.

duite, telle la vieille loi salique, qui excluait les femmes de l'héritage paternel (1). Ils en trouvèrent même dans le texte de la Bible (2), mais en 1316 on n'y songeait guère. On avait agi par prudence et par politique.

On expliquera plus tard cette dérogation par la loi salique.

Philippe V régna exactement comme son père Philippe le Bel. Il est facile de noter les progrès du pouvoir royal qui lui sont redevables.

Philippe V continue l'œuvre de son père Philippe le Bel.

C'est lui qui a décidé que le domaine royal était et devait rester inaliénable (3).

C'est lui qui donna à la cour des comptes (4) son organisation définitive.

C'est lui enfin qui par trois convocations successives dans l'espace de six années, établit régulièrement dans le royaume l'institution des états généraux.

Comme son père aussi il leva des impôts très lourds, il spolia les juifs et les laissa persécuter, il anoblit des roturiers et multiplia les bourgeois du roi.

Dureté de son administration.

3. Charles le Bel (1322-1328) (5). — Philippe V mourut en 1322, ne laissant de sa femme Jeanne de Bourgogne que des filles. Suivant l'usage pratiqué déjà en 1316, on les écarta de la succession royale pour proclamer le troisième fils de Philippe IV, Charles IV le Bel.

Même décision à la mort de Philippe qu'à la mort de Louis X. Les femmes exclues du trône.

Le règne assez court de ce prince est peut-être l'époque la plus brillante et la plus glorieuse du siècle.

(1) L'ancienne loi des Saliens excluait les femmes du partage des biens-fonds du père. « *De terra vero salica nulla portio ad mulierem in hereditate transit.* » (Titre LIX.)

(2) Parce qu'il y est dit que les « lis ne filent point », quoiqu'ils soient vêtus avec plus de splendeur que Salomon au temps de sa gloire. Par un jeu de mots assez heureux, on disait que les lis signifiaient les rois de France.

(3) En effet Philippe lui-même avait reçu un grand apanage, le Poitou, qu'il annexa définitivement à la couronne. Rien n'était plus funeste au royaume que cet usage des apanages.

(4) Ordonnances de 1318, 1319, 1320, et Vuitry : *le Régime financier de la France sous Philippe le Bel et ses trois fils*, I, p. 282, etc.

(5) Il avait reçu la Marche en apanage. Il l'annexa définitivement à la couronne lors de son avènement.

Puissance de Charles IV.

Au dedans de la France son autorité ne semble plus rencontrer un seul obstacle sérieux. Il supprime les communes, il lève des décimes sur le clergé, il fait pendre, par jugement de son parlement, le noble baron de l'Ile-en-Jourdain, convaincu d'avoir tué un homme du roi.

Alliance des Capétiens avec les rois de Bohême, de la maison de Luxembourg.

Au dehors, il frappe la Flandre d'une lourde amende, il aide sa sœur Isabelle à renverser son mari Edouard II, il s'empare de toute la Guyenne; il s'allie à la famille de Luxembourg, famille régnante de la Bohême (1) au pape Jean XXII, à Léopold, archiduc d'Autriche. Il songe à se faire proclamer empereur, car il est déjà, et sans conteste, le roi le plus puissant de la chrétienté.

Troisième application de la prétendue loi salique.
Avènement des Valois à la couronne, 1328.

4. La succession de Charles le Bel. — Charles le Bel mourut en 1328, à l'âge de 34 ans, sans laisser d'héritier mâle. Il déclara, dans ses derniers moments, que, si sa femme Jeanne d'Evreux mettait au monde une fille, la couronne appartiendrait à son cousin Philippe de Valois, qu'il nommait régent. Dès qu'il fut mort, il y eut une délibération véritable (2), où les délégués du roi d'Angleterre, Edouard III, firent valoir les droits de leur maître, le neveu et le plus proche parent du feu roi. Mais la réunion ne voulut pas admettre qu'une femme pût passer à son fils des droits qu'on ne reconnaissait pas à elle-même. Elle écarta l'Anglais, et elle donna la régence d'abord, la couronne ensuite à Philippe de Valois.

(1) Il avait épousé Marie, fille d'Henri VII de Luxembourg et sœur du roi de Bohême, Jean. La sœur de Philippe de Valois épousa, d'autre part, le roi Jean de Luxembourg.

(2) *Angli dicebant*, dit le continuateur de G. de Nangis. Froissard ne conteste pas la délibération, mais il la place plus tard, au moment de la proclamation du roi. — Les prétentions d'Edouard III sont d'autant plus étonnantes que, même en admettant les droits de sa mère, ils étaient primés, en ce cas, par ceux du fils de Jeanne de France. La fille de Louis X le Hutin s'était mariée à Philippe d'Evreux, et de ce mariage naquit un fils, Charles (le Mauvais) qui était l'héritier le plus direct de Philippe le Bel. (Voir le tableau suivant.) Jeanne conserva seulement le royaume de Navarre.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE

PHILIPPE LE HARDI (1270-1285)

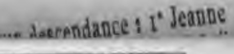
Epouse : 1° ISABELLE D'ARAGON — 2° MARIE DE BRABANT

Enfants de 1° Isabelle d'Aragon :

- PHILIPPE IV LE BEL (1285-1314)
  - LOUIS X LE HUTIN (1314-1316)
    - JEANNE, reine de Navarre, épouse de PHILIPPE D'EVREUX
      - CHARLES LE MAUVAIS.
    - JEAN I fils posthume vit et règne 5 jours.
  - PHILIPPE V LE LONG (1316-1322)
  - CHARLES IV LE BEL (1322-1328)
  - ISABELLE épouse d'Edouard II d'Angleterre
    - EDOUARD III
- CHARLES DE VALOIS
  - PHILIPPE VI DE VALOIS (1328-1350)

Enfant de 2° Marie de Brabant :

- LOUIS, comte d'Evreux
  - PHILIPPE D'EVREUX, époux de Jeanne, fille de Louis X
    - CHARLES LE MAUVAIS







E.1360
000
MER BALTIQUE
SUÈDE
Malmoe
I. Bornholm
Kœnigsberg
Danemark
Sleswig
DU NORD
I. Rügen
Dantzig
PRUSSE
Chevaliers Teutoniques
Holstein
Stralsund
Obotrites
Lubeck
Poméranie
Pomérellie
Elbing
Mecklembourg
Hambourg
Stettin
Wendes
Thorn
Groningue
Frise
Brême
Brandebourg
Hanovre
Amsterdam
Hollande
Vestphalie
Minden
Osnabruck
Utrecht
Hanovre
Berlin
Gnesen
Francfort
POLOGNE
Brunswick
Magdebourg
Munster
Lusace
Dortmund
Gottingue
Saxe
Misnie
Breslau
Silésie
Bruges
Brabant
Mersebourg
Cologne
Hainaut
Aix la Chapelle
Coblentz
Wetzlar
Nassau
Francfort
Bœmischbrod
Leckiques
Cracovie
Trèves
Luxembourg
Mayence
Worms
Wurtzbourg
Prague
Bohême
Deutschbrod
Iglau
Moravie
Palatinat
Heidelberg
Spire
Nuremberg
Champagne
Lorraine
Franconie
Ratisbonne
Galicie
Strasbourg
Ulm
Danube
Passau
Vienne
Augsbourg
Bavière
Munich
Autriche
Alsace
Brisgau
Constance
Danube
HONGRIE
Magyars
Bâle
Cté de Bourgogne
SUISSE
Zug
Tyrol
Styrie
Rhin
Rhône
Carinthie
Fünfkirchen
Mohacz
Bugey
Genève
Lyon
Goritz
Carniole
Frioul
Milanais
Milan
Savoie
Venise
Save
Dauphiné
Pavie
Adige
SERVIE
Montferrat
Croates
Serbes
Gênes
Bosnie
MER ADRIATIQUE
Dalmatie
Avignon
Arles
Provence
Florence
Pise
Sienne
Spolète
Montenegro
Corse
MÉDITERRANÉE
Tibre
Rome
LYON
B. DELAYE, St. Lyon

DEUXIÈME PARTIE

La crise de la guerre de Cent ans et la crise de l'Eglise.

PREMIÈRE LEÇON

PHILIPPE VI DE VALOIS. DÉBUT DE LA GUERRE DE CENT ANS.

SOMMAIRE. — 1. Fait dominant : Après une période de gloire et et d'affermissement, le royaume de France va traverser pendant tout le XIVe siècle une dangereuse crise provoquée par les Anglais. Elle éclate sous le premier des Valois.

2. *Caractère du roi. Sa puissance :* Philippe VI, le premier des Valois, n'est pas un roi de son temps, il est resté féodal et chevalier. Cependant la France n'avait jamais été si grande ni si puissante qu'au début de son règne, surtout après sa victoire de Cassel sur les communes de Flandre.

3. *Début de la guerre de Cent ans :* Philippe VI rencontre bientôt la politique d'Edouard III qui se dit aussi roi de France. Une guerre qui doit durer cent ans (1340-1453) éclate. Ce n'est pas encore une guerre nationale. Elle le deviendra. Au début l'Anglais a sur nous l'avantage d'une armée bien disciplinée et d'un impôt bien établi pour l'entretenir.

4. *La guerre :* Trois périodes et trois théâtres sous ce règne :
   1° En Flandre, sans succès.
   2° En Bretagne, sans résultat.
   2° En Normandie et jusqu'aux portes de Paris, pendant la grande invasion qui finit au désastre de Crécy (1346), et à la prise de Calais (1347).

5. *Résultats de cette période :* déjà funestes : elle vaut à la France la misère des campagnes, la gabelle. Elle est suivie de la peste noire.

Programme officiel : **La guerre de Cent ans. Les armées.**

Le premier roi de la famille des Valois n'était qu'un brave chevalier.

1. Caractère de Philippe VI de Valois. Sa puissance. — Philippe de Valois n'était pas un roi de son temps. Il était resté chevalier insouciant en devenant roi de France. Jamais cependant la monarchie n'avait été aussi grande ni aussi prospère qu'au début de son règne. Souverain direct d'un territoire aussi étendu que 60 de nos départements actuels, il était encore le suzerain des rois d'Angleterre, de Navarre, de Majorque pour les fiefs qu'ils possédaient en France. Allié des rois de Bohême et d'Ecosse, parent de ceux de Naples et de Hongrie, tous deux de la maison d'Anjou, protecteur de la papauté d'Avignon, il exerçait, dans l'intérieur de son royaume, une autorité incontestée. — Sa cour, brillante entre toutes, réunissait autour de lui des rois, des chevaliers, des poètes. Les fêtes magnifiques qui s'y donnaient, les tournois, les carrousels, en faisaient le rendez-vous de toute « gentillesse ».

A son avènement, il était cependant le prince le plus puissant de l'Europe.

Après sa victoire sur les communes de Flandre, sa puissance s'accrut encore. Ses ennemis, son rival lui-même, le roi d'Angleterre, le reconnurent roi de France. Edouard lui rendit hommage à Amiens.

La victoire de Cassel sur les Flamands révoltés accroît encore son prestige.

2. Victoire de Cassel sur les communes de Flandre. — C'est le jour même de son sacre (1) que Philippe de Valois avait reçu la requête du malheureux comte de Flandre, Louis de Nevers, à peu près chassé de ses états par les bourgeois belliqueux de Bruges (2), et d'Ypres. Le roi marcha contre les rebelles. Les gens de Flandre allèrent bravement à sa rencontre, en se moquant de lui. Ils avaient fait dresser à l'entrée de leur camp, à Cassel, un écusson portant un coq avec cette devise :

Quand ce coq chanté aura,
Le roi trouvé cy entrera.

Malheureusement ils commirent l'imprudence de sortir de

(1) *Grandes Chroniques de France.*
(2) Sous les ordres de Nicolas Zennequin.

leur position, si bien que le roi « trouvé », autrement dit « roi de rencontre », leur tua 15.000 hommes, au dire de Froissard. Il leur rendit le comte Louis de Nevers, et s'en retourna triomphalement à Paris où il fit hommage et don de son armure à l'église de Notre-Dame.

C'est alors que le roi vainqueur reçut l'hommage du roi d'Angleterre et qu'il songea à se mettre à la tête d'une vaste croisade pour délivrer les lieux saints. La crise qui éclata aussitôt le détourna de ce vain projet.

Edouard III rend l'hommage à Amiens.

3. Débuts de la guerre de Cent ans. — C'est le roi d'Angleterre, Edouard III, qui doit être considéré comme l'auteur responsable de la guerre de Cent ans. Il avait protesté dès la première heure contre la proclamation de Philippe VI. Il ne lui avait prêté le serment d'hommage qu'à contre-cœur. Enfin il n'attendait qu'une occasion de revendiquer la couronne. Cette occasion, deux personnages fort curieux, et d'ailleurs de conditions bien différentes, la provoquèrent, le comte Robert d'Artois, et le Flamand Jacques Arteveld. Il faut donc les considérer après Edouard comme les auteurs de cette crise.

Le roi d'Angleterre est l'auteur responsable de la guerre de Cent ans.

Il a suivi les conseils de Robert d'Artois et de Jacques Arteveld.

Robert d'Artois était un petit-neveu de saint Louis (1). Il avait été déshérité par son grand-père Robert II du comté d'Artois, ce dont il ne pouvait se consoler. Il fit un procès à sa tante Mathilde ou Mahaut, qui était souveraine du comté à sa place. Il comptait le gagner d'autant qu'il avait fabriqué de faux papiers (2) pour faire casser le testament

Robert d'Artois déshérité, faussaire et ennemi acharné du roi de France.

(1) Robert I, frère de saint Louis, tué à la bataille de Mansourah en 1250, avait reçu l'Artois en apanage. Son fils Robert II lui succéda, et eut lui-même un fils, *Philippe*, et une fille, *Mathilde* ou *Mahaut*. Philippe mourut en 1298, laissant un fils du nom de Robert III. — Robert II, qui vivait encore, légua par testament le comté d'Artois à sa fille Mathilde, à l'exclusion de Robert III. C'est ce testament que celui-ci voulut faire annuler par le Parlement.

(2) C'était de fausses lettres fabriquées par une demoiselle de Divion, sorcière, qui prétendait les avoir reçues de Thierry, évêque d'Arras. Elles existent dans un carton du trésor des chartes.

de son grand-père. Mais le Parlement de Paris éventa le faux. Robert fut condamné. Il s'en prit au roi Philippe de Valois et, après avoir usé à son égard de tous les procédés même des illicites (1), il partit pour l'Angleterre (2), où il excita tant et si bien Edouard III à la lutte que le roi déclara la guerre à la France (3).

Il décide Edouard III à la guerre.

Cette déclaration n'avait en elle-même rien de bien grave, puisque tous les rois anglais depuis le Conquérant avaient été en guerre avec leurs suzerains. Il restait à Edouard, un pas décisif à franchir, pour donner à cette lutte son caractère : il fallait qu'il prît le titre de roi de France. C'est Arteveld qui l'y poussa.

Jacques Arteveld, brasseur de Gand, chef des Flamands révoltés, ennemi de la France par intérêt.

Cet Arteveld (Jacob van) était un brasseur de Gand. Il représentait bien cette bourgeoisie de Flandre, laborieuse et riche, ennemie des rois de France, parce qu'elle avait besoin de l'amitié de l'Angleterre pour faire marcher ses affaires (4). Il lui en coûtait cependant de déclarer la guerre au roi Philippe, car c'était un crime dans l'opinion du temps, que de faire la guerre à son suzerain. En revanche, si Edouard prenait le titre de roi de France, il lèverait tous les scrupules. C'est ce que lui fit comprendre Jacques Arteveld avec l'autorité que lui donnait son titre de chef des communes de Flandre, presque toutes révoltées déjà contre le comte Louis de Nevers. C'est ce qu'on dit aussi dans la grande assemblée de Bruxelles. Aussi, le 23 janvier 1340,

Il décide Edouard III à prendre le titre de roi de France, 23 janvier 1340.

(1) Il alla jusqu'à « envoûter le roi. » L'envoûtement consistait à fabriquer une figure de cire, ayant le visage (*vultus*) de la personne qu'on détestait : on lui donnait le nom de celle-ci, en parodiant les rites du baptême ; on la piquait ensuite au cœur en prononçant des formules cabalistiques. L'envoûté, paraît-il, devait périr dans l'année.

(2) En 1331. Grandes Chroniques de France.

(3) Après deux parlements réunis à Westminster, et un défi porté à Philippe par l'évêque de Lincoln (Froissard).

(4) En effet, si Edouard III défendait l'exportation de laines anglaises en Flandre, toutes les filatures de ce pays étaient réduites au chômage.

Edouard prit-il à Gand le titre de roi de France. La véritable guerre de Cent ans était commencée.

4. Divisions et caractère de la guerre de Cent ans. — La guerre qui se déclarait ainsi sous sa forme décisive en 1349, ne devait se terminer que vers 1453, après plus de cent années de péripéties. Cette longue lutte se divise en deux grandes périodes, séparées par un intervalle de trente-cinq ans : la première va de 1337 à 1380 ; la seconde de 1415 à 1453. Chacune de ces deux périodes se divise en deux phases distinctes, l'une de revers, l'autre de succès. Humiliée sous Philippe VI et Jean II, la France se relève, grâce à du Guesclin et à Charles V, au XIVe siècle. De nouveaux revers l'accablent, au XVe siècle, sous le règne de Charles VI et au commencement du règne de Charles VII, mais ils sont bientôt compensés par les heureux effets de la mission de Jeanne d'Arc et la délivrance définitive.

La guerre de Cent ans (1340-1453).

Les deux périodes, 1337-1380, 1415-1453.

On était loin de prévoir à son début, au temps de Philippe VI et d'Edouard III, le caractère d'acharnement qu'elle prendrait avec le temps. Ce n'était pas encore une guerre nationale : c'était une lutte entre deux princes parents, presque également français, pour la couronne. Mais peu à peu les Anglais, par intérêt, par convoitise, prirent goût à une entreprise très fructueuse. Les Français sentirent dans leurs malheurs une haine croissante contre les envahisseurs étrangers. La guerre de Cent ans devint ainsi une véritable guerre nationale, une lutte de peuple à peuple.

Au début, ce n'est pas une guerre de peuple à peuple.

Elle devient bientôt une lutte nationale par suite des vexations des Anglais et du ressentiment des Français.

5. Les armées. — Le roi d'Angleterre avait dès le début deux avantages sur son adversaire : 1° une armée plus régulière, plus disciplinée que la sienne ; 2° un impôt fixe et bien établi, capable de lui procurer de constantes ressources, l'« écuage ».

Avantages du roi d'Angleterre, l'armée, l'impôt régulier.

L'armée anglaise était composée pour quatre cinquièmes d'infanterie, archers et coutiliers munis d'une longue et solide lance. D'ailleurs, cette armée valait moins par ses arcs et ses lances que par sa solide discipline qui unissait tous

L'infanterie anglaise, archers et coutiliers.

ses membres, nobles ou vilains, et les soumettait tous aux ordres du roi.

L'armée française manque surtout de discipline et de cohésion.

Cette discipline était ce qui faisait le plus défaut à l'armée du roi de France. Philippe VI ne manquait en effet ni d'archers ni de piétons de toute espèce, mais c'étaient des mercenaires, des Génois pour la plupart. Loin de s'entendre avec ces gens à pied et de les considérer comme ses compagnons d'armes, la chevalerie française les méprisait et ne voulait leur laisser aucun rôle dans le combat. Encore si cette chevalerie, très brave, mais très imprudente, eût été modérée par un roi sage et tacticien. Bien au contraire, Philippe de Valois partageait toutes ses audaces et ses témérités. De là les sanglantes leçons que lui préparait la guerre.

Philippe VI est le chef qui lui convenait le moins.

Guerre de Flandre et trêve à Esplechin.

6. La guerre sous Philippe VI. — Elle présente trois phases différentes : 1° En Flandre, pendant la grande insurrection communale de Jacques Arteveld. La lutte ne fut pas très ardente, quoiqu'elle eût débuté par une grande bataille navale près de l'Ecluse, où la flotte de Philippe VI (1) fut dispersée. Le pape Benoît XII fit négocier la trêve d'Esplechin.

Guerre de Bretagne à propos de la succession du duc Jean III, et trêve de Malestroit.

2° En Bretagne, à propos de la succession du dernier duc Jean III, mort sans postérité. Sa nièce, Jeanne de Penthièvre, épouse du comte Charles de Blois, et son frère, Jean de Montfort, réclamèrent le duché. La Bretagne française (Rennes, Nantes, Dol, Saint-Malo, Saint-Brieuc, partie du diocèse de Tréguier) soutint les droits de Jeanne de Penthièvre et de Charles de Blois ; — la Bretagne bretonnante (partie occidentale de la péninsule) défendit ceux de Montfort. — Les rois de France et d'Angleterre prirent aussi parti dans la querelle. Inconséquents avec eux-mêmes, Philippe VI, qui n'avait obtenu le trône de France que par

(1) Elle était forte de 140 vaisseaux castillans ou génois, sous les ordres du Génois Barbanera et du trésorier Behuchet. (Froissard et Walsingham, historien d'Edouard III.)

Tableau Généalogique de la Maison Capétienne de Bretagne aux XIVe et XVe Siècles

ARTHUR II

COMTE DE RICHEMOND ET DE MONTFORT
Duc de Bretagne (1305-1312)

JEAN III, duc de Bretagne (1312) † 1341, sans postérité	GUI, comte de Penthièvre	JEAN DE MONTFORT, prétendant au duché † 1345
	JEANNE DE PENTHIÈVRE épouse de CHARLES DE BLOIS	JEAN IV DE MONTFORT, duc de Bretagne (1364-1399)

JEAN V, duc de Bretagne (1399-1442)	ARTHUR III DE RICHEMOND connétable de France duc de Bretagne (1457-1458) Mort sans postérité.	RICHARD, comte d'Etampes
FRANÇOIS I duc (1442-1450) — PIERRE II duc (1450-1457)		FRANÇOIS II comte d'Étampes, duc de Bretagne (1458-1488)
MARGUERITE épouse de FRANÇOIS II		

ANNE DE BRETAGNE
Duchesse de Bretagne (1488) — Reine de France (1491-1514)
Epouse : 1° 1489 MAXIMILIEN D'AUTRICHE, roi des Romains — Mariage nul.
2° 1491 CHARLES VIII, roi de France.
3° 1499 LOUIS XII, roi de France.

CLAUDE DE FRANCE
duchesse de Bretagne (1514)
Epouse FRANÇOIS I qui réunit définitivement la Bretagne à la France (1532)

l'exclusion des femmes, se déclara pour Jeanne de Penthièvre, sa nièce par alliance ; Edouard III, au contraire, se fit en Bretagne le défenseur de la loi salique qu'il attaquait en France, et soutint Jean de Montfort.

Mais quoique vive et très passionnée au début, la guerre languit aussi bientôt en Bretagne, si bien que lès cardinaux légats de Clément VI l'arrêtèrent par une trêve, celle de Malestroit (1).

Grande invasion anglaise par le Cotentin, la basse Normandie, la Seine jusqu'à Saint-Cloud.

3° En Normandie, et tout le long de la vallée de la Seine jusqu'aux portes de Paris, pendant la grande invasion d'Edouard III. C'était l'exécution de quelques seigneurs normands ou bretons plus ou moins compromis avec lui et traîtres au roi de France, c'était la mise à mort d'Olivier de Clisson, de Malestroit, clerc et secrétaire de Philippe, qui avaient poussé Edouard III à cette tentative décisive. Suivant les conseils d'un traître, Geoffroy d'Harcourt, il débarqua avec 32.000 hommes (12 juillet 1346) à la Hougue, dans la presqu'île du Cotentin. Il ravagea sans rencontrer de sérieuses résistances Cherbourg, Saint-Lô, Caen, puis remonta la Seine, brûlant Pont-à-l'Arche, Vernon, Rueil, Saint-Germain, Saint-Cloud (2).

Edouard passe la Seine à Poissy et marche vers la Somme.

Cependant, à l'approche d'une armée de 40.000 hommes dirigée par le roi de France en personne, Edouard crut prudent de changer de direction. Il franchit la Seine à Poissy, avec l'intention de se retirer dans ses possessions du Ponthieu, puis, gagnant les Français de vitesse, il força, contre les milices d'Amiens, le passage de la Somme au gué de Blanche-Tacque. Arrivé à la lisière du bois de Crécy,

Le gué de Blanche-Tacque.

(1) La guerre se prolongea encore en Bretagne, où elle dura en tout vingt-quatre ans (1341-1365). On l'appela guerre des Deux Jeannes, parce que Jeanne de Montfort et Jeanne de Penthièvre y continuèrent la lutte pendant la captivité de leurs maris, puis après leur mort. Ce fut un Montfort qui fut reconnu enfin duc de Bretagne, mais sous la suzeraineté du roi de France.

(2) *Les grandes Chroniques.* Elles nous disent que les propriétés de l'abbaye à Saint-Cloud furent ravagées.

dans le Ponthieu, il s'arrêta pour attendre les Français. Il établit ses troupes sur une colline au pied de laquelle il disposa ses archers et ses coutiliers.

Signification de la bataille de Crécy : imprudence et bravoure.

C'est là, en effet, que Philippe vint lui livrer bataille. Mais il faut raconter la journée de Crécy, puisqu'elle est la démonstration éclatante de l'imprudence et aussi de la bravoure de la chevalerie française.

Folle témérité des chevaliers français.

7. Bataille de Crécy (1346). — L'armée anglaise était rangée en bataille à midi. Philippe VI ne l'atteignit que sur les deux heures, après une marche de six heures sous une pluie battante. Il eût voulu différer la bataille jusqu'au lendemain, mais, pressé par les seigneurs qui s'avançaient confusément et voulaient tous gagner le premier rang, il donna ordre aux Génois de commencer l'attaque. Ceux-ci ne purent tirer, car la pluie avait détendu les cordes de leurs arbalètes. Les archers anglais, au contraire, qui avaient abrité leurs arcs sous leurs chaperons, accablèrent les nôtres sous une grêle de flèches. Les Génois reculèrent. Alors les chevaliers français se ruèrent sur cette « ribaudaille » qui « empêchait la voie sans raison ». Ils voulurent lui passer sur le corps pour marcher aux Anglais. Tandis que cavaliers et fantassins se mélangeaient en se battant entre eux, les Anglais profitaient de ce désordre pour les cribler de flèches. Vainement le comte d'Alençon, suivi de quelques seigneurs, poussa jusqu'aux chevaliers du prince de Galles qui faiblirent un moment. Edouard refusa de secourir son fils, voulant que le prince Noir « gagnât ses éperons » (1). Les Français se battirent vaillamment. Le vieux roi de Bohême, Jean de Luxembourg, quoique aveugle, requit quatre de ses hommes d'attacher son cheval aux leurs et de le mener si avant qu'il pût « férir un coup d'épée ». Tous les cinq furent tués. 11 princes, 80 seigneurs

(1) Le prince de Galles fut surnommé le *prince Noir* à cause de son armure.

Premier usage des bombardes.

bannerets, 1.200 chevaliers et plus de 30.000 soldats gisaient à terre du côté des Français. Les Anglais avaient mis en ligne des « bombardes » qui lançaient des pierres au moyen de la poudre, et qui apparaissaient pour la première fois dans une bataille rangée. Philippe VI quitta un des derniers le champ de l'action et se replia sur Amiens. Arrivé au château de Broye, il fit abaisser le pont-levis en disant au châtelain : « Ouvrez, c'est l'infortuné roi de France ! » (1)

Le domaine royal est fortement entamé et menacé par la prise de Calais (1347).

8. Prise de Calais (1347). — Les prises de villes constituaient alors le grand bénéfice de la guerre. Edouard vint assiéger Calais, la « clef de la France », pour s'assurer la possession du détroit. Bien résolu à prendre la place coûte que coûte, il construisit, en avant des murs, une ville en bois et y établit son camp, « et avait en cette neuve ville du roi toutes choses nécessaires appartenant à un ost et plus encore, et place ordonnée pour tenir marché, et là étaient boucheries, merceries, halles de draps et de toutes autres nécessités ». Philippe VI, malgré les plus grands efforts, ne put forcer les Anglais à lever le siège. Calais, héroïquement défendue par ses bourgeois, sous la conduite de Jean de Vienne, résista onze mois. Seule la famine l'obligea à se rendre (1347). Ses habitants furent chassés et dépouillés au profit des Anglais, qui restèrent maîtres de la ville pendant 210 ans (1347-1558). Une trêve conclue entre les rois de France et d'Angleterre mit fin aux hostilités (2). Le roi de France mourut avant de l'avoir vu finir, en 1350.

Suspension de la guerre et mort du roi Philippe VI.

(1) Froissard et les historiens anglais, Malmesbury et Walsingham.

(2) Froissart a raconté avec beaucoup de charme les événements de cette période. Son récit est plein de grâce, de naïveté, de naturel, mais il ne faut pas lui demander la sûreté d'information, la réflexion et les vues d'ensemble d'un historien. Froissart s'est fait, dans sa chronique, le poète et le peintre de la chevalerie du XIVe siècle. On a longtemps admiré, sur son témoignage, le dévouement d'Eustache de Saint-Pierre qui, avec cinq autres citoyens, auraient offert à Edouard III le sacrifice de sa vie pour apaiser la colère de ce monarque. Le fait est aujourd'hui controuvé. Il pa-

9. Premières conséquences de la guerre. Les maux de la France. — A peine commencée, cette guerre est déjà désastreuse pour la France, surtout pour les campagnes ravagées par des bandes d'Anglais. Les maux de la guerre sont aggravés encore par la peste et par les exactions du roi.

Ravages des campagnes.

En 1348, une maladie épidémique, désignée sous le nom de peste noire, se répandit des bords du Nil en Europe, où elle enleva, selon Froissart, le tiers de la population. L'Italie et surtout Florence furent dévastées. De là, le fléau se propagea dans la Provence et le Languedoc, et sévit jusqu'à Paris. Au nombre des victimes, on compta d'illustres personnages : la reine de France, Jeanne de Bourgogne, sa bru, la duchesse de Normandie, sa cousine, Jeanne d'Evreux. A Saint-Denis et dans les environs, les moines de l'abbaye comptèrent 12.000 victimes.

La peste noire.

La rigueur de l'impôt s'explique par la nécessité de repousser les attaques de l'étranger. Pour se procurer de l'argent, le roi eut recours aux mêmes expédients que Philippe le Bel, altérant fréquemment les monnaies, levant de nombreux impôts, tantôt de sa propre autorité, tantôt avec l'assentiment des Etats généraux (1). — En 1331, il attribua à l'Etat le monopole du sel, et étendit ainsi à toute la France l'impôt odieux de la gabelle, qui n'existait que dans quelques villes, et dont l'origine remontait à l'époque romaine. Des greniers à sel furent établis dans divers lieux, et chaque famille fut tenue de s'y approvisionner. Le roi se réserva le cinquième du prix de la vente.

La gabelle.

raît même établi que, deux mois seulement après la prise de Calais, Eustache de Saint-Pierre n'eut pas honte de recevoir une pension des mains d'Edouard III, moyennant serment de fidélité!

(1) Les Etats de 1338 proclamèrent le grand principe que le peuple ne pouvait être imposé sans le consentement de ses représentants : « Les rois ne lèveront aucuns deniers extraordinaires sur le peuple sans l'octroi des trois Etats, et ils en prêteront le serment à leur sacre. »

Réunion du Dauphiné. La France atteint la frontière des Alpes.

10. Réunion du Dauphiné et de Montpellier. — C'est cependant sous ce malheureux règne que la monarchie recueillit les fruits de la politique habile pratiquée par les prédécesseurs de Philippe VI vis-à-vis des princes de la rive gauche du Rhône. Depuis longtemps les comtes de Vienne (sur Rhône), appelés d'ailleurs les dauphins du Viennois à cause du dauphin qu'ils portaient dans leurs armes, étaient en relation amicales avec les rois de France (1). Le dauphin Humbert II céda tout son comté, Vienne, Grenoble, Gap, à Philippe VI, à condition qu'on paierait ses dettes, et que la province formerait l'apanage du fils aîné du roi qui désormais porterait le nom de Dauphin. La France atteignit ainsi la frontière des Alpes. Au sud, Philippe VI acheta à Jacques II, roi d'Aragon et de Majorque, le comté de Montpellier qui complétait le Languedoc.

Principales sources. — Les sources principales sont les *Grandes Chroniques de Saint-Denis* et l'ouvrage de Froissard. Les historiens anglais : Malmesbury, *Eulogium historiarum.* — Walsingham, *Historia Anglicana.*

(1) Philippe le Bel était intervenu dans le comté en qualité d'arbitre.

IIe LEÇON

LA FRANCE SOUS JEAN LE BON. — SUITE DE LA PREMIÈRE CRISE.

Sommaire. — 1. *Caractère du règne.* Une grande disproportion entre la situation critique du royaume et les talents du roi chargé d'y faire face. D'une part de grands dangers, de l'autre un roi incapable et insouciant.

2. *Dangers de la France.* Il y en a trois principaux. 1° Le péril anglais. 2° Le péril navarrais. 3° Le péril révolutionnaire. Ils sont si menaçants qu'il suffit d'un incident pour faire éclater la crise.

3. *Le prétexte de la guerre :* les sanglantes exécutions de Rouen.

4. *La guerre.* Une invasion du prince de Galles, et un désastre complet de la chevalerie française à Poitiers. Le roi est prisonnier.

5. *La crise.* Elle dure quatre ans. Heureusement pour elle les ennemis de la régence ne s'entendaient pas. Il y eut une révolution bourgeoise et parisienne avant tout, dirigée par Etienne Marcel, mais il y avait en même temps le parti navarrais qui travaillait pour Charles le Mauvais, les Anglais qui travaillaient pour eux, et les paysans soulevés qui attaquaient la société tout entière. Le Dauphin, appuyé par la masse de la nation, vint à bout de tous ces obstacles.

6. *La paix.* Signée à Brétigny en 1360, elle est presque aussi pénible que la guerre à cause des ravages des grandes compagnies.

7. *Deuxième maison de Bourgogne.* Avant de mourir, le roi a l'imprudence de fonder la deuxième maison de Bourgogne, bientôt si dangereuse pour la royauté.

1. Le roi Jean II et la France. — Jean II, fils de Philippe VI, n'était point l'homme que réclamait la situation critique de la France. Il n'y a qu'à mettre en regard les dangers qui menaçaient immédiatement le pays et l'incapacité du roi momentanément chargé de diriger la monarchie et d'écarter les difficultés, pour se rendre compte des désastres de ce règne.

Incapacité du roi Jean. Les circonstances la rendent plus apparente.

Programme officiel : Les états généraux. Etienne Marcel. La Jacquerie. Les grandes compagnies.

Dangers nationaux.

D'une part les dangers n'avaient jamais été si grands; trois principaux menaçaient la France.

Le péril anglais.

1° Le péril anglais, car si le dernier roi avait pu négocier avec eux une trêve, l'arrogance du Prince Noir, l'attitude audacieuse des ennemis ne laissaient point de doute sur la reprise prochaine des hostilités.

Le péril navarrais.

2e Le péril navarrais. Le roi de Navarre, Charles le Mauvais, fils de Philippe d'Evreux et de Jeanne de France, mis en goût par les succès faciles d'Edouard, songeait à faire valoir les droits qu'il tenait de sa mère, la fille de Louis X, à la couronne. Ils valaient mieux, en effet que ceux du roi d'Angleterre. Ainsi Philippe VI n'avait eu qu'un concurrent, Jean le Bon risquait d'en avoir deux.

Le péril révolutionnaire.

3e Le péril révolutionnaire : si la bourgeoisie, exaspérée par les charges de l'impôt, venait à réclamer une part du pouvoir. Or ce péril est d'autant moins chimérique que les états généraux avaient déjà proclamé le droit du peuple à ne payer que les taxes qu'il aurait votées (1) et que depuis l'avènement de Jean le Bon ils avaient émis la prétention formelle de surveiller l'emploi qu'on faisait des deniers publics (2).

En face d'une telle situation il eût fallu un souverain aussi sage que Philippe-Auguste et aussi tenace que Philippe le Bel. Mais on n'avait que Jean le Bon.

Jean le Bon ressemble à son père. Mais ses défauts sont plus exagérés.

2. Caractère du nouveau roi. — Le fils de Philippe VI et de Jeanne de Luxembourg avait hérité de la bravoure de son père avec un penchant plus marqué pour les fêtes et les plaisirs. Il aimait la chevalerie légendaire et ses fameux exploits, comme son oncle Jean de Luxembourg, le chevalier aveugle, qui s'était fait traîner à Crécy

(1) Voyez au chapitre précédent la note de la page

(2) Aux états généraux de 1355 et de 1356. A cette condition (la surveillance de l'emploi de leur argent) ils accordèrent au roi une taxe de huit deniers sur chaque livre de marchandise vendue en 1355, puis un impôt sur le revenu en 1356.

pour frapper quelques bons coups. Il avait formé autour de lui une corporation de chevaliers de l'ordre de l'Etoile pour répondre, disait-on, à la création de l'ordre de la Jarretière par le roi d'Angleterre (1). Au fond, c'était pour faire revivre le souvenir d'Arthur et des douze chevaliers de la Table ronde. La règle des nouveaux chevaliers de l'Etoile était de ne jamais reculer de plus de quatre arpents sur le champ de bataille et de périr plutôt que de se rendre.

Il crée l'ordre de l'Etoile, fantaisie chevaleresque.

On l'appela Jean le Bon (2), mais c'est à cause de sa valeur et point du tout à cause de sa miséricorde. La cruauté et la colère furent, en effet, des traits durables de son caractère. Ses sanglantes exécutions lui firent beaucoup d'ennemis. En présence de tant d'ennemis, le roi ne prévit rien, ne fit rien, vécut d'expédients et abusa du favoritisme. Il ne fallait plus qu'un incident pour provoquer une crise. Les complots du Navarrais le firent naître.

Il est, de plus, cruel, malgré son nom, qui ne rappelle que sa bravoure.

3. La tragédie de Rouen. — Charles le Mauvais avait déjà beaucoup fait pour mériter son triste nom. Ses derniers actes étaient l'assassinat de Charles d'Espagne (3), le connétable de France, l'ami intime du roi, et un complot en règle avec Edouard III. Le roi d'Angleterre n'avait qu'à descendre à Cherbourg, ville et fief du roi de Navarre, il serait le bienvenu. En admettant même qu'il parvînt au trône de France, Charles s'engageait à céder une bonne

C'est la tragédie de Rouen qui est le signal du renouvellement de la grande guerre.

(1) Institué, dit-on, en 1346, par Edouard III, roi d'Angleterre, à l'occasion de la victoire de Crécy. Le mot d'ordre donné par lui à ses soldats aurait été *garter* (jarretière). D'après une autre opinion, les mots qui composent la devise de l'ordre : « Honni soit qui mal y pense », auraient été prononcés par Edouard III lorsqu'il rendit à la comtesse de Salisbury la jarretière qu'elle avait laissé tomber dans un bal. C'est pour répondre à l'hilarité que cet incident souleva chez les courtisans qu'Edouard aurait créé l'ordre de la Jarretière.

(2) Αγαθος, en grec signifie aussi bon, brave à la guerre.

(3) Charles d'Espagne, fils de Lacerda, ce prince de Castille chassé de son pays et recueilli par son oncle, Philippe le Hardi. (Voyez 1re partie, 1re leçon, page 9.)

partie du royaume à son allié. A la nouvelle du complot, Jean s'écria qu'il ne voulait « nul maître en France, fors lui ». Il chevaucha pendant trente heures d'Orléans à Rouen, où il savait que le dauphin avait invité à un festin le roi de Navarre et ses amis. Puis, à l'heure où les convives étaient réunis, il envahit brusquement le château et arrêta lui-même les conspirateurs à la table de son fils. Le comte d'Harcourt et trois autres seigneurs furent « décollés » sans jugement, comme l'avait été le connétable Raoul de Nesle (1). Quant à Charles le Mauvais, il fut enfermé au château Gaillard (1356).

Invasion du prince Noir jusqu'au milieu du Berry.

4. Reprise des hostilités avec l'Angleterre. Bataille de Poitiers (2). — Les Anglais accoururent au secours de la faction navarraise. Tandis que le roi d'Angleterre, entré par Calais, ravageait le nord de la France, le prince Noir quitta Bordeaux avec l'intention de gagner la Normandie. Il dévasta le Limousin, l'Auvergne, le « bon et gras pays » du Berry. Au lieu de l'attaquer de front, Jean, qui avait réuni à Chartres une armée considérable, s'en alla passer la Loire à Blois et se dirigea sur les derrières de l'armée anglaise pour lui couper la retraite. Cette manœuvre eut d'abord un bon résultat. Le prince de Galles, qui s'était laissé imprudemment tourner, dut rebrousser chemin vers le sud. Il fut bientôt rejoint par les Français qui lui barrèrent la route près de Poitiers. Forcé de combattre avec 10.000 hommes seulement, il s'établit, comme son père Edouard III à Crécy, sur un coteau, celui de Maupertuis, planté de vignes et hérissé de haies épaisses, que des fossés et des retranchements rendirent encore plus impraticables. Les archers anglais, qui composaient les deux tiers de l'ar-

Le roi Jean le poursuit jusqu'à Poitiers.

(1) Raoul de Nesle, connétable de France, accusé de complicité avec les Anglais dans son comté de Guines et exécuté en novembre 1350.
(2) D'après Froissard, Walsingham et le moine de Malmesbury.

mée du prince Noir, furent placés derrière les haies, et les chariots, disposés en file, servirent de rempart aux Anglais.

Jean renvoya les milices communales. Il avait encore sous ses ordres 50.000 guerriers féodaux. Quatre seigneurs qu'il chargea de reconnaître la position des Anglais découvrirent, au nord du camp ennemi, un étroit défilé bordé d'une double haie qui donnait accès au centre du plateau. Or c'est précisément sur ce point que le roi fit commencer l'attaque le lendemain (18 sept. 1356).

Nouvel exemple de l'imprudence de la chevalerie française, Poitiers rappelle Courtrai et Crécy.

L'avant-garde française, composée de trois cents chevaliers d'élite, s'engagea dans le défilé et fut aussitôt criblée de flèches. Comme en se repliant sur le centre elle y jetait le désordre : « Chevauchez avant, dit Chandos au prince, la journée est à nous ! » En effet la cavalerie anglaise descendit aussitôt du plateau et s'élança dans la plaine. Jean eut encore la malencontreuse idée d'ordonner aux siens de mettre pied à terre pour soutenir la charge des Anglais. Les chevaliers français, écrasés par leurs lourdes armures, embarrassés par leurs chaussures à la poulaine, hors d'état de se servir de leurs lances longues de plus de cinq pieds, tombèrent en foule sous les coups des archers et des hommes d'armes anglais. « Il y eut là, dit Froissart, grand foissis et grand boutis ! »

Intrépidité de Jean II.

Jean du moins sauva l'honneur ! Debout, au milieu des cadavres, sa hache d'armes à la main, il combattit vaillamment alors même que tout espoir était perdu. Son plus jeune fils, Philippe, surnommé depuis le Hardi, était à ses côtés et l'avertissait de ses cris : « Père, gardez-vous à droite ! Père, gardez-vous à gauche ! » Un coup atteignit le roi au visage et le couvrit de sang. Pressé enfin de tous côtés, Jean s'adressa à l'un des assaillants et lui demanda son nom : « Sire, répondit celui-ci, je suis Français et originaire du pays d'Artois ; je m'appelle Denis de Morbecque. » Le roi se rendit à lui.

Plus de 6.000 Français périrent dans cette funeste jour-

née! Les captifs étaient deux fois plus nombreux que les Anglais eux-mêmes : un grand nombre furent renvoyés, à la condition qu'ils acquitteraient une rançon. Le prince de Galles se montra plein de courtoisie pour le vaincu ; il plia le genou devant lui et, le soir à table, refusa par respect de s'asseoir à ses côtés. Jean fut conduit de Bordeaux à Londres.

Une fois de plus l'armée anglaise, inférieure en nombre mais mieux armée et mieux disciplinée, avait eu raison des milices féodales du roi de France.

Le désastre de Poitiers provoque une crise générale.

5. Les ennemis de la monarchie et la régence. — Après la bataille de Poitiers, tous les dangers qui menaçaient déjà la monarchie éclatèrent ensemble. Elle eut à résister à une révolution bourgeoise, à un soulèvement des paysans, aux intrigues du Navarrais, aux attaques des Anglais et il est fort heureux que ses ennemis aient eu des ambitions, des intérêts trop différents pour s'entendre ; elle ne leur eût pas résisté.

C'est le dauphin Charles, duc de Guyenne, à peine investi de la régence (1), qui eut à contenir, puis à vaincre :

1° La révolution bourgeoise ;

2° La révolution des paysans ;

3° La résistance des Navarrais et des Anglais.

La masse de la nation reste attachée à la monarchie et soutient le dauphin Charles.

Il vint à bout de tous ces obstacles parce qu'il fut soutenu par la masse du pays de France, parce que les meneurs de la révolution ne purent entraîner derrière eux qu'une faible partie de la population. Leurs tentatives pour établir en France un autre gouvernement que la monarchie absolue sont cependant assez originales et assez audacieuses pour être étudiées.

6. La révolution bourgeoise. Etienne Marcel. — La bourgeoisie des bonnes villes de France supportait avec

(1) Il ne fut investi officiellement de la régence qu'en 1358, quand il eut atteint ses 18 ans. Il avait les pouvoirs de régent sans le titre.

peine les charges chaque jour plus lourdes de l'impôt. Le désastre de Poitiers l'avait exaspérée en lui démontrant l'inutilité de ses efforts et de ses sacrifices. Aussi attendait-elle le moment de protester contre l'usage qu'on faisait de ses deniers. La convocation des états généraux, en 1356, servit à souhait ses désirs. Elle possédait à cette assemblée une influence prépondérante, 700 représentants sur 800. Il ne lui manquait plus qu'un chef actif et énergique pour diriger sa protestation. Elle le trouva à Paris dans Etienne Marcel. Ancien drapier, élu pour trois ans prévôt des marchands, il rendait la justice aux marchands de Paris, défendait leurs privilèges, protégeait leurs intérêts. Il était, comme nous dirions aujourd'hui, le chef de la municipalité parisienne. Il s'était assuré, outre l'appui de la bourgeoisie, les sympathies des classes populaires par ses services, ses grands travaux d'embellissement et d'assainissement. Il avait joué un rôle remarquable aux états généraux de 1355 par son éloquence, sa décision et sa vigueur. Enfin, à la nouvelle du désastre de Poitiers, il avait fait réparer l'enceinte de Paris et mis la ville en état de défense.

Souffrances et désirs légitimes de la bourgeoisie.

Etienne Marcel, prévôt des marchands de Paris.

Dépassant les projets des députés, Marcel, soutenu par le peuple de Paris, essaya toute une révolution contre la monarchie. Cette révolution aura trois phases (1).

Etienne Marcel veut faire une véritable révolution politique.

La première aux états généraux de 1356 et 1357, où l'on rédigera son programme.

La période des réformes.

La deuxième dans la rue, dans les émeutes, où l'on cherchera à l'imposer par la violence au représentant de la royauté, au régent.

La période de la terreur.

La troisième dans une série de négociations louches, avec des alliés inavouables, les Jacques, le Navarrais, pour sauver une tentative désormais condamnée à échouer.

La période de trahison et l'échec.

(1) On trouve déjà dans la révolution du XIVe siècle les idées qui prévaudront plus tard. On y reconnaît même les principales phases de la Révolution (de 1789), celle des réformes, celle de l'agitation, celle de la terreur, celle de la dictature. (JALLIFIER.)

Marcel n'a pas été suivi par la masse de la nation.

Inutile de dire que dans tous ces essais Marcel n'eut avec lui, en dehors de quelques ambitieux comme l'évêque de Laon, Robert le Coq, que la bourgeoisie, et surtout la bourgeoisie parisienne. Le reste de la France ignora ses projets, ou du moins ne put les comprendre.

Les états généraux de 1356 dénoncent les conseillers du dauphin.

7. Première phase de la révolution. Etats généraux. — Les états généraux de France se réunirent deux fois sous la direction effective du prévôt Etienne Marcel, en 1356 et 1357. La première fois, ils se contentèrent de réclamer au dauphin : 1° l'éloignement de ces légistes détestés qui formaient son conseil, La Forest, Bucy, de Lorris, Nicolas Braque, Poilevillain, etc. ; 2° l'institution d'un conseil de réforme, composé de délégués des trois ordres, et sans l'avis duquel le dauphin ne pouvait rien faire.

Ils veulent former un comité de réformes.

Les états de 1357 présentent au dauphin la grande ordonnance.

Le besoin d'argent et la crainte d'une révolution les firent rappeler le 5 février 1357. Les députés étaient moins nombreux et plus résolus. Toujours dirigés par les mêmes chefs, ils imposèrent au dauphin un conseil formé de leurs meneurs, et notamment du prévôt Etienne Marcel. Puis ils lui présentèrent une sorte de grande charte destinée à garantir à jamais les droits de la nation et des particuliers contre l'arbitraire royal. C'était la grande ordonnance du 3 mars 1357.

Cette charte aurait fait passer le pouvoir réel aux états généraux.

Elle donnait en somme le pouvoir souverain aux états généraux, qui se réunissaient périodiquement et sans convocation non seulement pour voter l'impôt, mais encore pour en surveiller la perception et l'emploi.

D'ailleurs, dans l'intervalle d'une réunion à l'autre, les états seraient représentés par un conseil choisi parmi leurs membres, pour assister le roi dans l'administration du royaume.

Ces demandes des états ne constituaient pas seulement une vaste réforme administrative et financière, elles contenaient toute une révolution. Si elles avaient été suivies d'exécution, l'absolutisme monarchique eût fait place dès le

XIVe siècle à une monarchie limitée par les états généraux. Mais cette tentative était trop hardie, trop en avance sur l'opinion et les idées du temps pour être comprise et soutenue par le peuple.

8. Deuxième phase de la révolution. Emeute et terreur. — Ni le roi captif ni le régent ne pouvaient sanctionner la grande ordonnance. Ils préféraient se passer des subsides des états que d'accepter cette déchéance. On eut alors dans Paris le bizarre spectacle de voir les crieurs publics des états proclamer par toutes les rues qu'il fallait payer les taxes votées, tandis que les crieurs royaux défendaient dans les mêmes rues de les acquitter.

Ni le roi ni le dauphin n'acceptent l'ordonnance.

Marcel et ses amis, voyant qu'ils ne réussiraient pas à obtenir le consentement du dauphin, se décidèrent à l'arracher par la violence et la terreur. On prépara le peuple à un coup de main, nécessaire pour débarrasser, disait-on, le jeune prince de ses mauvais conseillers. On accusait surtout deux officiers de la couronne, les maréchaux de Champagne et de Normandie, de toutes les mesures vexatoires prises par le dauphin. Le 22 février 1358, la foule envahit l'hôtel Saint-Pol, résidence du prince. Après avoir durement représenté à celui-ci qu'il devait mettre ordre aux affaires du royaume, Etienne Marcel se tourna vers les siens : « Faites en bref, dit-il, ce pour quoi vous êtes venus ici. » Le sire de Conflans, maréchal de Champagne, et Robert de Clermont, maréchal de Normandie, furent aussitôt massacrés. Leur sang rejaillit sur la robe du dauphin, que Marcel dut protéger contre les émeutiers, en le coiffant de son chapeau bleu et rouge aux couleurs de Paris.

Etienne Marcel veut arracher le consentement du dauphin par la terreur.

Massacre des maréchaux.

Dès lors, il n'y avait plus de royauté, du moins à Paris ; il n'y avait plus qu'une sorte de république sous la dictature de Marcel.

Dictature d'Etienne Marcel.

9. Troisième phase de la Révolution. Alliances, et mort d'Etienne Marcel. — Malheureusement pour lui et pour la révolution, Charles, devenu officiellement

La fuite du régent et la soumission des états généraux de Compiègne laissent Etienne Marcel dans une fausse situation.

régent du royaume, parce qu'il avait atteint, à 18 ans, l'âge de sa majorité, réussit à s'enfuir de Paris, et convoqua les Etats généraux à Compiègne. Tous ceux qu'indignait le rôle démagogique du prévôt des marchands de Paris, la noblesse, le clergé, les représentants des villes elles-mêmes s'y rendirent en foule, promettant de l'argent et des troupes, pour « rogner les ongles à ces vilains Parisiens ». Les Etats, en effet, ne se montrèrent ni faibles ni violents : ils accordèrent les subsides nécessaires et réalisèrent une partie des réformes. La révolution bourgeoise se transformait en une simple révolution parisienne.

Trahison d'Etienne Marcel.

Désavoué par les états et coupable d'un crime, Etienne Marcel se trouva, par la force des choses, entraîné aux derniers excès. De la révolte il passa à la trahison. Il s'entendit d'abord avec les paysans qui s'étaient soulevés et qui ravageaient les campagnes des environs de Paris; mais cette alliance ne lui fut d'aucune utilité. Elle ne servit même qu'à l'isoler encore davantage. La *Jacquerie* n'eut pas de durée.

Cependant, le temps pressait, car le régent et ses nombreux partisans campaient à Vincennes, prêts à entrer dans Paris à la première alerte. Désespéré, ne sachant où trouver un appui, le prévôt des marchands eut l'idée de faire proclamer le roi de Navarre capitaine des Parisiens. Il comptait sur son armée, établie à Saint-Denis, pour combattre le régent. Peut-être songeait-il, dans l'intérêt de son œuvre et de sa vie également menacées, à un changement de dynastie : la branche d'Evreux eût remplacé celle des Valois. Mais Charles le Mauvais était l'allié du roi d'Angleterre, Edouard III, auquel il s'était engagé, s'il devenait roi de France, à céder une partie du royaume. D'autre part, au lieu d'attaquer le dauphin, il entretenait des pourparlers avec lui en vue d'une réconciliation. Étienne Marcel était donc la dupe de son hypocrite allié. Déjà il se préparait à lui livrer la porte Saint-Denis, lorsque l'échevin Jean Mail-

Il veut un changement de dynastie au profit de Charles le Mauvais.

lard, averti de sa trahison, se jeta sur lui et le massacra avec ceux qui l'accompagnaient (1). Les troupes du dauphin entrèrent dans la capitale à la place de celles du Navarrais, et il ne resta nulle trace des réformes de 1356.

Sa mort, 1er août 1358.

10. Révolte des paysans. Jacquerie (1358). — Tandis qu'une partie de la bourgeoisie française, dirigée par la commune de Paris, essayait de faire une révolution politique par les états généraux, les paysans tentèrent à leur tour de se soulever, non seulement contre le roi, mais aussi contre les nobles, le clergé, contre la société tout entière. Car ce qui distingue le plus l'insurrection de ces pauvres gens, la Jacquerie, comme on l'appela alors, de celle du peuple des villes, c'est que la révolution bourgeoise et parisienne n'était que politique, tandis que la Jacquerie était un mouvement profondément social.

La jacquerie est une guerre sociale.

Il sortit d'ailleurs exactement des mêmes causes.

Cruellement éprouvés par la guerre, la famine et la peste, exaspérés par le brigandage des soldats anglais, navarrais, français, les gens des campagnes étaient encore indignement rançonnés par ces nobles qu'ils méprisaient depuis la défaite de Poitiers, et qui, rendus à la liberté sous condition, avaient hâte d'acquitter les sommes promises aux Anglais. « Jacques Bonhomme a bon dos, disaient les seigneurs en parlant du paysan, il crie, mais il paiera! »

Elle sort des misères causées par la guerre et aussi des exactions des nobles, revenus de captivité.

Le soulèvement commença dans le Beauvaisis, s'étendit dans l'Amiénois et le Vermandois, gagna l'Ile-de-France, et embrasa bientôt tout le pays compris entre la Seine et la Somme. En quelques jours, plus de 100.000 vilains, « armés de bâtons et de couteaux, se levèrent et marchèrent en bandes grossies de proche en proche, attaquant les châteaux par le fer et par le feu, y tuant tout, hommes, femmes et enfants, et, comme les barbares du ve siècle, ne pouvant

Soulèvement des jacques.

(1) Récit de FROISSART. D'après les grandes chroniques, il semblerait que Marcel périt victime d'un complot royaliste.

dire où ils allaient, ni ce qui les poussait ». Froissard les compare à des chiens enragés! Il fallut employer la force pour les réduire.

La répression.

Ce fut l'œuvre de six semaines. Tous les anciens ennemis se réconcilièrent contre le fléau commun. Anglais et Navarrais se rangèrent sous la bannière du dauphin. Etienne Marcel, qui s'était entendu avec les jacques, leur envoya deux compagnies de milice bourgeoise pour les aider à prendre Meaux, où les familles de beaucoup de nobles s'étaient réfugiées. Mais la ville, grâce à sa forteresse, résista. Les paysans furent défaits (9 juin), puis traqués en tous lieux. Les nobles, revenus de leur première panique, les tuèrent en masse à Compiègne et à Clermont-en-Beauvaisis. Le chef des jacques, Guillaume Calle, fut, dit-on, coiffé d'un trépied rouge et brûlé.

L'insurrection des jacques échouait ainsi plus complètement encore que la révolution parisienne. On étouffa cruellement les revendications qu'elle avait comprises par ses violences.

Nécessité de la paix avec l'Angleterre.

11. La paix avec l'Angleterre. — Le régent avait eu le bonheur de se débarrasser du péril dangereux de ces deux révolutions, et de triompher coup sur coup des jacques et d'Etienne Marcel. Il lui restait, pour achever sa tâche, à obtenir des Anglais le rétablissement de la paix.

Le dauphin refuse d'accepter le honteux traité de Londres.

Quoique cette pacification devînt de jour en jour plus nécessaire, le dauphin ne voulait l'accorder qu'à des conditions honorables. Aussi, quand son père Jean le Bon, pressé de revoir la France et de reprendre le pouvoir, eut signé avec Edouard III l'arrangement de Londres, qui aurait cédé aux Anglais la moitié occidentale de la France (1)

(1) Il abandonnait à Edouard toutes les provinces maritimes de la France, Calais, Guines, Boulogne et le Ponthieu, la Normandie avec la suzeraineté sur la Bretagne, l'Anjou, le Maine et la Touraine, le Poitou, le Limousin et la Saintonge. Les Anglais avaient déjà la Guyenne et la Gascogne.

avec l'embouchure de tous nos fleuves, il refusa de l'approuver, soutenu d'ailleurs par les états généraux de France.

Le dauphin a bien soin d'éviter toute rencontre avec les armées anglaises.

Edouard III tenta encore de vaincre sa résistance par une nouvelle invasion qu'il conduirait à travers toute la France, en faisant, du nord au sud, le tour de Paris. On le vit en effet en Picardie, en Champagne, puis en Beauce, brûlant ou ravageant tout sur son passage. Mais il ne put engager le dauphin dans aucune action décisive.

Lassitude d'Edouard III.

Six mois de promenades et de provocations inutiles dans un pays ruiné et partout très hostile aux envahisseurs (1) dégoûtèrent Edouard III de la guerre de France. Il saisit le prétexte d'un orage qui l'assaillit près de Chartres, pour déférer aux instances des légats du pape Innocent VI et se décider à faire la paix (2).

Le *traité de Brétigny* (1360), comparé à celui de Londres, était presque avantageux. Edouard III renonçait à la couronne de France, et recevait en souveraineté directe : 1° au nord, le Ponthieu, Calais, Guines ; 2° au midi, la Guyenne avec toutes ses dépendances, Poitou, Saintonge, Angoumois, Limousin, Périgord, Agénois, Quercy, Rouergue, Bigorre ; — mais il abandonnait ses premières prétentions sur la Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine, la Bretagne ; — enfin la rançon du roi Jean fut fixée à 3 millions d'écus d'or, payables en six ans (3), au lieu de 4 millions stipulés l'année précédente.

Bientôt Jean II débarqua à Calais, où fut payé le pre-

(1) C'est à cette époque que se rapportent les exploits de deux paysans, Guillaume l'Aloue et le Grand Ferré, sur les soldats anglais.

(2) Innocent VI, Etienne Aubert. Edouard III déclara qu'il faisait le sacrifice de la paix à la suite d'un vœu fait à Notre-Dame de Chartres.

(3) Environ 250 millions de notre monnaie.

mier versement : deux de ses fils et quatre-vingts chevaliers ou bourgeois furent livrés comme otages (1).

Les Grandes Compagnies, réduites au chômage par la paix, ravagent la France.

12. Les malheurs de la paix. Les Grandes Compagnies. — Après avoir tant souffert de la guerre anglaise, surtout depuis le désastre de Poitiers, la France eut à supporter pendant la paix des maux presque aussi cruels, les outrages des Grandes Compagnies. C'était l'insuffisance des levées féodales qui avait obligé les rois de France et d'Angleterre à recourir à ces troupes pour se faire la guerre. On appelait ainsi des bandes de routiers ou de brigands venus de tous les pays pour pratiquer le métier le plus fructueux à cette époque, la guerre. Leurs chefs étaient de véritables entrepreneurs qui louaient indifféremment leur service à qui les payait bien.

Ils appartenaient aux nationalités les plus diverses. Les plus célèbres au XIVe siècle furent : le Wallon Eustache d'Aubrécicourt, le Gascon Jean de Ségur, l'Allemand Franck Hennequin, l'Anglais Robert Knolles, le Gallois Griffith, Arnaud de Cervolles, surnommé l'Archiprêtre, parce qu'il possédait le revenu d'un archiprêtré dans le diocèse de Périgueux.

Jacques de Bourbon défait à Brignais.

Réduits au chômage par le traité de Brétigny, les bandes de brigands n'en continuèrent pas moins de piller la France et de la traiter en pays conquis. Le pape d'Avignon, Innocent VI, réclama contre elles l'appui du roi de France. Mais les troupes féodales ne furent pas plus heureuses contre les compagnies que contre les Anglais. Le connétable Jacques de Bourbon ayant été attaqué à Brignais, près de Lyon, par la bande des *Tard-venus*, fut défait et tué dans la mêlée (1361). Il était réservé à du Guesclin seulement de mettre fin à leurs ravages.

(1) La paix avec Charles le Mauvais avait été signée à Pontoise dès 1359. Il obtint les villes de la basse Seine, Vernon, Gisors, Gournay, Neufchâtel, plus la ville de Pontoise en fief.

13. Fondation de la deuxième maison de Bourgogne. Mort du roi. — Une occasion s'offrit à Jean II de réparer une partie des pertes que le traité de Brétigny avait infligées à la France : Philippe de Rouvre, chef de la maison capétienne de Bourgogne, issue de Robert, frère du roi de France Henri Ier, mourut sans postérité, et, d'après la loi des apanages, le duché de Bourgogne revint à la couronne (1). Mais le roi commit la faute de le donner en apanage à son jeune fils Philippe, qui avait si bien combattu à ses côtés à Poitiers. Il constitua ainsi la seconde maison de Bourgogne, qui faillit deux fois perdre la France (1363). Jean II mourut en Angleterre en 1364. Il y était retourné à la nouvelle qu'un de ses fils, Louis, duc d'Anjou, resté comme otage aux mains d'Edouard III, s'était échappé. Selon les uns, Jean obéit à un sentiment de loyauté : « Si la bonne foi était bannie du reste de la terre, aurait-il dit, elle devrait se retrouver dans le cœur des rois. » D'après les autres, il regrettait les plaisirs de Londres. La mort le surprit trois mois après son retour à la cour d'Edouard III.

Dernière faute de Jean II. Il prépare de nouveaux dangers à la monarchie en fondant la deuxième maison de Bourgogne.

Il retourne mourir en Angleterre, en 1364.

Bibliographie. — Historiens de Jean le Bon : continuateurs de Guillaume de Nangis. A partir de 1340, la continuation est l'œuvre de Jean de Venette, carme du couvent de la place Maubert. — *Grandes Chroniques de Saint-Denis*. A partir de 1350, c'est une rédaction complètement originale. — *Chroniques* de Froissard (édition de M. Siméon Luce). — Les historiens anglais déjà cités. — Etudes modernes : Perrens, *Etienne Marcel ;* Picot, *Histoire des Etats généraux ;* Zeller et Luchaire, *Jean le Bon*, dans la Collection de l'histoire de France racontée par les contemporains (Hachette et Cie).

(1) Philippe possédait, outre le duché, le comté de Bourgogne ou Franche-Comté et l'Artois, qui revinrent à sa grand'tante Marguerite, veuve de Louis, comte de Flandre.

IIIe LEÇON

LA REVANCHE DE LA FRANCE
RÈGNE DE CHARLES V LE SAGE (1364-1380)

Sommaire. — 1. Caractère du roi et du règne. Le roi est avant tout prudent et ennemi des aventures. Son œuvre fut la revanche du traité de Brétigny et le relèvement de la France.

2. Préliminaires de la revanche. Il s'agissait de détruire les appuis que les Anglais pouvaient trouver tout prêts dans le royaume.
Ainsi s'expliquent la guerre faite à Charles le Mauvais, le rétablissement de l'ordre en Bretagne, l'expulsion des Grandes Compagnies.

3. La revanche. Ce ne fut pas l'œuvre de grands combats, mais seulement d'escarmouches, de sièges, en un mot d'une lutte capable de décourager les plus tenaces. Du Guesclin ne laissa aux Anglais que quatre villes.

4. Gouvernement. Charles V n'a pas créé d'institutions nouvelles. Il a restauré les anciennes. C'est lui cependant qui organisa la perception des impôts dans le royaume.

5. Prospérité publique. Elle se manifeste soit par l'activité des travaux de l'esprit, soit par les progrès de Paris.

Le fond du caractère de Charles V est la prudence.

1. Caractères du roi et du règne. — Charles V le Sage est le premier des Valois qui ressemble par son caractère et sa conduite aux derniers Capétiens de la branche directe. Son père Jean le Bon, son grand-père Philippe VI, avaient été des chevaliers très braves mais très imprudents. Il ne montra, quant à lui, aucun goût pour les aventures. Il parut peu aux armées, et c'est de sa librairie du Louvre ou de son hôtel Saint-Pol qu'il dirigea patiemment le relèvement de son royaume. On a dit, il est vrai, que sa santé ne lui permettait pas d'autre conduite. Soit qu'il fût né très maladif, soit que son organisme eût été attaqué par un poi-

Charles V et du Guesclin. Paris au XIVe siècle. (*Programme officiel.*)

son que lui aurait servi son cousin Charles le Mauvais, il resta en effet faible et presque incapable de manier une épée. Il n'y a en tous cas qu'à se féliciter de sa politique puisqu'elle a poursuivi et réalisé l'œuvre alors la plus utile à la monarchie, à savoir :

Utilité et nécessité de sa politique.

1° La revanche du traité de Brétigny;

2° La restauration du gouvernement régulier et de l'ordre en France.

Son but constant a été la revanche de Brétigny, le relèvement de la monarchie.

Il est vrai que le roi politique fut aidé d'un guerrier très habile, le chevalier breton Bertrand du Guesclin.

2. Bertrand du Guesclin (1320-1380). — C'était un pauvre chevalier de Bretagne, né vers 1320 au château de la Motte-Broons, près de Dinan (Côtes-du-Nord). Les récits du temps nous le dépeignent :

Naissance de du Guesclin (1320).

...Camus, noir et massant (maussade),
Le plus laid qu'il y eut de Rennes à Dinant.

La bravoure, l'énergie qu'il déploya dans la guerre de succession de Bretagne, au service de Charles de Blois, le candidat favori du roi de France et du parti français, le signalèrent à Charles V. En 1357, il le manda à Paris pour lui confier la direction de la guerre. Avec lui, une réaction s'opère contre la chevalerie de parade des premiers Valois. Les chevaliers de ce temps ne cherchaient qu'à s'illustrer par des prouesses individuelles; ils étaient indifférents au succès de l'action engagée. Du Guesclin, au contraire, recherche le succès par tous les moyens. Il était fécond en ruses, et il excellait à préparer la victoire. Il étudiait le terrain, opérait des marches nocturnes, des mouvements tournants, attaquait en embuscades, se ménageait des intelligences dans le pays occupé par l'ennemi. Avec lui, la guerre devint un art : une tactique sérieuse remplaça les grands coups d'épée donnés au hasard.

Ses premières armes en Bretagne.

Charles le Sage l'appelle à son service.

Nouvelle tactique.

3. Préliminaires de la revanche. Défaite de Charles le Mauvais. — L'idée maîtresse du roi Charles

Avant d'aborder la lutte directe avec les Anglais, il détruit tous leurs points d'appui sur le continent.

le Sage et de Bertrand du Guesclin fut certainement la revanche du traité de Brétigny. Tous les actes de leur politique avant la reprise définitive des hostilités contre les Anglais doivent être considérés comme des préparatifs, de la partie décisive. C'est qu'avant d'engager la lutte directe, il était fort habile de détruire tous les points d'appui que l'adversaire pourrait trouver dans le royaume. La rude guerre dirigée contre le Navarrais, l'expulsion des Grandes Compagnies, l'alliance avec la Castille n'eurent pas d'autre but.

Charles le Mauvais perd ses villes de la basse Seine.

Charles le Mauvais fut attaqué le premier parce que les places qu'il possédait sur la basse Seine inquiétaient fort le roi de France. N'était-ce point une porte naturelle pour faire pénétrer les Anglais au cœur de la France? Naturellement le Navarrais résista de toutes ses forces. Ce fut peine perdue. Bertrand du Guesclin le battit aussi complètement que possible à Cocherel, près d'Evreux. Charles V, alors à Reims, reçut cette bonne nouvelle la veille de son sacre. Ce furent les « joyeuses étrennes du règne ».

Il est entièrement défait à Cocherel (1364).

L'année suivante, Charles le Mauvais consentit à signer la paix. Par le *traite de Pampelune* (1365), il renonçait à la couronne de France, cédait les comtés de Mantes, Meulan, Longueville, en échange desquels il obtenait la seigneurie lointaine de Montpellier, et recouvrait le comté d'Evreux et ses places fortes du Cotentin. Du Guesclin eut comme récompense le comté de Longueville, et reçut une part des dépouilles des partisans de Charles le Mauvais.

Charles V soutient le parti français en Bretagne.

4. Préliminaires de la revanche. Fin de la guerre de Bretagne (1365). — Le roi de France n'avait pas un moindre intérêt à rétablir l'ordre dans le duché de Bretagne. Il y avait vingt ans en effet que la famille de Montfort et celle de Blois se disputaient cette province (1) pour

(1) Comme Jean de Montfort était mort pendant la guerre, et que Charles de Blois était prisonnier de ses adversaires, la lutte

le plus grand bonheur des Anglais, qui sous prétexte de secourir le parti de Montfort, s'enrichissaient aux dépens du pays et y attendaient une bonne occasion de passer en France.

Imprudence du prétendant français.

Charles le Sage expédia donc du Guesclin aux amis de la France. Malheureusement l'habile capitaine n'était pas le maître des opérations dans son pays natal. Il devait obéir au prétendant, Charles de Blois, remis alors en liberté. Or, le comte de Blois était un personnage fort pieux, fort brave, mais aussi très imprudent. Malgré les conseils de du Guesclin, il voulut attaquer les Anglais retranchés sur la colline d'Auray. Il fut battu et tué, et du Guesclin fait prisonnier (1364).

Sa défaite à Auray.

Le traité de Guérande répare la défaite d'Auray (1365).

Charles V du moins répara la défaite du champ de bataille par d'habiles négociations. Par le *traité de Guérande*, la veuve de Charles de Blois, Jeanne de Penthièvre, renonça à tous ses droits sur la Bretagne, moyennant la cession, en toute souveraineté, de la vicomté de Limoges et du comté de Penthièvre. Quant à Jean IV de Montfort, il fut reconnu duc de Bretagne et prêta hommage de vassalité au roi de France (1365).

La Normandie et la Bretagne pacifiées, c'étaient deux portes fermées aux Anglais.

Du Guesclin conduit les Grandes Compagnies de l'autre côté des Pyrénées.

5. Préliminaires de la revanche. Expulsion des grandes Compagnies, et guerre de Castille. — A peine le capitaine du Guesclin fut-il remis en liberté que le roi lui confia la mission de délivrer la France du dernier danger qui pouvait entraver encore la grande œuvre qu'il voulait entreprendre. Il s'agissait de faire sortir du territoire du royaume ces bandes d'Anglais, de Gascons, de Navarrais et de Bretons qui détroussaient les campagnes

fut soutenue par Jeanne de Montfort et Jeanne de Penthièvre, épouse de Charles de Blois. On l'appela la guerre des deux Jeannes. Le combat des trente Anglais de Richard Bamborough contre les trente Français de Beaumanoir n'en est qu'un épisode.

depuis la paix de Brétigny. Ils avaient si bien pris l'habitude de vivre du pays de France qu'ils l'appelaient leur chambre. Du Guesclin alla trouver leurs chefs à Chalon-sur-Saône. Là, il but joyeusement avec eux, leur représenta la misérable situation du royaume, et les séduisit par ses promesses. Peu après, les Grandes Compagnies descendirent la vallée de la Saône et du Rhône. Elles envahirent le comtat Venaissin, exigèrent du pape Urbain V une rançon de 200.000 livres, et passèrent en Espagne. C'était le temps où le trône de Castille étaient disputé par deux compétiteurs, *Pierre le Cruel* et son frère, *Henri de Transtamare*. Charles V s'étant déclaré pour ce dernier, les Compagnies, sous les ordres de du Guesclin, marchèrent contre Pierre le Cruel. Les Juifs, les Maures, si nombreux en Espagne, les Anglais voisins des Pyrénées par leur duché de Gascogne, firent cause commune contre l'ami des Français. Les bandits eux-mêmes ne restèrent pas fidèles à du Guesclin et passèrent pour la plupart dans les rangs des Anglais, ce qui valut au parti français une grosse défaite à Navarrette (1367), où le brave capitaine fut pour la deuxième fois fait prisonnier.

Il va les trouver à Chalon-sur-Saône.

Ils entrent en Castille.

Du Guesclin est d'abord battu à Navarette (1367).

Rendu bien vite à la liberté par la générosité de ses amis (1), il prit aussitôt sa revanche par la victoire décisive de Montiel. Pierre le Cruel, fait prisonnier, fut tué après la bataille par son propre frère Henri. Celui-ci, devenu roi de Castille, fut pour la France un allié fidèle dont la marine, une des meilleures de l'Europe, combattit plus d'une fois les Anglais.

La victoire finale reste aux Français, Montiel.

(1) Du Guesclin avait fixé lui-même sa rançon à cent mille livres, somme énorme pour le temps, et comme le prince de Galles lui demandait où il trouverait tout cet argent : « Sire prince, dit-il, Henri d'Espagne en paiera la moitié, le roi de France l'autre, et si je ne pouvais avoir la somme de ces deux-ci, n'a fileresse en France qui sache filer, qui ne gagnât ma finance à filer pour me mettre hors de vos lois. »

Le royaume avait encore gagné à cette guerre la disparition presque complète des Grandes Compagnies.

6. Guerre directe contre l'Angleterre. — Toutes ces guerres n'étaient, dans la pensée du roi et de du Guesclin, que le préliminaire de leur grand projet. Leur heureux résultat devait leur permettre d'oser tenter la revanche du traité de Brétigny. Charles V s'y préparait de longue date. Il avait ménagé l'argent du peuple par une stricte économie, soumis ses soldats à une discipline régulière, mis les châteaux et les villes en état de défense, formé des alliances avec le pape Urbain V, l'empereur d'Allemagne Charles IV, Galéas Visconti, son beau-frère, duc de Milan, Henri de Transtamare, roi de Castille, Robert Stuart, roi d'Ecosse. Il maria son plus jeune frère, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, à l'héritière du comté de Flandre. Pour faciliter cette union, Charles céda à son frère la *Flandre wallonne*, conquise par Philippe le Bel. Dès lors, la Flandre, comme la Normandie et la Bretagne, se trouva fermée à l'Angleterre.

Charles V est prêt à prendre sa revanche.

Cession de la Flandre wallonne.

Les choses en étaient là, quand le prince de Galles, pour solder les dépenses de la guerre de Castille et surtout pour subvenir aux frais qu'entraînait sa vie de luxe et de prodigalités, frappa d'un lourd impôt les terres de son gouvernement de Guyenne.

Les exactions du Prince Noir en Guyenne et les plaintes des Méridionaux lui fournissent l'occasion d'intervenir.

Les états généraux des provinces anglaises, réunis à Niort, bien loin de consentir à voter ces nouvelles taxes, députèrent les représentants les plus illustres de la noblesse du Midi (1) au roi de France, pour réclamer justice et protection contre les exactions du prince de Galles. Une telle démarche était évidemment contraire au traité de Brétigny, qui avait stipulé l'indépendance complète de la Guyenne vis-à-vis du roi de France. Charles V ne pouvait cependant

(1) Les comtes d'Armagnac, de Périgord, de Comminges, et le sire d'Albret.

la repousser sans renoncer soit à la revanche désirée, soit à la politique constante de la monarchie française à l'égard des opprimés. Il cita pour la forme le prince de Galles devant la cour des pairs; puis, fort de l'appui des états généraux, il déclara la guerre à Edouard III (1369).

Il déclare la guerre avec l'appui des états généraux.

7. La guerre. La revanche (1369-1380). — Charles V fut fidèle à la tactique qui lui avait si bien réussi depuis le désastre de Poitiers. Il recommanda à ses capitaines d'éviter les grandes batailles et les engagements décisifs, mais de harceler les Anglais par une guerre de pièges, d'embuscades et de surprises nocturnes. En même temps, il eut soin de s'assurer des intelligences dans tous les pays occupés par l'ennemi

Nouvelle tactique qui déroute et épuise les Anglais.

Du Guesclin, nommé connétable de France (1), conduisit à merveille ce nouveau genre de guerre.

Contre ces adversaires insaisissables, les Anglais se consumèrent en expéditions inutiles et désastreuses. Robert Knoll, à la tête de leurs bandes, remontait jusqu'à Paris ; le duc de Lancastre traversait tout le royaume du nord au sud, de Calais à Bordeaux. « Laissez-les faire, disait le roi à ses capitaines à la vue des incendies qui dévastaient le pays, ils ne pourront me toller mon héritage avec toutes ces fumières. » En effet, chevaliers et soldats anglais, incapables d'enlever une ville ou les châteaux forts qui hérissaient le pays, réduits à mendier leur pain, rentraient épuisés en Guyenne. Le prince de Galles était mort. Edouard III demanda une trêve, qui fut signée à Bruges pour deux ans,

Inutiles chevauchées des Anglais à travers la France.

Les Anglais signent la trêve de Bruges (1375) ; mort d'Edouard III (1377).

(1) Le *povre chevalier* avait voulu refuser cette haute dignité : « Messire Bertrand, messire Bertrand, lui répondit le roi, ne vous excusez point, car je n'ai frère, cousin ou neveu, ni comte, ni baron en mon royaume qui n'obéisse à vous, et si nul y était contraire, il me courroucerait tellement qu'il s'en apercevrait. » Et messire Bertrand, ajoute Froissart, connut bien que ses excuses ne valaient rien, et il s'accorda finalement à l'opinion du roi. Mais ce fut avec effort et grand ennui.

en 1375. Le roi mourut peu après, laissant le trône à son petit-fils, Richard II (1377).

La trêve était à peine expirée que Charles V voulut mettre à profit la minorité du nouveau roi d'Angleterre pour reprendre vigoureusement les hostilités; il triompha partout : sur mer dans les eaux de La Rochelle, l'amiral Jean de Vienne, neveu du défenseur de Calais, et le premier grand marin français qui ait combattu sur l'Atlantique, battit la flotte anglaise avec l'appui des Castillans; sur terre, du Guesclin dirigea la conquête. Partout le sentiment national s'éveillait. Cent trente-quatre villes, forteresses ou châteaux, se rendirent au roi de France. Les Anglais ne possédèrent bientôt plus que quatre places sur le continent : Calais, Bordeaux, Bayonne et Dax (1378).

Victoire des Français sur mer.

Du Guesclin chasse les Anglais de toutes leurs possessions du continent.

Ils ne reconnurent pas nos succès. Ils ne signèrent ni trêve ni traité, mais ils étaient incapables d'arrêter les progrès des Français, ni de rien tenter de longtemps pour défendre leurs droits sur les provinces perdues.

Ils ne gardent plus que quatre villes.

8. Institutions de Charles V. — Organisation financière. — Il ne faut pas considérer le règne de Charles V comme une époque de réformes comparables à celles de saint Louis ou de Philippe le Bel. Charles n'a introduit en effet presque aucune innovation notable dans les institutions monarchiques. Il s'est contenté de relever, de restaurer toutes celles qui avaient perdu leur régularité et naturellement aussi leur puissance, au milieu des troubles. L'organisation financière qu'il a donnée à la France constitue la seule nouveauté du règne. Il est vrai qu'elle fut si heureuse qu'on la conserva en France jusqu'à l'époque de la Révolution.

Le règne de Charles V n'est pas une époque de grandes réformes.

Il s'est contenté de relever les institutions établies avant la guerre.

Une seule création : la perception des impôts.

On sait que les Etats généraux de 1358-1359 avaient décidé que les aides ou taxes votées par eux seraient perçues en France par des officiers nommés par eux. On appela ces commissaires « généraux des finances » et comme ces généraux choisissaient à leur tour des auxiliaires, ceux-ci reçurent le nom d'« élus ».

Charles V conserva les fonctions, mais supprima l'élection. Les généraux de finance et les « élus » furent nommés désormais par le roi. La circonscription territoriale qu'administraient ces faux élus, reçut naturellement le nom d'élection, de même que celles des receveurs généraux plus vaste prit le titre de généralité (1). Le royaume se trouva donc divisé en généralités, puis en élections.

Ce système de perception durera aussi longtemps que la monarchie.

Plus tard, quand l'impôt devint régulier et perpétuel, les rois de France le firent percevoir de la même manière. Les cadres fixés par Charles V durèrent autant que l'ancien régime.

9. Mort de du Guesclin et du roi. — Vers la fin du règne, la politique suivie par le roi de France en Bretagne, la confiscation momentanée de ce pays par décision royale, faillit amener une rupture entre Charles V et le meilleur de ses serviteurs. Du Guesclin qui était resté bon Breton, tout en étant bon Français, tenait comme ses compatriotes à l'indépendance du duché. Il offrit de se démettre de ses fonctions de connétable. Charles V céda heureusement devant l'énergique résistance des Bretons et renonça à une annexion trop hâtive. Du Guesclin put alors achever sa vie en combattant les ennemis de la France. En 1380, il poursuivait quelques bandes qui s'étaient reformées dans le massif central. Il alla assiéger une compagnie anglaise qui occupait Châteauneuf-de-Randon, près du Puy-en-Velay. Il y tomba malade et mourut. Les Anglais, obligés de se rendre, vinrent, sur l'ordre de Louis de Sancerre, déposer les clefs de la place sur le cercueil du héros. Celui-ci, par un honneur exceptionnel, fut enterré à Saint-Denis, auprès des tombeaux des rois de France.

Du Guesclin meurt en combattant les bandes réfugiées dans le massif central.

Il est enterré à Saint-Denis.

Deux mois après la mort de du Guesclin, le « bon conné-

(1) RAMBAUD, *Histoire de la Civilisation française*, tome I. On disait généralité de pays d'élection, ou bien généralité de pays d'état, si la province avait conservé ses états provinciaux pour lever l'impôt.

table », Charles V succomba lui-même dans son château de Beauté-sur-Marne, près de Vincennes. Il révoqua à sa mort tous les impôts que, contrairement au droit féodal et au nouveau droit national, il avait levés sans consulter les Etats généraux, « car ce sont choses, disait-il, qui moult me grèvent ». Il pouvait cependant s'applaudir de son œuvre : il avait chassé les Anglais, réduit le roi de Navarre, expulsé les grandes Compagnies; il avait continué les traditions monarchiques, en rendant l'administration plus régulière et plus honnête.

Le roi meurt la même année (1380).

La prospérité, les progrès matériels et intellectuels dus à son règne s'affirment d'ailleurs par l'activité littéraire, par la richesse publique de ce temps. Il faut constater ces progrès à Paris surtout, le centre de la monarchie, pour se rendre compte de l'éclat de la société française à la fin du xive siècle.

Preuves de la prospérité de son règne.

10. Lettres, sciences et arts. — C'est à son goût pour les études, à son activité dans les travaux de l'esprit, à la faveur qu'il accorda aux savants et aux lettrés, que le roi Charles V doit le nom de « Saige », ce qui voulait dire « savant » dans la langue du moyen âge. Il commença par réunir, dans sa librairie du Louvre, neuf cent dix manuscrits précieux, traductions des livres saints ou d'auteurs anciens, ouvrages modernes, qui furent le commencement de la Bibliothèque nationale. Puis, sous son impulsion, la Bible, saint Augustin, Aristote, Tite-Live furent mis en langue vulgaire. Il fit écrire par Raoul de Presles le *Songe du Vergier*, où l'auteur cherche à fixer la limite tant cherchée entre les pouvoirs de la royauté et l'Eglise, — par Bonnor, *l'Arbre des batailles*, sorte de traité sur le droit de paix et de guerre, — par Jean de Brie, le *Vrai régime et gouvernement des bergers et des bergères*, où sont exposées les meilleures méthodes de culture. Nicolas Oresme, évêque de Lisieux, grand maître du collège de Navarre, traducteur de plusieurs ouvrages d'Aristote, fit paraître son *Traité des*

Il fut le protecteur des lettrés et des artistes.

Traductions et œuvres originales.

monnaies, où il condamnait sévèrement l'altération des monnaies. Eustache Deschamps, poète de cour, peignit les mœurs de son temps. Mais les deux écrivains les plus remarquables du règne de Charles V furent Christine de Pisan, l'auteur des *Faits et bonnes mœurs de Charles le Sage*, et Jean Froissart, né à Valenciennes, l'historien de la chevalerie de parade du XIVe siècle, le chroniqueur initié aux secrets de toutes les cours de son temps, l'écrivain plein de grâce et de charme, mais indifférent, sans esprit politique, soucieux de récréer plutôt que d'instruire.

Christine de Pisan.

J. Froissard.

Thomas de Pisan et Etienne Gervais.

Charles V étudia l'astrologie avec Thomas de Pisan, père de la célèbre Christine, et Estienne Gervais. Il fonda pour ce dernier un collège d'astronomie et de médecine, ainsi qu'un observatoire.

Les constructions.

Enfin ce prince eut un goût très vif pour les bâtiments, dont il construisit ou répara un grand nombre. Le Louvre, commencé par Philippe-Auguste, fut achevé sous Charles V, avec le concours de l'architecte Raymond du Temple. C'est à Charles V que l'on doit la construction de la chapelle de Vincennes, des châteaux de Plaisance, de Melun, de Beauté-sur-Marne. Ce monarque dépensa des sommes considérables pour l'hôtel Saint-Pol, sa résidence favorite, situé sur la rive droite de la Seine. Ses travaux militaires sont innombrables : dans le nombre, il faut citer l'enceinte de Paris, commencée par Etienne Marcel, et la forteresse destinée à la protéger, la bastille Saint-Antoine, plus tard prison royale. La plupart de ces travaux furent dirigés par le prévôt royal, Hugues Aubriot, de Dijon.

Nouveaux progrès de Paris.

11. Progrès de Paris. — Sous le règne glorieux de Philippe-Auguste, Paris avait pris un développement digne de la monarchie dont elle était la capitale. Avant de partir pour la croisade, le roi l'avait entourée d'une enceinte (1)

(1) Sur le tracé et la construction du mur de Philippe-Auguste, v. le cours de 3e, pp. 349, 350.

nouvelle dont les débris n'ont pas encore tous disparu. Cent ans après, sous Charles V, Paris étouffait dans ces murailles devenues trop étroites, si bien qu'Etienne Marcel songea à les renverser pour construire une enceinte bien plus large et garnie de « belles, grosses et hautes tours ». De 1364 à 1370, Charles V, toujours assisté de Hugues Aubriot, continua les grands travaux commencés par Marcel. Charles V les acheva en 1383.

Sur la rive gauche les nouveaux murs commençaient aux Tournelles, englobaient la montagne Sainte-Geneviève, et se terminaient à la Tour de Nesle (près de l'Institut) ; sur la rive droite, ils partaient de l'Arsenal, atteignaient la Bastille, coupaient les rues Saint-Antoine, du Temple, Saint-Martin, Saint-Denis, Montmartre, sans arriver jusqu'aux boulevards actuels; puis, suivant la direction de la rue Richelieu, ils venaient aboutir au Louvre. Ils comptaient douze portes monumentales, et étaient défendus à l est par la Bastille. L'entrée par la Seine était interdite, en aval et en amont, par deux fortes chaînes tendues d'une rive à l'autre.

Nouvelle enceinte élevée par Charles V.

Au delà des remparts se trouvaient les faubourgs : ceux de Saint-Germain, de Saint-Michel, de Saint-Jacques, de Saint-Marcel, de Saint-Victor, sur la rive gauche; ceux du Temple, de Saint-Martin, de Saint-Denis, de Montmartre et de Saint-Honoré, sur la rive droite.

Extension des faubourgs.

12. L'intérieur de Paris. La cité. La ville. L'Université. — A l'intérieur de Paris il y avait en réalité trois villes : Au centre, la ville administrative officielle, la cité ; sur la rive gauche, la ville savante, l'Université ; sur la rive droite, la ville proprement dite, siège principal du commerce parisien.

Paris se divise en trois parties très distinctes.

1° La cité, ou île de Notre-Dame, était vraiment la ville officielle avec le palais du roi; le palais de justice, séjour des hommes de loi et des clercs de la basoche ; le Châtelet, où siège le prévôt royal, juge au civil et au criminel; le grand

1° La cité, la ville des palais, des administrations, etc.

conseil, la chambre des comptes, le Parlement, la cour des aides. Là aussi s'élèvent la Sainte-Chapelle, construite par saint Louis ; l'Hôtel-Dieu, Notre-Dame, le palais de l'évêque, chef des trente-cinq paroisses de Paris, simple suffragant, jusqu'en 1622, de l'archevêque de Sens.

2° Le quartier latin, ville de l'Université, des collèges.

2° L'Université (1), avec ses collèges, formait sur la rive gauche, du haut en bas de la montagne Sainte-Geneviève, une ville à part, le quartier Latin, devenu peu à peu un monde à part non seulement dans Paris, mais dans tout le royaume.

En effet, depuis le règne de Philippe-Auguste, les membres de l'Université, maîtres et élèves, n'étaient plus justiciables des tribunaux du roi, mais seulement de ceux de la corporation. Depuis le règne de Philippe de Valois, ils ne payaient plus ni taxe ni aide d'aucune sorte.

Progrès de la puissance et de l'influence de l'Université.

Depuis 1308 elle était représentée aux états généraux de France. Enfin depuis le règne de Charles V, elle s'intitulait la « fille aînée des rois », elle prenait rang aussitôt après les princes du sang, et il n'y avait aucune question politique ou religieuse où elle n'intervînt avec une grande autorité. Il faut le retenir pour comprendre son rôle soit dans les crises futures du royaume, soit dans les crises de l'Eglise au moment du grand schisme.

3° La rive droite, quartier des halles, des boutiques, des changeurs, etc.

3° La rive droite possédait la ville du commerce et de l'industrie; c'est là qu'exerçaient les nombreuses corporations, dont la plus ancienne et la plus importante était encore celle des bateliers de la Seine, la hanse de Paris, réunion des commerçants qui avaient le monopole de la Seine. C'est là, dans le quartier des « Champeaux » ou des Petits-Champs, que le roi Louis VI avait créé les halles. Là que les banquiers, presque tous Italiens, et les changeurs tenaient boutique dans l'étroite rue des Lombards. La ville laborieuse, non

(1) Sur l'origine et l'organisation de l'Université, voir le cours de troisième, pp. 396, 397, 398.

contente de la rive droite, débordait sur les ponts tous en bois d'ailleurs, sauf le « Pont au Change », et y installait une foule de fabriques qui déversaient directement leurs résidus à la Seine.

11. Administration de Paris. Milice, voirie, etc. — L'autorité royale y était représentée par le prévôt de Paris. La capitale formait en effet à l'origine un comté comme les autres, et, par suite, elle avait un prévôt. Il habitait le Châtelet et remplissait à Paris les mêmes fonctions que les baillis et sénéchaux dans les provinces, percevait les impôts, rendait la justice au civil et au criminel, et dirigeait spécialement la police.

Le prévôt du roi.

Il réside au Châtelet.

L'autorité municipale appartenait au prévôt des marchands (1) et aux quatre échevins de Paris. Ces cinq personnages étaient élus tous les trois ans parmi les bourgeois notables par une assemblée formée des trente-quatre conseillers municipaux, formant le « bureau de la ville », par les quarteniers ou chefs des trente-quatre quartiers. Le prévôt des marchands jugeait les affaires relatives au commerce, aux corporations. Il était naturellement chargé de l'entretien et de l'amélioration des édifices, des rues, des murailles de la ville.

Il ne faut pas le confondre avec le prévôt des marchands.

L'hôtel de ville était installé depuis Etienne Marcel (1357) sur l'emplacement qu'il occupe encore.

Celui-ci siège avec ses conseillers à l'hôtel de ville.

Il confiait la sécurité des trois cents rues de Paris à des compagnies d'arbalétriers et d'archers, tous à sa solde. Ils étaient sous les ordres du prévôt et des trente-quatre quarteniers, et obligés de faire le « guet » pendant la nuit, c'est-

(1) Ce personnage n'était à l'origine que le chef de sa corporation, celle des marchands de l'eau, hanse de la Seine. Comme cette compagnie était la plus importante de Paris, son prévôt devint le chef de la municipalité en 1258. La ville conserva dans ses armes un navire, avec cette devise : *Fluctuat nec mergitur.*

La force publique est insuffisante.

Le brigandage à Paris.

à-dire des tournées dans les rues. Ils étaient trop peu nombreux pour contenir les malfaiteurs. C'était un jeu pour les étudiants de « rosser le guet » ; à plus forte raison les bandits qui pullulaient dans Paris le redoutaient peu.

Après le brigandage, le plus grand danger de Paris était les épidémies. Ses rues, trop étroites, étaient humides et tortueuses.

Les épidémies.

Même après Philippe-Auguste, qui fit paver la croisée de Paris, c'est-à-dire deux grandes rues, l'une perpendiculaire, l'autre parallèle à la Seine, et combler les cloaques dont le voisinage empestait son palais, Paris continua à être malpropre. La Seine n'avait pas de quais. Bordée de chaque côté par les maisons, elle n'était visible, sauf pour les riverains, que de loin en loin, là où étaient les ports : le port au foin, le port au blé, le port de Bourgogne pour les vins. Lorsqu'il y avait des crues, il se produisait des inondations ; l'eau pénétrait dans les maisons ; le pont Notre-Dame, le pont aux Meuniers, le Petit-Pont et le pont Saint-Michel étaient emportés avec toutes leurs constructions. Le pont aux Changeurs, construit en pierre, était seul résistant. Hugues Aubriot, sous Charles V, fit creuser quelques égouts, mais comme ils étaient à ciel ouvert, ils devenaient pendant l'été des foyers d'infection. Aussi les épidémies étaient-elles fréquentes. Celles de 1374 et de 1399 furent si graves qu'une ordonnance interdit aux crieurs des trépassés d'annoncer les décès. Les deux pestes noires de 1348 et de 1361 firent encore plus de ravages. Enfin, à tant de causes de souffrances, il faut ajouter les famines de 1315, de 1351, de 1359, qui furent en partie déterminées par la guerre civile ou la guerre étrangère (1).

Ports de la Seine.

Ponts et égouts.

Mais, à la fin du XIVe siècle, les malheurs étaient déjà bien oubliés, et c'est au milieu des fêtes, des plaisirs, du luxe étalé par une ville de 300.000 habitants, la plus riche capitale de l'Europe, que le jeune fils de Charles V, le roi Charles VI, fit son avènement au trône.

Ouvrages à consulter : Froissart, *Chroniques*. — *Chroniques de Saint-Denis*. — Cuvelier, *Chronique de Bertrand du Guesclin*. — Christine de Pisan, *Hist. de Charles V*. — Benoît, *la Politique du roi Charles V*. — Siméon Luce, de Bonnechose, *Hist. de du Guesclin*. — Rambaud, *Hist. de la civilisation française*.

IVe LEÇON

NOUVELLE CRISE DE LA MONARCHIE FRANÇAISE. GUERRE CIVILE, ET GUERRE ÉTRANGÈRE. — RÈGNE DE CHARLES VI (1380-1422).

SOMMAIRE. I. — *Faits dominants.* Il y en a deux qui sont la cause, foncière des discordes et des maux dece temps : 1° l'ambition de la démocratie des grandes villes, et de Paris surtout; 2° l'ambition des princes du sang.

II. *Minorité de Charles VI* (1380-1388). Ce fut une époque d'abaissement pour la monarchie. Les oncles du jeune roi négligèrent ses intérêts, et les communes essayèrent pour la deuxième fois de gagner plus d'indépendance. La victoire du roi à Roosbecke détruisit leurs espérances.

III. *Les marmousets.* Dès qu'il fut majeur, Charles VI rappela les légistes, les conseillers de son père, au pouvoir. Ce fut l'heureuse époque du gouvernement des marmousets (1388-1392), mais la folie du roi rouvrit le champ à toutes les ambitions.

IV. *Armagnacs et Bourguignons.* Le frère du roi et son cousin Louis d'Orléans et Jean sans Peur, se disputaient la première place. Jean sans Peur fit tuer son rival. De là une guerre civile qui désole toute la France. Elle présente quatre phases distinctes :

1° Triomphe de Jean sans Peur, appuyé par les révolutionnaires de Paris, Caboche et ses amis (1412-1414).

2° Triomphe des Armagnacs jusqu'au désastre d'Azincourt (1415).

3° Nouveau triomphe de Jean sans Peur, toujours appuyé par les révolutionnaires de Paris, Capeluche et ses amis.

4° Négociations entre les deux partis, et finalement assassinat de Jean sans Peur au pont de Montereau.

III. *Conséquences de l'assassinat de Jean sans Peur.* La maison de Bourgogne livre la France au roi d'Angleterre, par le traité de Troyes (1420).

Les causes essentielles de tous les malheurs du règne sont : 1° Les excès de la démagogie. 2. L'ambition des princes de la famille royale.

1. Aperçu général. — C'est par une série de crimes et de vengeances personnelles que la France va retomber dans une crise aussi longue que la première, plus dangereuse et plus honteuse parce qu'elle sera livrée cette fois aux Anglais par ceux mêmes qui avaient la charge de la défendre.

Les péripéties si nombreuses de ce drame ne doivent pas faire perdre de vue les faits qui, plus que toutes les circonstances passagères, ont entraîné la ruine de la monarchie, et du pays, à savoir d'abord l'ambition de la démagogie, ensuite l'ambition de la famille royale.

Le peuple de Paris et des grandes villes de Flandre, qui avait déjà une fois manifesté le désir d'exercer directement le pouvoir, ne perdra aucune occasion sous ce malheureux règne, de le reprendre par tous les moyens, et surtout par la terreur. Les parents du roi, les « sires des fleurs de lis » dépourvus de sens moral, insatiables d'argent et de plaisirs, chercheront aussi par tous les procédés, et surtout par l'assassinat et la trahison, à avoir la disposition du trésor et du royaume. Il n'est pas étonnant que la France, déchirée en même temps par la démagogie et la féodalité, soit tombée presque sans défense aux mains des Anglais.

Le règne de Charles VI commence par une longue régence.

2. Minorité de Charles VI. Révolution populaire et communale (1380-1388). — Né en 1367, l'héritier de Charles le Sage, Charles VI, n'avait donc que treize ans à la mort de son père. Ses oncles prirent la direction du pouvoir qu'il ne pouvait exercer encore, quoique son père l'eût déclaré majeur (1). Cette régence fut signalée par l'explosion d'une révolution populaire et communale, bien plus vaste que la première; car au lieu de n'agir qu'à Paris elle souleva une partie de la France.

L'incapacité et les exactions des régents déchaînent un mouvement révolutionnaire.

La cause de la révolution était la même qu'au temps de Marcel; c'étaient les charges de plus en plus lourdes d'impôts levés sans raison et sans mesure par les trois oncles du roi. Au lieu de s'occuper des intérêts du royaume, ces trois régents n'avaient songé qu'à satisfaire leurs intérêts personnels. Le duc d'Anjou ne songeait qu'à conquérir le royaume de Naples où l'appelait en effet le testament de la

(1) L'âge de treize ans fut dès lors l'âge officiel de la majorité des rois de France.

Révolution à Paris. Les maillotins (1382).

reine Jeanne (1). Le duc de Berry traitait son gouvernement de Languedoc comme un pays conquis. Philippe de Bourgogne convoitait l'héritage de son beau-père, Louis de Mâle, le comté de Flandre. A Paris, la foule s'empara des maillets que le prévôt Etienne Marcel avait fait préparer pour armer la population au cas d'alerte contre les Anglais, et descendit en armes dans les rues. Ce fut la révolte des maillotins. Il fallut transiger avec elle, retirer les aides et se contenter d'une somme de 100.000 livres une fois payées.

Révolution en Languedoc et dans les Cévennes : les Tuchins (1382).

En Languedoc et surtout dans les Cévennes, ce furent les pauvres gens qui se levèrent, comme autrefois les Jacques, contre la tyrannie du duc de Berry; on les appela les Tuchins (2).

Révolution à Bruges Les Chaperons blancs.

En Flandre, les bourgeois de Gand, dirigés par Péters van Derbosch et Philippe Arteveld, le fils du grand révolutionnaire, chassèrent le représentant de leur comte Louis de Mâle, et armèrent leurs fameuses milices.

La victoire du roi à Roosbecque entraîne la répression sévère de la révolution (1382).

Un seul coup bien frappé détruisit tous ces efforts. Le roi Charles VI, escorté d'une nombreuse cavalerie, attaqua les Flamands à Roosbecke, et les vainquit entièrement. La révolution ne survécut pas à ce désastre. Louis de Mâle écrasa les bourgeois d'impôts. Paris fut puni comme le complice des rebelles. Il perdit tous ses privilèges, son prévôt, ses échevins, sa milice. Les Tuchins furent dispersés, et le duc de Berry gouverna le Languedoc comme par le passé.

3. Majorité du roi. Les Marmousets (1388-1392). — On eut un moment l'espoir de sortir de cette régence si nuisible pour la vie de la monarchie. C'est lorsque le jeune roi Charles VI, arrivé à l'âge de 21 ans, affirma l'intention de

(1) Jeanne de Naples et de Provence, héritière des domaines de Charles d'Anjou, désigna le duc d'Anjou comme son fils adoptif. Il fut ainsi le fondateur de la deuxième maison d'Anjou, en Provence et à Naples.

(2) L'origine de ce nom est douteuse. Les Tuchins massacraient tous ceux qui n'avaient pas les mains calleuses comme eux. Il y eut encore des soulèvements populaires à Rouen, Reims, etc.

gouverner par lui-même. Il ne s'entoura ni de favoris ni d'incapables, mais de petites gens, de savants légistes dévoués à sa personne. Plusieurs étaient de vieux conseillers de Charles V, son père. Les principaux étaient le connétable Olivier de Clisson, les deux Montaigu, l'évêque de Laon et Jean, le grand maître de l'hôtel du roi, Bureau de la Rivière, Jean Lemercier, sire de Noviant, Pierre de Vilaine. On les appela dédaigneusement les marmousets (1), mais ils firent de bonne besogne. Le duc de Berry perdit son gouvernement du Languedoc. Paris recouvra ses franchises, ses échevins et son prévôt des marchands à la condition qu'il serait nommé par le roi. Charles VI choisit alors Juvénal des Ursins, magistrat intègre, incapable de céder à un mouvement révolutionnaire. Le gouvernement du jeune roi fut si bien accepté qu'on l'appela partout Charles le Bien-Aimé.

Charles VI. devenu réellement majeur, rappelle les légistes, les conseillers de son père au pouvoir.

Les « marmousets ».

Le roi mérite le titre de Bien-Aimé.

4. Folie du roi. L'accident du Mans (1392). — Pour quiconque connaît la vie de fêtes, de plaisirs et de débauches qu'on menait perpétuellement à la cour, il est évident que le tempérament le plus robuste s'y fût senti menacé. A vingt-quatre ans, le jeune roi était affaibli par la joyeuse existence qu'il avait subie jusque-là. Deux accidents, tous deux d'ailleurs bien capables d'impressionner ses facultés, achevèrent de déranger son cerveau. Le premier est l'accident de la forêt du Mans. Charles VI avait quitté Paris et marchait à grandes journées vers la Bretagne, afin de tirer une vengeance éclatante du duc Jean V qui avait osé préparer en plein Paris un véritable guet-à-pens au favori du roi Olivier de Clisson (2). Déjà il était arrivé à une carrière sa-

Le roi perd sa santé dans les fêtes et les plaisirs.

(1) Marmousets, personnages grotesques, employés en architecture dans l'ornementation des chapiteaux.

(2) Il le fit attaquer la nuit à Paris, par l'Angevin Pierre de Craon. Le connétable fut frappé au sortir de l'hôtel du roi, au lieu dit l'« Imaige de sainte Catherine ». Mais son corps fut recueilli par un boulanger qui ranima le duc. Il survécut à ses blessures.

L'accident de la forêt du Mans lui fait perdre la raison.

blonneuse de la forêt du Mans par une chaude après-mid d'août, lorsqu'un homme tout vêtu de blanc, la tête et les pieds nus, se jeta à la bride de son cheval : « Arrête, noble roi, lui dit-il, tu es trahi ! » C'était un pauvre fou. Quelque temps après, un des pages du roi, s'étant endormi, laissa tomber la lance qu'il portait : elle heurta un casque. A ce cliquetis d'armes, le roi tressaillit, mit l'épée à la main et fondit sur ses gens. Lorsqu'on le désarma, quatre hommes avaient été tués par lui. On le ramena au Mans dans une charrette, sans mouvement, sans parole, ne reconnaissant plus personne.

L'accident de la fête du 31 janvier, achève d'ébranler ses facultés.

Le 31 janvier suivant, le roi subit une impression qui aggrava son mal. A l'occasion d'une fête donnée à l'hôtel Saint-Pol, le roi et quelques courtisans se déguisèrent en satyres, au moyen d'une toile enduite de poix où l'on avait collé des étoupes. Le feu prit malheureusement aux étoupes, et des amis du roi périrent dans d'atroces souffrances. Le roi échappa comme par miracle, grâce au manteau que lui jeta la duchesse de Berry, mais sa raison en reçut une nouvelle atteinte. Sa vie qui dura encore trente années ne fut plus qu'une longue démence entrecoupée par de rares intervalles de lucidité (1).

Il ne restait personne à la cour capable de contenir les ambitieux.

5. Scission dans la famille royale. Jean sans Peur et Louis d'Orléans. Armagnacs et Bourguignons. — Il ne restait personne à la cour pour imposer à tous le respect de la monarchie, à plus forte raison pour veiller au salut du pays. Les fils du roi étaient au berceau. Sa femme Isabeau de Bavière, dépourvue de sens moral, oublia ses devoirs d'épouse et de mère, et se mêla à toutes les intrigues, à toutes les débauches de la cour. Il n'y aurait eu que le duc Philippe de Bourgogne, dont la puissance et

Indignité de la reine.

(1) Il est à peu près certain que les cartes à jouer furent inventées pour le distraire.

l'âge auraient pu contenir les rivalités de parti; il mourut en 1404 (1).

Mort du duc de Bourgogne.

Dès lors, la cour, le roi, la France furent livrés à toutes les intrigues. Deux personnages également jeunes et ambitieux cherchèrent à gagner le premier rang. C'étaient le frère du pauvre roi, Louis d'Orléans, marié à Valentine Visconti (2), et son cousin germain, Jean sans Peur, fils du duc Philippe, et comme lui duc de Bourgogne et comte de Flandre.

Rivalité de Louis d'Orléans et de Jean sans Peur.

Or, ce dernier, jaloux et haineux, ne voulait pas de rival. Au mois de novembre 1407 il se débarrassa de son cousin par un assassinat. Le 23 novembre 1407, comme Louis d'Orléans revenait de souper chez la reine suivi seulement de deux écuyers et de quatre ou cinq valets portant des torches, il fut assailli par dix-sept brigands masqués, rue Vieille-du-Temple, près de la porte Barbette. Il dit : « Je suis le duc d'Orléans ! » — « C'est ce que nous demandons, » répondirent les meurtriers en le criblant de coups. Ils s'acharnèrent sur lui pour ne pas le manquer.

Jean sans Peur, incapable de supporter un rival, fait tuer Louis d'Orléans.

Après quelques jours d'hésitation, Jean sans Peur eut le toupet de se vanter de son crime, et comme il était riche, il trouva des flatteurs pour l'applaudir. Un docteur en Sorbonne, le cordelier Jean Petit, fut même chargé de faire l'apologie du meurtre (3).

Ni l'apologie, ni les traités plus ou moins imposés aux amis de la victime, ne purent conjurer les effets du crime. L'assassinat de la rue Vieille-du-Temple devait être le signal de la guerre civile et de la crise définitive.

Malgré les efforts et les dépenses de Jean sans Peur, cet assassinat amène la guerre civile.

Tous ceux qui n'acceptaient pas le fait accompli, le

(1) Son fils qui était déjà, par son mariage, comte de Hollande, se trouva dès lors maître de la Bourgogne, de l'Artois, de la Flandre et de la Hollande.

(2) Les Visconti étaient seigneurs de Milan.

(3) Valentine Visconti, la veuve du malheureux duc, lui fit répondre par un autre théologien, Thomas de Cerizy.

triomphe de Jean sans Peur, se rangèrent autour du jeune duc Charles d'Orléans, fils de la victime (1) et surtout autour du beau-père de ce jeune prince, Bernard d'Armagnac. Toute la noblesse du Midi et du Centre, bientôt la noblesse tout entière, fut du côté des Armagnacs.

Les Armagnacs sont le parti d'Orléans.

Du côté de Jean sans Peur il fallait chercher l'appui de la démagogie. Aussi ne craignit-il pas, pour barrer la route à ses adversaires, de provoquer un nouveau mouvement communal.

Les Bourguignons s'appuient sur la démagogie parisienne.

6. Troisième révolution populaire à Paris. Les cabochiens (1412-1414). — Le premier mouvement démocratique de Paris, au temps de Marcel, avait été surtout politique et dirigé contre le dauphin; le deuxième, celui des maillotins, fut une protestation violente contre les exactions des oncles de Charles VI. Bien plus nettement révolutionnaire et démagogique, le troisième s'en prit non seulement au pouvoir, mais à la haute société tout entière, aux nobles et aux bourgeois aisés. Il fut évidemment déchaîné par un agent de Jean sans Peur (2), le comte de Valéran-Saint-Pol, mais il fut bientôt dirigé par les chefs des corps de métiers, notamment les maîtres bouchers, les Legoix, les Thibert, les Saint-Yon. L'orateur du parti était Jean de Troyes, « médecin fameux, homme éloquent et subtil » ; l'homme d'action était l'écorcheur Simon Caboche, d'où le nom de cabochiens. Les révoltés réunirent aux abattoirs une véritable armée de tueurs, d'assommeurs et d'écorcheurs, puis ils dominèrent la ville par la terreur. Le jeune dauphin fut étroitement surveillé à l'hôtel Saint-Pol. Les prisons se remplirent d'otages, pris parmi les membres de la bourgeoisie ou du clergé les plus honorables, mais les plus dévoués à l'ordre. Le prévôt des marchands nommé

Jean sans Peur excite dans Paris un troisième mouvement populaire plus démagogique que les précédents.

Rôle des bouchers.

Simon Caboche.

(1) Le poète Charles d'Orléans.

(2) Le nom de sans Peur ne fut, dit-on, donné au duc qu'après sa victoire sur la commune de Liège, révoltée contre lui ; victoire d'Hasbain en 1408.

par le roi, Jean-Juvénal des Ursins, et le savant Gerson, curé de Saint-Jean, membre de l'Université, y entrèrent des premiers. Le plus triste sort était fait à ces victimes. « Moult grande partie d'iceux très misérablement mouraient, par force de froid et de famine ; et après qu'ils estaient morts, les portaient au delà de la ville en aucunes fosses, et là les laissaient manger des chiens, oiseaux et autres bestes. » (MONSTRELET.)

Domination complète des gens des abbatoirs.

Réformes administratives. L'ordonnance cabochienne.

D'ailleurs les cabochiens voulurent aussi régler à leur satisfaction l'administration du royaume. Ils chargèrent les membres de l'Université qui leur étaient restés fidèles de rédiger un projet de réforme.

De leur travail sortit la grande Ordonnance cabochienne de 1413. Cette ordonnance n'est nullement politique : elle ne touche pas à la forme du gouvernement ; elle ne parle ni des états généraux ni du vote des taxes ; elle est purement administrative. Divisée en 258 articles (1), elle a pour but d'empêcher les excès des officiers royaux, en précisant les attributions et la responsabilité de chacun. La partie principale se rapporte aux finances et à la justice. La chambre des comptes contrôle tous les agents de finances, les comptables du domaine, les trésoriers des guerres et même la cour des aides. Dans l'ordre judiciaire, le parlement reste la cour suprême. Le principe de l'élection prévaut à tous les degrés : parlement, bailliages, prévôtés, etc.

Expulsion des Bourguignons.

Mais « cette grande charte de réforme, œuvre commune du corps de la ville et de l'Université, il se trouva des hommes pour la concevoir et il ne s'en trouva pas pour l'exécuter et la maintenir. Les gens sages et rompus aux affaires n'avaient alors ni volonté ni énergie politique. Ils se tinrent à l'écart, et l'action resta aux exaltés et aux tur-

(1) Elle comprend dix chapitres, relatifs au domaine, à la monnaie, aux aides, au trésor de guerre, à la chambre des comptes, au parlement, à l'exercice de la justice, à la chancellerie, aux eaux et forêts et à la police.

bulents. Ceux-ci précipitèrent, par des excès intolérables, une réaction qui amena leur chute et l'abandon des réformes » (1). Tous les hommes modérés dans la haute bourgeoisie, l'Université, le parlement, la population elle-même, s'unirent pour réprimer les bouchers, expulser les Bourguignons et rappeler les Armagnacs. Jean sans Peur se sauva dans ses Etats de Flandre. Il fut bientôt assiégé dans Arras, où il signa la paix, et promit de ne pas chercher à rentrer à Paris. (Traité d'Arras, 1414.)

A la faveur de la guerre civile, les Anglais reprennent la lutte contre la France.

7. Renouvellement de la guerre avec l'Angleterre. Azincourt (1415). — Les Anglais profitèrent naturellement de la lutte acharnée des partis pour reprendre la lutte suspendue depuis trente-cinq ans. Henri V, qui n'était pas en possession légitime du trône d'Angleterre (2), réclama encore celui de France avec la même vigueur qu'autrefois Edouard III. Il débarqua à Harfleur, à l'embouchure de la Seine, avec près de 25.000 archers. Cependant cette petite place l'arrêta pendant tout un mois, et son armée fut si bien décimée par les maladies que Henri V, renonçant à toute conquête, ne songea plus qu'à gagner Calais avant la mauvaise saison. Mais il fallait traverser la Somme, et cette fois le gué de Blanquetaque était bien gardé. Les Anglais remontèrent dans l'intérieur des terres, à travers le pays de Caux, jusqu'à Nesle, où des paysans leur indiquèrent un gué au milieu des marais. Le connétable d'Albret, frère de Bernard d'Armagnac, qui aurait pu les écraser à ce dangereux passage, les rejoignit seulement à Azincourt. Là, les chevaliers français commirent les mêmes fautes qu'à Crécy et à Poitiers. Ils étaient fiers de leur armée de cinquante mille hommes. Ils refusèrent les secours des milices communales, qui eussent pu être opposées avec succès aux archers anglais; ils dédaignèrent de se servir de leurs ca-

Henri V sur la Somme.

La bataille d'Azincourt (1415) rappelle celles de Crécy (1346) et de Poitiers (1356).

(1) Aug. Thierry, *Hist. du tiers état.*
(2) Son frère, Henri de Lancastre, ou Henri IV, n'y était arrivé qu'en détrônant la branche aînée, représentée par Richard II.

nons. Le connétable ayant divisé ses troupes en trois corps, tous les princes et les plus braves chevaliers voulurent être au premier rang, pour « férir » les premiers les Anglais. Enfin, hommes et chevaux s'entassèrent, sur trente-deux rangs de profondeur, dans une plaine étroite, nouvellement labourée, et profondément détrempée par la pluie. Ils ne pouvaient s'y mouvoir. Beaucoup d'entre les chevaliers passèrent la nuit en fêtes et en divertissements. Pendant ce temps, les Anglais préparaient leurs armes, mettaient aux arcs des cordes neuves, et semaient des pieux en avant de leur front de bataille pour arrêter les chevaux. Le lendemain, la mêlée fut affreuse. Les archers et les coutilliers anglais eurent beau jeu contre les chevaliers désarçonnés, renversés pêle-mêle avec leurs chevaux. Alors, incapables de se défendre, les chevaliers français appelèrent les Anglais pour se rendre. Déjà ceux-ci les faisaient passer, au fur et à mesure, tête nue derrière leurs rangs, quand un nouveau corps français arriva sur le champ de bataille. Henri V s'effraya d'avoir tant de prisonniers derrière lui. Il donna l'ordre de les égorger, quoiqu'on leur eût promis la vie (14 oct. 1415). Dix mille soldats, sept princes du sang, cent vingt seigneurs bannerets gisaient sur le sol, avec leur chef, le connétable d'Albret. On n'épargna que les plus puissants seigneurs, dont on espérait une riche rançon : Charles d'Orléans, le poète, le duc de Bourbon, les comtes d'Eu, de Vendôme, de Richemont, etc. — Après ce brillant fait d'armes, les Anglais rentrèrent à Calais, puis se rembarquèrent pour Londres.

Le parti d'Armagnac directement atteint par le désastre d'Azincourt.

8. Quatrième révolution populaire à Paris. Capeluche. — Le désastre d'Azincourt atteignait particulièrement le parti d'Armagnac. C'est lui seul, en effet, qui avait assumé la charge de défendre le roi et le royaume, et qui seul avait succombé sur le dernier champ de bataille. Jean sans Peur et ses amis n'avaient point pris part à la lutte. Aussi Bernard d'Armagnac eut-il beau faire, l'alliance des

Bourguignons et du peuple de Paris devait déjouer tous ses projets. Déjà le duc Jean sans Peur était venu camper près de la capitale. Un homme du peuple, Périnet Leclerc, fils d'un marchand de fer au Petit-Pont, eut l'idée de lui livrer Paris. Il s'entendit avec quelques complices et ouvrit une porte de la ville à l'ennemi le 20 mai 1418.

Le peuple de Paris livre la ville aux Bourguignons (1418).

La rentrée des Bourguignons dans la ville fut le signal d'un quatrième mouvement populaire, plus démagogique et plus violent encore que le dernier. La populace ne put s'emparer du jeune dauphin (1), qui fut emmené par Tanguy Duchâtel et quelques Armagnacs dévoués, mais elle assouvit sa vengeance sur les nobles, sur les bourgeois, sur tous les hommes modérés qui n'avaient pu fuir de Paris. Le bourreau Capeluche la dirigeait dans son œuvre comme autrefois Caboche. L'une des premières victimes de cette terreur fut Bernard d'Armagnac; son cadavre fut traîné par les rues, et les « mauvais enfants » lui enlevèrent sur le dos une large bande de peau « pour figurer l'écharpe blanche d'Armagnac ». Le 12 juin 1418, à l'hôtel de ville, au Temple, à Saint-Eloi, à Saint-Magloire, au grand et au petit Châtelet, une multitude en fureur égorgea tous ceux qu'elle y trouva, Armagnacs ou non. Seize cents personnes furent massacrées dans une seule nuit.

Nouvelle révolution populaire, la 4e, nouveaux massacres.

Capeluche.

Jean sans Peur à Paris.

Cependant le duc de Bourgogne entra bientôt à Paris avec la reine Isabeau de Bavière, qui était attachée à son parti. On crut qu'il allait mettre un terme à tous les maux, et il fut accueilli avec enthousiasme par la foule. Mais la famine et l'épidémie s'abattirent sur la capitale et firent en quelques semaines 50.000 victimes. On s'en prit encore aux malheureux « Armagnacs » qu'on avait oubliés dans les prisons ou qu'on y avait jetés depuis le mois de juin. Le 21 août, une troupe hideuse, sous les ordres du bourreau

(1) Il s'agit du dauphin Charles, qui n'était devenu héritier du trône que par la mort prématurée de ses deux frères aînés, Louis et Jean.

Capeluche, se dirigea vers les prisonniers. Vainement le duc de Bourgogne s'efforça d'arrêter la populace déchaînée : il alla jusqu'à serrer la main à Capeluche ; le massacre eut lieu.

Excès des capeluchiens.

9. Négociations et assassinat de Jean sans Peur (1419). — Cette dernière humiliation fit sentir à Jean sans Peur le triste rôle qu'il jouait à Paris. Les progrès des Anglais qui, en ce moment même, prenaient Rouen et toute la Normandie, éveillèrent peut-être aussi ses remords. Toujours est-il qu'il se débarrassa promptement de Capeluche et de sa bande. Pour faire sortir les plus dangereux de Paris, il les envoya assiéger des Armagnacs enfermés, disait-il, dans le château de Montlhéry ; puis il fit massacrer le reste des capeluchiens par ses troupes (1). Enfin il chercha à se rapprocher du dauphin, afin de s'unir avec lui contre les Anglais. Les deux princes eurent une première entrevue au ponceau de Pouilly, près de Corbeil. Ils signèrent la paix et jurèrent une amitié fidèle. Cependant Jean sans Peur conservait si bien ses rancunes qu'il reprenait secrètement, et à la même époque, les négociations qu'il avait déjà nouées dix fois avec les Anglais. Bientôt une seconde entrevue eut lieu sur le pont de l'Yonne, à Montereau. On ne sait trop ce qui s'y passa (2). Y eut-il provocation de la part de Jean sans Peur ? Y eut-il seulement une discussion violente sur la mauvaise foi du duc depuis l'entrevue de Pouilly ? Toujours est-il que quatre seigneurs de l'entourage du dauphin se jetèrent sur le duc et que l'un d'entre eux, le Breton Tanguy Duchâtel, lui fendit la tête d'un coup de hache. Il est assez probable, d'ailleurs, que le dauphin ignorait ce qui allait se passer et que ses amis

Jean sans Peur renonce à l'alliance de la démagogie parisienne.

Il se rapproche du dauphin. Entrevue de Pouilly.

Nouvelle entrevue à Montereau. Assassinat de Jean sans Peur (1419).

(1) Capeluche fut décapité.

(2) Suivant les relations bourguignonnes, Jean sans Peur fut tué sans aucune raison ; et, suivant les relations favorables aux Armagnacs, pour avoir menacé le dauphin. Juvénal de Ursins rapporte ces deux versions sans se prononcer.

ne purent contenir leur désir de vengeance en présence d'un individu qui avait traité les Armagnacs de la façon que l'on sait et qui pouvait d'ailleurs d'un moment à l'autre livrer le royaume aux Anglais (1419).

La France livrée aux Anglais, pour satisfaire la vengeance de Philippe de Bourgogne.

10. Traité de Troyes. — Le meurtre du duc d'Orléans avait amené la division de la France ; celui de Jean sans Peur livra la France aux Anglais. En effet, le fils de la victime, Philippe le Bon, oublieux des devoirs que lui imposait sa naissance, ne songea plus qu'à satisfaire sa vengeance en excluant du trône le jeune dauphin Charles. La reine de France elle-même lui en fournit le moyen le plus sûr. Sans craindre de se déshonorer, elle fit déclarer par le pauvre monarque en démence que le « prétendu dauphin » n'était point son fils. Puis elle s'entendit avec le duc de Bourgogne pour faire signer à Charles VI le traité de Troyes, par lequel le roi donnait sa fille Catherine en mariage à Henri V et le reconnaissait pour son héritier, à l'exclusion du « soi-disant dauphin de Viennois », Charles. Le honteux traité fut ensuite ratifié par un simulacre d'Etats généraux : le Parlement, l'Université, la bourgeoisie parisienne. En moins de deux ans, Henri V se trouva maître de toutes les provinces que les Armagnacs étaient incapables d'occuper, c'est-à-dire de tout le pays au nord de la Loire.

C'est la reine Isabeau de Bavière qui a fait déshériter le dauphin.

Le traité de Troyes promet la succession au trône de France au roi d'Angleterre Henri V (1420).

Mort d'Henri V et de Charles VI (1422).

Il ne put cependant profiter de la convention de Troyes, car il mourut lui-même avant Charles VI. Le « pauvre fol » survécut quelques semaines à son gendre. Lorsqu'on l'eut descendu dans le caveau de Saint-Denis, le duc de Bedford s'écria : « Dieu fasse paix à Charles VI, roi de France, et Dieu donne vie à Henri VI, roi de France et d'Angleterre, notre souverain seigneur ! » Henri VI était un enfant de dix mois issu de l'union d'Henri V et de Catherine de France. Tel était l'abaissement de la monarchie et de la France en 1422.

Henri VI est proclamé à Paris roi de France et d'Angleterre.

Bibliographie. — Les principales sources pour cette période sont : l'*Histoire de Charles VI*, par un religieux de Saint-Denis, et la chronique de *Jean-Juvénal des Ursins*, fils du prévôt de Paris, né en 1388, mort archevêque de Reims en 1473. Elle embrasse toute la période comprise entre 1380 et 1422, mais elle est vraiment originale pour les années 1416-1422. Ces deux sources sont françaises. La principale chronique bourguignonne est celle de Monstrelet, et la principale chronique anglaise, celle de Thomas Walsingham.

De Barante. *Histoire des ducs de Bourgogne.*

V[e] LEÇON

CHARLES VII. JEANNE D'ARC. EXPULSION DES ANGLAIS

SOMMAIRE. — 1. Situation de Charles VII en 1422. Très critique. Il n'est reconnu roi que par le Centre et le Midi de la France. Il n'a ni force matérielle ni force morale, pas d'armées, pas d'énergie.

2. Siège d'Orléans. Si cette ville était prise, les Anglais pouvaient enlever au roi tout le centre de la France. La situation d'Orléans paraît désespérée au début de 1429.

3. Mission de Jeanne d'Arc. Elle s'est produite juste au moment voulu ; elle a délivré Orléans, conduit le roi à Reims, ranimé vivement le sentiment national (1429-1430).

4. Son procès et sa mort (1430-1431). Ils apparaissent surtout comme une manœuvre politique des Anglais pour détruire le prestige de Jeanne d'Arc.

5. Le traité d'Arras (1435). Il marque la fin de la guerre civile et la réconciliation de tous les Français.

6. Expulsion des Anglais (1435-1444 et 1449-1453). Elle s'est faite en deux fois : avant et après la trêve de Tours. Après les journées de Formigny et de Castillon, les Anglais ne possèdent plus que Calais sur le continent.

La situation de Charles VII au début de son règne est très critique.

1. Situation de Charles VII au début de son règne. — On a comparé le règne de Charles VII à celui de son aïeul Charles le Sage. Tous deux, en effet, trouvèrent la France dans le malheur, et tous deux la laissèrent victorieuse et restaurée. Au fond cependant, cette comparaison n'est point juste, car la situation de Charles VII, au début de son règne, était bien autrement critique que ne le fut jamais celle de son aïeul.

Il n'a pas de capitale. Il a été renié par ses parents.

Charles le Sage était au moins reconnu roi par sa noblesse, par ses nobles, sa capitale. Charles VII, chassé de Paris, chassé des provinces du nord de la Loire, renié par son père et par sa mère, n'avait même pas les apparences de la royauté.

Il fut proclamé roi néanmoins par les fidèles serviteurs de sa cause, au château de Mehun-sur-Yèvre (1), et reconnu par toutes les provinces du Centre et du Midi : l'Orléanais, la Touraine, le Berry, le Poitou, le Languedoc, Lyon et le Dauphiné.

Le Midi de la France lui reste fidèle.

Pour se moquer de son faible territoire, les Anglais l'appelaient alors le « roi de Bourges ». Encore s'il eût été en état de le défendre. Mais, dès les premières années de son règne, il parut bien qu'il n'avait ni la force matérielle ni l'énergie morale qui auraient pu lui assurer le succès.

Il n'a pas de ressources, et ne sait pas ou ne veut pas en créer.

Ses dernières armées, les troupes écossaises de Buchan, de Douglas et de Jean Stuart, en qui il avait fondé son dernier espoir, furent anéanties à Cravant-sur-Yonne (1423), puis à Verneuil, véritable désastre dont on n'a pas assez remarqué l'étendue et l'importance.

Ses troupes sont défaites et dispersées à Cravant et à Verneuil.

Après quoi le nouveau roi, livré à d'insignifiants favoris, le sire de Giac, Le Camus de Beaulieu (2), puis au Poitevin La Trémoille, sembla douter lui-même de la légitimité de ses droits, et en tous cas s'abandonner à son triste sort.

Il est livré à des favoris.

2. Siège d'Orléans. — Depuis 1427, les Anglais menaçaient Orléans, position capitale sur le cours de Loire, la seule qui leur manquât pour envahir sûrement les domaines de Charles VII. Ils avaient emporté peu à peu les approches de la place, malgré la vive résistance qu'ils avaient trouvée

Importance de la possession d'Orléans pour les deux partis.

(1) Il avait alors 19 ans, étant né à l'hôtel Saint-Pol le 22 février 1403. Il était fiancé depuis 1413 avec Marie d'Anjou, fille du roi Louis II d'Anjou, roi de Naples et comte de Provence, et de Yolande d'Aragon. Il était ainsi le beau-frère du « bon roi René », fils et héritier de Louis II, et de Charles d'Anjou, frère cadet de René.

(2) Le sire de Giac fut tué à Issoudun par ordre d'Arthur de Richemont, frère du duc de Bretagne, que le roi avait fait connétable. Le Camus de Beaulieu, premier écuyer et favori du roi, eut le même sort. Alors le connétable donna lui-même à Charles VII un favori de son choix, le Poitevin La Trémoille. Celui-ci éloigna son protecteur et fut le véritable roi, de 1429 à 1432. Cette année-là, Richemont revint définitivement au pouvoir.

partout, mais à Montargis surtout. En 1428, ils abordèrent directement la place. Cinq cents hommes d'armes, conduits par les plus habiles capitaines : de Gaucourt, le défenseur d'Harfleur en 1415, Dunois, La Hire (1), Xaintrailles, vinrent s'enfermer dans la place. Les habitants se mirent avec ardeur aux travaux de défense. Leur artillerie surtout fit merveille (2). Elle abattit le comte de Salisbury, qui commandait en chef l'armée anglaise. Mais les autres chefs, Talbot, l'Achille anglais, Guillaume de la Poole, William Gladsdale, continuèrent à approcher de la ville, en l'enserrant de leurs bastilles. Un premier engagement nous fut fatal. Il s'agissait d'enlever un convoi de vivres qui était expédié de Paris par Bedfort aux Anglais, à l'entrée du carême, et qui se composait de trois cents charrettes de munitions, de vivres, de harengs surtout. Les milices sorties d'Orléans se joignirent aux troupes royales, qui tenaient la campagne sous la conduite du *comte de Clermont*. C'en était fait des Anglais, commandés par *John Falstaff*, si les chevaliers français n'eussent mis pied à terre pour courir en désordre à l'ennemi. L'artillerie, qui avait déjà renversé et mis en pièces nombre de charrettes, avec les archers qui les montaient, dut cesser son feu. Les archers anglais recouvrèrent alors tout leur avantage, et la défaite de *Rouvray* ou *journée des Harengs*, donna une fois de plus la mesure de ce que la chevalerie pouvait faire sur un champ de bataille (1429).

Héroïque résistance de la ville et de la garnison (1428).

Journée de Rouvray ou des Harengs.

L'énergie et l'enthousiasme des premiers jours firent place

(1) C'est La Hire, qui, avant la bataille de Montargis, avisant un chapelain, se confessait brièvement, avouant qu'il avait fait « tout ce que les gens de guerre ont accoutumé de faire »; puis, ayant reçu l'absolution : « Beau sire Dieu, dit-il, je te prie que tu fasses aujourd'hui pour la Hire autant que tu voudrais que La Hire fît pour toi, s'il était Dieu et que tu fusses La Hire. » L'ennemi fut battu.

(2) On a conservé le souvenir du bon canon Riflard, qui tuait son homme à chaque coup, de maître Jean et de sa coulevrine, qui faisaient aussi merveilles.

peu à peu chez les assiégés à un grand découragement. Ils avaient compté sur le secours du roi, et ce secours ne venait pas. On disait même qu'il ne pouvait venir, et ce qu'il y avait de plus triste, c'est que, par le sort réservé à Orléans, on augurait déjà de celui qui était destiné à la France.

Orléans est abandonné à son sort au début de 1429.

3. Mission de Jeanne d'Arc. — Il n'y avait qu'une intervention extraordinaire qui pût changer le cours des événements, ranimer le sentiment national, la seule force qui pût venir à bout des Anglais, même victorieux. Cette intervention se produisit juste à temps pour la France, vers les derniers jours de la résistance d'Orléans. Ce fut la mission de Jeanne d'Arc. Jeanne d'Arc était une pauvre bergère de Domrémy, qui avait passé sa vie jusqu'alors à prier, et à conduire son troupeau. Elle était d'un coin perdu sur les confins de la Lorraine (1) et de la Champagne; mais dans cette lointaine campagne on connaissait la France et on l'aimait. Les jeunes gens de son village allaient livrer bataille à des voisins détestés qui s'étaient faits bourguignons, et Jeanne les voyait rentrer chez eux blessés, ensanglantés quelquefois. A treize ans, elle vit pour la première fois l'archange saint Michel lui apparaître, entouré d'anges. Elle savait que c'était l'archange protecteur du royaume de France, celui qui avait défendu son sanctuaire du « rocher du péril » (2) de toute atteinte de l'ennemi. Elle le revit bien des fois, et aussi sainte Marguerite et sainte Catherine, qui semblaient descendre du ciel pour la guider. « Je

L'intervention de Jeanne d'Arc se produit juste à temps.

La naissance et l'enfance de Jeanne d'Arc (1412-1429).

Ses apparitions, ses « voix ».

(1) Domrémy et Vaucouleurs faisaient politiquement partie de de la Champagne. C'était une enclave au milieu du pays de Lorraine.

(2) La place qui porte le sanctuaire de Saint-Michel, sur le rocher « du péril de la Mer », sur les grèves du Couesnon, avait été inutilement attaquée et assiégée par les Anglais, durant ces 25 années de guerre. Elle fut secourue définitivement par les Bretons, sous les ordres de Briand de Chateaubriand, en 1425. Depuis lors, la croyance populaire attribua à l'archange le rôle de défenseur de la France.

les ai vus de mes yeux de mon corps, disait-elle à ses juges, aussi bien que je vous vois. »

Sa mission,

L'archange et les saintes lui répétaient le même ordre : « Jeanne, va au secours du roi de France, et tu lui rendras son royaume. » — « Messire, répondait-elle, je ne suis qu'une pauvre fille, je ne saurais ni chevaucher ni conduire les hommes d'armes. » — « Tu iras trouver M. de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs, et il te fera mener au roi. Sainte Marguerite et sainte Catherine t'assisteront. » L'apparition revint encore. Elle devint si pressante que Jeanne brava la colère de ses parents et partit secrètement pour Vaucouleurs avec son oncle. « Quand j'aurais eu cent pères et cent mères, et que j'eusse été fille de roi, je serais partie ! »

Elle obéit à sa mission au début de 1429.

Jeanne à Vaucouleurs.

4. Jeanne d'Arc à Vaucouleurs, à Chinon, à Poitiers. — A Vaucouleurs (février 1429), elle triompha de la mauvaise volonté bien naturelle du capitaine de Baudricourt, qui l'eût volontiers renvoyée chez elle « bien souffletée. » Il se laissa convaincre par son enthousiasme, lui donna une épée et l'expédia à Chinon avec six hommes d'escorte. Au château de Chinon, admise dès le soir de son arrivée en présence du roi, elle le démêla aisément de la foule des seigneurs, où il s'était caché pour lui tendre un premier piège, et lui dit en se jetant à ses genoux : « En nom Dieu, gentil dauphin, vous êtes le roi et non un aultre. Pourquoi ne me croyez-vous ? Je vous dis que Dieu a pitié de vous, de votre royaume et de votre peuple, car saint Louis et Charlemagne sont à genoux devant lui, en faisant prières pour lui. Si vous me baillez gens, je lèverai le siège d'Orléans, et je vous mènerai sacrer à Reims ; car tel est le plaisir de Dieu que ses ennemis les Anglais s'en aillent et que le royaume vous demeure. » Elle prit ensuite le roi à l'écart, et lui répéta en propres termes une prière que peu de temps auparavant il avait faite seul, dans le secret de son âme, pour demander à Dieu de lui garder son royaume,

A Chinon.

s'il était vrai héritier issu de la maison de France. Elle ajouta : « Je te dis de la part de Messire (le Christ) que tu es vrai héritier de France et fils de roi. »

Cependant pour savoir si l'inspiration de Jeanne venait de Dieu ou du diable, Charles VII voulut avoir l'avis des gens d'Eglise et des savants. Il l'envoya donc à Poitiers, où se trouvaient les membres de l'Université et du parlement restés fidèles à sa cause. Ceux-ci la soumirent à un examen minutieux. « Ce fut un beau spectacle que de la voir disputer femme contre les hommes, ignorante contre les doctes, seule contre tant d'adversaires. » (Alain Chartier.)

A Poitiers.

Sans plus tarder le roi lui donna un équipement, une escorte comme à un chef de guerre. Elle se fit donner un étendard blanc, semé de lis d'or, sur lequel, à côté de sa devise « *Jésus, Maria* », on voyait l'image de Dieu tenant le monde dans ses mains, avec deux anges qui lui présentaient chacun une fleur de lis.

Elle part pour Orléans à la fin avril 1492. Sa bannière.

A la fin du mois d'avril 1429, elle marcha sur Orléans.

5. Délivrance d'Orléans. — Le 29 avril, au soir, elle entra à Orléans, presque seule, au milieu de ce pauvre peuple qui criait « Noël ! » à sa rencontre. Le 4 mai, elle introduisit presque sous les yeux des Anglais sa petite armée qui s'était un moment arrêtée à Blois. Le 6 et le 7, elle s'empara avec une hardiesse merveilleuse et au péril de sa vie de toutes les bastilles que les Anglais avaient dressées au sud de la Loire, pour couper à la ville la route du Berry. Le 8, le comte de Suffolk, et les derniers soldats anglais, évacuèrent d'eux-mêmes les ouvrages de la rive droite, abandonnant munitions, artilleries, bagages, prisonniers, malades. Orléans était délivré, et il fête aujourd'hui encore l'anniversaire de ce glorieux jour, si utile non seulement pour lui, mais pour la France.

Orléans est complètement délivré le 8 mai 1429.

6. Charles VII à Reims. — Jeanne d'Arc aurait voulu remplir aussitôt la seconde partie de sa mission, et conduire le roi dans la ville du sacre à Reims. « Gentil dauphin, di-

Elle chasse les Anglais de la Loire (juin 1429).

sait-elle, ne tenez pas tant et de si longs conseils, mais venez à Reims recevoir votre digne sacre. Je ne durerai guère; il faut donc me bien employer. » En attendant, du mois de mai au mois de juin 1429, elle enleva aux Anglais, découragés, Jargeau, Beaugency, Meung, et rencontra l'ennemi à Patay. Sa victoire fut complète. Falstaff prit la fuite, et Talbot lui-même tomba entre les mains des Français.

Elle les bat à Patay.

A la fin juin, le roi se décida enfin au voyage de Reims. Il partit de Gien escorté de 12.000 hommes. Sur toute la route le parti anglais fut comprimé ou chassé sans qu'il coulât une seule goutte de ce sang français que Jeanne aimait tant à épargner. On passa par Auxerre qui ne fut pas occupé, de peur d'indisposer le duc de Bourgogne. On entra à Troyes presque sans résistance, puis à Châlons. Le 15 juillet, Reims ouvrit ses portes, et, le dimanche 17, Charles VII y fut sacré. Pendant la cérémonie du sacre, Jeanne resta auprès du roi, tenant à la main l'étendard qui l'accompagnait toujours : « Il avait été à la peine, c'était bien raison qu'il fût à l'honneur. » Cette cérémonie du sacre, toujours importante, revêtait dans la circonstance un intérêt bien plus grand. Deux princes se disputant la couronne, celui qui l'avait reçue dans l'église de Reims avec l'onction traditionnelle serait pour les populations le seul roi légitime.

Marche de l'armée royale sur Reims.

Cérémonie du sacre (17 juillet 1429).

Importance de ce sacre.

Jeanne d'Arc à Paris, à Compiègne. Sa captivité (1429-1430). — Loin de considérer sa mission comme terminée après le sacre du roi, Jeanne d'Arc affirma que le moment était venu de « bouter les Anglais hors de France », et de fait elle ne déploya jamais tant d'activité ni de hardiesse que dans cette période, entre le mois d'août 1429 et le mois de mai 1430.

On la vit d'abord enlever à l'ennemi la vallée de la Marne, Coulommiers, Provins, Château-Thierry, puis aborder de front celle de l'Oise qu'elle descendit jusqu'à la Seine. Saint-Denis même, aux portes de la grande ville, se rendit

Elle occupe la vallée de la Marne.

à son armée. C'est alors qu'elle subit les deux échecs qui arrêtèrent définitivement sa marche. Le premier fut essuyé à l'attaque de Paris. Malgré tous les conseils, elle donna l'assaut à la grande ville en face la porte Saint-Honoré, mais elle fut blessée à l'attaque du faubourg et faillit être prise. Charles VII la ramena à Bourges avec le reste de l'armée (8 octobre 1429). Après trois mois d'une inactivité forcée (janvier-mars 1430), elle s'échappa des fêtes de la cour et se rendit dans l'Ile-de-France pour combattre de nouveau. Dans l'intervalle, Bedford était parvenu à rallier aux Anglais le duc de Bourgogne, en lui décernant le titre de régent de France pour le roi d'Angleterre, et en lui promettant la Champagne et la Brie. Jeanne se jeta dans Compiègne qui, pour s'être montrée « bonne Française », était assiégée par une armée anglo-bourguignonne. Elle tenta une sortie le jour même de son entrée dans la place (23 mai 1430). Égarée par son ardeur ordinaire, elle se retira la dernière de la lutte avec un petit groupe de combattants; mais, quand elle voulut rentrer dans la ville, le pont-levis était relevé. Jeanne se rendit à un archer flamand, du nom de Lionel, au service de Jean de Luxembourg. Celui-ci la vendit aux Anglais moyennant 10.000 francs.

Elle attaque Paris sans succès (octobre 1429).

Elle est prise à Compiègne (23 mai 1430).

Elle est vendue aux Anglais.

8. Procès de Jeanne d'Arc (21 février-30 mai 1431). — Les Anglais avaient un grand intérêt politique à se débarrasser de Jeanne d'Arc, car c'est son prestige, l'enthousiasme qu'elle avait suscité qui avait relevé la France et gravement compris l'œuvre du traité de Troyes.

Le procès de Jeanne d'Arc est une œuvre politique.

Ils auraient pu la traiter comme un prisonnier de guerre. La justice l'exigeait. Mais dans ce cas, Jeanne d'Arc prisonnière conserverait sa gloire, son influence même sur l'armée et surtout sur le peuple.

Ils résolurent donc de la déshonorer et de la faire condamner comme sorcière et comme hérétique, afin de compromettre la cause qu'elle avait soutenue, et de rendre aux vaincus le courage et l'espoir.

Les Anglais voulaient la faire condamner comme hérétique, afin de détruire son prestige.

Ils eurent bien soin d'observer en apparence les règles des procès intentés aux hérétiques. Ils remirent l'accusée à un tribunal présidé par l'évêque de Beauvais, Pierre Cauchon, sur le territoire duquel la Pucelle avait été prise: c'était la règle. Ils le firent assister d'un représentant de l'Inquisition, le dominicain Jean Lemaître. C'était la règle encore. Le reste des juges était formé de docteurs en droit canon, tous de l'Université de Paris. Seulement les membres du tribunal étaient tous complètement gagnés, asservis aux intérêts anglais, et en particulier le président, Pierre Cauchon, qui avait été chassé de son diocèse par suite de son attachement à l'Angleterre, et qui attendait le diocèse de Rouen en récompense de ses services.

Les juges de Jeanne d'Arc étaient des gens d'Eglise dévoués aux Anglais et à leurs ordres.

Servilité du président Pierre Cauchon.

Ils eurent soin aussi de la faire juger à Rouen, parce que en aucune ville les Anglais n'avaient une aussi solide garnison.

Jeanne d'Arc était donc condamnée d'avance. Cependant dans le long interrogatoire que lui firent subir ses juges du 21 février au 24 mai, elle n'eut pas une réponse qui ne fût pleine de clarté et de justice.

Motifs de la condamnation.

On la déclara quand même convaincue d'avoir manqué aux lois de l'Église pour avoir employé des pratiques de magie, d'avoir pris les armes malgré la volonté contraire de ses parents, d'avoir revêtu des habits qui n'étaient pas ceux de son sexe, enfin d'avoir affirmé des révélations que l'autorité ecclésiastique n'avait pas sanctionnées.

Les juges cherchent à arracher une abjuration à l'accusée, non pour la sauver, mais pour détruire l'effet de sa mission.

La peine encourue était la peine de mort, à moins que l'accusée abjurât ses erreurs, c'est-à-dire qu'elle désavouât sa mission. C'est ce désaveu qui était le plus utile aux juges. C'est lui qu'ils cherchent à obtenir dans la séance du 24 mai. Ce jour-là le tribunal siégea en public dans le cimetière de l'abbaye de Saint-Ouen. L'évêque de Beauvais, ayant le bourreau à ses côtés, demanda à Jeanne de signer une déclaration qu'il lui présenta, lui promettant, si elle y consentait, de la tirer des mains de ses geôliers anglais et

de la remettre aux gens d'Église, la menaçant du bûcher si elle refusait. Jeanne déclara s'en rapporter à Dieu et au pape. « Envoyez-moi à Rome, dit-elle, et faites-moi juger par notre saint-père le pape. » Finalement, après de nouvelles intimidations, on lui fit tracer, en lui tenant la main, les lettres de son nom au bas d'une formule d'abjuration. L'évêque de Beauvais lui lut alors une sentence qui la condamnait, « par grâce », à passer le reste de ses jours en prison, « au pain de douleur et à l'eau d'angoisse. »

Ils la forcent à commettre de nouveau une faute qu'ils lui reprochaient pour la faire condamner à mort.

Mais ce n'était pas l'affaire des Anglais qui voulaient la mort de leur ennemie. « Nous la rattraperons bien, » disaient-ils au sortir de la séance de rétractation. Le 27 mai, quand on lui eut enlevé les chaînes qui la liaient à son lit et qu'elle voulut se lever, ses habits de femme avaient disparu. Elle fut forcée de reprendre les vêtements d'homme que la sentence lui prescrivait de quitter. En même temps elle déclarait que ses voix lui avaient de nouveau parlé, et lui avaient dit qu'elle avait fait « grande mauvaiseté » de confesser qu'elle eût mal agi, qu'elle n'avait parlé ainsi que par crainte du feu. Les juges, avertis, étaient tout prêts à constater le crime. Ils la condamnèrent comme relapse à être brûlée vive.

Elle est condamnée.

Le bailli de Rouen la fait exécuter le 30 mai 1431.

9. Supplice de Jeanne d'Arc (1431). — Les hérétiques qui retombaient dans leurs erreurs devaient être brûlés vifs. Mais les juges d'église n'avaient pas le droit de mettre à mort. Ils étaient obligés de livrer les condamnés au juge laïque, au bras séculier, comme on disait alors, qui était chargé de l'exécution. Dans l'espèce, le bras séculier était représenté par le bailli de Rouen. C'est lui qui reçut Jeanne d'Arc le 30 mai 1431. Le même jour, il la fit brûler vive sur la place du Vieux-Marché de Rouen. Sa mort courageuse et sainte tira des larmes à tout le peuple et aux ennemis même. « Dix mille hommes pleuraient », dit Michelet. Quelques Anglais seuls riaient ou tâchaient de rire. Un d'eux des plus furieux avait juré de mettre un

fagot au bûcher. Jeanne expirait au moment où il le mit : il se trouva mal ; ses camarades le menèrent à une taverne pour le faire boire et reprendre ses esprits, mais il ne pouvait se remettre : « J'ai vu, disait-il hors de lui-même, j'ai vu de sa bouche, avec le dernier soupir, s'envoler une colombe. » D'autres avaient lu dans les flammes le mot qu'elle répétait : « Jésus ! » Le bourreau alla le soir trouver frère Isambart ; il était tout épouvanté ; il se confessa, mais il ne pouvait croire que Dieu lui pardonnât jamais... Un secrétaire du roi d'Angleterre disait tout haut en revenant : « Nous sommes perdus, nous avons brûlé une sainte. » Elle mourait ainsi à 19 ans, uniquement pour avoir sauvé la France et l'avoir tirée des mains de l'étranger. Mais bientôt elle sera réhabilitée par l'Eglise, vénérée par toute la patrie française dont elle est la plus noble et la plus pure incarnation.

Honneurs rendus au souvenir de Jeanne d'Arc.

Les Français avancent jusqu'aux portes de Paris.

10. Réconciliation de Charles VII et du duc de Bourgogne. Traité d'Arras (1435). — La mort de Jeanne d'Arc, loin d'arrêter le mouvement patriotique qu'elle avait suscité, lui communiqua une force nouvelle en augmentant la haine contre l'étranger, meurtrier d'une sainte. Les compagnons d'armes de la Pucelle, La Hire, Xaintrailles, se maintinrent victorieusement au cœur de l'Ile-de-France et aux portes de Paris. En même temps, un heureux événement vint priver les Anglais de leur plus précieux appui en France, de l'alliance de Philippe le Bon. En 1433, on parvint à débarrasser Charles VII de l'influence néfaste de son favori La Trémoille. Il prit alors pour conseillers les princes de la maison d'Anjou, mais surtout Arthur de Richemont, frère du duc de Bretagne, qui reprit son épée de connétable. Aussi habile diplomate que sage capitaine, Arthur de Richemont décida son beau-frère, le duc de Bourgogne, à se rapprocher de Charles VII Celui-ci demanda seulement que la paix se fît en même temps avec les Anglais, auxquels il avait promis de ne point déposer

Les princes de la maison d'Anjou et le connétable de Richemont dirigent la politique de la France.

les armes sans eux. On consentit volontiers, et rendez-vous général fut donné à Arras. Etant donnée l'importance de ces négociations, presque tous les princes de l'Europe se firent représenter à l'assemblée. Ce fut un véritable congrès européen sous la présidence du légat du pape, le cardinal de Sainte-Croix. On y voyait, en dehors des représentants du pape et du concile, les ambassadeurs de l'empereur, des rois de Castille, de Navarre, d'Aragon, de Portugal, de Sicile, de Naples, de Chypre, de Pologne, de Danemark; députés des bonnes villes du royaume, députés de l'Université; le connétable de Richemont, avec dix-huit grands seigneurs pour la France; le cardinal de Winchester, avec nombre de lords pour l'Angleterre; enfin le duc de Bourgogne. — On ne put mettre d'accord les rois de France et d'Angleterre. Les Anglais demandèrent l'exécution du traité de Troyes : ils offraient à Charles VII une pension de 20.000 livres et un fief dans le Languedoc. Ils refusèrent la Normandie et l'Aquitaine en toute souveraineté. Le 6 septembre, ils partirent d'Arras. Puis Bedford mourut presque en même temps qu'une autre ennemie du roi, Isabeau de Bavière. Alors Philippe le Bon, se croyant libre de tout lien, conclut séparément sa paix avec Charles VII. Par le **traité d'Arras (21 sept. 1435)**, le roi de France désavouait le meurtre de Jean sans Peur; — il cédait au duc de Bourgogne, à perpétuité, les comtés d'Auxerre et de Mâcon, et, sous condition de rachat, les châtellenies de Roye, de Péronne, de Montdidier, avec les villes de la Somme, Saint-Quentin, Corbie, Amiens, Abbeville, Saint-Valery; — le duc de Bourgogne était exempté, pendant sa vie et celle du roi, de tout hommage, ressort et souveraineté, et devenait un roi dans ses domaines; — enfin amnistie générale était accordée, sauf aux meurtriers de Jean sans Peur.

Négociations générales au congrès d'Arras (1435).

Rupture avec les délégués anglais.

Réconciliation du roi et du duc de Bourgogne par le traité d'Arras (1435).

11. Suites de la paix d'Arras. Prise de Paris (1436) et trêve de Tours (1444). — Malgré ses condi-

Entrée de l'armée royale à Paris (1436).

tions humiliantes, le traité de Troyes était un acte de sage politique, puisqu'il réconciliait tous les Français et leur permettait de travailler en commun à l'expulsion des Anglais. On en sentit vite les heureux effets. L'armée royale n'eut qu'à s'avancer vers Paris. Un fort parti de bourgeois, dirigé par Michel Lallier, livra à l'armée royale la porte Saint-Jacques, et la garnison anglaise, commandée par lord Willoughby, fut trop heureuse de s'enfermer à la Bastille, en attendant que le connétable lui permît de s'embarquer pour se retirer à Rouen. Charles VII fit son entrée triomphale l'année suivante. Les succès se poursuivirent jusqu'en 1444. Cette année-là, le roi Henri VI demanda une trêve. On la lui accorda à des conditions onéreuses. Il fut convenu à Tours qu'Henri VI épouserait Marguerite d'Anjou, fille du bon roi René, et nièce de Charles VII, qu'il rendrait à la France l'Anjou, le Maine, et le comté de Blois, que les Anglais tenaient encore en leur puissance. A ces conditions, la trêve durerait cinq ans.

La trêve de Tours arrête les succès des Français.

12. Reprise des hostilités. Formigny (1450) et Castillon (1453). — La trêve n'était pas expirée que la lutte reprit à la sollicitation du duc de Bretagne dont les états avaient été insultés par les Anglais (1). Un financier de grand mérite, Jacques Cœur, avait prêté 200.000 livres sur sa fortune personnelle pour réorganiser une armée. L'expédition se dirigea vers la Normandie et l'enleva tout entière sans résistance. Rouen même se souleva contre les Anglais. Ceux-ci tentèrent un grand effort pour reprendre cette riche province; mais leur expédition dirigée par Thomas Kyriel essuya une défaite complète et décisive près du village de Formigny (15 avril 1450).

La lutte reprend avant la fin de la trêve (1449).

Conquête de la Normandie.

Victoire de Formigny (1450).

Un mois après la reprise de la Normandie, Dunois, Xaintrailles, Chabannes et les deux frères Jean et Gaspard Bureau, qui dirigeaient si bien l'artillerie française, avec

Conquête de la Guyenne.

(1) Il s'agit du pillage de Fougères.

eux 20.000 soldats, marchèrent contre la Guyenne. Villes ouvertes ou fortifiées furent emportées sans difficulté. Les Français entrèrent dans Blaye, Libourne, Bordeaux, Agen, Bayonne, etc. (1451).

Talbot en Guyenne.

Cependant, Bordeaux se mit à regretter la domination anglaise, qui se faisait à peine sentir à cause de l'éloignement, et qui assurait la prospérité de son commerce. Maintenant, il fallait payer des impôts, fournir des soldats; le port n'était plus fréquenté, et les vins encombraient les quais. Les Anglais rentrèrent dans la ville, le 22 septembre 1452, sous la conduite du vieux Talbot. Mais Charles VII et Jean de Blois, comte de Penthièvre, surent les attirer à une action décisive à Castillon (près Libourne, 1453). Talbot y fut tué, et son armée écrasée par l'artillerie. Bordeaux peu après capitula : le sire de Lesparre, qui avait rappelé les Anglais, eut la tête tranchée.

Victoire de Castillon (1453).

Fin de la guerre de Cent ans.

La guerre de Cent ans se termina en 1453, l'année même de la prise de Constantinople par les Turcs. Sauf Calais (1) et deux petites places voisines, les Anglais avaient perdu toutes leurs possessions de France, jusqu'à la Guyenne, qui était leur propriété depuis trois cents ans. Ils s'éloignèrent de France, sans signer de traité, mais la guerre civile, où l'Angleterre allait s'épuiser, la guerre des Deux-Roses, était le plus sûr garant du maintien de la paix sur le continent.

(1) A cette époque, la possession de Calais par les Anglais intéressait plus directement le duc de Bourgogne, maître de la Flandre, de l'Artois, des villes de la Somme, que le roi de France.

VIe LEÇON

LES INSTITUTIONS DE CHARLES VII (1)

SOMMAIRE. — 1. Deuxième partie de l'œuvre de Charles VII. Elle consiste dans le relèvement de la France et la restauration des institutions monarchiques.
2. *Ses collaborateurs*. On l'a justement appelé Charles le Bien-Servi, tant il eut le bonheur de rencontrer des serviteurs expérimentés dans chaque branche : armée, finances, législation.
3. *Ses rapports avec la noblesse*. Il a résisté aux prétentions de la Praguerie, maintenant les droits du royaume.
4. *Avec l'Eglise*. Il a essayé de séparer le plus possible l'Eglise de France du saint-siège, afin de l'avoir davantage à sa disposition.
5. *Armée*. Il est le créateur de l'armée permanente et des compagnies d'ordonnance et de gendarmerie.
6. *Son héritage*. Il était assez lourd, parce qu'il n'avait pas entamé la féodalité nouvelle, les apanages. Les maisons les plus menaçantes étaient celles de Bretagne et de Bourgogne.

Charles VII continue l'œuvre des rois capétiens, l'affermissement de la monarchie.

1. Deuxième partie de l'œuvre de Charles VII. Le relèvement de la monarchie. — On a vu la première partie de l'œuvre de Charles VII, celle qui lui a valu le nom de Victorieux. Parallèlement à celle-ci il en a accompli une autre qui n'a pas été moins durable, le relèvement et l'affermissement de la monarchie française. Il a relevé la royauté en essayant de la mettre au-dessus de toutes les classes de la société, noblesse, clergé ou tiers état. Il l'a affermie en lui créant de puissants moyens d'action, une armée permanente, des ressources régulières. En ce sens son œuvre ressemble à celle des grands rois capétiens, surtout à celle de Philippe le Bel. S'il a plus contribué qu'aucun de ses prédécesseurs à fonder la monarchie moderne, il

Il a été considérablement aidé par les circonstances.

(1) Institutions de Charles VII. Armée permanente. Pragmatique de Bourges. Féodalité. Bretagne et Bourgogne. (*Programme officiel*.)

faut reconnaître aussi que sa tâche fut plus aisée que la leur en face d'une féodalité discréditée par ses malheurs, en face de l'Eglise affaiblie par une terrible crise et d'un peuple si affamé du désir de l'ordre et de la paix qu'il allait au-devant des plans de la politique royale.

Charles VII a pu être appelé « le bien servi ». Il a eu la chance de rencontrer partout d'habiles collaborateurs.

2. Les coopérateurs de Charles VII. — Faut-il attribuer le succès de cette œuvre au roi Charles VII? Faut-il croire, comme tant d'historiens, qu'il ne « fut que le témoin des merveilles de son règne »? La question a été résolue dans les deux sens, car nul n'a eu plus de détracteurs ni d'apologistes que le roi Charles VII (1). Sans lui enlever, comme ses pires adversaires, tout esprit d'initiative, et sans lui contester l'intelligence politique, il est juste de croire qu'il était trop méfiant, trop sceptique, trop hésitant pour mener à bien une œuvre si difficile, s'il n'avait pas été guidé par de sages conseillers. Ceux qui eurent le plus de part au relèvement de la France furent d'abord les organisateurs de l'armée, Arthur de Richemont, Pierre de Brézé, les frères Jean et Gaspard Bureau, les maîtres de l'artillerie. La direction et le bon ordre des finances furent à l'honneur du financier Jacques Cœur. Guillaume Cousinot, Etienne Chevalier et les deux fils de Juvénal des Ursins,

Les militaires. Richemont, de Brézé, Bureau.

Financiers. Jacques Cœur.

Les légistes. Cousinot, Chevalier, Juvénal des Ursins.

(1) Les premiers historiens de Charles VII, et d'une manière générale l'opinion du XVe siècle, lui furent favorables. A partir du XVIe siècle sa conduite est très sévèrement jugée. Etienne Pasquier (*Recherches de la France*), Mézéray le traitent de faible et de fou; le président Hénault « de témoin des merveilles de son règne »! Duclos (*Histoire de Louis XI*), Michelet (cinquième volume), Quicherat (*Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc*), Henri Martin donnent la même note. D'autre part Mignet (*Eloge de Charles VII*, sixième volume) et Guizot (onzième leçon de *l'Histoire de la civilisation en Europe*) soutiennent l'avis contraire. De nos jours Charles VII a eu deux historiens scrupuleux, Vallet de Viriville (1862-1865, trois volumes) qui n'a pas osé donner une conclusion précise de son étude, et du Fresne de Beaucourt (1881, quatre volumes) qui lui est trop favorable. La méfiance, l'incertitude restèrent toujours des traits du caractère de Charles VII.

8

Jean, l'archevêque historien, et Guillaume, le chancelier du roi, aidèrent Charles VII de leur connaissance approfondie du droit et de l'administration. Nouveaux légistes, ces conseillers du roi, à l'exception de Richemont, étaient tous des roturiers ou des gens de petite noblesse, c'est-à-dire avant tout des serviteurs du roi.

Charles VII trompe les espérances des nobles.

3. Charles VII et la noblesse. La Praguerie. — La vigueur déployée par le roi et son conseil depuis la disgrâce de La Trémoille, l'énergique impulsion donnée aux affaires publiques étaient pour certains princes et seigneurs un sujet d'étonnement et de vif déplaisir. Ils espéraient que la royauté récompenserait leurs services à la guerre en leur rendant leurs vieux privilèges féodaux.

La noblesse fait alors contre le roi « la Praguerie ».

Déçus, ils se révoltèrent. Les ducs d'Alençon et de Bourbon, le comte de Vendôme, Dunois lui-même, le favori déchu la Trémoille se joignirent aux principaux chefs d'écorcheurs autrement dit des brigands qui désolaient la France, Chabannes, le bâtard de Bourbon, etc. Il leur fallait un chef. Ils le trouvèrent facilement dans la famille du roi, car le dauphin Louis, à peine âgé de 16 ans, mais déjà connu par son esprit inquiet, ne demandait pas mieux que de se mettre à leur tête. Mais les bourgeois, les paysans et même

La noblesse reste isolée, elle est facilement battue.

une partie de la noblesse étaient pour la royauté. Secondé par le connétable de Richemont, la Hire, Xaintrailles, le roi mit en fuite à St-Maixent, dans le Poitou, le duc d'Alençon, le poursuivit en Auvergne, sur les terres du duc de Bourbon, et le chassa de partout. Le duc de Bourgogne, à la vérité, essaya de donner un nouveau chef aux princes trop humiliés, et négocia à cet effet, avec les Anglais, la délivrance du duc d'Orléans, Charles, leur prisonnier depuis vingt-cinq ans. Mais son agent, le comte de Saint-Pol, fut battu, à la tête d'une bande d'écorcheurs, dans la Champagne. Telle fut l'issue de la « Praguerie », ainsi appelée de la guerre des Hussites qui, sous le roi Sigismond, désolait alors la ville de Prague. Le roi pardonna généreusement aux vaincus.

Seul le bâtard de Bourbon fut cousu dans un sac et jeté à la rivière (1).

Restaient les écorcheurs. Charles VII se débarrassa d'eux comme avait fait autrefois du Guesclin, lorsqu'il emmena les Grandes Compagnies en Espagne; il envoya 22.000 de ces brigands en Suisse, sous les ordres du dauphin. Il s'agissait alors de soutenir l'empereur Frédéric III contre les cantons révoltés, et le pape Eugène IV contre le concile schismatique de Bâle. Une bataille fut livrée à Saint-Jacques, sur la Birse. Les Suisses furent écrasés, mais 8.000 écorcheurs périrent; le reste se dispersa. Un autre résultat fut acquis. Le dauphin, frappé de la valeur des Suisses, conclut avec eux le premier traité qui les enrôla au service de la France.

Eloignement des écorcheurs en Suisse et à Metz.

Bataille de Saint-Jacques.

4. Charles VII et l'Eglise. La pragmatique sanction de Bourges (1438). — La politique de Charles VII et de la plupart de ses successeurs vis-à-vis de l'Eglise est très simple. Il s'agissait pour eux de proclamer bien haut l'indépendance du clergé de France vis-à-vis du saint-siège, afin que ce clergé fût sous la seule protection, ce qui veut dire sous la direction du roi de France.

Fond de la politique des rois de France vis-à-vis de l'Eglise.

Il fallait établir pour cela que l'autorité du pape n'était pas l'autorité souveraine dans l'Eglise. La chose était précisément facile au temps de Charles VII parce que le concile réuni à Bâle, venait de désobéir formellement au pape Eugène IV et de déclarer hautement que son autorité était supérieure à celle du pontife romain.

Le concile de Bâle va au-devant de leurs désirs.

Il était facile aussi d'obtenir le consentement du clergé de France en lui promettant comme suite de son indépen-

Le clergé était mécontent des impôts levés par le pape.

(1) Le roi montra jusqu'à la fin de son règne la même sévérité contre les princes qui résistaient à l'autorité royale. Il fit emprisonner le duc d'Alençon pour avoir noué des relations avec le gouvernement anglais. Les pairs le condamnèrent même à être exécuté (1458). Le comte d'Armagnac, incestueux et rebelle, vit ses états confisqués. Il fut lui-même banni du royaume (1459).

dance la suppression de tous les impôts (1) que les papes percevaient sur les évêchés et les abbayes du royaume, surtout depuis leur séjour à Avignon. Au moment même où le concile de Bâle opérait définitivement son schisme, le roi réunit donc une grande assemblée du clergé dans la Sainte-Chapelle de Bourges, le 5 juin 1438. Il y eut quatre archevêques, vingt-cinq évêques, plusieurs abbés et recteurs des universités, tous les princes du sang, presque tout le conseil royal, quatre députés du pape et un grand nombre du concile schismatique.

L'assemblée de Bourges.

L'assemblée déclara (2) que c'était le concile et non pas

(1) Depuis que le saint-siège s'était fixé à Avignon, les papes étaient presque entièrement privés, grâce aux troubles de l'Italie, de tout revenu régulier. Ils se trouvèrent dans la nécessité de frapper d'impôts extraordinaires les biens ecclésiastiques de tous les pays. C'est ainsi que, pour les sièges auxquels ils se réservaient de pourvoir, ils touchèrent d'abord le droit de réserve. Puis ils prirent l'habitude de conférer à l'avance, et du vivant même du titulaire, l'expectative du siège qu'il occupait; de là le droit d'expectative. Enfin Jean XXII s'attribua la taxe des annates, c'est-à-dire le revenu d'une année payé au pape par tout nouveau bénéficiaire. La conséquence de cet état de choses fut que les papes attirèrent à eux, pour beaucoup d'évêchés et d'abbayes, le droit de nomination qui appartenait autrefois aux fidèles, aux chapitres, aux communautés religieuses. En France, ils disposaient de nombreux bénéfices; ils pouvaient en investir des hommes de leur choix et quelquefois même les conférer à des étrangers.

Droit de réserve et d'expectative.

Annates.

(2) Voici d'ailleurs l'énumération des différents articles de cet acte :

(Les règlements de ce temps portent le titre de pragmatique.)

1° Périodicité des conciles de dix ans en dix ans.

2° Suprématie du concile en matière de foi et de réforme.

3° Etablissement des élections, sauf le droit de recommandation réservé au roi.

4° Suppression des « réserves ».

5° Suppression du droit d'expectative, et attribution des deux tiers des bénéfices aux élèves des universités.

6°, 7° et 8° Règlement des appels à Rome, réduits au strict minimum.

9° Réduction du nombre des cardinaux à vingt-quatre répartis entre les différentes nations.

10° Suppression des annates.

11° à 33° Discipline intérieure, police des églises, etc.

le Pape qui exerçait la haute autorité dans l'Eglise, même en matière de foi. Elle émit donc le vœu qu'il se réunît de dix ans en dix ans. Elle supprima totalement les droits de réserve, d'expectative et les annates, en un mot tous les impôts que le Saint-Siège percevait dans le royaume. Enfin, elle décida que les élections canoniques seraient rétablies, c'est-à-dire que les évêques seraient élus par les chanoines et les abbés par leur communauté.

Déclaration de l'assemblée de Bourges.

Seulement, pour ménager l'autorité royale, elle maintint le droit du roi, de recommander ses candidats aux électeurs. C'était une recommandation qui ressemblait fort à un ordre.

La déclaration de l'assemblée de Bourges « la pragmatique sanction » fut considérée dès lors comme le résumé des « libertés de l'Eglise des Gaules » ou de « l'Eglise gallicane ». Il est certain cependant qu'elle ne libérait le clergé de France de sa dépendance vis-à-vis du pape, que pour le placer plus étroitement sous celle du roi. C'était tout ce que désirait celui-ci. Il ne faut pas croire qu'il tînt à la pragmatique comme à une charte inébranlable. Il tenait seulement à disposer de son clergé, et la preuve, c'est qu'il se prêta bientôt à une réconciliation avec le saint-siège, par des négociations qui aboutirent sous ses successeurs immédiats (1). Ils gardèrent seulement la pragmatique comme une arme de guerre que l'on sortait dans les discussions les plus vives entre les deux pouvoirs.

Elle a résumé les doctrines « gallicanes », c'est-à-dire de l'Eglise des Gaules.

Toutes ces doctrines sont en faveur de la monarchie.

5. L'armée permanente. Compagnies d'ordonnance. Francs-archers. — Il y avait bien longtemps que les rois de France désiraient l'établissement d'une force armée qui fût entièrement placée sous leur direction. Charles VII en

(1) Le pape fit rédiger un projet de concordat en 22 articles et Charles VII l'approuva. On le reprendra en 1516. En 1452, un légat du saint-siège, le cardinal d'Estouteville, revisa les règlements de l'Université de Paris qui perdit presque toutes ses immunités.

sentit plus vivement encore le besoin, lorsque les bandes d'aventuriers que le ralentissement de la guerre laissait inoccupées se transformèrent en bandes d' « escorcheurs » pour désoler la France. Au mois d'octobre 1439, aux états généraux d'Orléans, le roi déclara que le remède véritable contre ce mal était l'établissement d'une force armée permanente formée de soldats choisis et dirigés par des capitaines nommés par le roi et responsables vis-à-vis de lui de la conduite de leurs hommes. En même temps il prononçait la dissolution de toute garnison, toute force armée, sauf celle que les seigneurs féodaux entretiendraient à leurs dépens et sur leurs revenus.

La nécessité et le principe de l'armée permanente affirmés à Orléans (1439).

Le principe de la permanence de l'autorité royale était ainsi indiqué dès 1439. Les circonstances, la nécessité d'expulser les écorcheurs en firent ajourner l'exécution jusqu'en 1445. A cette époque, au cours d'une expédition qu'il avait conduite en Lorraine, au secours de son beau-frère le roi René, il décida à Nancy la constitution des compagnies d'ordonnance à cheval. Il y en aurait quinze, composée chacune de cent dix lances « garnies » ou « fournies », c'est-à-dire de cent escouades de six hommes, dont un homme d'arme, armé de pied en cap, son page, ou varlet, trois archers et un coutillier, En admettant que les escouades fussent au complet, il y aurait eu ainsi 9.000 hommes, répartis entre « 1.500 lances garnies ». Quinze capitaines choisis par le roi les commandaient. Il n'y avait point de caserne, les soldats logeaient par groupe chez l'habitant, mais toujours dans les villes où la surveillance était plus aisée.

Création des 15 compagnies d'ordonnance divisées chacune en 100 lances garnies.

L'armement des compagnies d'ordonnance ou de « gendarmerie », comme on dit bientôt, changea évidemment, mais l'institution demeura si bien, qu'elles formèrent le noyau définitif et la principale force de la cavalerie française au XVIe et même au XVIIe siècle. Charles VII aurait voulu constituer aussi une infanterie nationale. C'est dans

Ces compagnies sont le noyau de la cavalerie française.

cette intention qu'il institua les « francs-archers » (ordonnance de Montil-lès-Tours) en avril 1448. Les percepteurs de l'impôt choisiraient dans chaque paroisse un homme fort et agile qui serait dispensé de tout impôt (d'où le nom de francs-archers), équipé par les gens de sa paroisse, à la condition qu'il s'exercerait le dimanche et les jours de fête à tirer de l'arc. Ils devaient se réunir plusieurs fois par an par groupes de cinquante pour passer des revues. Sous le règne de Charles VII, les francs-archers se distinguèrent à Formigny et à Castillon ; mais la guerre finie chacun fut renvoyé chez soi. Dès lors, vivant isolément dans leurs paroisses et ne s'exerçant pas ensemble, ils cessèrent de former une armée et ne prirent pas l'esprit militaire. Louis XI les supprima.

Création de l'infanterie des francs-archers.

Cette institution ne dure pas.

6. Derniers actes de Charles VII. Réhabilitation de Jeanne d'Arc et procès de Jacques Cœur. — Les dernières années du règne de Charles VII ne donnent pas une meilleure idée de son caractère et de son énergie que les premières. Des deux grands actes de la fin de sa vie, l'un fut une œuvre de haute justice et l'autre une œuvre d'ingratitude et de mauvaise foi. L'acte juste fut la réhabilitation de Jeanne d'Arc. Aussitôt après la prise de Rouen, qui eut lieu en 1450, le roi pressa le pape de prendre en main la cause de la mémoire de la victime des Anglais. Le pape Calixte III s'y prêta de bonne grâce, et après l'enquête la plus longue et la plus sérieuse, il cassa la sentence rendue en 1431. La réhabilitation fut solennellement publiée par tout le royaume, et notamment à Rouen, le 7 juillet 1456.

Le pape Calixte III réhabilite entièrement la mémoire de Jeanne d'Arc.

La même année, le roi ternit sa réputation en laissant condamner Jacques Cœur. Le père de Jacques Cœur était pelletier à Bourges, où le fils dut naître vers 1395. « C'était dit Thomas Basin, un homme sans littérature, mais d'un esprit infini et très ouvert, très industrieux pour tout ce qui concernait les affaires. » D'abord associé à Ravant le Danois, le directeur des monnaies, il forma une autre association

Jacques Cœur (1395-1456).

Origines de sa fortune.
Le commerce du Levant.

pour l'entreprise des fournitures de la cour. C'est alors qu'il eut l'idée très hardie pour l'époque, d'armer des vaisseaux qui iraient directement chercher aux Echelles du Levant les produits d'Orient. On s'était contenté jusque-là d'abandonner ce trafic aux Vénitiens qui y avaient fait une immense fortune. Jacques Cœur ne fut pas moins heureux. Il fonda des comptoirs à Marseille, à Montpellier, il confia ses vaisseaux à son neveu, Jean de Village. « Il n'y eut bientôt en la mer d'Orient mât qui ne fût revêtu des fleurs de lys. »

Services rendus par lui au roi et à la France.

Jacques Cœur, devenu très riche, se servit surtout de sa fortune pour le service du roi. Nommé en 1540 argentier du roi, c'est-à-dire intendant suprême de sa maison et de son domaine, il réorganisa les finances, maintint la valeur des monnaies et avança gratuitement les sommes nécessaires pour la conquête de la Normandie.

Ses services n'empêchèrent point les courtisans jaloux, et surtout ceux qui lui devaient beaucoup d'argent, de comploter sa perte. Ils l'accusèrent d'avoir empoisonné une favorite de la cour, Agnès Sorel, d'avoir altéré les monnaies et contrefait le poinçon royal, d'avoir vendu des armes au soudan d'Egypte, et exporté du cuivre et de l'argent chez les infidèles. Charles VII, qui était d'un naturel défiant et ingrat, crut aux accusations intentées à la probité de Jacques Cœur et le disgracia. A ses yeux, le plus grand crime de l'ancien argentier était d'avoir prêté de l'argent au dauphin.

Condamnation de Jacques Cœur (1456).

Après un long procès, le roi remit « audit Jacques, par égard pour aucuns services et la recommandation de notre Saint-Père le pape », la peine de mort qu'il avait encourue, mais le condamna à 100.000 écus de restitution et à 300.000 d'amende, et le bannit du royaume à perpétuité. Jacques Cœur devait rester en prison jusqu'à l'acquittement de sa dette. Grâce à son neveu, Jean de Village, il parvint à s'échapper de la maison des Cordeliers de Beaucaire, où il était enfermé, et se réfugia à Rome, où Nicolas V l'accueillit avec distinction. En 1456, Calixte III le mit à la tête d'une

escadre destinée à combattre les Turcs. Aussi bon amiral qu'il avait été grand financier et commerçant de génie, Jacques Cœur mourut à Chio dans cette expédition.

Sa mort à Chio (1456).

Louis XI réhabilita entièrement sa mémoire.

7. L'héritage de Charles VII. Sa mort (1461). — Après les efforts de Charles VII et de ses agents pour relever la monarchie et lui créer des forces nouvelles, il restait cependant à accomplir toute une partie fort pénible de la tâche royale. A la faveur des événements de la dernière guerre, et aussi à cause de la faiblesse des Valois, toute une féodalité s'était reformée au sein du royaume, pour gêner, menacer même la monarchie. Ce n'était plus l'ancienne féodalité issue des troubles du xe siècle, et à peu près détruite ou réduite à l'impuissance par tous les rois de France, de Louis VI à Philippe le Bel. C'était une féodalité issue de la famille royale elle-même, formée par des fils de rois, qui avaient reçu de la faiblesse de leurs pères de beaux apanages. Saint Louis avait donné l'exemple de la création de ces domaines. Il fut suivi par tous ses successeurs. De là une féodalité nouvelle, plus puissante et aussi dangereuse que l'ancienne.

En face de la monarchie, Charles VII a été obligé de laisser subsister une féodalité menaçante.

La maison de Bourbon, maîtresse de presque tout le plateau central, descendait de Robert, fils de saint Louis ; — la maison d'Alençon, de Charles de Valois, fils de Philippe III ; — la maison d'Anjou, qui possédait l'Anjou, le Maine et la Provence, de Louis, fils de Jean le Bon ; — la maison de Bourgogne, de Philippe le Hardi, autre fils de Jean II ; — la maison d'Orléans, de Louis, fils de Charles V.

Elle est formée de princes du sang. Elle est sortie de l'usage des apanages.

Mais les deux maisons féodales et capétiennes dont l'existence était la plus dangereuse pour la monarchie étaient sans contredit celles de Bretagne et de Bourgogne.

Les ducs de Bretagne étaient de souche capétienne. Pierre Mauclerc, le fondateur de la branche alors régnante, était le petit-fils de Louis le Gros et avait acquis le duché par mariage. Depuis la fin de la guerre des deux Jeannes, les rois de

Indépendance des ducs de Bretagne.

France avaient été les alliés des ducs Jean V (1399-1442), François Ier (1442-1450), et surtout Arthur de Richemont, qui, avant d'être Arthur III (1358), était connétable de France et voulut le rester après son avènement. Ils prétendaient tous néanmoins à une indépendance presque complète, car, disaient-ils, leur pays n'avait jamais fait partie du royaume de France et n'en était pas un démembrement.

Ils s'intitulaient volontiers ducs par la grâce de Dieu; ils n'envoyaient pas de représentants aux états généraux; ils ne fournissaient au roi ni subsides ni contingents militaires; ils ne payaient pas de relief à la couronne; ils frappaient une monnaie d'or et d'argent. Comme le roi ils avaient leur conseil d'État, leurs grands officiers, grand trésorier, amiral, maréchal, chancelier de Bretagne. Leur couronne était une couronne fermée comme celle des rois. Ils déployaient une pompe royale dans la cérémonie de leur sacre à Rennes ou le jour de l'ouverture des sessions de leur parlement. Dans deux cas seulement l'autorité du roi de France pouvait pénétrer en Bretagne : en cas de déni de justice et de faux jugement. Les sujets du duc pouvaient alors en appeler au parlement de Paris. Mais souvent ce droit d'appel n'était qu'illusoire.

Danger de cette indépendance.

Ce qu'il y avait de plus grave, c'est que la demi-indépendance du duc de Bretagne lui permettait de se mettre en rapport avec les souverains étrangers. Elle constituait par là même un danger sérieux et une menace perpétuelle pour la France. Voilà pourquoi les successeurs de Charles VII prirent à cœur le soin de réunir le duché à la couronne.

Puissance territoriale de la maison de Bourgogne.

Le péril était plus grand encore du côté de la maison de Bourgogne. Le fondateur de cette maison était Philippe le Hardi, le fils préféré du roi Jean le Bon (1361). Mais alors les ducs de Bourgogne ne possédaient que les terres entre la côte d'Or et le Jura (Bourgogne et Franche-Comté), dont la capitale était Dijon. De riches mariages valurent bientôt à la maison de Bourgogne l'héritage des comtes de Flandre,

puis celui des comtes de Hollande, autrement dit les royaumes actuels de Belgique et de Hollande.

Les ducs Jean sans Peur (1404-1419) et Philippe le Bon (1419-1467) se trouvèrent alors à la tête d'un état moins vaste, mais plus riche que le royaume de France. Il était malheureusement coupé en deux tronçons, le tronçon bourguignon et le tronçon flamand, par la Champagne, possession du roi, et la Lorraine, territoire de l'Empire, mais les ducs comptaient bien s'annexer l'une et l'autre. Son ambition du côté de la Champagne.

Leur force venait moins d'ailleurs de l'étendue de leurs provinces que de leurs richesses, de la bonne harmonie qui y régnait entre les habitants, des relations fréquentes et lucratives qui réunissaient les Bourguignons et les Flamands. La cour des ducs, soit à Bruges, soit à Rouvres, près de Dijon, était le rendez-vous de la chevalerie et des artistes, l' « hôtel de toute gentillesse ». Sa richesse ; sa cour.

Quand le pape Nicolas V songea à renouveler les croisades, il s'adressa au duc Philippe le Bon comme au prince le plus puissant de l'Europe. Philippe donna à cette occasion des fêtes splendides à Lille, mais il ne songea jamais à partir.

Le traité d'Arras l'avait réconcilié avec Charles VII, mais lui avait donné aussi une indépendance absolue. Il s'en servit contre les intérêts du roi de France, si bien que tous les mécontents, et en particulier le dauphin Louis, trouvèrent un refuge assuré auprès de lui. C'eût été merveille, en effet, qu'une si puissante maison se fût résignée à la sujétion, et qu'elle ne fût pas tentée de se faire la protectrice des brouillons du royaume. Il se fait l'appui de tous les brouillons et surtout du dauphin Louis.

Voilà donc une autre difficulté considérable que Charles VII légua à son héritier.

8. Mort du roi. — Cet héritier était pressé de régner et ne cessait depuis vingt ans de créer des embarras à son père. Effrayé des préparatifs de Charles VII pour s'emparer de sa personne, abandonné de son fidèle appui le duc de Charles VII meurt en 1461. Louis XI lui succède.

Savoie, il crut prudent de se réfugier chez le duc de Bourgogne. Le duc lui fit une réception magnifique au château de Genappe, où le dauphin attendit gaiement la mort de son père. Cette mort survint le 22 juillet 1461. Charles VII avait été pris d'un abcès à la bouche qui l'empêchait de prendre tout aliment (1). Son fils Louis XI lui succéda.

Principales sources. — Mémoires d'Olivier de la Marche. Histoire de Thomas Basin. Chroniques du Bourguignon Monstrelet.

Les principaux historiens de Jeanne d'Arc sont Wallon, Marius Sepet, Joseph Fabre.

Les historiens de Charles VII sont Vallet de Viriville et du Fresne de Beaucourt. Sur Jacques Cœur une étude de P. Clément : *Jacques Cœur et Charles VII.* Sur Richemont une étude de Cosneau : *le Connétable de Richemont.*

(1) Ce qui fit croire à quelques-uns qu'il s'était laissé mourir de faim.

VIIe LEÇON

LA MONARCHIE FRANÇAISE SOUS LOUIS XI. SUITE DE SES PROGRÈS (1)

SOMMAIRE. — 1. Caractère de Louis XI. Il est surtout connu par la légende. A ne considérer que ses traits historiques, il semble qu'il ait eu moins de défauts et aussi moins de qualités politiques. Néanmoins la méfiance et l'amour exagéré des intrigues restent le trait dominant de sa conduite.
5. Division de son règne. Deux périodes : de l'avènement à la trêve de Soleure, il résiste aux assauts de la féodalité (1461-1475). — De 1475 à sa mort 1483, il agrandit et fortifie la monarchie.
3. Les coalitions contre le roi. Elles ont pour but l'affaiblissement de la royauté, pour prétexte le bien public, pour chef le duc de Bourgogne Charles le Témaraire. Elles n'ont que des succès passagers.
4. La fin de la maison de Bourgogne. Charles le Téméraire a succombé à l'exécution de son grand projet qui était de fonder un royaume entre la France et l'Allemagne (1475-1477).
5. Agrandissement de la monarchie. Louis XI a pu réunir à la France, la Bourgogne, la Franche-Comté, l'Artois, la Picardie, le Roussillon, le Maine et la Provence. Trois de ces provinces, Artois, Franche-Comté, Roussillon, ne resteront pas dans le domaine royal, mais ce ne sera point sa faute.
6. Caractère de son gouvernement. Personnel et absolu.

1. Caractère de Louis XI (1461-1483). — Le nouveau roi avait alors 38 ans (2). On s'est plu à lui créer le type le plus original des rois de sa famille et de son siècle. Il aurait pratiqué en maître la ruse, la fourberie, l'hypocrisie, le mensonge. Sa cruauté aurait dépassé les limites, même celles que l'on tolérait alors. Il aurait poussé l'ava-

Type légendaire de Louis XI.

(1) Louis XI et Charles le Téméraire (*Programme officiel.*
(2) Louis XI, né en 1423, fils de Charles VII et de Marie d'Anjou, épousa Marguerite d'Ecosse, morte en 1444 sans postérité, et en secondes noces, Charlotte de Savoie. Il en eut deux filles : Anne, mariée à Pierre de Beaujeu; Jeanne la Boîteuse, mariée à Louis d'Orléans, et un fils qui fut Charles VIII.

rice jusqu'à porter des habits troués, la défiance jusqu'à n'entendre une messe qu'à travers une lucarne, derrière d'épaisses murailles, la jalousie jusqu'à ne s'entourer que de gens de rien, et l'on ne manque pas de citer l'exemple de son barbier, Olivier le Daim ou le Diable, dont il fit son conseiller intime.

Ses traits historiques sont assez différents.

Sa méfiance.

Sa piété.

Il semble bien cependant que les traits historiques de Louis XI ne ressemblent pas à ceux que lui a donnés la légende. Sa prédilection pour les intrigues, son amour des négociations très compliquées, sa méfiance restent, il est vrai, indiscutables. En revanche, il eut une piété sincère, surtout envers la Vierge; et ses fréquents pèlerinages à Civry, près d'Orléans, à Liesse, sa vénération pour les reliques ne furent jamais une hypocrisie. Son avarice était réelle, mais elle venait au moins autant de la nécessité que d'une manie naturelle, car les fonds faisaient défaut même pour les besoins les plus urgents de la monarchie. Sa cruauté ne s'exerça que sur les gens qui méritaient dix fois la mort par leurs trahisons, et s'il est vrai qu'il violât sans cesse les formes régulières de la justice, il faut reconnaître que nul prince ne s'en privait en ce temps.

Sa prétendue avarice.

Sa cruauté a été exagérée.

Son conseil ressemble à celui de Charles VII, de Charles V, etc.

Enfin il est faux qu'il n'ait voulu employer à son service que des gens de très basse condition. Son conseil fut exactement formé comme ceux de ses prédécesseurs, c'est-à-dire soit de gentilshommes de petite noblesse, soit de légistes comme Jean Bourrée (1), Imbert du Bouchage (2), Mallet de Graville et Etienne de Vesc (3); Olivier le Daim et son médecin Coictier furent plutôt ses favoris que ses ministres.

2. Division de son règne. — Le règne de Louis XI

(1) *Jean Bourrée.* Bibliothèque de l'école des Chartes, 1886.
(2) *Jean Bourrée* et *Imbert du Bouchage, conseiller des rois Louis XI, Charles VIII, Louis XII.* Paris, 1886. Grand in-8.
(3) Société de l'Histoire de France (Bulletin de). 1884.

(1461-1483) se divise en deux parties. Pendant toute la première période, celle qui va de son avènement à 1475, date du traité de Soleure, le roi a dû lutter contre toutes les forces des ennemis de la monarchie coalisées dans le même but, sous la direction de la maison de Bourgogne.

Première partie du règne (1466-1475). Lutte contre les féodaux coalisés.

Mais à partir de 1472, et surtout du traité de Soleure, le chef de ses ennemis, le duc de Bourgogne, s'engage du côté du Rhin et de la Suisse dans une politique d'aventures, où il perd sa fortune et sa vie. C'est alors que Louis XI prend sa revanche sur la féodalité nouvelle, qu'il réunit à la couronne huit grandes provinces, et qu'il travaille plus ardemment que son prédécesseur à faire l'unité nationale et la monarchie absolue.

Deuxième partie (1475-1483). Les annexions. Formation de la France.

Il faut donc distinguer deux époques dans son règne : d'abord quinze années de luttes, de coalitions, d'intrigues, où l'œuvre de la monarchie est en péril (1461-1475) ; ensuite huit années de triomphe, de progrès et d'affermissement (1475-1483).

3. Les coalitions contre le roi. — Il n'est pas difficile de connaître les ennemis du roi. Ce sont ceux qui ont fait la Praguerie contre Charles VII, renforcés de tous ceux que la puissance de la royauté a encore effrayés. A leur tête, il y a le duc de Bourgogne, ou plutôt son fils Charles, l'irascible comte de Charolais, partout appelé Charles le Téméraire ; puis le duc de Bretagne, François II (1) ; le propre frère du roi, Charles de Berry (2), et autres de moindre

Les ennemis de Louis XI sont les mêmes que les auteurs de la Praguerie.

(1) Le grief de Charles le Téméraire était le rachat par Louis XI des villes de la Somme cédées au traité d'Arras. Quant à François II, il n'aurait pas voulu que les appels de son parlement fussent soumis au parlement de Paris. Or, on sait que c'était la seule marque de subordination des ducs de Bretagne à la couronne.

(2) Louis XI n'avait pas encore donné à son frère le gouvernement du Berry, qui lui revenait. Les princes auraient voulu qu'on lui donnât soit la Normandie, soit la Champagne, afin de l'opposer au roi. Ils songèrent même à le mettre sur le trône.

Ils n'agissent que pour secouer le joug du roi.

importance. La raison de leur révolte est connue de tous. Ils ne veulent pas avoir de maître. Mais comme il leur faut un prétexte, ils parlent du bien public, ils réclament la diminution des impôts.

Leur prétexte, c'est le bien public.

Cette comédie dure, au fond, dix ans de suite, de 1465 à 1475. Elle s'interrompt cependant de temps à autre, lorsque le roi fait semblant de céder à ses adversaires et de leur donner toutes satisfactions. Tous ces traités, d'ailleurs, ne sont pas sérieux, car le roi ne pourrait les exécuter sans compromettre l'œuvre de ses prédécesseurs, sans ruiner la monarchie.

Traités onéreux, mais toujours violés.

La paix de Conflans et de Saint-Maur aurait démembré le domaine royal.

Ainsi, en 1465, après la bataille douteuse et acharnée de Montlhéry (1), on arrache à Louis XI les traités de Conflans et de Saint-Maur. Ces deux actes lui auraient coûté la Normandie, donnée à son frère, les comtés de Guines, de Boulogne, les villes de la Somme à Charles le Téméraire. Il aurait reconnu l'indépendance du duc de Bretagne. Bien entendu, il n'en exécuta pas un seul article. De là une autre révolte, qui n'est que la répétition de la première. Elle faillit tourner mal, parce que Louis XI, mal conseillé (2) ou trop confiant dans son habileté, avait justement choisi le moment où il violait tous ses engagements pour se rendre sans escorte auprès de Charles le Téméraire, devenu duc de Bourgogne. Il aurait peut-être convaincu son adversaire; mais précisément au moment des premières entrevues le duc apprit que les gens de Liège s'étaient soulevés contre lui à l'instigation du roi de

Louis XI ne l'exécute pas.

(1) Montlhéry, au sud de Paris. Une aile de chaque armée fut rompue. Louis XI parvint à rentrer à Paris, mais l'ennemi resta maître du champ de bataille.

(2) Il suivit en la circonstance les conseils de La Balue, fils d'un tailleur du Poitou, dont il avait fait un évêque d'Evreux, puis un cardinal, et du connétable de Saint-Pol, qui le trahissaient tous deux. Louis XI fit enfermer La Balue dans une de ces cages de fer trop petites pour qu'on pût s'y tenir debout, qu'il appelait ses « fillettes ». Saint-Pol fut plus tard décapité.

France. Il parla de faire mourir Louis XI ou de le garder en captivité en donnant la couronne à son frère Charles.

Le traité de Péronne aurait eu des effets aussi fâcheux que ceux de Conflans et de Saint-Maur.

Louis se tira de ce mauvais pas à force d'habileté. Il prodigua l'or et les promesses aux conseillers du duc et gagna le plus influent d'entre eux, Philippe de Commines. Il accepta ensuite les dures conditions qui lui furent faites, confirma les traités de Conflans et de Saint-Maur, donna la Champagne et la Brie, au lieu de la Normandie, à son frère, et fit la promesse, cette fois tenue, d'assister au châtiment des Liégeois, nos alliés !

Le roi ne l'exécute pas.

Naturellement, dès que le roi fut revenu à Paris (1), le traité de Péronne eut le même sort que ceux de Conflans et de Saint-Maur. Il fallut reprendre les armes, tenter un nouvel assaut de la monarchie ; on appela le roi d'Angleterre Edouard IV (de Lancastre), les grands féodaux du Midi, les sires d'Armagnac, d'Albret, de Foix. Au fond, leur intervention ne changea rien à la lutte. Il serait inutile même d'en parler si l'invasion de la vallée de l'Oise par Charles le Téméraire n'avait donné aux populations du pays l'occasion de prouver leur patriotisme. A Beauvais notamment, les femmes, parmi lesquelles Jeanne Hachette (2), concoururent bravement à la défense de la ville. D'ailleurs, les membres de la coalition signèrent peu à peu leur paix particulière. Le frère du roi, Charles de Berry, qu'ils avaient si souvent opposé à Louis XI, mourut de mort naturelle, mais si à propos pour le roi qu'on ne manqua pas

La troisième coalition échoue comme les deux premières

Jeanne Hachette.

Mort du frère du roi, Charles de Berry.

(1) Il est certain qu'alors il ordonna la disparition des perroquets et autres oiseaux parleurs à qui les bourgeois moqueurs avaient appris le mot : « Péronne ! » qu'ils répétaient à tout venant.

(2) On a représenté Jeanne Hachette arrachant un étendard bourguignon qu'un soldat avait déjà planté sur le rempart. Les historiens ne sont pas d'accord sur le nom de cette héroïne qu'ils appellent aussi Jeanne Fourquet ou Jeanne Laisné, et en qui semble s'être personnifié l'héroïsme des femmes de Beauvais. M. Paulin Pâris a pu dire qu'elles ont toutes été des Jeanne Hachette, excepté Jeanne Hachette.

de l'accuser d'y être pour quelque chose. Enfin, le duc, hanté maintenant d'autres projets, dégoûté des affaires de France, signa la trêve de Soleure et dirigea ses efforts d'un autre côté (1475).

La trêve de Soleure interrompt définitivement la lutte (1475).

4. Nouveaux projets du Téméraire. — Le plan de Charles le Téméraire était très ambitieux, mais non dépourvu de sens historique. Que voulait-il en effet? Réunir en seul état tout le pays compris entre la Saône et le Jura, la Meuse et le Rhin, et en former son royaume. Comme il possédait déjà la Bourgogne et la Franche-Comté d'une part, la Flandre et la Hollande de l'autre, il lui aurait suffi d'acquérir le duché de Lorraine et l'Alsace pour accomplir la partie essentielle de son projet. Il aurait ainsi rétabli entre la France et l'Allemagne l'ancien royaume de Lothaire, le fils du Débonnaire, appelé depuis Lotharingie.

Charles le Téméraire veut devenir roi.

Son royaume sera l'ancienne Lotharingie, entre la Saône et le Jura, la Meuse et le Rhin.

Le roi de France avait trop d'intérêt à le voir occupé ailleurs qu'à ses affaires pour le détourner du projet. Restait l'empereur, dont dépendait évidemment la Lorraine et l'Alsace. Mais le Téméraire savait bien que l'empereur Frédéric III n'avait pas le sou, qu'il pourrait lui acheter la couronne et son consentement pour l'achèvement de ses projets. Il ne lui restait plus qu'à enlever de vive force la Lorraine à son duc René de Vaudemont et à acheter l'Alsace à son seigneur Sigismond d'Autriche (1).

Il compte acheter l'appui et le consentement de l'empereur Frédéric III.

Mais presque tous ces projets échouèrent par l'habileté du roi de France. L'Alsace à peine livrée au Téméraire se souleva contre lui, et aussitôt les cantons suisses et Sigismond d'Autriche promirent leur appui aux rebelles. Les Bourguignons furent battus par les Suisses à Héricourt. L'empereur Frédéric, qui avait donné rendez-vous au Téméraire dans la ville de Trèves pour l'établissement de sa loyauté, fut pris subitement de regrets et quitta la ville

Il échoue en Alsace.

Il est joué par l'empereur.

(1) Branche cadette de la maison d'Autriche.

avant l'ouverture des négociations. Le duc de Bourgogne ne put s'emparer que de la Lorraine.

Il ne peut s'emparer que de la Lorraine.

5. Défaites de Granson et de Morat (1476). Mort de Charles le Téméraire (1477). — Le duc comprit fort bien que l'argent de Louis XI n'était pas étranger à tous ces changements. Mais il remit sa vengeance à plus tard pour infliger aux Suisses, « ces vachers des Alpes », un châtiment exemplaire. Avec 40.000 hommes, il se jeta sur la petite ville de Granson, près du lac de Neuchâtel, noya ou pendit tous les hommes de la garnison. Les Suisses ne lui donnèrent pas le temps de faire retraite. Ils l'obligèrent à combattre devant la ville même, au cri de Granson ! Granson ! dans une plaine étroite, où son innombrable cavalerie ne pouvait se déployer. Puis, après avoir invoqué à genoux le secours du ciel, ils se relevèrent ayant leurs longues lances enfoncées en terre, la pointe en avant. Les cavaliers bourguignons chargèrent, mais leurs lances avaient dix pieds de longueur, et celles des Suisses, dix-huit. Sur ces entrefaites retentirent dans la montagne les rugissements puissants du « taureau d'Uri » et de la « vache d'Unterwalden », deux énormes trompes qui annonçaient aux Suisses l'arrivée d'un puissant renfort. Les Bourguignons, pris de panique, s'enfuirent. Les Suisses victorieux pillèrent à leur aise le camp et les trésors que le duc de Bourgogne avait emportés en campagne. Deux gros diamants dont le plus beau, le Sancy, fit partie plus tard des joyaux de la couronne de France, furent d'abord laissés à terre par les montagnards qui les prenaient pour des morceaux de verre (2 mai 1476).

Il prépare sa revanche sur les Suisses.

Il livre bataille à Granson.

Le taureau d'Uri et la vache d'Unterwalden.

Il est complètement battu (1476).

Cependant l'orgueilleux duc ne pouvait se pardonner d'avoir tourné le dos à ces pâtres qu'il méprisait. Il fit fondre les cloches de ses Etats pour remplacer son artillerie et parut bientôt devant Morat, disant : « Je déjeunerai à Morat, je dînerai à Fribourg, Je souperai à Berne. » Il resta plus d'un mois devant la place. Les Suisses, aidés des subsides de Louis XI, secourus par l'Alsace, la Souabe, René de

Il veut prendre sa revanche à Morat.

Il échoue comme à Granson (1476).

Vaudemont, eurent le temps d'accourir. Pendant qu'une partie d'entre eux forçait les retranchements et s'emparait de l'artillerie, un autre corps allait couper la retraite aux Bourguignons. Dix mille hommes périrent, noyés ou massacrés pendant la bataille et après la victoire. Le dicton « cruel comme à Morat » resta longtemps en souvenir de cette sanglante bataille (1476).

Il marche sur la Lorraine qui s'est révoltée.

Rentrée de René II à Nancy.

Il est battu et tué sous les murs de Nancy.

Ces deux défaites firent tomber le duc de Bourgogne dans un complet abattement, entrecoupé d'accès de colère furieuse. Il laissa croître sa barbe et ne changea plus de vêtements. Apprenant la révolte de la Lorraine et la rentrée de René II de Vaudemont à Nancy, Charles le Téméraire rassembla à la hâte 4.000 hommes et accourut furieux devant la place. René trouva des soldats avec l'argent que lui fournit Louis XI, et les Suisses, pour lesquels il avait combattu à Morat, vinrent à son aide. Le jour de l'assaut un combat inégal s'engagea. Les Bourguignons furent mis en déroute et Charles resta parmi les morts. Son corps fut retrouvé le lendemain dans un étang glacé, 1477.

Louis XI réunit la Bourgogne et la Picardie.

6. Louis XI et l'héritage du duc de Bourgogne. — Grâce aux courriers échelonnés sur la route, Louis XI apprit le lendemain la mort de son rival. Celui-ci ne laissait qu'une fille, Marie. Louis XI s'empara donc de la Bourgogne, simple apanage, qui ne pouvait en aucun cas être transmis à une fille, et de la Picardie, parce que le traité d'Arras avait bien stipulé que le roi pourrait racheter cette province. Il mit aussi la main sur l'Artois, et sur la Franche-Comté, comme tuteur de la jeune comtesse Marie, car selon le droit féodal, le suzerain est le tuteur de droit de ses vassaux mineurs.

Il occupe, comme tuteur, l'Artois et la Franche-Comté.

Il aurait bien voulu avoir davantage, c'est-à-dire la Flandre et ses dépendances. On lui a reproché de n'avoir pas négocié de mariage entre son fils Charles et la princesse Marie, sans réfléchir que ce projet était tout simplement

ridicule, puisque Marie de Bourgogne avait déjà vingt ans, et le jeune Charles sept seulement.

Il ne sait pas gagner l'alliance de Marie de Bourgogne.

Ce qu'il aurait pu et ce qu'il aurait dû faire, c'était négocier une solide alliance entre l'héritière de la Flandre et la couronne, attirer la comtesse à lui par ses conseils et son appui, et la marier ensuite à un ami de la France. Au lieu de cela, Louis XI n'eut recours qu'à la duplicité. Il excita des soulèvements en Flandre pour obliger Marie de Bourgogne à solliciter son alliance. Il ne tarda pas à être déçu dans ses prévisions. Sans se laisser intimider ni par les violences des Flamands, qui mirent à mort ses conseillers Hugonet et Humbercourt, ni par les obsessions des envoyés français, Marie de Bourgogne se tourna vers l'Autriche. Elle épousa le fils de l'empereur Frédéric III, Maximilien, auquel son père l'avait fiancée quatre ans auparavant (août 1477).

Elle épouse Maximilien d'Autriche.

Louis XI combat Maximilien.

Le roi comprit les suites que ce mariage pouvait avoir pour l'avenir de la France. Il aurait vu avec peine la maison d'Autriche reprendre contre lui le rôle de la maison de Bourgogne. Il se disposa donc à mener une rude guerre à Maximilien. La mort inopinée de Marie de Bourgogne, à suite d'une chute de cheval, arrêta les hostilités. Par le traité d'Arras, Louis XI conserva ses prises, Picardie et Bourgogne, plus l'Artois et la Franche-Comté, jusqu'au mariage du dauphin Charles avec Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien et de Marie de Bourgogne (1482).

Le traité d'Arras répare en partie la faute politique de Louis XI (1482).

Si cette union avait pu s'opérer, Louis XI aurait ainsi réparé une partie de sa faute de 1477 et réuni à la couronne deux provinces nouvelles. Mais on verra qu'elle ne put s'accomplir et que la plus grande partie de l'héritage du Téméraire resta à la maison d'Autriche. Ce ne fut point la faute de Louis XI.

Géographie du Roussillon.

7, Réunion du Roussillon et de la Cerdagne. — Le Roussillon est un comté sur le versant nord des Pyrénées méditerranéennes. Les vallées du Teck et du Têt y

tracent de profonds sillons. Perpignan sur le Têt en est la capitale.

La Cerdagne.

La Cerdagne est un canton montagneux des Pyrénées, situé de l'autre côté de la grande chaîne, sur le versant espagnol. On y a accès par le col de la Perche, et le Sêgre y prend sa source. L'un et l'autre avaient toujours été rattachés au comté de Barcelone, puis aux rois d'Aragon depuis que la maison d'Aragon avait absorbé le comté de Barcelone. Cela n'empêchait pas les rois d'Aragon de prêter l'hommage aux rois de France pour leur comté de Roussillon. En 1462, le roi Jean II d'Aragon demanda à Louis XI 300.000 écus d'or. Louis XI les lui prêta volontiers, mais à condition qu'il recevrait pour gage la Cerdagne et le Roussillon. Le marché fut conclu. En 1475, Jean II voulut reprendre le comté sans rendre l'argent. Mais le roi de France se décida à une conquête définitive. Les deux pays furent annexés au royaume, qui atteignit ainsi la frontière des Pyrénées.

Louis XI les enlève à la maison d'Aragon et les annexe à la France (1475).

Testament de René d'Anjou en faveur de Louis XI.

8. Réunion de l'Anjou, du Maine et de la Provence (1481). — Le « bon roi René », René d'Anjou (1), mourut en 1480, léguant au roi de France ses domaines après la mort de son successeur, Charles, comte du Maine, son frère. Celui-ci s'éteignit en 1481. Louis XI hérita aussitôt de l'Anjou, du Maine et du comté de Bar, fiefs du royaume, et de la Provence, terre d'empire (2), depuis longtemps entière-

(1) La deuxième maison d'Anjou descendait de Louis Ier, fils du roi de France Jean le Bon. Mais comme ce duc d'Anjou avait été adopté par la reine Jeanne, héritière de l'autre maison d'Anjou, qui descendait de Charles, frère de saint Louis, on peut dire que le bon roi René représentait les deux maisons capétiennes d'Anjou. Il avait des droits à Naples, d'où la maison d'Aragon avait expulsé sa famille. Quant à la Provence, elle était entrée dans le domaine d'Anjou par le mariage de Charles, frère de saint Louis, avec Béatrice, héritière de Raymond Bérenger, comte de Provence.

(2) Elle faisait autrefois partie du royaume d'Arles. Le Rhône était la limite entre le royaume de France et l'empire. Aujourd'hui encore les bateliers du bas Rhône appellent la rive droite royaume, la rive gauche empire.

ment indépendante. Il héritait même également des prétentions de la maison d'Anjou au trône de Naples. Ainsi ce vaste pays compris entre le Rhône et le Var, la Durance et la mer, dépendance si naturelle de la France, quoiqu'il fût depuis deux siècles le foyer d'une civilisation riche et originale, se trouva rattaché à la monarchie. Aix, sa capitale, Marseille, Arles, devinrent villes royales. Le comtat d'Avignon ne fut plus qu'une enclave au milieu du territoire français.

Réunion de la Provence.

9. Autres agrandissements territoriaux. — Sous son règne, les domaines de la couronne s'accrurent encore des terres du duc d'Alençon, enfermé et mort à la Bastille; de Jean V, comte d'Armagnac, déjà condamné par Charles VII, assiégé et massacré dans Lectoure par les soldats de Louis XI. Jacques de Nemours, de la branche cadette de la maison d'Armagnac, décapité en 1475, et le sire d'Albret, exécuté de la même façon, furent aussi dépouillés au profit de la couronne.

Louis XI dépouille les seigneurs rebelles Alençon, Armagnac, d'Albret, Nemours.

Sans compter même ces menus fiefs, on peut dire que Louis XI ajouta huit grandes provinces au domaine royal. Parmi ces acquisitions, les unes, comme la Bourgogne, la Picardie, le Maine, l'Anjou, la Provence, ont été réunies pour toujours à la couronne; les autres, comme l'Artois, la Franche-Comté, le Roussillon et la Cerdagne, devaient sortir de nouveau du domaine pour n'y rentrer qu'au XVIIe siècle. Dès la fin du règne de Louis XI, la France se présente déjà comme un état compact qui borde presque complètement les rivages de l'Océan et de la Méditerranée, qui touche aux Pyrénées, aux Alpes, à la Meuse, à la Somme.

Il a agrandi la France de huit grandes provinces nouvelles.

Gouvernement absolu de Louis XI. Progrès intérieurs de la monarchie. — Pour gouverner le domaine agrandi, Louis XI n'eut qu'à continuer les traditions du règne de Charles VII, à développer et à perfectionner les institutions, mais son pouvoir selon la tendance des monar-

Il a exercé le pouvoir absolu.

Plus d'états généraux.

chies de l'époque fut plus personnel et plus absolu. Il ne réunit qu'une seule fois les états généraux en 1468. Tous les actes de son règne marquent d'ailleurs les progrès et les besoins nouveaux de la royauté. Aussi il fut obligé d'augmenter considérablement les impôts. Malgré son économie, il éleva la taille de 1.800.000 livres à 4.700.000. Il fut appelé le « mangeur de tailles ».

Augmentation des impôts.

Création des parlements de province.

Afin de faire pénétrer la justice du roi dans les provinces récemment annexées à la France, il installa de nouveaux parlements à Grenoble (1453) (1), à Bordeaux (1462), à Dijon (1479). Charles VII lui avait, il est vrai, donné l'exemple en créant celui de Toulouse (1443).

La poste.

En 1464, il créa le service des postes, avec des relais bien disposés et entièrement réservé d'ailleurs au service du roi ou du pape. Enfin, le premier des rois de France il protégea le commerce et l'industrie de la France ; le commerce par traités conclus avec la Hollande, les villes hanséatiques, etc.; l'industrie, par l'introduction, en France, des filatures de soie, qu'il établit à Tours, dès 1470.

L'industrie et le commerce. Les soieries.

Méfiance et craintes du roi à Plessis-lès-Tours.

11. Mort de Louis XI. — Dans les deux dernières années de sa vie, Louis XI semble avoir été en proie à la crainte des rancunes de ses ennemis, et surtout à une peur affreuse de la mort. Il ne sortit guère plus du château de Plessis-lès-Tours, sur les bords de la Loire, où il se fit bien garder par les Suisses. Il augmenta de jour en jour les appointements de son médecin Coictier. Il fit venir du fond de la Calabre un franciscain bien connu pour sa sainteté, François de Paule. Le moine le réconforta devant la mort qui survint en 1461. Son fils Charles VIII, âgé de treize ans et deux mois, était majeur aux termes de l'ordonnance de Charles V, mais en réalité il était mineur de corps et d'esprit. « Petit, chétif, ayant de larges épaules sur un corps

Sa mort (1461). Avènement de Charles VIII sous la tutelle d'Anne de Beaujeu.

(1) Il l'avait installé, alors qu'il n'était que dauphin, avec le consentement de son père.

grêle, une grosse tête et une médiocre intelligence », il était destiné à rester longtemps en tutelle. Louis XI, en mourant, avait confié la garde de ce prince à sa fille aînée, Anne, mariée à Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, « princesse en tout semblable à son père. »

Bibliographie. Principales sources.— L'*Histoire de Louis XI*, par Thomas Bazin, évêque de Lisieux (défavorable à Louis XI). Les Mémoires de Philippe de Commines. Ceux d'Olivier de la Marche (jusqu'en 1501, et défavorables), de G. Chastelain, chroniqueur des ducs de Bourgogne (défavorables aussi). La *Chronique scandaleuse*, publiée par Petitot (tome XIII de la collection), etc.
Il n'a pas été publié de bonne histoire moderne de Louis XI.

VIIIe LEÇON

RÉGENCE D'ANNE DE BEAUJEU. — ACHÈVEMENT DE LA RESTAURATION ET DE L'UNITÉ DE LA FRANCE (1).

Sommaire. — *Caractère de la régence.* C'est à la fois le complément et le résumé de cette longue période de restauration. C'est l'époque des derniers assauts, et aussi du triomphe définitif.

2. *Nouveaux assauts contre l'autorité royale.* — Ce sont les plaintes et les colères contre les favoris du feu roi. — C'est la convocation des états généraux; c'est la révolte à main armée.
3. *Les états généraux.* Véritable assemblée nationale, par leur origine et leur composition; loin d'arrêter le gouvernement absolu, ils le fortifièrent par la faiblesse de leur opposition.
4. *La guerre civile.* On l'appela la guerre Folle, et elle valut au roi un véritable succès, le traité de Sablé, qui préparait l'union de la Bretagne.
5. *Le mariage breton.* L'union de Charles VIII et d'Anne de Bretagne rattache enfin le duché à la France, et prépare son annexion définitive (1491).

C'est la régence d'Anne de Beaujeu qui a vu les derniers assauts contre la politique des rois de France.

1. La régence d'Anne de Beaujeu (1483-1491). — Ces huit années de régence complètent admirablement cette époque où la France, sauvée de la guerre anglaise, se relève et s'affermit. Elle la complète et, de plus, elle la résume, puisqu'elle nous montre, en peu d'années, les derniers assauts livrés à la monarchie par ses ennemis, et le triomphe définitif de la royauté.

C'est que la France eut alors à sa tête une princesse dont les qualités politiques rappelaient le talent des meilleurs rois ses ancêtres, et surtout celui de Blanche de Castille, cette autre régente qui, dans les mêmes conditions, accomplit aussi des merveilles.

(1) *Programme officiel.* — Charles VIII et Anne de Beaujeu. Etats de 1484.

Anne de Beaujeu fut donc assez forte et assez habile pour déjouer les attaques de tous les adversaires du pouvoir absolu, et achever ensuite l'œuvre entreprise par son père, c'est-à-dire la formation de l'unité nationale. Si l'on veut comprendre son rôle, il suffit donc : 1° de faire l'histoire des protestations qui éclatèrent alors contre l'absolutisme ; 2° d'expliquer l'union du duché de Bretagne à la couronne.

Elle a résisté aux attaques.

Elle a achevé la formation du royaume

2. Réaction contre le gouvernement de Louis XI. — La mort de Louis XI fut le signal d'une protestation générale de la part de tous ceux que sa main ferme avait retenus dans l'obéissance et le devoir. Comme à la mort de Philippe le Bel, à la mort de Charles le Sage, on vit les mécontents, les bannis, les nobles dépouillés de leurs fiefs, exiger des satisfactions, des pensions, des gouvernements. Mais leur colère se porta naturellement sur les favoris du feu roi, ces petits gens dont il avait fait ses intimes, et dont la belle fortune scandalisait les nobles. Anne de Beaujeu les sacrifia assez volontiers.

A la mort de Louis XI, protestations comme à la mort de Philippe le Bel.

Colère contre les créatures de Louis XI.

Olivier le Daim ou le Diable, d'abord barbier, puis capitaine de Loches, gouverneur de Saint-Quentin, et chargé de la gestion des finances, fut pendu au gibet de Montfaucon; Jean Doyat, ancien serviteur du duc de Bourbon, que Louis XI avait payé pour espionner son maître, et qui était devenu procureur général au parlement de Paris, fut battu de verges; le médecin Jean Coictier eut ses biens confisqués, et restitua 150.000 livres.

Exécution d'Olivier le Daim.

Châtiment de Jean Doyat.

Disgrâce de Jean Coictier.

Le peuple fit entendre aussi ses plaintes, mais seulement contre la rigueur des impôts. La régente lui accorda une demi-satisfaction en le dispensant du dernier trimestre de la taille. Mais on comptait sur une protestation plus intéressante et plus autorisée, sur celle des états généraux réunis à Tours le 15 janvier 1484.

Exemption de tailles.

3. Etats généraux de 1484. — Les 250 députés qui se rendirent alors auprès de la régente formaient pour la première fois une représentation nationale, complète et

Les deux cent cinquante députés de Tours sont une véritable représentation nationale.

autorisée. Ils avaient été élus, en effet, dans toutes les provinces du royaume, et, ce qui ne s'était jamais vu jusqu'alors, les paysans eux-mêmes avaient pris part au vote. Jusqu'alors, les habitants des villes avaient seuls nommé les députés du tiers état, et seuls rédigé les cahiers de doléances; les campagnes étaient annulées par les villes, comme, à l'époque romaine, elles l'avaient été par les curies. En 1484, les paroisses, dans des espèces d'assemblées primaires, nomment leurs délégués et rédigent leurs cahiers; leurs délégués vont ensuite se joindre à ceux des villes pour nommer leurs députés aux états généraux; leurs cahiers sont réunis aux cahiers des villes, et, des uns comme des autres, on forme le cahier du tiers état de chaque province. »

Les paysans eux-mêmes ont pris part au vote.

Mode de délibération.

Chose remarquable, bien que les trois ordres présentent séparément leurs cahiers de doléances, les députés sont partagés non par ordres, mais par nations. Chacune des six grandes divisions du royaume, France, Bourgogne, Normandie, Aquitaine, Languedoc, Provence, forme une nation. Dans chaque nation, les députés votent par tête et non par ordre : le vote d'un roturier pèse autant que celui d'un évêque ou d'un comte. Si cet usage s'était maintenu, il n'y aurait plus eu de députés des trois ordres, mais seulement des représentants de la nation. Le vote par tête ne se reproduira qu'en 1789.

Les protestations des députés sont plus oratoires que convaincues.

Comme les grandes assemblées du XIVe siècle, la réunion de 1484 ne se gêna pas pour formuler avec beaucoup de dignité et de clarté les droits de la nation, et ceux des états généraux. Il ne faudrait point prendre cependant à la lettre les déclarations démocratiques que l'on lit dans le journal des états. Les états de 1484 furent surtout une joute oratoire, où l'on exposa de beaux sentiments, des opinions républicaines à la mode de l'antiquité. Mais il y eut loin des paroles, des discours aux actes. Aussi un avocat du Forez, Jean Cordier, rappela la maxime: « La nation ne peut

être imposée sans son consentement », et, Philippe Pot, sire de la Roche, député de la noblesse de Bourgogne, fit toute une théorie libérale de la monarchie : La royauté est un office, non un héritage. C'est le peuple souverain qui, dans l'origine, créa les rois. L'Etat est la chose du peuple. La souveraineté n'appartient pas aux princes, car ils n'existent que par le peuple. Ceux qui détiennent le pouvoir par force, ou de toute autre manière, sans le consentement du peuple, sont usurpateurs du bien d'autrui. Le peuple, c'est l'universalité des habitants du royaume : les Etats généraux sont les dépositaires de la volonté commune. Un édit ne prend force de loi que par la sanction des états. Rien n'est sain et solide de ce qui se fait malgré eux ou sans leur consentement. »

Il faut juger les états d'après leurs actes, et non d'après leurs discours.

Mais c'est d'après leurs actes et non d'après leurs paroles qu'il faudra juger les Etats.

Les cahiers des députés ne contiennent que les plaintes habituelles.

4. Conduite des Etats. — On peut se rendre compte de l'esprit des états généraux soit par les demandes des cahiers des provinces, soit par les décisions politiques qu'ils furent appelés à prendre. Mais les cahiers ne contiennent aucune plainte nouvelle, on n'y trouve que les réclamations traditionnelles et perpétuelles des trois ordres. Le clergé réclame l'exécution de la Pragmatique Sanction parce qu'il tient à ses élections ; la noblesse demande la restitution du droit exclusif de chasser, de conduire ses vassaux à la guerre, et le tiers état la diminution des impôts et la réduction des troupes.

Dans la question des subsides et du conseil de gouvernement, ils ont décidé suivant les vœux de la cour.

En dehors de la rédaction de ces cahiers, les députés avaient deux grandes questions à résoudre : 1° la levée des subsides, 2° l'organisation du conseil du gouvernement.

L'une et l'autre furent réglées à la satisfaction d'Anne de Beaujeu. Ainsi la cour réclamait un subside annuel de 1.500.000 livres, les états accordèrent 1.200.000 livres de subside, plus 300.000 comme droit de joyeux avènement. Ils instituèrent ensuite un conseil de gouvernement, mais

sous la présidence du petit roi, ou du duc d'Orléans, ou du duc de Bourbon, ou du sire de Beaujeu. Madame « Anne », qui conservait la tutelle de son jeune frère, en fut quitte pour lui faire présider nominalement son conseil, à moins qu'elle ne le fît présider par son mari. Au fond elle resta régente en fait sinon en droit, et maîtresse absolue du gouvernement. Aussi ces états généraux, qui auraient eu assez d'autorité pour arrêter l'exercice du pouvoir absolu, donnèrent seulement la preuve de leur attachement à la couronne, et loin d'affaiblir la monarchie, ils la fortifièrent.

Les nobles dépités du résultat des États recourent de nouveau à la guerre.

La guerre Folle, le traité de Sablé (1485-1488). — Les états généraux donnèrent si peu de satisfaction à tous les esprits brouillons, qui avaient compté sur leur intervention pour servir leurs intérêts, qu'ils se décidèrent à employer leur ancien système de revendication, c'est-à-dire la révolte à main armée. On eût donc une nouvelle Praguerie, une nouvelle guerre du Bien Public, toujours pour le même objet, mais celle-ci parut bien plus faible, plus ridicule que toutes les précédentes, tant la royauté avait grandi, tant la féodalité était tombée bas. On l'appela la « guerre Folle ». Les fous qui l'entamèrent étaient cependant les représentants de tout ce qui restait de haute noblesse. Dunois, les ducs de Bourbon, de Bretagne, les comtes d'Angoulême et d'Alençon, et naturellement aussi le roi d'Angleterre et Maximilien d'Autriche.

Imprudence et ridicule de la « guerre Folle ».

Anne de Beaujeu montra, en ces circonstances, qu'elle était la vraie fille de Louis XI. Elle soutint les Flamands révoltés contre Maximilien, le prétendant Henri Tudor contre Richard III, les seigneurs bretons mécontents contre leur duc. Louis d'Orléans fut enfin contraint de se réfugier en Bretagne. Une armée royale, sous le commandement de la Trémoille, le « chevalier sans reproche », vint l'y chercher. Il fut battu et pris à Saint-Aubin-du-Cormier (22 juillet 1488). — Quant au duc de Bretagne, François II, il ne pouvait seul continuer la guerre. Il signa bientôt le traité

Bataille de Saint-Aubin-du-Cormier.

de Sablé (1488), par lequel il renonçait à la ligue, cédait Fougères, Saint-Aubin-du-Cormier, Dinan, Saint-Malo, et s'engageait à ne pas marier sa fille Anne sans le consentement du roi. Traité de Sablé.

C'était, comme on va le voir, un grand succès pour la politique royale.

6. Le mariage breton. Acquisition de la Bretagne (1491). — Le duc de Bretagne mourut en effet trois semaines après la conclusion du traité de Sablé, laissant pour héritière sa jeune fille Anne, âgée de treize ans. Celle-ci crut pouvoir épouser par procuration l'archiduc d'Autriche, Maximilien, veuf de Marie de Bourgogne et futur empereur d'Allemagne. Mais Anne de Beaujeu, invoquant le droit de garde noble et le traité de Sablé, refusa de reconnaître cette union. Elle envoya Charles VIII à la tête d'une armée en Bretagne. Le duc d'Orléans, délivré de prison, mit toute son influence à négocier le mariage de la duchesse Anne avec le roi de France. Enfin, le mariage eut lieu au château de Langeais (16 décembre 1491). La duchesse réserva seulement, par son contrat, l'indépendance de la Bretagne. Mais elle s'engagea, si le roi mourait avant elle, à n'épouser que son successeur ou le plus proche héritier du trône. Expédition de Bretagne et mariage de Charles VIII avec la duchesse Anne.

La Bretagne était désormais rattachée à la France, mais elle ne fut définitivement réunie au domaine qu'en 1532. Après la conclusion de ce grand acte, Anne de Beaujeu remit le pouvoir à son frère et se retira dans ses terres, où elle mourut en 1522. Quant à Charles VIII, trop tôt affranchi des conseils de sa sœur, il compromit dès le début les résultats acquis. Entraîné par ses goûts aventureux et cédant à l'impatience d'une noblesse qui, privée par Louis XI de batailles, ne rêvait que grands coups de lance, tournois, passes d'armes et aventures, il dirigea ses regards vers l'Italie, où il avait, comme héritier de la maison d'Anjou, des droits à faire valoir sur le royaume de Naples. Il devait Retraite d'Anne de Beaujeu.

perdre ainsi quelques-unes des plus précieuses conquêtes de Louis XI.

Fin de cette période de l'histoire de France (1328-1491).

7. Conclusion. — Avec la régence d'Anne de Beaujeu se termine cette longue période de l'histoire de France inaugurée par l'avènement de Philippe de Valois et close par la sage administration de la fille de Louis XI. La guerre de Cent ans qui la remplit presque tout entière, n'est, après tout, qu'une crise qui a interrompu longtemps la vie nationale, qui a failli deux fois l'étouffer, mais dont la France s'est heureusement relevée.

La guerre de Cent ans n'est qu'une crise qui n'a fait qu'interrompre la vie nationale.

Après les patients efforts de Charles le Sage, de Charles VII, de Louis XI et d'Anne de Beaujeu, il ne resta plus guère trace des maux de la guerre. La monarchie restaurée, raffermie par la chute de ses principaux adversaires peut reprendre sa marche, la politique traditionnelle qu'elle suivait avant la guerre, et qu'elle venait d'appliquer de nouveau avec éclat, c'est-à-dire la politique de l'unité nationale.

Reprise de la politique traditionnelle de la France.

Il fallait maintenant réunir en un tout harmonieux et entièrement soumis au roi, les provinces réunies peu à peu à la couronne, puis élargir le plus possible encore les frontières de la France vers les limites historiques de la Gaule c'est-à-dire vers le Rhin et vers le Jura. Malheusement pour elle, Charles VIII et ses successeurs allaient lui faire perdre de longues années dans l'aventure des guerres en Italie.

Bibliographie. — Philippe de Commines et les auteurs des chroniques signalées pour le règne de Louis XI.

Histoire des États de 1484, v. Pelicier. Bibliothèque de l'école des Chartes, t. XLVIII. — *Valois*, dans la même collection, XLIV, XLV. — *Le journal de Jean Masselin, vicaire général de Rouen et député*, traduit par Bernier *(Coll. des documents inédits)*, et en outre Picot, *Histoire des États généraux*, 2e édition. — Pelicier, *le Gouvernement de la dame de Beaujeu*. — De Cherrier, *Histoire de Charles VIII*, 1868. II.

IXe LEÇON

TROUBLES ET TRANSFORMATION DE LA MONARCHIE ANGLAISE DU XIIIe AU XVIe SIÈCLE, DE 1272 A 1509.

SOMMAIRE. — 1. *Idée générale de l'époque.* — C'est une série de troubles et de révolutions qui rendent nécessaire l'établissement de la monarchie absolue.

2. *Première crise.* — Elle éclate sous Richard II, à la suite des malheurs et des souffrances du peuple anglais, sous la minorité de ce prince. D'abord populaire avec Wat Tyler, elle échoue. Ensuite elle devient féodale et renverse le roi, qu'elle remplace par son cousin Henri de Lancastre.

3. *Deuxième crise.* — Après une trêve représentée par le glorieux règne d'Henri V, nouvelle crise pour les mêmes causes, ambition effrénée des nobles et des parents même du roi. C'est la guerre des Deux Roses, c'est-à-dire des Lancastre contre leurs cousins d'York. Ces derniers arrivent au trône.

4. *Dénouement.* — Ils se font tellement détester par leurs crimes qu'on appelle un parent éloigné de la famille royale, Henri Tudor, qui fonde à son profit la monarchie absolue en Angleterre, tout en accordant aux Anglais des compensations glorieuses.

5. *Conclusion.* — La monarchie absolue n'est qu'un accident dans la vie de la nation anglaise. On peut en prévoir la chute.

1. Divisions de cette période. — On a vu les succès que les rois d'Angleterre avaient remportés sur la chevalerie française grâce à la discipline et au bel armement de leur infanterie. Ces succès passagers et la politique ambitieuse des Anglais sur le continent ne doivent pas faire perdre de vue la vie intérieure de l'Angleterre. Or, cette histoire du dedans, ce développement national correspond assez bien au développement de la France à la même époque. Ainsi après une époque assez populaire sous les

Ressemblances de l'histoire intérieure de l'Angleterre avec l'histoire de France à la même époque.

(1) Troubles en Angleterre. Henri VI. Les Tudors (*Programme officiel*).

trois Edouard, la monarchie anglaise traverse une première crise populaire et féodale au temps de Richard II. De nouveau pacifiée et triomphante avec les rois Lancastre, Henri IV et Henri V, elle tombe dans une seconde crise : l'horrible guerre civile dite des Deux Roses. Tout cela s'achève, comme en France, par l'établissement de la monarchie absolue.

Deux crises, deux séries de troubles, et à l'issue la monarchie absolue.

Il n'y a donc que cinq époques, cinq situations particulières à observer dans la vie intérieure de l'Angleterre de 1272 à 1509 :

1° Une période de fonctionnement régulier sous les trois Edouard (1272-1377);

2° Une première crise, sous Richard II (1377-1399);

3° Une nouvelle période régulière et glorieuse avec les deux Henri : Henri IV et Henri V (1399-1422);

4° Une deuxième crise; véritable guerre civile (1422-1461);

5° La fondation de la monarchie absolue par Henri Tudor (1485-1509).

L'époque des trois Edouard (1272-1377).

2. Première période. Le gouvernement régulier sous les trois Edouard (1272-1377). — Sous ces trois princes : Edouard I (1272-1307), Edouard II (1307-1327) et Edouard III (1327-1377), on voit fonctionner la monarchie anglaise telle que l'avaient établie la Grande-Charte et les Provisions d'Oxford. Les rois ne songent pas à étouffer les libertés conquises, ni à supprimer le parlement. Ils semblent ne penser qu'à l'unité politique de la Grande-Bretagne d'abord, à la guerre contre la France ensuite.

Respect des droits du parlement.

Pour compléter l'unité politique de la Grande-Bretagne, il aurait fallu conquérir le pays de Galles et l'Ecosse. Edouard I vint heureusement à bout de la résistance des Gallois, malgré l'héroïsme de leur chef national Lœwelyn. Désormais le seul prince des Galles fut le fils aîné du roi d'Angleterre (1277-1282).

Conquête du pays de Galles.

Echec en Ecosse.

En revanche, la conquête de l'Ecosse finit par un échec

complet. La division des Ecossais, la guerre civile entre les partisans de Jean Balliol et de Robert Bruce avaient d'abord permis aux Anglais d'intervenir dans les affaires du royaume. L'héroïsme du chevalier William Wallace avait été aussi malheureux que celui de Lœwelyn. Mais les succès de Robert Bruce, son éclatante victoire sur Edouard II à Bannockburn assurèrent l'indépendance du pays.

Succès en France.

Pendant que les rois travaillent à la guerre insulaire, ou à la guerre contre la France (Crécy, Poitiers et Brétigny), le parlement conserve ses droits et en acquiert de nouveaux, surtout pendant le règne d'Edouard II. Il alla même jusqu'à prononcer la déchéance de ce prince (1) au profit de son fils Edouard III, en 1327.

Progrès politique du parlement sous Edouard II.

Il se divise en deux chambres : les lords et les communes.

Composition de la chambre des lords.

C'est alors aussi qu'il prend sa forme définitive, c'est-à-dire qu'il se divise en deux chambres : la chambre haute ou des lords, comprenant les grands barons, qui siégeaient par droit héréditaire, mais en vertu d'une convocation individuelle du roi, et les hauts dignitaires du clergé, archevêques et évêques, qui siégeaient en vertu d'un titre personnel; puis, la chambre basse ou des communes, dont les membres ne siégeaient qu'en vertu d'une élection. Ils se subdivisaient en deux classes, les chevaliers ou représentants de la petite noblesse des comtés, nommés par les francs tenanciers, et les bourgeois, élus par les cités et les bourgs. L'ordre de convocation était envoyé aux shérifs (semblables aux baillis de France), et leur enjoignait de faire élire deux chevaliers par comté, deux citoyens par cité, deux bourgeois par bourg. Les électeurs devaient payer à leurs représentants une indemnité qui s'élevait à quatre shellings par jour pour les chevaliers, et à deux seulement pour les bourgeois.

Les communes.

Les élections.

3. Première crise. Richard II. — Fils du fameux prince Noir, le vainqueur de Poitiers, petit-fils d'Edouard III, le

(1) Edouard II avait épousé Isabelle de France, fille de Philippe le Bel. Cette princesse eut le premier rôle dans la révolution qui priva son mari du trône.

Malheurs et souffrances de l'Angleterre sous la minorité de Richard II.

roi conquérant, Richard II eut un règne malheureux, agité par les troubles du peuple et de la noblesse. Sa minorité fut marquée par les succès de Bertrand du Guesclin, c'est-à-dire par les revers qui chassèrent une première fois les Anglais de France, et par l'administration prodigue et perverse de ses trois oncles Lancastre, York et Glocester.

En conséquence, révolte des paysans.

Les conséquences ne se firent pas attendre. Les pauvres gens des campagnes furent travaillés par des prédicateurs hérétiques, surtout par un franciscain égaré, John Ball, disciple (1) de John Wiclef. Wiclef prêchait la suppression de la hiérarchie spirituelle : « Plus de pape ? plus d'évêque ! tous les hommes sont prêtres ! » John Ball appliquait la même doctrine à la société civile : « Plus de roi, plus de lords ! plus de privilège, tous les hommes sont égaux ! »

Origine religieuse de la révolte. Wiclef et John Ball.

Quand Adam bêchait et Eve filait,
Où donc était le gentilhomme ?

Echec des paysans.

Soixante mille paysans exaspérés par l'impôt, enthousiasmés par ces prédications, marchèrent sur Londres, sous la conduite du forgeron Wat-Tyler, ancien soldat des guerres de France. Le jeune roi leur donna rendez-vous aux environs, à Smithfield. Pendant l'entrevue, Wat Tyler eut un geste menaçant. Alors le maire de Londres intervint, et d'un d'un coup de sa dague, l'abattit mort à ses pieds. Les paysans crièrent à la trahison. « Que voulez-vous, mes maîtres ? leur dit Richard II en lançant son cheval au-devant des rebelles, je suis votre capitaine et votre roi, suivez-moi ! » Cette contenance et ces paroles d'un roi de quinze ans enlevèrent le peuple, qui cria : Vive Richard ! et reçut, en retour, des chartes d'affranchissement. Mais, quand les paysans se furent dispersés, on oublia les pro-

(1) On appela les disciples de Wiclef les lollards, du nom d'un hérésiarque anglais, Walter Lollard, qui au commencement du XIVe siècle, était allé prêcher les doctrines égalitaires en Allemagne, et avait été brûlé vif à Cologne.

messes faites. John Ball fut décapité et les restes de l'insurrection anéantis.

Ce facile triomphe fit illusion au roi Richard. Il voulut régner en maître. Il eut aussi ses « marmousets », c'est-à-dire des ministres dévoués à sa personne, dédaigneux des privilèges de clercs, des nobles et des bourgeois, et pardessus tout des droits du parlement.

Tyrannie de Richard II.

Les mécontents résolurent de renverser la « tyrannie » et d'opposer au roi son cousin germain, Henri de Lancastre. Un parlement convoqué à Westminster prononça la déposition de Richard II et acclama Henri IV roi d'Angleterre (1). Richard abandonné de tous tomba entre les mains de son rival, qui le fit enfermer, puis assassiner au château de Pontefract (Yorkshire).

Nouvelle révolte, celle-là féodale. On oppose à Richard son cousin germain Henri de Lancastre.

Le véritable vainqueur était le parlement, les lords et les communes, qui avaient disposé à leur gré de la couronne (1399).

Le parlement proclame Henri IV de Lancastre.

4. Nouvelle période de calme. Henri IV de Lancastre et Henri V. — Branche cadette de la famille royale, la dynastie de Lancastre ne devait le pouvoir qu'à une décision du parlement. Elle se souvint de son origine à ses débuts, et ne songea pas à restreindre les prérogatives de l'assemblée. D'ailleurs ses premiers représentants, Henri IV jusqu'en 1413, et Henri V jusqu'en 1422, eurent d'assez graves affaires pour occuper leur activité ou leur ambition. Le premier passa toute sa vie à défendre son pouvoir contre les partisans du régime déchu. Le deuxième reprit glorieusement la lutte contre la France, battit les Français à Azincourt, et signa avec le duc de Bourgogne

Accord du roi Lancastre et du parlement.

Succès d'Henri V en France.

(1) V. le tableau généalogique de la famille royale d'Angleterre. Henri IV était l'héritier de Richard II suivant la loi française qui exclut les femmes de la succession au trône. Mais d'après la loi anglaise, qui n'admet pas cette exclusion, ses droits étaient primés par ceux de Roger Mortimer, parce que la mère de cet enfant, Philippa Mortimer descendait du deuxième fils d'Edouard III, tandis que Henri IV ne descendait que du troisième.

Tableau Généalogique des Maisons de Lancastre et d'York.

ÉDOUARD III (1327-1377)

Edouard, le prince Noir, † 1376.	Lionel, duc de Clarence.	Jean de Gand, épouse Blanche de Lancastre.	Edmond, duc d'York.	Thomas de Woodstock duc de Glocester.
Richard II (1377-1399), † 1400	Philippine, épouse Edmond Mortimer.	Henri IV (1399-1413) / Jean, duc de Somerset.	Richard d'York, épouse Anne Mortimer, héritière de la maison de Clarence.	
	Roger Mortimer	Henri V (1413-1422) / Jean, duc de Somerset.	Richard d'York, protecteur † 1460	
Anne Mortimer, épouse Richard d'York et transmet à la branche d'York, les droits de la maison de Clarence.		Henri VI (1422-1461) mort en 1491. / Marguerite de Lancastre, épouse Edmond Tudor c^{te} de Richmond.	Edouard IV (1471-1483) / George, duc de Clarence, épouse Elisabeth Newill, fille du Cte de Warwick. / Richard III, duc de Glocester (1483-1485).	
		Edouard, prince de Galles, † 1471. / Henri VII (Tudor) (1485-1509) épouse Elisabeth d'York, et réunit ainsi les droits des deux maisons.	Edouard, comte de Warwick. † 1499.	
			Edouard V † 1483. / Richard † 1483. / Elisabeth d'York, épouse Henri VII	

Philippe le Bon et Isabeau de Bavière le traité de Troyes qui le proclamait héritier du royaume de France, à l'exclusion du dauphin. Marié à Catherine de France, fille de Charles VI, il en eut un fils, Henri VI, et mourut à Vincennes en 1422.

5. Deuxième crise. Henri VI (1422-1461). — Le règne brillant d'Henri V n'avait été qu'une trêve dans les luttes politiques de l'Angleterre. L'ambition des grandes familles nobles (1), la turbulence des princes du sang, l'attitude même du parlement qui semblait prêt à récompenser les rebelles qui lui faisaient les plus belles promesses, faisaient prévoir une guerre civile plus acharnée, plus décisive que la première.

Le règne d'Henri V n'était qu'une trêve.

Causes foncières de la guerre civile : ambition des grands, etc., etc.

Le règne d'Henri VI fournit d'ailleurs aux mécontents, à tous les amateurs de troubles, tous les prétextes pour se donner carrière. Petit-fils d'un roi fou, du malheureux Charles VI, Henri VI devint fou lui-même. En tout cas, son incapacité ou sa démence le maintinrent dans une perpétuelle minorité. Les défaites que ses armées subirent en France, des soldats de Jeanne d'Arc ou de ceux de Charles VII, le rendirent impopulaire. La reine Marguerite d'Anjou, fille du « bon roi René », devint plus impopulaire encore. Intelligente, instruite, elle était en outre d'une énergie virile, mais son mariage avec Henri VI, lors de la trêve de Tours (1444), avait coûté à l'Angleterre le Maine,

Les prétextes : incapacité du roi; sa folie; ses défaites; son mariage.

(1) On peut se faire une idée de l'influence des représentants des familles nobles par le rôle du comte de Warwick, chef de la maison de Nevill. Tandis que le roi ne disposait que d'un revenu de 5.000 livres sterling, Warwick nourrissait dans ses terres jusqu'à 30.000 personnes, et faisait servir six bœufs par repas à ses vassaux et à ses amis, quand il tenait maison à Londres. Il pouvait lever de véritables armées dans ses comtés. 600 hommes armés l'accompagnaient à chaque session du parlement. Général actif et habile, mais peu sensible au point d'honneur chevaleresque, il fit successivement triompher les deux partis aux prises dans la guerre civile. Il mérita le surnom de *faiseur de rois*.

l'Anjou et le comté de Blois que les Anglais durent restituer. Ceux-ci l'appelaient dédaigneusement la « fille d'Anjou et la Française ».

La famille d'York, troisième branche de la famille royale, commence la guerre.

Son cousin, le duc Richard d'York (1), exploita avec bonheur le mécontentement général, puis, à la première occasion que lui offrit la cour, il donna le signal de la guerre civile, en 1455.

Importance de la guerre des Deux-Roses. Grande lutte féodale.

6. La guerre civile des Deux-Roses (1455-1485). — Elle dura trente ans, presque sans aucun répit. On l'appela la guerre des Deux-Roses, ce qui veut dire la guerre des deux maisons de Lancastre et d'York, puisque la maison de Lancastre avait une rose rouge dans ses armes et la maison d'York une rose blanche. Elle fut si longue et si acharnée parce que toute la noblesse d'Angleterre, une bonne partie du clergé et des nobles y vit une excellente occasion d'y gagner des privilèges, en servant avec zèle l'un des deux partis. Ainsi, dans le Centre et dans le Midi de l'Angleterre on se montra généralement favorable au duc d'York, et dans l'Ouest et le Nord, au malheureux Henri VI, c'est-à-dire aux Lancastre. Très nombreux aussi furent les ambitieux qui, suivant la fortune de la guerre, changèrent de parti.

C'est la maison de Lancastre qui succombe.

Avènement de la maison d'York.

Malgré une héroïque résistance dirigée constamment par Marguerite d'Anjou, la maison de Lancastre succomba à la lutte en 1477. Elle fit place à la maison d'York, et son chef, Henri VI, subit le même sort que le roi Richard II en 1399. Il fut assassiné dans sa prison.

Le parlement reconnut alors le chef de la maison d'York, Edouard IV, comme roi légitime.

Elle n'occupe le trône que huit ans.

La nouvelle dynastie ne put occuper le trône que huit ans, de 1477 à 1485. Elle ne fournit que deux souverains à l'Angleterre, Edouard IV, indolent et débauché, et

(1) Voyez le tableau généalogique; il descendait du quatrième et dernier fils d'Edouard III.

Richard III son frère, avide, hypocrite et assassin. Il n'était en effet parvenu au trône qu'en faisant tuer ses neveux, les enfants d'Edouard (1).

Les crimes de Richard III amènent la dernière révolution et le dénouement des troubles au profit de Henri Tudor (1485).

7. Avènement des Tudors (1485). — L'usurpation et les crimes de Richard III rendirent le courage aux Lancastriens. L'ami et le complice de Richard, Buckingham, le trahit et lui trouva un compétiteur dans Henri Tudor, comte de Richmond, descendant par sa mère du troisième fils d'Edouard III, Jean de Gand, duc de Lancastre. — Appelé par les Gallois, secouru par la régente de France. Anne de Beaujeu, Henri Tudor échoua dans une première expédition. Buckingam fut pris et décapité. — Une seconde tentative fut plus heureuse. Les deux armées se rencontrèrent près de Leicester et se livrèrent la bataille suprême de Bosworth (22 août 1485). Richard paya courageusement de sa personne. Abandonné par lord Stanley et le duc de Northumberland, il se précipita, la couronne en tête, au plus épais des rangs ennemis en criant : « Trahison ! trahison ! » Lorsqu'il eut été tué, lord Stanley lui arracha la couronne, et, la plaçant toute sanglante sur la tête du vainqueur, s'écria : « Vive notre roi Henri VII ! »

Victoire de Tudor à Bosworth.

Mariage d'Henri Tudor avec Elisabeth d'York.

La défaite et la mort de Richard III à Bosworth eurent pour conséquence l'avènement au trône d'Angleterre de la dynastie des Tudors. Henri VII ceignit la couronne, et réunit dans sa personne les droits des deux maisons de Lancastre et d'York, en épousant fille d'Edouard IV, Elisabeth.

8. Henri VII (1485-1509). Etablissement de la

(1) L'aîné de ces enfants, Edouard, portait déjà le nom d'Edouard V. Il était enfermé avec son frère à la Tour de Londres. A défaut du gouverneur de la Tour Brakenbury, qui refusa d'accomplir le meurtre, Jacques Tyrrel, maître des écuries royales, obtint, dit-on, la garde de la prison pour vingt-quatre heures. Il fit étouffer les deux frères par des assassins à gages ; et les corps des victimes furent cachés sous les marches de l'escalier de leur prison (août 1483).

La conclusion des troubles de l'Angleterre, c'est l'etablissement de la monarchie absolue.

monarchie absolue. — Le résultat le plus clair de la guerre des Deux Roses et des troubles qui l'avaient précédée fut l'établissement de la monarchie absolue au profit des Tudors. Le besoin de repos et de sécurité était si général qu'Henri VII put établir sans peine ce régime si impopulaire jusqu'alors. D'ailleurs, la noblesse décimée ou ruinée par la guerre ne pouvait plus protester et le parlement discrédité et acculé depuis qu'il avait proclamé tour à tour le droit des prétendants, garda le silence. Il institua la chambre étoilée, sorte de cour suprême, ainsi appelée parce qu'elle tenait ses séances sous un plafond constellé d'étoiles. Ses membres étaient au nombre de sept, dont cinq étaient nommés par le roi et toujours révocables par lui. Le nouveau tribunal avait pour attribution la poursuite des délits de maintenance ou de coalition illégale, d'émeute à main armée, de vagabondage par troupes dans les campagnes, la punition de tous les ennemis personnels du roi. — Grâce à la complicité de la chambre étoilée et à la lâche connivence du parlement, Henri VII, prince avare, astucieux et cruel, laissa libre carrière à ses ministres Empson et Dudley, et remplit son trésor du produit des confiscations, des amendes, des taxes arbitraires, des emprunts forcés sur les riches, appelés ironiquement « cadeaux » ou « bénévolences ».

Henri VII gouverne avec la chambre étoilée.

Avarice et despotisme du roi.

Mais il cherche à donner au peuple des compensations utiles ou glorieuses.

Mais il comprit très bien aussi que le peuple anglais ne pourrait oublier des libertés déjà séculaires que si la royauté lui offrait des compensations ou glorieuses ou utiles. Voilà pourquoi il flatta son orgueil par son attitude toujours menaçante vis-à-vis de la France, et voilà pourquoi aussi il servit ses intérêts en encourageant les grandes expéditions maritimes dont le peuple anglais s'était jusqu'alors désintéressé.

Ce sera la politique des Tudors.

Tous les Tudors suivirent son système.

La monarchie absolue n'est qu'un accident dans la vie de la nation anglaise.

9. Conclusion. — Il ne faudrait pas exagérer l'importance du changement ainsi introduit par les Tudors dans le gouvernement de l'Angleterre. L'établissement de la mo-

narchie absolue dans ce pays doté depuis si longtemps de certaines libertés, quoique préparé par un siècle de guerres civiles et de troubles, n'était qu'un accident passager. Il y en avait en effet, en Angleterre, des institutions, des chartes, un esprit national que les rois pouvaient quelque temps oublier et combattre, mais qu'il leur était impossible de faire disparaître. Que les compensations glorieuses promises par les Tudors disparaissent, et le Parlement et la nation reprendront leur rôle dans le gouvernement de l'Angleterre.

On trouvera la bibliographie complète de l'histoire d'Angleterre à cette époque à la suite de l'article de M. Bemont dans le troisième volume de l'*Histoire générale*.

Les principaux historiens des rois d'Angleterre pendant cette période sont pour le règne d'Edouard I et d'Edouard II Ryshanger; pour celui d'Edouard III, Robert d'Avesbury (collection des Rolls, séries 1889 et 1874); pour ceux de Richard II, Henri IV et Henri V, Thomas Walsingham (*Chronica monasterii Sancti Albani*); pour Henri VI, les *Memorials of Henri VI*, correspondance de son secrétaire Bekynton (publiée par E. Williams, 2 volumes, 1872); pour Henri VII, Bernard André, de Toulouse, poète-lauréat, historiographe du roi. Pour les lois, les règlements royaux, etc., la collection de Rymer intitulée *Fœdera*, 4e édition, 1816.

Histoires générales : Hallam, Green, etc.

Xe LEÇON

FORMATION DU ROYAUME D'ESPAGNE. FERDINAND ET ISABELLE (1).

SOMMAIRE. — 1. *Résumé de cette période.* — L'Espagne arrive à la monarchie absolue, à la fin du xve siècle, comme la France et l'Angleterre.

2. *Etat du pays à l'avènement de Ferdinand et d'Isabelle.* Divisé en quatre royaumes, dont deux, la Navarre et le Portugal, ne s'occupent guère des affaires d'Espagne. — Les deux autres, Castille et Aragon, sont très faibles divisés et n'ont qu'un gouvernement féodal.

3. *Rôle de Ferdinand et d'Isabelle.* — Ils établissent : 1° l'unité territoriale, 2e l'unité religieuse ; 3° l'unité politique de l'Espagne.

4. *L'unité territoriale.* — Ils la préparent par leur mariage, la conquête de Grenade, l'annexion du Roussillon et de la Navarre espagnole.

5. *L'unité religieuse.* — Ils y arrivent par l'organisation nouvelle de l'Inquisition ou Saint-Office, et l'expulsion des Juifs et des Maures.

6. *L'unité politique.* — Ils l'obtiennent par la suppression des privilèges et la fondation de la monarchie absolue.

7. *Leur successeur.* C'est leur petit-fils Charles d'Autriche.

L'Espagne arrive à l'unité et à la monarchie absolue en même temps que les autres grandes nations de l'Occident.

1. L'Espagne à la fin du XVe siècle. — La société espagnole se forme en grande nation moderne, et arrive à la monarchie absolue, à la même époque que les deux autres puissances de l'Europe occidentale, l'Angleterre et la France. Jusqu'ici cependant elle a peu fait parler d'elle. C'est qu'elle s'est consacrée durant plusieurs siècles à une seule œuvre, la libération de son territoire et l'expulsion des Maures et des Arabes. A cette heure, sa croisade séculaire est presque achevée : les musulmans ne possèdent plus dans la péninsule que Grenade et le versant méridional de la sierra Nevada. Cependant l'Espagne ne forme pas encore

(1) *Programme officiel.*

un grand Etat. Elle est toujours divisée en quatre royaumes chrétiens, la Navarre, le Portugal, l'Aragon et la Castille.

Elle est divisée en quatre états chrétiens.

Il est vrai que, de ces royaumes, deux, la Navarre et le Portugal, ne sont certainement plus appelés à jouer un rôle notable dans la péninsule. A cheval sur les Pyrénées, à moitié située sur le versant de l'Adour et sur le versant de l'Ebre, la Navarre avait été entraînée de bonne heure vers l'alliance et la vie de la France. L'union devint bientôt plus étroite en 1484, lorsque l'héritière du royaume le porta par son mariage à la maison d'Albret (1). C'est alors que les Aragonais conquirent Pampelune et le versant espagnol de la Navarre (1512-1515), si bien qu'il n'exista plus de royaume de Navarre, sinon sur le versant français.

La Navarre s'oriente vers la politique française.

Disparition de la Navarre espagnole.

Quant au Portugal, ses maîtres, les princes d'Avis Alphonse V, Jean II, Emmanuel le Fortuné, détournèrent son ambition vers les grandes expéditions sur l'Océan. Initiateurs des découvertes maritimes, ils furent vraiment les rois « d'au delà de la mer » ; sur le continent, leur rôle fut volontairement effacé.

Le Portugal accaparé par les expéditions maritimes.

Restaient l'Aragon et la Castille ; l'Aragon, assis sur la Méditerranée, où il possédait les Baléares et la Sicile (2) ; la Castille (3), maîtresse du Centre et des deux tiers environ de la presqu'île. C'était deux royaumes bien faibles, bien divisés (4) et très pauvres, lorsqu'ils passèrent entre les

Restent la Castille et l'Aragon. Faiblesse de ces deux Etats.

(1) De la maison d'Evreux, la couronne était passée par mariage à la maison d'Aragon ; de la maison d'Aragon, toujours par mariage à celle de Foix, et Catherine de Foix épousa Jean d'Albret.

(2) Il avait enlevé la Sicile, puis Naples, à la maison d'Anjou.

(3) Le royaume de Léon s'était fondu dans celui de Castille.

(4) Le père de Ferdinand d'Aragon, Jean II, engageait le Roussillon et la Cerdagne pour 300.000 livres, à Louis XI. Le frère d'Isabelle de Castille, Henri IV, était solennellement déposé par les grands réunis dans la plaine d'Avila. Ces mêmes grands l'obligèrent à léguer la couronne à sa sœur Isabelle et non à sa fille Jeanne, surnommée la Bertraneja, parce qu'ils prétendaient qu'elle était la fille du favori Bertrand de la Cueva.

Avènement de Ferdinand et d'Isabelle.

mains de deux nouveaux souverains, la Castille à Isabelle en 1474 et l'Aragon à Ferdinand en 1479.

A leur avènement la royauté n'est qu'un titre.

2. Les institutions. — Isabelle de Castille et Ferdinand d'Aragon héritaient surtout d'un titre, car l'autorité royale appartenait à tout le monde, excepté au roi, dans les Etats chrétiens d'Espagne. C'étaient les nécessités de la lutte contre les Maures qui avaient contraint le roi à concéder d'immenses privilèges au clergé, à la noblesse et aux villes.

Tous les classes sont privilégiées : le clergé.

Le clergé était nombreux, riche, puissant, populaire, car il avait prêché la guerre sainte, sans trêve ni merci, et enrôlé à sa suite toute la nation. Les ordres religieux et militaires d'Espagne étaient très influents. L'ordre d'Alcantara (en Estramadure), celui de Calatrava (dans la Manche), celui de Saint-Jacques-de-Compostelle (en Galice), avaient de nombreux chevaliers et de riches commanderies.

La noblesse.

— La noblesse était assez pauvre en possessions territoriales, mais un sentiment de fierté et d'indépendance, très développé chez elle, la rendait turbulente et belliqueuse.

Les villes.

— Quant aux villes, elles avaient de grandes libertés. A mesure que les chrétiens avançaient en pays conquis, ils formaient des sortes de municipalités, appelées « poblaciones » ou « communidades ». Chaque municipalité élisait librement ses magistrats dont la réunion constituait la junte. Elle nommait aussi son corrégidor ou fonctionnaire chargé de la police, et ses alcades ou juges de la commune. Elle avait aussi sa milice communale.

La Sainte-Hermandad.

L'ensemble des milices des cités formait la Sainte-Hermandad, sorte de fédération armée, ayant pour but de veiller à la sécurité publique, et, au besoin, de défendre contre les nobles les libertés de la province ou « fueros ».

Les « fueros » des provinces.

Les fueros les plus fameux étaient ceux de l'Aragon et du pays basque.

Constitution politique de chaque Etat.

La constitution de chacun des Etats chrétiens de l'Espagne était celle d'une monarchie très tempérée. Le roi, investi du pouvoir exécutif, devait promettre, à son avènement, de respecter les libertés de ses sujets. Le pouvoir

législatif appartenait aux cortès, assemblée politique composée des députés de la nation. Les cortès défendaient avec énergie les libertés publiques, et ne votaient les subsides qu'après avoir obtenu le redressement des griefs. En Castille, les députés se partageaient en trois ordres : clergé, noblesse, représentants des villes.

Les cortès en Castille et en Aragon.

Mais en Aragon, il y avait quatre ordres : le clergé, la haute noblesse avec les « ricos hombres », la noblesse inférieure avec les « infanzones » ou caballeros », et les « procuradores » ou députés des trente principales villes du royaume. C'était en Aragon que la royauté se trouvait pour ainsi dire réduite à sa plus simple expression. Le roi présidait les cortès, mais ne pouvait ni les proroger, ni les dissoudre, et, pour que ses propositions fussent admises, il fallait qu'elles eussent l'unanimité des voix, comme en Pologne, à l'époque du « *liberum veto* ». Il existait aussi en Aragon un magistrat supérieur, choisi par le roi parmi les nobles. Il devait contrôler les actes royaux et veiller à la garde des fueros. C'était le grand Justiza qui, créé en 1265, devint inviolable en 1352 et inamovible en 1448. Quand le roi ou ses agents portaient atteinte aux privilèges de la nation, le Justiza pouvait faire appel à l'insurrection légale au cri de « *contra fuero* ».

Le Justiza d'Aragon.

3. L'unité espagnole. — Le rôle de Ferdinand et d'Isabelle fut par conséquent de fonder l'unité espagnole, et d'établir un gouvernement fort et véritablement monarchique là où il n'y avait qu'une royauté toute féodale. Ils le remplirent à merveille, car après avoir travaillé en commun à l'unité du territoire, ils voulurent créer une grande nation espagnole, en donnant à leur peuple la même foi et la même loi. L'unité territoriale, l'unité religieuse et l'unité politique, voilà donc les trois grandes œuvres des souverains de l'Espagne à la fin du XVe siècle. Ils formèrent ainsi une puissance qui fut pendant deux siècles la plus forte et la plus puissante de l'Europe.

Ferdinand et Isabelle ont fait en Espagne : 1° l'unité territoriale ; 2° l'unité religieuse ; 3° l'unité politique.

4. L'unité territoriale. — Ferdinand et Isabelle préparèrent l'unité territoriale de l'Espagne par leur mariage, et ensuite par la conquête du royaume de Grenade et l'annexion de la Navarre espagnole et du Roussillon à leur couronne. Le mariage d'Isabelle de Castille avait été autorisé par la noblesse du royaume dès 1469, alors que Ferdinand n'était encore que prince royal. Lorsqu'il devint roi d'Aragon en 1470, il fut bien entendu que chaque état garderait son indépendance, son gouvernement propre, mais cette séparation officielle n'empêcha pas les deux époux à travailler ensemble à la même œuvre.

Le mariage de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle de Castille prépare l'union de ces deux pays.

Il s'agissait de reprendre aux Maures le royaume de Grenade. Ce petit état était alors en pleine prospérité. Grenade, sa capitale, avait plus de 200.000 habitants. Sa population, véritable mélange d'Arabes, de Maures et de Juifs, s'adonnait, avec beaucoup de succès, à l'agriculture, au commerce, à l'industrie. La campagne des environs de Grenade, arrosée par des canaux artificiels, avait été transformée en un verger d'une prodigieuse richesse : on y cultivait le mûrier, on y élevait les vers à soie. Des monuments d'une architecture élégante et luxueuse, des palais, des bains décoraient les villes. Les Maures excellaient dans les industries de luxe, les armes, les cuirs, les étoffes précieuses qui alimentaient un commerce très actif. — En revanche, ils n'avaient pas conservé leurs vertus militaires d'autrefois. Les douceurs d'une civilisation raffinée les avaient amollis. Puis, ils étaient en proie à des discordes politiques et religieuses, à des révolutions de palais, précisément à l'époque où cessaient les divisions des royaumes espagnoles.

Ils travaillent ensemble à la conquête de Grenade (1492).

Richesse et prospérité du royaume de Grenade.

Sa faiblesse militaire.

Le roi Boabdil (Aboul-Abdallah-Zaquir), menacé par plusieurs compétiteurs avait fait appel à Ferdinand d'Aragon. Ferdinand intervint avec plaisir, mais une fois dans le pays il ne voulut plus en sortir, de là la guerre.

Boabdil, le roi maure, est dépouillé par son allié, le roi d'Aragon.

Une armée de 6.000 hommes d'élite, Espagnols et Italiens, vint assiéger Grenade. Ferdinand et Isabelle étaient

secondés par d'habiles capitaines: Ponce de Léon, Henri de Guzman, Gonzalve de Cordoue. Le siège dura près de neuf mois. Rien ne put déconcerter l'indomptable énergie des Espagnols. Le feu ayant pris au pavillon de la Reine, et s'étant communiqué aux tentes voisines, Isabelle fit construire des baraques en bois et en pierre qui donnèrent naissance à la ville de Santa-Fé. Les Maures étaient ainsi avertis que le siège ne serait jamais levé. Grenade se rendit enfin le 2 janvier 1492. Une capitulation honorable, signée par Gonzalve de Cordoue, laissait aux musulmans leurs lois, leurs coutumes, leurs biens et le libre exercice de leur culte, sans être astreints à d'autres impôts que ceux qu'ils payaient à leurs rois. Aboul-Abdallah obtint une retraite au fond des Alpujarras.

Siège et prise de Grenade.

La capitulation.

C'est ainsi que la domination arabe succombait en Espagne après une durée de 782 ans, à la suite d'une croisade de cinq siècles, et de « 3.700 batailles ! » livrées aux infidèles. Au lendemain de la prise de Grenade, le pape donna à Ferdinand le surnom de « Catholique », et celui-ci prit le titre caractéristique de roi d'Espagne.

Ferdinand devient Ferdinand le Catholique.

Il prend le titre de roi d'Espagne.

Il acheva d'arrondir ses états en reprenant à la France le Roussillon et la Cerdagne, qui lui furent retrocédés sans guerre par le fils de Louis XI (1493) (1), enfin en enlevant à Jean d'Albret la moitié de son royaume de Navarre, c'est-à-dire Pampelune et la Navarre espagnole (1512).

Il reprend le Roussillon à la France (1493).

Il conquiert la Navarre espagnole (1512)

Le royaume des rois catholiques s'étendit ainsi sans discontinuité du détroit de Gibraltar aux Pyrénées, et au delà même des Pyrénées jusqu'aux limites du Languedoc.

L'unité achevée.

5. L'unité religieuse. Le Saint-Office. — Il est assez naturel qu'un peuple qui a été vaincu et asservi par des étrangers, et surtout par des étrangers d'une autre foi que la sienne, conserve une haine particulière contre la race et la religion de son vainqueur. Loin de se calmer avec la

Explication de la haine des Espagnols contre les Maures et contre les Juifs.

(1) Traité de Narbonne avec Charles VIII.

conquête, l'antipathie du peuple espagnol pour les Maures et les Arabes s'accrut encore lorsqu'ils sentirent que, loin d'accepter leur sort, les musulmans restaient isolés, fidèles à leurs croyances, toujours prêts à conspirer. Cette antipathie s'étendait bien entendu aux Juifs, qui avaient profité de la domination arabe pour exploiter les populations, accaparer l'industrie et qui faisaient encore plus bande à part que les musulmans.

Nécessité pour les rois catholiques de poursuivre les dissidents.

Ferdinand et Isabelle comprirent que le meilleur moyen d'assurer le succès de leur œuvre et de fonder à jamais la nation espagnole était de surveiller ces dissidents et de travailler d'accord avec leur peuple à assurer à l'Espagne l'unité de la foi.

Ils fondent en Espagne une inquisition nouvelle plus sévère que l'ancienne.

Dans ce but, ils demandèrent au pape Sixte IV la permission d'organiser en Espagne le tribunal de l'Inquisition, dans des conditions toutes spéciales et bien plus sévères que dans les autres états chrétiens.

En effet, l'inquisition espagnole, « le saint-office » comme on l'appela dans l'usage, ne fut pas organisé comme il l'était en France, en Italie, depuis la guerre des albigeois (1), mais d'une manière toute monarchique et presque militaire.

Direction du saint-office. Le grand inquisiteur. La Suprême et les quarante-cinq tribunaux.

Ferdinand et Isabelle mirent à sa tête un grand inquisiteur, le dominicain Torquemada. Une cour souveraine, « la suprême », et 45 tribunaux indépendants les uns des autres, composés chacun de plusieurs juges et d'un enquesteur.

Le but du saint-office. Poursuite des faux convertis.

Le saint-office, ainsi organisé, eut d'abord pour mission de surveiller et de poursuivre les faux convertis, c'est-à-dire les Maures et les Juifs qui, après avoir fait semblant de se convertir retournaient à leurs pratiques. Plus tard, sa juridiction s'étendit à tous les actes hostiles à la foi, à tous les attentats contre la religion et les mœurs. Mais comme il

Usage abusif du saint-office par les rois Procès politiques.

dépendait des rois, ceux-ci ne se gênèrent pas pour lui faire juger non seulement les ennemis de la foi, mais aussi ceux du roi.

(1) V. le cours de 3e, page 390.

La procédure adoptée était la suivante. Aucun accusé n'était arrêté avant que la certitude de son apostasie eût été reconnue par le tribunal de l'Inquisition, à l'unanimité des juges. Ceux-ci commençaient par notifier aux intéressés les dépositions faites contre eux. Ils accordaient, en outre, à ces derniers, un terme de 30 à 40 jours pour avouer leurs torts ou présenter leur défense. C'était la promulgation du *délai de grâce*. Si, ce temps écoulé, les accusés confessaient leurs fautes, ils n'étaient assujettis qu'à une amende ou à des expiations religieuses. Si, au contraire, ils persistaient dans leurs erreurs, le saint-office se bornait, comme le jury de nos jours, à constater le fait de leur culpabilité. Après quoi, ses pouvoirs étant épuisés, l'autorité civile intervenait et appliquait la peine légale.

La procédure du saint-office.

Le délai de grâce.

Les prévenus étaient ensuite conduits, la tête coiffée d'une sorte de mitre ou « caroza », le corps couvert du « sanbenito », espèce de robe jaune en forme de sac, ayant une croix devant et derrière, et semé de figures diaboliques, jusqu'à une place publique où devait avoir lieu l'*auto-da-fé* (l'acte de foi). L'auto-da-fé n'était pas toujours une exécution capitale, car la condamnation d'un hérétique au supplice du feu était relativement assez rare, tandis que les auto-da-fé étaient très fréquents. C'était une cérémonie pour la publication des jugements du tribunal. Après la lecture, on procédait, s'il y avait lieu, à l'application des peines.

L'auto-da-fé.

On a dit que le saint-office était plutôt une institution monarchique et despotique qu'une œuvre de l'Eglise. Il semble qu'il ait été avant tout une institution bien populaire, issue d'une haine nationale et par conséquent dure et implacable comme cette haine. Il est vrai aussi qu'aucun instrument ne servit mieux aux rois d'Espagne pour établir leur domination et se débarrasser de toute opposition.

Le saint-office est surtout une institution populaire et nationale; de là ses rigueurs.

Les Juifs et les Maures, incapables de se fondre dans la société espagnole, essayèrent d'abord de conspirer contre les rois catholiques. Mal leur en prit. En 1492, les Juifs

Expulsion des Juifs et des Maures (1492 et 1499).

reçurent l'ordre de se convertir ou de sortir du royaume dans un délai de trois mois, sous peine de la vie et de la confiscation des biens. En 1499, ce fut le tour des Maures. Ils eurent le choix de passer en Afrique ou de rester en Espagne, mais en s'engageant à se convertir au christianisme.

Fondation de la monarchie absolue.

6. L'unité politique. — Restait à organiser la monarchie absolue au lieu de cette royauté féodale que l'Espagne avait connue jusqu'alors. Ferdinand et Isabelle s'y employèrent avec ardeur, avec le même succès que leurs contemporains les rois de France et d'Angleterre.

Guerre aux privilèges.

Affaiblissement du rôle des cortès.

Ils s'attachèrent d'abord à ruiner toutes les vieilles libertés, et en premier lieu celles des cortès. Ils commencèrent par les convoquer plus rarement. Puis ils prirent peu à peu l'habitude de n'y appeler que les représentants des bonnes villes, à l'exclusion des membres du haut clergé et de la noblesse, sous prétexte que ceux-ci étaient exempts des taxes à voter. Le président du conseil royal devint président des cortès. Les députés des villes, incapables de résister, votaient les propositions qui leur étaient soumises, et leurs humbles doléances n'étaient même plus écoutées. Le « Justiza » d'Aragon ne fut plus qu'un instrument docile de la royauté.

La suprématie royale imposée aux grands et au clergé.

Les grands et le clergé furent aussi atteints dans leurs personnes et dans leurs droits. La Sainte-Hermandad de milice communale devint milice royale. Elle eut pour mission d'assurer l'ordre partout et d'enlever les malfaiteurs à la juridiction des barons féodaux. De nombreux châteaux furent rasés dans la vieille « Castille ». Isabelle fit exécuter plus d'une fois, sous ses yeux, des coupables du plus haut rang. Les nobles n'eurent plus en partage que des dignités honorifiques : le roi et ses officiers décidaient souverainement de toutes les affaires. — D'autre part, les rois d'Espagne se firent attribuer par le pape Alexandre VI la nomination aux évêchés et la maîtrise des trois ordres religieux

et militaires de Saint-Jacques-de-Compostelle, d'Alcantara et de Calatrava. Ils étendirent ainsi leur pouvoir et acquirent des biens immenses qui les dispensaient de recourir aux cortès.

Les villes perdent leurs corrégidors.

Les villes elles-mêmes se virent retirer leurs anciennes franchises. Avec leur Sainte-Hermandad, elles perdirent le droit d'exercer elles-mêmes leur police. La nomination de leurs corrégidors appartint dès lors à la couronne.

Prospérité de l'Espagne.

Mais tous ces progrès de la royauté profitèrent aux classes inférieures. Ferdinand et Isabelle mirent un terme à l'anarchie qui désolait les Etats espagnols. Ils protégèrent la navigation et le commerce, poursuivirent les pirates de la Méditerranée, fondèrent des comptoirs sur la côte des Etats barbaresques. Surtout, ils donnèrent à Christophe Colomb les moyens de découvrir le Nouveau Monde (1492). Par les moyens d'action que vont lui donner le commerce lointain et la richesse coloniale, l'Espagne sera pendant un siècle la première nation du monde.

A la mort d'Isabelle, la Castille semble devoir se séparer de l'Aragon.

7. Mort des rois catholiques. La succession d'Espagne. — Isabelle de Castille, « la grande reine », comme l'appela son peuple, mourut la première, en 1504. Elle légua la Castille à sa fille Jeanne, surnommée la Folle, qui épousa Philippe le Beau, fils de l'empereur Maximilien d'Autriche et de la duchesse Marie de Bourgogne (1). L'esprit de Jeanne était plutôt faible que dérangé, mais son père Ferdinand, son mari Philippe le Beau, et plus tard son fils Charles-Quint, décidèrent qu'elle était folle et par conséquent indigne de régner.

Mort de Philippe le Beau, régent de Castille.

Philippe le Beau gouverna la Castille au nom de sa femme jusqu'à sa mort arrivée prématurément en 1506. Il laissait deux fils, Charles et Ferdinand. Leur grand-père Ferdinand d'Aragon, régent de Castille, confia leur tutelle et le gouvernement de leur royaume au cardinal

(1) Fille unique de Charles le Téméraire.

Le cardinal Ximénès.

Ximénès, célèbre franciscain, qui avait été le confesseur d'Isabelle la Catholique, et qui était alors archevêque de Tolède. Ximénès consacra toute son énergie et toute son habileté au service de la religion et de la royauté (1).

Mort de Ferdinand d'Aragon (1516).

Ferdinand d'Aragon survécut dix ans à sa femme. Il mourut en 1516, laissant la réputation d'un prince habile, mais souvent perfide, comme du reste plusieurs souverains de son temps. Par dépit contre Philippe le Beau, son gendre, il avait contracté un nouveau mariage avec Germaine de Foix, nièce de Louis XII (1506), afin d'avoir un héritier, mais son espoir fut déçu. A sa mort, s'inspirant de cette grande pensée de l'*unité espagnole*, il légua ses couronnes à Charles d'Autriche, qui avait déjà recueilli l'héritage de son père Philippe le Beau, et qui devait recueillir encore celui de son aïeul, l'empereur Maximilien. Plus tard, Philippe II ne faisait que rendre justice au roi Ferdinand, en disant à un de ses confidents : « C'est à lui que nous devons tout. »

Charles d'Autriche, petit-fils de Ferdinand et d'Isabelle, hérite de toute la succession espagnole.

Bibliographie. — Les principales collections de documents pour l'histoire de cette période, sont les *Cortes de los antiquos reinos de Léon y Castilla*, publiées par l'Académie d'histoire, Madrid, 1882, tome IV, et la *Coleccion de documentos ineditos*, tomes I, III, VI, XIII, XIX, etc.

Dans l'*Histoire générale de l'Espagne*, par ROSSEUW SAINT-HILAIRE, le texte correspond aux tomes V à VIII (Paris, 1844-1860) — dans celle de LAFUENTE (Barcelone, 1889), aux tomes VI à IX. — Hefel a écrit la vie du C. Ximénès (traduction française, Lyon, 1869), M. BOISSONNADE a écrit « *la Réunion de la Navarre à la Castille* », Paris, 1893. — AMADOR DE LOS RIOS : *Etudes sur les Juifs d'Espagne* (traduction française, Paris, 1881.)

(1) Il équipa une flotte à ses frais, s'empara sur la côte d'Afrique d'Oran (1509), de Tlemcen, de Bougie, de Tripoli (1510), et imposa le trlbut à Alger et à Tunis (1512).

XI[e] LEÇON

LA CRISE DE L'ÉGLISE (1)

SOMMAIRE. — 1. *Les papes à Avignon.* Six papes français succédèrent à Avignon à Bertrand de Goth (1309-1378). Ils ne furent les captifs de personne, et la prospérité de leur nouvelle résidence contrasta alors avec l'anarchie de Rome.

2. *Conséquences funestes du séjour à Avignon.* Parmi les principales, il faut citer la politique financière des papes, si naturelle alors, mais si impopulaire, et l'affaiblissement de leur prestige.

3. *Occasion du schisme.* Ce fut la mort de Grégoire XI à Rome, et la nécessité où les cardinaux se trouvèrent d'élire son successeur dans cette ville révoltée. Ils élirent séance tenante un Italien, Urbain VI, puis déclarèrent qu'ils l'avaient fait à contre-cœur, et nommèrent un deuxième pape, Clément VII (1378).

4. *Fin du schisme.* Un concile réuni à Pise échoua dans le projet de réconciliation des deux partis; mais une deuxième assemblée réunie à Constance mit complètement fin au schisme par l'élection de Martin V (1417).

5. *Nouveau schisme.* Il éclata sur la question de la réforme de l'Eglise, mais au fond il s'agissait de savoir si la direction de l'Eglise appartenait au pape ou au concile. La rupture fut complète entre le pape et le concile de Bâle, à partir de la vingt-quatrième session

6. *Concile de Florence.* Il détruisit l'effet de celui de Bâle, opéra momentanément l'union des Églises grecque et latine, mais ne s'occupa pas de réformes (1438).

7. *Les hérésies.* John Wycliffe en Angleterre, Jean Huss en Bohême prêchent la révolte contre toute autorité spirituelle en dehors de la Bible.

1. Les papes à Avignon (1309-1378). — C'est l'état troublé de l'Italie, et surtout de la campagne romaine, l'anarchie constante et sanglante qui désolait les domaines du pape, et jusqu'aux rues de Rome, qui avaient amené le souverain pontife à transférer, en 1309, son siège à Avignon,

Causes du long séjour des papes à Avignon. Anarchie romaine.

(1) Les papes à Avignon. Le grand schisme d'Occident. Wycliffe et Jean Huss. Les grands conciles.

sous la protection des rois de France. Sept papes régnèrent dans cette ville, et à part les mauvaises années de la peste noire, il n'y a rien de comparable à la tranquillité, à la prospérité et au bonheur dont elle jouit sous la domination de ses nouveaux maîtres. Aujourd'hui encore, après plusieurs siècles, elle garde le souvenir de cet heureux temps.

Prospérité de leur nouvelle capitale.

Autour du beau palais des « Doms », qui rappelle maintenant leur séjour, les papes virent se former une capitale nouvelle. Les artistes, les marchands de toutes nations, les juifs eux-mêmes y trouvèrent un refuge, sous leur protection.

Les six papes français d'Avignon. Ils n'ont été les captifs de personne.

Ils furent dévoués à la France, mais aussi aux congrégations, aux œuvres, à la pensée de la croisade, quelques-uns même furent des saints. Voici d'ailleurs les noms des six papes français qui succédèrent à Bertrand de Goth: Jean XXII, Jacques d'Euse, fils d'un savetier de Cahors; Benoît XII, Fournier, fils du boulanger de Saverdun; Clément VI, Pierre Roger, docteur de Sorbonne; Innocent VI, Etienne Aubert; Urbain V, Guill. Grimaud, d'une famille noble du Gévaudan, et enfin Grégoire X, Roger de Beaufort. C'est donc à tort que les ennemis de la France ont appelé cette période de l'histoire de l'Église « la captivité de Babylone. »

Ce sont les conséquences du séjour des papes à Avignon qui furent funestes.

2. Conséquences fâcheuses du séjour d'Avignon. — Il est certain cependant que ce séjour eut des conséquences funestes pour le gouvernement de l'Eglise. Les plus fâcheuses furent l'inauguration d'une politique financière très impopulaire et l'affaiblissement du prestige moral de la papauté.

Conséquences financières : le besoin d'argent et l'établissement des taxes.

Privés tout à coup du revenu de leurs domaines d'Italie et de Rome, et obligés à des dépenses considérables pour s'installer convenablement à Avignon, les papes cherchèrent d'abord à se procurer de l'argent par de nouveaux expédients. C'est alors qu'ils firent payer des taxes aux candidats aux évêchés et autres bénéfices, puis aux évêques ou aux abbés qu'ils venaient d'investir, c'est ce qu'on

appela réserves, expectatives, annates (1), et il est inutile d'ajouter que ces impôts furent très mal reçus. Ils multiplièrent aussi les cas où l'on pouvait faire appel au jugement de leurs tribunaux, afin de multiplier les frais de justice au bénéfice de leur trésor. Ces abus furent naturellement grossis par les ennemis de l'Eglise et de la France qui représentèrent les papes français comme « se gorgeant de l'or étranger ! »

Impopularité des taxes.

L'affaiblissement du prestige et de l'influence morale de la papauté était plus fâcheuse encore dans un temps où l'esprit révolutionnaire semblait s'emparer de tous les peuples chrétiens, pour les soulever contre toute autorité civile ou religieuse. Pour combattre l'hérésie, pour imposer au clergé le respect absolu des lois de l'Eglise et la conduite la plus irréprochable, il aurait fallu des papes vénérés de tous, capables de faire écouter les réformes qui s'imposaient.

L'influence des papes est affaiblie dans les temps où elle était le plus nécessaire.

Malheureusement, les Italiens, les Allemands, considérant les papes d'Avignon comme les agents du roi de France, ne pouvaient leur reconnaître ce grand rôle. Une foule de chrétiens des meilleurs encore, sainte Brigitte de Suède, sainte Catherine de Sienne, se prirent à désirer le retour des papes à Rome, comme le seul acte capable de rendre à leur autorité tout son prestige, pour tirer l'Eglise de la crise qu'elle traversait.

On presse les papes de retourner à Rome, afin de rétablir leur prestige.

3. Mort de Grégoire XI. Commencements du schisme (1378). — Les papes se rendirent bien compte de la force de l'opinion qui les appelait à Rome. La colère des Italiens et des Romains était si grande, que la foule de Rome avait entrepris de former une république municipale et indépendante. Un éloquent tribun, Cola Rienzi, réussit ainsi à faire proclamer la république sous le nom de « Bon Etat ». Mais il fut tué, et un habile homme, le cardinal

La colère des Romains se manifesta par l'appui qu'ils prêtèrent à Cola Rienzi. Ce fut un essai de république.

(1) Voir plus haut, 6e partie, 2e leçon.

Albornos, pacifia l'Italie. Urbain V se rendit alors en Italie pour en revenir bientôt, dégoûté par l'audace et à la rage des factions. Son successeur, Grégoire XI, cédant aux instances de tous les amis de la papauté, s'y rendit à son tour en 1377 et y mourut tout à coup au commencement de 1378, au moment où il se préparait à revenir en France.

La mort subite de Grégoire XI à Rome force le conclave à se réunir dans cette ville même.

Le peuple de Rome se souleva tout entier prêt à empêcher par tous les moyens les cardinaux de la suite du pape de quitter la ville sans lui avoir donné un pape italien. La garde pontificale fut licenciée, les nobles reçurent l'ordre de quitter Rome dans trois jours. Les postes, les berges du fleuve, les bateaux, le château Saint-Ange furent occupés ou plutôt envahis. Une bande d'habitants du faubourg, du Transtevere, s'adressant au cardinal de Glandève, lui dit : « Depuis la mort du pape Boniface (Boniface VIII), la France se gorge d'or romain, il est temps que nous nous gorgions de votre or. » La salle du conclave fut envahie et les officiers municipaux adjurèrent les cardinaux de nommer un pape romain ou italien. « Si vous ne nous donnez pas un Italien, disait la foule, tous les cardinaux d'outremont seront écharpés » (1).

Violences de la foule contre les cardinaux.

Treize cardinaux sur seize élirent alors l'archevêque de Bari, Barthélemy Prignano, qui prit aussitôt le nom d'Urbain VI et fut couronné le jour de Pâques, 13 avril 1378.

Urbain VI. Italien, est élu à Rome par le conclave (avril 1378).

Les cardinaux considérèrent d'abord Urbain VI comme légalement élu, mais ils furent si peu ménagés par le nouveau pape qu'ils éprouvèrent peu à peu le plus vif regret d'avoir cédé aux injonctions des Italiens. Ils se réunirent à Fondi, dans le royaume de Naples, et là, après avoir déclaré qu'ils n'avaient agi au conclave que sous la pression de la violence, ils proclamèrent un nouveau pape, le cardinal Robert de Genève. Celui-ci prit le nom de Clément VII, et se fixa à Avignon (20 septembre).

Les cardinaux déclarent qu'on leur a forcé la main et élisent à Fondi un autre pape, Clément VII (septembre 1378).

(1) Noel Valois, *Revue des questions historiques*, tome XLVIII.

La protestation unanime des cardinaux contre la validité de l'élection d'Urbain VI avait été si catégorique que la plus grande partie de la chrétienté, la France, l'Espagne, Naples, la Savoie, la Lorraine et l'Ecosse, des saints eux-mêmes, comme saint Vincent Ferrier, ne firent aucune difficulté de reconnaître le pape d'Avignon comme le véritable chef de l'Eglise.

Il y a deux papes : l'un à Rome, l'autre à Avignon. Cependant leurs partisans sont de bonne foi, et le schisme ne porte que sur une question de personnes.

Il y eut ainsi deux papes dans l'Eglise, l'un à Avignon et l'autre à Rome, chacun se proclamant seul légitime et excommuniant son adversaire et ses partisans. Il faut remarquer cependant, qu'en 1378, le schisme n'était qu'une question de personne. L'unité de la foi et de la doctrine ne fut pas rompue dans l'Eglise.

Le schisme dure quarante ans.

4. Le schisme et l'Université de Paris. — Le schisme produit par l'élection de Clément VII, le 20 septembre 1378, devait durer quarante ans, jusqu'à l'élection de Martin V par le concile de Constance. Les raisons d'une si longue durée furent surtout des raisons politiques, car les ennemis de la France, l'Angleterre, l'Empire, une partie de l'Italie, soutinrent de toutes leurs forces la légitimité d'Urbain VI et de ses trois successeurs romains (1). La France et ses alliés ne manquèrent pas d'appuyer, au contraire, les pontifes d'Avignon. Dans ces circonstances, il était bien difficile d'essayer une réconciliation entre les deux partis. L'Université de Paris prit cependant à cœur cette tâche difficile, et elle ouvrit une vaste enquête sur les moyens les plus pratiques d'arriver à un résultat désiré de tous. En 1394, en 1395, en 1398, elle déclara, par l'organe de ses plus grands docteurs, Pierre d'Ailly, son chancelier, Jean Gerson et Nicolas Clémengis, qu'il n'y avait que trois moyens de rétablir l'unité : 1° la démission, c'est-à-dire la retraite volontaire des deux pontifes (*viâ secessionis*) ; 2° la décision d'arbitres choisis par les deux partis (*viâ compromissi*) ; 3° la réunion

C'est l'appui des puissances rivales qui est la principale cause de sa persistance.

L'Université de Paris propose trois moyens d'y mettre fin.

(1) Voyez la liste des papes placée à la fin de ce chapitre.

Un seul de ces moyens est pratique : celui du concile.

d'un concile général (*viâ concilii*). On s'aperçut bientôt qu'il était inutile de compter sur les deux premiers. Dès lors on n'eut plus d'espoir que dans le concile.

Le concile convoqué par les cardinaux de Rome se réunit à Pise.

5, Concile de Pise. — Sept cardinaux de Rome en prirent l'initiative. Ils se retirèrent à Livourne d'où ils convoquèrent le concile général à Pise en 1409. La plupart des princes catholiques en acceptèrent la nouvelle avec joie. Vingt-trois cardinaux, quatre-vingt-quatre évêques, quatre-vingt-sept abbés, les députés de quinze universités et trois cents docteurs de toutes les nations s'y rendirent.

Malgré l'absence forcée d'un chef et la faible représentation de l'épiscopat, le concile de Pise est généralement regardé comme œcuménique. Il n'avait pas été convoqué par le pape, mais il était permis à ce moment de se demander quel était le pape légitime. Le concile était donc régulier. Cependant il parut d'abord aggraver le mal qu'il s'était chargé de guérir. Il déposa Grégoire XII, le pape de Rome, et Benoît XIII, celui d'Avignon, qui refusaient d'abdiquer, et nomma Alexandre V, ce qui fit trois papes au lieu de deux (1409).

Le concile dépose les deux papes et nomme Alexandre V.

Dès lors il y a trois papes au lieu de deux.

Nouveau concile convoqué à Constance

Mais le mal ne dura pas longtemps. Alexandre V mourut bientôt, et son successeur, Jean XXIII, le Grec Pierre Philargi, s'entendit alors avec l'empereur Sigismond pour convoquer à Constance un autre concile, d'où sortit la fin de cette première crise.

6. Le concile de Constance (1414-1418). Fin de la première partie du schisme. — L'empereur Sigismond et Jean XXIII se rendirent à Constance au mois de novembre 1414.

Plus de deux cents cardinaux, patriarches et évêques, environ cent abbés, trois cents docteurs des universités, un grand nombre d'ecclésiastiques, de princes, d'ambassadeurs, de curieux, comme c'était la coutume, étaient accourus de tous les points de la chrétienté : en tout, plus de cent mille étrangers.

Comme à Pise, les membres du concile se partagèrent en nations : Italie, France, Allemagne, Angleterre, plus tard Espagne. On prit de concert plusieurs mesures pour arriver à l'union : 1. Au lieu des seuls évêques et abbés, on décida que les docteurs, princes et ambassadeurs seraient admis au vote dans l'affaire du schisme, non toutefois dans les questions de dogme. — 2. Sous prétexte de simplification nécessaire, en réalité pour neutraliser l'influence des prélats multipliés à dessein par Jean XXIII, on décida le vote par nations, réunies chacune en une voix. — 3. Enfin, pour dissiper les scrupules des électeurs, Pierre d'Ailly et Gerson, de l'université de Paris, firent voter par l'assemblée la supériorité du concile sur le pape.

Mesures préliminaires.

Bien que Gerson fût personnellement partisan de la supériorité absolue, la déclaration du concile fut rédigée en des termes qui s'appliquaient au temps du présent schisme, c'est-à-dire à une époque où le pape était douteux. Dans la pensée des Pères, elle avait moins le caractère d'une définition de foi que celui d'une simple règle synodale. Aussi ne tombe-t-elle pas sous l'approbation donnée plus tard par le pape Martin V aux choses décrétées en matière de foi par le concile de Constance.

Sens du décret relatif à la supériorité du concile sur le pape.

Après quoi, les trois papes furent sommés de choisir entre une abdication volontaire et la déposition. — Jean XXIII, après quelques hésitations, se désista « pour le bien de l'union ». — Le pape de Rome, Grégoire XII, en fit autant. — Seul, le pape d'Avignon, Benoît XIII, retiré en Aragon, sur son rocher de Peniscola, persista à revendiquer son titre. Il fut déposé comme hérétique par le concile.

Extinction du schisme.

Enfin, le 11 novembre 1417, le cardinal Odon Colonna fut élu pape sous le nom de Martin V, et l'unité se trouva rétablie.

L'élection de Martin V met fin à cette première période de schisme (1417).

Le concile se sépara le 22 avril 1418, après avoir condamné les hérésies de Jean Huss et de Wycliffe. Mais on reviendra sur cette partie de son œuvre.

La question des réformes va faire éclater un deuxième schisme.

7. Deuxième crise de l'Eglise. Concile de Bâle (1431-1441). — A peine délivrée d'une crise, l'Eglise allait en subir une autre bien plus grave ; on n'avait discuté jusqu'ici que la légitimité de tel ou tel pape, on va maintenant attaquer le pouvoir du pape en général et son autorité sur l'Eglise.

Tout le monde désire ces réformes, mais on n'est pas d'accord sur la façon d'y procéder.

C'est la question des réformes de l'Eglise qui fit éclater ce grand conflit. Le concile de Constance avait proclamé la nécessité de ces réformes dans sa dernière session. Les papes les désiraient, toute la chrétienté les attendait. Malheureusement, si l'on était d'accord sur la gravité du mal, on ne pouvait s'entendre sur la façon d'y porter remède.

Les modérés confient le soin des réformes au pape.

D'une part, les esprits modérés auraient voulu qu'on confiât l'œuvre de la réforme au pape, surtout à Martin V, entièrement dévoué aux intérêts de l'Eglise (1). Mais les esprits défiants et chagrins se refusaient à lui laisser ce rôle, et ne voyaient de salut et de réforme possibles que par un concile général.

Les esprits défiants ne veulent le confier qu'au concile.

C'était en effet par la réforme de la papauté et du gouvernement pontifical qu'ils désiraient commencer la guerre aux abus. « Réformer l'Eglise d'abord dans son chef, ensuite dans ses membres », devint le mot d'ordre de ce parti.

Au fond il s'agit de savoir à qui appartient le gouvernement de l'Eglise.

Au fond c'était le gouvernement de l'Eglise qu'on mettait ainsi en question dans cette querelle. A qui revenait donc cette haute autorité ? Etait-ce au pape ? Etait-ce seulement à l'assemblée du concile ?

Cette dernière opinion était si répandue en Espagne, en France et en Allemagne, qu'on était sûr de la voir émettre et soutenir dans le prochain concile. Voilà pourquoi le pape Martin V hésita si longtemps à le réunir. Il l'avait promis cependant aux députés de Constance, et il tint parole. Il convoqua l'assemblée à Bâle, en 1431, et mourut la même année, avant l'ouverture. C'est son successeur,

(1) Comme il le montra par les décrets contre les prêtres simoniaques, les prélats non résidants, etc.

Eugène IV, qui fit ouvrir le concile par son légat Julien Cesarini.

La tâche qui lui était proposée était grande : il devait travailler à la réforme de l'Eglise, à l'extirpation de l'hérésie, à la réunion de l'Eglise grecque à l'Eglise romaine. Les pères préférèrent cependant aborder avant tout la réforme du gouvernement pontifical sans aucun ménagement pour le pape, et décidèrent, comme on l'avait prévu, d'exiger à l'avenir du souverain pontife un serment d'adhésion aux décrets du concile sur la supériorité des conciles.

La querelle éclate au concile de Bâle.

Après cette déclaration de guerre au Saint-Siège, presque tous les prélats modérés quittèrent peu à peu le concile. A la 24e session, il ne comprenait plus que 10 évêques et 23 abbés. Blessé des attaques répétées contre son autorité et pressé par les Grecs et les Orientaux de réunir une assemblée dans une ville moins éloignée de la mer que Bâle, Eugène IV n'hésita plus à renvoyer ce reste de concile et à convoquer le nouveau à Ferrare.

Le concile se dit supérieur au pape.

Il est transféré à Ferrare, mais il refuse d'obéir et cesse dès lors d'être une assemblée légitime.

Les prélats désobéissants s'entêtèrent à rester à Bâle dix ans encore, appuyés par des princes, par la diète de Mayence, par l'assemblée française de Bourges. Ils allèrent jusqu'à déposer Eugène IV, à créer un antipape (Amédée de Savoie), Félix V. Ce nouveau schisme ne s'apaisa qu'en 1441. Les dissidents se séparèrent, abandonnés de tous.

Les prélats réunis à Bâle créent un antipape.

8. Ferrare, Florence (1438-39). — Ouvert au mois de janvier 1438, et bientôt transféré à Florence à cause de la peste, le concile commença par annuler tous les actes de Bâle depuis la 24e session, puis il s'occupa exclusivement de la réunion des Eglises grecques. Il fallait que l'Europe chrétienne s'unît pour résister aux attaques imminentes des Turcs. C'est ce qui explique le désir de conciliation qui animait tous les députés. Eugène IV présidait, ayant à ses côtés les cardinaux Albergati et Julien Césarini. L'empereur Jean II Paléologue et son frère Démétrius étaient présents, avec le patriarche de Constantinople, Joseph, et

Le concile réuni à Ferrare et à Florence annule les décisions de Bâle depuis la vingt-quatrième session.

Il s'occupe ensuite exclusivement de l'union des Eglises grecque et latine.

Bases de l'accord.

vingt-neuf prélats, dont les plus célèbres étaient : Bessarion, archevêque de Nicée; Isidore, métropolitain de Kiew et de toute la Russie; Marc d'Ephèse. Après de longues discussions où les Grecs, sauf Marc d'Ephèse, firent preuve d'un sincère esprit de conciliation, on tomba enfin d'accord sur les quatre points suivants : primauté du pape, — procession du Saint-Esprit, du Père et du Fils (*filioque*), — existence du purgatoire, — nécessité du pain azyme pour consacrer. — Le 6 juillet 1439, le texte de l'union délibérée en commun fut lu dans l'église de Sainte-Croix. Césarini lut la formule latine et Bessarion la formule grecque. Les deux prélats s'embrassèrent, symbole visible du rapprochement des deux Eglises.

Cette réconciliation n'était que passagère.

Malheureusement, cette réconciliation ne fut que passagère. Dès 1443, les patriarches d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem abandonnèrent la communion de Rome. A Constantinople, cependant, l'empereur désirait le maintien de l'accord avec l'espoir que les catholiques d'Occident lui viendraient en aide contre l'invasion turque. Les secours ne vinrent pas. En 1453, Constantinople tomba aux mains des musulmans, et un patriarche schismatique fut élevé sur le siège de la ville.

La question des réformes est encore ajournée.

La grande affaire de la réunion des Eglises avait fait oublier ou remettre à une autre époque la question pourtant si urgente de la réforme des abus. C'était d'autant plus regrettable que l'unité de l'Eglise semblait menacée en Occident par le grand mouvement hérétique provoqué par Wycliffe et par Jean Huss.

Wycliffe élève de l'université d'Oxford.

9. John Wycliffe (1320-1384). — Né à Wycliff, dans le comté d'York, il avait été élevé à l'université d'Oxford par des maîtres qui attaquaient violemment la politique des papes (1). En 1366, il fut appelé, comme simple théologien, à donner son avis sur le tribut annuel de 20.000 marks que

(1) En particulier le franciscain W. Ockam.

l'Angleterre payait au pape depuis Jean sans Terre. Il proteste avec violence contre cet usage dans le petit traité intitulé : *De Dominio divino*, qui lui valut l'appui de Jean de Gaunt (ou de Gand), troisième fils d'Edouard III, et d'une foule de nobles d'Angleterre.

Il reprend les doctrines panthéistes d'Amaury de Brême.

Il reprit alors les doctrines philosophiques d'Amaury de Brême condamnées sous Innocent III, pour ses idées panthéistes. « Chaque être, disait-il, est Dieu : toutes les religions sont l'œuvre du démon; la hiérarchie sacerdotale est inutile, car tout homme est prêtre. »

Il s'adresse à la masse du peuple.

Ce qu'il y avait de plus dangereux dans la tentative de Wycliffe, c'est qu'il essaya de répandre son hérésie dans la masse du peuple. Il commença la traduction de la Bible en langue vulgaire, afin de persuader à la foule qu'elle n'avait pas besoin de prêtres pour connaître la règle divine. Il fit prêcher ses erreurs par ses « pauvres missionnaires », ses « rousseaux » qui allaient dans les campagnes vêtus de peaux de moutons et en sandales. Tous ses disciples furent appelés « lollards », du nom d'un ancien hérétique venu d'Allemagne.

Ses disciples, les lollards, veulent mettre ses idées en pratiques. De là, la révolte de Watt Tyler.

Incapables de comprendre son système, les paysans voulurent cependant l'appliquer pratiquement et dans l'ordre politique. Ils attaquèrent non seulement la hiérarchie spirituelle, prêtres et évêques, mais la hiérarchie laïque, le roi et les nobles. Ce fut la révolte de Watt Tyler, John Ball, Jack Shaw. Elle périt dans le sang.

Condamné par Grégoire XI, en 1377, par le synode de Londres (Blackfriars) en 1382, Wycliffe se retira alors dans son bénéfice de Lutterworth, où il mourut en 1384. C'était un prédécesseur de Luther.

Jean Huss, Tchèque de naissance et de langage.

10. Jean Huss (1369-1405). — Ses doctrines devaient être reprises avec plus de violence et plus de succès en Bohême, par Jean Huss. C'était le fils d'un paysan du Bœhmerwald, élevé par charité à l'Université de Prague. En 1412, il était prêtre et prédicateur à Prague, à l'église

de Bethléem, où l'on prêchait en tchèque, c'est-à-dire da langue nationale des Bohémiens.

Il prêche la réforme complète de l'Eglise.

Il s'était rangé, dès le début, parmi ceux qui réclamai la réforme absolue des mœurs et des abus, en commenç par la réforme de la papauté. Si l'on veut se rendre comp des succès de sa prédication en Bohême, et en général da tous les pays slaves de cette région, il faut voir dans quell dispositions d'esprit il trouva ses compatriotes.

Il trouve les Tchèques exaspérés contre les Allemands.

La haine des Allemands, toujours vive chez les Tchèqu depuis que ces étrangers venaient occuper chez eux le bénéfices les plus riches et les situations les plus enviées s'était fortifiée encore depuis le règne de Charles de Luxem bourg.

Ce prince, qui devint plus tard empereur, se considér comme le chef national des Tchèques; il créa à Prague un archevêché, afin d'affranchir ses sujets de la suzeraineté de l'évêque allemand de Mayence, il fonda l'université de Prague en 1347, et encouragea vivement l'enseignement du tchèque.

Dès lors la Bohême fut divisée en deux clans : d'un côté la bourgeoisie, presque entièrement allemande, et de l'autre les paysans, les pauvres chevaliers et la haute noblesse tchèque, tous animés d'un vif sentiment national.

Il fait croire aux Tchèques que l'indépendance du pays est liée à la question de la réforme de l'Eglise.

Jusqu'ici les Tchèques avaient laissé la direction du mouvement patriotique à leur archevêque. Mais dès que Jean Huss, et d'autres jeunes gens, Militch de Kremsier, Jérôme de Prague, Mathias de Janov, leur montrèrent que les partisans les plus acharnés des abus en Bohême étaient les Allemands, qu'on ne pourrait s'en débarrasser que par la réforme complète de l'Eglise, ils suivirent avec enthousiasme ces prédicateurs, comme s'ils eussent été leurs chefs nationaux. Jean Huss déclara alors qu'il n'admettait pas la condamnation de Wycliffe et reprit la plupart de ses erreurs.

Le roi de Bohême, Wenceslas de Luxembourg, qui, à

l'exemple de Charles IV, avait favorisé jusque-là le mouvement hussite, s'effraya de ces tendances, et s'entendit avec l'empereur Sigismond pour traduire les nouveaux hérétiques devant le concile de Constance.

On renvoie les hussites au concile de Constance.

11. Jean Huss au Concile de Constance; guerre des hussites (1419-1436). — Sur l'offre de l'empereur Sigismond, Jean Huss accepta de faire le voyage de Constance pour rendre compte de sa foi devant les pères. Il reçut à cet effet un sauf-conduit par lequel les princes ecclésiastiques et séculiers de l'empire étaient invités « à le laisser librement et sûrement passer, demeurer, s'arrêter et retourner ». Mais arrivé à Constances. Huss refusa d'abjurer ses erreurs. Livré alors au bras séculier, il fut, suivant la loi de l'époque, condamné au supplice du feu. Il fut brûlé en 1415, et Jérôme de Prague, son disciple, en 1416.

Jean Huss se rend au concile avec un sauf-conduit de l'empereur.

Il est condamné et exécuté comme hérétique (1415).

Les Tchèques considérèrent ce supplice comme un attentat des Allemands contre leur nation, une menace pour leurs privilèges. Ils chassèrent du pays tous les prêtres allemands. Wenceslas ne pouvait ni ne voulait rien faire contre les révolutionnaires.

Les Tchèques considèrent sa mort comme une insulte des Allemands à leur nation.

Ce furent les hussites les plus exaltés qui commencèrent la guerre. On les appela les thaborites, parce qu'ils tinrent leur première et leur dernière réunion sur la colline qui domine la ville d'Anslin, et qu'ils appelèrent leur Thabor, ou bien encore les calixtins et les utraquistes, parce qu'ils voulaient communier sous les deux espèces, *sub utraque specie*, et prenaient le calice comme symbole de leurs revendications. Ils s'emparèrent de Prague, après avoir jeté par les fenêtres du palais les conseillers de l'empereur, puis ils soutinrent quinze ans une guerre acharnée, non plus contre Wenceslas, mais contre l'empereur Sigismond, son fils. Leurs chefs nationaux furent Procope le Chauve et Jean Zyska.

Les hussites exaltés ou thaborites s'emparent de Prague.

Ils soutiennent pendant quinze ans la lutte contre l'empereur (1419-1436). Leurs chefs Jean Ziska et Procope le Chauve.

L'accord ne s'établit qu'en 1436, et encore par les *Compatacta* ou traité d'Iglau, l'empereur et le concile de Bâle

Les *compactata* d'Iglau terminent la guerre des hussites.

accordèrent aux Bohémiens les plus grands privilèges, entre autres la communion sous les deux espèces et le mariage des prêtres.

Du moins l'hérésie de Jean Huss ne fut plus soutenue que par quelques Tchèques intransigeants qui formèrent la secte des « frères moraves. »

Dangers qui subsistent pour l'Eglise à la fin de cette crise.

Telle fut le dernier résultat de la crise traversée par l'Eglise depuis la fin du XIVe siècle. La victoire n'était point complète, puisqu'elle n'avait pas encore mené à bonne fin l'œuvre de la réforme des mœurs et des abus, laissant ainsi une arme dangereuse aux mains de ses ennemis.

Papes d'Avignon.

Clément V (Bertrand de Goth), 1309-1316.
Jean XXII (Jacques d'Euse), 1316-1334.
Benoît XII (Fournier), 1334-1341.
Clément VI (Pierre Roger), 1342-1352.
Innocent IV (Étienne Aubert), 1352-1362.
Urbain V (Guillaume Grimaud), 1362-1370.
Grégoire XI (Roger de Beaufort), 1370-1378.

Papes de Rome.

Urbain VI (Prignano, archevêque de Bari), 1378-1389.
Boniface IX, 1389-1404.
Innocent VII, 1404-1460.
Grégoire XII, abdique en 1416.

Papes d'Avignon.

Clément VII (Robert de Genève), 1378-1394.
Benoît XIII (Pierre de Luna), 1394, déposé en 1417.

Papes du concile de Pise.

Alexandre V (archevêque de Milan), 1409-1410.
Jean XXIII (P. Philargi), 1410, abdique en 1416.

Papes du concile de Constance.

Martin V, seul pape, 1417 (Odon Colonna), 1431.
Eugène IV, 1431-1447, contesté par l'assemblée de Bâle, de 1439 à 1441.
Nicolas V, 1447-1455.

Bibliographie. — Principales sources. Les actes des conciles dans les diverses collections des conciles. — *Les Vies des papes d'Avignon* dans Eccard, *Corpus historiæ medii ævi,*

t. Ier, ou *vitæ paparum Avenionensium* de BALUZE, Paris, 1693, 2 v. in-4°, — *Les Œuvres de Gerson, Wycliffe, Jean Huss,* etc. *Etudes modernes sur le schisme*, Noël VALOIS. *Revue des questions historiques*, tome XLVIII. — *Sur les conciles*, HEFÉLÉ, tome X. — *Sur J. Wycliffe*, VATTIER : *John Wycliffe, sa vie et son œuvre*, Paris, 1886. — *Sur Jean Huss*, E. DENIS : *Huss et la guerre des hussites*, Paris, 1878.

XIIe LEÇON

L'ANARCHIE EN ALLEMAGNE, ET LA FORMATION DE LA MAISON D'AUTRICHE (1)

SOMMAIRE. — 1. *Conséquences du grand interrègne :* La plus immédiate, c'est l'anarchie de l'Allemagne. Il eut aussi quelques résultats heureux, à savoir l'indépendance des grandes cités allemandes, et le développement d'une grande association commerciale, la Hanse.

2. *Nouvelles maisons impériales :* Les électeurs cherchent à n'élever à l'empire que des princes pauvres et impuissants. De là le choix des comtes de Habsbourg, en 1273, puis des ducs de Luxembourg, en 1308.

3. *Nouvelle politique impériale :* Aucun empereur, excepté Louis de Bavière (1314-1347), ne songe à rétablir l'autorité impériale sur l'Italie, sur Rome, etc. La politique des empereurs consiste maintenant à installer leur famille dans quelque riche province de l'Allemagne. Ainsi les Habsbourg s'installent en Autriche, et les Luxembourg en Bohême.

4. *Indépendance de la Suisse :* C'est un épisode de la fondation de la maison d'Autriche. La première confédération suisse date de 1291 ; et la ligue des 13 cantons n'est complètement formée qu'au début du XVIe siècle.

5. *Formation définitive de la maison d'Autriche :* L'extinction de la famille de Luxembourg ne laisse subsister en Allemagne qu'une seule maison puissante, celle d'Autriche. Les empereurs Frédéric III et Maximilien lui donnent par des mariages la plus grande domination territoriale de l'Europe, mais l'Allemagne reste divisée et féodale.

Le grand interrègne (1250-1273).

1. Conséquences du grand interrègne. — Après la mort du dernier des Hohenstaufen, l'Allemagne était restée vingt-trois ans sans maître, ou du moins sans véritable maître. Trois personnages, en effet, se dirent empereurs pendant ces années, trois étrangers : Guillaume de Hol-

(1) Avènement des Habsbourg. Affranchissement de la Suisse. La bulle d'Or, la Hanse (*Programme officiel*).

lande, Richard de Cornouailles (1), Alphonse de Castille (2). Mais ces rois de parade n'eurent jamais qu'un pouvoir nominal. C'est donc avec raison qu'on a appelé cette période « le grand interrègne », l'anarchie de l'Allemagne. Les conséquences de cet état de choses sont faciles à déduire. Du jour où l'empereur ne commanda plus en Allemagne, tout le monde voulut être maître. Ducs, marquis, comtes, barons et chevaliers, évêques et abbés, communes, tous revendiquèrent les droits réservés jusqu'ici au seul empereur. L'Allemagne eut ainsi plus de mille souverains. Encore si chacun de ces petits princes eût été maître chez lui, mais les vassaux de leur domaine réclamaient en foule le privilège de ne dépendre immédiatement que de l'empereur, ce qui voulait dire alors ne dépendre de personne. Evidemment l'état de cette société ne pouvait être que la guerre; l'Allemagne ne connut alors plus guère d'autre droit que celui du plus fort. La justice des tribunaux ordinaires, les lois communes n'eurent plus d'effet. Les particuliers désireux de faire respecter leurs biens et leurs personnes n'eurent plus d'autre ressource que de former des sociétés secrètes, des tribunaux secrets, pour faire eux-mêmes la police publique, et appliquer eux-mêmes, en dehors de toute loi, des châtiments terribles. La plus célèbre de ces ligues secrètes fut la Sainte-Wehme (de *fehmen*, condamner), qui avait son siège à Dortmund.

C'est une époque d'anarchie.

L'Allemagne est partagée entre mille souverains indépendants.

L'état ordinaire du pays est la guerre.

Le droit du plus fort.

Les particuliers sont obligés de se faire justice eux-mêmes.

2. Conséquences heureuses du grand interrègne. — L'anarchie n'eut qu'un résultat favorable; c'est qu'elle favorisa l'éclosion des libertés municipales et le progrès et le travail des associations commerciales.

Quelques résultats heureux : liberté des villes, associations commerciales.

(1) Fils de Jean sans Terre, et frère d'Henri III, roi d'Angleterre.

(2) Alphonse X, roi de Castille; il ne parut jamais en Allemagne, retenu dans ses états par les invasions des Maures; il perdit même son trône espagnol en 1282, à la suite d'une révolte excitée par son fils don Sanche.

La dissolution des puissants duchés et des grandes principautés ecclésiastiques permit facilement aux villes de se constituer en véritables républiques. Elles se divisaient en villes libres épiscopales et villes libres impériales.

Les villes épiscopales.

Les villes libres épiscopales : Bâle, Strasbourg, Spire, Worms, Mayence, Cologne, Ratisbonne, etc., avaient leurs conseils, leurs milices, leur bannière, leur sceau; mais les évêques avaient, en certain cas, le droit d'intervenir dans leur administration. Les villes impériales n'avaient à craindre l'intervention de personne dans leurs affaires. Les plus illustres étaient Francfort-sur-le-Mein, Aix-la-Chapelle, Ulm, Lubeck, Gozlar et Constance.

Les villes impériales.

Progrès des hanses ou associations de villes.

La liberté des villes explique la formation et les progrès des hanses, qui n'étaient pas autre chose que des ligues de villes. La plus importante de toutes fut la Hanse teutonique, fondée dès le début du XIIIe siècle par les bourgeois de Lubeck et d'Hambourg, mais renouvelée et étendue en 1255 pendant le grand interrègne. Elle avait pour but la sécurité du commerce par terre et par mer, l'établissement de tribunaux pour juger les affaires commerciales de ses associés, enfin la défense de tous les privilèges de la ligue, en tous pays. Elle réussit si bien qu'elle comprenait cinquante-deux villes en 1360 et quatre-vingt-un siècle plus tard.

Commencement de la Hanse teutonique (1255).

Elle englobe quatre-vingts villes.

Ces quatre-vingts villes forment quatre districts.

Ces villes étaient réparties en quatre groupes. Il y avait : 1° les villes westrelines, ou occidentales, Cologne, Amsterdam, Groningue, etc.; 2° les villes saxonnes, Brunswick, Magdebourg, Hanovre, Brême; 3° les villes wendes, Lubeck, Hambourg, Stettin, etc.; 4° les villes ostrelines ou orientales, Dantzig, Berlin, Francfort-sur-l'Oder, Breslau, Thorn, Kœnigsberg, Riga et Revel. En un mot, toutes les cités maritimes ou continentales de quelque importance commerciale, du Zuyderzée au golfe de Finlande, faisaient partie de la Hanse. Les chefs-lieux des quatre groupes étaient Cologne, Brunswick, Lubeck et Dantzig. Dans cha-

cune de ces cités se tenait l'assemblée annuelle des députés de la section, et à Lubeck, chef-lieu de la Hanse entière, la diète des députés de toute la ligue.

Les chefs-lieux de la Hanse sont : Cologne, Brunswick, Lubeck, Dantzig. La capitale est Lubeck.

La Hanse teutonique exerça son monopole commercial sur la mer du Nord, sur la mer Baltique et sur tous les détroits qui conduisent d'une de ces mers à l'autre jusqu'au xvi[e] siècle, c'est-à-dire tant que la sécurité du commerce fut menacée par les guerres privées des seigneurs, le brigandage et la piraterie. Du jour où l'Allemagne sortit de l'anarchie, elle n'eut plus de raison d'être. — De plus, les souverains étrangers se montrèrent hostiles à l'égard des hanséates. Ivan III, après la conquête de Nowgorod, leur ferma la Russie; Gustave Wasa en Suède, les Tudors en Angleterre favorisèrent le commerce local au détriment de celui de la Hanse. Elisabeth ferma le marché de la ligue à Londres, en 1590. — Enfin les routes de commerce ouvertes par la découverte du Nouveau Monde provoquèrent la concurrence de nouvelles nations maritimes. La dernière diète hanséatique se tint à Lubeck en 1669.

Du jour où la sécurité du commerce fut assurée, la Hanse n'eut plus de raison d'être.

Le seul vestige de la Hanse qui subsiste aujourd'hui, c'est le privilège qu'ont les trois villes de Hambourg, de Brême et de Lubeck de conserver leur autonomie au milieu de l'empire d'Allemagne.

Derniers vestiges de la Hanse. Villes libres modernes.

3. Election de Rodolphe de Habsbourg. Nouvelle conception de l'Empire. — Vingt-trois ans après la mort de Frédéric II de Hohenstaufen, les prières du pape et surtout les progrès effrayants de l'anarchie décidèrent enfin les électeurs à rendre le pouvoir à un empereur allemand. Ils choisirent un prince bon et sage, capable de faire la police dans l'empire, mais trop faible et trop pauvre pour arrêter leurs empiètements, et leur reprendre les droits qu'ils avaient usurpés. Ils élurent le comte Rodolphe de Habsbourg d'une famille originaire d'Alsace, qui possédait de grands biens dans les contrées de l'Aar, de la

Les électeurs veulent un empereur pour faire la police de l'Allemagne, mais ils veulent qu'il soit trop faible pour les gêner.

Rodolphe I[er] de Habsbourg.

Reuss et du Rhin, c'est-à-dire dans le nord de la Suisse (1).

Personne ne songe à rétablir le saint empire germanique tel qu'il existait avant l'interrègne.

Mais en rétablissant un empereur allemand, il ne fallait pas songer à rétablir l'empire germanique, à imposer l'autorité d'un seul, non seulement à l'Allemagne, mais encore à l'Italie, à Rome, à la vallée du Rhône, le prétendu royaume d'Arles (2). Les voisins de l'Allemagne, les Allemands eux-mêmes ne l'auraient pas supporté. D'ailleurs ni Rodolphe Ier ni ses successeurs n'eurent l'ambition de jouer le rôle des grands césars du moyen âge, Frédéric Barberousse ou Frédéric II. Un seul voulut s'en donner le ridicule. Ce fut Louis de Bavière qui y perdit son règne (1314-1347).

Les nouvelles familles impériales, Habsbourg et Luxembourg, ne songent qu'à se créer de beaux établissements en Allemagne.

Mais à part cette tentative plutôt grotesque, les deux familles qui fournirent depuis à l'Allemagne presque tous ses empereurs, la famille de Habsbourg et la famille de Luxembourg, poursuivirent une politique bien plus modeste, mais aussi beaucoup plus pratique.

Les Habsbourg cherchèrent à former autour du Danube en Autriche un solide noyau de domaines qui devint le centre de la puissance de leur maison. Ils fondèrent ainsi la maison d'Autriche.

Les Luxembourg poursuivirent le même but en Bohême

Construction du Habitschbourg.

(1) Il s'agit du comte Rodolphe IV de Habsbourg. L'origine de cette famille remonte probablement à Ethicon, comte d'Alsace en 684 et souche des maisons de Lorraine et de Bade. Au XIIe siècle, un descendant de ce prince, Werner, évêque de Strasbourg, réunit sous sa main tous les domaines de sa famille. Il fit bâtir en Argovie (Suisse), sur une éminence qui domine le confluent de la Reuss, de la Limmat et de l'Aar, le Habitschbourg ou château des vautours (1206). Il le légua à son neveu, l'aïeul de l'empereur Rodolphe, et fut ainsi la véritable tige de la maison des Habsbourg. Au XIIe siècle, ceux-ci acquirent la dignité de landgraves héréditaires de la haute Alsace. Ils possédaient beaucoup de terres dans les contrées de l'Aar, de la Reuss et du Rhin.

(2) La majeure partie de ce royaume tomba peu à peu aux mains des rois de France de 1270 à 1461. Lyon, le Dauphiné et la Provence furent ainsi annexés par les Capétiens.

et en Moravie et acquirent ces deux pays par héritage. Ils furent les fondateurs d'une nouvelle maison de Bohême. Plus tard des mariages réunirent les deux maisons.

Ainsi l'on peut dire que l'histoire des empereurs à cette époque n'est pas autre chose que l'histoire de la fondation de la maison d'Autriche, puis de la maison de Bohême, suivie de l'histoire de l'alliance et de la fusion de ces deux dynasties. Le peuple allemand n'y joue qu'un rôle insignifiant. Il reste partagé entre ses mille souverains féodaux.



Les rois de Bohême profitant de l'interrègne, s'étaient emparés de l'Autriche.

4. Fondation de la maison d'Autriche. — A la faveur du grand interrègne, le roi de Bohême, Ottocar II, de la dynastie tchèque des Presmilides (descendants de Presmilas), s'était emparé de tous les états de l'ancienne maison de Babenberg, Autriche, Syrie, Carinthie et Carniole. A l'encontre de ce qui s'était passé sur toutes les frontières de l'empire et des Slaves, il avait mis ici des Allemands sous la domination des Tchèques.

Les Habsbourg reprennent l'Autriche et la gardent.

Rodolphe refusa de reconnaître ces acquisitions. Deux fois il marcha contre le roi de Bohême, le battit et le tua enfin dans la plaine de Marchfeld, près de Vienne (1278). Il rendit la Bohême, le pays tchèque au fils d'Ottocar, le jeune Wenceslas, mais il s'appropria tous les états allemands. Il fixa sa capitale à Vienne et y résida même cinq années de suite pour établir fortement son autorité en Autriche.

La révolte de leurs sujets du Rhin contribue à les rendre tout à fait Autrichiens.

Une autre circonstance, d'ailleurs celle-là tout à fait indépendante de la volonté des Habsbourg, acheva de transformer ces princes du Rhin en princes autrichiens. Ce fut la révolte de leurs sujets de la Suisse qui en les privant de la plupart de leurs domaines du Rhin, les obligea à se confiner dans leurs états du Danube.

5. Indépendance de la Suisse (1291-1394). — La Suisse faisait originairement partie du royaume d'Arles. Lorsque par le testament du roi Rodolphe III, ce royaume eut été cédé à l'empereur Conrad le Salique (1033), la Suisse

se trouva rattachée au saint Empire germanique. D'abord unie sous l'autorité d'un seul duc (les ducs de Zæhringen), elle se vit bientôt envahie par la féodalité comme le reste

Le cœur de la Suisse était aux mains des Habsbourg.

de l'Allemagne, et les trois vallées alpestres qui furent le berceau de la confédération suisse, Uri, Schwitz, Unterwalden, faisaient partie de la mouvance des comtes de Habsbourg.

L'ambition de la nouvelle maison d'Autriche excite les méfiances des montagnards.

L'élévation de Rodolphe Ier à l'empire et son installation victorieuse en Autriche fit craindre à ces pauvres montagnards que leur prince ne voulût leur imposer une domination étroite au lieu de la soumission nominale dont il s'était contenté jusqu'alors (1).

La première ligue défensive des Suisses est de 1291.

C'est alors que les hommes des vallées d'Uri, de Schwitz et de Stans conclurent le célèbre pacte de 1291, sorte d'alliance défensive contre les attaques du dehors et du dedans. Toutefois l'Allemagne était habituée à la formation de ces ligues. Les Suisses n'avaient rien fait jusqu'ici qui pût paraître révolutionnaire.

Les victoires de Morgarten, 1315, et de Sempach, 1386, affranchissent définitivement les Suisses.

Mais le chef de la maison d'Autriche, le duc Léopold, les poussa à bout. Lorsqu'il voulut les réduire par la force, ils attendirent son armée entre la montagne de Morgarten et un petit lac. Resserrés dans une gorge étroite, embarrassés par leurs chevaux et leurs armures, les chevaliers autrichiens comme les chevaliers français à Courtray furent massacrés, ou noyés dans le lac (1315). Bien plus tard, la

(1) La tyrannie du bailli Gessler, le serment de Grütli, les exploits de Guillaume Tell, doivent être relégués dans le domaine des fables. La légende poétique dont on a embelli les origines de la Suisse apparut pour la première fois, vers 1470, dans le manuscrit de Sarnen ou « Livre blanc ». Elle fut arrangée par Jean Tschudi, « l'Hérodote et le Plutarque suisse », au XVIe siècle, mise en beau style par Jean de Müller, l'historien de la Confédération (1780), et illustrée par deux chefs-d'œuvre, le poème épique de Schiller et l'opéra de Rossini. — Un écrivain danois du XIIe siècle, Saxo Grammaticus, raconte une légende, celle de l'archer Toko, semblable de tous points à la légende de Guillaume Tell.

victoire de Sempach, aussi glorieuse que celle de Morgarten, assura définitivement la liberté de la ligue (1386). Elle fut officiellement reconnue par la maison d'Autriche, lors de la trêve de Zurich (1394).

La ligue des trois vallées devient peu à peu la confédération des huit, puis des treize cantons.

La ligue des trois vallées devint peu à peu la confédération des treize cantons. Lucerne se joignit la première à la ligue primitive (1332), puis en 1351 la ville impériale de Zurich. L'année suivante, ce furent les petits territoires de Zug et de Glaris, et enfin en 1353 la ville de Berne qui avait déjà sous sa domination un nombre considérable d'alliés et de sujets détachés et éloignés.

La ligue resta longtemps formée de ces huit cantons. Ce n'est qu'à la fin du XVe siècle et au début du XVIe qu'elle s'augmenta enfin de cinq nouveaux états, Fribourg et Soleure en 1481, Bâle et Schaffouse en 1501 et Appenzell en 1513. Cependant la confédération des treize cantons garda le nom de Schwitz ou Suisse, le nom de la vallée où avait été formulé le premier pacte et où fut gagnée la première bataille de la liberté.

Les électeurs pleins de défiance pour les princes autrichiens élèvent à l'empire Henri de Luxembourg.

6. La maison de Luxembourg (1308). — La nouvelle maison d'Autriche parut bientôt trop puissante aux électeurs allemands. Ils refusèrent en 1308 de choisir un nouvel empereur dans la même dynastie, et décernèrent la couronne à Henri de Luxembourg, seigneur pauvre, mais valeureux. Cette deuxième famille impériale est déjà connue dans l'histoire de France par ses alliances répétées avec les Valois et par la généreuse part qu'elle prit bien souvent à la guerre de Cent ans. En Allemagne, elle poursuivit une politique analogue à celle des Habsbourg et réussit comme elle à se créer un riche domaine.

L'empereur Henri VII maria son fils Jean de Luxembourg avec la fille de Wenceslas, dernier roi de Bohême de la dynastie des Presmilides.

Dès lors, les princes de la maison de Luxembourg comprirent bien que, s'il y avait peu de chose à gagner en Alle-

Héritiers de la Bohême, les Luxembourg négligent l'empire pour se faire aimer des Tchèques, leurs nouveaux sujets.

magne, ils pouvaient faire de la Bohême un état particulier capable de lutter avec la maison d'Autriche ou n'importe quelle puissance de l'Europe centrale. Cela parut surtout sous le règne de l'empereur Charles IV, aussi médiocre empereur que bon roi de Bohême.

Charles IV, médiocre empereur, mais bon roi de Bohême.

Il n'avait pas sûccédé en droite ligne à Henri VII, car de 1314 à 1347, l'empire avait été occupé par Louis de Bavière, qui perdit tout son règne à lutter contre les papes d'Avignon, Jean XXII et Benoît XII, à des tentatives de schismes (1). Elu en 1347. Charles IV s'appuya sur les Tchèques ou Slaves de Bohême contre les Allemands. Avec lui, la famille de Luxembourg devint véritablement la maison nationale de Bohême (2).

La Bulle d'or règle le mode d'élection des empereurs, mais aussi confirme les privilèges exorbitants des électeurs.

7. Charles IV empereur. La Bulle d'Or (1356). — En tant qu'empereur, Charles IV s'est attiré au contraire la sévérité des historiens allemands. Il ne sut faire respecter son autorité ni en Allemagne ni en Italie, et il sanctionna définitivement les usurpations des seigneurs en promulguant la Bulle d'Or, ainsi appelée du sceau d'or qui était attaché aux exemplaires authentiques; cette bulle réglait d'une part l'élection des empereurs, de l'autre les droits des électeurs.

Le privilège d'élire l'empereur était réservé à sept puissants seigneurs en souvenir des sept chandeliers de l'*Apocalypse*. Trois étaient ecclésiastiques, les archevêques de

(1) Louis de Bavière soutint contre la papauté que toute juridiction appartenait au prince dans l'Eglise comme dans l'État. Il fut soutenu par deux docteurs bannis de l'Université de Paris, Jean de Gand et Marsile de Padoue, et par une fraction des religieux franciscains, condamnée par le pape pour avoir soutenu que la propriété était illégitime (Ockam, maître de Wycliffe, etc).— Il se fit couronner à Rome par le préfet de la ville, et créa un antipape, le franciscain Pierre de Corbière. Les Allemands déposèrent Louis de Bavière en 1346, et il mourut l'année suivante.

(2) Il favorisa ainsi sans s'en douter les prédications de Jean Huss, et l'hérésie et la révolution qui en furent la suite.

Mayence, de Cologne et de Trèves, et de quatre séculiers, le roi de Bohême (Charles IV lui-même et ses successeurs) le comte palatin du Rhin, le duc de Saxe et le margrave de Brandebourg. L'élection devait se faire à Francfort, à la pluralité des voix; le collège était convoqué par l'archevêque électeur de Mayence, le sacre avait lieu à Aix-la-Chapelle par l'archevêque électeur de Cologne. La première diète devait toujours se tenir à Nuremberg.

Les sept électeurs, trois ecclésiastiques, prélats de Mayence, Cologne, Trèves, et quatre laïques, le roi de Bohême, le duc de Saxe, le margrave de Brandebourg et le comte du Rhin.

Quant aux droits des électeurs, ils étaient l'équivalent des attributs mêmes de la royauté. La dignité électorale était déclarée inséparable des provinces auxquelles elle était attachée. Celles-ci ne pouvaient jamais être partagées ni démembrées. Enfin les électeurs jouissaient sur leurs terres des droits régaliens. Ils avaient leurs impôts, leur justice, leur armée propres.

En passant sous silence le couronnement en Italie, à Rome, et par le pape, la Bulle d'Or avait l'air de confirmer la pragmatique sanction de Francfort obtenue par Louis de Bavière, pour affirmer l'indépendance de l'empire vis-à-vis du saint-siège. Mais elle déclarait aussi que l'empire était exclusivement borné à l'Allemagne constituée par des Allemands. Elle avouait donc la fin du saint empire romain germanique, tel qu'on l'avait conçu et pratiqué au moyen âge.

Il n'y est plus question de couronnement à Rome.

L'empire reste complètement allemand.

8. Réunion de la maison d'Autriche et de Bohême. — Charles IV eut deux fils, Wenceslas et Sigismond, qui n'eurent aucun héritier mâle. Seulement Sigismond eut une fille qui, en épousant le duc d'Autriche Albert II, prépara la réunion des deux grandes maisons si longtemps rivales. Albert II, puis son fils Ladislas eurent en effet la bonne fortune de régner à la fois sur l'Autriche et sur la Bohême.

L'extinction de la maison de Luxembourg, Bohême, ne laisse subsister qu'une grande famille impériale, celle d'Autriche.

A la mort de Ladislas, son cousin Frédéric aurait bien voulu hériter de tous ses domaines. Mais la Bohême lui échappa pour un temps et choisit un roi national, Georges

La Bohême et l'Autriche se séparent encore avec Frédéric III.

Podiebrad (1). La maison d'Autriche s'en consola en gardant la couronne impériale et en négociant un riche mariage.

9. Maximilien (1493-1519). — Frédéric III maria en effet son fils Maximilien à Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire, héritière de la Franche-Comté, de l'Artois, de la Flandre et des Pays-Bas. L'archiduc Maximilien se trouva donc à son avènement, en 1493, le prince le plus puissant qu'on eût vu depuis longtemps en Allemagne. Néanmoins, l'anarchie de l'empire était telle et les droits de Maximilien en dehors de ses propres domaines si discutés, que cet empereur perdit presque complètement son règne, « faisant beaucoup de bruit et peu de besogne », manquant d'argent toute sa vie, si bien que les Italiens l'appelaient *Massimiliano pochi denari*, « Maximilien sans le Sou ».

Puissance territoriale de Maximilien depuis son mariage avec Marie de Bourgogne.

Sa faiblesse politique.

C'est pour mettre fin à cette anarchie que l'empereur essaya, de concert avec la diète de Worms, de donner à l'Allemagne une organisation nouvelle, qui aurait pu assurer la tranquillité si elle eût été mise en pratique (1495).

Ses tentatives pour rétablir l'ordre.

Le soin de garder la paix publique fut confié à la Chambre Impériale, dont les membres étaient choisis par l'empereur sur une liste de candidats présentés par les états. Quiconque était condamné par ce tribunal suprême était mis au ban de l'empire, c'est-à-dire privé de tous droits civils ou politiques dans toute l'Allemagne.

La chambre impériale.

Pour faire exécuter les décrets de la chambre impériale, l'empire, sauf la Bohême, fut partagé en dix circonscriptions ou cercles. C'étaient les cercles de haute et de basse Saxe, de Westphalie, de Bourgogne, du haut et du bas Rhin, de Franconie, de Souabe, de Bavière et d'Autriche. Chacun d'eux eut son président, son corps de troupes entretenu à frais communs et destiné à faire respecter les décisions de la diète et de la Chambre Impériale.

Les cercles.

L'armée des cercles.

(1) Ce ne fut qu'une séparation momentanée. La Bohême revint à la maison d'Autriche deux générations plus tard.

Malheureusement la politique égoïste des seigneurs et des villes devait empêcher le fonctionnement de cette habile organisation.

Maximilien lui-même lui porta tort en créant dans ses propres états un autre tribunal, le conseil aulique, qui fit concurrence à la chambre impériale, et une autre armée permanente qui nuisit à la formation de l'armée des cercles.

10. La succession de Maximilien. — De son mariage avec Marie de Bourgogne, Maximilien n'eut qu'un fils, Philippe le Beau. Celui-ci épousa Jeanne la Folle, fille de Ferdinand et d'Isabelle la Catholique, et eut deux enfants, Charles et Ferdinand d'Autriche.

Le fils de Maximilien, Philippe le Beau.

Les petits-fils de Maximilien, Charles et Ferdinand d'Autriche.

L'archiduc Charles, l'aîné, devint successivement, par la mort de ses parents, roi de Castille et d'Aragon, souverain du nouveau Monde, roi de Naples et de Sicile, seigneur de tous les Pays-Bas. Ferdinand, le cadet, eut les domaines autrichiens proprement dits, et son mariage avec l'héritière du roi de Bohême et de Hongrie lui valut encore la possession de ces deux couronnes.

A la mort de Maximilien (1519), la puissance territoriale de la maison d'Autriche était sans rivale en Europe. Il était naturel qu'elle cherchât à accomplir en Allemagne ce que des familles moins fortes avaient accompli en France, en Espagne, qu'elle songeât à faire un état d'une vague confédération féodale. Telle sera sa politique dans les siècles suivants.

Politique de la maison d'Autriche au XVI[e] et au XVII[e] siècle.

Sources de l'histoire de l'Allemagne. — Elles sont publiées dans la collection des *Monumenta Germaniæ*, mais pour une période qui s'arrête au XIV[e] siècle. — Il y a en outre la collection dite *fontes rerum Austriacarum*, publiée par l'Académie de Vienne, cinquante-quatre volumes, dont huit d'historiens, chroniqueurs, etc., les autres d'actes officiels.

Outre l'*Histoire générale* de Zeller, il faut citer pour l'histoire de l'Autriche les premiers volumes, I à III, de Huber (1885-1888) (allemand), sur la formation de la Suisse; l'ouvrage de Rilliet, *les Origines de la conf. suisse* (1869), 2[e] édition, etc.

XIIIe LEÇON

L'ANARCHIE ITALIENNE (1)

SOMMAIRE. — 1. *Suites du grand interrègne en Italie.* — L'Italie s'était unie pour résister à la domination allemande. Aussitôt après la ruine de l'Empire, elle renonça à l'union. On vit partout la division, le morcellement de la souveraineté, puis les guerres civiles.
2. *Guerres civiles.* — Elles eurent lieu entre les cités démocratiques, ou guelfes, et les cités aristocratiques, ou gibelines, ou bien entre les aristocrates et les démocrates d'une même cité. Elles aboutirent à l'établissement des podestats, c'est-à-dire de personnages investis d'une autorité militaire, qui transformèrent souvent en souveraineté héréditaire leurs fonctions passagères.
3. *Exemple d'une grande cité guelfe et démocratique.* — Florence.
4. *Type des grandes cités maritimes et aristocratiques.* — Venise.
5. *Conclusion.* — L'Italie n'est plus une puissance politique, mais c'est une grande puissance commerciale. Le bien-être et la richesse y faciliteront le culte des lettres et des arts.

L'Italie s'était unie pour résister aux empereurs allemands.

1. L'anarchie italienne. — Au XIIe et au XIIIe siècle, l'Italie avait paru devoir s'unir tout entière et sous la direction des papes, pour résister à l'ambition des empereurs allemands. La ruine des Hohenstaufen et le grand interrègne, en faisant disparaître le danger de la servitude, dissipèrent ces désirs d'union. Chacun voulut rester son maître. Le sud de la péninsule, qui formait un royaume puissant, l'Etat de Naples, aurait dû échapper à cette dissolution, mais il fut troublé plus d'un siècle d'abord par la rivalité des princes de la maison d'Anjou entre eux, ensuite par la lutte des rois d'Aragon contre René d'Anjou et son fils Jean de Calabre. La paix ne fut rétablie que vers 1450, au moment où le triomphe des Aragonais ne fut plus contesté.

Fin de l'union.

Guerre civile à Naples, entre Angevins et Aragonais.

(1) L'anarchie en Italie. — Les grandes villes : Florence, Venise. (*Programme officiel.*)

Au centre, dans les Abruzzes, dans les Etats romains, dans les Marches, c'est-à-dire sur les bords de la mer Adriatique, on ne vit jamais féodalité plus touffue ni plus turbulente. A Rome même, l'anarchie était si violente que les papes durent se transporter d'abord à Anagni, ensuite à Avignon jusqu'en 1378.

Anarchie dans les états du pape et à Rome même.

Mais c'est dans le nord de l'Italie, dans les grandes vallées du Pô et de l'Arno, que la ruine de l'empire allemand a eu les conséquences les plus directes, et aussi les plus heureuses. Les riches cités de la Lombardie et de la Toscane, débarrassées du souci des descentes de l'empereur, ont aussitôt formé des république indépendantes. Chacune d'elles forme une république indépendante, avec son conseil souverain (credenza) et sa milice qui marche autour de l'étendard (gonfalon) de la ville. — Alors commence une ère de liberté pleine de promesses. L'absence des empereurs laisse se développer à l'aise l'énergie des citoyens. Le commerce et l'industrie prennent un essor extraordinaire. Sur toute la surface du pays se développent des centres de travail et de prospérité. Un grand nombre de cités sont fastueuses, puissantes.

Indépendance des villes de la Lombardie et de la Toscane.

Les républiques.

2. Guerres civiles. Guelfes et Gibelins. Les Podestats. — Malheureusement, n'ayant plus à lutter contre les empereurs, toutes ces républiques se déchirent entre elles. Les noms de « guelfes » et de « gibelins » ont peu à peu changé de signification sans disparaître : les premiers représentent le *parti démocratique*, les seconds le *parti aristocratique*. Les uns et les autres s'appuient sur des bandes de mercenaires ou *condottieri* (1) pour se combattre. Aussi la guerre sévit-elle en permanence. Les révolutions, dans l'intérieur d'une même cité, ne se comptent plus. Lorsqu'un parti est vainqueur, il tue ou proscrit en masse ses adversaires. Pendant deux siècles, la péninsule est livrée à l'anarchie.

Les dissensions intestines.

Les guelfes sont les démocrates, les gibelins les aristocrates.

(1) De « condotta », solde.

Les podestats et les aventuriers.

A la fin, on se lassa d'une liberté orageuse qui était la cause de tant de maux. Les villes prirent alors l'habitude de confier le gouvernement à des personnages élus sous le nom de podestats (2). Ceux-ci cherchèrent peu à peu à changer leur mandat électif en véritable souveraineté. Milan eut ses Della Torre et ses Visconti, puis ses Sforza ; — Mantoue, ses Gonzague ; — Ferrare, ses Este ; — Vérone, ses Della Scala, etc. Quelquefois de simples aventuriers s'emparent du pouvoir, comme Hugues de Faggiuola à Pise ; Castruccio à Lucques ; Gauthier de Brienne à Florence. Aussi, dans le cours du XIVe siècle, les républiques commencent à se transformer en principautés, par le choix qu'elles font d'un souverain qui protège leur sécurité. Au siècle suivant la plupart des communes libres auront disparu ; les princes, les papes, les tyrans occuperont la première place.

L'établissement des podestats prépare la chute des républiques.

Florence est la première des cités guelfes.

3. Une cité démocratique : Florence. — De toutes les villes guelfes et démocratiques, Florence eut l'histoire la plus glorieuse. Nulle part la vie municipale ne fut plus active ni la lutte des partis plus ardente. Depuis la fin du XIIIe siècle, elle était au premier rang des cités guelfes. Pise, sa rivale gibeline, avait été ruinée par ses guerres contre Gênes. Aussi, dès la mort de Frédéric II, elle chassa les gibelins de ses murs, et comme ce parti se recrutait surtout parmi les nobles, ceux-ci partagèrent sa disgrâce. On les déclara incapables d'aspirer aux fonctions publiques.

Elle bannit les gibelins et exclut tous les nobles des droits politiques.

L'influence politique appartint dès lors aux classes laborieuses. Elle était inséparable de l'exercice d'un métier. Les nobles qui voulurent dans la suite participer au maniement des affaires durent se faire inscrire dans les « Arts » ou corporations industrielles. Un certain nombre d'entre eux,

(2) Souvent, pour s'assurer une justice impartiale, les citoyens choisissaient leur podestat parmi les étrangers, afin que, libre de toute attache aux partis, il pût frapper, sans crainte comme sans faiblesse, les perturbateurs de l'ordre.

fidèles aux traditions de leur race, préférèrent conserver leur titre, mais beaucoup aussi « se mirent du peuple ».

La haute bourgeoisie seule dépositaire du pouvoir.

Cependant, l'accès du pouvoir n'était pas ouvert à toutes les professions. Seule la haute bourgeoisie pouvait y prétendre. Elle se montrait d'ailleurs aussi hostile aux gens du peuple qu'à la noblesse. Ses membres formaient les Arts majeurs (juges, notaires, banquiers, médecins, drapiers, orfèvres). Ils constituaient, à proprement parler, le corps des citoyens, pouvaient entrer dans les conseils, exercer toutes les magistratures. — Quant aux artisans les plus pauvres (tisserands, teinturiers, forgerons, tailleurs de pierre), ils se réunirent à leur tour et formèrent les Arts mineurs. Comme ils n'avaient pas de place dans l'Etat, ils se donnèrent une organisation avec un conseil et un capitaine du peuple. Souvent ils s'appuyaient sur les ouvriers d'ordre inférieur, les ***braccianti*** et les ***ciompi***, qui n'étaient inscrits dans aucun art, et faisaient des émeutes. Pendant tout le XIVe siècle, l'histoire intérieure de Florence est remplie par la lutte des Arts majeurs et des Arts mineurs. Les excès de la populace permirent à la riche bourgeoisie de ressaisir le pouvoir et de s'y maintenir. Mais les Médicis tireront partie de cette situation pour ruiner, à l'aide du menu peuple, l'aristocratie bourgeoise et la constitution républicaine.

Lutte des Arts majeurs et des Arts mineurs.

La direction de Florence appartient à la seigneurie et à son conseil de « prud-hommes ».

Au XIVe siècle, le gouvernement de la république était confié à neuf personnages, qui formaient la Seigneurie de Florence. Les neuf personnages de la Seigneurie étaient les huit prieurs des arts, c'est-à-dire les chefs des huit grandes corporations, et le gonfalonier de justice, qui n'était autre que le capitaine de la milice municipale. La Seigneurie fut d'abord assistée d'un sénat, ensuite d'un simple conseil de douze prud'hommes « buoni uomini ».

Le peuple établit souvent une balie, c'est-à-dire un comité révolutionnaire.

Mais bien des fois le peuple suspendait le gouvernement régulier pour former un comité révolutionnaire, armé de pleins pouvoirs et chargé d'exécuter quelque réforme, ou de présider aux élections. Ce fameux comité s"appelait une

balie, « balia » (autorité). Ce sera en s'appuyant sur la balie que les riches banquiers de Florence, les Médicis, s'établiront, et se perpétueront au pouvoir à la place de la Seigneurie.

Fortune de la ville.

Les filatures de drap, les établissements de banque et de change étaient d'ailleurs les principales sources de la prospérité industrielle de Florence. Les banquiers avaient pour débiteurs des rois et des princes. Ils étaient aussi les agents financiers des papes, et se chargeaient dans toute la chrétienté de la levée des annates, et des décimes. Ils avaient des établissements dans les principales villes de l'Europe. En France, les financiers venus d'Italie étaient désignés sous le nom général de Lombards. Paris avait sa rue des Lombards.

Les filateurs. Les banquiers et les changeurs.

Prospérité des cités maritimes depuis les croisades.

4. Les républiques maritimes. — Venise. — Un des résultats les plus clairs des croisades avait été de renouveler entre l'Orient et l'Occident un actif mouvement d'échanges, dont les cités maritimes de la Méditerranée avaient recueilli tout le monopole (1). Parmi celles qui avaient le plus largement bénéficié étaient les grandes villes italiennes, Pise, Gênes et Venise. Mais Pise avait été battue et ruinée par Gênes. Gênes fut combattue et défaite par Venise, qui resta, sans conteste, la reine du commerce de la Méditerranée.

Domination maritime de Venise.

Depuis la quatrième croisade, c'est-à-dire depuis la prise de Constantinople par les croisés et la constitution d'un empire latin sur le Bosphore, elle possédait la plupart des îles grecques. Ses acquisitions postérieures lui valurent encore Candie, l'Eubée tout entière (ou Négrepont), toute la côte de Dalmatie. En Italie même, elle combattit les podestats ses voisins, les Della Scala de Vérone, les Carrare de Padoue, les Visconti de Milan. Elle s'empara sur eux de tout le pays compris entre le lac de Garde, l'Adige et les

(1) V. le cours de 3me, pages 308-325.

lagunes. Elle devait sa prospérité à la sagesse de l'aristocratie qui dirigeaient les affaires. Ni guelfe, ni gibeline, Venise était en effet la cité aristocratique par excellence. Une noblesse héréditaire, dont les membres étaient inscrits au Livre d'or, se partageait les fonctions publiques, à l'exclusion de la bourgeoisie et du peuple.

Sagesse de l'aristocratie vénitienne.

Toute la constitution de la république avait été combinée pour conserver à l'aristocratie son monopole politique.

La constitution de Venise est entièrement aristocratique.

5. Constitution de Venise. — Il y avait à Venise un pouvoir nominal et représentatif, attribué au doge, c'est-à-dire au président de la république, et un pouvoir réel, confié au grand conseil et au conseil des Dix, c'est-à-dire aux représentants de la noblesse.

Le doge avait eu autrefois une autorité considérable, et il était alors élu par le peuple. Quand l'aristocratie devint toute-puissante, elle s'appliqua à restreindre le rôle de ce magistrat et ne lui laissa bientôt qu'un pouvoir purement nominal. Le doge dut se borner à présider à l'administration de l'Etat. « Il vécut dans une servitude dorée : c'était une vie officielle, toute de parade, sans liberté. » Il lui fut successivement interdit de se livrer au négoce, d'acquérir des terres hors des domaines vénitiens, de marier ses fils à des étrangères, de sortir du territoire de la république, et même de donner sa démission. Il ne pouvait prendre de décision importante qu'avec l'assistance d'un conseil de six membres, choisis dans l'aristocratie.

Le doge n'a qu'un pouvoir nominal.

Néanmoins, si sa puissance était faible, son prestige était considérable. « Messire le doge » était pour les représentants de la république à l'étranger le « prince sérénissime ». Le jour de son élection, ou dans les grandes solennités, on le comblait d'honneurs et de distinctions. Chaque année, du haut de la galerie du *Bucentaure*, il jetait dans l'Adriatique l'anneau d'or, symbole de l'union de Venise avec la mer. Le véritable dépositaire de la souveraineté était

Il est entouré de très grands honneurs.

Le grand conseil détient au fond tous les pouvoirs.

naturellement le grand conseil, dont tous les nobles âgés de vingt-cinq ans pouvaient faire partie. Il constituait le pouvoir législatif de la cité. Il acceptait, rejetait ou amendait les propositions que lui soumettaient le doge et les autres magistrats. Il nommait presque à toutes les charges, et s'était attribué l'élection du doge lui-même.

Il choisit les sénateurs.

Il nomme le fameux conseil des Dix.

C'est lui qui choisissait les sénateurs ou « pregadi », et le conseil des Dix, véritables ministres chargés de veiller à la sûreté de l'Etat (1). Ce fameux conseil disposait dans ce but du trésor public, des biens et de la vie des citoyens. Il avait à son service une foule d'espions et de dénonciateurs. Les accusés cités devant lui n'avaient pas d'avocat. Ils étaient mis au secret, et n'étaient confrontés avec aucun témoin. Le jugement était sans appel. Le conseil pouvait, à son choix, faire pendre, étrangler ou noyer le coupable. En 1355, le doge Marino Faliero, accusé de conspiration, fut décapité par ordre du conseil des Dix (1).

Faiblesse politique de l'Italie.

Conclusion. — A la fin du xve siècle, l'Italie est trop morcelée, trop divisée, pour jouer en Europe un rôle politique appréciable. Elle sera même sans défense, quand les étrangers, ses voisins, se disputeront au siècle suivant une partie de son territoire. Mais sa faiblesse politique ne fait pas oublier sa puissance commerciale et économique, car elle est alors à la tête des nations civilisées, pour la richesse, le luxe et le bien-être. Le bien-être et le luxe permirent à ses enfants de se livrer au culte des arts et des lettres, dont les modèles étaient encore si vivants en Italie, ce qui valut à la péninsule l'honneur d'être le foyer de la Renaissance intellectuelle du xve et du xvie siècles.

Sa puissance économique.

Son avenir dans l'histoire des lettres.

(1) Avant la création du conseil des Dix, le doge était assisté d'une seigneurie, comme à Florence. Elle comprenait six conseillers, et les trois présidents du tribunal de la république, appelé « quarantie criminelle ».

(2) Les Dix subsistèrent jusqu'à la fin de la république, en 1797. Ils furent surveillés eux-mêmes à partir de 1454, par trois inquisiteurs d'Etat.

Sources. — *Histoire générale d'Italie :* Muratori (italien), Léo (italien), Cantu (italien), Zeller (français). — Histoire de cette période : Sismondi, *Histoire des républiques italiennes au moyen âge.* Lanzani : *Histoire des communes italiennes, de leur origine à l'année 1313*, Milan, 1378, etc.

XIVe LEÇON

L'EUROPE ORIENTALE. — PRISE DE CONSTANTINOPLE PAR LES TURCS (1).

SOMMAIRE. — 1. *Les Slaves.* Ils se divisent en trois groupes : deux dans l'Europe centrale, et un à l'est en Russie.

2. *Slaves du Nord.* Après avoir joué un rôle brillant en Bohême et en Pologne, ils s'effacent au XVIe siècle.

3. *Slaves du Sud.* Bulgares et Serbes jouent aussi un rôle glorieux au XVIe siècle, puis ils sont les premiers asservis par les Turcs.

4. *Slaves de l'Est.* Les Russes n'ont été groupés en un corps de nation que par des étrangers, des pirates normands comme Rurick. Longtemps soumis aux Tatars Mongols, ils forment au XVe siècle un empire uni et puissant sous Ivan III.

5. *Hongrois et Roumains.* Les seuls Orientaux qui ne soient pas Slaves. La Hongrie finit par revenir à la maison d'Autriche et la Roumanie aux Turcs.

6. *Empire grec.* Il s'affaiblit de plus en plus sous la dynastie des Paléologues et reste isolé en face des Turcs Ottomans.

7. *Turcs Ottomans.* Nomades du Turkestan installés depuis peu en Asie Mineure ; ils enlèvent une à une les principales places des Grecs, et finissent par s'emparer de Constantinople en 1453, sous le sultan Mahomet II.

1. Le monde slave à la fin du XIIIe siècle. — A la fin des invasions germaniques, les peuples slaves qui habitaient l'Europe orientale auraient pu se réunir pour vivre en un seul corps de nation, ou former au moins un groupe d'états slaves capables de résister aux attaques des princes allemands leurs voisins.

Disparition des Slaves du Nord de l'Allemagne.

Il n'en fut pas ainsi. D'abord les Slaves du Nord disparurent de la carte politique de l'Europe. Les marquis de Brandebourg et les chevaliers Teutoniques ou Porte-glaive, conquirent et germanisèrent les pays de l'Elbe et de l'Oder.

(1) Démembrement de l'empire grec et formation de l'empire ottoman. Slaves et Hongrois ; les Turcs ; Mahomet II. L'Europe orientale. La Moscovie. Ivan III. (*Programme officiel.*)

Ensuite l'invasion des Hongrois en Europe et l'installation de ce peuple finnois et asiatique, au cœur de la vallée du Danube, sépara en deux groupes les Slaves de l'Europe centrale, et ces deux tronçons ne se rejoignirent jamais. Les Slaves du Nord en Bohême et en Pologne, convertis au catholicisme par des missionnaires romains, n'eurent plus rien de commun avec ceux du Sud ou du bas Danube, entraînés au schisme par des missionnaires grecs ou byzantins.

L'invasion hongroise coupe les Slaves du centre en deux tronçons.

Enfin les tribus russes, éparpillées dans la grande plaine de l'Europe orientale, formèrent un troisième groupe slave, celui de l'Est, étranger aux deux autres et souvent leur ennemi.

Les Russes, ou Slaves de l'Est, forment un troisième groupe.

Cette division explique la faiblesse du rôle politique des nations slaves dans cette fin du moyen âge.

2. Slaves du Nord. Bohême. Pologne. — Les Slaves du Nord, les Tchèques de Bohêmes et les Polonais, tous catholiques romains, furent entraînés les premiers dans la vie politique de l'Europe et formèrent de bonne heure deux grands états : les royaumes de Bohême et de Pologne.

Les Tchèques de Bohême furent gouvernés par la dynastie nationale des Przémislides, ou successeurs du duc Przémil, depuis le VIIIe siècle jusqu'en 1306. A cette date, la couronne passa par mariage à la famille de Luxembourg. Heureusement pour la Bohême, ces Allemands n'eurent pas d'autre ambition que de se faire accepter par les Tchèques comme de véritables chefs nationaux, et jamais le pays ne fut si prospère, ni sa capitale, Prague, plus riche, ni plus favorisée, que sous le règne des Luxembourg de 1306 à 1438.

Les Tchèques de Bohême.

La dynastie des Przémislides et celle des Luxembourg, favorisent les progrès de la Bohême.

Après la mort du dernier de ces princes, le roi Sigismond, la Bohême essaya de conserver une dynastie Slave. Elle offrit la couronne à George Podiebrad, puis à des Polonais, les Jagellons. Elle finit par entrer dans l'héritage de la maison d'Autriche, en 1526. Elle devient dès lors la

La Bohême revient à la maison d'Autriche et devient la proie des Allemands.

proie des Allemands et consacre toute son énergie à défendre sa vie nationale contre les exigences des étrangers.

Le royaume de Pologne.

Les Piast, puis les Jagellons, favorisent ses progrès.

L'établissement de la monarchie élective prépare l'anarchie du pays.

Plus pure que la Bohême d'éléments allemands, et plus complètement slave, la Pologne forma un état dans la grande plaine où coulent la Vistule et le Dnieper, sous la dynastie nationale des Piast. Les Piast régnèrent en Pologne de 842 à 1370, et les Jagellons de 1370 à 1572. L'extinction de cette famille fut le commencement des malheurs de la Pologne. C'est alors en effet que les nobles du pays déclarèrent la couronne élective. Ils préparaient ainsi leur indépendance, mais aussi l'anarchie de la patrie. Or, jamais le royaume n'aurait eu besoin de plus d'union, ni de plus de force, en face de ses voisins devenus puissants, les Russes et les Turcs. Le premier roi élu fut un Français, Henri de Valois, plus tard roi de France sous le nom d'Henri III.

Le peuple bulgare. Ses origines mongoles.

Le peuple serbe.

Le royaume de Bulgarie à son apogée sous Jean Asan.

3. Les Slaves du Sud. — Les tribus slaves du bas Danube et les Balkans, avaient formé deux nations principales : les Bulgares et les Serbes. Le noyau du peuple bulgare était Finnois et Mongol, comme celui des Hongrois eux-mêmes, mais il s'était si intimement mêlé aux Slaves du Sud, qu'il avait adopté leur langage, leur religion et la plupart de leurs lois. Quant aux Serbes, ou Serviens, c'étaient des Slaves purs, et les byzantins ne donnaient pas d'autre nom à tous les peuples de race slave. Les uns et les autres avaient été plusieurs fois contraints d'obéir à l'empereur grec de Constantinople ; mais à la première occasion ils ne manquaient pas de se révolter pour vivre sous des chefs nationaux. En 1187, les Bulgares proclamèrent encore une fois leur indépendance, ils eurent des rois ou des tsars (1) puissants, surtout Jean Asan. Puis ils s'affaiblirent, et dès que les Turcs entrèrent en Europe, ils furent assujettis (1382).

(1) *Tsars*, ou *czars*, ce qui veut dire *césars* ou *empereurs*. Les souverains russes prirent aussi ce titre.

Les Serbes ont leur apogée sous Etienne Douchan.

Les uns et les autres sont soumis aux Turcs.

Les Serbes profitèrent de la prise de Constantinople par s croisés pour former aussi un royaume indépendant 204). Ils vécurent heureux sous la dynastie nationale des emanja et surtout sous le règne du glorieux Etienne ouchan. A la mort de ce grand prince, les Serbes se visèrent. Les Turcs les soumirent encore, mais après une sistance dont le héros fut un étranger, Jean Hunyade « le evalier blanc de la Valachie ».

Le peuple roumain, de race latine.

4. **Hongrois et Roumains.** — Entre les Slaves du Nord les Slaves du Sud, se trouvaient deux peuples d'au- s races, les Roumains et les Hongrois, Les Roumains, Romains, descendant des anciens colons installés par ajan dans la province de Dacie, formaient, à l'Orient de urope, un peuple latin comme ceux des Gaules, d'Espa- e et d'Italie. Ces Romains d'orient formèrent, entre la aîne des Karpathes et le Danube, deux principautés indé- ndantes, la Moldavie et la Valachie.

Le peuple hongrois ou magyar, d'origine finnoise et asiatique.

La Hongrie finit par entrer dans la maison d'Autriche.

Les Hongrois, ou Magyars, descendants de ces enva- sseurs mongols qui s'étaient installés au IXe siècle dans vallée centrale du Danube et de la Theiss, vécurent squ'en 1301, sous le gouvernement des successeurs de int Etienne, les princes de la dynastie Arpadienne. Une nastie angevine d'origine française lui succéda. Elle eut ur fondateur Charles-Robert d'Anjou, petit-fils de harles le Boiteux, roi de Naples. Ces Angevins règnèrent avec gloire jusqu'en 1382. Alors, après avoir longtemps essayé de se donner une nouvelle dynastie nationale, la Hongrie fut comme la Bohême rattachée à l'Autriche (1526).

Rurick est un chef normand appelé par les Slaves eux-mêmes pour établir l'ordre en Russie.

5. **Les Slaves de l'Est. Les Russes.** — Très peu nombreuses et isolées dans une plaine presque sans limites, les tribus slaves de l'Est furent les dernières à se grouper pour vivre en corps de nation. Ce furent des chefs de pirates normands, des « Varègues, » qui fondèrent la première domination russe. Les habitants de Novogorod, fatigués de l'anarchie de leur pays et des attaques de leurs

voisins les Finnois. appelèrent eux-mêmes ces aventuriers, Rurick, Sineous, Trouvor, pour mettre de l'ordre dans la région. Ils accoururent volontiers. L'un d'eux, Rurick, s'empara de Novogorod et se fit appeler le grand prince, le Veliki-Kniaz (862). Ce fut le commencement de la Russie.

Sous Wladimir, successeur de Rurick, la Russie se convertit au christianisme.

A la fin du xe siècle, un des successeurs de Rurick, Wladimir (862-1064), ayant épousé une princesse byzantine, se convertit au christianisme, et une partie de ses sujets suivit son exemple. Mais comme les Russes relevèrent dès lors de l'autorité religieuse du patriarche de Constantinople, lorsque l'Eglise grecque se sépara de l'Eglise romaine, ils se trouvèrent entraînés dans le schisme.

La Russie livrée à l'anarchie, puis vassale des Mongols.

Cette période d'union et de progrès dura peu pour la Russie. Elle se divisa d'abord en une foule de principautés et de républiques rivales, puis elle tomba tout entière sous le joug des Mongols. Ces nomades d'Asie avaient été réunis par Gengis-Khan, qui leur avait donné l'empire de toute l'Asie, de la mer de Chine à la mer Caspienne. A la mort de Gengis-Khan, ses trente et un fils ou petits-fils (1254), se partagèrent son empire. Les Mongols d'Orient, les Tatars de la mer Caspienne, formèrent alors l'empire de la « Horde d'Or ». Leur chef résidait à Saraï, sur la basse Volga, à peu de distance d'Astrakan.

Les états russes tombèrent successivement sous leur joug et y demeurèrent plus de deux cents ans, du XIIIe au XVe siècle. Ils devaient payer un tribut annuel et fournir un contingent militaire.

Les princes de Moscou travaillent à unir les Russes, puis à les affranchir.

6. Indépendance des Russes. Ivan III et la Moscovie. — Le salut des Russes sortit de la Moscovie, petit duché fondé au XIIIe siècle, par les fils de cet Alexandre Newski dont Pierre le Grand fit un saint russe. Les princes de Moscou travaillèrent sans relâche, par la politique et la guerre, à « rassembler la terre russe », et ils y réussirent. Entre tous se distingua Ivan III. Il étendit son duché des

ords de la Volga à ceux de la Petchora, affluent de l'océan acial. Il s'empara de Tver et de Novogorod, les deux principaux centres de l'ancienne Russie. Mais l'œuvre capitale Ivan III fut l'affranchissement de la Russie du joug étesté des Tatars. Il y parvint presque sans peine, tant Horde d'Or s'était affaiblie par ses divisions (1480).

Ivan III (1462 1505).

Enfin, peu de temps après la prise de Constantinople par s Turcs, il contracta un mariage, qui lui permit de se oser comme le successeur des empereurs grecs. En 1472, épousa Sophie Paléologue, nièce du dernier empereur Orient. Le pape Paul II, en négociant ce mariage, espérait pérer un rapprochement entre l'Eglise grecque et l'Eglise tine. Mais ce rêve ne se réalisa pas. Ivan prit pour armes ouvelles de la Russie l'aigle à deux têtes. Moscou succéda Byzance, comme métropole de l'orthodoxie. Le tsar moscovite devint « tout à la fois l'héritier du schisme grec et le eprésentant de la chrétienté orientale en face des infidèles » (Lavisse). Ses successeurs invoqueront ce droit de éfendre les chrétiens de l'empire turc, avec la secrète ensée que les protégés ouvriraient un jour au protecteur es portes de Constantinople.

Après son mariage avec l'héritière des empereurs grecs, le czar Ivan III revendique le titre de protecteur de tous les chrétiens grecs d'Orient.

7. **L'empire grec.** — L'empire latin fondé à Constantinople par les Vénitiens et les croisés de 1204 n'avait pas duré longtemps. En 1261, Michel Paléologue reprit la ville t restaura l'empire grec. La dynastie des Paléologue ccupa le trône pendant deux siècles environ. Elle fournit ept empereurs, qui presque tous ne firent qu'assister à un ouveau démembrement de l'empire. Les Génois et les Vénitiens se disputèrent les archipels. Les Serbes conquirent Epire, la Thessalie, la Macédoine et une partie de la Thrace. En même temps, la domination des Turcs Ottomans commença à se constituer en Asie. Les villes de la côte d'Asie Mineure tombèrent successivement entre leurs mains : Brousse, Nicée, Nicomédie, Pergame. Constantinople, à son tour, fut menacée.

Décadence et faiblesse de l'empire grec sous les Paléologues.

Les Turcs Ottomans remplacent les Turcs Seldjoukides en Asie Mineure.

7. Les Turcs Ottomans. — Les Turcs étaient des Mongols nomades, sortis du Khovaresm, partie du Turkestan. Ils avaient été appelés en Asie Mineure par le sultan de Roum ou d'Iconium, en qualité d'auxiliaires. Ils rendirent de si bons services à leur maître qu'ils se jugèrent bientôt en état de le remplacer. C'est ce qui arriva en effet, en 1294. Leur chef Othman prit la place du sultan légitime, et mit tous les Etats seldjoukides sous sa domination (1). Les soldats gardèrent son nom, et s'appelèrent dès lors les Turcs d'Othman, Ottomans ou Osmanlis. Othman et ses successeurs n'eurent pas d'autre ambition que d'installer leur capitale à Constantinople. Ils comptaient sur l'affaiblissement et l'isolement des Grecs, sur la bravoure de leur armée, et en particulier de leurs fameux régiments de janissaires. Ces janissaires (jenghi-tcheri, nouveaux soldats) se recrutaient de préférence d'enfants chrétiens arrachés à leurs familles par les Turcs et élevés dans le palais du sultan. Ils étaient vêtus d'une longue robe grise et n'avaient pour tout ornement qu'une plume de héron ou de faisan au turban. On en faisait des musulmans fanatiques et des soldats admirablement exercés et disciplinés. Ne connaissant que la vie matérielle, les janissaires considéraient le sultan comme leur père nourricier. Leurs officiers portaient les noms bizarres d'inspecteurs de la soupe, de chefs des cuisines, etc., et le conseil se tenait autour d'une marmite. Quand la marmite symbolique était renversée, c'était le signal bien connu d'une guerre contre les chrétiens, ou d'une révolte contre le sultan.

Ils organisent le corps des janissaires.

Les succès des Turcs furent donc très rapides ; on les vit

(1) Les Turcs Seldjoukides avaient remplacé les kalifs de Bagdad exactement dans les mêmes conditions ; appelés comme auxiliaires, ils avaient supplanté leurs maîtres. Leur empire, d'abord aussi vaste que le kalifat, s'était divisé en cinq sultanies : Perse, Kaman, Damas, Alep, Roum (ou Rome), cette dernière en Asie Mineure.

à Brousse, puis à Gallipoli, en Europe, en Thrace, à Andrinople même. Le troisième successeur d'Othman, Bajazet Ier, surnommé l'Eclair (Ilderim), écrasa à Nicopolis 100 mille croisés expédiés par l'Europe, sous les ordres de Jean sans Peur (1396).

Ils conquièrent les principales places grecques d'Asie et d'Europe.

Constantinople ne fut sauvée cette fois que par l'invasion foudroyante des Mongols en Asie. Leur chef Tamerlan (1) battit les Turcs à Ancyre (1402). Bajazet fut fait prisonnier, et les Ottomans furent réduits quelque temps à ne rien faire.

Ils sont arrêtés par l'invasion de Tamerlan et leur désastre à Ancyre.

9. Prise de Constantinople par les Turcs (29 mai 1453). — Amurath II reconstitua l'empire ottoman et reprit vigoureusement la guerre contre les chrétiens. Mais il consuma ses forces dans la lutte que deux chefs du pays lui livrèrent avec toutes les forces des Serbes, des Roumains, des Hongrois et des Albanais. Ces deux héros furent Jean Hunyade, prince (woïwode) de Transylvanie, et Georges Castriot, prince d'Albanie, celui que les Turcs, dans leur admiration, n'appelaient que le bey Alexandre, ou Scanderbeg.

Les Turcs se relèvent avec Amurath II.

Résistance de Jean Hunyade et de Georges Castriot.

Le successeur d'Amurath, Mahomet II, fut plus heureux. Le 5 avril 1453, il mit le siège devant Constantinople. La ville était défendue par sa position naturelle, par ses bonnes murailles, une garnison de 15.000 hommes sous les ordres de l'empereur Constantin XII (Dragascès). Son port, la baie même de la Corne d'Or, avait une issue si étroite,

Siège de Constantinople, du 5 avril au 29 mai.

(1) Tamerlan ou Timour-Lenck. c'est-à-dire Timour le Boiteux, était né vers 1335, dans le Djagataï (Turkestan) et descendait par les femmes de Gengis-Khan. Il s'empara de la souveraineté du Turkestan, puis quitta Samarcande, sa capitale, traînant à sa suite tous les nomades d'Asie. Ses conquêtes ressemblent à une course rapide à travers l'Asie. Il était très cruel. Il fit égorger 100 mille captifs sous les murs de Delhi ; après la prise de Bagdad, il érigea comme trophée un obélisque de 90.000 têtes humaines. Un de ses descendants, Babour, s'établit dans l'Inde, à Delhi, et y fonda l'empire du grand Mogol (ou mongol).

que des chaînes, tendues à l'entrée du golfe, mettaient la flotte grecque à l'abri de toute surprise. Malheureusement les assiégés n'étaient pas d'accord. L'empereur, fidèle aux décisions du concile de Florence, voulait rester uni au pape et aux catholiques, et les plus hauts dignitaires du palais, comme le grand-duc Notaras, ne se gênaient pas pour dire qu'ils aimeraient mieux voir à Constantinople le turban des Turcs que le chapeau d'un cardinal.

Introduction de la flotte turque dans le port de la Corne d'or.

Malgré le feu de son artillerie, formée de 130 grosses pièces, Mahomet II n'entamait guère la défense, et sa flotte désespérait de pouvoir forcer l'entrée du port de la Corne d'Or, qui était protégée par d'énormes chaînes. Pour tourner la difficulté il imagina de faire hisser, à force de bras, sur des poutres graissées de suif, 80 vaisseaux par derrière la colline de Péra et de Galata qui formait un des côtés de la rade. L'opération était décisive; l'action de la flotte grecque se trouva paralysée. Les Turcs réunirent alors tous leurs efforts contre la muraille de l'ouest. Le 29 mai 1453 eut lieu le dernier assaut. L'empereur Constantin XII fut tué à son poste de combat et sa capitale tomba au pouvoir des Turcs. Elle fut livrée au pillage, et Sainte-Sophie convertie en mosquée. Le nombre des victimes s'éleva, dit-on, à 4.000. Cinquante mille Grecs furent réduits en esclavage. Parmi ceux qui échappèrent, les uns se réfugièrent en Italie, où ils apportèrent la langue et la littérature grecques, d'autres restèrent à Constantinople, embrassèrent l'islamisme et s'enrichirent en prenant la ferme des impôts, en faisant la banque et le commerce.

Les Turcs conquièrent toute la péninsule des Balkans.

Les conquêtes de Mahomet II, arrêtées un instant par la bravoure de Jean Hunyade, reprirent après sa mort (1456) la Serbie, la Valachie, l'Albanie, la Grèce, succombèrent tour à tour. Seuls les chevaliers de Saint-Jean, réfugiés à Rhodes, et les Vénitiens conservèrent leurs postes et leurs îles.

Cependant, en s'établissant en Europe, les Turcs n'anéantirent pas les peuples qu'ils avaient soumis. Ils campèrent

au milieux d'eux, comme une armée, sous les ordres du Sultan ou Padischah. Les chrétiens vaincus ou *raïas* (troupeaux) conservèrent leur religion, sous la suprématie d'un patriarche grec institué par Mahomet II, leur langue, leurs lois civiles, leurs tribunaux. Ils furent assujettis à un lourd impôt et livrés à l'arbitraire des gouverneurs turcs. Situation des chrétiens dans l'Empire.

Source. — *Histoire des Tchèques.* — Voir l'*Histoire de Prague* de Tomek en tchèque. Prague, 1879-1891. — *Histoire des Magyars.* Collection de l'Académie des sciences de Pesth : *Monum. Hung. historica.* — *Histoire des Byzantins*, collection du *Corpus Script. Byzantinorum*. Bonn. 1828, etc., et l'ouvrage général de Lebeau. — Les sources turques sont indiquées dans l'*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud, tome III, p. 788 et 865.

TROISIÈME PARTIE

Les grandes découvertes maritimes. — La Renaissance et la Réforme. — Rivalité des maisons de France et d'Autriche (1492-1559).

PREMIÈRE LEÇON

DÉCLIN DU MOYEN AGE. — COMMENCEMENT DE LA RENAISSANCE. — LES GRANDES INVENTIONS ET LEURS EFFETS SUR LA CIVILISATION GÉNÉRALE.

SOMMAIRE. — 1. *La première Renaissance.* C'est la préface du grand mouvement intellectuel des XVe et XVIe siècles. Ce réveil de l'esprit en Italie, dans les Flandres, est la conséquence heureuse de l'état moral et matériel de certains peuples.

2. *Les lettres italiennes.* L'italien vulgaire devient une langue littéraire, dont les fondateurs sont des Florentins : Villani, Brunetto Latini et Dante. Après Dante, Pétrarque et Boccace vont chercher leur inspiration dans les chefs-d'œuvre de l'antiquité païenne.

3. *Les beaux-arts.* Brunelleschi fait revivre les anciens ordres de l'architecture grecque. L'école de Pise et les Florentins Ghiberti et Donatello renouvellent la sculpture par l'observation exacte de la réalité. Le Flamand Van Eyck invente ou rend pratique la peinture à l'huile, et les maîtres florentins Cimabue, Giotto se servent de ce procédé pour composer leurs toiles d'après nature.

4. *Les grandes inventions.* Le perfectionnement de la boussole transforme l'art nautique, l'usage de la poudre à canon, l'art de la guerre ; l'invention du papier, puis celle de l'imprimerie,

favorisent la propagande des œuvres de l'esprit. Ces inventions vont donc modifier les conditions de la vie.

1. La première Renaissance. — Il y eut au XIVe siècle un brillant mouvement intellectuel, qui indique le réveil des esprits des peuples européens, un moment assoupis ou découragés, à cette fin du moyen âge. Ce réveil, ou, ce qui revient au même, cette renaissance, s'explique comme tous les grands mouvements de la pensée, par le bien-être, l'heureux état politique et aussi la sage éducation de l'esprit dont jouirent alors certains peuples. Chaque fois que ces circonstances se réunissent en faveur d'une nation intelligente, n'est-il pas fatal que la renaissance se produise ? C'est ainsi que la Grèce avait travaillé au siècle de Périclès, le monde latin au temps des Antonins, la France, tout récemment à la fin du XIIe siècle, à l'époque du beau règne de saint Louis.

La Renaissance, ou réveil de l'esprit, est la conséquence de l'état matériel et moral des peuples.

Cette fois ce fut ni la France, ni l'Angleterre qui furent le point de départ du réveil. La guerre de Cent ans ne laissait guère aux bons esprits de ces grands pays le loisir de continuer les travaux des lettres ou des arts. C'est en Italie, en Flandre, en Bourgogne, que le mouvement eut lieu, parce que c'est là qu'on jouissait au XIVe siècle de l'éducation et du bien-être nécessaire aux chercheurs de l'esprit.

Elle a eu pour foyers, à la fin du moyen âge, l'Italie, les Flandres.

2. Renaissance littéraire. Dante. — C'est alors que la langue des peuples d'Italie, l'italien proprement dit, acquit le titre de langue littéraire pour se substituer au latin dans les œuvres des prosateurs et des poètes. C'est l'honneur que le français vulgaire avait obtenu dès le temps des croisades. Seulement comme ce fut à Florence qu'on travailla avec le plus de zèle à produire des œuvres littéraires dans le langage populaire, ce fut le dialecte toscan, le plus pur et le plus riche, qui devint l'italien définitif.

L'italien devient une langue littéraire.

C'est le dialecte toscan, la langue de Florence, qui devint la langue italienne.

Les premiers qui prirent l'initiative de ne plus écrire en

latin furent donc des Florentins. Villani (1), qui rédigea l'*Histoire de Florence ;* Brunetto Latini (2) qui mettait en vers un recueil de jeux de mots, *le Pataffio*, et un traité de morale, *le Tesoretto*, ou petit trésor, le poète Guido Cavalcanti, et Dino Compagni le chroniqueur.

Le véritable fondateur de ce langage est Dante (1265-1321) de Florence.

Mais le plus grand de ces maîtres florentins fut Dante Alighieri. Disciple de Brunetto Latini, il cultiva toutes les sciences connues de son temps : l'astronomie, la médecine, le droit romain, la philosophie et la théologie. Il étudia le droit aux universités de Bologne et de Padoue, la philosophie dans les ouvrages de Platon et d'Aristote, la théologie dans ceux de saint Thomas. De bonne heure le poète connut Béatrix Portinari, âgée de neuf ans, à laquelle, suivant la mode de son temps, il voua un culte idéal. Béatrix mourut d'une fin prématurée, mais son image resta profondément gravée dans l'âme de Dante, et demeura pour lui, au milieu des épreuves qui l'assaillirent, comme le type même de la perfection. Il fit d'elle, dans son *Paraais*, le symbole de la science divine ou théologie.

Dissensions de Florence.

Comme il fallait, pour jouir des droits politiques à Florence, exercer une profession, Dante se fit inscrire dans la corporation des médecins. Il fut même, en l'an 1300, un des six prieurs de la république. Plus tard, mêlé aux orages de la politique, il lutta contre le parti des Noirs ou guelfes et prit rang parmi les Blancs ou gibelins. Il fut alors déchu de ses fonctions et exilé. Forcé de chercher un refuge successivement à Lucques, Vérone, Mantoue, il apprit « combien est amer le pain de l'étranger, combien il est dur de monter et de descendre l'escalier d'autrui ». Il quitta même

(1) Jean Villani (1275-1348). Son histoire a été continuée par son frère Mathieu de 1348 à 1363, puis par son neveu Philippe, jusqu'en 1366. On sait ce qu'il faut penser sur l'impartialité de cette histoire. Voir la note de la page 25.

(2) Brunetto Latini, mort en 1394, passa vingt-quatre ans à Paris et composa plusieurs ouvrages en français : *le Trésor de toutes choses*, etc.

l'Italie et vint à Paris, où il entendit, sur la paille de la rue du Fouarre, de savantes leçons de théologie. Lorsque Henri VII descendit dans la péninsule, Dante fonda de grandes espérances sur le voyage de l'empereur. Il saluait en lui le défenseur de la justice et du droit, le régénérateur de l'Italie. Mais Henri VII échoua misérablement. Les ennemis du poète exigeaient, pour le laisser rentrer à Florence, qu'il implorât son pardon à genoux, sur le seuil de l'église San Giovanni. Dante préféra se retirer à Ravenne, auprès du seigneur Guido da Polenta, et y mourut (1321). Il composa lui-même, dit-on, son épitaphe : « Ci-gît Dante le proscrit, l'enfant de Florence qui fut pour lui une dure marâtre. »

Dante à Paris.

Son œuvre capitale est le chant de la *Divine Comédie*. Le poète à une merveilleuse vision. Il rêve qu'un jour, dans une forêt sauvage, il était poursuivi par une bête féroce, quand tout d'un coup Béatrix, morte depuis longtemps, lui apparut au sein de la gloire, le délivra, et le confia aux soins de Virgile. Le grand poète conduisit alors Dante à travers l'enfer, le purgatoire, puis Béatrix elle-même lui fit visiter le ciel.

Son œuvre, la *Divine comédie*, doit être considérée comme le tableau complet d'une civilisation.

Le poème est donc divisé en trois chants, dont le premier, *l'Enfer*, est inspiré par le souffle le plus puissant. Dante à si bien fait passer dans ces vers les passions, les espérances, la science, les croyances de ses contemporains, qu'il faut considérer la *Divine Comédie* comme une sorte d'épopée et de tableau de la vie nationale de l'Italie de son temps.

Inutile de dire que si le poème est inspiré de la foi la plus vive, Dante s'inspire de sa haine ou de son affection pour placer en enfer ou en paradis ses contemporains. Presque tous les guelfes marquants sont des damnés ; en revanche, les gibelins sont dans la gloire.

On y voit encore les passions politiques du poète.

3. Pétrarque et Boccace. — L'impression produite en Italie par l'œuvre de Dante fut durable. La langue qui

Après Dante, les hommes de lettres s'inspirent des auteurs de l'antiquité. C'est l'inspiration classique.

flottait encore entre quatre dialectes était fixée. C'était une révélation. Des chaires publiques furent fondées pour l'interprétation de la pensée du poète. Les lettres italiennes ne furent plus abandonnées. Toutefois, entre Dante et ses glorieux successeurs, Pétrarque et Boccace, il y a tout un abîme. C'est que l'inspiration de Dante est encore celle du moyen âge, tout entier, l'inspiration de la foi chrétienne. Celle de Pétrarque et de Boccace se rattache aux œuvres de l'antiquité païenne, latine ou grecque. Ce sont déjà des humanistes, c'est-à-dire des écrivains ambitieux de faire revivre les chefs-d'œuvre des classiques anciens.

Pétrarque (1304-1374).

Pétrarque eut un culte passionné pour Virgile, Cicéron, Tite-Live et pour l'art antique. Le premier il rechercha, traduisit, commenta les anciens, il fut un véritable initiateur. Dans ses *Canzone*, ou chansons d'amour et ses sonnets, il chante la vertueuse Laure de Noves, qu'il avait connue à Avignon, et à laquelle il avait voué un culte idéal, comme Dante à Béatrix, les charmes des vallées où jaillit la fontaine de Vaucluse.

Boccace (1313-1375).

Boccace avait été appelé à occuper la première chaire fondée à Florence pour l'interprétation de la *Divine Comédie*. A l'exemple de Pétrarque, il s'occupa avec ardeur de la recherche des manuscrits et contribua puissamment à répandre l'étude de la langue et de la littérature grecques. L'Italie lui doit la langue de la prose comme elle doit à Dante et à Pétrarque sa langue poétique. Son principal ouvrage est le *Décaméron*, qu'il composa à la demande de la reine Jeanne de Naples. Boccace imagine qu'au moment de la peste noire de Florence (1348) des jeunes gens, nobles et dames, se retirent au nombre de dix à la campagne. Chacune de ces dix personnes, afin de se distraire, raconte une histoire par jour. On continue ainsi pendant dix jours. De là le titre de l'ouvrage, recueil de cent nouvelles. Ce livre, peinture trop fidèle des mœurs licencieuses de l'Italie du XIVe siècle, n'a de valeur que par sa forme littéraire.

Le principal ouvrage de Boccace est le *Décaméron*.

4. Renaissance de l'architecture. Brunelleschi. — Au XIII[e] siècle, c'était la France qui était la patrie des maîtres qui avaient répandu partout l'art ogival et construit les merveilleuses cathédrales gothiques. A la fin du XIV[e] siècle, alors que l'art ogival était en pleine décadence parce qu'il avait adopté des ornements confus et tourmentés, (c'était le style « flamboyant »), l'architecture italienne se renouvelle. Jusqu'ici elle n'avait rien créé d'original, elle s'était contenté de combiner d'une manière heureuse différents styles : l'arabe, le byzantin, enfin le gothique.

L'art ogival est en décadence au XIV[e] siècle.

Le créateur de l'architecture italienne de la Renaissance fut le Florentin Brunelleschi (1375-1444). Il étudia les anciens et les ruines encore superbes qui couvraient le sol de l'Italie et il retrouva les lois de la proportion dans leurs œuvres. Il fit revivre les anciens ordres grecs : le dorique, l'ionique et le corinthien ; il substitua le plein cintre à l'ogive. On lui doit la coupole de la cathédrale de Florence aussi vaste que celle de Saint-Pierre qu'elle précède cependant d'un siècle, le palais Pitti à Florence, etc.

Le Florentin Brunelleschi (1375-1444) remet en honneur l'architecture grecque.

5. Sculpture. — Jusqu'au XIII[e] siècle, les sculpteurs italiens imitèrent servilement les artistes de Byzance. Les sculpteurs byzantins n'observaient plus la réalité ni les chefs-d'œuvre antiques ; ils se bornaient à reproduire des types convenus : de là des scènes remplies de personnages alignés, avec des corps trapus, des têtes trop grosses, des membres émaciés et incorrects dans leur rigidité. Nicolas de Pise, né vers 1207, s'affranchit de la convention byzantine et créa la sculpture italienne. Chargé de travaux au baptistère de Pise, il étudia les bas-reliefs des anciens sarcophages grecs, en même temps qu'il s'appliqua à l'observation de la nature et à la reproduction de la vie. Ses sculptures reproduisent les scènes de l'Evangile. L'école de Pise prospéra pendant tout le XIV[e] siècle avec André de Pise, André Orcagna et leurs élèves. Elle fut alors dépassée par celle de Florence qu'elle avait formée. Laurent Ghiberti

La sculpture se renouvelle par l'observation de la nature et aussi des modèles anciens.

Nicolas de Pise et son école.

L'école de Florence, Laurent Ghiberti (1378-1455). Donatello (1383-1466).

(1378-1455) et Donatello (1383-1466) furent les premiers représentants de l'école de Florence. Donatello, chargé par Côme de Médicis de restaurer les antiques, les imita et les égala presque dans son *Saint Jean-Baptiste* et son *Saint Marc* auquel, disait Michel-Ange, il ne manquait que la parole. Ghiberti s'illustra par la sculpture des belles portes du baptistère de Florence. Leur contemporain, Luca della Robia, également Florentin, fit en terre cuite, passée au verni, des images simples et familières, mais avec une pureté de style digne des maîtres grecs.

Luca della Robbia.

Les sculpteurs de Bourgogne. Nicolas Sluter.

A la même époque la cour de Philippe de Bourgogne donnait asile à un Hollandais, ymagier (imagier) ou sculpteur qui atteignit les grands artistes de Florence. C'était Claux, ou Nicolas Sluter, dont le chef-d'œuvre fut précisément le tombeau du duc Philippe entouré de quarante statuettes.

La peinture à l'huile est rendue pratique par le Flamand Van Eyck (1379-1440).

6. La peinture. — C'est également des états de la maison de Bourgogne, mais de Flandre cette fois, et de la ville de Bruges, que sortit la découverte qui permit la renaissance de la peinture ou plutôt la création d'une peinture nouvelle.

Jean Van Eyck, dit Jean de Bruges, découvrit en effet le procédé de la peinture à l'huile qui rendit les tableaux indestructibles. Il imagina en outre l'emploi de ces siccatifs qui, en faisant promptement disparaître l'humidité de la peinture, permet au peintre de continuer son tableau sans attendre que sa couleur ait séché. Les artistes n'avaient fait jusqu'alors que des fresques, c'est-à-dire des peintures sur mur, ou bien encore des images sur bois. Ils purent alors composer sur toile. Les écoles d'Italie se servirent de ce procédé pour composer leurs grandes œuvres.

L'école de Florence. Cimabue (1240-1300).

Ici encore ce furent les Florentins qui eurent la gloire de donner le signal du mouvement. Leur premier maître fut Cimabue dont Florence possède encore la *Madone* à Santa Maria Novella. Cependant Cimabue conservait encore un

peu les usages de la peinture byzantine, c'est-à-dire que ses dessins étaient quelquefois trop rigides. Un pauvre berger qu'il recueillit, et dont il fit son élève, Giotto, peignit mieux encore d'après nature. Il fut le premier peintre italien capable de faire un portrait. On lui doit ceux de Dante, son ami, et de Brunetto Latini.

Giotto (1276-1336).

En dehors de l'école de Giotto, il faut citer Fra Angelico, dont le dessein, l'inspiration, le sentiment religieux, rappellent le moyen âge. On peut en juger par le chef-d'œuvre que le Louvre possède de lui, le *Couronnement de la Vierge*. Mais Fra Angelico était une exception. Les maîtres italiens restèrent fidèles à l'étude et à l'imitation de la nature.

Fra Angelico est en dehors de cette école (1387-1455).

7. Inventions pratiques. Boussole, poudre à canon, etc. — L'activité de l'esprit à la fin du moyen âge est encore marquée par l'application ou la généralisation de plusieurs découvertes qui ont profondément modifié les conditions de la vie des peuples. Au XIVe siècle, en effet, une transformation complète s'opère dans l'art nautique par l'apparition de la boussole, dans l'art de la guerre par l'usage de la poudre à canon, dans la propagande des œuvres de l'esprit par l'invention du papier, puis par celle de l'imprimerie.

Les grandes inventions du XIVe siècle vont transformer les conditions de la vie.

La propriété qu'a l'aiguille aimantée de se tourner toujours vers le nord avait été probablement révélée par les Chinois aux Arabes qui la transmirent eux-mêmes à l'Europe. Mais la boussole ne fut longtemps qu'un instrument d'un usage peu pratique, parce qu'on se contentait de placer l'aiguille sur un fétu de paille nageant lui-même dans un vase d'eau. Le moindre vent la faisait chavirer. Au XIVe siècle Gioia d'Amalfi (Naples) la perfectionna en plaçant l'aiguille aimantée sur un pivot qui lui permit, en toute occasion, de céder librement à l'attraction polaire. L'appareil était contenu dans une boîte de verre sur laquelle était dessinée la rose des vents : d'où le nom de

La boussole devient un instrument pratique pour les navigateurs.

boussole (bossola), petite boîte. Dès lors, on put s'orienter autrement que par l'observation du soleil et des astres, quitter les côtes et s'aventurer sur les mers. Les grandes découvertes devenaient possibles.

L'artillerie devient une arme utile.

L'histoire de la poudre à canon doit être la même que celle de la boussole. Ce sont sans doute les Chinois qui découvrirent les premiers les propriétés de ce mélange de soufre, de salpêtre et de charbon ; qui les transmirent ensuite aux Arabes. Ceux-ci, et en particulier les Arabes d'Espagne, apprirent aux Occidentaux l'usage de l'artillerie.

L'invention des armes à feu portatives transformera la guerre.

Toutefois il fallut plus d'un siècle pour perfectionner les armes à feu, pour transformer ces vieilles bombardes, couleuvrines ou veuglaires, qui ne faisaient guère que du bruit. Les frères Bureau donnèrent à Charles VII de véritables canons. Enfin au XIVe et XVe siècle apparurent les armes à feu portatives, l'arquebuse à croc qui pesait encore 28 kilogrammes (1), l'arquebuse à mèche, puis le mousquet ou arquebuse à rouet. Le mot de fusil ne se rencontre qu'au XVIIe siècle, et c'est aussi à cette époque seulement que les armes à feu de l'infanterie deviennent redoutables.

Le mousquet et le fusil.

8. Le papier et l'imprimerie. — On écrivait à l'ori-

(1) Elle était portée sur un chevalet en bois et retenue par un croc. On y mettait le feu avec un boute-feu. L'arquebuse à mèche, plus petite et portée par un seul soldat qui la plaçait pour tirer, sur un bâton fourchu, avait, attachée au chien, une mèche allumée qu'une détente abaissait sur l'amorce. Dans l'arquebuse à rouet, moins pesante encore que la précédente, la mèche était remplacée par une pierre à feu. Lorsqu'on appuyait sur la détente, un rouet d'acier cannelé frottait contre cette pierre et produisait les étincelles qui enflammaient la poudre. Cette arquebuse ou mousquet, qui date de la fin du XVIe siècle, est originaire d'Allemagne. Vers 1630, le frottement du rouet contre la pierre fut remplacé, en France, par le choc de la pierre contre une plaque d'acier. Ainsi est née la platine à silex, qui a donné son nom au fusil (*fucile*, en italien, signifie pierre à feu).

DURUY.

gine sur toutes les matières qui pouvaient recevoir l'écriture : le bois, la pierre, le bronze, l'ivoire, etc. Puis on se servit du papyrus, papier fait avec les fibres d'un roseau d'Egypte et de Sicile, et de parchemin dont le meilleur était fabriqué à Pergame avec des peaux de mouton, de chèvre ou de veau (vélin). Dès le premier siècle de notre ère, les Chinois réduisirent en feuilles de papier une pâte d'écorces d'arbre, de vieux chiffons de soie et de coton. Le papier de coton fut importé au XIe siècle par les Grecs en Sicile et dans l'Italie du sud, où les rois normands de Naples l'employaient fréquemment pour leurs diplômes. Introduit en Espagne par les Arabes, il fut remplacé par le papier de chanvre et de lin, fabriqué dans le pays. L'usage du papier de lin se répandit ensuite en France et dans le reste de l'Europe où sa fabrication devint d'autant plus aisée, que presque tout le monde se mit alors à porter du linge de corps en toile fine. Le bon marché des chiffons rendit possible la fabrication du papier, sans lequel il eût été presque inutile d'inventer l'imprimerie.

L'invention du papier de chiffon.

Papier de coton.

Papier de lin.

Utilité de cette découverte pour l'imprimerie.

La découverte de l'imprimerie suivit en effet celle du papier et fut préparée par le perfectionnement de la gravure. Ainsi les fabricants d'images de la ville de Harlem, en Hollande, désireux d'ajouter au bas du portrait des saints quelques paroles pieuses, eurent l'idée de graver sur le bois, et à rebours, des lettres qui, au moment de la gravure, reparaissaient naturellement comme l'image elle-même sur le papier. Telle était la xylographie (du grec *xylon*, bois), ou gravure sur bois. Vers 1420, un éditeur de Harlem, Laurent Coster, renonça à la planche gravée et employa des caractères mobiles en bois. Il créa ainsi la typographie.

La gravure prépare à l'invention de l'imprimerie.

Xylographie.

Typographie.

Mais ce fut Jean Gutenberg de Mayence qui, en perfectionnant l'art nouveau, mérita d'être considéré comme l'inventeur de l'imprimerie. Forcé d'émigrer à Strasbourg vers 1420, à la suite de troubles politiques, il forma une

Jean Gutenberg, de Mayence, invente les caractères métalliques et mobiles.

sorte d'association avec le banquier Jean Fust de Mayence, et un habile calligraphe, ancien élève de l'Université de Paris, Pierre Scheffer. Il substitua aux caractères en bois, qui s'usaient trop vite, des lettres métalliques formées d'un alliage de plomb et d'antimoine. De son côté, Pierre Scheffer eut l'idée de couler en fonte les caractères qu'on avait jusqu'alors sculptés un à un sur bois ou sur métal. Il inventa le poinçon ou tige d'acier, à l'extrémité de laquelle est taillée la figure d'une lettre en relief et à rebours. Le même poinçon, frappé dans le cuivre, y forme une empreinte en creux, la « matrice », sorte de moule où l'on peut fondre une quantité illimitée de caractères.

Pierre Scheffer invente le poinçon.

Diffusion de l'imprimerie.

9. Diffusion de l'imprimerie. Les grands imprimeurs. — Les premiers monuments de l'imprimerie furent les *Lettres d'indulgence* du pape Nicolas V en 1453, puis en 1455, la *Vulgate*, version latine de la Bible, à deux colonnes de quarante-deux lignes chacune; enfin, en 1457, le *Psautier de Mayence*. De Mayence, l'imprimerie se répandit rapidement dans toute l'Europe. En 1465, elle fut introduite à Subiaco, près de Rome, par Sweinheim et Pannartz; en 1467, à Rome, par Ulrich Hahn; en 1479, à Paris, sous le règne de Louis XI, par Ulrich Gering, Martin Krantz et Guillaume Friburger, sous la haute surveillance du recteur de Sorbonne, Guillaume Fichet; de 1472 à 1480, à Anvers, puis en Angleterre, en Espagne et, à la fin du siècle, en Suède et en Russie.

Les premiers grands imprimeurs.

Après Gutenberg, Furst et Scheffer, on cite, parmi les grands imprimeurs, les Froben, établis à Bâle, vers 1491, — les Alde Manuce, fixés à Venise dès 1488, — Friburger, Viscousan et les Estienne en France. Les Estienne fondèrent en 1502, à Paris, une véritable dynastie d'imprimeurs qui se continua jusque sous le règne de Louis XIV. Robert Estienne publia les grands classiques latins et son fils Henri les classiques grecs. Plus tard, les Elzévirs acquirent

une grande renommée à Leyde, Amsterdam, Utrecht et la Haye (1583-1712).

Ouvrages à consulter. — Sur les grandes inventions : Reinaud et Favé, *du Feu grégeois, des feux de guerre et de l'origine de la poudre à canon*. — A.-F. Didot, *Essai sur la typographie*. — Bouchot, Egger, *le Livre*. — Delaborde, *la Gravure*.

IIe LEÇON

DÉCOUVERTES MARITIMES. — CHRISTOPHE COLOMB. — LES PORTUGAIS AUX INDES, LES ESPAGNOLS EN AMÉRIQUE.

SOMMAIRE. 1. — *Causes des grandes découvertes.* Elles sont un des effets du grand réveil de l'esprit et de l'activité des hommes à la fin du moyen âge. Elles sont dues aussi à la foi et à la hardiesse des Portugais et des Espagnols.

2. *Rôle des Portugais.* Sous l'inspiration d'Henri le Navigateur, ils ont patiemment travaillé à découvrir les côtes d'Afrique, puis Barthélemy Diaz a touché l'extrême pointe de ce continent, et Vasco de Gama est arrivé aux Indes par mer en 1498.

3. *L'empire des Portugais.* Ce fut une longue traînée de comptoirs, comme celui des Carthaginois dans l'antiquité.

4. *Rôle des Espagnols.* Il a été décidé tout d'un coup par le voyage de Chistophe Colomb et la découverte de l'Amérique, le 12 octobre 1492. Les Espagnols ont exploité le centre et le sud de ce continent et traversé l'Océan Pacifique.

5. *Empire des Espagnols.* C'était un territoire compact, véritable empire administré par le conseil des Indes et des agents venus d'Europe.

6. *Résultats des découvertes.* Les plus appréciables furent la transformation des voies commerciales et un accroissement si considérable de richesses que la vie tout entière en fut modifiée.

1. Causes générales des découvertes maritimes. — Le moyen âge n'avait pas manqué de hardis explorateurs, navigateurs ou missionnaires, pour visiter des terres absolument ignorées des anciens. Mais ces explorateurs avaient été si peu soutenus et si peu suivis, et leurs voyages étaient si loin de répondre aux connaissances et aux désirs des hommes de leur temps, que leurs résultats avaient passé inaperçus et souvent même avaient été complètement oubliés. On se rappelait encore, il est vrai, que le Vénitien Marco Polo avait pu traverser toute l'Asie, séjourner vingt ans en Chine et revenir en Italie. Il avait fait connaître le Japon, Sumatra, Zanzibar et Madagascar.

Les explorateurs du moyen âge sont peu connus, leurs voyages sont oubliés.

Mais nul ne se souvenait que les Scandinaves et les Normands du IXe et du Xe siècle avaient traversé l'Atlantique sur leurs grandes baleinières et exploré l'Islande, le Groenland, le « Vinland » le pays de la vigne, c'est-à-dire la côte nord-est des Etats-Unis. Nul ne savait que les Génois et les Dieppois avaient découvert le golfe de Guinée.

On oublie que les Danois ont découvert le nouveau monde au XIe siècle.

Pour que les grandes expéditions maritimes devinssent pratiques et fructueuses, il fallait qu'elles fussent l'œuvre raisonnée et voulue d'un peuple tout entier, dirigé par son roi. C'est ce qui arriva au XVe siècle. Les peuples d'Espagne et de Portugal, libérés de tout autre souci, hardis et actifs, tournèrent du côté de la mer, au bord de laquelle ils étaient merveilleusement placés, cette activité de l'esprit que d'autres avaient tournée vers les arts et les lettres, et leurs rois les y poussèrent vivement. Ainsi le goût des découvertes au delà de la mer ne fut qu'une forme du réveil intellectuel qui se manifestait en Europe à la fin du moyen âge.

La principale cause des grandes expéditions maritimes est le réveil de l'esprit et de l'activité à la fin du moyen âge.

C'est la véritable cause de ce mouvement d'exploration. Quant aux raisons secondaires il faut évidemment les chercher dans l'esprit de foi qui animait ces peuples et les poussait à conquérir des terres nouvelles pour y porter l'Evangile, et aussi dans l'amour du gain, le désir de trouver des routes commerciales fructueuses et de faire concurrence aux Vénitiens et aux Génois.

Causes secondaires, l'esprit de foi, l'amour du gain.

2. Les Portugais. — Le grand promoteur des entreprises maritimes en Portugal fut le prince Henri, fils du roi Jean. A peine âgé de 20 ans, Henri avait fait une croisade au Maroc et s'était emparé de Ceuta, en face de Gibraltar (1414). Il consacra désormais sa vie aux explorations maritimes. Etabli en 1415 à la pointe extrême de son royaume près du cap Saint-Vincent, il s'entoura de marins et de géographes, il concentra autour de lui tous les renseignements nécessaires aux navigateurs, enfin il ne négligea rien pour encourager l'œuvre des découvertes.

Le promoteur des expéditions des Portugais est Henri le Navigateur.

L'histoire des entreprises des Portugais présente en

Les entreprises des Portugais de 1415 à 1515.

effet une suite remarquable, de 1415, date de l'établiss[e]ment d'Henri le Navigateur en face de la mer, à 1515, da[te] de la mort d'Albuquerque, le premier vice-roi des Indes. Ell[e] se divise en trois grandes périodes : la première compren[d] l'exploration lente mais méthodique de la côte d'Afrique; la deuxième, la découverte de la route des Indes par Vasc[o] de Gama ; la troisième, la fondation d'un empire colonial.

La découverte des côtes d'Afrique des Açores au cap de Bonne-Espérance, de 1415 à 1486.

3. Marche vers le sud (1415-1486). — Il est inutil[e] de rappeler toutes les expéditions qui conduistrent heureu-sement les navigateurs du prince Henri des côtes du Maro[c] à l'extrémité de l'Afrique. Les Açores, Madère, tous les caps, toutes les baies de la côte furent les étapes succes-sives de cette patiente exploration. Il suffit de rappeler les deux voyages qui démontrèrent d'une façon préremptoire que le continent africain était entouré de tous côtés par la mer, le voyage de Barthélemy Diaz et celui de Covilham.

Barthélemy Diaz atteint l'extrême sud, et voit le tournant de la côte en 1486.

En longeant le continent, Diaz fut brusquement jeté vers le sud par une tempête de trois jours. Quand le beau temps revenu il gouverna vers la terre, il s'aperçut que la côte changeait de direction et ne se prolongeait pas vers le sud. Il avait, à son insu, dépassé la pointe méridionale du conti-nent africain. Il prit terre à la baie d'Algoa et revint en Portugal. Comme il avait surnommé le point extrême de l'Afrique le cap des Tempêtes, le roi Jean II changea ce nom de mauvais augure en celui de Bonne-Espérance (1486).

En même temps, Covilham atteint la mer des Indes par la Méditerranée et l'Egypte.

Pendant que Barthélemy Diaz tournait l'Afrique par le sud, Covilham faillit le rejoindre par un voyage commencé en Egypte par ordre de Jean II. Il s'était rendu d'abord à Aden, en Arabie, de là dans l'Inde, puis sur la côte d'Afri-que à Sofala. Il alla trouver enfin le « prêtre Jean », roi d'Abyssinie, autrement dit le Négus, qui le retint à sa cour. Mais il tint à envoyer au roi Jean des données certaines sur la route qui pouvait mettre en relation le Portugal et les Indes par l'Atlantique.

4. Vasco de Gama. Découverte de la route maritime

des Indes. (1497-1498). — Après dix années d'interruption, dans l'intervalle desquelles Christophe Colomb découvrit l'Amérique, Vasco de Gama, désireux de vérifier les assertions de Covilham, s'embarqua pour les Indes, le 8 juillet 1497, sous le règne d'Emmanuel le Fortuné (1495-1521), avec quatre petits navires de moins de 100 tonneaux, montés par 160 hommes d'équipage. La veille du départ, il avait communié, et le célèbre couvent de Bélem fut bâti à l'endroit même où il avait quitté le rivage. Vasco de Gama doubla avec difficulté le cap de Bonne-Espérance, le 22 novembre suivant. Le jour de Noël, il toucha au pays qui prit à cette occasion le nom de Natal, et aborda enfin à la côte de Mozambique et à celle du Zanguebar. Les Arabes de la ville de Mélinde étaient en relations régulières avec la côte de Malabar, dans l'Inde. Vasco de Gama s'y procura un pilote, avec lequel, après une traversée de 23 jours, il arriva à Calicut, le 20 mai 1498. Ainsi, pour la première fois, un navigateur européen avait osé s'aventurer dans un voyage de 700 lieues de traversée, des côtes d'un continent à celles d'un continent voisin. Malgré les intrigues des négociants arabes, Vasco de Gama conclut un traité d'alliance avec le *Zamorin* ou roi de Calicut, et revint à Lisbonne deux ans après son départ. Emmanuel le Fortuné lui donna le titre d'almirante ou amiral, et une pension de 3.000 ducats. Plus tard Le Camoëns chanta dans les *Lusiades* l'héroïque expédition qui avait ouvert les Indes aux Portugais (Lusitaniens).

Vasco de Gama contourne l'Afrique tout entière et arrive aux Indes par mer, le 20 mai 1498.

5. Empire colonial portugais. Albuquerque. — A la période des explorations succéda celle des conquêtes. La fondation d'un empire colonial en Asie fut le résultat des luttes soutenues par les Portugais contre les peuples rivaux qui se trouvèrent tout à coup lésés dans leurs intérêts commerciaux.

Vasco de Gama, en effet, changeait, par ses découvertes, la grande voie de communication du monde, en la repor-

La découverte d'une route maritime pour arriver aux Indes excite une ligue contre les Portugais.

tant sur l'océan Atlantique. L'ancienne route vers l'Inde par la Méditerranée, l'Egypte et la mer Rouge, où les Arabes, maîtres, depuis le IXe siècle, des côtes de l'Indoustan, servaient d'intermédiaires entre les marchands européens et les Indiens, allait être délaissée. C'était la ruine pour l'Asie antérieure et pour les puissances méditerranéennes. Plusieurs ligues se formèrent entre les princes arabes, Venise, le soudan d'Egypte, la Perse, le zamorin de Calicut et d'autres petits souverains de l'Inde. Les Portugais triomphèrent de toutes les résistances.

Le fondateur de l'empire colonial portugais est Alphonse d'Albuquerque.

Ils eurent tour à tour à leur tête Vasco de Gama lui-même, Francois d'Almeida et enfin Alphonse d'Albuquerque. Celui-ci fut le véritable créateur de l'empire portugais dans les Indes. Il établit sa capitale à Goa, en 1510, puis il s'empara de Ceylan, de Malacca, entrepôt du commerce entre l'Inde et la Chine. Il imposa des tributs aux rois de Pegou et de Siam, fonda de nombreux comptoirs dans les îles de la Sonde et dans les îles à Epices ou Moluques et fit entrer ainsi les Portugais dans un nouveau monde, celui dont l'exploration complète ne date que de notre siècle, l'Océanie. Alphonse d'Albuquerque s'appliqua encore à faire respecter et aimer la domination portugaise par sa justice et son humanité vis-à-vis des Hindous. Il mourut pauvre à Goa en 1515, et les Hindous firent pendant longtemps des pèlerinages à son tombeau.

Après les conquérants, les missionnaires. Prédications de saint François Xavier.

Les conquérants furent accompagnés par les missionnaires qui, plus hardis que les soldats, dépassèrent les Indes et prêchèrent l'Evangile en Chine et jusqu'au Japon. Les Jésuites se placèrent au premier rang dans cette belle entreprise. L'un d'eux, saint François Xavier, couvrit en moins de dix ans, les Indes portugaises d'Eglises de collèges, de séminaires. Il entama même le Japon où il fit 3.000 conversions.

6. Caractères de la domination portugaise. — A la fin du XVIe siècle les possessions portugaises se déroulaient

donc en un immense ruban de stations navales, de forteresses et de comptoirs, répartis sur 5.000 lieues de côtes, de Lisbonne au Japon et aux îles Moluques. C'étaient, en partant de l'Europe : les Açores, Madères, le Sénégal, la Guinée, le Congo, le cap de Bonne-Espérance, Sofala, Mozambique et Mélinde, Socotora, Aden, Mascate, Ormuz, les côtes de Malabar et de Coromandel (Diu, Goa, Cochin, Calicut, Ceylan, Négapatam, Mazulipatam), le Bengale, Malacca, Macao, les îles de la Sonde et les Moluques (Ternate, Timor).

L'empire des Portugais n'est qu'une immense traînée de comptoirs. Il rappelle l'ancien empire carthaginois.

Ces possessions n'étaient pas des colonies comme celles que fondèrent les Espagnols et les Anglais. C'étaient de simples entrepôts commerciaux, assez semblables aux anciens établissements des Carthaginois sur les bords de la Méditerranée. Pendant longtemps, les Portugais, jaloux de conserver pour eux seuls les bénéfices du commerce de l'Inde, chassèrent les navires qu'ils rencontrèrent sur la route. Dès lors, les denrées de l'Afrique et de l'Asie, qui auparavant étaient introduites sur les marchés de l'Europe par l'intermédiaire des Arabes, des Vénitiens et des Génois, furent apportées directement à Lisbonne par les négociants portugais. Lisbonne vit s'accumuler dans ses magasins, pour être ensuite vendus aux nations de l'Occident, les épices des Moluques (girofle, muscade, poivre), la soie, le thé et les céréales de Chine et des Indes, le riz et les bois de l'Indo-Chine, les parfums, les étoffes, la cochenille, l'indigo, le café, le coton et le sucre des Indes et de l'Arabie, les perles de Ceylan, les pierres précieuses de l'Asie centrale, les métaux du Japon, l'ivoire, les gommes, les diamants et la poudre d'or de l'Afrique, etc. Tous ces produits coûtaient moins cher à Lisbonne qu'à Alexandrie. Venise et Gênes perdirent le monopole de ce commerce.

Le commerce de l'Inde.

Lisbonne entrepôt de l'Occident.

Les Portugais se trouvèrent alors au comble de leur puissance. Malheureusement cette prospérité fut de courte durée. L'avidité des vice-rois et des autres fonction-

Déclin de l'empire colonial portugais.

naires envoyés par la métropole, l'exploitation souvent cruelle des pays conquis, l'éloignement et la faiblesse du Portugal qui se dépeuplait pour subvenir au gouvernement et au commerce des colonies, amenèrent une prompte décadence. Vers 1580, les Portugais allaient être chassés des Indes, lorsque leur pays, avec ses possessions lointaines, fut réuni à l'Espagne sous Philippe II. Une partie de leur empire colonial devait bientôt tomber au pouvoir des Hollandais.

Le rôle maritime des Espagnols s'est décidé tout d'un coup grâce à l'initiative d'un seul homme.

7. Les découvertes des Espagnols. — L'œuvre des Portugais fut le résultat de longs efforts patiemment combinés, pour arriver à un but bien arrêté : la découverte de la route des Indes par le sud de l'Afrique. Celle des Espagnols fut provoquée au contraire, tout d'un coup, par l'initiative hardie d'un homme qui leur révéla, par un heureux hasard, le Nouveau monde.

L'histoire des découvertes des Espagnols se divise aussi en trois périodes. La première (1492-1506) comprend les quatre voyages de Christophe Colomb, avec la reconnaissance des Antilles et d'une partie de la Colombie ; la deuxième (1506-1519) comprend, d'une part, l'exploration de l'Amérique centrale, de l'autre, la découverte de l'océan Pacifique ; enfin, la troisième (1519-1550) est remplie par les exploits des conquérants espagnols, Fernand Cortez au Mexique, François Pizarre au Pérou, etc.

Hypothèse de la sphéricité de la terre.

8. Christophe Colomb. Découverte de l'Amérique (12 octobre 1492). — A la fin du xve siècle, un bon nombre d'esprits admettaient l'idée de la sphéricité de la terre comme parfaitement scientifique. Cette hypothèse pouvait faire naître une autre idée pratique chez un navigateur hardi. Si la terre était ronde, pourquoi n'arriverait-on pas aux Indes en en faisant le tour par l'ouest, c'est-à-dire en traversant l'Atlantique. La supposition était juste.

Un navigateur de Gênes qui conçut le premier cette autre hypothèse, eut aussi la pensée courageuse d'en tenter la

vérification. Il s'appelait Christophe Colomb ; il avait quarante-cinq environ, et depuis l'âge de quatorze ans il s'adonnait à la navigation. Le séjour qu'il avait fait en Islande, au pays de ceux qui avaient jadis découvert et fréquenté l'autre bord de l'Atlantique, puis à Lisbonne sous le règne de Jean II, son mariage avec la fille d'un marin célèbre (1), n'avaient pu que confirmer sa résolution. Il lui fallait encore un prince assez intelligent pour le comprendre et assez généreux pour lui donner les moyens de tenter le voyage. Il s'adressa inutilement aux rois de France et d'Angleterre, Charles VIII et Henri VII, à Gênes sa patrie. Heureusement Isabelle de Castille comprit mieux son dessein. Elle lui accorda enfin 300 ducats et trois petits bâtiments ou caravelles, la *Santa Maria*, la *Niña* et la *Pinta*. Les frères Alonzo et Yanez Pinson commandaient sous sa direction.

L'idée d'arriver aux Indes en traversant l'Atlantique est une conséquence de cette hypothèse.

Christophe Colomb veut la réaliser.

Isabelle de Castille lui donnera les moyens de tenter l'entreprise.

On mit à la voile au port de Palos, le 3 août 1492. Colomb gagna d'abord Gomera, l'une des Canaries, pour y relâcher, et en repartit le 6 septembre. Du 6 septembre au 11 octobre, l'équipage perdit la terre de vue. La rapidité des courants, les calmes plats du tropique, les îles flottantes de varech de la mer des Sargasses, épouvantèrent les matelots. Ceux-ci étaient sur le point de se révolter. Colomb les contint par sa ferme attitude. Enfin, dans la nuit du 11 octobre, un matelot de la *Pinta*, qui était en avant, cria : « Terre ! » et, au point du jour, les Espagnols découvrirent l'île de Guanahani (probablement Watling, une des Lucayes), que Christophe Colomb appela, en rendant grâces au Seigneur, du nom de San-Salvador. Il croyait avoir touché à l'une des îles situées à l'est de l'Asie ou des Indes. De là le nom d'Indes occidentales donné, depuis cette époque, aux Antilles et à l'Amérique centrale. Peu après, le hardi navigateur découvrit encore Cuba, qu'il

Premier voyage (3 août 12-oct. 1492).

Ile de Guanahani.

(1) Barthélemy Perestrello.

Cuba. Hispaniola.

prit pour le Zipangu ou Japon, Hispaniola (petite Espagne, depuis, Haïti), et revint en Espagne où il fut reçu en triomphe à Barcelone.

Deuxième voyage (septembre 1493-juin 1496).

Antilles, Jamaïque, etc.

Une nouvelle expédition, composée de quinze cents colons, montés sur dix-sept vaisseaux, partit de Cadix le 25 septembre 1493. Dans ce second voyage, Colomb découvrit les petites Antilles, la Jamaïque et Porto-Rico. Mais déjà la jalousie commençait à l'attaquer. Prévenu de trahison, il revint en Espagne, le 11 juin 1496, pour confondre ses envieux.

Troisième voyage (1498-1500).

La Trinité, l'Orénoque.

Il fit un troisième voyage en 1498. Il reconnut l'île de la Trinité, et, pour la première fois, aborda, sans le savoir, à un nouveau continent, l'Amérique du Sud, près de l'embouchure de l'Orénoque. Cette expédition se termina tristement. Accusé des atrocités que commettaient déjà les Espagnols, Colomb fut ramené, chargé de chaînes, par ordre du commissaire royal Bobadilla, mais Isabelle le délivra.

Quatrième voyage (1502-1504).

Amérique centrale.

Mort de Christophe Colomb, 12 mai 1506.

Enfin Christophe Colomb entreprit un quatrième et dernier voyage, en 1502, dans l'espoir de trouver un passage vers l'Inde, où Vasco de Gama était parvenu, par le cap de Bonne-Espérance. Il longea les côtes de l'Amérique centrale, depuis le cap *Gracias à Dios* jusqu'au golfe de Darien (Honduras, Costa-Rica-Veragua), sans trouver le passage qu'il cherchait. Il revint à la Jamaïque, puis de là en Espagne (1504). Disgracié de nouveau, il apprit, à son arrivée, la mort de sa protectrice Isabelle, et lui-même s'éteignit à Valladolid, dans la misère (12 mai 1506).

On donne peu à peu au nouveau continent le nom du voyageur Améric Vespuce.

Il était mort sans se douter que les terres qu'il avait découvertes appartenaient à un nouveau continent. Or, quelques années auparavant (1499), un astronome florentin, Améric Vespuce, avait reconnu la côte de l'Amérique du Sud, depuis la Guyane jusqu'au Venezuela (Petite Venise). Il donna le nom d'Amérique, qui devait s'étendre à toute la contrée, à un petit village indigène bâti sur pilotis à

l'entrée du lac Maracaïbo. De retour en Europe, il publia le récit de son voyage, parla le premier d'un nouveau monde, si bien que des savants donnèrent son nom à l'Amérique au début du xvie siècle.

9. Exploration de l'Amérique et découverte de l'océan Pacifique. — Etablis à Cuba en 1511, les Espagnols firent de cette grande île le centre de leurs explorations sur le continent. — Ponce de Léon découvrit, le jour des Rameaux, le pays qu'il nomma, à cause de ce nom, la Floride. — Nunez de Balboa se dirigea, en 1513, vers le sud, et s'enfonça dans les forêts de l'isthme de Panama. Laissant ses compagnons en arrière, il gravit la colline la plus élevée, et, de là, il vit à l'horizon s'étendre la « mer du Sud », ce roi des océans qu'aucun Européen n'avait contemplé avant lui. — Diaz de Solis, chargé par l'Espagne de chercher, au sud du Brésil, une voie maritime vers l'océan que Balboa venait d'atteindre par terre, parvint jusqu'à l'estuaire de la Plata, mais il fut massacré (1516). — En 1518, Grivalja découvrit le Mexique, dont Fernand Cortez devait bientôt entreprendre la conquête.

Floride.

Isthme de Panama.

Estuaire de la Plata.

Le Mexique.

Mais celui qui trouva enfin la route de l'Inde par l'ouest, vainement cherchée par Christophe Colomb, fut Magellan. — Explorateur portugais au service de Charles-Quint, Magellan partit de San-Lucar, en Andalousie, le 17 septembre 1519.

Magellan contourne l'Amérique du sud, traverse tout l'océan Pacifique (1520-1521).

Mais il séjourna longtemps sur la côte de l'Amérique du Sud, et ne repartit qu'au mois d'août 1520. Le 21 octobre, il pénétra dans ce labyrinthe de chenaux, d'îles, de détroits, où il reconnut à la force des courants le passage cherché de la mer du Sud, appelé depuis détroit de Magellan. Le 1er décembre 1520, il entra victorieusement dans le grand Océan, poussé si régulièrement par la brise de l'alizé qu'il donna à cette mer le nom d'océan Pacifique. Au mois de mars 1521, il arriva à l'archipel des Philippines, mais ce fut pour y périr au cours d'une rixe avec les indigènes. Un

Il meurt aux Philippines, mais un de ses navires achève le tour du monde.

seul de ses navires, conduit par Sébastien del Cano, put regagner San-Lucar, le point du départ, après un voyage de 1.500 lieues qui avait duré trois ans (6 octobre 1522).

Démonstration pratique de la sphéricité de la terre.

Le Grand Océan avait été franchi, la sphéricité de la terre expérimentalement démontrée, et les découvertes de Vasco de Gama se trouvaient reliées à celles de Christophe Colomb.

Caractères de la conquête espagnole : elle se ressent trop des passions violentes des aventuriers qui l'opèrent.

10. La conquête espagnole. — Derrière ces explorateurs vinrent naturellement les conquérants. En peu de temps, des soldats, des aventuriers au service des rois d'Espagne eurent fondé de l'autre côté de l'Atlantique un empire colonial presque aussi étendu que le nouveau continent. Cependant, si cette dernière période de l'histoire de la colonisation espagnole démontre l'esprit hardi des conquérants, elle ne fait honneur ni à l'Espagne, ni à l'humanité. C'est que ces aventuriers ne quittaient leur patrie que poussés par la soif de l'or et de l'argent, l'appât d'une vie facile aux dépens des indigènes, qu'on savait mous et incapables de résister. Au lieu des vertus héroïques que des hommes de science comme Christophe Colomb avaient montrées dans leurs œuvres, ils n'apportèrent en Amérique que des passions brutales.

Infériorité des indigènes dans l'armement, etc.

Les indigènes furent leurs victimes, et cependant la résistance fut à peu près insignifiante, à cause de la supériorité énorme de l'armement des Espagnols. Ceux-ci avaient non seulement pour eux l'avantage de l'artillerie et des armes à feu, mais encore l'avantage de combattre à cheval, ce qui épouvantait les indigènes, qui, n'ayant jamais vu de chevaux, s'imaginaient que le cavalier et la monture ne formaient qu'un seul être monstrueux.

Conquête du Mexique. Cortez (1523).

Ainsi Fernando Cortez détruisit avec 700 hommes, 18 cavaliers et 10 canons le brillant empire que le peuple des Aztèques (1) avait édifié au Mexique. Le roi Guatimozin

(1) Ils avaient pour capitale « Tenochtitlan » (appelée Mexico par les Espagnols du nom du dieu Mexitli), ville de 300.000 âmes,

paya cher une résistance courageuse ; il fut brûlé vif par les Espagnols (1523) (1).

Conquête du Pérou. F. Pizarre (1529-1535).

Ainsi un pauvre soldat, Francisco Pizarre, un moine, Fernando de Lucques, et un aventurier, Almagro, escortés de 180 hommes, dont 36 à cheval, et munis de 3 canons, conquirent le bel empire des Incas (2), dont le Pérou était le centre.

Conquête du Chili. Almagro (1535), etc. découverte du fleuve des Amazones.

Pizarre installa sa capitale à Lima, dont il fut le fondateur. Son collègue Almagro conquit le Chili. Mendoza éleva Buenos-Ayres à l'embouchure de la Plata, Gonzalo Pizarre, frère de François, découvrit le fleuve « Marañon ». Un de

sorte de Venise bâtie à 2.000 mètres de haut, sur les îles du lac « Texcuco », et réunie au continent par une jetée. C'était la résidence de l'empereur. Ce prince commandait à deux sortes de sujets : les Aztèques, ou classe supérieure qui fournissait les rois à l'élection, les chefs, les soldats, et les anciens habitants du sol, réduits à la condition d'esclaves ou de colons. Tous payaient à l'Etat des impôts en nature.

Les Aztèques avaient une civilisation relative. Ils étaient une belle race, au teint olivâtre, avec peu de barbe, des cheveux épais et lisses. Ils portaient autour des reins et sur leurs épaules deux pièces d'étoffe qui leur servaient de vêtement et qu'ils aimaient à orner de plumes, d'or et de pierreries. Ils cultivaient le sol, se livraient à l'extraction des métaux précieux, creusaient des canaux, construisaient des routes et des ponts, connaissaient les mathématiques, l'astronomie, l'architecture, la sculpture, la peinture. Leur religion était polythéiste. Plusieurs de leurs dieux personnifiaient le soleil ou les forces de la nature.

Les temples de ces divinités étaient de forme pyramidale, comme ceux de Babylone. On y sacrifiait des victimes humaines.

(1) Il avait fait périr son prédécesseur, Montezuma, et il préféra mourir que se reconnaître vassal des Espagnols.

(2) Les fondateurs de cette dynastie, Manco-Capac et sa femme Colla-Mama, avaient bâti la ville de Cuzco et réuni autour d'elle les tribus éparses du lac Titicaca. Ils en avaient fait un peuple doux, paisible, industrieux et laborieux. Les Péruviens adoraient le soleil, la lune, les étoiles, mais ils n'immolaient pas de victimes humaines dans leurs sacrifices, comme les Aztèques. Ils cultivaient la terre, tissaient la laine, élevaient des forteresses, des palais, des temples avec d'énormes blocs de pierre, et y répandaient l'or et l'argent à profusion. Les murailles du temple du Soleil, à Cuzco, la capitale, étaient revêtues de lames d'or.

ses lieutenants, Orellana, descendit le puissant fleuve, auquel il donna le nom de « fleuve des Amazones ».

Les colonies espagnoles ne forment pas de simples comptoirs, mais un empire compact.

Avant le milieu de ce siècle, l'empire colonial des Espagnols était donc complètement formé : l'archipel des Canaries, sur les côtes d'Afrique, celui des Philippines, au sud du Japon, toutes les grandes Antilles, l'Amérique centrale tout entière, le Mexique, la Floride et la Californie, toute l'Amérique du Sud, excepté le Brésil (4), étaient au roi d'Espagne. Ces possessions n'étaient pas seulement des comptoirs, comme celles des Portugais, elles formaient une domination compacte, de véritables colonies administrées par des agents qui venaient d'Europe.

Les indigènes sont assujettis à des travaux trop pénibles et décimés.

11. Résultats des nouvelles découvertes pour l'Amérique. — Tout d'abord, l'Amérique ne retira guère d'avantages de la conquête espagnole. Bien au contraire, les malheureux indigènes, privés de leurs terres, furent répartis comme des troupeaux entre les propriétaires européens (système des repartimientos), et condamnés à de durs travaux agricoles et à l'extraction des métaux. Il en résulta les abus les plus graves, contre lesquels s'éleva énergiquement Las Casas, évêque de Chiapa (Mexique). Sur l'avis de l'évêque, le roi Charles-Quint consentit à remplacer dans les travaux des mines les Américains par des travailleurs nègres, plus robustes, amenés d'Afrique. Malheureusement les Portugais et les Génois, chargés de fournir ces travailleurs, les achetèrent presque pour rien sur la côte d'Afrique, les revendirent comme esclaves en Amérique, et ce fut le début de ce monstrueux commerce des hommes qu'on appela la traite des nègres.

Protestation de Las Casas.

Commencement de la traite des nègres.

(4) Le Brésil avait été découvert par hasard par les Portugais. Un navigateur de cette nation, Alvarez Cabral, voulant lui aussi doubler le cap de Bonne-Espérance, fut entraîné par le courant équatorial dans la direction de l'ouest, et il aborda au nord de Rio de Janeiro. Le nom de Brésil, ou Brazza (espèce de bois de teinture du pays), ne fut connu que plus tard, et paraît avoir été donné par Améric Vespuce. Ce territoire resta donc aux Portugais.

Il est vrai aussi que l'Espagne n'accorda aucune liberté à ses colonies, qu'elle les laissa entièrement sous la dépendance du conseil supérieur des Indes, de ses vice-rois et de ses gouverneurs ou capitaines généraux.

Soumission étroite des colonies à la métropole.

Il est vrai qu'elle leur refusa toute liberté commerciale, qu'elle leur défendit d'avoir des rapports avec d'autres marchés que les siens, qu'elle leur interdit même la culture de la vigne, du lin, du chanvre, afin de pouvoir leur fournir sans concurrence le vin, les toiles, etc.

Suppression de toute liberté commerciale.

En revanche, les missionnaires franciscains et dominicains d'abord, puis surtout les jésuites, en prêchant l'Evangile aux tribus les plus isolées et les moins civilisées, relevèrent le moral des Indiens, et peu à peu aussi leur dignité aux yeux mêmes des Espagnols. La preuve en est dans cette foule de mariages mixtes qui donnèrent à l'Amérique espagnole une grande population de métis.

En revanche, œuvre civilisatrice des missions.

Relèvement des indigènes; unions des Indiens et des Espagnols.

Enfin, malgré les entraves politiques, financières, sociales et économiques, on vit grandir sur ces plateaux une population forte, active, intelligente, qui comprend aujourd'hui 25 millions d'hommes au moins. Tout n'est donc point à blâmer dans la colonisation espagnole.

Formation d'une population forte et active.

12. Résultat des découvertes pour l'Espagne et pour l'Europe. — Si l'Espagne avait voulu tirer parti de cet immense domaine, il ne lui aurait fallu qu'une puissante industrie, capable d'approvisionner le nouveau monde tout entier, et une nombreuse marine pour y transporter ses produits. Les métaux précieux d'Amérique, l'argent du Mexique et l'or du Pérou seraient alors venus remplir sans relâche le trésor des industriels espagnols. Malheureusement l'Espagne n'avait qu'une faible industrie et qu'une faible marine. Pour alimenter ses colonies, elle eut recours aux produits manufacturés de l'étranger. L'or et l'argent ne firent que passer entre les mains de ses habitants. L'Espagne resta pauvre.

Faute d'une industrie considérable et d'une marine nombreuse, l'Espagne ne peut tirer parti de ses colonies.

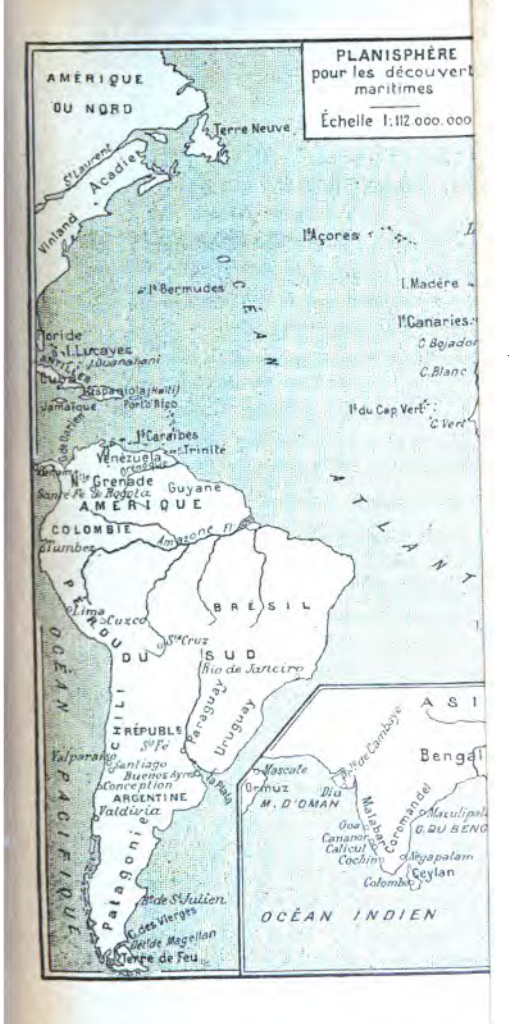
Mais c'est l'Europe et la société tout entière qui ressentirent le plus profondément les suites de ces découvertes.

La découverte de l'Amérique transforme les voies commerciales et les conditions de la vie.

Elles donnèrent aux sciences, à la géographie, à l'histoire un nouveau et très vaste champ d'observations. Elles imprimèrent une vive impulsion à l'industrie et au commerce en leur ouvrant de grands débouchés et en leur apportant une masse de matières premières et de numéraire. Elles déplacèrent le centre du commerce et de la navigation, jusque-là restreints au continent et aux mers de l'Europe, si bien que les Etats tournés vers l'Atlantique succédèrent aux puissances maritimes de la Méditerranée et aux villes hanséatiques.

Mais leur résultat le plus considérable fut la multiplication de la richesse, et, par suite, l'élévation du bien-être général, l'élévation du niveau des classes laborieuses. A ce titre, elles sont la cause prépondérante de l'avènement d'une vie nouvelle, celle des temps modernes.

Ouvrages à consulter : Robertson, *Hist. d'Amérique.* — Bouchot, *Hist. du Portugal.* — Vivien de Saint-Martin, *Hist. des découvertes géographiques.* — César Cantù, *Histoire universelle*, tome XIII, édition Didot. — Roselly de Lorgues, *Hist. de Christophe Colomb.* — Vidal-Lablache, *la Terre.*



s ne sont qu'un
nent peu impor-
dans l'histoire
ile.

S

s ont été funes-
développement
rance.

2

s s'expliquent
tat politique et
de l'Italie.

3

servitude poli-
t la dégradation
4, traits géné-
e l'état de l'Ita-
5 xvi° siècle.

Les guerres d'Italie proprement dites (1494-1516).

li

c

nie aux princes,
yrans ».

it

e

gernement des
à Milan.

lc

le

é

ti

d

IIIe LEÇON

LES GUERRES D'ITALIE — CHARLES VIII, LOUIS XII, FRANÇOIS Ier

Sommaire : *1. Les guerres d'Italie.* — Il faut laisser ce nom aux expéditions inutiles que les rois de France conduisirent dans la péninsule de 1494 à 1516. Elles ont peu d'importance dans l'histoire générale, parce qu'elles ne sont qu'une déviation de la politique française, déviation demeurée sans résultats.

2. *L'occasion de ces guerres.* — C'est, d'une part, la haine des partis italiens, qui tous appellent une intervention étrangère. C'est, d'autre part, la faiblesse militaire, l'inertie des habitants, qui laisseront les étrangers se battre en Italie, et pour l'Italie, sans trop intervenir.

3. *Les auteurs de ces guerres.* — D'abord Charles VIII, fils de Louis XI, malade et possédé de la manie des grandes expéditions lointaines, puis Louis XII, aussi mauvais politique, enfin François Ier, le plus chevaleresque et le plus imprudent des trois.

4. *Résultat momentané.* — L'établissement des Français à Milan, après la victoire de Marignan.

5. *Résultat durable.* — Ce sera une preuve des vertus militaires des Français, car les guerres ont vu la formation d'une chevalerie nouvelle, dont Bayard est le type le plus parfait.

es guerres d'Italie prement dites)4-1516).

1. Les guerres d'Italie. — L'époque des guerres d'Italie est celle de ces expéditions que les rois de France conduisirent, sans aucune raison politique, pour l'unique motif de conquérir de la gloire et de jouer le rôle de princes italiens. Commencées en 1494 par le jeune roi Charles VIII, elles ne se terminèrent qu'en 1516, après la bataille de Marignan. Passé cette date, il y aura sans doute encore de longues et rudes guerres en Italie. Mais alors la lutte sur les champs de bataille de la péninsule ne sera plus qu'un épisode du grand conflit des maisons de France et d'Autriche qui remplit presque tout le xvie siècle.

Malgré leur célébrité et leur durée, malgré la renommée des adversaires qu'elles ont mis aux prises, les guerres d'Ita-

lie proprement dites ne sont qu'un événement peu important dans l'histoire générale. On ne peut guère les considérer en effet que comme un contre-sens historique. Elles ont suspendu, arrêté, très mal à propos, l'évolution de la monarchie française, cette marche sage de la politique des rois qui consistait simplement à rendre la France plus vaste en lui rattachant ces provinces du Rhin, des Alpes, des Pyrénées, françaises de langage et de traditions, et séparées seulement du royaume par de malheureuses circonstances. Elles ont jeté les Français dans une aventure qui leur a fait perdre vingt-cinq ans, sans profit ni pour eux ni pour personne.

Elles ne sont qu'un événement peu important dans l'histoire générale.

Elles ont été funestes au développement de la France.

Si l'on veut cependant s'expliquer l'occasion de l'entrée des Français en Italie, la facilité de leurs succès au delà des Alpes et aussi le peu de durée de leurs triomphes, il suffit de connaître l'état politique et moral de la péninsule à la fin du xve siècle.

Elles s'expliquent par l'état politique et moral de l'Italie.

2. Etat de l'Italie à la fin du XVe siècle. — Au cours du xive siècle, les caractères généraux de l'histoire de l'Italie étaient l'extrême division et l'activité intellectuelle et matérielle. Cela change dans le cours du xve siècle, si bien qu'à l'époque de Charles VII les traits généraux de l'état de l'Italie sont la servitude politique et la dégradation morale. Les anciennes constitutions républicaines sont presque partout tombées en désuétude. Dans chaque cité les personnages élus d'abord sous le nom de podestats ont transformé leur mandat électif en souveraineté. L'Italie du xive siècle était républicaine, celle du xve est devenue « princière ».

La servitude politique et la dégradation morale, traits généraux de l'état de l'Italie au xvie siècle.

L'Italie aux princes, aux « tyrans ».

A Milan régnaient les Sforza, véritable dynastie de condottieri représentée alors par Ludovic le More, c'est-à-dire Ludovic le noir (à cause de son teint), qui n'était arrivé au pouvoir qu'en séquestrant son neveu.

Gouvernement des Sforza à Milan.

A Florence, les fils du banquier Côme de Médicis (1)

(1) Côme l'ancien (1429-1464), dit le Père de la patrie. Il eut pour héritier son fils Pierre I, (1464-1469) et son fils, Laurent

Les Médicis à Florence.

s'étaient fait donner par le bas peuple le pouvoir souverain. Au moins les premiers princes de cette famille, Pierre I[er] et Laurent le Magnifique s'étaient-ils fait pardonner leur usurpation par l'éclat qu'ils donnèrent aux lettres et aux arts. Ils furent les « pères des Muses ». Mais Pierre II (1492-1503), qui prit le pouvoir à la mort de Laurent, ne se montra qu'un lâche tyran.

Les papes de la fin du XVI[e] siècle imitent les autres princes italiens, exemple Alexandre VI, de la famille des Borgia.

A Rome même, les souverains pontifes, loin de suivre l'exemple de leurs prédécesseurs du commencement du siècle, ces grands papes qui comme Eugène IV (mort en 1446), Nicolas V (mort en 1455), Calixte III (mort en 1458) et Pie II (mort en 1464), semblaient n'avoir vécu que pour réconcilier les nations chrétiennes et les unir contre les Turcs, jouaient le rôle de princes italiens. Ils prenaient à tâche d'augmenter leurs domaines, de distribuer aux membres de leur famille des titres et des dignités, ils pensionnaient les lettrés et les artistes. Tel fut le règne de Sixte IV, d'Innocent VIII, mais surtout d'Alexandre VI, Roderic Borgia qui, avant d'être pape, avait été officier espagnol (1).

La maison d'Aragon détestée à Naples.

A Naples enfin, les princes de la maison d'Aragon paraissaient avoir pris à tâche de se faire détester de leurs sujets et de leur inspirer le regret des rois de la maison d'Anjou (2).

le Magnifique (1469-1492), le « Père des Muses », qui établit vraiment à Florence le gouvernement princier absolu. Pierre II (1492-1503) ne sut pas, comme son prédécesseur, voiler son pouvoir et ses désordres sous les dehors d'une existence simple et active. Le dominicain Savonarole, et tout un parti de la ville, les *frateschi*, ou ami des moines, l'attaquaient.

(1) Il était père de César et de Lucrèce Borgia. Il voulut plus tard procurer à ses enfants des établissements avantageux, ce qui fut le point de départ de tous ses torts. Son fils, César Borgia, se rendit célèbre par la répression des troubles de l'Italie du Centre. Il dut son succès autant à la perfidie qu'aux armes.

(2) Alphonse V avait supplanté à Naples René d'Anjou, « le bon roi René » (1435-1458). Son fils, Ferdinand I (1458-1494), était un véritable tyran, qui laissa les Turcs s'emparer d'Otrante

Naturellement la protestation des peuples contre un pareil état de choses était grande et indignée. Les Italiens qui subissaient ce joug appelaient de tous leurs vœux le conquérant, même étranger, qui les débarrasserait des Sforza, des Médicis, d'Alexandre VI et d'Alphonse d'Aragon. A Florence, le dominicain Jérôme Savonarole, le prédicateur le plus éloquent de l'Italie, annonçait l'arrivée de ce conquérant qui serait le châtiment de l'Italie.

L'intervention étrangère est désirée, annoncée par Savonarole.

D'autre part, le sentiment patriotique des populations italiennes s'était éteint au milieu des intrigues et des guerres civiles, leur esprit militaire avait été ruiné par l'emploi universel des mercenaires, qui les dispensaient de servir ; leur foi religieuse s'était affaiblie au milieu des souvenirs des arts de la littérature de l'antiquité.

Affaiblissement du patriotisme, de l'esprit militaire, de la foi religieuse.

Ainsi morcellée, amollie, corrompue, l'Italie offre une proie séduisante et facile aux souverains étrangers. Pendant un demi-siècle elle sera, en effet, le champ de bataille de ceux qu'elle appelle dédaigneusement les barbares, Français, Espagnols, Allemands.

L'Italie champ de bataille des étrangers.

3. Les rois de France en Italie. — Trois rois de France s'engagèrent tour à tour dans l'aventure malheureuse des guerres d'Italie, Charles VIII, Louis XII et François Ier. Charles VIII était ce fils de Louis XI que la dame de Beaujeu avait si habilement et si heureusement conduit à sa majorité. Devenu le maître de la France, il abandonna la sage politique de sa sœur et de son père pour des conquêtes chimériques. D'un tempérament faible et maladif, nourri de la lecture des romans de chevalerie, il fut pris de la manie des expéditions grandioses. Il ne rêvait rien moins que le rôle d'Alexandre et de Charlemagne,

Charles VIII engage les Français en Italie.

(1480). Il battit cependant le fils de René d'Anjou, Jean de Calabre son concurrent, et le chassa de son royaume. Quand Alphonse II succéda à son père Ferdinand II (1494-95), un parti puissant s'était formé qui appelait les Français.

Il revendique l'héritage de René d'Anjou.

si bien qu'il fit plus tard son entrée à Naples avec l'accoutrement ridicule d'un césar romain, le diadème en tête et la boule du monde entre les mains ! Il se trouva qu'il avait des droits au royaume de Naples. En 1479, René d'Anjou avait en effet, par testament, légué à son frère, Charles du Maine, puis à Louis XI, avec son apanage situé en France, ses droits à la couronne de Naples, dont la maison d'Aragon avait dépouillé sa famille. Louis XI se hâta de saisir l'apanage, l'Anjou, le Maine, la Provence, à la mort de Charles du Maine (1481). Quant au royaume de Naples, il n'en prit nul souci. Mais Charles VIII, son successeur, avait d'autres idées. Il écouta l'appel des mécontents italiens, et entraîna le premier les Français au delà des Alpes.

Charles VIII ne survécut guère à son expédition d'Italie. Un jour qu'il faisait réparer le château d'Amboise, et qu'il descendait un escalier étroit, il heurta si violemment du front contre une pierre trop basse qu'il en mourut (7 avril 1498). Comme il n'avait point d'enfants, la branche des Valois directe s'éteignit avec lui et la couronne passa à son cousin Louis d'Orléans.

Son successeur, Louis d'Orléans, Louis XII, bon roi mais plus mauvais politique encore.

Le nouveau roi, Louis XII, était le fils du poète insouciant Charles d'Orléans, le petit-fils du duc Louis d'Orléans, la victime de la rue Vieille-du-Temple. Sa bonté, sa douceur, lui valurent, vers la fin de sa vie surtout, le titre enviable de Père du peuple. Au fond, ce fut un plus mauvais politique encore que Charles VIII.

Il revendique Naples, comme Charles VIII, et Milan, au nom des Visconti.

Il revendiqua en Italie non seulement la couronne de Naples, mais encore le duché de Milan, parce qu'il était le petit-fils de Valentine Visconti et que les Visconti étaient ducs de Milan avant les Sforza. Mais il fut en Italie la dupe du pape Jules II, du roi d'Aragon, Ferdinand, le jouet de tout le monde, et c'est merveille si la monarchie ne fut pas démembrée par sa faute. Il n'eut pas d'héritier mâle (1)

(1) Louis XII épousa successivement Jeanne de France, Anne de Bretagne et Marie d'Angleterre. A son avènement, il était

et légua sa couronne à son cousin François d'Angoulême ou François Ier, qui fut le plus fou des trois. Son incapacité politique se manifestera surtout dans la deuxième partie de son règne, lorsqu'il faudra lutter contre la maison d'Autriche. En Italie, il se montra aussi brave et aussi imprudent que les chevaliers de Crécy ou d'Azincourt. D'ailleurs il tint à honneur de se faire armer chevalier sur le champ de bataille de Marignan par le plus loyal et le plus brave chevalier de cette époque, le capitaine Bayard.

François d'Angoulême, cousin de Louis XII, devient François Ier. Il vaut ses deux prédécesseurs.

4. Les guerres d'Italie. — L'expédition de Charles VIII à Naples eut de bien fâcheuses conséquences pour la monarchie. Pressé de partir pour l'Italie, le jeune roi chercha à désarmer, puis à se concilier ses voisins, ses rivaux, les rois d'Angleterre, d'Aragon et Maximilien d'Autriche, par d'énormes concessions. Les Anglais ne reçurent que de l'argent, mais le traité de Senlis rendit à Maximilien les provinces d'Artois et de Franche-Comté que Louis XI avaient retenues comme dot de Marguerite de Bourgogne, en attendant le mariage de cette princesse avec le dauphin Charles. Enfin, par le traité de Narbonne (1493), Ferdinand d'Aragon recouvra, sans rançon, le Roussillon et la Cerdagne que son père Jean II, avait engagées à Louis XI pour une grosse somme d'argent. Tout cela pour une conquête qui dura à peine un an (1494-1495).

Charles VIII abandonne les dernières acquisitions de Louis XI, l'Artois, la Franche-Comté et le Roussillon.

Il échoue totalement.

Les projets de Louis XII sur Milan et sur Naples faillirent avoir un pire résultat encore. En effet, au mois de septembre 1504, la reine Anne de Bretagne et ses amis profitèrent de la faiblesse du roi, pendant une maladie longue et grave, pour le circonvenir et lui arracher le traité de Blois (1504). Louis XII aurait reçu de Maximilien l'in-

Louis XII faillit abandonner la Bourgogne et la Bretagne.

déjà marié à Jeanne de France, fille de Louis XI, il obtint la cassation de son mariage et épousa Anne de Bretagne, afin que le duché ne fût pas séparé du royaume. Il eut d'Anne de Bretagne deux filles, Claude, mariée à François Ier, et Renée, mariée à Hercule II, duc de Ferrare.

Dynastie Capétienne.

Branche des Valois d'Orléans et des Valois d'Angoulême. Charles V le Sage eut deux fils : Charles VI et Louis d'Orléans. La branche aînée, représentée par Charles VI, Charles VII, Louis XI, s'éteint avec Charles VIII en 1498. — Le trône revient alors à la branche cadette, dont voici la généalogie :

LOUIS DE FRANCE, duc d'Orléans † 1407
2e fils de Charles V, marié à Valentine Visconti.

- CHARLES D'ORLÉANS † 1466.
  - JEANNE, épouse le duc d'Alençon.
  - MARIE, épouse Louis de Foix, duc de Nemours.
    - GERMAINE DE FOIX, épouse Ferdinand le Catholique.
    - GASTON DE FOIX † 1512.
  - LOUIS XII, né en 1462, roi (1498-1515), épouse : 1° Jeanne, fille de Louis XI, 2° Anne de Bretagne, 3° Marie d'Angleterre.
    - 2 CLAUDE, mariée à François Ier (1499-1524).
    - 2 RENÉE, épouse Hercule, duc de Ferrare.
- JEAN LE BON, comte d'Angoulême.
  - CHARLES épouse Louise de Savoie.
    - FRANÇOIS Ier né en 1494, roi (1515-1547), épouse : 1° Claude de France (1514), 2° Eléonore d'Autriche (1530).
      - 1 FRANÇOIS, dauphin (1518-1536)
      - 1 HENRI II né en 1519, roi (1547-1559), ép. Catherine de Médicis.
        - FRANÇOIS II (1559-1560) ép. Marie Stuart.
        - ELISABETH ép. Philippe II.
          - ISABELLE-CLAIRE-EUGÉNIE
        - CLAUDE ép. Charles, duc de Lorraine.
        - CHARLES IX (1560-1574) ép. Elizabeth d'Autriche.
        - HENRI III (1574-1589) ép. Louise de Lorraine.
        - MARGUERITE ép. Henri IV.
        - FRANÇOIS, duc d'Alençon, puis d'Anjou † 1584.
      - 1 MADELEINE ép. Jacques V, roi d'Ecosse.
      - 1 CHARLES duc d'Orléans (1522-1545).
      - MARGUERITE épouse Philibert-Emmanuel duc de Savoie.
    - MARGUERITE d'Angoulême ép. : 1° Charles d'Alençon 2° Henri d'Albret.
      - 2 JEANNE D'ALBRET, ép. Antoine de Bourbon.
        - HENRI IV.

vestiture de Milan. En revanche, madame Claude de France, fille de Louis XII, devait se marier à l'archiduc Charles d'Autriche, et lui apporter en dot la Bourgogne et le Milanais, si Louis XII n'avait pas d'enfant mâle, et, dans tous les cas, la Bretagne, les comtés de Blois et d'Asti, les droits sur Gênes et le royaume de Naples.

Caractère désastreux de ces conventions.

La reine Anne, en signant ces traités, s'était montrée plus Bretonne que Française. Elle ne songeait qu'à obtenir pour sa fille ce titre d'impératrice qu'elle-même avait rêvé, en faisant d'elle la plus riche héritière du monde entier. On ne pouvait accepter de convention plus désastreuse. Ce Charles d'Autriche, auquel on promettait la fille du roi de France, était l'héritier présomptif des Etats autrichiens, des Pays-Bas, de la Castille et de l'Aragon. On lui assurait encore l'Italie et on démembrait pour lui la France!

Rupture des traités.

Aussi un vif mouvement d'opinion s'éleva-t-il contre ces traités. Louis XII, revenu à la santé, résolut d'en poursuivre l'annulation, et d'ailleurs les états généraux réunis à Plessis-lès-Tours déclarèrent que la Bretagne et la Bourgogne étaient inaliénables et demandèrent que Claude de France épousât son cousin, François d'Angoulême, héritier présomptif de la couronne (1506). Les fiançailles eurent lieu la même année. Le mariage autrichien était rompu.

Il échoue totalement soit à Naples, soit à Milan.

Louis XII échoua d'ailleurs aussi complètement que Charles VIII en Italie. Il se laissa entraîner par le pape Jules II à faire la guerre à la république de Venise, jusque-là l'alliée des rois de France. Puis cette ligue impolitique se retourna contre lui, et les Français eurent à combattre contre toute l'Italie dirigée par le pape, appuyée par les Espagnols, les Suisses, les Allemands et les Anglais. Louis XII ne conserva ni Naples, ni Milan et fut trop heureux de se tirer d'affaire sans démembrer l'ancienne France.

Son héritier, François Ier (1), ne voulut pas rester sous

(1) François Ier épousa en 1514 Claude de France, fille de Louis XII, et en 1530, Eléonore, sœur de Charles-Quint. Il eut

François Ier ne veut pas rester sous le coup de ces échecs.

le coup des désastres du dernier règne. Il désirait au contraire relever le prestige militaire de la France, utiliser l'ardeur belliqueuse de la noblesse, et se montrer lui-même grand général, quoiqu'il n'eût que vingt ans. De là sa descente en Italie et sa brillante victoire de Marignan sur l'infanterie suisse alors au service de la coalition (1515).

Il triomphe à Marignan (1515).

La victoire de Marignan amène la suspension générale des hostilités.

5. Fin des guerres d'Italie proprement dites. Accord général. — Pendant les quatre années qui suivirent la bataille de Marignan, François Ier fut le monarque le plus redouté de l'Europe (1515-1519). La coalition formée contre la France était brisée ; chacun voulut vivre en paix avec la France. Maximilien Sforza céda le Milanais, moyennant une pension et le droit de vivre en France ; le doge de Gênes remit sa ville aux mains du roi ; le pape lui rendit Parme et Plaisance, comme annexes du Milanais (traité de Viterbe) ; l'empereur Maximilien restitua Vérone aux Vénitiens, nos alliés ; le roi d'Angleterre, Henri VIII, se laissa racheter Tournay, Saint-Amand, Mortagne (traité de Tournay) ; enfin une bonne paix ferma aux Suisses l'Italie. Par le traité de Fribourg, la confédération helvétique restitua les acquisitions faites sur le versant méridional des Alpes, à l'exception de Bellinzona, et s'engagea, moyennant une pension annuelle de 700.000 écus, à laisser le roi de France lever chez elle les troupes dont il avait besoin. Cette paix, dite perpétuelle, devait durer autant que l'ancienne monarchie française.

Concordat de 1516, entre le pape Léon X et le roi.

Une entrevue eut lieu à Bologne entre Léon X et François Ier. Il en sortit la convention ou concordat (1516) qui remplaça la Pragmatique sanction de Bourges de 1438, et

de sa première femme trois fils et deux filles. François, mort en 1536, Henri II, Charles, duc d'Orléans, mort en 1545, Madeleine, qui épousa Jacques V d'Ecosse, et Marguerite qui épousa Philibert-Emmanuel, duc de Savoie. François Ier était fils de Louise de Savoie, il avait une sœur, Marguerite, protectrice de la Renaissance. Il leur réserva toujours une grande part dans les affaires de la France.

inaugura un régime nouveau dans les rapports de l'Eglise de France et du Saint-Siège

Ferdinand le Catholique, l'adversaire constant de la France en Italie, mourut la même année, et son jeune héritier, son petit-fils Charles d'Autriche, se hâta de traiter avec François Ier. Il prit l'engagement d'épouser la fille du roi de France et de restituer la Navarre à la maison d'Albret (traité de Noyon). Au fond, il était bien résolu à ne pas tenir sa promesse et à nous chasser de l'Italie. La reprise de la guerre était certaine. Seulement, comme ce nouvel adversaire fut élu à l'empire l'année suivante, la querelle entre la France et sa maison prit une portée bien plus grande que la possession de l'Italie. On eut alors la rivalité acharnée des maisons de France et d'Autriche. C'est donc à Marignan que se terminent les guerres d'Italie proprement dites.

Au fond, cette paix n'est qu'une trêve.

6. Nouvelle chevalerie. — Si les guerres d'Italie n'eurent que des conséquences fâcheuses pour le développement de la monarchie française, elles furent du moins une démonstration nouvelle de la valeur de la noblesse de France et des qualités militaires du tempérament français. Il y eut en effet dans les armées françaises de cette époque toute une chevalerie nouvelle, aussi brave, aussi hardie et aussi téméraire que celle des croisades, mais plus douce, plus accessible qu'elle aux sentiments de miséricorde, aux plaisirs de l'esprit. En cela elle mérite bien d'être appelée la chevalerie de la Renaissance, car elle comprit si bien le génie des artistes italiens qu'elle s'efforça, de retour en France, de développer autour d'elle la même activité dans les mêmes œuvres.

Les guerres d'Italie sont une preuve nouvelle du tempérament militaire et chevaleresque de la race française.

Le type le plus accompli de ces chevaliers du début du XVIe siècle fut certainement Bayard, celui qui donna l'accolade au roi François Ier sur le champ de bataille de Marignan, qui sauva la retraite de toute une troupe française après la défaite de Garigliano (1503), en se plaçant presque

Nouvelle chevalerie. Bayard (1474-1524).

seul et face à l'ennemi à la tête d'un pont, qui faillit prendre le pape Jules II sur la brèche, au siège de la Mirandole. Il ne mourut qu'en 1524, victime des efforts surhumains qu'il tenta pour protéger la retraite de l'armée qui évacuait le Milanais.

Gaston de Foix, duc de Nemours.

A vingt-deux ans, Gaston de Foix, duc de Nemours et neveu de Louis XII par sa mère, était déjà surnommé « le Foudre d'Italie », et méritait certainement la réputation d'un grand général. Le jour de Pâques de l'année 1512, il voulut mettre le comble à ses exploits en attaquant à Ravenne les alliés. Il fut vainqueur, mais, tandis que les ennemis se retiraient sans fuir et en bon ordre, marchant au petit pas et fort serrés, Gaston de Foix fondit sur eux. Emporté par son ardeur, il se trouva bientôt isolé des siens et tomba percé de coups. « Dieu nous garde de pareilles victoires ! » s'écria Louis XII en apprenant la fatale nouvelle.

Bayard et Nemours eurent pour compagnons Lautrec, le maréchal de la Palice, l'amiral de Bonnivet, et tant d'autres aussi imprudents, mais aussi braves, tous dignes de servir un roi comme François Ier.

Principales sources françaises. — Les *Mémoires de Philippe de Commines*. — L'*Histoire du chevalier Bayard*, par « le Loyal Serviteur ». — *Mémoires de Fleuranges*, « le Jeune Adventureux ». — L'*Histoire du bon Roy de France Louis XII*, par Claude Seyssel.

Ouvrages modernes. — Outre les *Histoires générales d'Italie*, Cherrier, *Histoire de Charles VIII*, Delaborde, *Expédition de Charles VIII en Italie*. — Rœderer, *Louis XII et François Ier*. — Perrens, *Hist. de Savonarole*.



So[...]te lutte était obli-
[...]e pour la France.
[...]venir et ses pro-
[...]vers l'est en dé-
[...]ient.

2.

3.

4.

L'élection de Charles d'Autriche à l'empire va faire éclater une guerre de rivalité acharnée entre l'Autriche et la France.

ta[...]
po[...]
y a[...]
mo[...]
co[...]
un[...]
Fr[...]
tab[...]
la [...]
où [...]
de [...]

IVe LEÇON

RIVALITÉ DES MAISONS DE FRANCE ET D'AUTRICHE (1519-1559)

Sommaire : *1. Nécessité de cette guerre.* — L'élection de Charles d'Autriche à l'empire en 1519 et la réunion dans la même main des Etats de Bourgogne, d'Espagne et d'Autriche créent un grand danger pour la France. Il lui faudra rompre ce cercle de fer et entamer cette puissance, ou bien renoncer à faire des progrès vers l'est.

2. *Divisions de la guerre.* — Deux grandes périodes d'inégale durée : dans la première, de 1519 à 1529, jusqu'à la paix de Cambrai, la France lutte seule ou presque seule ; dans la deuxième, François Ier et Henri II forment une coalition européenne contre l'Autriche. C'est la politique nouvelle de l'équilibre européen.

3. *Infériorité de la France.* — Elle n'est pas due à sa faiblesse militaire, mais à l'inintelligence politique de François Ier, à son imprudence et à ses hésitations.

4. *Fin de la guerre.* — L'épuisement général, les progrès de la réforme, soit en France, soit dans les domaines espagnols, amènent la paix générale, à Cateau-Cambrésis, en 1559. Ce traité fut trop hâtif, car il nous priva de la plupart des avantages que nous venions d'acquérir. Du moins valut-il à la France la possession effective de Calais et des trois évêchés, Metz, Toul et Verdun.

[L]'élection de Char[les] d'Autriche à l'em[pir]e va faire éclater [un]e guerre de rivalité [ach]arnée entre l'Au[tri]che et la France.

1. Causes de cette guerre nouvelle. Son importance. — La France avait oublié pendant vingt ans sa politique traditionnelle. Ses rois avaient paru oublier qu'il y avait bien des terres françaises qu'il fallait rattacher à la monarchie : l'Artois, la Flandre, la Franche-Comté, sans compter la Lorraine et l'Alsace. Il fallut un grand péril et un grand froissement d'amour-propre pour rappeler le roi François Ier et ses successeurs à une politique plus profitable à la France. C'est l'élection de Charles d'Autriche à la couronne impériale qui produisit tout cet effet. Du jour où ce jeune homme, qui était déjà roi d'Espagne et comte de Flandre, hérita de tous les domaines de la maison d'Au-

triche et fut élu à l'empire à la mort de son grand-père Maximilien, la France se trouva entourée de toutes parts de ses domaines. François Ier ne put plus rien tenter soit au nord, soit au sud, dans les Pyrénées, les Alpes, ou vers le Rhin, sans rencontrer devant lui la puissance de Charles-Quint, empereur, roi d'Espagne ou comte de Flandre (1).

Cette lutte était obligatoire pour la France. Son avenir et ses progrès vers l'est en dépendaient.

On fut obligé alors de reprendre la guerre, mais non plus pour quelques duchés italiens, mais pour l'existence, pour l'avenir même de la France. Ce qui fait toute l'importance de cette première guerre de rivalité entre la France et la maison d'Autriche, c'est que la France ne pouvait pas admettre que cette maison rivale s'installât définitivement en Allemagne, à moins de renoncer pour toujours à s'agrandir vers l'est.

Le point de départ de cette rivalité fut donc l'élection impériale, qui eut lieu le 28 août 1519. François Ier avait posé sa candidature et l'avait fait soutenir par des monceaux d'or.

(1) Le tableau suivant fait connaître les droits de Charles-Quint à tous ses domaines.

Tableau généalogique de la Maison de Habsbourg

AU XVIe SIÈCLE

MAXIMILIEN Ier empereur, † 1519	MARIE de Bourgogne, † 1482	FERDINAND, roi d'Aragon, † 1516	ISABELLE, reine de Castille, † 1504
PHILIPPE LE BEAU, archiduc d'Autriche, † 1506		JEANNE LA FOLLE, reine d'Aragon et de Castille, † 1555	
CHARLES-QUINT, roi d'Espagne, comte de Flandre, etc. archiduc d'Autriche et empereur, en 1519 († 1558).			

L'élection de Charles-Quint (28 août 1519).

Cependant les électeurs qui lui avaient vendu leurs voix finirent par s'en repentir. La peur des Turcs, le désir d'être gouvernés par un Allemand, leur firent préférer d'abord Frédéric de Saxe, qui refusa la couronne, puis Charles d'Autriche.

Au camp du « Drap d'Or », François Ier n'obtient pas l'alliance anglaise.

2. Le Camp du Drap d'Or. Commencement et divisions de la guerre. — Il suffisait maintenant du moindre prétexte pour faire éclater la guerre. Avant de la déclarer, François Ier et Charles-Quint cherchèrent à se concilier les bonnes grâces d'Henri VIII. Le roi d'Angleterre se rendait en effet si bien compte de l'importance de son attitude, en présence de ce grand duel, qu'il avait pris pour devise ces quelques mots orgueilleux : « Qui je défends est maître. » Ce fut encore Charles-Quint qui l'emporta dans cette lutte diplomatique, comme il l'avait emporté dans la poursuite du trône impérial. François Ier eut avec Henri VIII une entrevue entre Guines et Ardres, en Picardie. Les deux monarques déployèrent une magnificence inouïe, et, à leur exemple, les courtisans rivalisèrent de luxe, « tellement, dit Martin du Bellay, que plusieurs y portèrent leurs moulins, leurs forêts, leurs prés sur leurs épaules... pourquoi la dite assemblée fut nommée le *Camp du Drap d'Or*. » Mais le roi de France ne sut pas ménager la vanité de son hôte. Il le blessa par l'éclat de son faste, par sa supériorité dans les joutes et même dans une lutte corps à corps. Charles-Quint fut plus adroit. A l'entrevue de Gravelines, il flatta l'amour-propre du souverain anglais, en lui proposant le rôle d'arbitre de l'Europe, gagna son ministre favori, le cardinal Wolsey, en lui promettant la tiare pontificale, à la prochaine vacance, et s'assura ainsi, sinon l'alliance, au moins la neutralité de l'Angleterre.

François Ier et Henri VIII.

Entrevue de Gravelines. Charles-Quint se concilie les bonnes grâces d'Henri VIII.

L'occupation de la Navarre fournit le prétexte de la guerre.

L'occupation de la Navarre par les troupes espagnoles fournit à François Ier le prétexte de commencer la guerre. Il envoya 6.000 hommes à Henri d'Albret pour expulser

les garnisons de Charles-Quint de Pampelune et de toute la Navarre (1).

La guerre qui commence ainsi à l'attaque de Pampelune (1520), ne sera définitivement close qu'au traité de Cateau-Cambrésis en 1559. Elle se divise en deux parties inégales que sépare la paix de Cambrai signée en 1529. Dans la première période, de 1520 à 1529, François Ier lutte seul contre la maison d'Autriche. Dans la deuxième, de 1530 à 1559, les rois de France ont l'heureuse idée d'intéresser une partie de l'Europe à leur querelle, de s'associer tous les ennemis de l'Autriche. Ils trouvent alors le système de l'équilibre européen, et, grâce à ce système, la France, loin de se laisser entamer, s'agrandit encore.

La guerre de 1520 à 1559.

Première période : la France seule (1520-1529).

Deuxième période : la France et ses alliés jusqu'en 1559.

3. Première période. Infériorité de la France. — Après avoir exposé les forces des deux rivaux, au début de cette guerre, on en a souvent conclu que l'empereur Charles-Quint avait la partie belle contre son adversaire François Ier. Comment la France pouvait-elle résister à un souverain dont les domaines étaient si vastes « que le soleil ne s'y couchait jamais »? En réalité, l'infériorité de la France n'était qu'apparente. Avec leur domaine compact, bien peuplé et prospère, les rois de France étaient parfaitement en état de repousser leurs rivaux. Car si Charles-Quint pouvait absolument compter sur les forces de l'Espagne, l'Allemagne ne lui était que d'un faible secours en attendant qu'elle ne lui fût un embarras.

Les forces des deux adversaires ne sont inégales qu'en apparence.

La véritable inégalité des deux rivaux doit être recherchée dans leurs qualités personnelles. Sans doute Charles-Quint a contre lui sa jeunesse, son éducation toute flamande qui lui aliène bien des Espagnols et tous les Allemands, son orgueil hautain ; mais il a une rare intelligence, une énergie infatigable, une habileté politique consommée. François Ier, aussi brillant chevalier que les premiers

C'est l'intelligence de François Ier qui est bien inférieure à celle de Charles-Quint.

(1) C'est à cette attaque de Pampelune que fut blessé Ignace de Loyola qui défendait la place contre les Français.

Valois, poussait la bravoure jusqu'à la témérité, choisissait mal ses serviteurs et sacrifiait trop facilement ses devoirs à l'amour des plaisirs.

Aussi, dans toute cette première période qui va de 1520 à 1529, il fut la cause prépondérante des malheurs de la France. Il compromit par sa faute une situation heureuse, en 1525, et ne sut profiter d'aucune occasion pour se relever de ce désastre.

La guerre commence par la défaite des Français sur toute la ligne, la trahison du connétable, et l'invasion.

4. La guerre de 1520 à 1529. — Les débuts de la guerre furent partout malheureux. Les Français, dirigés par des capitaines braves et inexpérimentés, furent chassés de la Navarre, du Milanais, et les armées espagnoles ou allemandes s'avancèrent de tous côtés sur nos frontières. Pour comble de malheur, le premier prince du sang, le chef de la maison de Bourbon, le connétable Charles de Bourbon, exaspéré par les intrigues de la reine mère, Louise de Savoie, trahit le roi, et passa à l'ennemi (1). Heureu-

(1) Charles de Bourbon. Fils de Gilbert de Montpensier, Charles était le chef de la branche cadette des ducs de Bourbon. Son mariage avec sa cousine, Suzanne, fille de Pierre de Bourbon et d'Anne de Beaujeu, héritière de la branche aînée, l'avait rendu seul maître de tous les domaines de la maison de Bourbon, savoir : le Bourbonnais, une partie de l'Auvergne, la Marche, le Beaujolais, le Forez, les Dombes, Clermont en Beauvaisis. Il tenait à Moulins, au cœur de la France, une cour vraiment royale : 500 gentilshommes étaient à son service. En 1521, Suzanne de Bourbon mourut sans lui laisser d'enfants. Alors François Ier réclama les fiefs féminins de la succession, au nom de sa mère, qui était la nièce du dernier duc de Bourbon, et les fiefs masculins comme apanage de la couronne. D'autre part, Louise de Savoie était animée à l'égard du connétable d'une violente inimitié. Elle ruina son parti à la cour, lui fit enlever, à l'armée de Picardie, dans la campagne de 1521, le commandement de l'avant-garde, qui lui revenait en vertu de sa charge, puis le gouvernement du Milanais. Enfin elle lui intenta un procès devant le Parlement. Après quelques hésitations, les magistrats ordonnèrent le séquestre des biens en litige. Bourbon, exaspéré, signa avec le roi d'Angleterre et l'empereur un traité secret pour le partage de la France, mais, craignant d'être arrêté, il s'enfuit. Ses domaines furent annexés à la couronne par arrêt du parlement (1527).

sement pour la France, l'empereur choisit pour l'attaquer le côté le moins vulnérable. Le désir de s'emparer de la vallée du Rhône, afin de rétablir l'ancien royaume d'Arles, lui inspira l'idée d'envahir la France par les Alpes et la Provence. L'armée impériale, commandée par Pescaire et Bourbon, s'empara bien d'Aix et de Toulon, mais le dévouement de Marseille fit échouer tous ses projets. Les Marseillais brûlèrent leurs faubourgs et construisirent avec acharnement, derrière la première enceinte, une nouvelle muraille de terre. Les femmes elles-mêmes prirent tant de part à la défense de la ville que ce nouvel ouvrage s'appela le « boulevard des Dames ». Après deux mois d'effort, les impériaux renoncèrent à la victoire et rentrèrent en Italie après avoir perdu leurs bagages, leur artillerie et beaucoup d'hommes.

Le dévouement de Marseille sauve la France, et rétablit notre situation militaire (1525).

C'est le roi François Ier qui, par sa témérité, détruisit l'effet de cette retraite et offrit sa revanche à l'ennemi. Il le poursuivit au delà des Alpes ; mais là, au lieu d'accabler une armée que la dernière campagne avait démoralisée, il s'acharna au siège de Pavie (octobre-février 1525). Tous les capitaines de Charles-Quint vinrent l'y attaquer. Sa belle artillerie aurait pu lui assurer la victoire ; mais le roi, voyant l'ennemi en désordre, commit la faute de rendre ses canons inutiles en s'élançant au-devant d'eux sur les impériaux. Alors ceux-ci reprirent l'avantage et l'armée royale fut anéantie. 8.000 hommes sur 15.000 y furent tués, le roi fut fait prisonnier. En un seul jour il perdit tout « fort l'honneur et la vie », comme il écrivit à sa mère.

L'imprudence du roi amène le désastre de Pavie et ses suites, c'est-à-dire le traité de Madrid.

Il fallut alors se rendre en captivité, et, pour sortir de captivité, signer le désastreux traité de Madrid, qui abandonnait la Bourgogne à Charles-Quint (1526).

Evidemment, ce traité n'était pas exécutable. Les députés de la Bourgogne, réunis à Cognac, refusèrent absolument de le ratifier. Mais l'Europe fut d'avis que François n'aurait

François Ier n'exécute pas ce traité désastreux.

pas dû signer un traité avec l'intention malhonnête de le violer aussitôt.

La guerre reprend, et languit jusqu'à la paix de Cambrai.

La guerre recommença donc. Tous les anciens alliés de Charles-Quint, le nouveau pape, Clément VII (Médicis), effrayés de la puissance de l'Autriche, réclamaient l'appui de François Ier. Celui-ci avait donc une fois encore la partie belle. Mais, tout entier à ses plaisirs, il laissa écraser ses alliés ; il laissa même saccager Rome par les bandes allemandes, conduites par Bourbon. Enfin il négocia trop tôt à Cambrai. Le traité de Cambrai, ou paix des Dames, parce qu'elle fut négociée par Louise de Savoie, mère de François Ier, et Marguerite d'Autriche, tante de l'empereur, nous laissait la Bourgogne, mais nous coûtait deux millions.

La paix de Cambrai, ou des Dames, ne coûte à la France que de l'argent.

Triomphe de l'empereur à la diète de Bologne.

C'est alors que l'empereur tint en Italie la célèbre diète de Bologne, où toute la péninsule vint prendre ses ordres. C'est la conclusion de cette première période.

Situation critique de la France.

5. Nouveau système d'alliances (1529-1536). — Après la paix de Cambrai, la France se trouva plus que jamais entourée, de l'Adour à la Somme, d'un cercle de possessions ennemies, l'Espagne, l'Italie, la Franche-Comté, l'Allemagne, les Pays-Bas, réunies dans les mains de l'empereur. L'honneur et la sécurité du royaume exigeaient que ce cercle menaçant fût brisé. Instruit par la mauvaise fortune, et comprenant que la valeur personnelle ne suffit pas pour mener à bonne fin les affaires politiques, François Ier s'efforça, pendant six années (1529-1536), d'isoler son adversaire. Il conçut, dans cette vue, un système d'alliances tout nouveau, où prévalaient définitivement le principe moderne de l'équilibre européen, le souci des intérêts nationaux. François fit appel à tous ceux qu'inquiétait l'ambition impériale. Il chercha et prit des alliés, sans regarder aux noms qu'ils portaient, le pape, le roi schismatique d'Angleterre, les protestants allemands, les princes luthériens des pays scandinaves, même, chose inouïe, les Turcs ottomans !

Politique moderne de l'équilibre européen.

Alliances de François Ier.

En 1531, il s'allia avec les seigneurs réformés de la ligue allemande de Smalkalde, alors sur le point d'entrer en lutte avec Charles-Quint. — Il se rapprocha de Henri VIII d'Angleterre, aux entrevues de Boulogne et de Calais, après le divorce de ce monarque avec Catherine d'Aragon, tante de Charles-Quint, et sa proclamation comme chef de l'Eglise anglicane. — Il consolida notre alliance avec les Ecossais, en mariant leur roi Jacques V à sa propre fille Madeleine (1536), et, après la mort de cette princesse, à Marie de Lorraine, sœur des Guises, qui devait être la mère de Marie Stuart. — Il entra en rapport avec Gustave Wasa, roi de Suède, et signa avec lui le premier traité qui unit ce pays à la France. — Il renouvela la ligue de Cambrai avec la plupart des princes italiens, avec la république de Venise, avec le pape Clément VII, dont il fit épouser la nièce, Catherine de Médicis, à son second fils, Henri, duc d'Orléans, plus tard Henri II (1533). — Enfin, au grand scandale de l'Europe, le « roi très chrétien » se tourna du côté des Turcs pour solliciter l'appui de leur sultan, Soliman le Magnifique, qui, à ce moment même, se préparait à conquérir la Hongrie et à envahir les domaines autrichiens (1).

Premier traité officiel entre les Turcs et la France.

La nécessité fit taire les scrupules religieux et amena un rapprochement entre les chrétiens et les infidèles. Les relations diplomatiques entre la cour de France et le sultan, commencées secrètement après la bataille de Pavie, poursuivies pendant le siège de Gunz, aboutirent, par les soins de notre envoyé, Jean Laforêt, chevalier de Rhodes, aux Capitulations de 1535, premier traité officiel qui ait été conclu entre la France et la Turquie. C'était en apparence un pacte tout commercial qui renouvelait les concessions

Jean Laforêt signe, avec Soliman le Magnifique, le traité ou Capitulations de 1535.

(1) Soliman le Magnifique disputait la Hongrie aux Autrichiens. De plus, il en voulait à l'empereur de s'être fait le protecteur des chevaliers de Rhodes, qu'il avait installés à Malte en 1530, et d'avoir attaqué Tunis (1535) et Alger (1541). Les frères Barberousse (Keïr-ed-Din et Harou), qui étaient les maîtres de ces deux villes, étaient de nom au moins les vassaux du sultan.

et garanties obtenues autrefois par Jacques Cœur : le protectorat des Lieux Saints, le droit de fonder des comptoirs dans les Echelles du Levant et la liberté du commerce pour notre seul pavillon. Mais, par des clauses secrètes, les deux monarques s'unissaient contre l'ennemi commun, l'empereur, et s'engageaient à combiner leurs attaques. Pour la première fois, les Turcs intervenaient officiellement dans la politique européenne.

Malgré les alliances qui l'appuient, François Ier hésite à poursuivre les hostilités jusqu'au bout.

6. La guerre jusqu'à la mort de François Ier (1536-1547). — Il semble qu'avec de telles forces François Ier aurait dû frapper quelque coup décisif. Malheureusement, il resta hésitant, incertain sur le but à atteindre et sur les moyens de l'atteindre, tandis que son adversaire poursuivait patiemment son plan, même lorsqu'il amusait les Français par des promesses. Deux fois François Ier se laissa prendre à ces grossières avances et chercha à se réconcilier avec Charles-Quint, aux dépens des alliés qui s'étaient compromis pour lui, et surtout aux dépens des Turcs. La première fois, ce fut en 1538. Le cardinal Farnèse, devenu le pape Paul IV, fit conclure aux belligérants la trêve de Nice, qui devait durer dix ans. François Ier prodigua alors à Charles-Quint ses marques d'estime, eut avec lui une entrevue à Aigues-Mortes, et même l'autorisa à traverser toute la France, des Pyrénées jusqu'à la Belgique, lorsqu'il voulut aller châtier la révolte de Gand.

Il s'arrête en 1538, trêve de Nice.

Il fait des avances à Charles-Quint. Entrevue d'Aigues-Mortes.

Au cours de ce voyage, Charles avait promis de donner le Milanais à un fils de François Ier. Il ne tint pas sa parole, et une quatrième guerre éclata. La flotte turque, alliée et unie à la flotte française, vint bombarder Nice. Le duc d'Enghien remporta en Piémont la brillante victoire de Cerisoles (1544), mais ces succès furent compensés par l'invasion de la Champagne par Charles-Quint.

Les deux partis, épuisés, signent la paix de Crépy en 1544.

Tout le monde était las, épuisé ; l'empereur consentit à traiter. Au fond, le nouvel accord, négocié à Crépy, renouvelait la paix de Nice, et laissait à François Ier ses con-

quêtes, c'est-à-dire la Savoie et le Piémont, et la promesse de Milan.

François Ier préparait de nouvelles alliances et de nouvelles conquêtes, lorsqu'il mourut le 31 mars 1547.

Mort de François Ier (1547).

7. Henri II. La guerre jusqu'à l'abdication de Charles-Quint (1547-1556). — Le fils de François Ier, Henri II (1), avait 28 ans à son avènement. Il avait hérité de la force corporelle, de la bravoure et des défauts de son père, mais il n'en avait pas les qualités brillantes. Prodigue et passionné pour le plaisir, il avait moins de largeur et d'élévation dans les idées, moins de générosité chevaleresque, et se laissa davantage dominer par les membres de son entourage. C'est l'époque où les factions et les intrigues de cour exercent une influence prépondérante sur le gouvernement.

Henri II (1547-1559) a les défauts de son père; de plus, il se laisse gouverner par des favoris.

Charles-Quint avait utilisé la paix de Crepy pour écraser en Allemagne les princes protestants, et tous les rebelles qui les soutenaient. Les vaincus implorèrent naturellement l'appui de la France. Henri II se mit en rapport avec leur chef, Maurice de Saxe, qui s'apprêtait à trahir l'empereur, et, dans des conférences très secrètes, qui eurent lieu simultanément aux châteaux de Chambord et de Friedwald (octobre 1551), il fut convenu que le roi de France fournirait des subsides aux princes réformés d'Allemagne, et que ceux-ci, en retour, l'autoriseraient à s'emparer, comme vicaire de l'empire, des villes de Metz, Toul et Verdun, trois évêchés souverains au milieu du duché de Lorraine. Cette alliance de la France catholique avec les hérétiques allemands semblait justifiée par la nécessité : elle devait demeurer, avec l'alliance turque, un des principes fonda-

Henri II fait alliance avec les princes allemands et protestants révoltés contre l'empereur.

Conventions de Chambord et de Friedwald.

(1) Henri II épousa en 1533 Catherine de Médicis et en eut sept enfants : quatre fils, François II, Charles IX, Henri III et François, duc d'Alençon; et trois filles, Elisabeth, mariée à Philippe II d'Espagne, Claude, au duc de Lorraine, et Marguerite à Henri de Navarre.

Henri II en Lorraine et en Alsace.

mentaux de l'ancienne diplomatie française. Le roi, en effet, prit aussitôt le titre de protecteur de la Germanie et entra en campagne. Il s'empara de Toul sans résistance, enleva Metz par surprise et essaya vainement de prendre Strasbourg qui résista à coups de canon. Le roi commanda la retraite, en se vantant d'avoir fait boire ses chevaux dans le Rhin. Comme il revenait par le nord, il envahit le Luxembourg, se saisit de Montmédy, d'Ivoi, de Bouillon qu'il ne garda pas, et enfin de Verdun qui nous est resté (mars et avril 1552).

Maurice de Saxe à Innsbruck.

Pendant ce temps, Maurice de Saxe, redevenu le chef des protestants allemands qu'il avait abandonnés, poursuivait l'empereur à travers les neiges des Alpes, jusqu'à Innsbruck où il faillit l'enlever.

Héroïque défense de Metz, échec général de Charles-Quint.

Charles-Quint signa la paix avec ses sujets rebelles pour porter toutes ses forces contre la France. Il s'avança en personne avec 60.000 hommes, 7.000 pionniers ou sapeurs et 114 pièces de canon, pour reprendre Metz. Mais l'intrépide François de Guise (1) avait juré de sauver la place. Il avait sous ses ordre 10.000 combattants et l'élite de la noblesse française. Le Florentin Pietro Strozzi, au service de la France, commandait le génie. Ambroise Paré, le célèbre chirurgien, soignait les malades. Au bout de deux mois, après 1.100 coups de canons tirés de part et d'autre, les Allemands, décimés par le feu, le froid et les maladies, avaient perdu les deux tiers de leur effectif. Ils levèrent le siège (nov.-déc. 1552).

Charles-Quint se vengea cruellement de son échec sur la

(1) Les Guises étaient des princes de la branche cadette de la maison de Lorraine établis en France, sous le règne de Louis XII avec Claude de Guise, fils de René II de Lorraine, le vainqueur de Charles le Téméraire. La grandeur de cette famille fut fondée par le fils aîné de Claude, François. Le frère de François fut un grand théologien, le cardinal de Lorraine (Charles), et sa sœur, Marie de Lorraine, épousa Jacques V d'Écosse et fut la mère de Marie Stuart.

Picardie et l'Artois, où il saccagea Thérouanne, Hesdin et 700 villages. Mais, quand il parut devant Renty, il fut de nouveau battu par le duc de Guise et Tavannes (1554).

8. Abdication de Charles-Quint (1556). — Découragé par ces revers et par l'échec de son système politique, l'empereur conclut d'abord une trêve avec la France à Vaucelles, puis il renonça à gouverner officiellement, sinon à diriger son vaste empire. Déjà il s'était démis en faveur de son fils Philippe du Milanais en 1541 et des Deux-Siciles en 1554. Il lui abandonna les Pays-Bas en 1555 et l'Espagne en 1556. Il se retira ensuite au monastère de Yuste, dans l'Estremadure, d'où il continua à suivre d'un œil attentif les affaires de l'Europe et d'entretenir une correspondance active avec son fils. Il mourut dans cette retraite le 21 septembre 1558.

Charles-Quint, découragé, abdique en faveur de son fils Philippe II et de son frère Ferdinand.

L'abdication de Charles-Quint amena le morcellement de sa vaste domination. Son frère cadet, l'archiduc Ferdinand, déjà roi des Romains, eut la dignité impériale et les Etats autrichiens (1558). En y ajoutant la Bohême et la Hongrie, dont il avait hérité personnellement à la mort de Louis II Jagellon, ce prince constitua définitivement la puissance autrichienne. Philippe II, fils de Charles-Quint, eut les « Espagnes » (Pays-Bas, Naples, Milanais, Nouveau Monde). Dès lors, la maison d'Autriche se trouva divisée en deux branches : branche aînée ou espagnole, branche cadette ou autrichienne. Elles n'agiront pas toujours avec le même concert que du vivant de Charles-Quint, et la France pourra les combattre séparément.

Les deux branches de la Maison d'Autriche.

9. La France contre l'Espagne et l'Angleterre. Fin de la guerre (1556-1559). — La trêve de Vaucelles, conclue pour cinq années, ne dura que quelques mois. Philippe était aussi dangereux pour la France que Charles-Quint : à défaut de l'Allemagne et des domaines autrichiens, il avait l'Angleterre, grâce à son mariage avec Marie Tudor. D'autre part, le pape Paul IV était l'ennemi déterminé des

Union de l'Espagne et de l'Angleterre.

Politique du pape Paul IV.

Espagnols : il s'effrayait de les voir à côté de lui et sur sa tête, à Naples et à Milan. Reprenant l'ancienne politique de Jules II et de Clément VII, il entreprit de les chasser d'Italie avec l'aide de la France, et s'unit à Henri II.

Désastre des Français à Saint-Quentin.

Il s'agissait cette fois d'enlever les Pays-Bas et l'Italie aux Espagnols. En Italie, les Français, joués comme toujours par leurs alliés, ne purent rien faire. Au nord ils subirent un grand désastre. Le connétable Anne de Montmorency, cerné avec 25.000 hommes sous les murs de Saint-Quentin par 60.000 Espagnols et Anglais, fut obligé de leur livrer bataille. Il fut écrasé et lui-même resta prisonnier (10 août 1557). « Mon fils est-il à Paris ? » s'écria Charles-Quint en apprenant cette grande victoire. Heureusement après avoir perdu son temps à assiéger Saint-Quentin et les places voisines, l'armée de Philippe II se retira aux Pays-Bas.

Prise de Calais par François de Guise en 1558.

Henri II avait en effet organisé de nouvelles forces qu'il avait mis sous les ordres de François de Guise, le défenseur de Metz. Celui-ci répara glorieusement et utilement notre défaite. A défaut des Espagnols qui avaient battu en retraite, il s'en prit à leurs alliés les Anglais. En plein hiver il assiégea Calais à l'improviste et s'en empara au bout de huit jours (janvier 1558), effaçant ainsi la dernière honte de la guerre de Cent ans. Son nom devint alors populaire dans toute la France. Quant à la reine Marie Tudor, elle ne se consola point de la perte de la ville : « Qu'on ouvre mon cœur, disait-elle, et on y trouvera gravé le nom de Calais. » A sa mort (1558), sa sœur, la protestante Elisabeth, lui succéda. C'en était fait de l'alliance de l'Angleterre et de l'Espagne. Les deux pays seront désormais ennemis.

La reprise de Calais fut presque la dernière opération militaire de cette guerre. La France et l'Espagne s'imposaient de lourds sacrifices pour se combattre. De plus, Henri II et Philippe II avaient à cœur de terminer leur

querelle pour arrêter les progrès de l'hérésie protestante dans leurs états.

Au bout de quatre mois de conférences, les plénipotentiaires réunis à Lille, le prince d'Orange, don Ruy Gomez da Silva et Granville, évêque d'Arras, au nom de l'Espagne ; Montmorency, le maréchal de Saint-André et le cardinal de Lorraine, au nom de la France, négocièrent une paix définitive qui fut conclue à Cateau-Cambrésis entre la France, l'Angleterre, l'Espagne, l'Ecosse et la Savoie.

10. Traité de Cateau-Cambrésis (1559). — Par ce traité, la France garda Calais et les Trois-Evêchés, qui, enlevés à l'empire d'Allemagne, lui restèrent de fait ; mais, sur tous les autres points, on traita sur la base de la restitution des conquêtes. En conséquence, Henri II recouvra Saint-Quentin et les villes perdues au nord, mais il abandonnait à Philippe II ses conquêtes dans les Pays-Bas et dans le Luxembourg ; au duc de Savoie, ses Etats des deux côtés des Alpes (Bresse, Bugey, Savoie, Piémont), sauf le marquisat de Saluces, Turin, Pignerol, Chivasso, Chiers et Villeneuve d'Asti ; au duc de Mantoue, le Montferrat ; aux Génois, la Corse. Il renonçait en outre à Milan et à Naples. D'autre part, les souverains de France et d'Espagne s'unissaient contre les rebelles protestants. Enfin, la fille de Henri II, Elisabeth, épousait Philippe II, et Marguerite, sa sœur, le duc de Savoie, Philibert-Emmanuel. C'est dans les fêtes qui suivirent ce double mariage que Henri II mourut, frappé à mort par un officier de ses gardes, Montgomery, qui lui enfonça le tronçon de sa lance dans l'œil droit (juillet 1559).

Acquisitions de la France.

Restitutions de Henri II.

Mort de Henri II.

Le traité de Cateau-Cambrésis était peu avantageux pour la France. « Sire, disait au roi de France le duc de Guise, vous donnez en un jour ce qu'on ne vous ôterait point par trente ans de revers ! » Henri II, en effet, abandonnait sans combat la plupart de ses conquêtes ; il manquait en outre une occasion unique d'acquérir la frontière des Alpes et

Paix futile, sinon glorieuse.

une bonne barrière de places fortes aux Pays-Bas. Mais si la paix de Cateau-Cambrésis n'était pas glorieuse, elle était utile. En terminant une longue période de guerres, elle mettait fin, pour trente-cinq ans environ, à la lutte entre la France et la maison d'Autriche, commencée par François Ier et Charles-Quint ; elle achevait, par la conquête de Calais, de nous débarrasser de l'invasion anglaise ; par celle des Trois-Evêchés, elle reculait notre frontière de l'est dans la direction du Rhin.

Principales sources françaises. — *Mémoires de J. du Bellay, de Fleurange, de Montluc,* le Loyal Serviteur, et le *Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François Ier.*

Etudes postérieures. — Robertson, *Histoire de Charles-Quint.* — Forneron, *Histoire de Philippe II.* — Gaillard, *Histoire de François Ier.* — Mignet, *Rivalité des maisons de France et d'Autriche.* — Rank, *Les Osmanlis et la monarchie espagnole,* etc.

V[e] LEÇON

PROGRÈS DU POUVOIR ROYAL EN FRANCE SOUS LOUIS XII, FRANÇOIS I[er], HENRI II

SOMMAIRE. — 1. *Progrès du pouvoir royal.* — Ils se manifestent 1° par la soumission des trois ordres au roi ; 2° par la création de nouveaux organismes administratifs et de nouveaux agents royaux ; 3° par la force nouvelle de l'armée et de la marine.

2. *Les trois ordres.* — Il n'y a plus de féodalité, mais seulement une noblesse de plus en plus entraînée par la vie de cour. Le concordat de 1516 met la nomination aux évêchés, aux abbayes, à la disposition du roi. Le tiers état a toujours été sous sa dépendance directe.

3. *Nouveaux organes. Nouveaux agents.* — Pour diriger de si grandes affaires le conseil du roi se divise peu à peu en deux sections ; grand conseil et conseil d'état. Le conseil d'en haut s'organise pour la solution des grandes affaires. Les anciens « clercs du secret » deviennent de véritables ministres sous le nom de secrétaires d'Etat.

4. *Finances.* — Obérées par tant de charges nouvelles, on essaye de les relever par des expédients : vénalité des charges, emprunts, loterie.

5. *Justice.* — Les tribunaux sont plus nombreux et la procédure infiniment plus à la portée de chacun.

6. *Armée. Marine. Colonies.* — Henri II forme les quatre premiers régiments de France, c'est-à-dire le noyau de notre infanterie. Les rois ont maintenant deux escadres. L'Amérique du nord est reconnue et colonisée par les Français Jacques Cartier, Roberval, etc.

1. Progrès du pouvoir royal. — Les guerres d'Italie ont détourné vers une aventure extérieure de la France. Elles ont arrêté pour un demi-siècle ses progrès, son expansion vers ses frontières naturelles ou historiques, les Pyrénées ou le Rhin, mais elles n'ont pas changé la vie intérieure de la France. Le développement du pouvoir royal n'en a subi aucune atteinte. Bien au contraire, le programme déjà tracé par Charles VII et par Louis XI a été sur ce point si bien suivi que l'absolutisme apparaît alors définitivement établi et accepté.

A l'époque des guerres d'Italie correspond une période de progrès et d'affermissement pour la monarchie.

Aussi est-ce avec raison que François s'intitule « roi par la grâce de Dieu », qu'il prend ce titre de « Majesté » qui n'était usité que depuis Louis XI et dans de rares circonstances, et qu'il signe ses ordonnances de la fameuse formule : « Car tel est notre bon plaisir. » C'est de son règne que date ce qu'on a appelé l' « ancien régime », c'est-à-dire le gouvernement du bon plaisir du roi, la monarchie absolue. Si l'on veut s'en convaincre il faut :

Ces progrès se manifestent par la soumission des trois ordres, par la fondation de nouveaux organes de la monarchie, par le développement de l'armée et de la marine royale.

1° Examiner les rapports du roi et des trois ordres de la nation, clergé, noblesse et tiers état, pour constater leur soumission.

2° Connaître les organes nouveaux, les ministres, les conseils, les tribunaux dont il a pourvu la monarchie, afin de la maintenir plus aisément sous ses ordres.

3° Etudier l'organisation nouvelle qu'il a donnée à son armée et l'extension qu'il a donnée à sa marine, parce que c'est avec ces forces militaires que le roi a maintenu son autorité à l'intérieur du pays comme au dehors.

Il n'existe plus de seigneurs féodaux.

2. Le roi et la noblesse. — Après les efforts de Louis XI, il ne restait plus en France de véritable féodalité, il n'y restait plus qu'une noblesse terrienne. Ainsi, les grands possédaient encore de grands domaines, ils y touchaient toujours des redevances en argent sur leurs anciens vassaux, mais ils n'avaient plus de droits politiques. Ils n'administraient pas, ils ne battaient pas monnaie, ils ne promulgaient pas de lois. De leur indépendance primitive, ils n'avaient gardé que des privilèges, comme l'exemption d'impôt, le droit de porter les armes et de servir dans l'armée royale, en un mot, des revenus et des honneurs.

La noblesse a conservé des privilèges pécuniaires et des honneurs.

La politique des rois du XVIe siècle, Louis XII, François Ier, Henri II, consiste à s'attacher cette noblesse par la cour, par les expéditions glorieuses, de façon à l'occuper et à la distraire sans la détourner un instant du service du roi. C'est alors, en effet, que les nobles commencent à abandonner leurs provinces pour venir, avec leurs familles, se

fixer à la cour, pour devenir les hôtes du roi et lui servir d'ornement et de cortège. Aussi a-t-on raison de dire que, pour l'affermissement du pouvoir royal, pour l'unité du royaume, la vie de cour a plus fait que dix batailles gagnées sur la féodalité, comme celles de Montlhéry ou de Saint-Aubin-du-Cormier.

Les rois du XVIe siècle cherchent à gagner la noblesse par la vie de cour.

Cette vie a asservi les nobles.

D'ailleurs, au XVIe siècle, les anciens seigneurs féodaux n'ont pas seulement perdu, au profit de la royauté, leurs droits séculaires, ils sont encore supplantés dans la faveur du roi, par une noblesse nouvelle, l'aristocratie de cour. Aux grandes familles d'autrefois, aux princes du sang eux-mêmes, les rois préfèrent de simples seigneurs ou des cadets de familles princières étrangères, qu'ils élèvent aux plus hauts postes, et dont la puissance, simple émanation de la puissance royale, ne leur porte pas ombrage. C'est ainsi que les La Trémoille, les Rohan, les La Rochefoucauld, les Longueville, les Bourbons, malgré l'antiquité et l'illustration de leur race, n'ont aucune influence. En revanche, les richesses et les dignités vont aux Montmorency, aux Nemours, aux Nevers, aux Guises. Anne de Montmorency, nommé connétable de France par François Ier et maître du gouvernement sous Henri II, possédait, dit-on, six cents fiefs. Ses fils et ses neveux, les Châtillon, parvinrent aux plus hautes charges de l'Etat ou de l'Eglise. François Ier créa duc et pair un cadet de Lorraine, Claude de Guise (1527), père du héros de Metz et de Calais, et même un simple gentilhomme, Jacques de la Brosse (1536). Le titre de « duc », qui supposait autrefois la souveraineté sur de vastes provinces, se donna à des seigneurs sans importance réelle. On était duc sans duché, par la faveur du roi : c'est ce qu'on appelait des « ducs à brevet ».

Les grandes familles sont supplantées dans la faveur royale par une noblesse nouvelle due à la faveur royale.

Un parti de mécontents se forma dès lors parmi les grands. C'est dans son sein que se recrutèrent plus tard les chefs des guerres de religion. Tandis que le catholicisme eut pour lui l'aristocratie de cour, à l'exception des Châtil-

Le parti des mécontents.

lon, qui devinrent de bonne heure les rivaux des Guises, les mécontents de la vieille noblesse française montrèrent une préférence marquée pour les idées nouvelles. Jusqu'au jour où ils eurent reconquis les bonnes grâces de la royauté, la Réforme fut, pour beaucoup de nobles, un moyen de recruter des soldats et un parti.

Dépendance du clergé à l'égard du roi.

3. Le clergé. Le Concordat de 1516. — Le clergé fut mis dans la dépendance du roi, comme la noblesse y était depuis Louis XI, comme la bourgeoisie y avait toujours été. Le concordat, passé en 1516 entre Léon X et François I[er], remplaça la Pragmatique Sanction de Bourges et reconnut au roi le droit de disposer des dignités ecclésiastiques. Désormais les évêques et les abbés n'eurent plus à briguer les suffrages d'un chapitre de chanoines ou de moines : ce fut du bon plaisir du roi que dépendit leur nomination. Le pape ne garda que le droit de refuser l'investiture spirituelle aux élus, en cas d'indignité canonique. Il renonça en outre aux « réserves » et aux « expectatives », déjà supprimées par la Pragmatique Sanction de Bourges, mais recouvra les « annates », c'est-à-dire la première année de revenus des nouveaux titulaires des bénéfices. Pour prix des avantages qu'il obtenait, le roi consentait à ne pas proclamer l'indépendance temporelle de la couronne de France vis-à-vis du Saint-Siège, à réprouver la doctrine des pères de Bâle touchant la supériorité des conciles œcuméniques sur le pape. Ces concessions, toutes théoriques, lui valaient en retour un très grand moyen d'influence. D'ailleurs, la nomination royale ne fut pas exempte d'abus. Les abbayes et autres bénéfices ecclésiastiques échurent en grand nombre aux prélats qui jouissaient de la faveur royale. Des courtisans, des hommes de guerre, des artistes reçurent des abbayes pour des services qui n'avaient rien d'ecclésiastique.

Le Concordat de 1516 fait dépendre la nomination des abbés et des évêques du bon plaisir du roi.

Abus de la nomination royale.

4. Le tiers état. — Le tiers état était puissant par son nombre et par ses richesses, mais depuis longtemps docile.

Le bas peuple, les marchands, les artisans étaient reconnaissants au roi d'avoir rétabli la paix et la sécurité, en chassant les Anglais et en réprimant les désordres des gens de guerre. Quant à la portion supérieure du tiers état, elle ne se souciait pas d'obtenir des droits politiques. Il lui suffisait que le roi choisît dans son sein ses conseillers, ses juges, ses administrateurs, ses financiers.

Docilité du tiers état.

5. Les Etats généraux. — Réduits séparément à l'impuissance, les trois ordres pouvaient reprendre des forces par leur réunion dans les Etats généraux. Mais les Etats généraux qui, pendant la guerre de Cent ans, avaient opposé une barrière au pouvoir royal et tenté de prendre une part régulière au gouvernement, surtout en votant l'impôt et en surveillant son emploi, étaient tombés en désuétude. Ils ne pouvaient se réunir que sur une convocation du roi. Or, Louis XII ne les convoqua qu'une fois, en 1506, et seulement pour émettre un avis défavorable à l'exécution des traités de Blois. Quant à François Ier, malgré ses grandes levées d'hommes et d'argent, il s'abstint de consulter les députés des Etats. Il leur préférait les notables, sur le choix desquels il avait la haute main. C'est ainsi qu'il réunit, en 1526, à Cognac, une assemblée mi-partie de notables et de députés de la Bourgogne, en 1527, à Paris, une assemblée de notables, pour obtenir d'eux une protestation contre le traité de Madrid, mais non pour les associer à la direction des affaires publiques. Après le désastre de Saint-Quentin, Henri II convoqua les Etats généraux à Paris, le 5 janvier 1558, pour leur demander des subsides ; mais beaucoup de membres de cette assemblée étaient choisis par lui, et les membres du parlement, tous dévoués au roi, y siégèrent à part, comme s'ils eussent formé un quatrième ordre dans l'Etat. La royauté ne réunira de véritables Etats généraux que lorsqu'elle aura été affaiblie dans les troubles civils.

Plus d'Etats généraux.

Assemblées des notables.

6. Le parlement. Le droit de remontrance. — En

Le parlement trouve dans le droit d'enregistrement le droit de présenter des remontrances.

l'absence des Etats généraux, les parlements, et notamment le parlement de Paris, étaient les seuls corps du royaume capables de faire opposition à la « royauté du bon plaisir ». Le parlement de Paris avait, en effet, une haute attribution politique, l'enregistrement. Chaque fois que les rois rédigeaient une ordonnance, ils l'envoyaient au parlement pour la faire transcrire sur le registre des lois du royaume. Après cette formalité, solennelle d'ailleurs dans la forme, la décision du roi devenait véritable loi du royaume. Peu à peu, avant d'enregistrer les ordonnances, les magistrats prirent l'habitude de les examiner, afin de voir si elles ne contenaient rien de contraire aux précédentes, afin de savoir si le roi n'avait pas été surpris ni trompé. Dans ce cas, ils se permettaient de le faire respectueusement remarquer au roi. Ainsi le droit de remontrance sortait naturellement du droit d'enregistrement. C'est en 1418 et en 1443 qu'on voit le Parlement de Paris user de cette nouvelle prérogative. En 1467, Louis XI leur concède officiellement ce droit, car il n'était pas fâché que le parlement prît la défense des intérêts du royaume. La révolte des féodaux le forçait quelquefois à signer des ordonnances contraires à son autorité, et il était heureux que le parlement, plus libre que lui, refusât l'enregistrement de ces ordres fâcheux.

Louis XI lui a accordé ce droit dans l'intérêt de la monarchie.

Cependant, un si grand privilège pouvait créer au roi un obstacle plus sérieux encore que l'opposition des Etats généraux, car les Etats donnaient de simples avis et le Parlement avait le droit de refuser l'enregistrement des volontés du roi. François Ier rendit cette prérogative illusoire en envoyant des ordres verbaux ou des lettres de jussion au président. Dès lors il fallait obéir. Lorsque les délégués du parlement de Paris vinrent le trouver à Amboise, pour protester contre le Concordat de 1516 et l'abolition de la Pragmatique Sanction de Bourges, il leur dit simplement : « Je suis le roi et veux être obéi : partez demain. » Comme les magistrats cherchaient à différer leur

François Ier veut le rendre inutile par les « lettres de jussion ».

départ, en alléguant le débordement de la Loire, le roi ajouta : « Si demain, avant six heures, ils ne sont pas hors d'Amboise, j'enverrai des archers les prendre et les jeter dans un cachot pour six mois. » Le parlement se soumit enfin et enregistra le Concordat « par exprès commandement du roi » et « pour éviter de plus grands maux ».

7. Le gouvernement central. La cour. les conseils, les ministres. — Toutes les classes de la société française et tous les organes de l'opposition, perdirent ainsi leurs privilèges essentiels au profit de la monarchie absolue. Pour mainfenir cet état de choses il fallut naturellement créer un gouvernement central plus fort et plus capable de transmettre aux extrémités du pays les ordres du roi.

Nécessité d'un pouvoir central plus fort et mieux organisé.

Le XVI[e] siècle vit s'achever en effet cette organisation nouvelle. Toute la France fut alors sous la direction des représentants directs du roi, c'est-à-dire de ses conseils et de ses ministres.

Toutefois, avant d'énumérer ces conseils et ces ministres, il faut rappeler que tout le gouvernement de ce temps est concentré à la cour, dans cet entourage du roi, qui forme désormais le centre de tous les pouvoirs, leur inspirateur commun. C'est une cour nombreuse, car elle comprend non seulement les officiers spécialement désignés pour le service personnel du roi, comme son écuyer, son échanson, son veneur, tous les grands dignitaires de la couronne, connétable, amiral, maréchaux, mais encore une foule d'oisifs, gentilhommes et prélats venus pour faire cortège au roi, et un grand nombre de dames attachées au service d'honneur de la reine et des princesses. « Une cour sans dames, disait François I[er], serait comme une année sans printemps et comme un printemps sans fleur. » Cette cour n'avait pas cependant de résidence fixe, de capitale. Elle se déplaçait à la suite des rois, et, comme les Valois aimaient à quitter le vieux palais du Louvre pour habiter les bords de la Loire, elle les suivait à Blois, à Plessis-lès-Tours, à

La cour domine tous les pouvoirs et les inspire.

Les membres de la cour : les gens du service personnel du roi, les officiers de la couronne et les courtisans proprement dits.

Chenonceaux, à Amboise, à Chambord, dans ces belles demeures que la Renaissance avait élevées ou embellies.

L'ancien conseil du roi devient insuffisant pour la direction des grandes affaires de la monarchie.

8. Les Conseils. — Au XIII[e] siècle les membres de l'ancienne cour royale s'étaient partagés en trois sections afin d'expédier plus aisément les affaires de leur maître. Les uns étaient allés au parlement rendre la justice, d'autres à la chambre des comptes diriger les finances, d'autres enfin étaient restés au conseil du roi proprement dit, pour administrer les intérêts politiques du royaume. Cette division avait suffi deux siècles à la monarchie française. Au XV[e] siècle elle devenait manifestement trop primitive et trop simple, pour un royaume aussi vaste que la France, pour une autorité aussi jalouse que celle du roi.

Il est certain, par exemple, que le conseil du roi proprement dit était dans l'impossiblité matérielle de s'occuper à la fois de l'administration des affaires étrangères, de la police, en un mot, de tant d'intérêts tous très compliqués.

Le conseil du roi s'est démembré peu à peu sans brusque transition. Il se divise en deux sections : le grand conseil, qui sera un véritable tribunal, et le conseil d'état ou conseil ordinaire.

Une nouvelle division s'imposait donc avec une répartition plus commode. Elle eut lieu au XV[e] siècle, mais peu à peu et d'une manière presque insensible, et non pas, comme on l'a dit souvent, du jour au lendemain, par le seul fait d'une ordonnance du roi datée de 1497.

Cette ordonnance, signée par le roi Charles VII et préparée par le chancelier Guy de Rochefort, ne fit que régulariser et constater la division déjà ancienne du conseil du roi en deux sections. le « Grand conseil » qui, tout en portant ce nom trompeur fut spécialement chargé de juger les affaires qui intéressaient directement la maison du roi, et plus tard les procès relatif aux bénéfices ecclésiastiques et qui devint par conséquent un véritable tribunal spécial, et le conseil d'état qui, débarrassé de tous ces procès, s'occupa surtout des grands intérêts de l'état, des questions de politique intérieure.

Au-dessus de ces deux branches de son conseil, les rois prirent de plus en plus l'habitude de convoquer dans les

circonstances graves, pour déclarer la guerre ou négocier la paix, une autre assemblée formée d'un très petit nombre de personnages, princes du sang ou amis honorés du roi. Ce fut l'origine du « conseil d'en haut. » Il fonctionne réellement sous François Ier et sous Henri II.

Commencement d'un « conseil d'en haut » pour les grandes affaires de la monarchie.

9. Les ministres. Les secrétaires d'Etat. — Le nombre et l'influence des ministres croissent en raison des progrès de la monarchie. Plus la volonté royale est absolue, plus elle a besoin en effet d'être imposée et exécutée par des agents puissants. Six personnes remplissent au XVIe siècle les fonctions de ministres. C'étaient d'abord le chancelier, garde des sceaux et chef de la magistrature, et le surintendant des finances chargé du maniement des deniers publics, surveillant des agents du trésor, c'est-à-dire des trésoriers de l'épargne. Les quatre autres ministres sont les quatre secrétaires d'état, anciens commis aux écritures, ou « clercs du secret », comme on disait au moyen âge, chargés peu à peu non plus de simples rédactions, mais de la direction même des affaires publiques. Une ordonnance de Henri II fixa, en 1547, leur nombre à quatre. Au moment des négociations pour la paix de Câteau-Cambrési, ils s'aperçurent que les agents du roi d'Espagne prenaient le titre de ministres d'état. Ils s'intitulèrent dès lors, eux aussi, secrétaire d'état du roi. Chacun d'eux correspondait avec un quart des provinces du royaume et avec un quart des pays étrangers. Leurs attributions étaient réparties non par genres d'affaires, mais par régions. Ainsi l'un avait la Normandie, la Picardie, et les relations avec l'Angleterre et l'Ecosse ; l'autre la Provence, le Languedoc, la Guyenne, la Bretagne, et les relations avec l'Espagne et le Portugal ; celui-ci, la Champagne, la Bourgogne, et les relations avec la Suisse et l'Allemagne ; celui-là, le Dauphiné et les relations avec l'Italie et l'Orient. Cette répartition géographique ne devait disparaître qu'au XVIIe siècle.

L'importance des ministres s'accroît en raison directe des progrès de l'autorité royale.

Progrès remarquables des anciens commis du roi, qui deviennent ministres sous le nom de secrétaires d'état.

Les quatre secrétaires d'état se partagent géographiquement les affaires.

10. Gouvernement des provinces. Les gouver-

Le royaume est devenu trop vaste pour continuer à être administré par des baillis.

neurs. — Charles VII, Louis XI, Anne de Beaujeu, François Ier lui-même avaient tellement agrandi la France et tellement augmenté l'étendue des droits du roi sur ses sujets, qu'il était bien difficile de conserver au XVIe siècle le même système administratif, qu'au temps de Philippe Auguste. Les baillis, les sénéchaux et leurs subordonnés, les prévôts, n'étaient plus à la hauteur de leur tâche. L'administration des provinces passa peu à peu à d'autres mains. François Ier établit dans dix de nos provinces, toutes sur la frontière, des gouverneurs particuliers qui devaient les tenir « en bonne sûreté, fortification et défense « contre l'ennemi du dehors. C'est l'origine de nos grands gouvernements militaires, dont le nombre fut successivement porté à trente-deux. Ces gouverneurs militaires, princes de sang ou membres de la haute noblesse, ne commandaient pas seulement les troupes, ils exécutaient encore, comme aux époques d'état de siège, toutes les missions que le roi leur confiait. Ils étaient les hauts représentants de l'autorité royale dans les provinces, supérieurs à tous les autres agents, baillis, sénéchaux, prévôts. Bien que nobles, ils n'avaient plus rien de féodal. C'étaient des fonctionnaires essentiellement révocables. Leur nombre fut fixé à douze sous Henri II.

François Ier institue les gouverneurs généraux de province.

Autorité civile et militaire des gouverneurs.

11. Finances. Expédients financiers. — Ces progrès des bureaux, des conseils, des ministres et de tous les moyens de gouvernement, entraînaient naturellement un surcroît de dépenses. Sous le débonnaire Louis XII, l'on ne demandait au peuple que deux millions six cent mille livres de tailles. Après avoir élevé le même impôt à plus de seize millions de livres, François Ier en fut réduit à chercher d'autres expédients. C'est alors qu'il eut recours à la vénalité des charges, aux emprunts et à la loterie.

Un gouvernement aussi exigeant que celui de François Ier coûte très cher.

Les charges, et en particulier celles des magistrats et celles des agents de finances, rapportaient de l'argent et dispensaient de l'impôt. Le roi Louis XII eut l'idée de les

Nécessité de se procurer de l'argent et expédients de François Ier.

vendre. Comme on se les disputa, et que la caisse du roi y gagna de grosses sommes, on abusa du procédé. On créa des charges nouvelles exprès pour les vendre. On dédoubla les anciennes, c'est-à-dire qu'on décida que la même charge serait remplie six mois par un personnage et six mois par un autre. C'est ce qu'on appelait les fonctions semestres.

Vénalité des charges.

La vente de ces charges nouvelles procurait au roi une ressource momentanée, mais les dettes du trésor étaient augmentées pour toujours, puisqu'il fallait payer de nouveaux gages. De plus, les nouveaux fonctionnaires, les magistrats surtout, devenus propriétaires de leurs charges, acquéraient par là une certaine indépendance du pouvoir. Enfin, ils étaient tentés de recouvrer sur les sujets du roi, par diverses formes d'exactions, le prix d'achat de leurs charges.

Les emprunts.

Le premier emprunt fut opéré en 1522 par François Ier. Il demandait 200.000 livres (aujourd'hui environ cinq cent cinquante mille francs) et les intérêts de la dette étaient fixés à 10 pour cent. Comme le paiement de ces intérêts était garanti par les sommes que rapportait au roi l'octroi de Paris, on appela les rentes servies par le trésor « rentes sur l'hôtel de ville ».

La loterie royale.

Une idée plus malheureuse encore fut l'établissement de la loterie royale. François Ier l'importa d'Italie en 1539, spéculant ainsi sur la passion du jeu chez ses sujets. Pour recevoir toutes les sommes provenant de l'impôt ou de ces expédients, François Ier créa une caisse nouvelle où se confondirent également le trésor pubic et le trésor privé du roi. On l'appela l'épargne et elle fut nécessairement un nouvel instrument du pouvoir.

Confusion des revenus de la France et de ceux du roi.

Création de l'épargne.

Extension de la justice et création de nouveaux tribunaux.

12. La justice. — Les règnes de Louis XII, de François Ier et d'Henri II ont complété l'organisation judiciaire de la France en créant toute une série de nouveaux tribunaux, nouveaux parlements, pour alléger la besogne

de celui de Paris, et tribunaux de première instance, ou présidiaux, pour servir d'intermédiaire entre les parlements et les justices de bailliages.

Nouveaux parlements pour la province.

Les parlements furent créés : à Rouen, (1499) pour remplacer l'ancien échiquier de Normandie ; à Aix (en 1501) pour la Provence ; à Rennes (en 1503) pour la Bretagne.

Les 32 présidiaux.

Henri II institua trente deux présidiaux pour juger sans appel beaucoup d'affaires dont les parlements avaient été jusqu'alors accablés, ainsi tous les procès civils dont l'objet ne dépassait pas 250 livres. Le présidial de Paris siégeait au Châtelet, sous la présidence du prévôt de Paris.

Progrès du droit et de la procédure.

Un grand nombre d'ordonnances modifièrent heureusement la procédure et facilitèrent au public l'accès des tribunaux. On commença la rédaction des coutumes, ou plutôt une rédaction nouvelle, corrigée dans un esprit hostile à la féodalité. On supprima l'usage du latin dans la procédure criminelle afin que les accusés comprissent les dépositions faites contre eux et les charges qui leur étaient incriminées. On enjoignit aux curés de tenir soigneusement les registres des baptêmes, qui devinrent des registres sérieux d'état civil.

Henri II crée le noyau de l'infanterie moderne.

13. L'armée. — On a vu, par le règne de Charles VII, que la première préoccupation de la monarchie française, victorieuse de ses adversaires, avait été la formation d'une force militaire permanente capable de la défendre. Le même souci apparaît dans la politique des rois du XVe siècle, François Ier et surtout Henri II, qui créa en somme le noyau de l'armée française moderne.

Statu quo dans la cavalerie, sauf la création des chevau-légers et des dragons.

La cavalerie resta organisée comme au temps de Charles VII. Louis XII ajouta seulement aux vieilles compagnies d'ordonnance les chevau-légers, et Henri II, les dragons, créés en 1558 par le maréchal de Cossé-Brissac pour combattre tantôt à pied tantôt à cheval.

Les principaux efforts des rois portèrent sur la formation d'une infanterie nationale et permanente. François Ier

décréta la levée, parmi le peuple des provinces, de sept légions de 6.000 hommes chacune, « à l'exemple des Romains ». Le « légionnaire » était exempt de taille, recevait une somme assez élevée en temps de guerre et était astreint à deux « montres » ou revues par an en temps de paix.

Essai d'une armée nationale par François Ier, « système des légions ».

Cependant la noblesse, jalouse de ses privilèges, s'opposa au maintien des légions. Elle se plaignit aussi de ce que le roi, en mettant des armes aux mains des paysans et en les affranchissant des anciennes charges, les avait rendus désobéissants et rétifs. Dès le règne de Henri II, les légions provinciales disparurent. De leurs débris, en même temps que des vieilles bandes de routiers, Henri II forma les premiers régiments qu'ait eus la France : les trois régiments de Picardie, Champagne et Piémont. On les appela les trois vieux. Chacun d'eux, comprenant trois bataillons, avait un effectif de 2.000 hommes environ et était commandé par un colonel.

Les régiments de Henri II.

Commencement des régiments.

14. Marine. — Les guerres contre les Anglais sur l'Océan, contre les Espagnols sur la Méditerranée, amenèrent François Ier à réorganiser la marine française. Il y eut deux flottes, l'une sur la Méditerranée, composée de galères que des forçats enchaînés faisaient avancer à force de rames et qui avaient pour chef le « général des galères » ou « amiral du Levant » ; l'autre, sur l'Océan, composée de plus grands navires, allant à voiles et à rames, et que commandait « l'amiral du Ponant », c'est-à-dire du couchant. Le baron de la Garde, sur la Méditerranée, l'amiral d'Annebaut, sur l'Océan, tinrent en échec les forces navales de l'Espagne et de l'Angleterre. A l'embouchure de la Seine, François Ier créa, en 1537, un nouveau port auquel il donna son nom, « Franciscopolis « ou « Ville-Françoise » et appelée plus tard Le Havre.

Les deux flottes.

Les galères du Levant.

15. Expéditions lointaines et premiers essais de colonisation. — Les heureuses découvertes des Portugais

Les Français disputent aux Anglais l'Amérique du Nord.

et des Espagnols ne pouvaient laisser indifférents les peuples de France et d'Angleterre mieux placés que toute autre nation de l'Europe pour commercer avec le nouveau monde. François Ier voulut entrer en partage de l'Amérique avec les Espagnols et les Anglais. Sur ses ordres, le Florentin Verazzano explora la côte orientale de l'Amérique du nord entre la Floride et le cap Breton. C'était en 1524.

Jacques Cartier fondateur de Québec (1534-1535).

Dix ans plus tard, un capitaine de Saint-Malo, Jacques Cartier, entra dans le golfe du Saint-Laurent, remonta le fleuve jusqu'au point où fut bâti plus tard Montréal et découvrit le Canada (1584-1535). Son successeur, Jean de

Roberval, premier vice-roi des colonies du Canada.

la Roque, sire de Roberval, gentilhomme picard, nommé vice-roi du Canada, en continua l'exploration (1541-1544). Il fit un essai malheureux de colonisation à l'île du cap Breton. Mais les Français continuèrent la pêche de la morue et le commerce des pelleteries et des fourrures avec les Canadiens.

Autres tentatives aventureuses : Villegagnon au Brésil, Ribaut en Caroline.

Plus tard, de hardis marins français abordèrent sur d'autres points du nouveau monde. Villegagnon, à l'entrée de la baie de Rio-de-Janeiro, où il voulait fonder une colonie de protestants français (1555). Jean Ribaut, autre envoyé de Coligny, fonda dans la Floride une colonie qu'on appela la Caroline, du nom de Charles XI. Mais ces établissements furent bientôt ruinés, ceux du Brésil par les Portugais et ceux de la Floride par les Espagnols. Les guerres de religion ruinèrent cet essor naissant de la marine française.

Les guerres de religion amèneront seulement une crise pour notre pays.

Elles faillirent ruiner aussi cette monarchie française que l'on vient de voir si forte et si bien pourvue de tous les moyens de gouvernement. Avant d'aborder l'histoire de cette crise, il faut étudier l'achèvement de la renaissance littéraire et la prédication de la « Réforme » protestante.

Ouvrages à consulter. — Cheruel-Dareste. *Histoire de l'administration*. — Pour la cour, de Crue, *la Cour de France et*

la société au XVI[e] siècle. — Pour les conseils, N. Valois, *Introduction à la publication des arrêts du conseil sous Henri IV.* (Imprimerie nationale, Paris, 1888, in-4°). — Pour les secrétaires d'état, de Lucay, *Les Secrétaires d'Etat depuis leur institution jusqu'à Louis XIV.* — Zeller, *François I[er]*, etc.

VIe LEÇON

LA RENAISSANCE EN ITALIE

SOMMAIRE. 1. *L'âge d'or (1494-1540).* — Le mouvement littéraire et artistique, un moment interrompu par les guerres civiles et étrangères, reprend vigoureusement en Italie dès 1494. Deux influences nouvelles à signaler: 1° celles des princes qui jouent le rôle de mécènes; 2° celle des savant grecs.
2. *Littérature.* — Elle est presque entièrement consacrée à l'érudition, et écrite en latin. Heureusement deux prosateurs, Machiavel, Guichardin et le poète l'Arioste, continuent à écrire dans la langue nationale.
3. *La peinture.* — Elevée à sa plus haute perfection par quatre grandes écoles, celles de Milan, Florence, Rome, Venise, elle compte aussi quatre artistes supérieurs, le Vinci, Michel-Ange, Raphaël, le Titien.
4. *L'architecture.* — Pas originale, elle cherche à imiter servilement celle des anciens. Saint-Pierre de Rome et le Vatican s'élèvent à cette époque.
5. *La sculpture.* — L'âge d'or ne l'a pas élevée plus haut que le XIVe siècle, au contraire. Ses chefs-d'œuvre sont alors les statues de Michel-Ange, les ciselures de Cellini.
6. *Décadence générale.* — Elle est sensible au XVIe siècle et provient de l'état social, politique et moral de la péninsule et aussi de l'influence fâcheuse des écoles ou académies.

Les troubles de l'Italie ont arrêté un moment le mouvement de la Renaissance.

1. La Renaissance en Italie. L'âge d'or. — Au XIVe siècle et au début du XVe, l'Italie était déjà le centre, le foyer de ce vif mouvement de l'esprit vers les lettres et vers les beaux-arts qu'on a appelé la Renaissance. Dante, Pétrarque et Boccace avaient renouvelé sa littérature, Brunelleschi son architecture, Ghiberti et Nicolas de Pise y avaient sculpté des chefs-d'œuvre, Giotto et Cimabue y avaient composé les premières toiles dignes d'être immortelles. Les troubles intérieurs de l'Italie, les guerres civiles, puis le commencement de l'intervention étrangère avaient sans doute arrêté un instant ce mouvement intellectuel à la fin du XVe siècle, mais il n'était pas étouffé. Il reprit vigoureusement vers 1494 pour se développer jusqu'au milieu du XVIe siècle, vers 1540.

Reprise de la Renaissance de 1494 à 1540.

Cette deuxième Renaissance conserva les caractères de la première. Elle s'inspira comme elle des modèles de l'antiquité, et comme elle aussi elle alla chercher directement dans la nature des types de beauté. Néanmoins, comme la voie était mieux tracée qu'au siècle précédent, comme les études étaient plus faciles et les circonstances politiques plus favorables, le travail des artistes fut plus fécond. Ce fut l'âge d'or de la Renaissance italienne.

L'âge d'or de la Renaissance.

Deux faits nouveaux à signaler : l'intervention des mécènes et celle des maîtres grecs.

Avant de connaître les chefs-d'œuvre de cette courte et brillante époque (1494-1540), il faut se rendre compte de deux influences extérieures qui ont modifié la marche de la Renaissance italienne, l'influence des nouveaux princes italiens qui jouèrent le rôle de protecteurs des arts, et l'influence des savants grecs chassés de Constantinople et réfugiés en Italie.

Les plus grands des mécènes sont les papes Jules II et Léon X.

2. Les mécènes. Les Grecs. — C'est du nom de Mécène qu'on a appelé les petits princes italiens de cette époque. En vérité ils ne conçurent pas de rôle plus glorieux que celui de protecteurs des hommes de lettres et des artistes, et ils méritèrent bien d'être comparés au célèbre ministre d'Auguste. A leur tête se distinguèrent toujours les papes du XVI[e] siècle et surtout Jules II, le cardinal de la Rovère et son successeur Léon X, le cardinal de Médicis, qui mérita même d'attacher son nom à cette brillante époque artistique et littéraire, obtenant ainsi le même honneur qu'autrefois Auguste et Périclès.

Après les papes, les ducs de Florence, les Médicis.

Après les papes, les artistes n'eurent pas de plus zélés protecteurs que les grands-ducs de Florence, les Médicis, mais surtout Côme de Médicis, le père des lettres, et Laurent le Magnifique. A Naples, les princes aragonais ; à Ferrare, la maison d'Este ; à Mantoue, les Gonzague, rivalisèrent de générosité avec les souverains les plus riches, afin d'obtenir aussi le titre de mécènes.

La maison d'Este et celle de Gonzague, etc.

A la longue, la protection qu'ils offrirent ou qu'ils imposèrent aux lettres et aux artistes fut nuisible aux bonnes

études et au développement des arts eux-mêmes. Mais au début leurs faveurs, leurs récompenses, leurs commandes ne pouvaient qu'exciter une heureuse émulation.

Les Grecs de Constantinople introduisent une foule de manuscrits, de là le goût de l'érudition.

Les mécènes recueillirent aussi à leur cour les savants grecs qui devaient se faire les éducateurs de tant d'Italiens au XVIe siècle. Une foule d'émigrants, érudits, grammairiens, philosophes, chassés de Constantinople par la conquête de Mahomet II, accoururent à leur cour, y fondèrent des écoles et y publièrent beaucoup de manuscrits. Ainsi naquit en Italie le goût de l'hellénisme, le goût de la philosophie platonicienne, deux choses jusqu'alors inconnues dans la Renaissance. Manuel Chrysoloras, François Philèle, Argyropoulos, Georges de Trébizonde furent parmi les premiers et les plus célèbres des éducateurs grecs.

La Renaissance a eu de fâcheux effets à cette époque sur la littérature nationale, les auteurs écrivent presque tous en latin.

3. Erudition et littérature. — Le premier effet de la direction nouvelle donnée aux études, ne fut pas la production de belles œuvres inspirées par les modèles anciens. De l'antiquité retrouvée sortit d'abord, en effet, un grand nombre de travaux d'érudition, puis une littérature latine imitée de Cicéron, comme si la langue nationale eût été indigne de traduire les pensées des nouveaux poètes et des nouveaux philosophes.

Ce fut donc une littérature très touffue, livrée à une grande publicité par les éditeurs de Venise, les Alde Manuce, mais une littérature entièrement latine et partant moins intéressante que celle du XIVe siècle.

Les cicéroniens et les platoniciens.

Parmi les nouveaux humanistes, zélés disciples de Cicéron ou de Virgile, il faut citer Sannazar, Vida, Sadolet, évêque de Carpentras, puis cardinal, Bembo et Bessarion, tous deux cardinaux aussi, et parmi les nouveaux philosophes, disciples de Platon, Marcile Ficin.

La littérature nationale représentée par Machiavel, Guichardin et l'Arioste.

Au milieu de tant d'écrivains trop tôt séduits par l'imitation servile des anciens, un très petit nombre d'auteurs, deux historiens et un poète conservèrent la langue nationale en la fortifiant et en l'épurant. Les deux historiens sont

Machiavel (1469-1527) et Guichardin (1482-1540) et le poète est l'Arioste (1474-1533).

Machiavel était Florentin, mais il fut exilé de Florence pour avoir conspiré contre les Médicis, et c'est pour se consoler de sa disgrâce qu'il se consacra entièrement aux travaux littéraires. Ses ouvrages, *le Discours sur Tite-Live*, *l'Art de la guerre*, *les Histoires florentines* et surtout *le Prince* (1517) nous montrent à la fois Machiavel historien et philosophe politique. Il fait l'histoire et la critique des idées et des mœurs de l'Italie à l'époque où il vivait. Son livre au *Prince*, en particulier, renferme la théorie de la politique italienne du XVIe siècle, politique d'égoïsme, de perfidie, de cruauté qui a été justement flétrie depuis du nom de Machiavélisme.

Machiavel (1469-1527).

Le livre du *Prince* (1517), tableau des mœurs italiennes.

Guichardin était aussi Florentin et d'une famille qui avait exercé les plus hautes charges de la république. Ambassadeur à la cour de Ferdinand le Catholique, gouverneur de Modène, légat du pape Clément VII en Romagne, il revint à Florence rassasié d'honneurs pour vivre dans la retraite. C'est alors qu'il écrivit *l'Histoire d'Italie* depuis l'expédition de Charles VIII jusqu'en 1534. On y sent trop le désir d'imiter Tite-Live et de faire avant tout œuvre de style.

Guichardin (1482-1540), historien de son temps.

Le poète l'Arioste, de Reggio, fut le protégé de la maison d'Este. L'œuvre qui a immortalisé son nom est le *Roland Furieux*. C'est un poème de quarante-six chants publié en 1515, l'année même ou François Ier gagnait, aux dépens de l'Italie, la bataille de Marignan. L'auteur y fait une satire des épopées chevaleresques et des chevaliers errants qui croyaient les reproduire dans la réalité. Le fond est emprunté aux lègendes de Charlemagne et de Roland. L'ouvrage est un chef-d'œuvre de folle imagination, d'ironie et de gaieté.

L'Arioste (1474-1533.

Roland furieux

4. Les beaux arts. La peinture. — Les artistes de l'âge d'or élevèrent la peinture bien au-dessus de tous les

Caractère de la peinture italienne du XVIe siècle ; l'exacte reproduction de la beauté naturelle, le sentiment religieux.

autres arts et donnèrent des chefs-d'œuvre dont la perfection n'a pas été dépassée. La peinture doit sans doute cet éclat à l'heureuse découverte des maîtres flamands de l'époque précédente, à ceux qui, à la suite de Van Eyck, apprirent à peindre à l'huile et sur les toiles. Elle le doit aussi, sans doute, à ce que les artistes italiens purent s'y livrer presque sans souci d'imiter et d'égaler les anciens, sans autre préoccupation que d'imiter la nature et de traduire le sentiment religieux qui les animait.

Cependant, les peintres de l'âge d'or ne cherchent pas à représenter des paysages. Ils s'attachent avant tout à la représentation de l'homme, et daus l'homme, ce qu'ils expriment, ce ne sont pas les idées et les sentiments, comme au moyen âge, mais les belles formes et les belles attitudes du corps. Pour eux, « il ne s'agit que de la vérité, de la grâce, du mouvement, de la magnificence du beau corps. S'il y a des groupes, c'est pour compléter la même idée, opposer un corps à un corps. Quand viendront les paysages, ce ne seront que des fonds et des accompagnements; ils sont subordonnés, comme aussi l'expression morale du visage ou la vérité historique du tableau » (1).

Les écoles italiennes.

En même temps qu'ils brillaient par les dons naturels, les artistes italiens s'exerçaient dans un long apprentissage qui les initiait à tous les secrets du métier. Ils se formaient dans l'atelier d'un maître dont ils devenaient ensuite les collaborateurs. Presque aucun d'entre eux ne travaillait isolément. Chaque ville, pour ainsi dire, avait sa réunion d'artistes groupés autour d'un chef dont ils acceptaient la discipline et la direction. De là les quatre grandes écoles de peinture : l'école lombarde, l'école florentine, l'école romaine, l'école vénitienne, illustrées chacune par un grand génie de l'époque de l'âge d'or; l'école lombarde par le Vinci, l'école florentine par Michel-Ange, l'école romaine par Raphaël, et l'école vénitienne par le Titien.

Les écoles lombarde, florentine, romaine et vénitienne.

Les quatre grands peintres: Le Vinci, Michel-Ange et le Titien.

(1) Taine, *Voyage en Italie.*

Léonard de Vinci (1452-1519).

5. Léonard de Vinci (1452-1519). — Il naquit au Vinci, près de Florence, mais il alla se fixer à Milan. Protégé par Ludovic le More, il le fut aussi par Louis XII devenu maître du Milanais, par Léon X, et enfin par François Ier, qui l'attira en France et le logea au palais de Clou à Amboise, où il mourut (1519). Comme tous les grands génies de l'âge d'or, Léonard ne se spécialisa point dans son art. Il fut universel : sculpteur, architecte, machiniste, ingénieur, poète et écrivain.

Il travailla à la fortification des places du Milanais et à la jonction des canaux de Marsetana et du Tessin. Il fit de curieux travaux de mécanique, comme ce lion automate qui vint au-devant de Louis XII, lors de l'entrée de ce prince à Milan, et qui s'ouvrit la poitrine pour laisser voir l'écusson de France. Il entreprit la statue colossale de François Sforza à cheval, qui ne fut pas achevée, et rédigea, à cette occasion, un traité complet de l'anatomie du cheval. Enfin, il est l'auteur d'un traité de peinture que tous les grands artistes ont médité.

Mais c'est comme peintre qu'il a mérité toute sa réputation. Il eut la gloire d'avoir précédé Raphaël dans la beauté, Michel-Ange dans la force, et le Corrège dans la grâce. Il peignit, dans le réfectoire des dominicains de Milan, son chef-d'œuvre, la fresque de la *Cène*, puis, *Saint Jean-Baptiste*, la *Vierge aux Rochers*, *Sainte Anne*, la *Vierge et Jesus*, le portrait de *Monna Lisa del Giocondo* ou la *Belle Jaconde* qui sont au Louvre, l'*Adoration des Mages*, etc. A côté de Léonard de Vinci, on place Antoine Allegri dit le Corrège (1494-1543), né à Corregio, dans le Modénais. Un tableau de Raphaël lui révéla, dit-on sa vocation. « Et moi aussi je suis peintre, » se serait-il écrié ! Il orna la cathédrale de Parmes de fresques magnifiques. Ses tableaux, le *Sommeil d'Antiope*, le *Mariage de sainte Catherine* du Louvre et le *Saint Jérôme* de Prague, l'on fait surnommer le peintre de la grâce. Mais son style suave

Le Corrège (1494-1543).

et gracieux conduisit à l'afféterie ceux qui l'ont imité, sans avoir son génie.

Michel-Ange (1473-1564).

6. Michel-Ange (1473-1564). — De l'illustre famille des comtes de Canossa, Michel-Ange montra, dès le jeune âge pour les beaux-arts une vocation telle que les préjugés nobiliaires de son père ne purent l'étouffer. A quatorze ans, il entra en apprentissage chez Ghirlandajo, puis il apprit le dessin, la sculpture et l'anatomie auprès d'un élève de Donatello. Dédaigneux des plaisirs ordinaires, sobre à l'extrême, laborieux, dur à son corps, il vivait la plupart du temps seul, en présence de la nature vivante ou morte et de ses tableaux. « Les livres qu'il préférait étaient ceux où la grandeur est empreinte, l'Ancien et le Nouveau Testament, surtout les terribles et douloureux discours de Savonarole, son maître et son ami. » (Taine.) Il s'était pénétré de la lecture de la *Divine Comédie.* Dans ses œuvres se révèlent les sentiments héroïques de son âme. Sculpteur et architecte, il devint encore l'un des peintres les plus puissants et les plus étonnants de tous les temps par l'élévation de la pensée. la profondeur du sentiment, l'énergie de l'exécution, Son génie dans la peinture se révéla lorsque Jules II lui confia le soin de la décoration de la chapelle Sixtine. Michel-Ange qui ignorait les procédés de la fresque, hésita à se charger de ce travail. Il fit venir d'abord de Florence quelques-uns de ses compagnons de l'école de Ghirlandajo, puis, mécontent de leur ouvrage, le détruisit et se renferma seul, dressant lui-même ses échafauds, y mangeant, y couchant tout habillé pour rester plus longtemps au travail, broyant lui-même jusqu'aux couleurs, ne se confiant ni aux praticiens ni aux garçons d'atelier. En quatre ans (1508-1512), la chapelle Sixtine fut ornée de fresques dont l'ensemble forme une œuvre sans égale pour la richesse de l'ordonnance. Plus tard (1535-1544), sous Clément VII et Paul III, il ajouta, au-dessus de l'autel de

Génie de Michel-Ange.

La chapelle Sixtine.

la Sixtine, le *Jugement dernier* dont les puissantes conceptions de Dante lui donnèrent l'inspiration.

Ecole romaine. Le Pérugin (1447-1524).

7. Raphaël (1483-1520). — Le maître de Raphaël fut le Pérugin (1447-1524) dont les œuvres donnent déjà l'idée générale des compositions de l'école romaine, car elles se distinguent surtout par la grâce du mouvement et le charme du coloris qu'il donne aux têtes de ses personnages, à celles de ses vierges en particulier.

Raphaël Sanzio (1483-1520).

Son brillant élève, Raphaël Sanzio, d'Urbin (1483-1520), doit être considéré comme le deuxième fondateur de cette école. Sa vie n'offre guère de péripéties. « Il fut très heureux, noblement heureux, et ce genre de bonheur si rare, perce dans toutes ses œuvres. A vingt-cinq ans, sans effort, il s'est trouvé le premier parmi les peintres de son temps. » On le surnomme le « divin ». Ses élèves qui le chérissaient lui faisaient un cortège d'admirateurs et de camarades, et les papes Jules II et Léon X le comblèrent de faveurs.

Les trois manières de Raphaël.

Raphaël eut trois manières de peindre, correspondant à trois époques de sa carrière. 1° Elève du Pérugin, il s'appliqua d'abord à rendre la naïveté et la sincérité du sentiment religieux dans des œuvres qui, comme le *Mariage de la Vierge* (Milan), se distinguent à peine de celles du maître. 2° Puis, en 1504, Raphaël vint de Pérouse à Florence où brillaient déjà Ghirlandajo, Léonard de Vinci, Michel-Ange, etc. A leur exemple, l'élève du Pérugin donna plus de variété à ses personnages, plus de brillant à son coloris, tout en gardant cette suavité d'expression et cette perfection idéale qui le caractérisent. De cette seconde manière dite « florentine » datent ses délicieuses madones du Louvre, la *Belle Jardinière* et la *Vierge au voile*, son *Saint Michel terrassant le démon* et son *Saint Georges*, dont il emprunta à Dante ses sujets, sa *Mise au tombeau* du palais Borghèse. 3° Enfin Raphaël se rendit à Rome en 1508. L'accueil de Jules II, plus tard, l'amitié de Léon X, la vue des monuments antiques, le désir de sur-

passer Michel-Ange opérèrent en lui une dernière transformation. Dans les œuvres de la « manière romaine », Raphaël garda sa pureté d'expression et y ajouta plus de force, une grandeur plus calme et plus douce que celle de Michel-Ange.

Les Chambres ou *Stanze* du Vatican.

Presque toute cette dernière partie de sa vie fut consacrée à la décoration du Vatican. Il décora lui-même, ou fit décorer par ses élèves, mais d'après ses dessins, les chambres du Vatican (1) les « stanze », la chambre de la signature où il travailla seul, la chambre d'Héliodore (après 1512), celle de l'incendie (1516-1517) enfin celle de Constantin qui ne fut achevée qu'après sa mort par son disciple Jules Romain.

Les Loges du Vatican.

Il composa les *loges*, c'est-à-dire ces belles peintures qui comblent les vides laissés entre les arcades de la cour du Vatican dont il était d'ailleurs l'architecte; il y associa presque tous ses élèves. Il travaillait avec ardeur à son chef-d'œuvre, la *Transfiguration du Christ*, quand la maladie l'emporta presque subitement à 32 ans.

Ecole vénitienne. Le Titien (1477-1576).

8. Le Titien (1477-1576) — A Venise, les frères Giovani et Gentile Bellini, fondèrent une école originale qui brilla surtout par l'éclat des couleurs. Moins attentifs au sentiment et à la correction du dessin, ils cherchèrent à se faire remarquer par la richesse et l'ampleur de leurs toiles, l'éclat et la vie qu'ils donnèrent à leurs portraits.

Leur principal élève fut le Titien (Titiano Vecelli) le « véritable prince de la couleur » le peintre officiel de la république, mais aussi celui de Charles-Quint et de Phi-

(1) La chambre de la signature contient : *la Théologie* ou *la Dispute du saint Sacrement, la Philosophie* ou *l'Ecole d'Athènes, la Poésie* ou *le Parnasse, la Jurisprudence* et *la Justice* ou *Grégoire IX recevant les décrétales* et *Justinien donnant les Pandectes.*

La chambre d'Héliodore comprend : *la Messe de Bolsena, Saint Léon allant au-devant d'Attila, Héliodore chassé du temple la Délivrance de saint Pierre*, etc.

lippe II. Ses chefs-d'œuvre les plus connus sont *la Présentation au Temple* de Venise, *l'Assomption de la Vierge*, *la Descente de croix*, *les Pèlerins d'Emmaüs* du Louvre, les portraits de *François Ier*, de *Charles-Quint*, etc.

La Renaissance n'a pas créé d'architecture originale.

9. L'architecture. — Ni la sculpture ni l'architecture n'atteignirent, à l'âge d'or de la Renaissance, le développement ni les brillants résultats de la peinture. Les architectes italiens de l'époque n'élevèrent pas de monuments comparables à ceux de l'antiquité, à plus forte raison à ceux du moyen âge. Encore ceux du xive siècle avaient-ils adopté un style composite, mélange d'art ogival ou gothique et de l'art gréco-romain dont Brunelleschi avait donné les modèles. Ceux du xvie siècle ont voulu se rapprocher davantage des œuvres antiques. Ils les ont imités avec plus d'exactitude, se guidant sur les règles et les préceptes de l'écrivain romain Vitruve.

Les architectes au xvie siècle sont préoccupés d'imiter les anciens.

Cette préoccupation est sensible dans la construction des deux grands monuments de Rome, dont l'histoire est l'histoire même de l'architecture de ce temps : Saint-Pierre et le Vatican.

Commencement de la construction de Saint-Pierre de Rome (1506).

Bramante, architecte de Saint-Pierre (1506-1514).

La première pierre de Saint-Pierre (1) fut posée en 1506. Le pape Jules II en avait confié le plan à Bramante d'Urbin (1444-1514), grand appréciateur de la simplicité antique. Bramante dirigea les travaux de 1506 à 1514.

Raphaël à Saint-Pierre (1516 à 1520).

Raphaël, qui lui succéda, modifia son plan, substitua la forme de croix latine à celle de croix grecque, indiquée par Bramante dans le plan primitif. Puis le maître travailla sans relâche à la construction de la basilique de 1516 à 1520 avec fra Giacondo, A. de San Gallo et Peruzzi. Plus tard le pape Paul III chargea Michel-Ange de la suite des travaux. Michel-Ange l'accepta en 1547, malgré son grand âge, il avait alors 70 ans, et poursuivit l'œuvre jusqu'à sa mort en 1564. C'est lui qui éleva à 132 mètres dans les airs

Michel-Ange à St-Pierre (1547 à 1564).

(1) La nouvelle église s'éleva sur l'emplacement de l'ancienne.

cette prodigieuse coupole de 42 mètres de diamètre. Puis Giacomo della Porta, Moderno, travaillèrent à la façade de 1600 à 1629 et Bernin éleva la colonnade de la place Saint-Pierre et introduisit dans l'édifice une ornementation fastueuse et affectée.

Bernin après 1600.

Le Vatican commencé en 1460.

Le Belvédère et la chapelle Sixtine.

Le Vatican avait été commencé plus tôt, dès 1450, sous le pape Nicolas V. Bramante fut chargé par Jules II de le souder au Belvédère, c'est-à-dire au pavillon érigé par Bramante lui-même pour recueillir la précieuse collection des antiques. Sixte IV y ajouta la chapelle Sixtine, décorée depuis par Michel-Ange. Raphaël y décora les galeries et les chambres.

Mais ni cette basilique, ni ce palais, malgré leurs proportions et leurs richesses, ne produisent l'impression profonde que donnent les monuments sortis du génie même d'un peuple.

La sculpture a atteint son apogée sous la première Renaissance avec Ghiberti et Donatello.

10. La sculpture. — Les grands sculpteurs de la première Renaissance, Ghiberti, mort en 1455, l'auteur des portes du baptistère de Florence, et Donatello, mort en 1466, l'auteur du *Saint Jean-Baptiste* et de *Saint Marc*, avaient égalé les chefs-d'œuvres des anciens. Leur art ne fut pas dépassé à l'âge d'or, où les statues, les bas-reliefs des meilleurs maîtres révèlent même une certaine décadence. Elle est sensible jusque dans les œuvres de Michel-Ange, surtout celles de son âge mûr, quand l'artiste cherchait à exprimer les fortes passions qu'il ressentait lui-même, et qu'il donnait à ses héros des formes colossales, avec des muscles énormes en saillie, des attitudes énergiques, contournées et violentes. On possède de Michel-Ange les statues qui devaient servir à orner le tombeau du pape Jules II, le *Moïse* du Vatican et les *Deux Captifs* du Louvre, puis les deux tombeaux de Julien et de Laurent de Médicis, avec les belles allégories de *l'Aurore* et du *Crépuscule*, du *Jour* et de la *Nuit*.

Elle est représentée alors par les œuvres de Michel-Ange.

Statues pour le tombeau de Jules II et pour les mausolées des Médicis.

Son disciple, Benvenuto Cellini (1500-1571), fut plutôt

ciseleur que sculpteur. François Ier l'appela à Paris et l'établit à la tour de Nesle. C'est là qu'il travailla aux délicieux ouvrages de ciselure qui font l'ornement de la galerie d'Apollon au Louvre.

Benvenuto Cellini (1500-1571), plutôt ciseleur que sculpteur.

11. Décadence générale. — Avant l'achèvement de cette première partie du XVIe siècle, l'Italie voit disparaître l'âge d'or et commencer la décadence de la littérature et des arts. C'était la suite de l'état politique et social de la Péninsule. Les princes protecteurs des arts avaient été remplacés par de petits despotes qui craignaient les ouvrages de l'esprit. L'Eglise et les papes obligés de lutter contre le protestantisme, étaient aussi forcés d'abandonner la protection des humanistes. Enfin la corruption morale gagnait même les artistes les plus célèbres comme l'Arétin.

La décadence est générale dans la deuxième moitié du XVIe siècle.

Causes politiques et morales de la Renaissance.

Alors les écrivains les mieux doués, comme le Tasse, ne recherchent plus que la pureté et l'élégance du style, qualités qui ne compensent jamais la pauvreté des sentiments et des idées. Les artistes mettent toute leur attention à étudier dans les écoles les méthodes de Raphaël ou de Michel-Ange, comme si l'art pouvait s'inspirer seulement de quelques procédés appris par habitude. Ces écoles sont des académies, on en voit s'élever partout en Italie pour le malheur des arts, l'Académie vitruvienne, l'Académie florentine, et dans les lettres, l'Académie della Cruce.

Tort causé par les écoles et les académies.

Il n'y a que le mouvement philosophique et scientifique qui, loin de s'affaiblir, se maintient en Italie pour briller de tout son éclat au XVIIe siècle.

L'esprit scientifique seul se développe.

Principaux ouvrages à consulter. — Muntz, *les Précurseurs de la Renaissance*, 1885, in-4°. — Muntz, *Histoire de l'art pendant la Renaissance*, trois volumes. Premier volume les Primitifs. Deuxième, l'Age d'or. Troisième, Fin de la Renaissance. — Gebhard, *les Origines de la Renaissance en Italie*. Perrens (Etienne), *Histoire de la littérature italienne*. — Guillaume, *Michel-Ange sculpteur*. — Charles Garnier, *Michel-Ange architecte* — (dans le tome XIII de la *Gazette des beaux-arts*), Taine, *Philosophie de l'art en Italie*. *Voyage en Italie*.

VIIe LEÇON

LA RENAISSANCE AUX PAYS-BAS, EN ALLEMAGNE ET EN FRANCE

SOMMAIRE. — 1. *Aux Pays-Bas.* — Très originale et plus ancienne que celle d'Italie, la Renaissance des Pays Bas brille dans les lettres avec Erasme, dans les arts par les peintres de l'école de Bruges, les élèves de van Eych.

2. *En Allemagne.* — L'Allemagne a emprunté à l'Italie le goût des belles-lettres et aux Pays-Bas celui des arts. Mais ici la Réforme inspire les lettres autant que la Renaissance. Les grands écrivains de l'Allemagne du XVIe siècle sont Luther, Melanchton, etc.

3. *En France.* — Il y eut là aussi, au XVIe siècle, une Renaissance, originale et bien française, avec des artistes comme Michel Colombe, Jean Fouquet, des écrivains comme Commines et Villon. A la suite des guerres d'Italie, l'influence italienne domine les traditions nationales.

4. *Deuxième manière de la Renaissance française.* — De la combinaison des deux influences, l'italienne et la française, sort un art nouveau très brillant dans l'architecture, beaucoup moins dans la sculpture et surtout dans la peinture. Il en sort aussi une littérature nouvelle pleine d'érudition (Collège de France). La littérature nationale, bouleversée par la tentative de Ronsard, se maintient par les œuvres de Marot et des grands prosateurs de ce siècle : Calvin, Rabelais, Montaigne.

5. *Les sciences.* — Les Français relèvent les études mathématiques et médicales.

Aux Pays-Bas, la Renaissance est antérieure à celle de l'Italie.

1 La Renaissance aux Pays-Bas. — Dans cette partie des états de la maison de Bourgogne, dans le riche pays de Flandre, de Brabant et de Hollande, on n'avait pas attendu l'exemple des maîtres italiens pour travailler avec succès aux œuvres de l'esprit. Dès la fin du XIVe siècle il y eut là une renaissance active, tout à fait originale, qui porta surtout ses fruits dans la peinture. C'est alors que Jean van Eyck, appelé encore Jean de Bruges, répandit le procédé de la peinture à l'huile et fonda à Bruges une véritable école de peinture flamande.

Au XVIe siècle, les Pays-Bas conservent une très belle

part du mouvement intellectuel. Ils donnent aux lettres le critique le plus populaire du temps, Erasme de Rotterdam, et aux arts une pléiade brillante de peintres.

Erasme tient une grande place dans l'histoire de la Renaissance, parce qu'il a mis à la mode les études nouvelles et qu'il s'est fait le critique spirituel du passé, c'est-à-dire du moyen âge. Il n'ambitionna, d'ailleurs, jamais un rôle plus glorieux. Il refusa les offres de Léon X, qui voulait le retenir à Rome; celles de François Ier, qui voulait lui confier la direction du Collège de France. Toutes ses œuvres sont remplies d'une raillerie impitoyable, comme s'il eût été le Voltaire du XVIe siècle. Ses *Colloques*, ses *Adages*, l'*Eloge de la folie*, ses lettres, ne sont qu'une série d'attaques contre les ridicules du passé et du présent.

Erasme (1467-1536) contribue plus que personne à divulguer les idées nouvelles.

Luther et ses disciples espérèrent un moment l'attacher à leur cause, parce qu'Erasme n'avait jamais épargné le clergé ni les moines. Mais il préféra respecter le dogme catholique, car il « n'aimait pas une vérité séditieuse », et il composa contre le novateur le traité du *Libre arbitre*.

Les peintres de l'école de van Eyck imitèrent sa manière et peignirent comme lui des personnages bien vivants dans un coloris d'une fraîcheur exquise. Déjà ils dénotent les tendances réalistes de l'école flamande, c'est-à-dire la tendance à copier exactement des types vulgaires, même des « artisans aux formes laides et pauvres ».

Les peintres de l'école de Van Eyck ou Jean de Bruges; leurs tendances réalistes.

Roger van der Weyden (mort en 1464), Hans Memling (mort en 1495), l'auteur de la *Chasse de sainte Ursule*, la plus exquise peinture de légende que l'art ait produite; Lucas de Leyde (1533), sont ainsi les continuateurs fidèles de van Eyck.

2. La Renaissance en Allemagne. — Placée entre les Pays-Bas et l'Italie, c'est-à-dire entre les deux foyers de la Renaissance, l'Allemagne subit bien vite leur influence. Elle emprunte à l'Italie le goût des lettres anciennes et aux Pays-Bas le goût de la peinture et des arts. Seule-

En Allemagne la réforme a autant d'influence que la Renaissance dans le mouvement littéraire.

ment, comme la révolte de Luther contre l'Eglise passionnait alors en Allemagne tous les esprits, les œuvres de la littérature allemande ne s'inspirèrent pas seulement de la Renaissance, mais de la réforme protestante.

Les écrivains allemands sont les chefs de l'hérésie. Mélanchton et Luther.

Presque tous les écrits importants de cette époque furent composés en effet pour la louer ou pour la combattre. Les deux plus grands écrivains allemands du XVIe siècle sont aussi les deux principaux chefs d'hérésie, Philippe Melanchton et Luther. Melanchton (1497-1560), helléniste distingué, organisa de nombreuses écoles en Saxe, en Thuringe et dans la Hesse. Luther (1483-1546) contribua aux progrès de la langue allemande par ses discours, ses pamphlets, sa traduction de la Bible.

La peinture allemande s'inspire de l'œuvre des maîtres flamands.

La Renaissance artistique, partie des Pays-Bas, se développa très vite dans les grandes villes de Cologne, de Nuremberg, d'Augsbourg. Là aussi la peinture jeta un vif éclat. Elle s'inspira, comme celle des Flamands, de l'imitation scrupuleuse de la nature; elle rechercha aussi les représentations du réel, et brilla dans le portrait.

Albert Durer (1471-1528).

Les trois grands peintres allemands de la Renaissance sont : Albert Durer, Hans Holbein et Lucas Cranach. Albert Durer (1471-1528), de Nuremberg, se complaît dans des compositions d'un caractère triste et étrange, par exemple la *Mélancolie*, le *Chevalier et la Mort*, l'*Apocalypse*. D'autre part, il donne à ses tableaux une expression très réaliste ; même lorsqu'ils représentent les sujets chrétiens, il y introduit les types les moins nobles, des détails familiers et quelquefois vulgaires, non pourtant sans en tirer des effets imprévus de grandeur et de pittoresque.

Hans Holbein († 1516).

Hans Holbein, d'Augsbourg (mort en 1516), rendit aussi la souffrance et la mort avec une saisissante expression. C'est lui qui peignit la fameuse *Danse macabre* de Bâle.

Luc. Cranach (1472-1553).

Lucas Cranach, de Bamberg (mort en 1553), fit les portraits devenus classiques de Luther, de Melanchton et de Charles-Quint.

3. Commencement de la Renaissance en France. —

Les malheurs de la guerre de Cent ans arrêtent en France l'activité des productions de l'esprit.

Après avoir été au XIII[e] siècle le véritable centre des lettres, des savants et des artistes, la France ne produisit pendant tout le XIV[e] siècle et la première moitié du XV[e] ni une belle œuvre artistique ni un grand ouvrage littéraire. Les longs malheurs de la guerre de Cent ans expliquent bien facilement cette profonde décadence.

La Renaissance commence en Bourgogne.

Aussitôt après la fin de cette crise, le réveil de l'esprit français se manifesta heureusement sous toutes les formes. Ce fut d'abord en Bourgogne, autour des ducs, qui groupaient auprès d'eux une école d'artistes et de lettrés : c'est là qu'on a déjà vu briller le sculpteur Claux-Sluter, l'auteur des statues du puits de Moïse et du tombeau de Philippe le Hardi.

Au XV[e] siècle, le mouvement littéraire et scientifique reste très original.

A la fin du XV[e] siècle, le mouvement se propage dans le reste du royaume. La France possède alors un grand sculpteur, Michel Colombe; un bon peintre, Jean Fouquet, et des écrivains comme l'historien Commines, et le poète Villon. Michel Colombe échappe totalement à l'influence de l'Italie ; cependant aux tendances réalistes des Flamands il allie un sentiment plus vif de la beauté plastique. (Tombeau de François II, duc de Bretagne, à Nantes ; tombeau de Philibert de Savoie, à Notre-Dame de Brou ; *Mise au tombeau* de Solesmes. — Quant à Fouquet, appelé en 1440 par le pape Eugène IV pour faire son portrait, il put contempler avec admiration et profit les œuvres de la Renaissance italienne. Il emprunta, à partir de cette époque, quelques décors de ses tableaux à l'antiquité classique, mais son talent n'en resta pas moins fidèle à la manière des peintres flamands et français. La reproduction exacte et simple de la nature le tentait plus que la beauté imaginée. On lui attribue le portrait de Charles VII (1), de Guillaume des Ursins, son chancelier, et de nombreuses enluminures (*Antiquités judaïques* de Josèphe ; livre d'heures d'Etienne Chevalier (2) ; Boccace).

Michel Colombe, sculpteur, mort en 1513.

Jean Fouquet, peintre, mort vers 1480.

(1) Musée du Louvre. — (2) Musée de Chantilly.

Le théâtre national.

D'autre part la littérature française se développe, mais sans rien perdre de son caractère essentiellement national. Le théâtre avec son abondant répertoire de mystères de farces, de sotties, jouit toujours de la faveur publique ; et deux grands écrivains apparaissent, l'historien Commines et le poète Villon.

L'historien Commines et le poète Villon.

Malheureusement des influences étrangères commencent à se faire sentir. Bientôt on dédaignera cette première Renaissance, pourtant bien française, pour admirer seulement, la Renaissance italienne.

A la suite des expéditions des rois de France en Italie, l'influence de la Renaissance italienne pénètre en France.

4. Nouvelle direction de la Renaissance. — L'Influence italienne. — Ce fut la faute des guerres d'Italie, si la France abandonna si tôt ses traditions intellectuelles, pour suivre la direction de la Renaissance italienne. Lorsque nos rois franchirent les Alpes, ils trouvèrent l'Italie en pleine effervescence artistique et littéraire. Un monde nouveau de jouissances élevées et délicates leur fut tout à coup révélé. Eux aussi devinrent de grands protecteurs des lettrés et des artistes ; mais leur enthousiasme pour les œuvres italiennes leur firent oublier les ressources qu'ils pouvaient tirer de l'esprit français, et c'est à des Italiens qu'ils conférent la direction des arts en France.

Louis XII et François Ier installent en France une foule d'artistes italiens.

Louis XII, donna le titre d'architecte royal à Fra Giocondo, François Ier attira en deçà des Alpes Léonard de Vinci, André del Sarto, Le Rosso de Florence, le Primatice. Une légion d'élèves italiens et français les secondèrent et formèrent ainsi autour du palais qu'élevait François Ier, une école nouvelle, l'école de Fontainebleau.

Les deux influences produisent en se combinant d'heureux résultats

Son influence se fit sentir bientôt dans tous les arts, mais sans étouffer tout d'abord l'inspiration nationale, ce qui explique les fécondités et les succès de cette période.

5. L'Architecture française de la Renaissance. — Nulle part cette combinaison de l'art italien et des traditions françaises n'eut d'aussi heureux effets que dans l'architecture. Au lieu de renoncer tout d'un coup aux pro-

cédés du moyen âge, les maîtres de ce temps cherchèrent au contraire, à retenir dans leurs constructions, les ornements les plus gracieux monuments du moyen âge, les sveltes cheminées les toits élevés, et en pente, les croisées de pierre des fenêtres, les escaliers en saillies. Mais en même temps, ils introduisaient l'arc à plein cintre pour les voutes, la forme carrée, et non plus ogivale pour les fenêtres et les portes, l'emploi des colonnes et des colonnades, les frontons triangulaires. On eut ainsi un style mixte et du plus gracieux effet.

Dans les monuments de la Renaissance française, on conserve des ornements gracieux du moyen âge tout en introduisant les procédés de l'architecture des anciens.

Le château de Gaillon, le palais de justice de Rouen, l'hôtel de Bourgtheroulde, dans la même ville, l'hôtel de Cluny à Paris, la chapelle de Vincennes furent les premiers spécimens de l'art nouveau.

Il atteignit bientôt son apogée dans les constructions que les Valois et leurs courtisans firent élever à Paris, à Fontainebleau, mais surtout dans la vallée de la Loire, leur séjour favori. De cette époque datent le Louvre et les Tuileries, Amboise, Tours, Chenonceaux, Chambord, Chantilly, Saint-Germain, etc.

Le Louvre, Fontainebleau, les châteaux de la Loire.

Trois artistes méritent une place à part dans l'histoire de l'architecture française de la Renaissance, Jean Bullant, Philibert Delorme et Pierre Lescot. L'œuvre capitale de Bullant fut le château d'Ecouen.

Philibert Deiorme, mort en 1577, construisit tour à tour, la Cour en fer à cheval de Fontainebleau, le château d'Anet, les tombeaux de François Ier et d'Henri II, à Saint-Denis, puis il commença les travaux des Tuileries (en 1564), pour la reine Catherine de Médicis.

Les grands architectes : Jean Bullant. Philibert Delorme, Pierre Lescot.

Pierre Lescot commença, par ordre de François Ier, le Louvre moderne sur les ruines du vieux donjon féodal de Philippe-Auguste et de Charles V. Il construisit seulement la façade où se trouve le pavillon dit de l'Horloge, et que Jean Goujon et le Florentin Paul Ponzio ornèrent de belles et gracieuses sculptures. Ce monument que continua Jacques Lemercier sous Henri IV, et auquel Perrault, sous

Louis XIV, ajouta sa magnifique colonnade, est encore, malgré ses transformations, la plus complète expression de la Renaissance française.

Les anciennes écoles de sculpture françaises : école de Bourgogne, école de Tours.

6. Sculpture francaise de la Renaissance. — Dès le xve siècle, la sculpture française avait atteint un haut degré de perfection, soit à l'école de Bourgogne, par les œuvres de Claux Sluter, soit à l'école française de Tours, par celles de Michel Colombe. L'influence italienne du xvie siècle agit très peu sur elle. Les artistes s'inspirèrent davantage des chefs-d'œuvre antiques, mais sans renoncer à étudier de près l'homme vivant. Jean Goujon fut alors surnommé le Phidias français. Il fut associé par Pierre Lescot à l'ornementation du Louvre, où il sculpta les quatre statues de femmes qui soutiennent la tribune de marbre blanc dans la salle des Cariatides, les nymphes de la *Fontaine des Innocents*, la statue de *Diane chasseresse*. Il a laissé une préface à une traduction de Vitruve, où il recommande l'étude approfondie des sciences exactes à ceux qui cultivent l'art du dessin.

Jean Goujon, mort en 1572.

Les Cariatides.

Germain Pilon, mort en 1590.

Germain Pilon, né près du Mans, mort à Paris en 1590, fut son émule. Son ciseau facile produisit une foule de sculptures de marbre, de pierre, de bronze, de bois, de terre cuite. On lui doit surtout le groupe des *Trois Grâces*, taillé dans un seul bloc de marbre vers 1560, pour le mausolée de Henri II, — les tombeaux du chancelier de Birague et de du Bellay.

Les Trois Grâces.

La peinture française ne brille que dans le portrait et la miniature.

7, Peinture française. — Arts industriels. — Palissy. — L'installation en France de tant de peintres italiens, n'eut aucun effet sur la peinture française. Celle-ci ne produisit alors aucune œuvre comparable à celle des maîtres italiens, flamands ou allemands. Elle ne réussit que dans le portrait et la miniature, domaine restreint, où elle excellait d'ailleurs bien avant l'arrivée des peintres étrangers. Les deux Clouet, Jean et François, le père et le fils, maintinrent ainsi le portrait en dehors de l'influence

Jean et François Clouet.

italienne. Le seul élève que puissent revendiquer les italiens parmi les peintres de talent, fut Jean Cousin de Sens, à la fois architecte, sculpteur, peintre de tableaux, et peintre verrier. Il a fait les vitraux des églises de Sens, de Metz et de Vincennes. Après Michel-Ange, il a osé exécuter un *Jugement dernier*. Enfin il est l'auteur de livres techniques sur l'art, le *Livre de la perspective* et *la Vraie Science de la portraiture*.

Jean Cousin (1500-1589).

A côté des meilleurs sculpteurs et des plus habiles peintres de la Renaissance française, il faut placer l'inventeur en France des poteries émaillées, Bernard Palissy (1510-1590).

Pauvre peintre verrier de la ville de Saintes, Palissy conçut, à la vue d'une faïence italienne, le désir de créer une industrie semblable en France. Pendant seize ans, il chercha le secret de cuire l'émail, luttant courageusement contre la misère, et arrivant enfin à son but à force de persévérance et de travail. Arrêté comme calviniste, il fut délivré par Montmorency pour lequel il fit une belle salle en mosaïque dans son château d'Ecouen. Il obtint la protection de Catherine de Médicis — Palissy fut encore ingénieur, naturaliste, agronome, physicien, chimiste, et mérite d'être considéré comme le précurseur de Buffon et de Cuvier (1).

Les poteries émaillées.

Bernard Palissy (1510-1590).

8. La littérature. L'érudition en France. — Dans les lettres, la Renaissance suivit chez nous la même marche qu'en Italie. Elle fit d'abord oublier la littérature nationale,

La Renaissance détourne les études vers la grammaire, la rhétorique.

(1) « Un Français qui mérite peut-être alors le titre de géographe, bien qu'il ne se fît pas de cette science une spécialité, c'est Bernard Palissy. Au cours de longs voyages à travers les différentes provinces de la France, ce potier de génie recueillit une foule de renseignements, et fit les plus curieuses observations sur le sol, le sous-sol, les eaux, les sources, la végétation, etc. Tout cela est épars dans ses différents écrits, notamment dans ses *Discours admirables de la nature des eaux et fontaines* (1580). » Marcel Dubois, *Géographie de la France*, introduction.

et ses premiers fidèles se bornèrent à traduire et à commenter.

On s'adonna dès lors presque exclusivement à la grammaire et à la rhétorique, à l'étude du grec, du latin, de l'hébreu, de la philosophie platonicienne.

La vieille université de Paris, gardienne jalouse de la tradition du moyen âge se monta naturellement hostile à l'esprit de la Renaissance.

Le Collège de France devient le centre des études nouvelles (1530).

Comme elle s'obstinait à ne pas accueillir les études nouvelles dans ses écoles, François Ier, sur les conseils du savant helléniste Guillaume Budé, l'élève des Grecs Georges Hermonyme et Jean Lascaris, fonda, en 1530, le Collège des trois langues ou Collège de France. L'hébreu, le grec, le latin, la médecine, les mathématiques, les sciences physiques et naturelles, la libre philosophie, tout ce qui était nouveau ou se frayait des voies nouvelles y devint l'objet de savantes leçons. C'est ainsi que le latin fut enseigné par Le Maçon, le grec par Pierre Danès de Paris et Jacques Toussain de Troyes, l'hébreu par deux Italiens et François Vatable, ancien curé de Brumetz-en-Valois, les langues orientales par Guillaume Postel, les mathématiques par le Dauphinois Oronce Finé et l'Espagnol Martin Problacion, plus tard, la philosophie par Pierre Ramus ou la Ramée, grand détracteur d'Aristote et défenseur ardent des doctrines platoniciennes.

La bibliothèque royale.

D'autre part, des savants furent envoyés en Italie, en Grèce, en Asie pour rechercher des manuscrits d'auteurs anciens et en enrichir la Bibliothèque royale. François Ier en fit imprimer un grand nombre. Il ne créa pas l'Imprimerie royale qui ne date que de Louis XIII, en 1640, mais il commanda au graveur Garamond, d'après les belles formes des types vénitiens d'Alde Manuce, des poinçons qui furent confiés aux imprimeurs les plus distingués, dits

Imprimeurs royaux.

imprimeurs royaux, pour servir aux belles éditions publiées par ces établissements particuliers.

Ainsi encouragés, les érudits se multiplièrent : le savant éditeur Turnèbe, les deux Scaliger, Lambin, Saumaise, Etienne Dolet, Muret, Amyot, etc. Mais une place à part doit être faite à une illustre dynastie de savants imprimeurs-libraires, les Estienne. Le premier de la famille, Henri Estienne (1470-1520) s'appliqua surtout à publier des textes grecs et latins d'une correction parfaite. Son fils Robert (1503-1559) mit au jour, par ses soins personnels et à ses frais, un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels on remarque : une édition latine de la Bible (1532), plusieurs éditions hébraïques, le Nouveau Testament grec (1550) et le *Trésor de la langue latine* (1532-1536), lexique d'une prodigieuse érudition. Henri, son fils aîné (1528-1598), dépassa le travail de son père en ajoutant au *Trésor de la langue latine*, un *Trésor de la langue grecque* (1572), la base de toutes les éditions savantes publiées depuis lors.

Les Estienne.

9. Tentative de Ronsard et de la Pléiade. — L'enthousiasme pour la littérature de la Grèce et de Rome devint tel en France, qu'une élite de jeunes esprits rêva de transformer complètement notre littérature, en lui donnant tout d'un coup tous les genres cultivés des anciens, à savoir, l'ode lyrique, l'épopée, la tragédie classique, la comédie, la satire, etc. A leur idée, la littérature du moyen âge ne possédait aucune richesse comparable à celles-là.

Tentative d'enrichir la langue et la littérature françaises.

Bien plus, comme ils désespéraient de créer ces genres littéraires avec la langue française, telle qu'elle existait alors, ils voulaient l'enrichir, tout d'un coup aussi, en empruntant soit au grec, soit au latin, tous les mots qui lui manquaient ou qui leur paraissaient préférables à ceux du français du temps. Pierre de Ronsard (1524-1585) se mit à la tête de ces révolutionnaires. Joachim du Bellay traça leur programme dans une proclamation appelée la « défense et illustration de la langue française ». Cinq poètes de moindre valeur se groupèrent autour d'eux, Jean Dorat, Pontus de Thyard, Remy Belleau, Etienne Jodelle, Antoine

Pierre de Ronsard et Joachim du Bellay se mettent à la tête du mouvement.

de Baïf, et comme ils étaient sept, ils s'intitulèrent « la Pléïade » en souvenir de la Pléiade alexandrine du temps des Ptolémées.

Fâcheux effets de cette tentative.

La Pléiade renonça dans ses essais à s'inspirer des traditions du génie de la France, de l'esprit national et chrétien. Elle détourna bien à tort notre littérature vers cette inspiration classique et mythologique, au fond si peu intéressante pour les Français. Au lieu d'enrichir sagement la langue française par des emprunts très mesurés, au grec ou au latin, elle la troubla par une invasion soudaine de mots à peine francisés, et dont peu eurent la bonne fortune de rester dans la conversation et la littérature.

Clément Marot (1497-1544). Continuation des traditions nationales.

10. La littérature nationale. — Quelques bons esprits conservèrent heureusement les traditions nationales, et enrichirent notre littérature d'œuvres durables. Dans la première moitié du XVIe siècle, le seul poète original fut Clément Marot, qui échappa par bonheur au pédantisme et au mauvais goût de ses contemporains. Dans ses épîtres, dans ses ballades, dans ses rondeaux, on trouve l'urbanité du ton, l'élégance sans affectation, une langue toujours claire. Si Marot, poète de cour, a manqué de force, d'ampleur et d'élévation, du moins il a su être le premier de nos poètes d'esprit (1).

Calvin (1509-1564). Rabelais (1483-1553). Montaigne (1533-1592).

La prose française se développe et se fortifie dans trois grands ouvrages, l'*Institution chrétienne* de Jean Calvin (1540), la *Vie de Gargantua et de Pantagruel*, de Rabelais, et le livre des *Essais*, de Montaigne (1580-1588). Ce sont trois œuvres nouvelles et presque également révolutionnaires. Le livre de Calvin est la démonstration de son système religieux, celui de Rabelais reste, malgré sa forme ordurière et burlesque, la critique de la société en général et de celle du XVIe siècle en particulier. Enfin dans ses *Essais* Montaigne expose au hasard de sa fantaisie, ses idées et

(1) R. Doumic. *Eléments d'histoire littéraire.*

ses opinions sur toutes choses, Dieu, la religion, la politique, la poésie, l'éducation ; avec un scepticisme qui rappelle celui d'Erasme.

11. Les sciences. — Elles eurent leur part, une part très large dans le réveil de l'esprit français. Cardan, Viete, Finé, excellèrent dans les mathématiques, mais c'est dans la médecine et la chirurgie que les Français du XVIe siècle, se placèrent hors pairs. Vésale (1514-1564), médecin de Charles-Quint, fonda la science de l'anatomie sur la dissection; Ambroise Paré (mort en 1590), chirurgien de la cour des Valois, substitua à la cautérisation des blessures la ligature des artères. « Je panse mes malades, disait-il, et Dieu les guérit » ; Jean Fernel (1497-1558), médecin d'Henri II, fut le plus célèbre praticien de son temps.

Les Français font faire de grands progrès aux sciences mathématiques et surtout à la médecine.

Cependant, le nom le plus illustre de la science au XVIe siècle est celui d'un étranger, le chanoine polonais Copernic (1473-1553), de Thorn. Dans son traité des *Révolutions des corps célestes*, Copernic enseigna, contrairement au système de Ptolémée, que le soleil est le centre du monde, que la terre, comme les autres planètes, tourne autour du soleil d'occident en orient. Cette découverte sera confirmée et complétée plus tard par les belles théories de Képler et de Galilée.

Ouvrages à consulter. — Wauters, *la Peinture flamande.* — G. Feugère, *Erasme.* — Viollet-le-Duc, *Dictionnaire de l'architecture française.* — Muntz, *la Renaissance en Italie et en France à l'époque de Charles VIII.* — Sainte-Beuve, *Tableau de la poésie française au* XVIe *siècle.* — Gebhard, *Rabelais.*

VIIIe LEÇON

LUTHER — LA RÉFORME EN ALLEMAGNE ET DANS LES ÉTATS SCANDINAVES

SOMMAIRE. — 1. *Causes de la Réforme.* — La cause essentielle, c'est l'esprit de révolte contre l'autorité, esprit très répandu au XVIe siècle. Les causes particulières sont l'urgence d'une réforme de l'Eglise, la politique insouciante des papes de ce temps, et l'influence de la Renaissance.

2. *Martin Luther.* — Il fut l'initiateur de ce mouvement. Le point de départ de sa révolte fut sa croyance à la justification par la foi seule, sa conviction de l'inutilité des œuvres. L'occasion de la rupture fut la prédication des indulgences en Allemagne en 1517.

3. *Doctrines de Luther.* — Elles se réduisent à trois affirmations principales : 1° il n'y a pas d'autre autorité que l'Ecriture sainte librement interprétée ; 2° la prédestination ; 3° l'inutilité des œuvres et la justification rien que par la foi. Tous les autres articles de la confession d'Augsbourg (rédaction officielle des doctrines de Luther) ne sont que des conséquences de ces trois affirmations.

4. *Conséquences sociales et politiques de la Réforme.* — Conséquences sociales : une révolution des pauvres gens impatients d'appliquer en politique et dans la société les préceptes que Luther prétendait n'appliquer qu'aux affaires spirituelles, c'est la révolte des paysans, des anabaptistes, etc.

Conséquences politiques : c'est la sécularisation, soit la confiscation par les princes des propriétés de l'Eglise. Chaque prince protestant allemand devint un despote dans ses états.

5. *La Réforme et l'empereur.* — Pressé par d'autres ennemis, la France et les Turcs, Charles-Quint ne put jamais venir à bout des protestants allemands. De guerre lasse, il accorda aux princes luthériens la liberté de conscience (paix d'Augsbourg, 1555).

6. *Dans les états scandinaves.* — La Réforme fut introduite dans ces états par les princes seuls : en Suède par Gustave Wasa, en Danemark et en Norwège par Frédéric de Holstein et son fils Christian III.

La cause essentielle de la Réforme est l'esprit de révolte contre l'autorité.

1. Causes de la Réforme. — Il est facile de trouver dans l'état social, politique, intellectuel du XVIe siècle, des circonstances, des raisons même du mouvement de la Réforme. Aucune d'elles cependant ne doit faire oublier

que la cause essentielle de la Réforme, sa cause foncière, celle qui explique toute sa force et toute sa gravité, c'est l'esprit de révolte contre l'autorité.

Comme toutes les sociétés puissantes, l'Eglise a en effet une forte discipline et une autorité ferme. Elle a ses statuts qui sont ses dogmes nettement définis, ses chefs qui sont le pape et les évêques, et elle est d'autant plus inflexible à suivre sa règle qu'elle a conscience de son avenir. Supposez donc qu'un membre de cette société se révolte contre elle, qu'il attaque à la fois les statuts et les chefs, qu'il entraîne à sa suite tous ceux qui, comme lui, sont las d'obéir. Entre l'Eglise et les rebelles il y aura évidemment une rupture. C'est ce qui se passa au XVIe siècle, quoique le mouvement ait été appelé par les rebelles réforme, mot qui n'indique pas réellement la chose, car ladite réforme fut surtout une révolte de l'esprit contre toute autorité religieuse.

La Réforme n'a pu réussir que dans les pays de civilisation germanique.

Voilà ce qui explique aussi la marche et les divers succès de la Réforme en Europe. Dans les pays du nord, au milieu des peuples de sang germanique, elle s'est développée avec facilité. C'est qu'il y avait là un vieux levain d'hérésie dans l'esprit raisonneur et mystique des Germains ou des Anglo-Saxons. Dans les contrées du midi, parmi les peuples de race latine, elle aboutit en somme à un échec complet, parce que la vieille civilisation romaine avait légué à ces nations un sentiment assez profond et assez intime de l'autorité pour leur permettre de repousser ces innovations.

Les peuples de race latine la repoussent.

Causes particulières de la Réforme : 1° Les abus.

Quant aux causes particulières de la Réforme, l'état de l'Eglise et de la société du XVIe siècle les indique suffisamment. Il faut les chercher : 1° dans la nécessité, l'urgence même d'une réforme dans l'administration de l'Eglise et la vie du clergé. Ces abus, si décriés, si attaqués dès le XIVe siècle, épargnés par les conciles et par les papes, allaient servir maintenant d'armes dangereuses aux ennemis de la foi ; 2° dans la politique des papes du XVIe siècle, trop attentifs à leurs intérêts italiens et aux progrès des beaux-

2° La politique insouciante des papes de ce temps.

3° L'influence de la Renaissance.

arts et des lettres pour voir les dangers qui menaçaient leur Eglise ; 3° à cet esprit de libre discussion, de recherche et de doute que la Renaissance répandit dans la société la plus polie et la plus curieuse.

Enfin, partout où elle fut portée, en Allemagne, en Suisse, en France, en Angleterre, la Réforme trouvera quelques raisons particulières de succès dans l'état politique de ces nations, les intérêts des rois ou de leurs sujets. Ce sont des causes toutes nationales, et, par suite, on ne peut les suivre qu'en étudiant la marche particulière de la Réforme dans chaque état.

Martin Luther, l'initiateur du mouvement de la Réforme (1483-1546).

2. Martin Luther (1483-1546). — C'est Martin Luther qui donna le signal de cette révolte et qui mérite d'être considéré comme le chef de la Réforme non seulement en Allemagne, mais dans tout le monde chrétien. Il

Luther écolier à Eisenach.

était né le 10 novembre 1483 à Eisleben, en Saxe. Son père était un pauvre mineur du Harz. A six ans, il fut envoyé à l'école d'Eisenach, et là, comme tous les pauvres écoliers de ce temps, il mendiait son pain pour suivre les classes. La charité d'une bonne femme, dame Ursule Cotta, lui per-

Luther étudiant à Erfurth (1501).

mit d'étudier quatre ans à Eisenach. A dix-neuf ans, en 1501, il devint étudiant à l'université d'Erfurth, où, tout en fréquentant les cours de droit, de littérature, de musique, il menait la vie bruyante des étudiants de cette époque en compagnie de quelques gais Allemands comme le peintre Lucas Cranach. Trois ans après, un jour d'orage, un de ses amis tomba foudroyé à ses côtés, et Luther, profondément

Luther chez les Augustins (1505).

ému, fit vœu d'entrer dans les ordres. Il tint parole, et le 17 juillet 1505 on le vit entrer au cloître des Augustins d'Erfurth. Il avait mené jusqu'alors une vie mondaine. Son entrée subite au couvent à vingt-deux ans provoqua chez lui une crise morale accompagnée d'une grave maladie. Il

Luther arrive à l'idée de la justification par la foi.

chercha dans le Nouveau Testament et dans les œuvres de saint Augustin à rassurer sa conscience troublée, sa foi ébranlée, et peu à peu son esprit finit par dégager de toutes

sés études la théorie qui devait l'entraîner, l'idée de la justification par la foi. En effet, Luther crut trouver dans saint Paul que c'est la foi seule et non les œuvres qui peut justifier ou sauver l'homme, et, dans saint Augustin, que la foi est une faveur, un don gratuit que Dieu n'accorde qu'à des privilégiés ou prédestinés. Ainsi au moment où Luther, devenu prêtre et docteur, quittait son couvent pour enseigner à l'université de Wittenberg, il était exactement dans l'état d'esprit de Wicleff. Il ne croyait plus à l'efficacité des œuvres, et, comme tous les hérétiques du passé, il imaginait la prédestination.

Professeur à Wittenberg, il n'attend qu'une occasion pour divulguer ses idées.

Il ne lui fallait qu'une occasion pour lui permettre d'exposer sa doctrine. Il la trouva justement dans la prédication des indulgences.

3. La querelle des indulgences. — L'efficacité des indulgences est une des plus belles croyances de l'Eglise romaine. Elle enseigne, en effet, que tous les membres de l'église sont en si parfaite union que ceux qui sont encore de ce monde peuvent et doivent bénéficier des bonnes œuvres des morts qui jouissent de l'autre vie. Ces œuvres forment donc comme un trésor, dont l'église peut user largement en faveur des pécheurs, elle veut pardonner les peines temporelles qu'ils ont encourues par leurs fautes. Alors, en égard aux mérites de ses saints, elle leur accorde le pardon ou l'indulgence, à la condition de leur repentir et de l'accomplissement d'une aumône, ou de toute autre bonne œuvre. En 1517, le pape Léon X accorda des indulgences à tous les fidèles de la chrétienté qui contribueraient par leurs aumônes, à l'achèvement de la basilique de Saint-Pierre et à l'organisation d'une croisade contre les Turcs.

L'occasion cherchée fut la prédication des indulgences en Allemagne en 1517.

Il est vrai que l'archevêque de Mayence et les dominicains qui furent chargés de prêcher et d'accorder les indulgences en Allemagne le firent sans respect pour une si noble pratique. Afin d'aller plus vite en besogne, ils préparèrent des imprimés avec la formule des indulgences, et au

Graves abus dans la distribution des indulgences.

lieu de distribuer eux-mêmes ces imprimés, et de percevoir les aumônes dans les églises, ils chargèrent de cette mission la banque Fugger, d'Augsbourg, qui s'en acquitta en véritable maison de commerce.

Luther attaque non seulement les abus, mais le principe même des indulgences (1517).

Les augustins, qui étaient déjà jaloux que le pape eût confié à des dominicains le soin de prêcher les indulgences, excitèrent Martin Luther à attaquer ces abus. Luther qui n'avait pas besoin d'être encouragé, attaqua non seulement l'abus, mais aussi la pratique, car avec son système de justification par la foi, il est bien évident que la pratique des indulgences était inutile.

Voilà comment il fit afficher ses 95 thèses contre les indulgences à la porte de l'église Wittemberg, la veille de la Toussaint de l'année 1517.

Indifférence de Léon X au début de la querelle des indulgences.

4 Rupture avec le pape. — L'excommunication (1521). — Le pape Léon X ne vit d'abord dans le conflit qui venait d'éclater en Allemagne « qu'une querelle de moines » sans importance. « Frère Martin Luther, disait-il, est un beau génie, tout ce qu'on dit contre lui n'est que jalousie de moines. » Sur les instances des dominicains et l'empereur Maximilien, il le cita à Rome, puis il consentit avec beaucoup de condescendance à le faire examiner en Allemagne par un habile politique, le cardinal Caëtano (8 octobre 1518), Luther ne fit aucune concession au légat du pape. Il appela de sa décision, à celle du souverain pontife, mieux informé ! ce qui était reconnaître encore l'autorité pontificale. Mais l'année suivante son protecteur, Frédéric le Sage, électeur de Saxe, étant devenu par la mort de l'empereur Maximilien vicaire de l'empire (1519), Luther alla plus loin. Du pape, il appela au concile, et néanmoins l'opinion de la supériorité des conciles sur le pape était alors répandue en tant d'écoles, que Luther n'avait pas encore agi en révolté. C'est un docteur de Leipzig, le professeur Eck, qui provoqua le pas décisif. Il avait convoqué Luther à une grande discussion qui eut lieu à Leipzig. Là, pressé

Luther refuse de rien céder à son légat Caëtano.

Il en appelle au pape mieux informé, puis au concile.

par son adversaire, Luther avoua qu'il ne reconnaissait pas d'autre autorité que celle des écritures, des écritures interprétées non pas par les pères, mais par lui-même.

A l'occasion de sa discussion avec le docteur Eck à Leipzig, Luther rompt définitivement avec l'Eglise (1521).

Il rompait ainsi définitivement avec l'autorité de l'Eglise, après avoir déjà rompu avec ses croyances. Il fut excommunié par Léon X, dans la bulle *Exsurge Domine*, condamné par l'Université de Paris et par toutes celles de l'Europe, Louvain, Cobourg, etc. Loin de s'incliner devant la condamnation du pape, il brûla sur la place publique de Nuremberg « l'exécrable bulle de l'Antechrist. »

5. Rupture avec l'empereur. — La Wartburg. — Charles-Quint fut précisément élu empereur à cette date. Il était loin de prévoir encore les suites politiques et sociales que l'hérésie nouvelle aurait dans l'empire. Cependant l'attitude même de Luther qui semblait s'adresser directement à la féodalité allemande, pour assurer le succès de sa révolte, la fameuse « lettre adressée à la noblesse chrétienne d'Allemagne sur l'amélioration de la chrétienté, » émurent l'empereur qui convoqua à Worms, une diète uniquement destinée au rétablissement de la paix.

Le nouvel empereur Charles-Quint convoque la diète de Worms pour amener la paix religieuse (1521).

Luther s'y rendit muni d'un sauf-conduit de l'empereur et des princes. Sommé de se rétracter, il refusa nettement, à moins d'être convaincu par l'Ecriture seule ou la raison évidente. L'assemblée, s'en référant à la bulle pontificale, déclara qu'il y avait lieu d'appliquer au moine excommunié les lois de l'empire contre les hérétiques et de le livrer au bras séculier. Mais cette sentence resta à l'état de lettre morte. Frédéric le Sage, électeur de Saxe, invoquant le sauf-conduit, obtint, malgré l'opposition du nonce Aléandro, un délai de vingt-un jours pour permettre à Luther de rentrer à Wittenberg. Comme celui-ci traversait à son retour la forêt de Thuringe, des cavaliers masqués l'enlevèrent sur l'ordre de l'électeur de Saxe, et le transportèrent au château de la Wartburg, près d'Eisenach. L'hérésiarque y vécut enfermé et caché pendant un an sous le nom de

Luther refuse toute concession à la diète.

Frédéric de Saxe le fait enlever et transporter au château de la Wartburg (1521-1522).

chevalier Georges. De cette nouvelle « Pathmos », avec le concours de Mélanchthon, son plus actif auxiliaire, il inonda l'Allemagne de tous ses pamphlets, moitié sérieux moitié grotesques, excita les princes allemands à s'emparer des biens des églises et des monastères, traduisit la Bible en langue vulgaire et arrêta les principaux points de sa doctrine.

La rédaction officielle des doctrines de Luther est la confession d'Augsbourg (1530).

6. Doctrine de Luther. — Les doctrines de Luther ne furent résumées et officiellement publiées qu'en 1530, au moment de la réunion de la diète d'Augsbourg. Ce résumé célèbre, rédigé par l'ami et le confident de Luther, l'humaniste Melanchthon, porte le nom de *Confession d'Augsbourg*. Quant au nom de protestants que prirent ses fidèles, il ne date que de 1529, car c'est à cette date seulement qu'eut lieu la protestation solennelle des princes et des villes favorables à Luther, contre les restrictions que Charles-Quint avait stipulées contre leurs idées à Spire. Mais en somme, c'est dans la période qui va de 1522 à 1531, pendant le deuxième séjour que Luther fit à Wittemberg, après sa sortie de la Wartburg, qu'il formula presque toutes ses doctrines religieuses. — Les idées ne sont pas nouvelles. Elles ne sonnt presque toutes que la reproduction de celles de Wicleff et de Jean Huss et le développement de ces trois doctrines fondamentales, à savoir :

Le nom de protestant date de la protestation de 1529 contre les décrets de Spire.

Le travail de Luther s'est accompli de 1522 à 1531.

Les trois idées fondamentales de Luther.

1° Il n'y a pas d'autre autorité que celle de l'écriture librement interprétée.

2° La prédestination.

3° La justification par la foi et l'inutilité des œuvres.

En effet, si l'on n'admet pas d'autre autorité que celle de l'écriture librement examinée, il faut rejeter le pape, les conciles, les évêques, c'est ce que fait Luther.

Conséquences de ces idées.

Luther ne conserve que deux sacrements.

Si l'on nie le libre arbitre, et qu'on le remplace par la prédestination, il n'y a plus de responsabilité. Les sacrements deviennent presque tous inutiles. Aussi Luther n'en

admet-il plus que deux, le baptême et l'eucharistie. Encore ce dernier est-il dénaturé, car d'après Luther. la substance du pain et du vin demeure même après la consécration, et le Christ n'est présent sous ces espèces, que spirituellement « comme le feu est dans le fer rouge », le Purgatoire n'a plus de raison d'être puisqu'il n'y a plus que des élus ou des réprouvés.

Enfin, si l'on ne croit plus à l'utilité des œuvres, les pratiques pieuses comme le jeûne et l'abstinence, l'intercession de la Vierge et des Saints sont complètement inutiles, et Luther, en effet, renonce à ces pratiques et au culte des Saints.

Il supprime les cérémonies religieuses, mais il maintient la hiérarchie, c'est-à-dire des évêques, des prêtres, quoiqu'il ne leur reconnaisse aucun caractère sacré.

Pour pratiquer une doctrine aussi simplifiée, il n'était plus nécessaire de conserver les cérémonies du culte. Le service divin en allemand, c'est-à-dire le sermon, le chant, et la prière remplaça la messe en latin. Cependant, Luther maintint les formes extérieures de la hiérarchie ecclésiastique, les évêques et les prêtres ou ministres, afin que les fidèles fussent gouvernés de quelque façon. Mais il niait que ces évêques ou ces prêtres eussent une autorité spirituelle quelconque, car selon lui, le prêtre n'est qu'un chrétien semblable aux autres, mais reconnu par eux, apte à administrer les sacrements. Ils n'étaient pas contraints au célibat, et Luther lui-même se maria avec une religieuse en 1525.

Malgré Luther, la Réforme a provoqué une révolution sociale.

6. Conséquences de la doctrine de Luther. — Dès l'année de son mariage, Luther pouvait être témoin des conséquences sociales de sa prédication. Sans doute, en proclamant qu'il n'y avait pas d'autorité dans la foi, il n'avait voulu accomplir qu'une réforme spirituelle, et n'avait pas songé à la réforme temporelle. Il n'avait pas voulu fonder la démocratie comme régime social et politique.

Des esprits plus simples et plus logiques y songèrent à sa place et se dirent que si l'homme n'avait pas, en religion, d'autre autorité que la sienne, il était juste qu'il n'eût plus

de seigneurs, ni de maîtres politiques, et qu'il supprimât tous les privilèges sociaux.

Le signe de ralliement des révolutionnaires est la nécessité d'un deuxième baptême, de là le nom d'anabaptistes.

L'éternelle haine du pauvre contre le riche se réveillait, elle se compliquait de tous les germes de la démocratie religieuse prêchée par Luther (1). Le signe de ralliement devint la nécessité d'un deuxième baptême, et les révolutionnaires prirent le nom d'anabaptistes. Les paysans de la Souabe, avec Thomas Munzer à leur tête, donnèrent le signal de l'attaque contre la vieille société. Ils publièrent un manifeste en douze articles, la suppression des droits seigneuriaux, la suppression des impôts, etc. C'était une guerre sociale. Luther, après avoir essayé de s'interposer entre les seigneurs et le peuple, par son exhortation à la paix, se prononça vigoureusement contre les rebelles, et encouragea les nobles à les massacrer comme « des chiens enragés ». « Nulle miséricorde n'est due aux paysans ! écrivait-il le 30 mai 1525, mais l'indignation de Dieu et des hommes. » — Les rebelles furent vaincus partout, et 100.000 périrent victimes des nouveaux principes (1525).

Manifeste des anabaptistes.

Révolte des paysans de Souabe.

Extermination des premiers rebelles (1525).

Nouvelle révolution anabaptiste à Munster en 1535.

Dix ans plus tard, d'autres Anabaptistes réfugiés à Munster succombaient aussi, après une résistance héroïque dirigée par Jean Mathiesen, le boulanger de Harlem, et le tailleur Jean Bokhold, dit Jean de Leyde.

Révolte de la noblesse pauvre d'Allemagne (1522).

La révolte de la petite noblesse, des pauvres chevaliers d'Allemagne, de Franz de Sickingen, et d'Ulrich de Hutten n'eût pas un meilleur sort.

La Réforme a profité à la grande féodalité, qui s'est enrichie aux dépens des biens de l'Eglise.

7. Conséquences politiques. — Les revendications provoquées par la réforme sociale échouèrent donc complètement. En revanche, la haute noblesse allemande s'appliqua à tirer de la *prédication* de Luther toutes les conséquences politiques qu'elle comportait. Le clergé spécial n'existant plus, les ordres religieux étant inutiles, l'Eglise ne devait plus posséder. Les princes s'approprièrent ses biens, s'en-

(1) MICHELET, *Mémoires de Luther*.

richirent à ses dépens. C'est ce qui s'appela « séculariser » les biens d'église, les donner au siècle, c'est-à-dire aux princes. L'exemple fut donné par l'électeur de Saxe, Frédéric le Sage, le protecteur de Luther, et par Philippe le Magnanime, landgrave de Hesse. Il fut suivi par les ducs de Mecklembourg et de Poméranie, le margrave de Brandebourg, les princes et seigneurs de Franconie, de Brunswick-Lunebourg, de Frise orientale, de Sleswig-Holstein, de Silésie. Albert de Brandebourg, grand maître de l'Ordre teutonique, embrassa la Réforme sur le conseil de Luther, s'appropria des biens de l'Ordre dont il n'était que le dépositaire, et devint duc héréditaire de Prusse, sous la suzeraineté de la Pologne (1525).

Séculariser les biens de l'Eglise, c'était se les approprier.

Un grand nombre de villes libres impériales adoptèrent le nouveau culte et sécularisèrent les biens d'Eglise situés sur leur territoire. Les principales furent : Strasbourg, Francfort, Nuremberg, Hambourg, Brême, Brunswick, Magdebourg, Ulm, Augsbourg.

Le duché de Prusse a pour origine l'œuvre de la sécularisation.

Les sujets furent entraînés de gré ou de force à accepter la religion nouvelle, et comme le clergé luthérien ne dépendait plus du pape, il fut placé directement sous la main des princes. Ainsi chacune de ces principautés protestantes devint un petit état despotique.

Les sujets furent forcés d'accepter la religion de leurs princes

8. La réforme et l'empire. Paix d'Augsbourg (1555). — Au moment où la guerre sociale avait ensanglanté l'Allemagne, l'empereur n'avait rien fait pour l'arrêter. Il n'empêcha pas non plus les princes allemands de s'enrichir et de s'agrandir aux dépens de l'Eglise. Une abstention si contraire à ses intérêts ne s'applique que par la rivalité acharnée qu'il soutenait alors contre la France. Il avait trop d'ennemis extérieurs pour s'en donner d'autres dans l'Empire même. Aussi bien la réforme bénéficia pendant plusieurs années des périls que le roi de France, François Ier et Soliman, sultan des Turcs, firent courir à la maison d'Autriche.

L'abstention de Charles-Quint s'explique par la guerre acharnée qu'il soutint contre la France et contre les Turcs.

Les princes protestants forment contre lui la ligue de Smalkalde (1531).

Chaque fois que l'empereur essaya, soit de proscrire la Réforme, soit d'empêcher ses progrès en la limitant à telle ou telle partie de l'Allemagne, les protestants passèrent outre, et ses décisions n'eurent aucun effet. Les réformés s'unirent même contre lui dans une confédération militaire qui s'appela la ligue de Smalkalde (1531).

En 1547 Charles-Quint paraissait le maître de destinée de la Réforme, la trahison de Maurice de Saxe sauva les protestants.

Une fois, cependant, Charles-Quint parut le maître des destinées du parti protestant, lorsqu'il écrasa à la bataille de Muhlberg (1547), les confédérés de Smalkalde et qu'il tint en son pouvoir les deux chefs des rebelles, l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse. Mais, il devait sa victoire à Maurice de Saxe, le chef de la branche cadette de cette famille ducale, aventurier ambitieux qui n'avait cherché dans la guerre que l'occasion de dépouiller l'électeur, son cousin, et de s'emparer de ses Etats. Aussitôt après, il trahit l'empereur et s'allia avec le roi de France Henri II (traité de Friedwald, 1551). Alarmé par tant d'échecs, et d'ailleurs dégoûté de la vie publique, Charles-Quint résolut de traiter avec la réforme avant d'abdiquer l'empire, et autorisa son frère Ferdinand à négocier directement avec les protestants, Les préliminaires de la paix furent signés à Passau en 1552, et la paix définitive à la diète d'Augsbourg, en 1555.

De guerre lasse, l'empereur accorde aux protestants la paix d'Augsbourg (1555).

Les Etats protestants de la Confession d'Augsbourg obtinrent : 1° La liberté complète de conscience et de culte ; 2° la possession des biens de l'Eglise catholique, sécularisés jusqu'à 1552, année de la convention de Passau.

Mais il était convenu : 1° que tout titulaire d'un bénéfice qui à l'avenir embrasserait la Réforme perdrait sa dignité et ses revenus : c'était la clause du réservat ecclésiastique ; 2° que la liberté religieuse s'appliquait aux princes, non aux individus : on était protestant ou catholique suivant que le territoire qu'on habitait était protestant ou catholique, conformément au principe *cujus regio, hujus religio*, tel prince, telle religion ; 3° enfin, que les avantages de la paix d'Augs-

bourg, réservés aux seuls luthériens, ne s'étendaient ni aux calvinistes, ni aux sectateurs de Zwingle, assez nombreux en Allemagne.

De ces clauses restrictives sortira un jour la guerre de Trente ans. Le luthéranisme, après trente-huit ans de lutte, obtenait gain de cause dans les pays du nord de l'Allemagne (1).

9. La réforme dans les pays scandinaves. — Les idées de Luther et la confession d'Augsbourg furent aussi introduites dans les Etats scandinaves, mais du jour au lendemain, par une révolution toute politique, sans qu'il y eût le moindre mouvement populaire en faveur de la religion nouvelle.

L'introduction du protestantisme dans les pays scandinaves est absolument l'œuvre des princes.

Au commencement du XVIe siècle, les trois royaumes scandinaves, le Danemark, la Norwège et la Suède, obéissaient, comme au temps de Marguerite de Waldemar, la grande reine du Nord (1397), à un même souverain, Christian II. Mais le roi Christian était détesté par tous ses sujets, et en particulier par les Suédois, qu'il avait domptés à force de cruautés. En 1523, un jeune prince, qui descendait de la vieille dynastie suédoise des Folking, Gustave Wasa, débarqua en Suède, souleva les paysans et les mineurs de la Dalécarlie, et se fit proclamer roi par les états généraux réunis à Watsdena (1523).

Christian II, roi de Danemark, possédait les trois couronnes scandinaves.

Un prince suédois de race royale, Gustave Wasa, lui enlève la Suède (1523).

A peine reconnu souverain, il travailla de toutes ses forces à l'établissement de la réforme dans ses Etats. Il voulait, en effet, se venger du clergé qui soutenait la cause de Christian II, ruiner son autorité au profit du pouvoir absolu qu'il rêvait, s'emparer de ses richesses.

Politique religieuse de Gustave Wasa.

Plusieurs mesures préparatoires disposèrent les esprits à accepter la Réforme. 1° Gustave encouragea les prédications des deux frères Petri, Olaüs et Laurent, fils d'un pau-

Mesures préparatoires.

(1) Luther était mort le 18 février 1546, âgé par conséquent de 63 ans.

vre forgeron d'Œrebro, ardents luthériens, puis nomma le premier secrétaire d'Etat et le second professeur à l'université d'Upsal; 2o il intéressa les nobles à ses projets, en leur promettant de revendiquer les domaines « usurpés » par l'Eglise au détriment de leurs ancêtres. Lui-même donna l'exemple en reprenant la riche abbaye de Gripsholm, ancienne possession de sa famille.

Il invoqua la pénurie du trésor public pour avoir un prétexte d'attribuer à l'Etat les deux tiers ces dîmes, l'argenterie et les cloches des églises.

Etats genéraux de Westeras.

Enfin, lorsqu'il jugea le moment venu, Gustave réunit les états généraux à Westeras (1527). Il leur fit décréter la sécularisation des biens ecclésiastiques, la séparation de l'Eglise romaine, l'adhésion aux principes de Luther. Les paysans de la Dalécarlie, s'étant soulevés à cette occasion, furent durement châtiés. Laurent Petri, devenu archevêque d'Upsal, sacra le roi. Deux ans après, le concile d'Œrebro (1529) fixa le dogme et la liturgie qui différaient peu de la confession d'Augsbourg : on maintenait la hiérarchie et la et la plupart des cérémonies du culte catholique, pour faire accepter plus facilement la Réforme.

Alors, Gustave Wasa, devenu roi absolu, rendit la couronne héréditaire dans sa famille, et fit entrer la Suède dans l'alliance de la France (1541) afin de faire cause commune avec elle contre la maison d'Autriche.

En même temps, Christian II est chassé du Danemark, et son successeur Frédéric de Holstein établit le luthérianisme.

Au moment où Gustave Wasa accomplissait cette révolution en Suède, la noblesse danoise déposait le roi Christian II, et élisait à sa place le duc Frédéric de Holstein. Frédéric Ier était déjà protestant, et il avait d'autant plus d'intérêt à établir la Réforme dans le Danemark que c'était le seul moyen pour lui d'obtenir quelque fortune et quelque influence, car l'aristocratie était beaucoup plus maîtresse que lui dans le royaume. Après avoir favorisé la propagande d'un prédicateur luthérien, Hans Tausen, il déclara solennellement que la confession luthérienne serait la « reli-

gion de l'Etat » (diète de Conpenhague). Son fils Christian III s'empara des biens de l'Eglise, et imposa de force le culte officiel au Danemark, à la Norwège et à l'Islande.

Christian I[illegible] achève l'établissement de la Réform[illegible] en Danemark et [illegible] Norwège.

Ouvrages à consulter. — Voir à la fin de la Xe leçon.

IXe LEÇON

CALVIN. LA RÉFORME EN FRANCE ET A GENÈVE.

SOMMAIRE. — 1. *Caractère de cette nouvelle réforme.* — Plus radicale et plus démocratique que celle de Luther, elle repousse les concessions que celui-ci avait faites soit au dogme, soit à la discipline catholique.

2. *La Réforme dans les cantons suisses.* — Œuvre de Zwingle, depuis curé de Zurich, elle réussit dans les nouveaux cantons les plus riches, elle échoua dans les anciens. La paix de Glaris laissa chaque canton maître de ses croyances (1557).

3. *Jean Calvin.* — Il fut initié aux doctrines nouvelles par les premiers protestants français jusqu'alors très isolés. Il quitta la France en 1533 et publia *l'Institution chrétienne* à Bâle en 1535.

4. *Doctrines de Calvin.* — Plus logique que Luther, il repousse toute hiérarchie, toute cérémonie, tout sacrement sauf le baptême. Il admet la prédestination absolue. Peu populaire en France, il conquit la Hollande, l'Ecosse, la ville de Genève.

5. *Calvin à Genève.* — Appelé dans cette ville par le parti des « Huguenots » en 1536, il s'y établit définitivement en 1541, et y fit régner jusqu'à sa mort (1564) un véritable despotisme. Ses doctrines gardent le nom de confession de Genève.

La Réforme protestante en Suisse et en France est plus radicale qu'en Allemagne.

La Réforme en Suisse. — Si Luther s'était séparé des croyances et de l'autorité de l'Eglise romaine, il avait tenu cependant à maintenir dans ses doctrines le dogme de la présence réelle, affaibli et diminué par ses restrictions, proclamé toutefois hautement jusqu'à la fin. Il avait voulu garder, au moins pour la forme, la hiérarchie ecclésiastique des évêques et des prêtres. D'autres adeptes de la Réforme en Suisse, et plus tard en France, d'une logique plus inflexible et plus froide, considérèrent comme d'indignes compromis ces concessions ou ces adhésions de Luther soit à l'ancienne foi soit à l'ancienne discipline, et firent une Réforme bien plus radicale.

Elle renonce aux concessions que Luter avait faites au dogme ou à la discipline catholiques.

En Suisse, les idées de réforme remontent presque au début du XVIe siècle. Dès 1516, un an par conséquent avant

Martin Luther, Zwingle, depuis curé de Zurich (1518) attaquait les indulgences, considérait l'Ecriture comme l'unique règle de la foi. Bien plus, à la différence de Luther, il rejetait tous les sacrements sans exception. L'eucharistie elle-même n'était à ses yeux qu'un symbole, une simple commémoration de la Cène. En vain Luther chercha-t-il à s'entendre avec lui, pour n'avoir qu'une seule foi, un seul symbole. Les négociations échouèrent radicalement et Zwingle devint le chef d'une secte nouvelle, les sacramentaires (*sacramentum*, signe; pour lui les sacrements ne sont que des signes, des souvenirs). Carlostadt, Œcolampade (Bâle) et Berthold Halles le soutinrent.

Zwingle est l'auteur de la Réforme suisse (1484-1531).

Ses disciples prennent le nom de Sacramentaires.

Un grand nombre de cantons suisses, Berne, Zurich, Bâle, Saint-Gall, Glaris, Schaffouse et Appenzell, adoptèrent ses doctrines. Alors les anciens cantons restés fidèles au catholicisme, Uri, Schwytz, Unterwalden, Lucerne etc. entamèrent avec les dissidents une guerre acharnée, où Zwingle fut tué à Cappel, au nord de Zug (1531).

Les nouveaux cantons suisses, commerçants et riches, acceptent ses idées. Les vieux cantons les repoussent.

Une convention analogue à ce que sera la paix d'Augsbourg en Allemagne, fut signée à Glaris pour la Suisse dès 1532. Elle divisait la Suisse en cantons protestants, catholiques et mixtes. La liberté de conscience était accordée, non à l'individu, mais au gouvernement. Chaque canton était libre de régler à l'avenir sa croyance et son culte. C'est le premier exemple, au XVIe siècle d'un *modus vivendi* entre le catholicisme et les nouvelles sectes religieuses.

La paix de Glaris (1552) laisse chaque canton maître de régler ses croyances et son culte.

2. La Réforme en France et à Genève. Calvin (1509-1564). — A Genève, ville de langue française et en France, la Réforme eut d'abord un caractère plus radical et plus franchement religieux qu'en Allemagne ou même en Suisse. Pendant les quarante premières années de son histoire, sous François Ier, sous Henri II, la Réforme française paraît complètement pure de tout alliage politique. Elle ne s'appuie ni sur les princes, comme en Allemagne,

En France, la Réforme protestante n'a au début aucun caractère politique.

ni sur les rois comme en Suède, en Danemark, et plus tard en Angleterre, ni sur les autorités de certains cantons très riches comme en Suisse. C'est un mouvement spontané, né çà et là des travaux d'esprits libres et séditieux, tels que Lefèvre d'Etaples; Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux; Pierre Robert, dit Olivetan; Guillaume Farel et Jean Calvin. Ce dernier finit par donner une forme et un programme aux protestants français. Voilà pourquoi on l'a considéré comme l'initiateur de la réforme en France et à Genève, alors qu'il ne fut au fond qu'un divulgateur d'idées déjà répandues.

Les premiers protestants français sont des sortes de libres penseurs isolés.

Jean Calvin (1509-1564).

Jean Calvin était né à Noyon le 10 juillet 1509. Il était fils du procureur de l'évêque et du chapitre de cette ville, Gérard Calvin, et d'une mère très pieuse, Jeanne Le Franc. Mais sa mère le laissa de bonne heure orphelin. Son père, en discussion continuelle avec le chapitre, mourut excommunié, et son frère aîné Charles, excommunié aussi pour ses actes de violence vis-à-vis du même chapitre, mourut impénitent en 1537. Malgré cette parenté compromettante, Jean fut pourvu à 12 ans (1521) des revenus (un tiers seulement) de la cure de Pont-l'Evêque, ce qui lui permit d'aller à Paris achever ses études au collège Montaigu (1523). Il se rendit ensuite à l'université de Poitiers où il fit la connaissance de Théodore de Bèze, et d'un luthérien célèbre, Melchior Volmar. Toutefois, c'est à son retour à Paris qu'il fut initié à la réforme par Olivetan; là, suivant l'expression de Théodore de Bèze, « un vieux parent et ami, nommé maître Pierre-Robert (Olivetan), lui fit goûter quelque chose de la pure religion ».

C'est Olivetan qui initie Calvin aux doctrines nouvelles.

Deux ans après, en 1533, il composa un discours si hardi pour le recteur de l'université Nicolas Cop que le recteur fut obligé de s'enfuir à Bâle. Calvin ne put rester lui-même à Paris, et après une assez longue série de pérégrinations, à Noyon, en Saintonge, à Nérac, à Poitiers, il se réfugia aussi à Bâle, où se décida enfin de publier son livre de

l'*Institution chrétienne* (août 1535). Les deux premières éditions furent publiées en latin. La première était dédiée à François I[er] pour disculper ses coréligionnaires La traduction française du livre ne parut qu'en 1541.

Calvin publie l'institution chrétienne à Bâle (1525).

3. Doctrine de Calvin. — Calvin était un esprit froid, entier, procédant par système, et non, comme Luther, par emportement, littérateur élégant et parfois orateur, mais âpre, lui aussi, dans l'injure, sans la verve du moine saxon. Sa doctrine est peu originale : c'est en quelque sorte la fusion de toutes les idées prêchées avant lui. — 1. Comme Luther, il admet la justification par la foi, mais il exagère cette opinion au détriment de la liberté, et en fait celle de la prédestination absolue. D'après lui, tous ceux auxquels Dieu a donné la grâce sont nécessairement sauvés, tandis que ceux auxquels il l'a refusée sont, quoi qu'ils fassent, nécessairement damnés. — 2. Comme Zwingle, Calvin nie la présence réelle sous les espèces du pain et du vin, ne voyant dans l'Eucharistie qu'un symbole de la Cène. — 3. Comme les Anabaptistes, il professe que la grâce une fois reçue ne peut être perdue. Mais ce qui le distingue de ses prédécesseurs, c'est qu'il rejette les formes mêmes de la hiérarchie sacerdotale. Il n'admet ni évêques ni prêtres, confond l'Etat et l'Eglise, et fait élire par les fidèles les pasteurs, les ministres chargés à la fois du gouvernement spirituel et temporel. Sa réforme a donc un caractère démocratique et égalitaire.

La doctrine de Calvin a un caractère beaucoup plus radical et égalitaire que celle de Luther.

Trait distinctif de sa doctrine, pas de hiérarchie, pas de culte.

D'ailleurs Calvin se restreint à la Bible comme seule règle de foi, nie l'utilité des œuvres, proscrit les images, les ornements ; l'orgue, les cierges, le crucifix. Tout le culte consiste dans la prière, la prédication, et le chant des psaumes en français. Les temples n'ont pour tout mobilier que des bancs et une chaire.

Une doctrine aussi sévère ne paraissait pas devoir obtenir en France de grands succès, sinon auprès de certains lettrés ; de fait ses progrès dans le peuple furent très lents. Elle

Peu de succès du calvinisme en France.

conquit surtout peu à peu l'aristocratie, la noblesse, qui aurait bien voulu en user avec le même fruit que la féodalité allemande. Mais elle rencontra alors l'opposition du roi, de la noblesse de cour, et principalement l'opposition formidable du peuple qui lui barra définitivement la route en France.

Sa diffusion en Hollande, en Ecosse et surtout à Genève.

A l'étranger elle se répandit plus facilement, en Hollande, en Ecosse; mais surtout à Genève, qui devint le centre de la réforme calviniste.

Situation politique de Genève, les huguenots.

4. La réforme à Genève. — Au commencement du XVIe siècle, Genève formait une ville libre et impériale, s'administrant elle-même, nommant son grand et son petit conseil et ses quatre syndics. Mais l'évêque, ainsi que le duc de Savoie, y conservaient encore quelques droits de juridiction. Deux factions s'y disputaient l'influence : les partisans de l'évêque et du duc de Savoie, dits « mamelucks », c'est-à-dire « esclaves », et leurs adversaires, les « Confédérés par serment » ou « huguenots » (Eidgenossen), d'où vient probablement le nom de huguenots appliqué aux protestants de France. La victoire, grâce à l'appui de Berne, resta aux huguenots. L'évêque Pierre de la Baume fut chassé, et, en 1535, profitant d'une invasion française en Savoie, Genève proclama contre le duc Charles III son indépendance. Là encore les progrès de la Réforme s'expliquent par des causes politiques. Maîtres de la situation, les huguenots proscrivirent la religion romaine. Le Dauphinois Guillaume Farel, auquel Lefèvre d'Etaples, savant professeur de l'université de Paris, avait enseigné la doctrine de Luther, vint alors prêcher à Genève. Sous son inspiration le grand conseil de la ville adopta le culte réformé d'après le rite de Berne et de Zurich.

Calvin est appelé à Genève. Guillaume Farel et le parti des huguenots.

Sur ces entrefaites, comme Calvin traversait Genève pour se rendre à Strasbourg, Farel l'adjura de rester avec lui pour travailler à l'organisation de la nouvelle cité protestante. Calvin n'y réussit pas tout d'abord, car il se prononça

trop ouvertement pour l'un des partis qui s'étaient constitués à Genève, pour les rigoristes zélés. Les libertins, ou réformateurs modérés, indignés, l'expulsèrent de la ville en compagnie de Farel (1538). Il se retira à Strasbourg, où il se maria. Trois ans aprês, les magistrats de Genève, impuissants à contenir l'anarchie, le rappelèrent et lui abandonnèrent tout pouvoir. Calvin devint ainsi dictateur de Genève jusqu'à sa mort (1541-1564.)

La première tentative de Calvin pour établir son système religieux à Genève échoue. il se retire à Strasbourg de 1538 à 1541.

5. Genève république calviniste. — On ne vit jamais de gouvernement plus inquisiteur ni plus intolérant que celui qui fonctionna à Genève pendant ces vingt années de dictature. C'est que Calvin avait eu soin de réunir entre les mêmes mains les pouvoirs politiques et l'autorité religieuse, Toute cette organisation politico-religieuse reposait sur trois institutions : le conseil des anciens, la congrégation des pasteurs ou ministres, et le consistoire.

Despotisme religieux de Calvin à Genève de 1541 à 1564.

Les anciens, représentants de la communauté religieuse, étaient chargés de la surveillance des mœurs et du maintien de la discipline. Les pasteurs ou ministres, élus par le peuple, conservaient la doctrine, conféraient le baptême et présentaient le pain à la cène : ils étaient la congrégation. Le consistoire, composé de ministres et d'anciens, formait le tribunal des mœurs, investi de la censure et de l'excommunication contre ceux qui transgressaient les lois de la Réforme.

Le conseil des anciens.

La congrégation des pasteurs.

Le consistoire.

Président de la congrégation et du consistoire, Calvin dirigeait avec ses conseils la politique, le gouvernement de la ville, et aussi la conduite des particuliers. Sa dictature s'étendait à tous les actes de la vie. Les repas, les costumes. les lieux de rassemblement des citoyens étaient réglés d'une façon minutieuse. Chaque année, les anciens allaient inspecter les familles pour apprécier les habitudes et le degré d'instruction de ceux qui les composaient. Bien que la doctrine de la prédestination impliquât la ruine de toute responsabilité morale, néanmoins les jeux, les danses, les

Dictature de Calvin.

spectacles étaient prohibés sous les peines les plus sévères. Pas plus que Luther Calvin ne tolérait qu'on pensât autrement que lui. Quiconque professait des opinions singulières s'exposait à la prison ou à la mort. Le médecin aragonais Michel Servet, qui avait publié un livre où il réfutait les doctrines de Calvin et niait le mystère de la Sainte Trinité, fut arrêté à Genève, où il était de passage, et brûlé vif.

Intolérance de Calvin.
Supplice de Michel Servet.

Calvin mourut à Genève en 1564. Il avait donné l'exemple d'une vie austère et active. Outre sa charge de professeur qu'il remplissait avec éclat trois fois par semaine, il prêchait tous les deux jours, et souvent deux fois le dimanche, assistait au consistoire, visitait les malades, entretenait une immense correspondance, composait chaque année des ouvrages pour la propagation de sa doctrine. Sous son impulsion, Genève acquit une importance considérable. Avec son académie et son collège que dirigeait Théèdore de Bèze, ses imprimeries, elle devint un foyer de propagande dans les contrées voisines, une sorte de citadelle et de séminaire pour les missiounaires de la foi nouvelle. Elle fut la Rome du protestantisme, et le culte de Calvin garda le nom de « confession de Genève ».

Genève, centre du calvinisme.

Ouvrages à consulter : Voir à la fin de la X[e] leçon.

X[e] LEÇON

HENRI VIII. — LA RÉFORME EN ANGLETERRE

SOMMAIRE. — 1. *Le schisme d'Henri VIII.*— Il ne s'explique que par un caprice d'un prince aussi despotique qu'Henri VIII. Celui-ci rompt avec le pape, et se proclame chef de son Eglise, uniquement pour obtenir la cassation de son mariage. Le bill des six articles marque cette rupture, mais n'indique pas du tout l'adhésion à la Réforme.

2. *L'adhésion à la Réforme.*— Elle a eu lieu sous Edouard VI, roi de nom seulement, de 1547 à 1552. Les régents, Somerset et Warwick, en sont les auteurs. Confession des trente-neuf articles.

3. *Réaction catholique.* — Marie Tudor consacre tout son règne à rétablir le catholicisme (1552-1558), mais elle n'a pas d'héritier et la couronne revient à Elisabeth, fille d'Henri VIII et d'Anne de Boleyn.

4. *Etablissement définitif de la Réforme.* — Elisabeth revient à l'hérésie afin de mieux s'assurer la possession du trône (bill du 18 février 1558), et persécute tous ceux qui n'acceptent pas son Eglise, l'Eglise anglicane ou officielle.

1. Henri VIII et son schisme. — On aurait tort de rechercher les raisons politiques ou religieuses qui purent amener Henri VIII à imposer à l'Angleterre la réforme protestante. C'est à un caprice violent, plutôt qu'à un penchant quelconque pour la nouvelle religion qu'il faut attribuer cette brusque conversion.

Le premier schisme anglais fut le résultat d'un caprice d'Henri VIII.

Fils du roi Henri VII Tudor, de son vivant véritable desposte, Henri VIII avait suffisamment montré depuis son avènement, en 1507, que son pouvoir serait aussi absolu que celui de son père, mais il n'avait jamais témoigné d'hostilité contre l'Eglise, bien au contraire. Lorsque Luther commença à publier ses doctrines, il composa contre lui un traité des « sept sacrements », qui lui valut de la part de Luther les épithètes de fou, d'ignorant, d'âne, et de la part de Clément VII le titre de « défenseur de la foi », dont il était très fier. Seulement, après dix-huit ans de mariage

Henri VIII n'avait aucun penchant pour la Réforme, au contraire.

Il rompt avec le pape parce que celui-ci ne voulait pas lui accorder la cassation de son mariage (1529).

avec Catherine d'Aragon, veuve de son frère Arthur et tante de Charles-Quint, le roi conçut une passion violente pour Anne de Boleyn, une des filles d'honneur de la reine. Comme il voulait à toute force l'épouser, il demanda au pape la cassation de son premier mariage. Clément VII n'aurait pas voulu blesser Henri VIII par un brusque refus. Il chercha évidemment à gagner du temps en chargeant le cardinal Wolsey, ministre du roi lui-même, d'étudier l'affaire. Mais Henri VIII n'attendit pas. Il disgracia Wolsey (1529), donna sa charge de chancelier à Thomas Morus et son siège archiépiscopal de Cantorbery à Thomas Cranmer, chapelain d'Anne de Boleyn. Celui-ci ne se gêna point pour prononcer le divorce du roi et de Catherine d'Aragon. Alors Henri épousa Anne de Boleyn (1), et le Parlement, suivant l'habitude que lui avaient donnée les Tudors, approuva ce qui s'était passé (1552).

Le pape excommunie le roi, et le roi se proclame chef de son Eglise.

2. Rupture avec le pape. — Le bill des six articles. — L'Eglise anglicane (1534-1539). — La rupture avec Rome suivit de près. Clément VII ayant excommunié Cranmer, le roi et Anne de Boleyn (1534), Henri VIII, sur l'avis de Thomas Cromwell et avec l'assentiment du Parlement, se proclama, par une sorte de coup d'Etat, chef suprême de l'Eglise anglicane. Il suspendit tous les pouvoirs ecclésiastiques, exigea de chacun des évêques l'envoi d'une pétition écrite pour lui demander une nouvelle investiture,

(1) Henri VIII eut successivement six femmes, dont deux furent répudiées et deux condamnées au dernier supplice, Catherine d'Aragon fut répudiée en 1531 ; Anne de Boleyn fut décapitée en 1536, après avoir mis au monde une fille, Elisabeth ; Jeanne Seymour mourut en donnant naissance à Edouard VI en 1538 ; Anne de Clèves, épousée sur la foi d'un beau portrait d'Holbein, fut répudiée, et Thomas Cromwell qui avait conseillé cette union, fut mis à mort sous l'accusation de haute trahison en 1540 ; Catherine Howard monta sur l'échafaud en 1542, en punition de fautes antérieures à son mariage ; enfin, Catherine Parr, suspecte d'hérésie, aurait subi le même sort, si elle n'avait déclaré habilement qu'elle n'avait avancé de fausses doctrines que pour donner à son savant mari le plaisir de les réfuter.

publia une traduction de la Bible en langue vulgaire, supprima un grand nombre de monastères et confisqua leurs biens (1536).

Cependant, en dépit du schisme, le roi n'attaquait pas le dogme catholique et prenait avec la même fierté son titre de défenseur de la foi et celui de roi de France. En 1539, le Bill des six articles, dénommé depuis le bill de sang, fixa la discipline nouvelle de l'Eglise anglicane. Il ordonnait de croire à la présence réelle et de communier sous une seule espèce, prescrivait le vœu de chasteté et le célibat des prêtres, la confession auriculaire et les messes privées. La négation du premier article était punie de mort ; l'infraction aux cinq autres entraînait la confiscation et l'emprisonnement pour la première fois et la peine du feu en cas de récidive.

Le « bill de sang. »

Le despotisme théologique du roi s'affirma par des milliers de supplices. Les luthériens et les catholiques furent également poursuivis et mis à mort : les premiers comme hérétiques, pour nier les points de doctrine contenus dans le « Bill du sang », les seconds, comme traîtres, pour contester la suprématie du roi. « Une inquisition plus terrible que celle de l'Espagne couvrit l'Angleterre de bûchers. » En douze ans 72.000 condamnations furent prononcées. Fisher, cardinal-évêque de Rochester, qui réprouvait le divorce royal, et Thomas Morus qui avait osé résigner sa charge de chancelier plutôt que de reconnaître la suprématie religieuse du roi, périrent sur l'échafaud Les autres fureut emprisonnés, pendus, brûlés ou décapités. Un procès fut même intenté à saint Thomas Becket, mort en 1170. Le saint fut naturellement condamné par défaut et eut sa châsse confisquée : c'est que la réputation populaire du saint était bien gênante pour le triomphe des prétentions d'Henri VIII (1).

Luthériens et catholiques persécutés.

(1) Thomas Becket avait été assassiné par ordre d'Henri II, pour avoir défendu trop vigoureusement les droits de l'Eglise.

Henri VIII s'était séparé du Saint-Siège, mais n'avait pas fait adhésion à la Réforme.

3, La succession d'Henri VIII. — Edouard VI. — Organisation de la réforme anglicane (1547-1553). — Sous Henri VIII, l'Église anglicane s'était séparée du Saint-Siège, mais n'avait pas du tout adhéré au protestantisme. C'était un schisme, mais non encore une hérésie. Mais Henri VIII mourut en 1547, et eut pour héritier un enfant de dix ans, son fils Edouard VI (1547-1553) (2). Ce jeune homme ne régna jamais que de nom, et les régents qui exercèrent le pouvoir à sa place entreprirent d'établir en Angleterre les doctrines mêmes de la Réforme.

Les régents d'Angleterre sous Edouard VI (1547-1552) imposent la Réforme par la Confession des trente-neuf articles.

Ce fut d'abord le comte de Somerset (1547-1552). Aidé par l'archevêque de Cantorbery, Thomas Cranmer, il abolit le bill des six articles, édicta une liturgie nouvelle, et promulgua la confession dite des trente-neuf articles qu'Elisabeth devait reprendre plus tard. Cette confession, renouvelée du luthéranisme et du calvinisme (1), conservait cependant les évêques, l'ordination des prêtres, et une grande partie des cérémonies religieuses du culte romain.

Somerset périt sur l'échafaud en 1552, mais son successeur, le comte de Warwick, accentua la révolution religieuse en persécutant les catholiques. Ambitieux comme Somerset, Warwick craignait la mort prochaine du jeune roi et l'avènement de sa sœur, Marie Tudor, qu'il savait bonne

(1) Henri VIII avait réglé la succession au trône entre les descendants qu'il laissait, et désigné ses héritiers dans l'ordre suivant : Edouard VI, fils de Jeanne Seymour ; Marie Tudor, fille de Catherine d'Aragon ; Elisabeth, fille d'Anne de Boleyn, puis les filles de sa sœur cadette, Marie veuve de Louis XII, et devenue comtesse de Suffolk. Mais il n'avait pas tenu compte des enfants de son autre sœur Marguerite, reine d'Ecosse.

(2) Elle réduisait les sacrements à deux, le baptême et la cène, remplaçait la messe par la communion sous les deux espèces, communion toute spirituelle d'ailleurs, puisque la présence réelle n'était pas admise. Elle abolissait en outre le célibat des prêtres, condamnait la croyance au purgatoire, aux indulgences et à la vénération des reliques, substituait la liturgie en langue anglaise à la liturgie latine, ordonnait l'emploi de la Bible anglaise, d'un livre de prières en langue vulgaire, composé par Cranmer.

catholique. Afin de l'écarter du trône, il fit changer la loi de succession établie par Henri VIII. Edouard VI, presque mourant y consentit, et désigna Jeanne Grey à la place de Marie Tudor. Jeanne n'avait que des droits éloignés à la couronne. Elle était la petite-fille de la sœur cadette d'Henri VIII.

Le deuxième régent Warwick aurait voulu écarter Marie Tudor de la succession royale et donner le trône à une protestante, Jeanne Grey.

4. Marie Tudor (1553-1558). Réaction catholique. — Ces précautions furent vaines. A peine Edouard VI était-il mort que l'opinion, la cour et le parlement demandèrent l'avènement de Marie Tudor. Celui-ci eut lieu sans peine. Il n'y eut que Warwick d'exécuté. Jeanne Grey et son époux furent seulement envoyés à la tour de Londres.

Heureux avènement de Marie Tudor.

Tout le règne de Marie Tudor fut consacré au rétablissement du catholicisme. La nouvelle reine commença par rétablir les évêques qui avaient refusé le serment de « suprématie » et châtier ceux qui l'avaient prêté. Puis l'Angleterre fut solennellement réconciliée avec le Saint-Siège. Le cardinal Poole, nommé archevêque de Cantorbéry, et devenu légat du pape Jules II, leva toute les censures.

Elle se consacre entièrement au rétablissement du catholicisme.

Malheureusement la reine voulut épouser, malgré son parlement et malgré les conseils de l'ambassadeur de France, Simon Renard, son cousin Philippe II, roi d'Espagne. Elle croyait affermir le triomphe du catholicisme en épousant l'héritier de Charles-Quint et l'implacable adversaire du protestantisme en Europe. Mais le roi ne vint guère en Angleterre. Il ne donna aucun héritier à la reine. Il l'empêcha de devenir populaire en l'entraînant dans une guerre malheureuse contre la France, où l'Angleterre elle-même perdit Calais. « Qu'on ouvre mon cœur, disait la reine à son lit de mort, et on y trouvera le nom de Calais. »

Fautes politiques de Marie Tudor. Son mariage avec le roi d'Espagne.

Sa guerre avec la France qui lui coûte Calais.

Malheureusement aussi elle crut qu'elle pourrait rétablir plus facilement le catholicisme par la rigueur que par la prudence et la tolérance. La conspiration d'un certain Wyat et un soulèvement des provinces du Centre amenèrent le supplice de Thomas Cranmer, de Jeanne Grey et de son

Ses rigueurs excessives.

Injustice des protestants à son égard.

époux et de deux cents réformés. Ces exécutions firent donner à Marie le nom de « Sanglante » par les protestants, par ceux-là même qui appelleront sa cruelle sœur « Elisabeth la Grande ».

Malgré ses promesses antérieures, Elisabeth désire le rétablissement de la Réforme.

Elisabeth (1558-1603). Triomphe définitif de l'hérésie. — Soit au lit de mort de sa sœur, soit le jour de son couronnement, Elisabeth avait formellement promis de maintenir la religion catholique dans son royaume. Un fort intérêt politique la poussait cependant à violer ses promesses et à rétablir l'hérésie. En effet, elle était la fille d'Anne de Boleyn, et à ce titre, elle ne pouvait passer aux yeux des catholiques pour la reine légitime. Il aurait fallu admettre le divorce d'Henri VIII comme valable pour accepter l'avènement d'Elisabeth. D'ailleurs, le roi de France Henri II, et une bonne partie du monde catholique, loin de reconnaître ses droits, avaient déjà proclamé une autre reine, Marie Stuart. La jeune souveraine de l'Ecosse, en sa qualité de petite-fille de Marguerite Tudor, sœur aînée d'Henri VIII, avait en effet tous les droits à la couronne, si la légitimité d'Elisabeth n'était pas reconnue.

Elle n'était pas l'héritière légitime du trône aux yeux des catholiques.

L'héritière légitime était la reine d'Ecosse Marie Stuart.

Elle rétablit la Réforme pour s'assurer le trône.

Elisabeth s'imagina donc qu'elle ne pourrait conserver le trône qu'en ruinant de nouveau le catholicisme. Son ministre William Cecil et son chancelier Nicolas Bacon lui prêtèrent un servile appui. Ils réunirent le parlement pour y proclamer « le droit divin et la pleine puissance de la reine » même en matière religieuse. Enfin, le 18 février 1559, Elisabeth fit voter un bill pour « restituer à la couronne son ancienne juridiction sur l'état ecclésiastique et spirituel », et prit le titre de « Gouvernante suprême de l'Eglise anglicane ». Un seul évêque accepta de prêter le serment d'obédience à la nouvelle souveraine; tous les autres le refusèrent et perdirent leurs bénéfices. Cependant un grand nombre de prêtres se soumirent. Trois ans après, Elisabeth convoqua une assemblée du clergé soumis à sa suprématie. C'est alors qu'au schisme elle ajouta l'hérésie.

Bill du 18 février 1559.

Avec la connivence de Parker, nommé archevêque de Cantorbéry, elle rétablit, par l'acte d'uniformité (1562), le bill des 39 articles, rédigé par Cranmer sous Edouard VI et supprimé par Marie Tudor. La nouvelle Eglise, calviniste par le dogme, conserva la hiérarchie épiscopale, et son clergé, richement doté, est resté depuis lors le plus opulent de la chrétienté.

L'Acte d'uniformité (1562).

6. Les persécutions. — Les réformateurs d'Angleterre ne montrèrent pas plus de tolérance que ceux d'Allemagne, de Suisse ou de France. Elisabeth n'admit pas plus que Luther et Calvin le principe de la liberté religieuse. Pourtant nulle part cette liberté n'eût été plus nécessaire que dans le royaume anglais, car, indépendamment des catholiques, il y eut une foule d'hommes du peuple surtout qui préférèrent un protestantisme plus radical que le protestantisme officiel ou anglican. Une persécution atroce fut dirigée contre ces « non-conformistes » c'est-à-dire contre les presbytériens, déjà si nombreux en Ecosse et en Angleterre et ennemis de la hiérarchie épiscopale, et contre les catholiques que la haine populaire désignait sous le nom de papistes. Deux tribunaux, la Chambre étoilée et la Cour de haute commission, sorte d'inquisition anglaise, punirent de la torture, de la prison, de la confiscation et du dernier supplice, d'innombrables suspects.

La Réforme a été aussi intolérante en Angleterre que partout ailleurs.

Elisabeth persécute non seulement les catholiques, mais aussi les protestants qui n'acceptaient pas l'Eglise anglicane ou Eglise officielle.

Ouvrages à consulter. — Bossuet, *Histoire des variations.* — Merle d'Aubigné, *Histoire de la réformation du XVI*e *siècle.* — Ch. Villiers, *Essai sur l'esprit et l'influence de la réformation de Luther.* — Ranke, *Histoire de l'Allemagne au temps de la Réforme.* — Michelet, *Mémoires de Luther.* — Zeller, *Histoire d'Allemagne (la Réforme).* — Mignet, *Etablissement de la Réforme à Genève.* — V. Chauffour, *Ulric Zwingle.* — Jérôme Bolsec, *Vie de J. Calvin.* — Guizot, *les Protestants célèbres.* — Geoffroy, *Histoire des Etats scandinaves.*

Tableau généalogique de la Dynastie des Tudors en Angleterre

1° HENRI VII TUDOR

CHEF DE LA MAISON DE TUDOR

épousa Elisabeth, fille d'Edouard IV d'York
(1485-1509)

ARTHUR
duc de
Cornouailles
morr
en 1502.

MARGUERITE
Tudor
épouse de Jacques IV,
roi d'Ecosse.

- JACQUES V,
  roi d'Ecosse,
  mort en 1542,
  époux de
  MARIE
  de Guise.
  - Marie Stuart,
    morte en
    en 1587.

2° HENRI VIII
(1509-1547)
Il se maria six
fois (1).

- 4° MARIE TUDOR 1re
  née en 1515,
  de Catherine d'Aragon
  (1553-1558)
  épouse de Philippe II, roi d'Espagne.
- 5° Elisabeth,
  née en 1537,
  d'Anne de Boleyn
  (1558-1603),
  non mariée.
- 3° Edouard VI,
  né en 1537,
  de Jeanne Seymour
  (1547-1553),
  non marié.

MARIE
morte en 1533, épousa
1° LOUIS XII, en 1514, et
2° Charles Brandon, duc de Suffolk,
de qui elle eut des enfants.

- François Brandon,
  épouse de Henri Grey.
  - JEANNE GREY
    (1553-1554),
    épouse de Dudley,
    duc de Northumberland.
  - Catherine Grey,
    tige des
    Seymour
    et des Bruce.
- Eléonore Brandon,
  morte en 1570,
  tige des Stanley, des Derby,
  des Chandos,
  des Huntingdon, etc.

(1) Les six épouses de Henri VIII furent : 1° Catherine d'Aragon, qu'il épousa en 1509 ; 2° Anne de Boleyn, en 1532 ; 3° Jeanne Seymour, en 1536 ; 4° Anne de Clèves, en 1540 ; 5° Catherine Howard, en 1540 ; 6° Catherine Parr, en 1543.

XIe LEÇON

LA RÉFORME CATHOLIQUE. — LE CONCILE DE TRENTE ET LES JÉSUITES

SOMMAIRE. — 1. *La réforme catholique.* — A la révolution violente opérée par Luther et les chefs des protestants, l'Eglise oppose la réforme officielle et régulière opérée par le concile et par les papes.

2. *Le concile de Trente.* — Il est tenu en trois fois, parce qu'il a été forcé d'interrompre deux fois ses sessions en 1547 par suite du désaccord de l'empereur et du pape : en 1552, par suite d'une expédition armée de Maurice de Saxe, le chef des protestants allemands.

3. *Œuvre au Concile.* — Deux séries de décrets, les uns sur le dogme, les autres sur la discipline. Les premiers sont une réponse aux erreurs des protestants ; les seconds concernent la réforme des abus.

4. *Complément du concile.* — Ce sont les fondations utiles faites par les grands papes du XVIe siècle, Pie IV, saint Pie V, Grégoire XII, et Sixte-Quint.

5. *Renaissance de l'Eglise.* — Elle s'affirme : 1° par la réforme des anciens ordres religieux ; 2° par la création de nouvelles congrégations mieux adaptées aux nécessités de ce temps.

6. *Œuvre des jésuites.* — Il se sont consacrés à une triple tâche, savoir : à la prédication et à la direction des fidèles, à l'éducation de la jeunesse, à la propagation de la foi par les missions d'Asie et d'Amérique.

1. La réforme catholique. Convocation du concile général. — Ni Luther, ni Calvin, ni Zwingle, n'avaient satisfait les aspirations de l'immense majorité du monde catholique. La masse des fidèles avait ardemment souhaité la réforme de l'Eglise, la fin des abus, mais non une révolution, un bouleversement violent de ses doctrines, et de sa constitution. C'est à l'Eglise qu'il appartenait d'entreprendre l'œuvre de la véritable réforme, toujours demandée, et toujours ajournée. Quant au moyen le plus sûr et le plus digne de l'obtenir, il était déjà désigné par l'opinion générale. C'était la convocation d'un « saint concile général ».

La révolution violente du protestantisme ne donne pas satisfaction à la grande masse des fidèles.

On attend le salut de la réunion du concile.

Adrien III promet le concile.

Aussi, dès l'année 1523, au début de la révolte de Luther, le pape Adrien VI annonçait la réunion du concile. Ce pape mourut trop tôt (1523); mais son successeur, Clément VII, malgré les troubles de l'Italie, malgré la lutte acharnée des maisons de France et d'Autriche, ne perdit pas de vue son projet. A l'entrevue de Bologne (1534), il renouvela à l'empereur la promesse d'Adrien VI. Enfin, le pape Paul III (1534-1449), le cardinal Alexandre Farnèse, résolut d'obtenir coûte que coûte la réunion du concile. Dès le 22 mai 1542, il le convoquait à Trente, ville admirablement choisie sur la frontière des Alpes, sur la route la plus facile qu'il y eût alors entre l'Allemagne et l'Italie.

Paul III le convoque à Trente en 1542.

Luther et ses fidèles refusent de venir au concile, en 1545.

Les protestants, qui n'avaient jamais cessé de réclamer un libre et saint concile pour rétablir l'union des fidèles, y furent convoqués. Ils refusèrent ouvertement à Worms en 1545, et Luther déclara que la ville de Trente lui était suspecte, que les membres du concile ne lui inspiraient aucune confiance, car « ils entendaient aussi peu la doctrine du Christ que les ânes qui leur servaient de monture ». On était dès lors fixé sur leurs intentions, et rien ne pouvait plus retarder l'ouverture du concile général. La première session eut lieu, en effet, à Trente le 13 décembre 1545.

Ouverture du concile 13 (décembre 1545).

Le concile de Trente dure dix huit ans et se tient en trois fois, sous trois papes différents.

2. Histoire des réunions du concile de Trente (1545-1563). — Les légats du pape, les trois cardinaux del Monte, depuis Jules III, Cervini (depuis Marcel II) et Reginald Pole inaugurèrent donc le concile, en présence de quatre archevêques, vingt et un évêques et cinq généraux d'ordre. Cependant la clôture n'eut lieu que dix-huit ans plus tard, le 4 décembre 1563. C'est que le concile fut interrompu deux fois, et fut obligé d'accomplir son œuvre en trois réunions distinctes, sous trois papes différents.

A peine réuni à Trente en 1545, le concile aborda son ouvrage et traça le programme de ses délibérations. Il allait passer de ce travail préliminaire aux discussions essentielles lorsqu'une épidémie éclata à Trente au printemps de

1547. Aussitôt le pape, qui était fort inquiet de l'attitude de Charles-Quint, et qui craignait de le voir devenir par la suite maître du concile, saisit ce prétexte pour transférer le concile à Bologne, dans les états de l'Eglise.

Désaccord entre le pape et l'empereur Charles-Quint cause de la première séparation (1547).

Naturellement l'empereur protesta ; les évêques allemands et espagnols n'allèrent pas à Bologne. Enfin, comme personne ne voulait céder et comme tout le monde craignait un schisme, on prit le parti de suspendre le concile le 17 septembre 1549.

Le pape Jules III (1549-1551), l'ancien président des premières sessions, le convoqua de nouveau à Trente le 1er mai 1551. Les pères se réunirent aussitôt, mais cette deuxième assemblée fut très courte. C'était l'époque, en effet, où Maurice de Saxe trahissait l'empereur, s'emparait des routes du Tyrol et menaçait ainsi d'enlever Trente et le concile. Le 28 avril 1552, on fut donc forcé de suspendre pour la deuxième fois les délibérations.

Expédition de Maurice de Saxe dans le Tyrol, cause de la deuxième séparation (1552).

Seulement, la suspension dura cette fois dix ans au lieu de deux. La guerre entre la France et l'Autriche, l'antipathie profonde du cardinal Caraffa, devenu Paul IV (1555-1559), pour les Espagnols et pour l'empereur, expliquent ces longs retards. Mais le conclave élut, en 1559, le pape Pie IV, bien décidé à mener à bonne fin les travaux du concile. Il s'y consacra entièrement avec son jeune neveu, Charles Borromée, qu'il avait fait cardinal à 20 ans, et avec son légat Morone.

Pie IV et Charles Borromée sont décidés à achever le concile, qui se réunit pour la troisième fois après dix ans d'intervalle (1562).

Le concile se réunit ainsi à Trente le 18 janvier 1562, en présence de cent douze prélats, et il acheva pacifiquement ses travaux avec la vingt-cinquième et dernière session, le 4 décembre 1563, en présence de 255 pères. Le pape eut le bonheur de publier et de confirmer ses actes le 26 janvier 1564 par la bulle *Benedictus Deus*.

Clôture 4 décembre 1563.

3. Méthode et œuvre du concile de Trente. — Le concile avait consacré ses trois premières sessions à Trente en 1545-1546, à fixer sa méthode de travail. Il fut con-

Méthode de travail du concile. Système des congrégations.

venu que chaque question serait discutée d'abord dans des congrégations particulières formées de théologiens et de docteurs en droit-canon. Ces congrégations particulières les adresseraient ensuite à des congrégations générales d'évêques qui rédigeraient les réponses ou décrets du concile sous leur forme définitive et officielle. Enfin, tous les actes seraient promulgués, c'est-à-dire lus et confirmés solennellement dans les sessions ou séances publiques. Contrairement à ce qui s'était passé à Bâle, il fut décidé que les pères du concile, évêques, généraux d'ordre, etc., voteraient tous par tête, et non par nations, ce qui donnait l'avantage aux Italiens, bien plus nombreux au concile que les Français, les Allemands ou les Espagnols.

Le vote par tête et non pas par nations.

Dans les sessions suivantes, de la quatrième à la vingt-cinquième, le concile mena de front les deux parties de son œuvre, c'est-à-dire d'une part la condamnation des erreurs nouvelles et la définition des dogmes de la foi, d'autre part la réforme des abus et de la discipline ecclésiastique.

Deux séries de décrets, 1° sur le dogme, 2° sur la discipline.

Il a donc publié deux séries de décrets, les uns purement dogmatiques pour définir clairement les articles de la foi, les autres disciplinaires, pour mettre fin aux principaux abus.

Réponse aux affirmations fondamentales de la doctrine de Luther.

Les premiers décrets relatifs au dogme sont la réponse directe de l'Eglise aux doctrines du protestantisme. Ainsi, aux trois affirmations fondamentales des luthériens, sur l'autorité de l'écriture, la prédestination et la justification par la foi seule, les pères opposèrent trois déclarations catégoriques : 1° Ils définirent que l'Ecriture sainte n'est pas l'unique règle de foi, qu'il faut y adjoindre la tradition non écrite, reçue de la bouche de Jésus-Christ et propagée par les apôtres et leurs successeurs à travers les siècles, le tout interprété non par le sens individuel, mais par l'Eglise. L'ancienne traduction de l'Ecriture, la Vulgate, fut déclarée seule version authentique, et défense fut faite d'imprimer des livres « de rebus sacris » sans nom d'auteur et sans

La valeur de la Tradition défendue.

l'approbation de l'ordinaire; — 2° Le concile rétablit la notion de la liberté humaine, niée par Luther et Calvin, en formulant la vraie doctrine sur la nature du péché originel et de ses suites, point de départ des théories protestantes; — 3° Quant à la justification, centre du débat entre catholiques et protestants, elle ne doit pas être attribuée à la foi seule. Les pères en déterminèrent les conditions, en fixant la part respective de la foi, du libre arbitre et des bonnes œuvres.

Le libre arbitre et le péché originel.

La justification.

Comme corollaires des principes précédents, le concile proclama l'institution divine des sept sacrements, l'existence du purgatoire et l'utilité de la prière pour les morts, la nécessité des bonnes œuvres, la légitimité de l'invocation de la sainte Vierge et des saints, du culte de vénération rendu aux saintes reliques et aux images, l'efficacité des indulgences, etc.

Les sacrements, etc.

Le concile aborda en même temps la réforme des abus et de l'administration intérieure de l'Eglise. Il renouvela l'obligation du célibat des prêtres, il interdit la pluralité des bénéfices, il imposa la résidence aux évêques et aux curés, ordonna l'établissement des séminaires pour la formation des prêtres, réprima l'abus des indulgences.

Tous ceux qui étaient restés fidèles aux théories des conciles de Bâle, les députés de la France et tous les docteurs gallicans, auraient voulu que le concile poussât encore plus loin la réforme de l'Eglise. Ils voulaient surtout interdire à la papauté d'intervenir dans la nomination des évêques et des abbés, restreindre les nombres de cas où l'on pouvait justement faire appel à la justice du souverain pontife, rétablir la convocation fréquente des conciles provinciaux, et des synodes diocésains. Les ambassadeurs des princes soutinrent vivement ces idées, mais les légats et la majorité se tirèrent aisément d'embarras en déclarant qu'ils étaient tout disposés à accomplir ces réformes, mais à la condition expresse que les princes en subiraient les consé-

Les gallicans auraient voulu une réforme plus complète et surtout l'affaiblissement du pouvoir des papes.

Mauvaise humeur des princes contre les décrets du concile qui affirment les immunités ou droits de l'Eglise sur leurs terres.

quences comme le pape, qu'il s'interdiraient eux aussi toute immixtion dans les nominations, et en général dans toutes les affaires de l'Eglise. Les princes n'avaient pas réfléchi à ces conséquences de leurs demandes. De là leur colère et leur protestation contre ces offres logiques. De là aussi la mauvaise humeur qui accueillit tous les décrets du concile qui restreignaient le pouvoir temporel des rois (1).

4. Réception du concile de Trente par les Etats catholiques. — Si les décrets du concile au sujet de la discipline et notamment des droits des princes mécontentainet quelques souverains, le résultat général de ses travaux donnait si bien satisfaction aux aspirations du clergé et des peuples catholiques que ses décisions furent presque aussitôt admises dans les états de l'Europe. Suivant l'usage du temps, les princes leur donnèrent le caractère de véritables lois d'état pour en imposer l'exécution. La république de Venise donna la première l'exemple d'une soumission entière, la Pologne, le Portugal, Milan, et tous les états de l'Italie l'imitèrent aussitôt. En Allemagne, les princes catholiques l'acceptèrent à la diète d'Augsbourg. En Espagne, Philippe II l'admit aussi tout en réservant pour le principe les droits de sa couronne, mais il ne put le faire exécuter aux Pays-Bas. En France, les décrets disciplinaires devaient être naturellement très mal reçus par le roi et par le parlement, défenseur attitré des prérogatives du royaume, par le gouvernement d'alors, dirigé par Catherine de Médicis et son chancelier, de l'Hôpital, tous deux très attentifs à ne point déplaire aux protestants. Néanmoins, la Sorbonne, les états généraux de Blois en 1588 et ceux de la Ligue en 1591, en réclamèrent l'exécution pure et simple. C'est l'avènement d'Henri IV qui

Le concile est accepté à Venise, en Portugal, en Pologne, etc.

Acceptation des catholiques allemands.

Acceptation de Philippe II avec quelques restrictions.

Vive campagne en France en faveur du concile.

(1) Par exemple le décret qui excommuniait les princes qui toléraient le duel, celui qui réservait au pape le jugement des évêques, celui qui maintenait aux tribunaux ecclésiastiques le droit de condamner à la prison et à l'amende, etc.

empêcha ce vœu d'être réalisé. Mais au début du XVIIe siècle, le clergé de France, réuni dans une de ses assemblées générales ordinaires en 1615, déclara qu'il recevait et appliquait tous les décrets de Trente. Dès lors, il put y avoir de temps en temps une manifestation au parlement contre le concile; de fait, les décrets de Trente furent appliqués dans le royaume.

A partir de l'assemblée du clergé de 1615, on peut considérer le concile comme accepté de fait dans toute la France.

5. Confirmation et complément du concile. — Le concile de Trente ne pouvait devenir véritablement efficace qu'autant que ses décisions seraient suivies d'une foule de mesures pratiques, pour créer et faire vivre les institutions demandées par les pères. Voilà pourquoi le pape Pie IV établit une congrégation de huit cardinaux qui, sous la direction de Charles Borromée (saint), le grand archevêque de Milan, interpréterait et exécuterait les décrets de Trente. De là la publication de *l'Index*, ou catalogue des livres mauvais ou dangereux (1564) dont la rédaction fut confiée plus tard par Sixte-Quint à une congrégation de cardinaux dite de l'Index (1585). De la encore l'institution du Saint-Office, sorte de tribunal constitué par Paul III (1542) contre les propagateurs des doctrines funestes à la foi ou aux mœurs. C'était l'ancienne inquisition renouvelée (1). De là le catéchisme romain rédigé sous la direction de Charles Borromée (1566) et appelé à tort cathéchisme de Trente, puis le bréviaire et le missel romain (1570). Enfin, chaque évêque, chaque abbé, chaque dignitaire ou supérieur ecclésiastique, tout professeur ou gradué des universités, clerc ou laïque, fut obligé d'accepter la profession de foi composée par Pie IV.

Travaux des papes pour mettre en pratique les réformes du concile.

L'index.

Le saint-office.

Le catéchisme.

Le bréviaire et le missel.

La profession de foi de Pie IV.

L'exemple donné par Pie IV fut suivi avec zèle par ses

(1) Le saint-office fut plus tard complété et réorganisé par Sixte-Quint et par Benoît XIV. Quant à l'inquisition espagnole, elle existait toujours. Philippe II s'en servit pour empêcher l'importation en Espagne de l'hérésie protestante.

Saint Pie V, Grégoire XIII et Sixte-Quint continuent l'œuvre de Pie IV.

successeurs, saint Pie V (1) (1566-1572). Grégoire XIII (2) (1572-1585) et Sixte-Quint (1585-1590), tous également dévoués aux progrès de l'Eglise et à la défense de la chrétienté.

Evêques qui suivent l'exemple des papes.

Un grand nombre d'évêques de toutes les parties du monde chrétien se firent remarquer par le même zèle pour la réforme. Parmi eux il faut citer d'abord l'archevêque de Milan, Charles Borromée, le plus actif des ouvriers du concile et son plus ferme défenseur; saint François de Sales, l'évêque de Genève; le B. Gault de l'Oratoire, évêque

(1) Il encouragea la lutte de l'Europe chrétienne contre les Turcs; apprit avec joie la bataille de Lépante, 7 octobre 1571. Il ajouta alors aux litanies de la Vierge l'invocation *Auxilium Christianorum!* et institua la fête de Notre-Dame des Victoires devenue sous Grégoire XIII celle du Rosaire.

(2) C'est à lui que revient l'honneur de la réforme du calendrier julien. Ce calendrier, établi par les astronomes de Jules César l'an 45 avant Jésus-Christ, donnait à l'année solaire 365 jours, 6 heures, et à l'année civile 365 jours seulement, et, pour rétablir la concordance entre l'une et l'autre, il ajoutait tous les quatre ans à l'année civile un jour complémentaire (année bissextile) qui compensait ainsi l'avance de vingt-quatre heures prise sur l'année solaire. Mais l'année solaire n'a en réalité que 365 jours 5 heures 48 minutes 51 secondes. Le calendrier Julien lui donnait donc 11 minutes 9 secondes de trop, et ces 11 minutes 9 secondes accumulées dans la suite des temps avaient produit une différence sensible entre l'année solaire et l'année civile. En 1582, l'année civile devançait l'année solaire de 10 jours. Le pape Grégoire XIII entreprit de corriger cette erreur. Il décida que les dix jours en avance seraient retranchés au mois d'octobre 1582, et que cette année-là le 5 octobre se nommerait le 15 octobre. Puis on songea à maintenir l'année en harmonie avec les phénomènes célestes. Dans le calendrier julien, toutes les années séculaires étaient bissextiles : il fut décidé que, dans le nouveau calendrier, trois années séculaires sur quatre resteraient années communes, que la quatrième seulement serait bissextile, celle dont les deux premiers chiffres formeraient un multiple exact de quatre : ainsi 1600 est année bissextile; 1700, 1800, 1900 ne le sont pas. Telle fut la réforme grégorienne. Elle fut acceptée sans difficulté par tous les Etats catholiques. L'Angleterre n'adopta le nouveau style qu'en 1752. La Russie et les chrétiens du rite grec gardent encore le calendrier julien. La différence est actuellement de douze jours. Le 1er janvier du « vieux style » équivaut au 12 janvier du nouveau.

de Marseille; Charles de Montchal, archevêque de Toulouse et tant d'autres, aidés, il est vrai, bien souvent par l'appui des princes laïques et de cette foule de religieux produits par la renaissance ecclésiastique.

6. La Renaissance ecclésiastique.— Le premier effet des travaux du concile fut de provoquer un vif mouvement de retour à la foi, une sorte de renaissance ecclésiastique, qui eut pour théâtre l'Italie, l'Espagne, et, surtout vers la fin, au début du XVIIe siècle, la France. Cette renaissance s'affirme de deux manières : d'abord par la réforme des anciens ordres religieux, ensuite par la fondation de congrégations nouvelles et plus appropriées que les anciennes à la défense de la religion.

Réforme des anciens ordres religieux.

Presque tous les anciens ordres religieux furent aussi renouvelés. Les franciscains réformés devinrent les capucins (1525) ; les bénédictins blancs ou cisterciens donnèrent naissance aux feuillants, du nom de la localité où commença la réforme, dans le diocèse de Toul, et les bénédictins noirs formèrent en France la célèbre congrégation de Saint-Maur.

Nouveaux ordres.

En même temps, on compta l'institution de près de cent ordres nouveaux. Saint Philippe de Neri, après avoir longtemps prêché à Rome, dans l'oratoire de Saint-Léon, fonda une congrégation de prêtres séculiers, sans vœux, mais dévoués à l'enseignement de la religion et de l'histoire de l'Eglise. Ce fut l'Oratoire, si bien introduit en France par Pierre de Bérulle qu'il devint une institution presque exclusivement française. Le Portugais Jean de Dieu fonda les frères qui portent son nom, afin d'assister et de soigner les pauvres et les malades. Angèle de Merici, de Brescia, organisa une confrérie de jeunes filles, sous la protection de sainte Ursule. Les ursulines devaient se consacrer au soulagement des pauvres et à l'éducation des femmes (1537). L'ordre de la « Visitation », créé aussi à l'origine par sainte Jeanne de Chantal. et saint François de Sales pour la

L'Oratoire de saint Philippe de Néri.

Les frères de saint Jean de Dieu.

Les ursulines et la Visitation.

« visite » des pauvres, fut de même consacré par la suite à l'enseignement des jeunes filles.

Les jésuites.

Mais malgré les services rendus à l'Eglise par les ordres précédents, aucun d'eux n'égala alors la Compagnie de Jésus.

Ignace de Loyola (1471-1556).

7. Origine et constitution de la Compagnie de Jésus. — Ce nouvel ordre eut pour fondateur un brave officier espagnol ou plutôt basque, don Inigo Lopez de Recaldi, plus connu sous le nom d'Ignace de Loyola. Il était né, en effet, en 1491, au château de Loyola, dans la province de Guipuzcoa, aux pays basques. Officier du roi d'Espagne, il fut blessé au siège de Pampelune, pendant l'expédition française de 1521. Pendant sa convalescence, il se convertit à la lecture de l'*Imitation de Jésus Christ* et de *la Vie des Saints*, et prit le parti de consacrer le reste de ses jours au service de la foi. La retraite qu'il fit au milieu des pratiques de la plus fervente piété, à la grotte de Manrèse, le pèlerinage qu'il accomplit en Terre Sainte confirmèrent sa vocation. Dès lors, désireux d'acquérir les connaissances de son temps dans le centre le plus actif des études, il se rendit à Paris. Là, quoi qu'il eût trente-trois ans, il ne craignit pas de se mêler à la jeunesse des écoles, et suivit patiemment les cours du vieux collège Sainte-Barbe (1), puis ceux de Montaigu, et il fut enfin reçu docteur à l'Université de Paris, en 1534. A Sainte-Barbe, il avait connu cinq ou six étudiants : un Navarrais enthousiaste, François Xavier, les Espagnols Jacques Lainez, Nicolas Bobadilla, Alphonse Salmeron, le Portugais Simon Rodriguez et le

Officier du roi d'Espagne.

Sa conversion et sa vocation (1521-1528).

A Paris, au collège Montaigu et au collège Sainte-Barbe.

(1) V. Quicherat, *Histoire de Sainte-Barbe*. Les bâtiments qu'avaient habités Ignace de Loyola et François Xavier existaient il y a quelques années à peine, dans la plus vieille partie du collège, appelée Baldée. Ils ont été démolis pour faire place à des constructions nouvelles. Mais il en reste une partie encore sur l'impasse Chartière, entre le lycée Louis-le-Grand et le nouveau collège Sainte-Barbe.

Savoyard Pierre Lefebvre, le seul d'entre eux qui entra d'abord dans les ordres.

Le 15 août 1534, ces six jeunes gens firent vœu dans une chapelle de Montmartre d'observer la chasteté et la pauvreté et, de plus, de se consacrer soit à une croisade spirituelle en Palestine, soit à l'œuvre que le pape leur désignerait.

Premiers vœux de saint Ignace et de ses compagnons (1534).

Paul III approuva la petite congrégation sous le nom de Société de Jésus (1540), et Ignace de Loyola fut bientôt nommé supérieur général du nouvel ordre (1543). Il le dirigea jusqu'à 1556, et l'organisa si bien que ses successeurs, Lainez, François de Borgia, Acquaviva n'eurent plus à apporter à l'organisation de la Société que de légers changements.

La Société de Jésus (1540-1543).

8. **Constitution de la Société de Jésus**. — Cette constitution écrite de la main même de saint Ignace diffère évidemment de celles des ordres religieux. L'auteur ne s'était point proposé, en effet, d'instituer des religieux astreints à la vie ascétique et contemplative. Il voulait former, au contraire, des gens résolus à se mêler au monde afin de livrer bataille aux protestants, aux humanistes libres penseurs et à tous les ennemis de la foi.

L'ordre des jésuites est fait pour se mêler au monde, de là la différence de sa règle de celle des anciens ordres.

La devise fut simplement « Pour la plus grande gloire de Dieu », *Ad majorem Dei gloriam* (A. M. D. G). Les vœux étaient les mêmes que ceux des autres religieux, mais saint Ignace imposait à une partie de son ordre, « aux profès », un quatrième vœu, celui d'un dévouement absolu au pape.

Sa devise.

Les jésuites ne portaient pas de costume particulier.

Quant à l'organisation de la Compagnie, elle est vraiment monarchique. Les membres n'y sont admis qu'après un stage de deux ans, pendant lequel toutes les études sont suspendues, et qui est principalement employé à des exercices spirituels. Au bout de deux ans, le novice prononce les vœux simples et refait ses études classiques pendant

Son organisation monarchique.

Ses novices.

cinq ans. Il est envoyé ensuite dans un collège, où il enseigne durant cinq ou six ans, en commençant par les plus basses classes, puis il étudie la théologie pendant quatre ans au moins. Ce n'est qu'après toutes ces épreuves que le jésuite est ordonné prêtre. Il commence alors un second noviciat d'un an, après lequel il sera admis à prononcer les deuxièmes vœux, ou vœux solennels, et deviendra coadjuteur ou profès » (1). Les profès qui aux vœux ordinaires ajoutent le quatrième vœu d'obéissance absolue au pape sont en petit nombre.

Ses coadjuteurs et ses profès.

Son général et ses provinciaux.

A la tête de la Compagnie est un général élu à vie, mais susceptible, en certains cas, d'être déposé. Il réside à Rome, où il est aidé par un admoniteur et six assistants, appartenant à la France, à l'Espagne, au Portugal, à l'Italie, à la Pologne et à l'Allemagne.

L'ordre est divisé en provinces, administrées par des gouverneurs délégués pour trois ans, les provinciaux. Ainsi la France forme quatre provinces, France, Champagne, Aquitaine, Toulouse.

La triple tâche des jésuites : la prédication, l'enseignement, la propagation de la foi.

9. L'œuvre des jésuites. — Afin d'attaquer à fond l'œuvre du protestantisme, et aussi afin de rester fidèles à cette idée de croisade spirituelle qui fut d'abord celle de leur fondateur, les jésuites se consacrèrent dès l'origine à une triple tâche : 1° A la prédication et à la direction des fidèles; 2° à l'enseignement de la jeunesse; 3° à la propagation de la foi chez les nations infidèles.

C'est dans la seconde partie de leur œuvre, l'enseignement, qu'ils remportèrent le plus de succès. C'est que leur programme d'études et d'éducation, la *ratio studiorum*, qui est de leur général Acquaviva, était infiniment mieux adapté aux aspirations de la société de ce temps que celui des anciennes universités. Il offrait, en effet, à la jeunesse des

Leur enseignement, la *ratio studiorum*.

(1) E. Chénon, *la Cour de Rome et la Réforme catholique*, dans l'Histoire générale, tome V, page 40.

écoles l'enseignement des belles-lettres, des sciences, de l'histoire, enseignement varié par les exercices littéraires de leurs académies scolaires, les représentations théâtrales, la participation des élèves aux bonnes œuvres et à la visite des pauvres. Aussi virent-ils bientôt leurs collèges prospérer dans toute l'Europe chrétienne.

Succès de leurs collèges.

Saint Ignace lui-même fonda à Rome le collège romain et le collège germanique. Le Jay et Canisius se rendirent en Bavière, où ils établirent l'université d'Ingolstadt, qui devint la citadelle catholique de l'Allemagne, Vienne, en Autriche, Cologne, Trèves, dans la région du Rhin devinrent aussi des centres de prédication et d'enseignement. En Pologne, non contents d'arrêter les progrès du protestantisme, ils ramenèrent à l'Eglise une grande partie des schismatiques du culte grec. En Portugal, Rodriguez réorganisa complètement le célèbre collège de Coimbre.

Canisius.
Les jésuites en Allemagne.

Les jésuites en Pologne.

Rodriguez; les jésuites en Portugal.

En France, malgré l'hostilité du parlement de Paris et des huguenots, ils installèrent à Paris même leur premier collège dans l'hôtel de Clermont (1), derrière la Sorbonne. Les guerres de religion leur furent fatales. Comme ils avaient constamment appuyé à Paris la ligue catholique, le parlement les bannit (en 1594). Mais Henri IV les rappela bientôt et ils reconstruisirent alors (1628) le collège de Clermont, depuis Louis le Grand, qui fut le mieux bâti et le mieux fréquenté de Paris pendant près de deux siècles.

Le collège de Clermont à Paris (1564-1628).

10. Missions catholiques. — On a déjà vu que les missions de saint François Xavier aux Indes avaient été le glorieux complément des découvertes des Portugais en Asie. François Xavier avait quitté le Portugal en 1541; il mourut dans l'île de Sancian, près de Macao, le 2 décembre 1552, après avoir prêché l'évangile à Goa, sur toute les côtes de l'Hindoustan, à Malacca et au Japon. Après sa

Saint François Xavier, ses missions, de 1542 à 1552.

(1) Leur premier collège en France fut installé à Billom (Puy-de-Dôme), grâce à Guillaume Duprat, évêque de ce diocèse, qui leur offrit ensuite, à Paris, son hôtel de Clermont.

Les missions de Chine. Ricci mort en 1610.

mort, les jésuites consacrèrent leurs efforts à pénétrer en Chine où leur savant confrère, Ricci, parvint enfin à installer à Pékin même une mission puissante.

Les jésuites reprennent en Amérique les idées de las Casas.

En Amérique, leurs succès furent plus grands et plus durables encore. Jusque-là, en effet, les Indiens, trop maltraités par les Espagnols, avaient eu de la peine à accepter le christianisme, la religion de leurs maîtres. Mais grâce aux efforts de Barthélemy de las Casas, évêque de Chiapa (Mexique), l'esclavage des Indiens avait été aboli. Las Casas aurait voulu que le roi d'Espagne fît davantage pour sauver les Indiens. Il fallait, d'après lui, les isoler complètement des Européens, si l'on voulait les préserver de l'alcoolisme et des vices qu'ils empruntaient au contact des colons. Les jésuites reprirent son idée et obtinrent du roi Philippe III la permission de fonder dans les plaines du Paraguay des établissements affermés aux Européens et dont ils auraient la direction. Ce furent les « réductions » qui réussirent si bien qu'à la fin du XVIIe siècle, elles contenaient près de trois cent mille Indiens civilisés.

Fondation des missions et des « réductions » du Paraguay.

Appui donné par le pape aux missionnaires.

Les papes encouragèrent les efforts des jésuites missionnaires comme ils avaient encouragé ceux de leurs prédicateurs et de leurs professeurs au début du XVIIe siècle ; ils fondèrent à Rome une congrégation uniquement consacrée à la défense et à la direction des missions. Ce fut la congrégation de la Propagande instituée par Grégoire XV en 1622.

Fondation de la congrégation de la Propagande (1622).

Ainsi l'hérésie protestante avait provoqué dans l'Eglise une renaissance si vive que ses effets, dépassant de beaucoup les frontières de l'Europe, se firent sentir dans les régions lointaines de l'Asie et de l'Amérique. C'était le début de la grande œuvre civilisatrice de l'Eglise dans les temps modernes.

Ouvrages à consulter. — Pour le concile de Trente, la publication officielle des Canons et Décrets a été faite à Rome en 1564. *Canones et decreta Concilii Tridentini* (Edition de Richter,

Leipzig, 1853). — Pour l'histoire du concile, *Pallavicino*, S. J. Rome, 1656 (traduction française de Migne, 1844). — Sur les papes de cette époque et la contre réforme catholique, Philippson, *la Contre-Réforme catholique au XVI° siècle.* — Ranke, protestant, a écrit aussi *l'Histoire de la papauté pendant les XVI° et XVII° siècles*, (neuvième édition, 1889, et traduction française de S. Chéron, 1848). — Voir aussi l'article de M. Emile Chénon dans *l'Histoire générale* de MM. Lavisse et Rambaud : *la Cour de Rome et la réforme catholique*, t. V, chap. I. — Pour l'histoire générale des Jésuites, Crétineau-Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, 3° édition, 1851, six vol. — Prat, *Recherches historiques et critiques sur la Compagnie de Jésus*. Lyon, 1876. — Sur les missions, Henrion, *Histoire générale des missions catholiques depuis le XIII° siècle*. Paris, 1847, deux volumes.

QUATRIÈME PARTIE

Les guerres de religion (1559-1610).

PREMIÈRE LEÇON

L'ŒUVRE DE PHILIPPE II (1556-1598).

Sommaire. — 1. *Caractère de Philippe II.* — La légende a défiguré le caractère, la vie privée et la vie politique du fils de Charles-Quint. En somme, il eut à un haut degré toutes les vertus et tous les vices du caractère espagnol, et en particulier du caractère castillan. Il fut fier, orgueilleux, très intolérant, pieux et superstitieux et toujours compris de son peuple.

2. *L'œuvre de Philippe II en Espagne.* — Il voulut achever d'une part l'unité morale de la monarchie, en détruisant l'opposition religieuse des protestants et des Maures et l'opposition politique des Aragonais, et, d'autre part, achever l'unité territoriale en annexant le Portugal.

3. *L'œuvre de Philippe II sur la Méditerranée.* — La guerre maritime qu'il soutint contre les Turcs était tout à fait conforme aux intérêts de l'Espagne et de son avenir commercial. Malheureusement la victoire des Espagnols et de leurs alliés à Lépante ne fut pas suivie d'autres sérieux efforts (1571). De là les succès des Turcs et des Barbaresques dans la Méditerranée.

4. *L'œuvre de Philippe II en Europe.* — Il fut le champion du catholicisme contre le protestantisme, mais il faut reconnaître que ses intérêts et ceux de l'Espagne se confondaient presque partout avec ceux du catholicisme. Il intervint aussi en Angleterre, en France et dans les pays scandinaves.

5. *La révolte des Pays-Bas.* — Elle vint surtout de la politique nouvelle que Philippe II inaugura aux Pays-Bas, de l'établissement du pouvoir absolu et de la persécution des protestants. Les Pays-Bas tout entiers furent un moment perdus pour l'Espagne, puis les provinces se séparèrent, celles du sud catholiques se soumirent à Philippe II ; celles du nord, protestantes, finirent par faire reconnaître leur indépendance (1609).

6. *Décadence de l'Espagne.* — Elle tient à l'épuisement général

de ses forces et surtout au défaut de marine et d'industrie Toutefois elle n'est pas apparente encore sous le règne de Philippe II (1556-1598).

1. Caractère de Philippe II (1556-1598). — Il n'est pas de roi dont le caractère ait été plus faussement dépeint ni plus mal présenté que Philippe II. Il n'en est guère non plus dont la vie privée ait donné lieu à plus de romans ou de légendes, et dont la politique ait été si inexactement interprétée. C'est que la haine et surtout les passions religieuses ont voulu faire du fils de Charles-Quint une sorte de prince extraordinaire, « un démon du Midi », suivant l'expression des historiens protestants. Ce roi, qui n'aurait rien d'humain, aurait passé toute sa vie à persécuter ses parents, ses amis, son peuple, puis tous les peuples de l'Europe.

Philippe II, d'après la légende protestante, le « démon du Midi ».

A qui juge Philippe II sans haine ni sympathie intéressée, il paraît qu'il fut simplement un prince de sang espagnol, un castillan dans toute la force du mot, et qu'il a été le type le plus accompli du souverain national, avec tous les défauts et toutes les vertus de son peuple portés à un haut degré.

Philippe II est le type du souverain national espagnol.

Dans un peuple si fier, que ses paysans les plus pauvres croyaient sincèrement à leur noblesse, il fut le plus fier et le plus orgueilleux des rois.

Fierté de Philippe II.

Dans une nation de croisés, où l'horreur des juifs, des Maures et des dissidents en général était une passion vraiment nationale, il fut sincèrement attaché à la foi catholique et entièrement intolérant.

Son intolérance.

Né en Castille, élevé par des Castillans, il se montra naturellement dédaigneux des Italiens, des Allemands, des Flamands, de tous ses sujets extérieurs à la péninsule.

Sa prédilection pour les Castillans.

Il feignit l'impassibilité, le calme absolu, même dans les plus grandes épreuves, mais uniquement pour donner plus de dignité à ses fonctions royales. En réalité, il s'attacha sin-

Son impassibilité n'était qu'apparente.

cèrement à sa famille, à ses enfants, aux arts, aux lettres espagnoles.

La légende de l'assassinat de don Carlos, fils aîné de Philippe II.

On l'a accusé d'avoir fait tuer son fils aîné, don Carlos, et on a même représenté cet infant comme un champion de la liberté et de la tolérance en face de la barbarie de son père. Mais il est certain que ce malheureux prince, faible de corps et d'esprit, sujet par moments à des accès de folie, poussa à bout la patience de son père par ses projets de révolte ou d'assassinat. Alors le roi le fit non pas assassiner, mais enfermer, et s'il mourut en prison, ce fut à la suite de ses imprudents excès.

Popularité de Philippe II en Espagne.

En un mot, Philippe II fut un véritable roi castillan et espagnol ; il gouverna comme tel, et c'est ce qui explique qu'il est resté, malgré ses fautes et ses échecs, le souverain le plus populaire dans la mémoire de son peuple (1).

Philippe II est lui-même son premier ministre.

2. Les conseillers de Philippe II. Sa résidence. — Jamais souverain ne fut plus jaloux de son autorité que Philippe II. Non seulement il ne confia jamais à l'un de ses ministres la direction des grandes affaires, mais il eut soin encore de conduire lui-même les détails de l'administration du royaume. Au prix d'un labeur sans relâche, il parvint à examiner, à revoir, à compléter les travaux de tous ses agents. Il eut cependant le bonheur d'en rencontrer d'excellents dans tous les genres de capacités. Il put faire commander ses troupes par les plus habiles capitaines de ce temps, Fernando Alvarez de Tolède, duc d'Albe ; Philibert-Emmanuel de Savoie, le vainqueur des troupes françaises à

Ses généraux.

(1) Philippe II avait épousé du vivant de son père, et presque malgré lui, Marie de Portugal (1543) qui lui donna don Carlos, Devenu veuf, il s'unit successivement à Marie Tudor (1554), puis à l'occasion de la paix de Cateau-Cambrésis, à Elisabeth de France, fille aînée d'Henri II, bientôt appelée en Espagne la « reine de la paix ». Philippe II eut toujours pour elle une vive affection. Il en eut une fille, Isabelle-Claire-Eugénie. A la mort d'Elisabeth, il épousa la fille de l'empereur Maximilien II. Anne-Marie, qui fut mère de Philippe III (1570).

Saint-Quentin ; don Juan d'Autriche, son frère naturel, le vainqueur de Lépante ; Alexandre Farnèse, duc de Parme, l'adversaire heureux d'Henri IV. S'il exclut de ses conseils la plupart des Flamands ou des Italiens que Charles-Quint y avait admis, il faut reconnaître qu'il prit pour ministres des Castillans actifs et habiles, d'abord le prince d'Eboli, don Ruiz Gomez de Silva ; puis Diego de Espinosa, un pauvre prêtre qu'il fit cardinal et grand inquisiteur. Espinosa fut disgracié et remplacé par Antonio Perez, qui eut aussi la plus grande faveur et la plus rude disgrâce. Ses derniers conseillers, Idiaquez et Mora, exercèrent aussi une influence considérable.

Ses conseillers.

Le prince d'Eboli.

Espinosa et Antonio Perez.

Idiaquez et Mora.

D'ailleurs ces ministres n'étaient que les principaux exécuteurs des volontés royales. Avec eux, treize conseillers travaillaient journellement à expédier rigoureusement les ordres du roi, sans compter les commissions extraordinaires, ou juntes, que Philippe II convoquait souvent pour examiner les questions les plus difficiles.

Administration par treize conseils et par les juntes.

Enfin, le roi, qui n'avait voulu autour de lui que des Espagnols, voulut aussi que le centre de sa cour et de son gouvernement fût désormais au cœur de l'Espagne. Jusque-là, les principales villes de la peninsule, Barcelone, Pampelune, Cordoue, Séville, Saragosse, Léon, Burgos et Tolède avaient été comme autant de capitales. Sous le cardinal Ximénès et sous Charles-Quint, on commença à considérer Madrid comme la ville la mieux placée pour être le siège du gouvernement espagnol. Cette ville plut à Philippe II, à cause de l'âpre désert qui l'isole et l'environne de toutes parts. Il bâtit, dans cette solitude, le palais de l'Escorial (Pâquier) (1).

Nouvelle résidenc palais de l'Escorial.

L'Escurial était un monument colossal, composé de dix-sept corps de bâtiments et de vingt-deux cours, avec quatre

(1) Le nom de ce palais vient des monceaux de scories qui couvraient l'emplacement où il fut bâti. Il doit être écrit Escorial, et non Escurial.

grandes tours aux coins. Il avait la forme d'un gril renversé, en mémoire de l'instrument de supplice de saint Laurent, pour rappeler la bataille de Saint-Quentin, remportée le jour de la fête de ce saint (10 août 1557).

C'est de ce palais imposant, ou plutôt de ce grand monastère qu'il gouverna son empire.

En Espagne, Philippe II travaille surtout à achever l'unité morale de la nation.

4. Politique intérieure de Philippe II. — L'unité espagnole. — Tous les efforts de la politique intérieure de Philippe II tendirent à compléter l'œuvre de Ferdinand et d'Isabelle, de Ximénès et de Charles-Quint, c'est-à-dire à l'achèvement de l'unité espagnole. C'est à cette pensée qu'il faut attribuer les trois principaux actes du règne de Philippe II dans la péninsule, à savoir : l'expulsion des Maures, la soumission de l'Aragon et l'annexion du Portugal.

Destruction de l'opposition religieuse des Maures et des protestants.

Les Maures étaient les descendants des anciens conquérants de la péninsule. En détruisant le royaume de Grenade, Ferdinand le Catholique les avait laissés subsister dans le Sud de la péninsule, notamment dans les Alpujarras. Là, tout en pratiquant pour la forme la religion catholique, ils conservaient le costume, le langage, les mœurs et le culte des Arabes. Il y avait donc là un élément véritablement dissolvant dans la monarchie, un grand obstacle à l'unité nationale. En vain Philippe avait-il contraint les familles maures à abandonner le langage et le costume des mahométans (1567), son édit ne fut pas suivi.

L'insurrection éclata dans les montagnes et mit à sa tête un chef national, Ferdinand de Valor, le dernier de la noble tribu des Abencerages. Mais le roi envoya contre les Maures son frère don Juan d'Autriche, qui leur fit une rude guerre et les obligea à se soumettre. Le plus grand nombre fut transporté en Castille, les autres émigrèrent. Il n'en resta point dans le Sud de l'Espagne. L'inquisition fut chargée de redoubler de surveillance soit à leur égard, soit à l'égard des protestants. Il y eut des auto-da-fé, ou des exécutions

impitoyables ardemment réclamées, d'ailleurs, par tout le peuple.

L'Aragon soutient l'ancien ministre Antonio Perez après sa disgrâce.

La soumission complète de l'Aragon fut la conséquence de la disgrâce d'Antonio Perez. L'ancien favori, accusé de meurtre, s'était réfugié en Aragon: Philippe II le réclama aux magistrats du pays. Mais, le grand justicier d'Aragon, le *Justiza* s'opposa à ce qu'il fût remis au roi et le plaça sous la protection des franchises du royaume. Saragosse prit fait et cause pour le réfugié. Le roi fit alors occuper l'Aragon par les régiments de Castille. Antonio Perez s'enfuit, mais le *Justiza* fut mis à mort.

Philippe II annule le privilège le plus important de l'Aragon.

Il n'est pas juste de dire que Philippe II supprima ensuite les libertés aragonaises. Il maintint au contraire les cortès d'Aragon, mais il leur enleva le droit de disposer des finances et de la force publique. Il maintint aussi le *Justiza*, mais il lui fit perdre son privilège essentiel : l'inamovibilité. Désormais l'Aragon fut sous la dépendance effective du roi, comme les autres parties de l'Espagne.

Philippe II complète l'unité territoriale de la péninsule par l'héritage du Portugal.

5. Suite de la politique intérieure. — Annexion du Portugal. — Jusqu'ici le roi n'avait travaillé qu'à l'union morale des Espagnols; l'ouverture de la succession de Portugal lui donna l'occasion d'ajouter cette couronne à celle de toutes les Espagnes et de fonder ainsi heureusement l'unité territoriale de la péninsule.

De nombreuses alliances de famille unissaient les dynasties régnantes d'Espagne et de Portugal. A la mort de Jean III (1557), de la dynastie d'Avis, son petit-fils, don Sébastien obtint le trône. Mais ce prince, ayant entrepris une croisade contre les Marocains, fut battu par Muley-Molucq, dans la plaine d'Alcassar, et mourut sans enfant (1578). Il fut remplacé par son grand-oncle, âgé de 70 ans, le cardinal prêtre don Henri. Le roi Henri s'éteignit en 1580. Philippe II, petit-fils par sa mère Isabelle d'Emmanuel le Fortuné, brigua alors la couronne de Portugal. Son compétiteur, Antonio de Crato, neveu illégitime du roi défunt, fut

défait par le duc d'Albe au pont d'Alcantara (1580) et une flotte de cinquante-cinq navires, que Catherine de Médicis lui avait envoyée, sous les ordres de Philippe Strozzi, fut dispersée aux Açores (1582) par le marquis de Santa-Cruz. Une nièce du roi Henri, Catherine de Bragance, renonça à ses droits, moyennant 1.700.000 ducats. Philippe II, avec l'assentiment des cortès, devint roi de Portugal, tout en laissant à ce pays ses lois et son administration distinctes.

Désaffection des Portugais et abandon de leurs intérêts par le roi d'Espagne.

Le roi tint parole aux Portugais, il leur donna un gouverneur spécial, son neveu Albert d'Autriche, mais il ne voulut pas fixer sa capitale à Lisbonne, où il eût été merveilleusement placé pour surveiller l'immense empire colonial de l'Espagne réuni maintenant à celui du Portugal, l'Amérique et les Indes. Malheureusement, le bas clergé, la populace des villes, détestaient les Espagnols et leur roi. On exagéra à plaisir la sévérité et le nombre des châtiments qu'il avait fait subir aux rebelles portugais. D'autre part, les grandes affaires que Philippe avait à conduire en Europe l'empêchèrent de défendre avec zèle les colonies portugaises si étendues, et par suite si vulnérables. Quand les Hollandais se révoltèrent contre le roi d'Espagne, celui-ci leur fit fermer le port de Lisbonne, où ils venaient s'approvisionner des épices et des denrées de l'Orient. Les marchands hollandais prirent alors la résolution d'aller les chercher eux-mêmes aux Indes. Là, ils trouvèrent les comptoirs portugais abandonnés à eux-mêmes, et ils s'en emparèrent.

Les Hollandais en profitent pour s'emparer des colonies portugaises.

Ce fut l'origine des colonies hollandaises dans les îles de la Sonde, aux Moluques, etc. Ces pertes accrurent encore la désaffection du Portugal vis-à-vis de l'Espagne ; si bien que l'unité de la péninsule ne fut jamais qu'une unité territoriale et non morale.

6. Politique de Philippe II dans la Méditerranée. — Lépante (1571). — On peut considérer la guerre maritime que Philippe soutint contre les Turcs et les Barbaresques comme une partie de sa politique intérieure. Le

bassin oriental de la Méditerranée était, en effet, à peu de chose près, une mer espagnole. Philippe II y occupait toutes les positions importantes : les Baléares, la Sardaigne, la Sicile, Naples, Tunis et Oran. Or les Turcs, déjà maîtres du bassin oriental, convoitaient l'île de Malte et les villes de Tunis et d'Oran, qui gênaient les pirates barbaresques, leurs alliés et leurs vassaux. Ils échouèrent devant Malte, en 1565, mais ils enlevèrent Tunis à un prince maure, vassal de l'Espagne.

La Méditerranée occidentale était presque entièrement espagnole.

Nécessité de repousser l'invasion des Turcs dans les eaux espagnoles.

Gagné par les pressantes sollicitations de saint Pie V, Philippe II s'unit à Venise et aux chevaliers de Malte pour arrêter les progrès des Turcs. La flotte des alliés se composa de 70 galères espagnoles et de 9 des chevaliers de Malte, de 12 vaisseaux du pape et de 140 bâtiments vénitiens, portant ensemble 80.000 hommes.Le commandement suprême fut confié à don Juan d'Autriche, le vainqueur des Maures dans les Alpujarras, avec le Romain Marc-Antoine Colonna et le Vénitien Viniero pour lieutenants. Les vaisseaux turcs étaient au nombre de 250.La bataille s'engagea près de Lépante, en face des îles Courzolaires, sur la côte d'Albanie (7 oct. 1757). Une éclatante victoire fut la récompense des efforts tentés par les chrétiens. 30.000 Turcs furent pris ou tués, 170 de leurs galères furent capturées, 80 détruites, 40 à peine se sauvèrent. Le romancier espagnol Cervantès perdit un bras dans l'action.

Le pape saint Pie V forme une grande coalition maritime contre les Turcs.

Victoire de la flotte alliée à Lépante (7 octobre 1571).

Malheureusement les alliés ne profitèrent pas de leur avantage. Les Turcs mirent à la voile une nouvelle flotte de 250 vaisseaux. Venise effrayée traita séparément avec eux : elle céda Chypre et paya une indemnité au sultan (1573). Philippe II lui-même était engagé dans trop d'entreprises pour concentrer ses forces en vue de la seule guerre contre les Turcs. Un traité conclu avec Amurath III (1578) laissa même au sultan Tripoli, Tunis et Alger. La Méditerranée était livrée aux Ottomans : elle devait rester longtemps encore la proie des Barbaresques.

Philippe est forcé d'abandonner la Méditerranée aux pirates barbaresques.

Philippe II lutte contre le protestantisme, autant par intérêt que par sentiment.

7. Politique extérieure de Philippe. Lutte contre le protestantisme. — Comme Philippe II intervint par la diplomatie ou par les armes dans tous les pays où il y avait des hérétiques à combattre, dans les royaumes scandinaves, en Angleterre et en France, on n'a voulu voir dans sa politique d'autre but ni d'autre principe qu'une lutte acharnée contre le protestantisme. Il faut reconnaître cependant que, si le roi adopta cette politique, c'est qu'il y fut pour ainsi dire forcé par les protestants et par les catholiques eux-mêmes, et que les intérêts de l'Espagne se confondaient bon gré mal gré dans presque tous les cas avec ceux du catholicisme. Aussi quand il attaqua l'Angleterre avec toutes ses forces, il n'attaquait pas seulement une nation hérétique, mais un agresseur hardi des colonies, de la marine et du commerce de l'Espagne. Quand il combattait les protestants français et leur chef le roi de Navarre, il retardait aussi l'heure où la France unie, pacifiée, deviendrait dangereuse pour l'Espagne, et surtout pour ses provinces des Pays-Bas. Il ne faut donc pas croire que la politique de Philippe ne fut inspirée que de sentiments religieux. Elle s'inspirait aussi et surtout d'intérêts. Voilà pourquoi l'Eglise appuya faiblement ses efforts, voilà pourquoi le pape Sixte-Quint lui fut plutôt hostile.

On accuse aussi Philippe II d'avoir aspiré à la monarchie universelle. Il est fort douteux qu'il ait jamais rêvé par ambition l'exécution d'un tel projet, mais il est vrai qu'il fut amené par la force même des choses à le réaliser presque entièrement. Maître de l'Espagne, de l'Italie, des Pays-Bas, et indirectement de tous domaines de la maison d'Autriche, il fut sollicité encore de rétablir en Angleterre et en France des souverains de son choix.

Rôle glorieux mais ruineux de l'Espagne dans cette lutte.

L'Espagne s'épuisa à une si grande œuvre, mais elle ne l'avait pas expressément voulue. Son roi ne l'y avait pas entraînée de parti pris. C'était malheureusement pour elle un rôle glorieux mais ruineux.

8. Intervention dans les Etats scandinaves (1564-1583). — Comme roi d'Espagne, Philippe II n'avait aucun intérêt à renverser les souverains luthériens de Suède et du Danemark. Comme chef de la maison d'Autriche, il avait tout intérêt au contraire à placer à Stockholm et à Copenhague des princes catholiques, sans quoi les états du nord risquaient de devenir l'appui de toutes les révoltes des protestants allemands contre l'empereur ou, ce qui revenait au même contre la maison d'Autriche. Philippe II voulut prévenir ce danger, et en même temps se faire payer cher son appui, en acquérant l'île de Seeland, c'est-à-dire le passage du Sund, qui eût donné aux Espagnols la clef de la mer Baltique. En Suède, il avait d'autant plus de chances de succès que le roi Jean III, le deuxième successeur de Gustave Wasa, avait épousé une princesse polonaise, Catherine Jagellon, fermement attachée au catholicisme (1568). C'est alors qu'il fut question entre les deux princes Philippe, II et Jean III, et le roi de Pologne Etienne Bathory d'un démembrement du Danemark : le roi d'Espagne aurait eu pour sa part Seeland avec Copenhague, Fionie et le Jutland. Mais la mort de Catherine Jagellon arrêta ce projet (1589). L'avenir montrera cependant que Philippe II avait raison; le roi de Danemark et le roi de Suède s'allieront bientôt aux protestants d'Allemagne pour attaquer la domination de la maison d'Autriche.

Utilité pour la maison d'Autriche d'installer en Suède et au Danemark des princes catholiques et dévoués à sa politique.

Mort de Catherine Jagellon et échec de ces projets.

9. Tentatives de Philippe II sur la maison d'Autriche. L'Invincible Armada (1554-1598).—Philippe II avait épousé en secondes noces Marie Tudor, l'aînée des filles d'Henri VIII. Tant qu'elle vécut, le roi d'Espagne eut à son service une bonne partie de l'armée anglaise, ce qui l'aida à remporter sur les Français la victoire de Saint-Quentin. Mais les Français prirent leur revanche de Saint-Quentin en s'emparant de Calais. Le chagrin que Marie Tudor éprouva à cette triste nouvelle hâta sa mort, et sa jeune sœur Elisabeth monta sur le trône (1558). Philippe II

Sous le règne de Marie Tudor, les forces anglaises sont à la disposition de Philippe II.

La reine Elisabeth fait au contraire une guerre acharnée à la politique et aux intérêts espagnols.

ménagea d'abord beaucoup la nouvelle reine, il essaya même d'obtenir sa main. Mais Elisabeth ne voulait pas se donner un maître : elle repoussa la demande du roi d'Espagne et établit même définitivement la Réforme dans son royaume en 1562. Ce premier échec diplomatique indisposa naturellement Philippe II. Bientôt les intrigues d'Elisabeth aux Pays-Bas et dans tous les états de Philippe II, les ravages des capitaines anglais Drake, Cavendish dans les colonies espagnoles, accrurent encore la rivalité des deux puissances. L'assassinat ou l'exécution juridique de Marie Stuart en 1585 fit enfin éclater la lutte. Philippe II lança contre l'Angleterre son Invincible Armada. C'était une flotte de 135 gros vaisseaux, portant huit mille marins et 20.000 hommes de débarquement. Elle sortit de l'embouchure du Tage sous la conduite d'Alphonse de Guzman, duc de Medina-Sidonia, qu'accompagnaient un légat du pape, le cardinal Allen, et le poète Lope de Vega, pour chanter la victoire. Elle devait rallier aux Pays-Bas le duc de Parme à la tête de 32.000 hommes. L'alarme fut extrême en Angleterre. Menacés dans leur indépendance, les Anglais, oubliant les haines religieuses, accoururent en foule pour défendre leur patrie et leur souveraine. L'amiral Howard eut le commandement suprême des forces britanniques sur mer. Assisté des marins Drake, Hawkins, Forbisher, il évita avec soin un engagement décisif et s'attacha à harceler sans répit les gros navires espagnols (1). Le duc de Medina-Sidonia jeta l'ancre à Calais, pour prendre à bord les troupes de Flandre bloquées par les Hollandais. Quand il voulut gagner le large, il eut dix de ses vaisseaux détruits par les brûlots ennemis et par les attaques de la flotte. Alors, pour éviter les vaisseaux anglais de la Manche, il se retira dans les mers du nord. Là,

Philippe II confie à « l'invincible Armada » l'invasion de l'Angleterre.

(1) Le duc Medina-Sidonia perdit, sur les côtes rocheuses de Normandie, un de ses principaux galions, le *Salvador* dont le nom, un peu dénaturé, a servi à désigner le *Calvados*.

entre les Orcades et les Shetland, les Espagnols essuyèrent une effroyable tempête. Leurs vaisseaux échouèrent en grand nombre sur les côtes de ces archipels. Le roi vaincu n'en garda pas moins son imperturbable confiance. « Je ne vous avais pas envoyé combattre les éléments, » dit-il au chef de l'expédition, le duc de Medina-Sidonia. Cependant le désastre de « l'Armada » causa la perte de la marine et du commerce de l'Espagne. Les Anglais pillèrent ses arsenaux, la Corogne et Cadix, enlevèrent les galions chargés d'or de l'Amérique, et les Hollandais s'emparèrent des colonies portugaises.

Echec de l'Armada.

10. Projets de Philippe II sur la France. — Charles-Quint avait légué à son fils une guerre acharnée contre le roi de France Henri II. Philippe II ne poursuivit pas longtemps cette lutte. En 1559, il signait avec la France la paix de Cateau-Cambrésis qui ne lui coûtait d'ailleurs ni une province ni une ville. Il considérait cette paix comme nécessaire à la France et à l'Espagne, car la guerre favorisait les progrès des huguenots de France, et Philippe II pensait avec raison qu'il était difficile de fermer l'Espagne à l'invasion de l'hérésie protestante si elle s'installait victorieusement en France. Après la paix le roi d'Espagne mit donc sa bourse et ses soldats à la disposition du roi de France et du parti catholique. Il avait d'autant plus de raison de combattre les huguenots français que leur chef, l'amiral Coligny, excitait le roi à s'emparer des Pays-Bas espagnols. Il envoya 3.000 hommes à Montluc pour la première guerre civile, il chargea le duc d'Albe de se concerter à Bayonne avec Catherine de Médicis en vue de la répression de l'hérésie. Rien ne lui causa plus de joie que la nouvelle de la Saint-Barthélemy et du massacre de Coligny (24 août 1572). Quand la ligue catholique se forma en France, il en devint le protecteur, et lui promit 50.000 livres par mois. Après la mort de Henri III, la ligue se rapprocha encore du roi d'Espagne et pour empêcher l'avènement d'un prince

En combattant le protestantisme en France Philippe II le combattait aussi en Espagne.

Vigoureux appui prêté à la Ligue.

protestant, Henri de Navarre, elle eût volontiers accepté un roi d'une autre dynastie. Philippe II songea alors à faire proclamer sa fille Isabelle-Claude-Eugénie. « Son ambassadeur Mendoza s'établit à Paris, où il sema l'or à pleines mains et d'où il souffla la guerre civile dans tout le royaume. Mercœur, en Bretagne, reçut 3.000 Espagnols et des munitions ; le gouverneur du Milanais aida, de troupes et d'argent, le duc de Savoie et les catholiques de la Provence et du Dauphiné. Le comte d'Egmont accourut des Pays-Bas au secours de Mayenne. Il fut battu avec lui à Ivry (1590), mais le duc de Parme vint sauver Paris et Rouen, assiégés par Henri IV. Une garnison espagnole de 4.000 hommes garda la capitale ; 5.000 hommes s'établirent à demeure en Bretagne, à Blavet (Port-Louis) ; d'autres étaient à Montpellier, à Toulouse, dans le Dauphiné, en Provence. » (Duruy.)

A la mort d'Henri III il songe à faire couronner sa fille, Isabelle-Claire-Eugénie comme reine de France.

Mais Henri IV vit le danger, il hâta son abjuration pour rallier tous les partis : son entrée à Paris (1594) marqua la défaite définitive des ligueurs et de leur allié le roi d'Espagne. Celui-ci soutint néanmoins jusqu'au bout les princes français qui voulaient faire acheter bien cher leur soumission. Les échecs des Espagnols à Fontaine-Française (1595) et à Amiens (1598), désarmèrent enfin Philippe II. Il dut signer avec Henri IV le traité de Vervins qui rendit à la France les frontières que lui avait reconnues le traité de de Cateau-Cambrésis.

L'abjuration d'Henri IV fait échouer ses projets.

Paix de Vervins (1598).

11. Les Pays-Bas. — Après la mort de Charles le Téméraire, les Pays-Bas, les Flandres, comme on disait alors, passèrent bientôt à la maison d'Autriche. Ce fut la dot de Marie de Bourgogne, fille du Téméraire, quand elle épousa Maximilien. Le fils de Maximilien, Philippe le Beau, puis son petit-fils Charles, depuis Charles-Quint, y exercèrent le souverain pouvoir. Après l'abdication du grand empereur, les Flandres furent attribuées à Philippe II et constituèrent désormais une dépendance de la monarchie espagnole.

Les Pays-Bas sous la domination de la maison d'Autriche.

Causes de la première révolution des Pays-Bas : le pouvoir absolu, la persécution des protestants.

Deux causes principales ne tardèrent pas détacher du nouveau roi d'Espagne ses sujets des Pays-Bas. D'abord il voulut les gouverner comme l'Espagne elle-même, et y établit le pouvoir absolu. Ensuite, il chercha à rétablir immédiatement et d'un seul coup l'unité de la foi, dans un pays où la Réforme avait déjà fait beaucoup d'adeptes (1).

Marguerite de Parme et son ministre Granvelle appliquent les idées de Philippe II.

En partant pour l'Espagne, Philippe II avait, en effet, confié cette double mission à sa sœur naturelle, Marguerite de Parme, et surtout à son ministre Perrenot de Granvelle, l'évêque d'Arras. Dès lors, les chefs de la noblesse des Pays-Bas, les Nassau, de Horn, d'Egmont furent écartés des affaires. On organisa le tribunal de l'inquisition avec des juges espagnols, on fit venir d'Espagne tous les principaux fonctionnaires et l'on fit publier tous les décrets du concile de Trente contre les hérétiques. Tout cela sans consulter les états généraux des Pays-Bas, ni les diètes particulières de chaque province (2).

Protestation de la noblesse, ou compromis de Bréda (1566).

Les conséquences d'une telle politique ne se firent pas attendre. Il y eut deux protestations, celle de la noblesse et celle du peuple. Celle de la noblesse fut rédigée sous forme de pétition à Marguerite de Parme. Ce fut le « compromis » de Bréda. Deux cent cinquante gentilshommes se rendirent à Bruxelles (1566) pour le présenter à la régente. Marguerite fut effrayée du nombre et de la tenue des confédérés. « Ne craignez rien, Madame, lui dit un de ses conseillers, ce ne sont que des gueux ! » Le mot fit fortune. Les signataires du compromis de Bréda s'en emparèrent comme d'un titre

(1) C'était surtout la réforme calviniste, venue de France.

(2) Les Pays-Bas comptaient dix-sept provinces, sept au nord de la Meuse plus particulièrement germaniques et parlant la langue hollandaise, à savoir : Hollande, Zélande, Frise, Groningue, Utrecht, Over-Yssel et Gueldre. Dix au sud, dans l'ancienne Belgique habitées en majorité par des peuples de race latine et de langue française : les deux Flandres, Anvers, le Brabant, le Limbourg, le Luxembourg, Namur, Liège, le Hainaut et l'Artois. Les états généraux se réunissaient à Bruxelles.

d'honneur et prirent pour signe de ralliement une besace de cuir et l'écuelle de bois.

Soulèvement populaire. Les briseurs d'images.

Cependant une transaction était possible. Malheureusement, le peuple, moins patient que la noblesse, s'abandonna à des excès qui eurent le caractère d'une jacquerie flamande. La cathédrale d'Anvers et quatre cents églises furent pillées, les crucifix et les images des saints mutilés, les ornements sacrés enlevés ou détruits. Partis du nord, les briseurs d'images ne furent arrêtés qu'à Louvain par les étudiants. Philippe II, au lieu d'aller lui-même punir et relever les coupables, comme Pie V l'y exhortait, se borna à tirer des rebelles une impitoyable vengeance. Il jura de donner un exemple « capable de faire tinter pendant plusieurs siècles les oreilles de la chrétienté », et envoya à cet effet le duc d'Albe dans les Pays-Bas.

Gouvernement du duc d'Albe (1566-1573).

12. Insurrection des Pays-Bas. — Fernando Alvarez de Tolède, duc d'Albe, était un homme de guerre habile et intègre, mais, logicien impitoyable, il était par là même un homme d'Etat très médiocre. Venu avec une armée de 15.000 hommes, composée d'aventuriers espagnols, italiens, français, allemands, il inaugura, par passion et par système, un régime de terreur dans les Pays-Bas. Un conseil de troubles, dit conseil de sang, envoya à la mort 18.000 personnes, parmi lesquelles les comtes d'Egmont et de Horn, qui cependant avaient combattu les « briseurs d'images ».

Conseil de troubles.

Retraite de Guillaume d'Orange.

Guillaume d'Orange s'était réfugié dans ses domaines d'Allemagne (1). Trois fois il essaya de rentrer dans les Pays-

(1) Né en 1533, d'une ligne cadette de la maison allemande de Nassau, établie aux Pays-Bas depuis le XVe siècle, Guillaume hérita, en 1544 de la principauté française d'Orange. Il fut élevé à la cour de Charles-Quint qui lui donna, en 1554, le commandement de son armée des Flandres, puis le nomma gouverneur des provinces de Hollande, Zélande et Utrecht. C'était un grand seigneur, ambitieux, énergique, mais profondément dissimulé, successivement luthérien, catholique et calviniste; au fond, sans autre religion que son intérêt.

Bas et trois fois il fut battu avec ses *gueux de terre* ou *gueux des bois*. Dès lors, le duc d'Albe ne mit plus de bornes à ses représailles. Sous prétexte que la guerre devait nourrir la guerre, il établit sur le commerce l'impôt de l'Alcavala qui équivalait au dixième du prix de toute marchandise vendue. Enfin, il fit construire, aux frais des habitants, la formidable citadelle d'Anvers destinée à les tenir en respect. Poussées à bout, les populations maritimes donnèrent le signal d'une insurrection qui devait se prolonger pendant trente-sept ans (1572-1609). Les gueux de mer firent cause commune avec les gueux de terre, sous la direction commune de Guillaume d'Orange. Le duc d'Albe se vengea par des exécutions sans nombre et des ravages méthodiques. Philippe II, qui ne voulait pas régner sur des déserts, se décida enfin à rappeler l'implacable gouverneur.

Révolte générale, les gueux de terre, et les gueux de mer (1572-1409).

Son successeur, le doux et pacifique don Luis de Requesens, essaya vainement d'employer la persuasion, puis la force, pour rétablir la paix (1573-1576). Il fut tué au siège de Zieriksee. Quand don Juan d'Autriche arriva pour le remplacer, les Pays-Bas étaient presque perdus pour les Espagnols. Les révoltés venaient en effet de proclamer, par l'union de Gand, qu'ils n'accepteraient plus la domination de l'Espagne.

Luis de Requesens (1573-1576) échoue comme le duc d'Albe.

Don Juan d'Autriche (1576-1578) s'applique inutilement à diviser les rebelles.

Le nouveau gouverneur s'appliqua seulement à diviser les rebelles, à séparer les gens du Nord, les Hollandais, des habitants du Sud, les Belges. La séparation se produisait en effet chaque jour plus évidente, mais pas du tout à l'avantage des Espagnols, car, tandis que les provinces du nord appelaient l'empereur à leur secours, celles du sud se donnaient au roi de France Henri III ou à son frère François d'Anjou.

13. La séparation des Pays-Bas et l'indépendance des Provinces-Unies. — Don Juan d'Autriche mourut en 1578. Son successeur, Alexandre Farnèse, duc de Parme et fils de l'ancienne régente des Pays-Bas, continua

La séparation si désirée par les Espagnols se produit enfin avec Alexandre Farnèse (1579-1587).

sa tâche et, plus heureux que lui, réussit à séparer à jamais l'action des provinces du sud de celle des pays du nord. Les Belges catholiques firent bon accueil à ses avances. Le duc d'Anjou, frère du roi de France, échoua complètement dans sa tentative sur les Flandres et fut chassé d'Anvers où il s'était réfugié. Guillaume d'Orange, le principal soutien de la guerre, mourut en 1584 (1), et son fils Maurice, âgé de 18 ans à peine, était trop jeune pour lutter contre Farnèse. Il aurait même perdu la Hollande et les provinces du nord sans l'appui que lui donna la reine Elisabeth, et sans les campagnes que le duc de Parme fut obligé de mener deux fois en France pour secourir, à Paris et à Rouen, la ligue catholique menacée par Henri IV.

Les dix provinces du sud restent espagnoles.

A la mort de Philippe II, les dix provinces du sud étaient pacifiées et reconnaissaient volontiers le gouvernement de l'archiduc Albert d'Autriche, gendre du roi (2), qui respectait soigneusement les privilèges des provinces et des villes.

Les sept provinces du nord acquièrent de fait leur indépendance en 1609.

Les sept provinces du nord luttèrent dix ans encore pour leur indépendance. Le roi de France, Henri IV, offrit enfin sa médiation. En 1609, son envoyé, le président Jeannin, décida l'Espagne à conclure une trêve de douze ans qui était la reconnaissance implicite de la nouvelle république des Provinces-Unies. La reconnaissance officielle ne viendra que plus tard au traité de Munster en Westphalie, à la fin de la guerre de trente ans (1648).

Epuisement général de l'Espagne.

14. Décadence de l'Espagne. — La part très active que le roi d'Espagne fut amené à prendre à toutes les guerres politiques et religieuses de son temps, amena naturellement l'affaiblissement, puis, peu à peu l'épuisement de l'armée espagnole. D'autre part, cette élite de population castillane ou aragonaise que le roi était obligé d'expédier en Flandre, en Italie, en France, en Amérique,

Elle manque de vaisseaux et d'industrie.

(1) Sa tête avait été mise à prix : il fut assassiné à Delft par un Franc-Comtois, Balthazard Gérard.

(2) Il avait épousé Isabelle-Claire-Eugénie.

partout où il fallait des fonctionnaires et des officiers, faisait défaut à l'Espagne elle-même puisqu'elle avait besoin de leur intelligence et de leur initiative. Toutefois, les causes foncières de la décadence de l'Espagne furent certainement le défaut de marine et le défaut d'industrie. La marine, qui n'avait jamais été très prospère, fut encore affaiblie par le désastre de l'Armada, ce qui permit aux Anglais d'arrêter le commerce de l'Espagne quand il leur plairait, et aux Hollandais de s'emparer des plus belles colonies portugaises. Le dèfaut d'industrie fut un malheur plus grand encore. Comment l'Espagne pouvait-elle se flatter, en effet, de tirer parti de son beau domaine colonial si elle n'avait aucun produit à expédier sur le marché de ces colonies, si ses usines ne fabriquaient pas de quoi alimenter les besoins des colons et des indigènes du nouveau monde? Les galions d'Amérique avaient beau apporter à Cadix des fortunes en métaux précieux, ces métaux ne faisaient que passer entre les mains des Espagnols, puisqu'ils étaient obligés de les envoyer en France, en Angleterre, partout où l'on travaillait, pour se procurer les objets manufacturiers les plus indispensables.

A cause de ce défaut d'industrie, elle ne peut profiter de son immense domaine colonial.

Cependant la décadence de la monarchie espagnole n'apparaît pas dès le règne de Philippe II. L'Espagne semble encore à la fin du XVIe siècle la plus grande et la plus riche puissance de l'Europe. Son armée et ses généraux sont les plus redoutés. Sa littérature même, illustrée par tant de chefs-d'œuvre de Cervantès, de Lopez de Vega, etc.; ses arts, sa langue, ses modes étaient adoptés en Italie, en France, en Angleterre.

Toutefois cette décadence n'est pas encore sensible sous Philippe II.

Principales sources. — Les principaux recueils de dpcuments relatifs à cette période sont : 1° *la Collection des documents pour l'histoire d'Espagne* (le tome XXX contient la table des soixante et un premiers volumes); 2° *les Actes des cortès de Castille*, publiés par la Chambre des députés espagnole (les treize

premiers volumes se rapportent aux Cortès de Philippe II, à partir de 1563).

Les principaux historiens de Philippe II sont : Luis Cabrera de Cordoba, son contemporain (Edition de 1876-1877. Madrid, 4 volumes). Forneron. (Paris, 1882, 4 volumes).

Voir aussi Mariéjol, *l'Œuvre de Philippe II* dans le Vᵉ volume de l'Histoire générale de MM. Lavisse et Rambaud, ch. II. — Philippson, *la Contre-Révolution religieuse au XVIᵉ siècle*, Paris, 1884, et *les Histoires générales d'Espagne*, de Modesto de la Fuente, Rosseuw-Saint-Hilaire, etc.

IIe LEÇON

L'ANGLETERRE ET L'ECOSSE. — L'ŒUVRE D'ÉLISABETH (1558-1603)

1. SOMMAIRE : *Résumé de l'œuvre d'Elisabeth.* — A l'intérieur, son règne rappelle celui des Tudors,ses prédécesseurs : autant d'absolutisme, des persécutions religieuses plus sanglantes et un crime politique en plus, l'assassinat de la reine d'Ecosse.

A l'extérieur,elle fut amenée à soutenir partout la cause de la Réforme, c'est-à-dire une politique contraire à celle de Philippe II.

2. *Chute et mort de Marie Stuart.*— La chute de Marie Stuart n'est qu'un épisode de l'anarchie féodale et compliquée de troubles religieux où l'Ecosse se débattait depuis le milieu du XVIe siècle. Sa mort fut l'effet de la jalousie d'Elisabeth, et aussi de la terreur qu'inspiraient à la reine les nombreux partisans que Marie Stuart comptait en Angleterre.
3. *Gouvernement intérieur.* — Elle ne combattit pas le Parlement, mais elle se passa de lui. Elle conserva la Chambre étoilée, et elle organisa une inquisition protestante sous le nom de Haute Commission.
4. *Prospérité matérielle.* — Elle chercha à faire oublier son despotisme en favorisant les progrès de l'industrie, du commerce, et des grandes expéditions maritimes. De son règne datent la Banque et la Compagnie des Indes
5. *Renaissance littéraire.* — Son règne coïncide avec l'époque littéraire illustrée par Shakespeare et Bacon.

Elisabeth s'appuie sur le protestantisme pour conserver le pouvoir.

1. Elisabeth (1558-1603). — On a déjà vu dans l'histoire de la Réforme l'avènement de la reine Elisabeth. Son arrivée au trône fut l'événement décisif qui entraîna l'établissement du protestantisme en Angleterre. Cette fille d'Henri VIII et d'Anne de Boleyn, princesse illégitime aux yeux de tous les catholiques, eut en effet dans la religion nouvelle la force, l'appui dont elle avait besoin pour régner.

Gloire légendaire d'Elisabeth.

Grâce à la Réforme, elle gouverna donc l'Angleterre pendant près de cinquante ans. Son caractère, sa vie privée, son œuvre ont été aussi défigurés per la légende que ceux

Véritable cause de sa popularité.

de Philippe II, et pour les mêmes causes. Les protestants anglais ne craignirent pas de l'appeler Elisabeth la Grande, ou bien encore la Reine vierge. Cependant sa vie fut loin d'être pure ; elle se montra plus intolérante et plus cruelle que tous les princes ses contemporains. Heureusement pour elle, elle comprit le tempérament de son peuple, elle lui valut de la gloire et des richesses. De là sa popularité en Angleterre.

Elle choisit bien ses ministres, mais se réserve toujours le soin de les diriger.

On ne peut nier toutefois son énergie ni son intelligence politique. Elle discerna toujours avec habileté les ministres capables de bien diriger ses affaires. Robert Dudley, frère du régent d'Edouard VI, qu'elle fit comte de Leicester; Guillaume Cecil, qui devint lord Burleigh; Walsingham, le ministre de sa police, etc. Mais elle ne laissa jamais à ses conseillers le premier rôle. « Elle ne permit pas à ses favoris de devenir un seul moment ses maîtres, et ses ministres les plus expérimentés ne furent jamais que ses utiles instruments. En toute rencontre, elle chercha les conseils et se réserva les décisions. Sa volonté, uniquement dirigée par le calcul et l'intérêt, fut quelquefois lente, souvent audacieuse, toujours souveraine. » (Mignet).

Sa politique intérieure : le despotisme.

L'histoire intérieure de son règne rappelle assez bien celle de tous les Tudors ses prédécesseurs. Elle pratiqua le despotisme d'Henri VII et d'Henri VIII, elle maintint les persécutions religieuses et souilla sa mémoire d'un plus grand crime politique, la mort de Marie Stuart.

Sa politique extérieure : défense du protestantisme.

A l'extérieur, sa politique fut naturellement l'opposé de celle de Philippe II. Directement ou indirectement elle soutint les intérêts de tous les ennemis de l'Espagne, jouant au nom de la Réforme, le rôle que Philippe II remplissait au nom du catholicisme, mais poursuivant en somme des intérêts nationaux.

Situation de l'Ecosse au milieu du XVIe siècle.

2. Politique intérieure. Les troubles d'Ecosse. — La chute de Marie Stuart et sa mort furent le plus triste épisode des révolutions politique et religieuse qui troublè-

rent l'Ecosse à la fin du xvi[e] siècle. La dynastie des Stuarts régnait dans ce pays depuis 1370 (1). Au début de ce siècle, elle avait semblé se rapprocher de la famille royale d'Angleterre lorsque Jacques IV avait épousé une fille d'Henri VIII, Marguerite Tudor. Mais Jacques IV, catholique fidèle, mourut en combattant son beau-père en 1513. Jacques V, son fils, continua la lutte, fut défait par Henri VIII, et en mourut de chagrin (1542). Il ne laissait qu'une jeune fille, Marie Stuart. Sa mère Marie de Guise, ne voulut pas qu'elle restât exposée en Ecosse aux troubles de la régence : elle la fiança à François, fils d'Henri II, roi de France, et de Catherine de Médicis, et l'expédia à la cour de France où elle fut élevée. Après la mort de son époux le roi François II, Marie dit tristement adieu « au plaisant pays de France », et appelée par les Ecossais que mécontentait la régence, elle alla prendre possession du trône des Stuarts. Mais elle trouva son royaume déchiré par les troubles religieux et politiques. L'agitation religieuse provenait des prédications de Jean Knox et de Buchanan, tous deux ardents disciples de Calvin, directement venus de Genève. Seuls ces nouveaux missionnaires n'auraient point réussi à convertir le pays. Mais ils furent puissamment aidés par la noblesse d'Ecosse, pauvre et avide des biens du clergé dont on lui promettait le partage. Dès que la régente Marie de Guise fut morte, les féodaux écossais choisirent un des leurs, le comte d'Arran, pour la remplacer, avec mission d'établir légalement en Ecosse le calvinisme. Un parlement réuni en 1560 accepta en effet un formulaire de foi rédigé par Knox et organisa l'Eglise presbytérienne. La hiérarchie fut abolie, tous les ministres ou pasteurs furent égaux. Ils étaient tous élus par le peuple et acceptés par les ministres déjà en fonction et les fidèles les plus anciens. Les nobles, enri-

Mort de Jacques V, père de Marie Stuart en 1542.

Marie Stuart quitte la France (1560).

Elle trouve l'Ecosse en pleine guerre religieuse.

La guerre religieuse est au fond activée par l'ambition des nobles.

C'est la noblesse qui fait établir l'Eglise dite presbytérienne en 1560.

(1) Robert Stuart, le premier roi de la dynastie, était fils de sir Walter Stuart et de Marjaria, ou Marjorie Bruce, fille de Robert Bruce, le célèbre roi d'Ecosse.

chis des dépouilles du clergé, acceptèrent la Réforme avec enthousiasme, mais les montagnards des hautes terres, les « highlanders » la repoussèrent. Il s'ensuivit une série de guerres civiles, en un mot, une anarchie générale.

Le mariage de Marie Stuart avec Darnley, loin de fortifier l'autorité royale, la discrédite complètement.

3. Chute de Marie Stuart. Sa fuite et sa mort. — Pour sortir de cette anarchie, il fallait que Marie Stuart choisît un époux qui fût pour elle un ferme appui. Au milieu des prétendants étrangers ou écossais qui se disputaient sa main, elle fit choix de son cousin Darnley (1565). Mais ce mariage ne fut pas heureux. Darnley, cruel et débauché, avait trompé la reine par ses allures séduisantes. Marie Stuart une fois renseignée sur son compte ne voulut plus l'associer au trône. Darnley accusa le secrétaire de la reine, le Piémontais Rizzio, poète et musicien, d'être la cause de sa disgrâce, il le fit tuer à coups d'épée sous les yeux de Marie Stuart. Quelque temps après la maison où reposait Darnley fit explosion et Darnley périt sous les décombres. La voix publique, dirigée par les prédicateurs de la Réforme, désigna un des ministres, le comte de Bothwell, comme coupable du meurtre, et la reine comme sa complice (1567).

La mort de Darnley et le mariage de Marie Stuart avec Bothwell amène une insurrection générale et la chute de la reine (1567).

Ce qui donna corps à ces fâcheuses rumeurs fut le mariage de Marie Stuart avec Bothwell. Trois mois après son veuvage, elle accepta en effet sa main. Ce fut le signal d'un soulèvement général. Bothwell s'enfuit aux îles Hébrides, et de là en Norwège où il acheva sa vie comme pirate. Marie fut enfermée au château d'Edimbourg.

Marie Stuart s'échappe de sa prison d'Edimbourg et part bientôt pour l'Angleterre (1568).

Elle ne put se résigner à sa prison, et en sortit bientôt en 1568. Ses partisans furent définitivement battus. Cette fois il ne lui restait plus que deux partis à prendre : se réfugier en France ou en Angleterre. Malgré le conseil de ses amis, elle partit pour l'Angleterre afin de demander asile à sa « bonne sœur » Elisabeth. Son fils Jacques VI fut alors proclamé roi d'Ecosse sous la tutelle de son oncle Murray.

Elisabeth traita Marie Stuart en rivale. Elle était jalouse de sa beauté, ne lui pardonnait pas d'être catholique, et

redoutait surtout les droits qu'elle pouvait faire valoir au trône d'Angleterre. Elle refusa de la voir avant qu'elle se fût justifiée des crimes qu'on lui imputait. Elle fit commencer sur ces prétendus crimes une enquête qui n'aboutit pas, et Marie Stuart, au mépris de tous les droits, fut retenue prisonnière. Sa captivité dura dix-neuf années. Elisabeth n'osait pas encore l'envoyer à l'échafaud. Mais il y eut tant de conspirations parmi la noblesse anglaise, surtout parmi la noblesse du nord, qu'elle résolut de se débarrasser de sa captive. Une commission anglaise l'accusa d'avoir tramé un complot contre la reine et la condamna au dernier supplice.

Elisabeth la retient 19 ans en prison (1568-1587) contrairement au droit des gens.

Les conspirations de la noblesse anglaise en sa faveur amènent son supplice (1587).

Marie Stuart protesta de son innocence et mourut avec courage dans une salle du château de Fotheringay, sa prison. « Porte ces nouvelles, dit-elle, à son fidèle serviteur André Melvil, que je meurs en vraie catholique, en vraie Ecossaise et en vraie Française » (1587).

Elisabeth affecta d'avoir été étrangère à ces événements, elle accusa ses ministres de « la déshonorer aux yeux de l'Europe ». Cette comédie ne trompa personne.

4 Politique extérieure d'Elisabeth. — Elisabeth soutint la cause de la Réforme en Europe non point par sentiment, mais parce que c'était le plus sûr moyen d'attaquer la puissance de la maison d'Autriche et surtout la monarchie espagnole, si dangereuse pour son trône et aussi pour les intérêts de ses sujets.

Lutte contre Philippe II et surtout contre la puissance maritime et coloniale de l'Espagne.

Elle soutint ainsi pendant tout son règne une guerre acharnée contre la marine, les arsenaux, les ports, les colonies des Espagnols. Avant l'expédition de l'Armada elle avait fait ravager le Chili et le Pérou par le célèbre Drake, et les Indes par Cavendish. Après le désastre de la flotte espagnole, les Anglais pillèrent la Corogne, Cadix, menacèrent Cuba. Bien entendu la course fut autorisée contre tout vaisseau portant le pavillon d'Espagne. Sur terre la reine soutint également tous les ennemis de Philippe II, les Maures d'Espagne et les gueux des Pays-Bas.

Appui très interessé accordé aux protestants français.

Elle aurait bien voulu aussi intervenir en France, ne fût-ce que pour entraîner au sein de ce royaume une longue anarchie profitable au intérêts anglais. Elle se mit en rapport avec Condé et Coligny, les chefs du parti calviniste; elle promit des secours, mais se fit céder d'avance le Havre qu'elle garda jusqu'en 1563. Peu après cependant les catholiques et les huguenots français se réconcilièrent et s'unirent pour reprendre le Havre aux Anglais. Elisabeth en fut si indisposée qu'elle refusa de continuer ses rapports avec les calvinistes français. Elle ne sortit de cette réserve qu'au moment de l'avènement d'Henri IV, afin d'empêcher Philippe II, l'allié des ligueurs, de disposer à son gré de la monarchie française. Elisabeth resta l'alliée d'Henri IV jusqu'à sa mort.

Alliance d'Elisabeth et d'Henri IV contre le roi d'Espagne et contre la Ligue.

Despotisme politique et religieux de la reine.

5. Gouvernement intérieur. — Selon l'historien Hume, le gouvernement anglais ressemblait alors au despotisme oriental. Ce despotisme était à la fois politique et religieux.

La cour de Haute Commission, sorte d'inquisition anglaise, persécuta avec violence, non seulement les catholiques, mais encore les non-conformistes, puritains ou indépendant, qui rejetaient la hiérarchie épiscopale. La Chambre Etoilée continua, comme par le passé, à reviser les jugements des tribunaux inférieurs, à casser les juges ou à punir les jurys coupables d'indépendance. Pendant cinq ans le parlement ne fut pas convoqué. Quand il était consulté, c'était ordinairement pour enregistrer les volontés royales avec docilité.

Du reste, Elisabeth et les Tudors en général, à la différence des Stuarts qui doivent leur succéder, se gardaient bien d'attaquer ouvertement les libertés de la nation.

Elle ne combat pas le parlement mais elle se passe de lui.

La reine feignait, au contraire, un grand respect pour ces privilèges et pour le parlement. Seulement, elle s'arrangeait à se passer de ses services. Au lieu de le combattre, elle le rendait inutile. Ainsi, afin d'éviter de lui demander le vote de subsides, Elisabeth se réduisait à une stricte économie,

aliénant au besoin les domaines de la couronne, et cherchant à se suffire avec un revenu annuel de 500.000 livres sterling. Le peuple applaudissait sans voir les taxes arbitraires et les iniquités que la reine devait forcément imposer et commettre, dans certains cas pour augmenter ses revenus. Enfin, les Tudors usèrent de leur autorité pour développer le commerce et la marine de leurs sujets; or, les Anglais ont toujours tout pardonné à ceux de leurs maîtres qui ont protégé leurs plus chers intérêts.

Elle détourne l'activité des Anglais vers les travaux de l'industrie, et du commerce.

6. Prospérité matérielle de l'Angleterre. — Voyages maritimes. — Le règne d'Elisabeth vit continuer et s'accroître dans de grandes proportions ce brillant réveil économique qui avait commencé avec le premier des Tudors, Henri VII. C'est alors que les Anglais devinrent véritablement un peuple d'industriels et de négociants. Ils avaient consacré jusqu'ici leurs principaux efforts à l'agriculture, à l'élevage surtout, laissant aux fabriques des Flandres le soin de transformer leurs cargaisons de laine en tissus de draps. Les guerres de religion, qui ruinèrent les Pays-Bas, obligèrent les Anglais à garder leurs laines. Ils se firent alors, eux aussi, filateurs et drapiers.

Commencement de l'industrie anglaise.

Mais rien n'égale l'essor du commerce maritime. La ruine du port d'Anvers par le duc de Parme fut une bonne fortune pour l'Angleterre. Après les Italiens, les Hanséates et les Flamands, les Anglais cherchèrent un accroissement de richesse dans les expéditions maritimes. Leur pavillon parut dans les mers les plus éloignées. Drake, le premier parmi ses concitoyens, fit le tour du monde, et Elisabeth l'arma elle-même chevalier, en mettant dans ses armes un vaisseau avec cette devise : *Sic magna parvis* — Hawkins, après un voyage sur le littoral de Guinée, organisa, au profit de l'Angleterre, la traite des nègres. — Forbisher fut le premier des marins anglais qui rechercha le passage du nord-ouest, pour aller rapidement d'Europe en Chine par le nord de l'Amérique. — Davis découvrit, dans ces mêmes

Commerce maritime.

Les grands explorateurs.

parages, le détroit qui porte son nom. — Gilbert établit des colons anglais à Terre-Neuve. — Walter Raleigh en conduisit d'autres sur la côte de Virginie, qu'il appela ainsi en l'honneur de la reine vierge Elisabeth. Il en retira le tabac et la pomme de terre. Celle-ci fut importée depuis dans les colonies anglaises du nord de l'Amérique, d'où Parmentier la rapporta en Europe, à la fin du XVIIIe siècle.

La banque d'Angleterre et la Compagnie des Indes.

Déjà, Richard Chancellor avait exploré la mer Blanche, découvert Arkangel, et noué des rapports commerciaux avec la Russie. Une banque royale fut fondée à Londres par Thomas Gresham, et un procédé ingénieux d'assurances donna une vive impulsion aux trajets de long cours, en amoindrissant les risques et en garantissant un profit déterminé. C'est sous l'influence de ces préoccupations que fut créée, en 1600, la fameuse Compagnie des Indes.

7. La Renaissance en Angleterre. — Shakespeare.

La renaissance anglaise et l'humanisme.

— Le règne d'Elisabeth coïncide aussi avec le brillant essor des lettres anglaises. La Renaissance se produisit alors en Angleterre sous la double influence de l'humanisme et de la littérature italienne.

L'antiquité fut enseignée aux classes moyennes dans les universités et les écoles de grammaire. Les chefs-d'œuvre des écrivains de la Grèce et de Rome furent popularisés, vers la fin du XVIe siècle, grâce à de nombreuses traductions. Elisabeth elle-même était fort versée dans l'étude des langues anciennes : à seize ans, elle lisait avec aisance les auteurs grecs et latins.

L'imitation de l'Italie.

—D'autre part, l'Italie de la Renaissance a aussi modifié à la fin du XVIe siècle, les mœurs et les goûts des Anglais. A la cour d'Elisabeth, un engouement puéril et excessif pour l'imitation de l'Italie avait même altéré la langue. Dans les conversations, on recherchait les antithèses bizarres, les énigmes mythologiques, les traits raffinés. Cette façon précieuse et pédantesque de parler s'appela l'euphuïsme, du nom de l'*Euphuès*, ouvrage trop goûté du poète John Lyly.

La Renaissance se produisit en même temps dans les études historiques et philosophiques, et dans la poésie. C'est là surtout et en particulier dans la pastorale et dans le drame qu'elle inspira les plus belles œuvres. Sidney, le neveu de lord Leicester, écrivit *l'Arcadie*, Edmond Spenser, son élève (mort vers 1598), publia *the Fairy Queen*. Marlowe (mort vers 1593), est l'auteur d'une belle légende de *Faust*, et du drame d'*Edouard II*. Ils furent tous dépassés par William Shakespeare, le grand poète national anglais.

La poésie pastorale Sidney.

Le drame Marlow et William Shakespeare (1563-1L16).

Né à Stratfort-sur-Avon en 1563, il ne commença à se faire connaître au théâtre qu'en 1595. *Othello*, son dernier chef-d'œuvre, est de 1611. C'est donc en moins de vingt ans qu'il a donné au public toutes ses pièces (1), *Roméo* 1595, *Hamlet* 1596, *Richard III* 1597, *les Joyeuses Commères de Windsor*, 1601, *le Roi Lear* 1604, *Macbeth* 1606, *Jules César* 1609, enfin *Othello* 1611. Il mourut en 1616.

Moins favorisée que la poésie, la prose eut alors de bons historiens : Knolles (*Histoire des Turcs*), Raleigh (*Histoire du monde*), et surtout un grand philosophe, Bacon. François Bacon (1561-1626) est un des fondateurs de la philosophie moderne. Fils d'un chancelier qui fut ministre d'Elisabeth, il devint lui-même chancelier d'Angleterre sous Jacques Ier, en 1619. Ame cupide, il trafiqua de la justice et fut condamné à la prison comme concussionnaire. Mais c'était un génie encyclopédique. Le premier, dans son *De augmentis scientiarum* et dans son *Novum organum*, il ouvrit aux sciences une voie nouvelle en prêchant l'emploi de la méthode expérimentale.

La philosophie Bacon (1561-1626).

La reine ne vit pas d'ailleurs l'achèvement de ce beau mouvement littéraire. Elle était morte en 1603, peut-être

(1) Il en reste trente-sept, mais quinze seulement furent publiées de son vivant.

du chagrin qu'elle avait éprouvé de la triste fin de son favori, le comte d'Essex (1).

Principales sources. — Les principaux documents officiels sont contenus dans *le Journal des chambres du parlement* de 1580 à 1601, par Symond Ewes et Townshend. — *Les Actes du conseil privé* de 1558 à 1570, pabliés à Londres en 1894. — Les ouvrages des prédicants de l'époque, Knox, Buchanan, etc., peuvent être considérés comme de véritables documents.

Parmi les ouvrages modernes il faut citer les *Histoires générales* de Froude (s'arrête en 1588), de Hallam, de S. R. Green (traduction française et préface de G. Monod); *l'Histoire de Marie Stuart*, par Martin Philippson, par Chantelauze, etc.; *l'Histoire de la littérature anglaise*, de Taine, etc.

(1) Essex avait été disgracié pour la manière dont il avait conduit la guerre contre les rebelles irlandais. Il se révolta et fut envoyé a l'échafaud (1601). Cette guerre d'Irlande provenait des persécutions religieuses exercées par Elisabeth contre les catholiques populations de ce pays. De là une révolte suivie de sanglantes exécutions.

IIIe LEÇON

LES GUERRES DE RELIGION EN FRANCE JUSQU'A LA MORT DE HENRI III (1588). LA LIGUE

SOMMAIRE. — 1. *Sous François Ier.* — Pas de guerre, pas de persécution d'ensemble sauf contre les Vaudois. Des scandales isolés et des répressions particulières.

2. *Sous Henri II.* — Premiers édits officiellement dirigés contre les protestants et premières manifestations publiques et collectives des huguenots.

3. *Sous François II.* — Formation des deux grands partis religieux. La noblesse ruinée et ambitieuse s'enrôle parmi les protestants, la noblesse de cour parmi les catholiques.

4. *Sous Charles IX.* — Vains efforts de Catherine de Médicis pour contenir les partis, du chancelier de l'Hôpital pour faire triompher la tolérance. Guerre acharnée, du massacre de Poissy (1562) à la paix de Saint-Germain (1570). A ce moment-là le roi se réconcilie si bien avec les chefs protestants que Catherine conçoit et exécute la Saint-Barthélemy (24 août 1572).

3. *Sous Henri III.* — Les hésitations du roi, ses concessions aux protestants amènent la formations de la Ligue. La Ligue devient une vaste confédération nationale du jour où Henri de Navarre, protestant, paraît l'héritier présomptif. Henri III veut résister à la Ligue. De là la journée des barricades à Paris et les Etats généraux de Blois. Il veut résister encore et fait assassiner le chef de la Ligue, Henri de Guise. Alors la France se sépare de lui. Il est assassiné (1er août 1570).

Les guerres de Religion interrompent pendant cinquante ans la vie nationale.

1. François Ier et les réformés (1515-1547). — Au moment même où la France se débarrassait des guerres d'Italie et achevait la première grande lutte qu'elle entreprit contre la maison d'Autriche, elle dut subir les guerres de religion. Ce fut une crise nouvelle qui interrompit de nouveau pour cinquante ans la vie nationale et menaça l'unité française réalisée avec tant de peine par la monarchie. Toutefois, la rupture violente fut précédée d'une assez longue période de préparation, celle où le parti réformé se forma en France, où la royauté hésita sur le parti à prendre à son égard.

Avant la guerre il y a une période d'hésitation sous François Ier

Pendant tout le règne de François Ier, les rapports de la monarchie et de la religion nouvelle restèrent donc incertains. De temps en temps des huguenots, des luthériens au début, des calvinistes ensuite, provoquaient de propos délibéré quelque grand scandale. C'était une statue vénérée de la Vierge qu'ils brisaient en pleine rue de Paris (1), ou bien des placards pleins d'insultes pour le Saint Sacrement qu'ils collaient à la porte des églises au temps de la Fête-Dieu. Alors, malgré son alliance avec les protestants d'Allemagne, malgré l'influence de sa sœur Marguerite d'Angoulême, toute favorable aux protestants, François se décidait à faire un exemple. En 1525, il laissa brûler le premier hérétique de la secte nouvelle, un ex-prêtre nommé Tavannes. En 1528 il sacrifia Louis Berquin, un humaniste qu'il avait deux fois arraché à la mort; en 1535, après l'affaire des placards, il assista lui-même à l'exécution d'un couturier plus particulièrement enthousiaste. En 1546, l'imprimeur Etienne Dolet fut mis à mort sur la place Maubert. Il est vrai que cette fois, comme tant d'autres, c'était le parlement de Paris qui avait eu l'initiative du procès et prononcé la peine. Dolet fut même condamné pour un fait complètement étranger à l'hérésie, un prétendu assassinat (2).

Scandales voulus, et répressions isolées.

Louis Berquin (1535)

Etienne Dolet (1546).

Les Vaudois de Provence, et le Parlement d'Aix.

François Ier donna cependant, à la fin de son règne, le premier exemple d'une persécution systématique des hérétiques, dans l'affaire des Vaudois. Ces Vaudois, ou sectateurs de Pierre Vaux, hérésiarque du XIIIe siècle, formaient un certain nombre de communautés ou de villages dans divers cantons de la Provence et au pied du mont Ventoux. D'autres habitaient les vallées des Alpes, où vivent encore leurs descendants (3).

(1) Sacrilège de la rue des Rosiers.

(2) Ces premiers hérétiques étaient luthériens. Calvin n'adressa son livre de l'*Institution chrétienne* au roi François Ier qu'en 1536. Etienne Dolet était plutôt libre penseur que protestant.

(3) Voir le cours de troisième, page 386.

Depuis le commencement de la Réforme, il régnait chez eux une certaine effervescence. Les luthériens et les calvinistes étaient en correspondance avec eux et les considéraient volontiers comme des ancêtres, pour donner un air d'ancienneté à leurs doctrines.

L'attention se porta sur eux. En 1540, le président d'Oppède, du parlement d'Aix, et l'avocat général Guérin obtinrent de François Ier la permission de les poursuivre « par le feu ou l'exil ». Sur l'intervention du cardinal Sadolet, évêque de Carpentras, du premier président Chassenaix et de Guillaume du Bellay, le roi ordonna de surseoir. Mais, en 1544, les Vaudois ayant appelé les Suisses protestants et saccagé plusieurs églises, François Ier autorisa l'exécution de son édit. Aussitôt d'Oppède et Guérin requirent les troupes qui revenaient d'Italie sous la conduite du baron de la Garde. Les deux villages de Mérindoles et de Cabrières furent saccagés de fond en comble. Trois mille Vaudois périrent par le fer ou par le feu; plus de 600 autres furent condamnés aux galères. Tout le pays fut ravagé sur une étendue de quinze lieues.

Persécution des Vaudois (1544).

2. Henri II et les Réformés. — Malgré cette sanglante préface des guerres religieuses, on peut dire que sous le règne de François Ier il n'y eut aucune tentative, ni de la part des réformés ni de la part du gouvernement, pour donner une solution définitive à la question religieuse. Sous le règne d'Henri II, au contraire, on constate : 1° le désir bien arrêté dans l'esprit du roi de combattre par la force et d'exterminer l'hérésie ; 2° chez les protestants de manifester enfin leur nombre et leur force autrement que par des protestations isolées. De ce règne datent en effet les deux premiers édits royaux dirigés formellement contre les protestants, l'édit de Châteaubriant, en 1551, et celui d'Ecouen en 1559.

Sous Henri II, premiers édits dirigés formellement contre les protestants.

L'édit de Châteaubriant remit aux tribunaux séculiers le jugement des hérétiques jusque-là réservé exclusivement

Edit de Châteaubriant (1551).

aux tribunaux ecclésiastiques. Des « chambres ardentes » furent constituées sous les parlements pour châtier les coupables. En même temps, les « écoles buissonnières », c'est-à-dire les prêches en plein air, étaient interdits ; la peine de mort était décrétée contre les hérétiques obstinés ou relaps ; les écoles, les hôpitaux, les cimetières devaient être fermés à quiconque n'avait pas un certificat d'orthodoxie ; enfin le tiers des amendes était promis aux délateurs et la censure royale imposée à tous les ouvrages.

Edit d'Ecouen (1559).

L'édit d'Ecouen décida enfin que les réformés seraient jugés sans appel et qu'une seule peine, la peine capitale, leur serait appliquée. Au moment où le roi leur déclarait la guerre, les huguenots affirmèrent leur intention d'obtenir la liberté du culte par des manifestations publiques. A Paris, ils ouvrirent un temple rue Saint-Jacques en 1555, et, en 1558, ils osèrent aller au Pré-aux-Clercs en procession solennelle, en chantant les psaumes français de Marot. Enfin, ils trouvèrent des défenseurs jusqu'au parlement où deux conseillers, Dufaure et Anne Dubourg, protestèrent contre l'édit d'Ecouen. Dufaure se rétracta, mais Dubourg fut exécuté.

Manifestations publique et collective des protestants français.

Formation des deux grands partis religieux.

3. François II et les réformés (1559-1560). — Le fils aîné d'Henri II et de Catherine de Médicis, François II, monta sur le trône à seize ans. Il ne régna que dix-sept mois, du 29 juin 1559 au 5 décembre 1560; mais son règne a néanmoins une très grande importance dans l'histoire de la Réforme en France, car c'est alors que les calvinistes français, qui n'étaient, en somme, jusque-là qu'une secte religieuse, se sont transformés en parti politique et militaire. La division de la France en deux grands partis catholiques et le parti protestant est le fait le plus remarquable de ce règne.

La noblesse humiliée, mécontente et ruinée fait la force du parti protestant.

Il était de l'intérêt matériel de la noblesse française, humiliée, réduite à un rôle purement décoratif par les derniers Valois, de chercher, dans la Réforme un prétexte, de

se réunir en armes, de se soulever. Elle réclamait en apparence la liberté de conscience ; elle poursuivait au fond ses avantages. en reprenant des villes, des places fortes, des places lucratives, des privilèges perdus, et en tout cas en s'appropriant les biens du clergé. Voilà ce qui donna tant de recrues au calvinisme dans les rangs de la noblesse.

La nouvelle noblesse, la noblesse parvenue soutient les intérêts catholiques.

Il était naturel aussi que la noblesse nouvelle, celle qui devait tout aux Valois, et qui avait tout à perdre si la monarchie qui les soutenait venait à être diminuée, se soit vite décidée à défendre le catholicisme. On peut se rendre compte de ces mobiles intéressés si l'on énumère les principaux adhérents de chaque parti. Du côté protestant, on voit bientôt les chefs des grandes familles, les Rohan, les La Tour d'Auvergne, les Châtillon et les Bourbons. Il s'agit ici évidemment des Bourbons de la branche cadette, puisque le représentant de la branche aînée, le connétable, avait trahi et passé à l'ennemi en 1525. En 1559, le chef de la maison était Antoine de Bourbon, roi de Navarre par son mariage avec l'héritière de ce pays, Jeanne d'Albret, et père du futur Henri IV. La tête de la famille était son plus jeune frère, Louis de Condé. Entre les deux se plaçait le cardinal Charles de Bourbon, resté catholique et futur roi de la Ligue. Les Châtillon étaient aussi trois frères : Odet, l'aîné, cardinal de Châtillon ; Gaspard, comte de Coligny, amiral de France, et François, sire d'Andelot.

Du côté protestant les Bourbon, les Châtillon, etc.

Du côté catholique, les Guise.

A la tête du clan catholique se trouvait naturellement la famille de Guise. Son chef, François de Lorraine, si populaire depuis le siège de Metz et la prise de Calais, vit son crédit redoubler auprès du jeune roi, car la reine Marie Stuart était sa nièce. Il domina tout le gouvernement. « Tout suit, tout crie : Vive Guise ! » disait-on.

La faveur accordée aux Guise par François II exaspère les protestants.

Le premier résultat de cette faveur fut d'exaspérer les protestants. Ils s'unirent avec tous les « mal contents » pour former une grande conjuration dont le but était évidemment d'enlever la cour, alors à Blois, afin de la soustraire

Conjuration des protestants à Amboise.

à l'influence de Guise. La conspiration était si politique que Calvin la désavoua entièrement. D'ailleurs les conjurés furent trahis, François de Guise transféra la cour de Blois à Amboise, où il attira les protestants. La Renaudie et un grand nombre de ses complices furent tués. Les autres furent noyés dans la Loire ou pendus aux créneaux du château d'Amboise. Francois de Guise fut nommé lieutenant-général du royaume. Tel fut le résultat de la première tentative des protestants pour s'emparer de la direction politique du royaume.

Politique nouvelle inaugurée par Catherine de Médicis.

4. Charles IX et les réformés jusqu'en 1562. — La mort de François II et l'avènement de son frère, Charles IX, reculèrent de deux ans encore une rupture qui paraissait inévitable. Charles IX, en effet, n'avait que dix ans en 1560, et sa mère, la Florentine Catherine de Médicis, inaugura une politique toute nouvelle. Elle imagina de contenir l'une par l'autre les deux factions qui se disputaient le pouvoir, de manière à régner seule, en profitant de leur division.

Politique de bascule.

C'était mettre en pratique les principes de son compatriote Machiavel. Mais cette politique italienne eut en France les

Insuccès et torts de ce nouveau système.

plus fâcheux effets : elle éternisa la lutte des partis, elle n'épargna à la cour aucun des dangers qu'elle voulait éviter, elle finit même par lui faire commettre un crime politique, la Saint-Barthélemy.

Première protestation, le Triumvirat catholique.

On s'aperçut de l'attitude équivoque de la cour, et dès 1561 François de Guise, Montmorency et le maréchal de Saint-André formèrent un triumvirat pour la défense des intérêts catholiques.

Autre politique suivie par le chancelier de l'Hôpital, la tolérance.

Pendant ces deux années il faut aussi voir à l'œuvre une politique plus honorable, mais aussi peu appropriée aux circonstances que celle de Catherine de Médicis : celle de Michel de l'Hôpital, ce vieux chancelier de France que

(1) Charles IX, second fils de Henri II et de Catherine de Médicis, né en 1550, épouse Elisabeth d'Autriche, fille de Maximilien II, roi de 1560 à 1574, meurt sans laisser d'héritier.

Brantôme compare à Caton le Censeur, sans doute pour ses vertus de magistrat, mais aussi pour son extérieur vénérable, sa grande barbe blanche, son visage pâle et son attitude grave. Il se fit l'apôtre de la conciliation et de la tolérance (1). Il ne voulait ni conspiration, ni violence, ni meurtres, mais des colloques, des conciles où l'on chercherait le moyen de s'entendre sur les choses de la foi, des états généraux pour connaître les vœux de la nation sur les réformes administratives à accomplir. Malheureusement, l'Hôpital ne se rendait pas compte de l'état des esprits de son époque. Personne ne voulait de la tolérance qu'il prêchait, pas plus les calvinistes que les catholiques. Le seul résultat de ses ménagements à l'égard des réformés fut de leur permettre d'achever leur organisation politique et militaire en vue de la guerre civile qui de jour en jour devenait plus inévitable.

La politique de tolérance n'est ni comprise ni admise.

Toutes ses tentatives de conciliation échouèrent. D'abord les états généraux réunis à Orléans (1560), puis à Pontoise (1561), ensuite le colloque de Poissy, célèbres conférences tenues entre les prélats catholiques dirigés par le cardinal de Lorraine, et des calvinistes conduits par Théodore de Bèze. Le colloque eut de bons résultats : il ramena à la foi catholique Antoine de Bourbon, il introduisit en France l'usage de réunir périodiquement des assemblées du clergé,

Toutes les tentatives de l'Hôpital échouent en deux ans (1560-1562).

Colloque de Poissy (1562).

(1) Michel de l'Hôpital, nommé chancelier en 1560, fut disgrcié en 1568 parce que l'opinion voyait en lui un huguenot déguisé. On lui doit les ordonnances d'Orléans (1561), de Roussillon (1564) et de Moulins (1566). L'ordonnance de Moulins rétablissait l'élection des juges, au lieu de la vénalité en usage depuis François Ier. Celle de Roussillon fixa au 1er janvier le commencement de l'année civile qui datait antérieurement d'une fête mobile, le plus souvent de Pâques. Celle de Moulins rétablissait les mercuriales ou discours de rentrée pour rappeler aux magistrats leurs devoirs; elle créa les juges consulaires pour les tribunaux de commerce; elle ne laissa aux gouverneurs de province que des attributions militaires. Bien des articles de ces ordonnances tombèrent bientôt en désuétude, ou ne furent jamais exécutés, comme ceux relatifs à la vénalité.

Édit de tolérance appelé édit de Janvier.

Mais ce n'était pas ce qu'avait souhaité Michel de l'Hôpital. Enfin son édit de janvier (1562), le premier édit de tolérance accordé aux protestants, celui qui leur permettait d'exercer leur culte, sinon dans l'enceinte des villes, au moins dans les faubourgs et les campagnes, fut si peu écouté qu'il fut presque immédiatement suivi de la guerre ouverte.

L'édit de tolérance est immédiatement suivi de la guerre.

5. Commencement de la guerre ouverte. Massacre de Vassy (1562). — Dès le mois de mars, un incident malheureux déchaîna subitement en France la guerre religieuse ouverte et acharnée. A la nouvelle de l'édit de janvier, en effet, Montmorency et Saint-André invitèrent le duc de Guise à se rendre à Paris pour délibérer ensemble sur la situation faite aux catholiques. En passant à Vassy, sur la frontière de Champagne, les gens du duc de Guise se prirent de querelle avec les huguenots qui chantaient des psaumes dans une grange. Ils les attaquèrent, en tuèrent une soixantaine et en blessèrent plus de 200.

Massacre de Vassy.

Commencement de la guerre religieuse.

Aussitôt les hostilités éclatèrent sur tous les points de la France. Les calvinistes mirent à sac les monuments religieux. De leur côté, les catholiques rendirent violences pour violences. Cette lutte de représailles prit un caractère particulièrement aigu dans le Midi. — En Dauphiné, le baron des Adrets, élu pour chef par la noblesse protestante, surprit Lyon, ravagea tout le pays, du Forez à la Provence, et mérita le surnom de « bête enragée » par ses actes de vandalisme. — Dans le Languedoc, Blaise de Montluc ne connaissait que la religion du roi. Il poursuivait les huguenots avec une rigueur impitoyable, les jugeait sommairement et marquait sa route par les pendus qu'il laissait accrochés aux arbres.

La guerre est souvent interrompue par des traités de paix, mais ces traités ne sont que des trêves.

6. La guerre de religion jusqu'au massacre de la Saint-Barthélemy (1562-1572). — De 1562 à 1572, on peut distinguer trois guerres de religion, parce que la paix fut signée trois fois entre les deux clans, à Amboise, à Longjumeau et à Saint-Germain. Mais à quoi bon tenir

compte de ces traités, aussitôt déchirés que signés? En réalité les partis ne voulaient point de paix, et c'est la cour dirigée par Catherine de Médicis qui leur imposa ces arrangements factices, qui accordaient toujours aux protestants le libre exercice de leur culte, tantôt dans une ville par bailliage, tantôt deux. C'était trop pour les catholiques et pas assez pour les huguenots. De toutes ces guerres, on peut dire qu'elles furent acharnées et plus sanglantes que les guerres étrangères. Jamais la guerre ne fut si funeste pour les chefs d'armée. Antoine de Bourbon, devenu catholique, fut tué au siège de Rouen (1562). Le grand duc de Guise fut traîtreusement assassiné d'un coup de pistolet par un calviniste fanatique, nommé Poltrot de Méré, pendant le siège d'Orléans (1563). Dès lors l'assassinat, déjà si employé dans les luttes intestines des princes italiens, s'introduisit en France, où il fut de mode pendant les troubles d'assassiner ses ennemis politiques. Le connétable de Montmorency fut tué à l'action de Saint-Denis, aux portes de Paris, en 1567. A Jarnac, en 1569, le prince Louis de Condé, général en chef des protestants, était déjà battu; son cheval fut tué, le prince tomba et un combat furieux s'engagea autour de lui. Il allait se rendre lorsque Montesquiou, le capitaine des gardes du duc d'Anjou, frère du roi, s'avança et le tua d'un coup de pistolet tiré à bout portant. La même année, à Moncontour, 6.000 protestants furent tués ou faits prisonniers.

Caractère acharné de la guerre.

Mort fréquente des chefs.

Mort d'Antoine de Bourbon (1562).

Assassinat du grand duc de Guise (1563).

Mort de Montmorency (1567).

Mort de Condé à Jarnac (1569).

Bataille sanglante de Moncontour (1569).

En 1570, après la paix de Saint-Germain, il y eut une trêve sérieuse C'est pendant cet intervalle que Catherine de Médicis et son fils Charles IX inaugurèrent une politique toute nouvelle, en se rapprochant complètement du parti huguenot. Catherine de Médicis offrit à Jeanne d'Albret, la veuve d'Antoine de Bourbon, de marier son fils Henri de Navarre à Marguerite de France, sœur du roi. Or Jeanne d'Albret avait profité de la mort de son mari pour faire élever son fils dans la religion calviniste. Le mariage eut lieu

En 1570 nouvelle politique, alliance du roi avec les protestants.

néanmoins à Paris. Le jeune Henri de Navarre resta dans la capitale où les protestants affluèrent. De son côté, Charles IX adopta résolument la politique protestante. Il cessa même de suivre les conseils de sa mère pour écouter Coligny. On se rapprocherait des puissances protestantes; on reprendrait la lutte contre la maison d'Autriche par l'invasion des Pays-Bas espagnols. Huit mille hommes partirent même pour les Flandres, comme avant-garde de l'armée que Coligny devait y conduire. Catherine de Médicis fut vivement déçue de la conduite politique de son fils, de l'influence de plus en plus grande que l'amiral prenait sur lui. Elle songea alors à reprendre sa politique de bascule, mais cette fois le crédit de l'amiral était si bien établi qu'il n'y avait que la mort qui pût le ruiner. Catherine se trouvait poussée à l'assassinat par ses fameux calculs.

Charles IX subit de plus en plus l'influence de Coligny.

La reine prend la résolution de se débarrasser de l'amiral par un assassinat.

7. Tentative d'assassinat sur Coligny et la Saint-Barthélemy (22 et 24 août 1572). — Elle crut en effet que le seul moyen de sauver son autorité était de tuer l'amiral. Les huguenots, dans sa pensée, ne manqueraient pas de venger leur chef sur les partisans des Guises : la reine-mère les laisserait s'entr'égorger et regagnerait ainsi tout son pouvoir. C'était l'époque où les chefs protestants étaient réunis à Paris pour les fêtes du mariage de Marguerite de Valois avec Henri de Béarn (18 août 1572). Un assassin de profession, Maurevel, tira un coup d'arquebuse sur Coligny, alors qu'il revenait du Louvre à son hôtel, mais ne fit que le blesser au bras (22 août 1572). A cette nouvelle, Charles IX entra dans une violente colère. Il alla rendre visite à l'amiral. « Mon père, la blessure est pour vous et pour moi l'outrage, mais j'en ferai telle vengeance qu'on s'en souviendra à jamais ».

Attentat de Maurevel sur Coligny (22 août).

La reine mère éperdue se sentait menacée d'une disgrâce. C'est alors que, par une résolution soudaine, elle prit le parti d'entraîner le roi à un massacre général. Elle eût fait tuer les catholiques, aussi bien que les protestants, s'ils

avaient menacé son autorité. Dans un conseil secret (1) auquel assistaient le roi, le duc d'Anjou, le duc d'Angoulême, le maréchal de Tavannes, le chancelier Birague, le maréchal de Retz, le duc de Nevers, les trois derniers Italiens, Catherine représenta longuement à son fils les dangers que les menées séditieuses des huguenots créaient à sa personne et à la monarchie. Charles IX resta silencieux pendant quatre heures. Puis, affolé par les obsessions de sa mère, épouvanté à l'idée du crime, il laissa échapper le mot fatal : « Tuez-les tous, afin qu'il n'en reste pas un pour me reprocher le massacre. »

Le conseil secret.

Les préparatifs furent bientôt terminés. Catherine avait de nombreux complices. Les chefs du parti catholique, qui avaient assisté au conseil secret, espéraient, en recourant aux mesures extrêmes, prévenir à jamais le retour des guerres de religion. « La guerre est inévitable, disait Tavannes, il vaut mieux la gagner à Paris que de la mettre en doute en rase campagne. » D'autre part le peuple de Paris était très surexcité contre les huguenots : il n'attendait qu'une occasion de se jeter sur eux. Dans la nuit du 24 août, fête de saint Barthélemy, vers deux heures du matin, la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois donna le signal du massacre. Coligny fut une des premières victimes. Un Allemand, au service du duc de Guise, Behme (2) força la porte de son hôtel, éventra l'amiral d'un coup d'épée et jeta son cadavre dans la cour de l'hôtel où le duc de Guise atten-

Massacre général des protestants et mort de Coligny le 24 août 1572.

(1) Il faut remarquer qu'aucun personnage ecclésiastique n'y figurait, qu'aucun motif de religion n'y fut allégué. De même, aucun homme d'Eglise ne fut impliqué dans l'exécution. L'idée religieuse fut étrangère à la Saint-Barthélemy. Toutes ces prétendues bénédictions de poignards, l'intervention de ces moines, de ces prêtres sanguinaires, etc., ne sont que des inventions de poètes et de dramaturges.

(2) Le Florentin Jacopo Cornitelli, témoin oculaire, dont le récit a été récemment publié (*Archivio storico*, 1898), fait intervenir dans cet assassinat un Italien, Achille Petrucci de Sienne, sorte d'hercule, qui jeta l'amiral par la fenêtre.

dait. Les maisons des huguenots étaient marquées de blanc, et on avait la liste de ceux qui les habitaient. On tua le reste de la nuit et les deux jours suivants. Il y eut 2.000 victimes à Paris, parmi lesquelles le philosophe Ramus et le jurisconsulte Dumoulin.

Abjuration des princes du sang.

Quant aux deux princes du sang, Henri de Navarre et le jeune prince de Condé, ils furent amenés au roi et sommés d'abjurer : « Mort, messe ou Bastille, » leur dit-on. Ils se soumirent, écrivirent au pape et prirent part désormais aux cérémonies du culte catholique. Henri de Navarre ordonna même le rétablissement du catholicisme dans le Béarn et ne se démentit pas, jusqu'à son évasion de la cour en 1576.

8. Suites de la Saint-Barthélemy. — Mort de Charles IX. — Après la Saint-Barthélemy, la cour se trouva embarrassée. « Ce coup fait, la colère refroidie, le péril passé, l'acte paroist plus grand, plus formidable aux esprits rassis; le sang espandu blesse les consciences. » (Tavannes.) Du 24 au 26 août, Catherine de Médicis envoya aux gouverneurs de provinces des avis secrets, leur mandant de se défaire des « principaux du parti calviniste », puis à partir du 27, elle leur donna pour instruction non plus de tuer, mais de prendre des précautions défensives, de s'assurer des huguenots, enfin d'empêcher tout désordre et toute violence. Mais en fait les explosions populaires dont Paris avaient été le théâtre se reproduisirent dans un grand nombre de villes, à Rouen, à Orléans, à Bourges, à Lyon. On évalue le nombre des morts pour toute la France, y compris Paris, à 4.000 environ.

Instructions aux gouverneurs de provinces.

Résistance des gouverneurs.

Quelques gouverneurs refusèrent d'obéir, entre autres, Montmorency dans l'Ile-de-France, Longueville en Picardie, Chabot-Charny en Bourgogne, de Gordes en Dauphiné, Saint-Hérem en Auvergne, Joyeuse dans le Languedoc, d'Orthez à Bayonne. En somme, la Saint-Barthélemy fut non un fait isolé, une sorte de forfait monstrueux, sans antécédent, mais le point culminant et le plus grave d'une

longue série de massacres réciproques, fruit de la politique oscillante de Catherine de Médicis (1)!

D'ailleurs, la Saint-Barthélemy n'eut pas d'autre conséquence que de rendre plus impossible que jamais la réconciliation des partis et la paix religieuse. D'abord atterrés, les protestants revinrent par milliers au catholicisme. Beaucoup d'entre eux émigrèrent en Suisse, en Allemagne, dans les Pays-Bas. Le maréchal de Tavannes conseillait de les expulser tous. Mais la cour revenant aux hésitations, les calvinistes reprirent courage et se soulevèrent. La lutte fut de peu de durée. A la noblesse décimée succéda la bourgeoisie huguenote qui se révéla en soutenant victorieusement les sièges de la Rochelle et de Sancerre. Les hostilités se terminèrent par la paix de la Rochelle qui confirmait les traités précédents et ajoutait Nîmes aux autres villes où la liberté du culte était assurée.

La Saint-Barthélemy n'a pas d'autre effet que de rendre irréparable la division des partis.

La bourgeoisie huguenote.

Charles IX mourut en 1574, âgé de 25 ans à peine, usé par le chagrin et les plaisirs.

Mort de Charles IX (1574).

9. Henri III (1574-1589) (2). — Sa personne et son règne. — C'est le frère de Charles IX, Henri III, qui lui succéda et qui se chargea presque de faire regretter son

Henri III, frère de Charles IX.

(1) Pour se disculper du massacre de la Saint-Barthélemy, Charles IX voulut d'abord faire croire que cet événement tragique était le résultat d'une querelle entre les Châtillon et les Guise. Mais devant le démenti formel du duc de Guise, la cour imagina d'alléguer un complot de Coligny et des huguenots contre la personne du roi. Charles IX lança une proclamation dans ce sens. Il regrettait les violences excessives déployées par le peuple, interdisait provisoirement les prêches et les assemblées calvinistes, et annonçait sa volonté de respecter les édits de pacification, Le parlement accepta cette version et félicita le roi. Les mêmes explications furent envoyées aux provinces et aux cours étrangères, spécialement à Rome, où le pape Grégoire XII ordonna une procession publique, avec chant du *Te Deum*, pour remercier le ciel d'avoir protégé la vie du roi contre les complots des factieux.

(2) Né en 1551, duc d'Anjou en 1556, roi de Pologne en 1573, roi de France de 1574 à 1589, Henri III épousa Louise de Vaudemont, fille du duc de Lorraine, et mourut sans postérité.

règne. Troisième fils de Henri II et de Catherine de Médicis, Henri, duc d'Anjou, avait joué cependant un rôle brillant dans les guerres de religion, si bien que les Polonais l'avaient élu roi en 1573, sur la renommée de ses victoires de Jarnac et de Moncontour. Lorsqu'il apprit la mort de Charles IX, il se hâta de quitter la Pologne et gagna la frontière autrichienne furtivement, de peur que ses sujets, les « Sarmates », comme il les appelait dédaigneusement, ne s'opposassent à son départ. Partout où il passa, il fut magnifiquement accueilli, à Vienne, à Venise, à Turin. Dans cette dernière ville, il abandonna au duc de Savoie, pour reconnaître son hospitalité, toutes les places du Piémont que le traité de Cateau-Cambrésis avait laissées à la France, à l'exception du marquisat de Saluces.

Il quitte son royaume de Pologne.

Vices du roi.

Le nouveau roi n'avait pas les qualités qui lui étaient nécessaires pour assurer le salut de la royauté et le repos de la France. A peine était-il monté sur le trône qu'il tomba dans un dégoût complet de la vie active. Il avilit la majesté royale par d'indignes passe-temps et se rendit méprisable par ses mœurs. Il employait des journées entières à s'habiller et à se parer comme une femme, à arranger des diamants sur des colliers ou des habits, à jouer avec de petits chiens, des singes et des perroquets. Ses favoris ou « mignons », Quélus, Maugiron, Saint-Mesgrin, exagéraient encore ces modes ridicules et menaient une vie scandaleuse, marquée souvent par des duels, des guets-apens, des attaques nocturnes. Le tout, chez le roi et dans son entourage, était mêlé de démonstrations religieuses et de dévotions affectées.

Idée générale du règne.

Reprise des intrigues de Catherine de Médicis.

Le règne de Henri III est un des plus tristes et des plus honteux de notre histoire. Le nouveau roi ne sait ni se tracer une politique ni organiser la guerre. Il se perd dans les intrigues italiennes de Catherine de Médicis. Sa lâcheté et son égoïsme, le faisant osciller d'un parti à l'autre, favorisent les progrès de la Réforme. Justement inquiets, les

catholiques en sont réduits à former, pour la défense de leur foi, une ligue qui s'étend bientôt à toute la France. Mais Henri, qui ne sait pas discerner ses véritables ennemis, ne voit dans la Ligue qu'une menace pour son autorité. D'abord, il se met à sa tête avec l'intention secrète de la contenir; puis, s'apercevant que la direction effective lui échappe, il ne songe plus qu'à trahir ses alliés et à assassiner leur chef, Henri de Guise.

Comme ce nouveau crime politique eut pour résultat immédiat de soulever toute la France catholique contre le roi et de le réduire à l'alliance du parti huguenot, on peut dire qu'Henri III passa son règne à préparer la chute de la monarchie des Valois. Cette chute était presque arrivée quand un assassinat mit fin à la vie d'Henri III (1589).

Henri III passe son règne à préparer sa chute.

10. La Ligue. — Après deux années de règne et de guerre, Henri III signa avec les protestants un arrangement si maladroit qu'il excita pour la première fois la protestation indignée du peuple et qu'il en sortit la Ligue. C'était la paix de Beaulieu ou de Monsieur, car c'était le frère du roi, le duc d'Alençon, qui s'était offert comme médiateur. Jamais les protestants n'avaient obtenu de pareilles concessions. Henri de Navarre avait le gouvernement de la Guyenne (1), Condé celui de la Picardie. Excepté à Paris, les calvinistes obtenaient dans tout le royaume la complète liberté de leur culte, jusqu'à la prochaine convocation des états généraux et d'un « libre et saint concile général ». On leur accordait l'accès à toutes les charges; des tribunaux spéciaux ou chambres mi-parties composées de magistrats des deux réligions, dans les parlements, pour juger les procès entre catholiques et protestants. La paix de Beaulieu ne constituait rien moins qu'une grande féodalité politique et protestante. Elle porta au comble l'exaspération des catho-

La Ligue est sortie de l'indignation générale causée par la paix de Beaulieu.

La paix de Beaulieu livrait la France à la noblesse féodale protestante.

(1) Il s'était échappé, avec son cousin Condé, du palais du Louvre où il était retenu depuis la Saint-Barthélemy.

liques. Prenant en main la résistance, ils résolurent de former entre eux une association ou ligue pour la défense de leur foi et d'obliger le roi Henri III a révoquer toutes les concessions faites aux huguenots. La Ligue commença en Picardie. Là, le seigneur d'Humières, gouverneur de Péronne, reçut l'ordre de remettre sa place au prince de Condé, conformément à la paix de Beaulieu ; il refusa net, mais il assembla les habitants et leur fit jurer « d'employer leur vie et leurs biens, jusqu'à la dernière goutte de leur sang, pour la conservation de la ville, et de toute la province, en l'obéissance du roi et en l'observance de l'Eglise catholique, apostolique et romaine ». L'exemple de d'Humières trouva de nombreux imitateurs. Partout, dans les autres provinces, des ligues semblables se formèrent sous la direction des gouverneurs catholiques. Ces ligues locales finirent par se fondre dans une Ligue générale ou Sainte Union dont les adhérents jurèrent « de retenir le saint service de Dieu selon la forme de la sainte Eglise catholique ; — de conserver le roi Henri III en l'état, splendeur, autorité et puissance qui lui sont dus par ses sujets ; — de remettre les provinces aux mêmes droits, franchises et libertés qu'elles avaient au temps de Clovis ; — de procéder contre ceux qui persécuteraient l'Union, sans acception de personnes ; — enfin, de rendre prompte obéissance et fidèle service, jusqu'à la mort, au chef qui serait nommé. »

Commencement de la Ligue en Picardie, à Péronne.

La Ligue eut pour foyer principal Paris, pour chef réel Henri de Guise (1), pour devise « une foi, une loi, un roi », pour protecteur, le roi d'Espagne, Philippe II.

Les progrès de la Ligue et son influence se manifestent aux Etats de Blois (1376).

Le mouvement fut si spontané, si général, qu'aux Etats généraux réunis à Blois en 1576, presque tous les députés furent ligueurs. Il y avait très peu de modérés ou de politiques, et un seul protestant. La réunion demanda le réta-

(1) On l'appelait Henri le Balafré depuis qu'il avait reçu une blessure au visage au combat de Dormans, près de Château-Thierry (1575).

blissement de la religion catholique et l'institution d'un conseil de trente-six membres, douze de chaque ordre, dont les décisions, prises à l'unanimité, eussent force de loi. La Ligue avait déjà le caractère d'une révolution catholique.

11. Mort du duc d'Anjou. Progrès de la Ligue. — Ni la formation de la Ligue, ni l'attitude des Etats généraux de Blois, n'inspirèrent à Henri III une politique plus ferme. Un événement inattendu vint aggraver subitement sa situation déja si précaire et confirmer le succès de la Ligue catholique. Le propre frère du roi, François, duc d'Alençon, qui se faisait appeler duc d'Anjou, ou simplement Monsieur depuis l'avènement de son frère, mourut à l'âge de trente ans. Il était l'héritier direct du trône, Henri III n'ayant pas d'enfants. Après lui, les droits à la couronne de France passaient au plus proche parent du roi, Henri de Bourbon, roi de Navarre, fils d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret. Mais Henri de Bourbon était protestant, et, après la mort de Condé à Jarnac, il avait été acclamé par les huguenots comme leur chef. Son abjuration, à la Saint-Barthélemy, n'avait été qu'une feinte. A la dynastie des Valois allait succéder la dynastie des Bourbons, dans la personne d'un hérétique relaps.

La mort du frère du roi fait d'Henri de Navarre l'héritier présomptif.

La perspective de cet événement alarma les catholiques et leur inspira une nouvelle énergie. La sainte Ligue fut resserrée pour devenir une vaste confédération nationale où le peuple entra en masse, pour défendre sa foi. Dès lors, la guerre religieuse changea en France d'aspect et d'importance. Ce n'étaient plus seulement des partis de noblesse qui entraient en lutte, c'était la nation elle-même, et, en tête de la nation, la démocratie des grandes villes, Paris, Rouen, Amiens, Lyon, Marseille. Toutes les cités considérables du royaume donnèrent l'exemple de la résistance. A Paris, sur l'initiative d'un bourgeois, Charles Hotman, dit la Rocheblond, on nomma un conseil de l'Union qui

La Ligue devient dès lors une véritable confédération nationale.

Organisation de la Ligue à Paris, conseil des Seize.

divisa la ville en seize sections dont chacune eut son chef, chargé de la police et du commandement de la milice de son quartier. Les Seize déclarèrent la religion en danger et armèrent le peuple pour la défendre. Tous les chefs de l'Union déclarèrent qu'ils ne reconnaissaient pas Henri de Navarre pour héritier présomptif. Ils donnèrent ce titre à son oncle, le vieux cardinal de Bourbon, le seul de la famille qui fût resté catholique. Le pape Sixte-Quint et la Sorbonne approuvèrent solennellement leur décision, et Philippe II leur promit 50.000 écus par mois et l'appui de son armée jusqu'à l'anéantissement de l'hérésie (traité de Joinville, 1584).

Le pape, la Sorbonne, le roi d'Espagne, appuient la Ligue.

12. La journée des Barricades et l'édit d'union (1588). — En présence d'un mouvement si profondément national, Henri III n'avait qu'un moyen de conserver sa popularité et sa couronne, c'était de suivre la Ligue catholique. En agissant ainsi, il se mettait évidemment au deuxième plan, il laissait presque la direction du royaume à Henri de Guise, l'idole des catholiques, leur « Judas Machabée ». Au moins conservait-il le trône. Il aima mieux suivre le conseil des politiques, c'est-à-dire de ces hommes modérés qui croyaient encore au rétablissement de la paix publique par la tolérance et l'exclusion systématique des chefs des deux partis. Leur premier chef, Michel de l'Hôpital, était mort; le second, le duc d'Anjou, s'était discrédité par la paix de Beaulieu avant de mourir, Ils se recrutaient surtout alors dans le monde des courtisans et du parlement, et détestaient naturellement le duc de Guise.

Au lieu de suivre le mouvement de la Ligue, Henri III écoute encore les conseils du parti des politiques.

Le roi qui craignait de voir son adversaire à Paris, au milieu d'un foyer de ligueurs, lui défendit d'y venir. C'était une raison pour que les chefs populaires de Paris, les Seize, lui fissent dire d'arriver bien vite, malgré la défense du roi.

Il interdit à Henri de Guise de venir à Paris.

Henri de Guise se hâta d'accourir et fut acclamé par une foule enthousiaste. Henri III, croyant son trône en danger,

Le duc de Guise arrive à Paris.

appela aussitôt de Lagny 4.000 Suisses qui vinrent, tambours et fifres en tête, mèche allumée, comme s'ils devaient mettre le peuple à la raison. Alors les Parisiens se soulevèrent (12 mai 1588). Le bruit se répandit que le fils de Coligny méditait sur les catholiques une revanche de la Saint-Barthélemy. On tendit des chaînes dans les rues; on y jeta force barriques, d'où le nom barricades. Mais Henri de Guise parvint à calmer le peuple et à prévenir un conflit. La reine mère vint parlementer avec lui. Pendant qu'elle amusait le chef de la Ligue par de captieuses promesses, Henri III quittait furtivement le Louvre, en jurant qu'il ne rentrerait à Paris que par la brèche, et se retirait à Chartres. Guise aurait pu peut-être pousser les choses à bout et s'emparer du trône auquel l'appelait quelques-uns de ses partisans : il ne le voulut pas.

Journée des Barricades et fuite de Henri III (12 mai 1588).

Malgré tout, la Ligue triomphait complètement. Le duc de Guise et le conseil des Seize étaient incontestablement les maîtres de la capitale. Il n'y eut qu'une seule protestation contre leur victoire. Elle vint du président du parlement. Lorsque le duc s'y rendit pour rassurer la cour sur ses intentions et lui promettre sa sauvegarde, Achille de Harlay osa lui reprocher sa désertion : « C'est grand pitié, lui dit-il, quand le valet chasse le maître ! Au reste, mon âme est à Dieu, mon cœur au roi, mon corps entre les mains des méchants ». Le roi ne put que s'incliner devant la Ligue. Par l'édit d'union, il accorda tout ce qu'on lui demandait. Il déclara que les décrets du concile de Trente deviendraient lois de l'Etat, il conféra au duc de Guise le titre de lieutenant-général du royaume, enfin il s'engagea à ne laisser son trône qu'à un prince catholique, et à convoquer dans le plus bref délai les états généraux.

Triomphe de la Ligue à Paris.

Le roi souscrit l'édit d'Union.

12. Les états généraux de Blois et l'assassinat du duc de Guise. — L'assemblée réunie à Blois le 16 octobre 1588 fut la manifestation la plus éclatante de l'accord qui existait en France entre la Ligue et la population. Les

Les seconds Etats de Blois sont un triomphe éclatant pour les Ligueurs.

trois ordres étaient exactement animés des mêmes intentions, si bien que trois chefs de la Ligue furent élus présidents : le cardinal de Lorraine pour le clergé ; Cossé-Brissac, le héros des barricades, pour la noblesse, et le prévôt de Paris, nommé par Guise, la Chapelle-Marteau, pour le tiers état. Les députés demandèrent que l'édit d'union fût proclamé loi fondamentale du royaume. Ils revendiquèrent en outre pour les états le droit de voter l'impôt, de décider de la paix ou de la guerre, de ratifier les choix d'officiers faits par le roi, en un mot, les attributs de la souveraineté. Dans l'intervalle des sessions, trois syndics nommés par chacun des trois ordres siégeraient en permanence pour s'assurer de l'exécution des ordonnances. C'était la mise en tutelle de la royauté par un essai de gouvernement représentatif.

Henri III veut se tirer d'embarras par l'assassinat de ses adversaires.

Cet accord des trois ordres, ces résolutions pleines de méfiance et de plus les paroles menaçantes prononcées aux états, auraient dû convaincre le roi qu'il ne pouvait plus régner qu'avec la Ligue. N'avait-on pas parlé pendant la session de la déchéance des Valois? Au lieu de s'incliner devant le parti triomphant, Henri III préféra suivre encore une fois la politique de sa mère et se débarrasser de son adversaire par un assassinat.

Assassinat d'Henri de Guise (23 décembre 1588).

Le duc de Guise avait été prévenu des projets tramés contre sa vie. « On n'oserait! » avait-il répondu. Le 23 décembre 1588, malgré les avertissements, il persista à se rendre au château. Comme il passait de la chambre du conseil dans le cabinet du roi, il fut percé de trois coups de poignard par huit hommes de la garde des « quarante-cinq » dont le duc avait blâmé récemment la création et la haute solde. La victime tomba au pied du lit du roi. « Ah! qu'il est grand! » s'écria le roi, à la vue du cadavre ; et il descendit chez sa mère. « Je n'ai plus de compagnon, lui dit-il, le roi de Paris est mort! — Bien taillé, mon fils, aurait répliqué Catherine, mais saurez-vous recoudre? » Le cardinal de Lorraine, retenu prisonnier, fut massacré le len-

demain. Catherine de Médicis elle-même mourut quelques jours après (5 janvier 1589).

12. Henri III se rejette du côté de Henri de Navarre; il est assassiné. — Le crime de Blois entraîna définitivement la chute de l'autorité royale d'Henri III. Il régna nominalement quelques mois encore, mais dès le lendemain de la mort du duc de Guise l'immense majorité de la nation ne le reconnut plus. Il fut même facile à prévoir que son crime en attirerait un autre et que quelque fanatique se ferait le vengeur d'Henri de Guise. La nouvelle du meurtre du duc fut accueillie à Paris avec une explosion de colère. La Sorbonne déclara Henri III déchu du trône; les prédicateurs exigèrent des fidèles le serment de venger les « martyrs de la foi » et de punir le « vilain Hérode ». On fit des processions solennelles où paraissait, en costume de pénitente, la duchesse de Montpensier, la « reine de la Ligue », pour demander à Dieu qu'il « éteignit la race des Valois ». Le conseil des Seize se mit à la tête de l'insurrection. Il appela aux armes les villes de l'Union, en gagna un grand nombre d'autres, ordonna des levées d'hommes et d'argent, arrêta les suspects, et conféra à Mayenne, frère du duc de Guise, le commandement de la Ligue et la lieutenance générale du royaume.

Le crime de Blois entraîne la déchéance morale des Valois.

Paris se sépare d'Henri III avec toute la Ligue.

Mayenne, frère de Guise, lieutenant-général.

Dans ces circonstances, Henri III, sans argent, presque sans soldats, n'eut d'autre ressource que de faire alliance avec le roi de Navarre (avril 1589). Docile aux conseils des politiques, il se rapprocha du « Béarnais ». Après une entrevue au château de Plessis-lès-Tours, les deux rois unirent leurs forces pour soumettre Paris dont ils firent le siège. Henri III ne parlait rien moins que de raser la capitale. Dans ce péril extrême, un moine fanatique, Jacques Clément, de l'ordre des dominicains, crut faire une œuvre sainte et patriotique en frappant le « tyran ». Le 1er août 1589, veille du jour fixé pour l'assaut de Paris, il se rendit à Saint-Cloud, obtint une entrevue de Henri III et lui plon-

Assassinat d'Henri III (1er août 1588).

gea un couteau dans le ventre, tandis qu'il lisait une lettre. « Ah! le méchant moine, s'écria le roi; il m'a tué! » Au bruit, les « quarante-cinq » accoururent et massacrèrent l'assassin sur place. Henri III expira dans la nuit en exhortant le Béarnais à se faire catholique et en le proclamant son héritier.

IVe LEÇON

FIN DES GUERRES DE RELIGION EN FRANCE. — HENRI IV (1588-1610)

SOMMAIRE. — 1. *Henri IV jusqu'en 1593.* — Il consacre tous ses efforts à conquérir son royaume. Mais, malgré ses victoires à Arques et à Ivry, toutes ses tentatives échouent. C'est au mois de mai 1593 qu'il annonce son intention de se convertir.
2. *Henri IV jusqu'en 1598.* — Il rétablit au prix de pénibles sacrifices l'autorité royale en France. D'une part, il achète la soumission des grands avec de l'argent et des places. D'autre part, il oblige l'Espagne et la Savoie à signer la paix. Enfin il essaie de fixer la situation des protestants par l'édit de Nantes.
3. *Henri IV jusqu'en 1610.* — Il travaille avec Sully à rétablir la prospérité nationale ; Sully consacre ses principaux soins à l'économie, à l'agriculture. Henri IV travaille encore à encourager le commerce, l'industrie, la navigation.
4. *Politique extérieure de Henri IV.* — Même en admettant que le grand projet dont il est question dans l'ouvrage de Sully, les économies royales, ne soit qu'une fantaisie de l'imagination du roi et de son ministre, il est certain que Henri IV allait reprendre la lutte contre la maison d'Autriche quand il fut assassiné par Ravaillac, le 14 mai 1610.

1. Avènement d'Henri IV. — Division de son règne (1588-1610). — Henri de Bourbon, roi de Navarre, devenait, par la mort d'Henri III et l'extinction complète de la branche des Valois, l'héritier de la couronne (1). Il prit le nom d'Henri IV.

Son règne s'étend donc du 1er août 1589 au 14 mai 1610, le jour où Ravaillac l'assassina, comme Jacques Clément avait assassiné son prédécesseur. Son règne se divise en

(1) Henri de Navarre avait alors trente-cinq ans. Il était né au château de Pau en 1553, d'Antoine de Bourbon, tué sous les murs de Rouen en 1562, et de Jeanne d'Albret, héritière des rois de Navarre. Sa mère l'avait élevé pour servir de chef au parti protestant. Appelé à la cour par Catherine de Médicis, il était à Paris quand éclata la Saint-Barthélemy. Il fut sauvé du massa-

Première partie du règne de Henri IV (1588-1593). Tentatives militaires.

trois parties. Dans la première, Henri IV essaya par tous les moyens que donnent la force, l'activité militaire, de conquérir son royaume, et n'aboutit en somme qu'à un échec complet. La France catholique lui résista victorieusement (1558-1593). Alors, éclairé sur les véritables intérêts de sa dynastie et de son royaume, il abjura le protestantisme et se réconcilia avec ses sujets.

Deuxième partie (1593-1598), rétablissement de l'autorité royale au prix de lourds sacrifices.

Dans la seconde, il s'appliqua à rétablir son autorité royale en chassant les Espagnols de France et en détruisant les oppositions qui l'empêchaient d'être en fait le roi de France. Il n'y parvint qu'en accordant à la noblesse, et surtout aux protestants, des privilèges nuisibles à l'unité de la monarchie (1593-1598). Cette période se termine donc à la paix de Vervins et à l'édit de Nantes.

Troisième partie (1598-1610), rétablissement de la prospérité publique.

Dans la troisième enfin, il travailla avec Sully à rendre à la France la paix, la richesse et la prospérité, mais aussi à supprimer ces grandes assemblées des états généraux qui avaient été au siècle précédent l'organe de la France et à établir autant que possible les bases de l'absolutisme.

La déclaration de Saint-Cloud éloigne du nouveau roi les catholiques et les protestants fervents.

2. Détresse du nouveau roi. — Déclaration de Saint-Cloud. — Sur le point d'expirer, Henri III avait obtenu des seigneurs qui l'entouraient le serment qu'ils reconnaîtraient son cousin de Bourbon. Il fut en effet proclamé roi au camp de Saint-Cloud. Mais aussitôt un grand nombre de serviteurs du feu roi le sommèrent de se faire catholique. « Quoi ! répondit-il, me mettre ainsi le poing sous la gorge, au seuil de mon avènement ! » Il refusa, mais il comprit la nécessité de calmer les scrupules des catholi-

cre par une abjuration simulée et fut obligé de rester à Paris jusqu'en 1576. Cette année-là il réussit à s'échapper et soutint la guerre contre le roi et contre la Ligue jusqu'à l'assassinat d'Henri de Guise. Ce fut la guerre des trois Henri, Henri III, Henri de Navarre, Henri de Guise. La maison de Bourbon descendait du sixième fils de saint Louis, Robert de Clermont, qui avait épousé l'héritière de la maison de Bourbon, et pris dès lors le nom de duc de Bourbon.

ques de son parti. Par la déclaration du 4 août 1589, il prit l'engagement de se faire instruire par un concile dans un délai de six mois, de n'entraver en rien l'exercice de la religion catholique, de maintenir toutefois aux calvinistes les concessions que leur avait faites Henri III lors de la paix de Bergerac (1). Cette déclaration conciliante mécontenta les protestants et les catholiques rigides qui se retirèrent : les catholiques avec Vitry et d'Epernon, les protestants avec La Trémoille. Dès lors l'armée royale ne compta plus que les modérés des deux partis, avec Givry, Crillon, Duplessis-Mornay, Rosny, en tout 22.000 hommes. Son chef leva aussitôt le siège de Paris et gagna la Normandie pour se tenir à portée des secours que lui promettait la reine d'Angleterre, Élisabeth.

L'armée de Henri IV, 22.000 hommes.

Quant à la Ligue, c'est-à-dire toutes les grandes villes et l'immense majorité de la population rurale, elle reconnut pour roi Charles X, c'est-à-dire le vieux cardinal de Bourbon, oncle d'Henri IV. Ce vieillard octogénaire n'était évidemment qu'un roi de parade, d'autant qu'il était aux mains de son neveu, mais la Ligue avait confirmé Mayenne dans les fonctions de lieutenant général du royaume.

La Ligue proclame Charles X, c'est-à-dire le vieux cardinal de Bourbon.

C'est dans ces conditions si défavorables que le roi entreprit de conquérir son royaume, avec 20.000 hommes de troupes, l'argent et les secours qui pourraient lui venir d'Angleterre. Il trouvait évidemment sa principale force dans les qualités de son caractère. Il se distinguait, en effet, non seulement par son intrépidité, mais surtout par cette bonne humeur, cette verve inépuisable et ce sens pratique, qui sont les qualités essentielles des Navarrais et des Gascons.

Force de caractère de Henri IV.

3. Victoires d'Arques et d'Ivry (1590). — Il inaugura la lutte contre la Ligue par deux victoires brillantes. Comme il s'était retiré vers Dieppe, Mayenne se mit à sa

Henri IV repousse l'armée de la Ligue à Arques (1589).

(1) Signée en 1577, et répétition de celle de Beaulieu ou de Monsieur, qui fut le point de départ de la Ligue.

poursuite avec une trentaine de mille hommes, promettant de l'amener pieds et poings liés ou de le jeter à la mer. Il l'atteignit à Arques. Pendant douze jours la petite troupe du roi se défendit contre toutes les attaques des ligueurs. Le 2 septembre 1589 eut lieu l'affaire la plus chaude. Les lansquenets allemands, faisant semblant de trahir Mayenne, étaient entrés dans le camp d'Henri IV; ils se tournèrent contre lui au milieu de l'action. La situation du Béarnais semblait désespérée. Il demandait à grands cris s'il ne trouverait pas 50 gentilshommes pour mourir avec le roi. Mais la lenteur des mouvements de Mayenne permit à Châtillon et à 500 vieux arquebusiers allemands de rétablir le combat. Les ligueurs perdirent 17.000 hommes, tués ou prisonniers.

Henri IV bat complètement Mayenne à Ivry (1590).

L'année suivante, Henri IV s'approcha hardiment de Paris. Mais les barricades élevées à la hâte et l'arrivée de Mayenne à marches forcées l'obligèrent à se retirer. Il alla assiéger Dreux avec 10.000 hommes. Mayenne, pour dégager la place, engagea une bataille dans les plaines d'Ivry, près de l'Eure : elle fut encore favorable au Béarnais. On parlait à Henri d'assurer sa retraite en cas de revers : « Point d'autre retraite, dit-il, que le champ de bataille. » Et s'adressant à ses soldats : « Mes compagnons, s'écria-t-il, Dieu est pour nous; voici ses ennemis et les nôtres; voici votre roi. A eux ! Si vous perdez vos cornettes, ralliez-vous à mon panache blanc; vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur et de la victoire ! » La bataille gagnée, il se souvint qu'il avait des sujets dans l'armée vaincue : « Quartier aux Français, s'écria-t-il; main basse sur les étrangers ! » (mars 1590).

Henri IV espère que la prise de Paris sera le fruit de ses victoires.

4. Siège de Paris (mai-août 1590). — Henri IV comprit que les journées d'Arques et d'Ivry ne seraient que de stériles victoires si elles ne lui valaient pas la prise de Paris, le foyer de la Ligue. Il se dirigea donc aussitôt sur la capitale dont il emporta immédiatement les faubourgs

afin de commencer un siège rigoureux. Mais les habitants, sous la direction du duc de Nemours, frère de Mayenne, étaient résolus à se défendre avec la dernière énergie. Les prédicateurs populaires, les curés de Saint-Benoît, de Saint-Roch et de Saint-Gervais, Boucher, Rose et Guincêtre, les congrégations religieuses et surtout les jésuites, les théologiens de la Sorbonne, le légat de Sixte-Quint, Cajetan, l'ambassadeur de Philippe II, le marquis de Mendoza, excitaient leur courage. Dès le début du siège, la population se rendit en procession et en armes au tombeau de sainte Geneviève, la protectrice de la cité, et l'on vit, dans cette procession militaire, image, disait-on, de l'Eglise militante, des soldats, des hommes du peuple, des moines, qui portaient à la fois des armes de guerre et des insignes religieux, des arquebuses et des bannières, des épées et des crucifix. Henri ne se flatta point d'emporter d'assaut la ville, mais il comptait sur la famine. On a dit que, par pitié pour les assiégés, il leur fit jeter des vivres par son armée. La vérité, c'est qu'il fut obligé de laisser ses soldats vendre quelques provisions aux Parisiens, car il ne payait jamais ses troupes et ne pouvait leur interdire ces bénéfices. D'ailleurs les provisions furent si rares qu'au milieu de juin les vivres firent presque complètement défaut. Les religieux s'arrangèrent encore pour nourrir la ville pendant quinze jours. Au mois de juillet on mangea du pain de « Mme de Montpensier » fait avec les ossements des morts. Enfin, la ville allait céder, lorsque Alexandre Farnèse, envoyé des Pays-Bas par Philippe II, arriva à Meaux avec une armée recrutée de longue date et éprouvée par la guerre. Le duc de Parme l'emporta dans les combats de Lagny et de Corbeil, et lança sur la Marne et sur la Seine une flottille de bateaux qui ravitailla Paris. Henri IV dut s'éloigner et une garnison de 8.000 Espagnols fut acceptée par les Parisiens. A la même époque, des troupes espagnoles furent admises en Bretagne, en Languedoc, en

Début du siège en mai.

Les prédicateurs populaires.

Les ordres religieux.

Le légat.

La procession armée.

La famine en juin et en juillet.

Alexandre Farnèse délivre Paris (août 1590).

Provence où elles aidèrent le duc de Savoie à se rendre maître du pays.

La courageuse résistance des Parisiens avaient fait perdre à Henri IV le fruit de deux années de victoires.

Henri IV occupe Chartres et assiège Rouen.

5. Siège de Rouen (1592). — Renforcé par quelques secours venus d'Angleterre, de Hollande et d'Allemagne, Henri IV enleva Chartres, ville ouverte, mais importante pour ses marchés de grains, puis il vint assiéger Rouen, que défendait Villars-Brancas. L'issue de ce siège fut la même qu'à Paris. Henri IV vit une seconde fois tous ses efforts perdus par l'arrivée du duc de Parme. Au combat d'Aumale, il risqua sa vie « comme un simple carabin » (carabinier); à Yvetot, à Caudebec, dans une foule d'escarmouches, il déploya une valeur héroïque, pour donner l'exemple à la noblesse, rien n'y fit : il dut renoncer à l'espoir de prendre Rouen. Son adversaire, Alexandre Farnèse, blessé à Caudebec, dut se retirer dans les Pays-Bas où il mourut (1592).

Alexandre Farnèse délivre Rouen (1592).

Inutilité des efforts de Henri IV, de 1589 à 1592.

Quatre ans après son avènement, Henri IV n'était pas plus maître de son royaume qu'au lendemain de la mort de Henri III. C'est alors qu'il renonça à vaincre par les armes la résistance de la France et qu'il songea à se faire instruire dans la religion catholique. Il annonça officiellement sa volonté de se convertir, le 15 mai 1593.

Dissensions de la Ligue.

6. Dissensions de la Ligue. Les Etats généraux de 1593. — D'ailleurs si la cause d'Henri IV était bien compromise, les affaires de la Ligue n'étaient point prospères, à cause de ses dissensions.

Deux partis s'étaient formés au sein de la Ligue : celui des rigides ou irréconciliables et celui des modérés. Les premiers, soutenus par les Seize, étaient décidés à ne jamais reconnaître Henri de Navarre, même s'il abjurait, et à accepter plutôt une royauté espagnole dans la personne de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, fille de Philippe II, petite-fille de Henri II par sa mère. Les seconds, opposés

aux prétentions espagnoles, étaient prêts à admettre le roi de Navarre, mais sous la réserve qu'il se ferait catholique.

Excès des Ligueurs.

En l'absence de Mayenne, les Seize, dominés par quelques terroristes, proscrivirent un grand nombre de leurs adversaires, firent pendre le président Brisson et deux conseillers au parlement, Larcher et Tardif. Mayenne prit sa revanche en condamnant au même supplice quatre des Seize et en forçant Bussy-Leclerc à lui livrer la Bastille. Mais ces excès engendrèrent bientôt une lassitude générale.

Dissolution du conseil des Seize.

Le roi de la Ligue, Charles X, étant mort en 1591, Mayenne, en sa qualité de lieutenant général du royaume, fut sommé par les modérés, les politiques, les bourgeois paisibles, de convoquer les états généraux pour remédier à la misère commune.

Etat généraux de Paris (janvier 1593).

L'assemblée, formée de cent trente députés, se réunit en effet au Louvre le 26 janvier 1593. C'était une représentation nationale aussi complète que le permettaient les circonstances. Aussi se montra-t-elle pleine de dignité et de patriotisme et contribua avec la Ligue à sauver en France la religion et la nationalité.

Conférences de Suresnes.

D'une part, en effet, douze de ses représentants se rendirent aux conférences de Suresnes et déclarèrent aux partisans du roi de Navarre que les Etats ne reconnaîtraient jamais leur maître, tant qu'il demeurerait hérétique. Ils refusèrent même de l'inviter officiellement à se convertir, comme chose inconvenante et déjà inutilement tentée.

Prétentions de l'ambassadeur espagnol.

D'autre part, les députés repoussèrent les prétentions de l'ambassadeur d'Espagne, le duc de Féria. Celui-ci, au nom de Philippe II, son maître, revendiqua le trône pour l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, petite-fille de Henri II par sa mère, Elisabeth de France. Sur les protestations des ligueurs patriotes, Rose, évêque de Senlis, en tête, Féria proposa de donner à l'infante un époux qui régnerait conjointement avec elle, mais qui serait choisi par le roi d'Espagne. Il désigna d'abord l'archiduc Ernest d'Autriche,

puis, pour donner satisfaction au sentiment national, un prince français et particulièrement le jeune duc de Guise. Déjà un certain nombre de députés inclinaient vers ce dernier parti, lorsque le parlement, excité par ses membres les plus influents, Molé, du Vair, Michel de Marillac, Pithou et Fèvre, intervint pour rappeler les Etats au respect de la loi salique et autres lois fondamentales du royaume. Les députés votèrent alors une motion pour exclure à jamais les femmes et les étrangers de la couronne de France (juin 1593).

La loi salique.

La satire Ménippée.

Un pamphlet célèbre, la *Satire Ménippée* (1) œuvre de six bourgeois de Paris, vint encore déconsidérer les principaux meneurs du parti catholique. Il versait le ridicule sur leurs intrigues et leurs ambitions, mais trouvait aussi de fortes et éloquentes paroles pour rallier les Parisiens et les Français autour du roi légitime.

Henri IV annonce l'intention de se convertir.

C'était précisément l'époque ou Henri IV annonçait son intention de se convertir (17 mai 1593).

7. Conversion de Henri IV. — Plusieurs prélats qui avaient toujours appartenu au parti des politiques, le cardinal du Perron, l'évêque de Chartres, Nicolas de Thou et l'archevêque de Bourges, Renaut de Beaune, facilitèrent le retour du roi au catholicisme. Il fut convenu entre eux, et Sully et Duplessis-Mornay qu'on ouvrirait à Mantes des conférences théologiques sur la question de savoir si le roi pouvait et devait faire son salut dans la religion catholique. Henri IV prit une part active aux discussions qui portèrent sur les principaux points du dogme et de la discipline catholique et bientôt se déclara suffisamment instruit. Le 25 juillet 1593, il alla frapper à la porte de la cathé-

Les conférences de Mantes (1593).

(1) Du nom de Menippe, le célèbre philosophe cynique. Cette satire est l'œuvre collective du chapelain Leroy, des poètes Passerat, Durand, du jurisconsulte Pithou et de quelques autres royalistes, le chanoine Gillot, etc. Il ne faudrait pas exagérer l'influence qu'elle put avoir sur les contemporains.

drale de Saint-Denis. « Qui êtes-vous ? lui demanda l'archevêque de Bourges. — Je suis le roi. — Que demandez-vous ? — Je demande à être reçu au giron de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. — Le voulez-vous sincèrement ? — Oui, je le veux et le désire. » L'archevêque reçut solennellement l'abjuration du roi. Il lui donna ensuite une absolution, illégale il est vrai, puisque l'excommunication avait été nommément portée par le pape, mais qui suffit à entraîner l'opinion publique en sa faveur. Au mois de février suivant, Henri reçut l'onction royale à Chartres, à défaut de Reims ou il n'était pas encore le maître.

Henri IV se déclare convaincu et abjure le protestantisme à à Saint-Denis (juillet 1593).

8. — Henri IV recouvre Paris et les provinces sur les seigneurs (1593-1598). — La conversion du roi lui ouvrit les portes de Meaux, Pontoise, Orléans, Bourges, Lyon, enfin celles de Paris (1). Le gouverneur, Cossé-Brissac, reçut 200.000 livres et le bâton de maréchal, et introduisit le monarque dans sa capitale, pendant la nuit

Conséquences de l'abjuration du roi : soumission des villes et surtout de Paris.

(1) Quant à la sincérité de Henri IV, elle a été diversement appréciée. Les uns refusent d'y croire et ne voient dans cette abjuration qu'un calcul politique. Ils fondent leur opinion sur quelques propos tenus par le roi et certaines restrictions qu'il aurait faites avant ou après le « saut périlleux ». D'autres pensent, au contraire, que le calvinisme ne pouvait exister dans l'esprit du roi à l'état de conviction profonde. Henri avait pratiqué autrefois le catholicisme et y était demeuré fidèle jusqu'à l'âge de treize ans. Il avait abjuré une fois l'hérésie ou, du moins, il l'avait dissimulée pendant quatre ans. Il était en relations fréquentes avec des prélats catholiques. Près de lui se tenait son lecteur du Perron, « esprit monstrueux en savoir », dit le protestant d'Aubigné, et qui venait, à Mantes même, réfuter coup sur coup quatorze ministres Quant au mot : « Paris vaut bien une messe », il n'est pas de Henri IV. C'est le résumé concis d'un conseil qu'il reçut de Sully : « Une catholicité bien prise et bien reçue à propos serait d'une grande utilité. »

Quoi qu'il en soit, un fait demeuré notoire à la cour de France (Bossuet, troisième avertissement aux protestants) pourrait servir à concilier dans une certaine mesure, les deux opinions. Le débat, entre catholiques et protestants, portait sur la question du salut éternel. Les ministres calvinistes convinrent qu'on pouvait se sau-

du 22 mars. Les Espagnols quittèrent la ville. Henri les salua d'un balcon du Louvre : « Bon voyage, messieurs, leur dit-il, mes compliments à votre maître, mais n'y revenez plus ! »

Henri IV achète la soumission des gouverneurs.

Cependant la plupart des provinces et des villes étaient entre les mains des seigneurs ligueurs ou royalistes, qui avaient pris l'habitude d'une indépendance à peu près complète, traitant avec l'étranger, levant des impôts et recrutant des troupes pour leur propre compte. Henri IV, habilement, prodigue acheta leur soumission. A l'exemple de Brissac, Vitry céda Meaux, moyennant 169.000 livres et la promesse d'une charge de capitaine des gardes. Villars-Brancas rendit les places de Normandie pour environ 4 millions, plus la charge d'amiral de France. D'Elbeuf reçut un million pour le Poitou. Mayenne, 3 millions et demi pour la Bourgogne, Guise, près de 4 millions pour la Champagne ; Mercœur, qui se soumit le dernier, après la guerre d'Espagne, plus de 4 millions pour la Bretagne. Au total 32 millions qui en feraient 118 environ de notre monnaie.

Aussi le roi répondait-il justement à ceux qui le félicitaient d'avoir conquis son royaume : « Dites plutôt que je l'ai bien payé. »

Plusieurs villes : Laon, Amiens, Beauvais ne se rendirent que plus tard (1594). Marseille prolongea même sa résistance jusqu'à 1595.

9. Henri IV complète la conquête de son royaume par une guerre contre l'Espagne et une autre con-

ver dans l'Église catholique, mais les théologiens catholiques refusèrent de donner la même assurance en ce qui concerne l'Eglise réformée. Henri IV n'en demanda pas davantage. Il crut que le plus sûr, pour son salut et pour sa couronne, était d'entrer dans le catholicisme. Ce raisonnement réflexe n'impliquait pas encore chez lui la conviction de la vérité intrésèque de la religion catholique, mais il était un acheminement à la foi, qui vint plus tard, ainsi que Henri IV l'a déclaré lui-même.

tre le duc de Savoie. — Après avoir rétabli son autorité sur toutes les provinces françaises, Henri IV dut songer à défendre contre les étrangers l'intégrité du territoire français. Philippe II voulait profiter de nos discordes intestines pour annexer aux Pays-Bas la Picardie, Calais, les provinces du nord de la France, et le duc de Savoie convoitait le Dauphiné et songeait à étendre ses états jusqu'au Rhône. Henri IV attaqua d'abord les Espagnols. La guerre déclarée en 1596 fut courte, car les ressources faisaient défaut aux deux adversaires. Elle eut pour principaux théâtres la Bourgogne et la Picardie.

Henri IV entreprend de chasser les Espagnols hors des frontieres de la France.

Une armée espagnole, sous la conduite de Velasco, gouverneur de Milan, sortit de la Franche-Comté et envahit la Bourgogne. Henri IV l'attaqua à Fontaine-Française. Il n'avait qu'une poignée de braves : « Mes amis, leur dit-il, faites comme vous m'allez voir faire. » Et renouvelant ses prodiges de valeur, il enfonça encore l'ennemi (1595).

Bataille de Fontaine-Française.

Le duc de Mayenne, gouverneur de Bourgogne, abandonna les Espagnols en échange de gros avantages.

Mayenne.

Au nord, le comte de Fuentès battit les ducs de Bouillon, de Nevers et de Villars. Les Espagnols s'emparèrent de Calais, Ham, Guise, Ardres. Amiens, mal gardé par ses bourgeois, tomba aussi au pouvoir des ennemis. A cette nouvelle, Henri IV assembla les notables à Rouen et en obtint des subsides. Il s'allia aux ennemis de l'Espagne, à l'Angleterre et aux Provinces-Unies révoltées. Puis il endossa de nouveau la cuirasse. « C'est assez de faire le roi de France, dit-il, il est temps de redevenir le roi de Navarre. » Il parut devant Amiens et la reprit, malgré l'énergique résistance de Porto-Carrero (1597).

Reprise d'Amiens

Découragé par les revers de ses alliés, Mercœur, qui résistait toujours en Bretagne, suivit l'exemple de Mayenne et traita avec le roi.

Mercœur.

La paix fut signée à Vervins. Philippe II renonça à ses conquêtes et à ses prétentions à la couronne de France. Les

La paix de Vervins maintient les conditions de Cateau-Cambrésis.

choses furent remises en l'état de la paix de Cateau-Cambrésis en 1559.

10. Traité de Lyon. — Acquisition de la Bresse et du Bugey. — Trois ans après le traité de Vervins, Henri IV envahit, avec une armée, les Etats du duc de Savoie, Charles-Emmanuel, qui avait tenté, à la faveur des troubles de la Ligue, de mettre la main sur le Dauphiné et qui s'était emparé du marquisat de Saluces, en Piémont. Les opérations, parfaitement conduites, firent tomber au pouvoir du roi, Chambéry, Montmélian, etc. Le duc de Savoie n'obtint la paix qu'en cédant à la France, pour prix du marquisat de Saluces, la Bresse, le Bugey, le Valromey, le pays de Gex. Désormais Lyon était protégé du côté de l'Italie et de la Suisse, et la Savoie, où régnait un prince dévoué à l'Espagne, était séparée de la Franche-Comté, province encore espagnole (traité de Lyon).

Henri IV attaque le duc de Savoie.

Prise de Chambéry.

Traité de Lyon. Annexion de la Bresse (1601).

11. Réconciliation d'Henri IV avec le Saint-Siège. — Il ne restait plus à Henri IV pour obtenir l'obéissance et le respect de tous ses sujets qu'à aplanir toutes les difficultés qui pouvaient subsister entre lui et les catholiques rigides et ses anciens coreligionnaires, les protestants. Il songea d'abord à gagner tous les catholiques qui hésitaient encore à lui prêter serment de fidélité parce qu'il n'avait pas été formellement absous par le pape. Henri IV, en effet, avait été excommunié par Sixte-Quint (1583), pour être retombé dans le calvinisme. Les premières tentatives faites à Rome pour obtenir la levée de cette sentence avaient échoué. Les ambassadeurs du roi, les cardinaux d'Ossat et du Perron, finirent par fléchir le pape Clément VIII et obtinrent la levée de toutes les censures.

Henri IV cherche à se réconcilier avec tous ses sujets.

Il a besoin de l'absolution du pape pour obtenir la fidélité des catholiques rigides.

12. L'édit de Nantes (1598). — De leur côté, les protestants étaient inquiets et mécontents depuis l'abjuration du roi. Celui-ci avait été leur chef pendant vingt ans. « Ils l'avaient transporté du Midi au delà de la Loire sur leurs épaules. » Ils l'accusaient de trahison. Pour les rassurer, et,

Il règle la situation des protestants par l'édit de Nantes (1598).

en même temps, pour les mettre en état de se défendre eux-mêmes, si la royauté se trouvait impuissante à les protéger, Henri IV promulgua en leur faveur l'édit de Nantes. Cet acte fut le résultat des négociations ouvertes entre de Thou, Schomberg, Jeannin, au nom du roi, et Duplessis-Mornay, Lamothe, Chamier, au nom des églises de l'ouest.

Liberté du culte.

Les protestants obtenaient : 1° le libre exercice de leur culte dans les châteaux des seigneurs haut-justiciers, au nombre de 3.500; — dans deux localités par bailliage ou sénéchaussée ; — dans les villes et les villages où l'exercice du culte s'était établi avant l'année 1597 : les ministres devaient être entretenus aux frais de l'Etat ; — 2° la jouissance des droits civils et politiques, avec l'accès aux emplois publics, au même titre que les catholiques ; — 3° le privilège, à titre de garantie, d'avoir, dans chaque parlement, une chambre spéciale dite chambre de l'édit, composé de l'aveu des protestants, pour juger des procès où les protestants seraient parties, — de tenir deux espèces d'assemblées, les unes pour la religion, telles que consistoires ou synodes, les autres pour leurs intérêts politiques, avec le droit de s'imposer des taxes pour les besoins du parti, — de conserver pour huit ans, comme places de sûreté, toutes les villes qui étaient en leur possession, environ cent cinquante. Le roi paierait la solde des garnisons, l'entretien des fortifications, et s'engagerait à n'y nommer que des gouverneurs calvinistes.

Droits civils et politiques.

Chambre de l'édit et places de sûreté.

Il y a donc deux parties dans l'édit de Nantes, deux séries de clauses, les clauses religieuses et les clauses politiques. Les premières, celles qui garantissent aux protestants le libre exercice du culte, l'égalité absolue des droits, constituaient la tolérance religieuse, telles que la concevaient les politiques de l'école de Michel de l'Hôpital et telle qu'on la conçoit aujourd'hui. Il n'est pas étonnant qu'une nation aussi profondément catholique que l'était la France au lendemain de la Ligue ait vu avec chagrin une minorité d'hérétiques admise aux mêmes droits que la majo-

Les clauses religieuses de l'Edit de Nantes établissent en somme la tolérance.

Protestations du public contre ces clauses.

rité, qui seule, à ses yeux, possédait la vraie foi. Elle devait d'autant plus le regretter que les états protestants n'accordaient nulle part le même sort à leurs sujets catholiques. Le pape Clément VIII et la Sorbonne, d'accord avec le sentiment national, condamnèrent donc cette partie de l'édit.

Les clauses politiques permettent aux protestants de former une république au sein de l'Etat.

Quant aux autres clauses, elles eurent pour résultat de créer en France un parti politique indépendant. Les communautés calvinistes constituaient ainsi une sorte de république indépendante, et suivant l'expression de Richelieu « un Etat dans l'Etat ». Un tel privilège incompatible avec l'unité nationale et le bon ordre public devenait un grand danger pour la monarchie. Heureusement que Richelieu le fit disparaître au siècle suivant.

Malgré ses efforts, Henri IV ne parvient pas à calmer les intrigues ou la haine des fanatiques.

13. Répression des conspirations. — Les satisfactions que Henri IV donna aux catholiques et aux protestants de ses Etats ne suffirent pas à rétablir la pacification intérieure. Le roi eut encore à déjouer une série de complots ou d'intrigues que les passions mal éteintes ou l'ambition de quelques seigneurs provoquèrent contre lui.

Barrière et Jean Chatel (1594).

Déjà, en 1593, un batelier de la Seine, nommé Barrière, avait voulu le tuer. En 1594, Jean Chatel blessa le roi à la bouche. Sous prétexte que l'assassin était un ancien élève du collège de Clermont, à Paris, les jésuites furent bannis par le parlement, et l'un d'eux, le père Guignard, pendu pour un libelle, d'ailleurs sans connexité avec l'attentat. Henri IV rappela les membres de la compagnie dix ans plus tard.

Le complot de Biron (1604).

Mais la plus célèbre des conspirations fut celle de Gontaut-Biron que le roi avait fait duc, maréchal, gouverneur de Bourgogne. Biron ne trouvait pas son ambition satisfaite. Se trompant d'époque, il crut pouvoir recommencer le connétable de Bourbon ou les gouverneurs de la Ligue. Il s'allia à l'Espagne et au duc de Savoie pour démembrer le royaume et rétablir l'influence féodale des grands. Un traité passé avec les ennemis de la France devait lui assurer, avec

la main d'une fille du duc de Savoie, la souveraineté de la Bourgogne et de la Franche-Comté. Mandé à la cour, lorsque le complot fut découvert, Biron, auquel le roi avait déjà sauvé la vie à Fontaine-Française, reçut un généreux pardon. Mais il reprit ses menées secrètes : il voulait convertir le royaume en un Etat électif, comme l'empire d'Allemagne, où les pairs de France auraient été les électeurs. Henri IV, pour lui pardonner une seconde fois, ne lui demandait qu'un aveu spontané de son crime. Sur son refus, le roi le laissa emprisonner à la Bastille, puis juger par le parlement et exécuter (1602).

Autour du roi lui-même se nouaient de dangereuses intrigues de cour. En 1601, Henri IV avait épousé Marie de Médicis, au grand déplaisir de Gabrielle d'Estrées, créée duchesse de Beaufort et qui eût voulu devenir reine de France. Une autre favorite, Henriette d'Entragues, créée marquise de Verneuil, forma, avec son père, son frère, le comte d'Auvergne, et le duc de Bouillon, le projet d'appeler les Espagnols. Le parlement fut saisi de l'affaire. D'Entragues et d'Auvergne furent condamnés à mort. Henri IV commua leur peine en une détention perpétuelle (1604). Le duc de Bouillon s'enfuit en Espagne, puis s'humilia et recouvra, avec Sedan, la moitié de ses Etats (1605).

Les d'Entragues et le duc de Bouillon (1604).

Enfin, pour effrayer les conspirateurs, le roi institua des tribunaux exceptionnels, appelés « Grands-Jours » du Limousin, et ordonna quelques exécutions capitales.

Les Grands-Jours.

14. Dernière partie de l'œuvre d'Henri IV. Rétablissement de la prospérité publique. — Après la paix de Vervins (1598) Henri IV abandonna la vie des camps pour se faire législateur et administrateur. La France était alors dans la situation la plus lamentable. Une foule de villes étaient dépeuplées ; les campagnes étaient ruinées. Les paysans n'osaient plus labourer ni semer et mouraient de faim. Il n'y avait presque plus d'industrie ni de commerce. En 1594, les habitants des campagnes s'étaient soulevés

Etat lamentable de la France.

Révolte de croquants (1594).

dans le Limousin, le Périgord, la Saintonge, la Guyenne, la Marche. Ils étaient 50.000 en armes, sous le nom de croquants. Le roi, qui d'abord avait dit que lui aussi « se fût fait volontiers croquant », dut prendre des mesures pour les disperser. Il y réussit en employant surtout les moyens de douceur et les promesses de dégrèvement.

15. Auxiliaires de Henri IV. Sully. — Pour tirer la France de l'abaissement où elle était tombée, Henri IV s'entoura d'auxiliaires d'un rare mérite. Il avait comme négociateurs : les cardinaux d'Ossat, du Perron, qui avaient obtenu du pape son absolution, le cardinal de Joyeuse, qui continuait à être l'intermédiaire entre la cour de Rome et la France, le président Jeannin, qui fit négocier la trêve de 1609 entre les Pays-Bas et l'Espagne, — comme magistrats : Sillery, Villeroi, Bellièvre, de Thou, — comme administrateurs : Duplessis-Mornay, Laffemas, Olivier de Serres, et particulièrement Maximilien de Béthune, baron de Rosny, créé duc de Sully en 1606.

Rosny, duc de Sully, surintendant en 1599.

Né, en 1560, au château de Rosny, non loin de Mantes, Sully s'attacha, dès l'âge de 12 ans, à la fortune du Béarnais et suivit son maître sur tous les champs de bataille. Il y fit toujours preuve d'une très grande bravoure. Mais il n'était pas seulement un intrépide soldat et un bon capitaine, il s'entendait encore admirablement à administrer ses terres, à gouverner sa fortune, à augmenter ses revenus. Il devint l'homme de confiance de Henri IV et comme son ministre universel. Conseiller des finances en 1596. surintendant en titre en 1599, puis, surintendant des bâtiments et fortifications, grand voyer, grand maître de l'artillerie, Sully a touché à toutes les parties de l'Etat, agriculture, industrie, commerce, travaux publics, armée, marine, guerre, diplomatie.

Sully, ministre universel.

Mais si Henri IV écoutait volontiers Sully, il ne se rendait pas toujours aux raisons de son ami. Le roi avait des vues plus hautes que le ministre. Sully était un grand soldat et

un grand agriculteur. Henri IV considérait justement l'industrie comme une des sources de la richesse publique. Il prit la tâche de la développer et trouva, pour comprendre ses projets, deux auxiliaires déterminés dans la personne d'Olivier de Serres et de Barthélemy Laffemas.

15. Réformes financières. L'assemblée des notables. La Paulette. — En 1596, la situation du trésor était déplorable. Depuis François Ier le plus grand désordre s'était introduit dans les finances, et les guerres civiles n'avaient fait que l'aggraver. Une bonne partie du domaine du roi avait été aliénée ; le revenu des impôts directs et indirects était presque nul ; il n'y avait pas de budget, c'est-à-dire de tableau exact des recettes et des dépenses. « On vivait au hasard, au jour le jour, mêlant et embrouillant les comptes, de telle sorte qu'il était impossible de s'y reconnaître, et que les malhonnêtes gens, sans rien craindre, pêchaient en eau trouble. Chaque année les dépenses dépassaient les recettes et le roi s'endettait de plus en plus » (Lavisse).

Etat déplorable du trésor.

Pour remédier à cet état de choses, il eût semblé naturel que Henri IV prît l'avis des Etats généraux. Mais le roi redoutait leur intervention aussi bien dans le règlement des finances que dans toute autre réforme. On ne revit plus sous son règne ces grandes assemblées qui avaient fait entendre à Orléans, à Blois, à Paris les conseils les plus patriotiques qui avaient failli former à la fin du siècle une représentation nationale permanente. Henri IV craignait leur indépendance. Il réunit à leur place une assemblée de notables qui se tint à Rouen le 4 novembre 1596. Le clergé y eut neuf représentants, la noblesse dix-neuf et le tiers état cinquante-deux. « Je vous ai fait assembler, leur dit Henri IV à la séance d'ouverture, pour recevoir vos conseils, pour les croire, pour les suivre, bref, pour me mettre en tutelle entre vos mains, envie qui ne prend guère aux rois, aux barbes grises et aux victorieux. Mais la violente amour que je porte à mes sujets me fait trouver tout aisé et honora-

Le roi renonce à la consultation des Etats généraux.

Il consulte les notables, mais les notables échouent dans leur projet de réforme (1596).

ble ». Les notables faillirent le prendre au mot. Ils créèrent la pancarte ou impôt du sou par livre, droit d'entrée sur toutes les marchandises, pour trois ans, demandant à être de nouveau convoqués à l'expiration de ce délai. En outre, pour régler l'emploi de cet argent, ils voulurent nommer un conseil de raison ou de comptabilité. D'après l'avis de Sully, Henri IV souffrit cet empiètement sur les droits de la couronne. Mais les membres du conseil de raison n'entendaient rien aux affaires : ils ne purent ni percevoir les impôts qu'ils avaient votés, ni payer les dépenses dont ils s'étaient chargés. Au bout de trois mois, ils vinrent supplier le roi de reprendre la direction de ses finances. Henri IV confia alors à Sully la gestion de ses revenus. Sully innova peu en matière d'administration financière, mais il rétablit l'ordre et la régularité, en réprimant les abus et en diminuant les dépenses.

Economie de Sully.

Ainsi, grâce à lui, la dette publique qui était de 345 millions (1.300 aujourd'hui) en 1597, fut réduite en 1610 à 240 millions. Malgré cette réduction, Sully avait fourni l'argent nécessaire à toutes sortes de dépenses utiles, empli nos arsenaux, et amassé vingt millions d'économies dans les caves de la Bastille, chose inconnue aux Valois !

Son trésor de la Bastille.

Malheureusement, pour créer à l'Etat une nouvelle source de revenus, Sully consentit à confirmer d'une manière définitive l'abus de la vénalité des charges. Il est vrai que depuis François Ier il était d'usage de vendre les offices de justice. Les acheteurs devenaient donc propriétaires de leur charge, et pouvaient la revendre, avec cette restriction toutefois que l'office revenait au roi si le titulaire mourait dans les quarante jours qui suivaient le marché, ou bien sans avoir conclu de marché. Sully supprima cette restriction. Désormais moyennant un droit annuel, équivalent au vingtième environ du revenu de la charge, les détenteurs purent les transmettre en toute propriété à leurs enfants (1604). Le droit annuel fut surnommé la Paulette, du nom du trai-

Il autorise la vénalité des charges moyennant un droit annuel appelé la Paulette.

tant Paulet qui l'avait signalé à Sully, et qui en fut le premier fermier.

16. L'armée. — Henri II avait créé les quatre premiers régiments d'infanterie, Henri IV en eut douze, qu'il fit commander par des « maistres de camp ». Toutefois la cavalerie continua d'être l'armée noble, la plus nombreuse et la plus considérée. Sully, grand maître de l'artillerie, réunit 400 canons et fit construire de nouvelles places, Lyon, Grenoble, Antibes, la Fère-sur-Oise, etc. Henri IV eut la première idée d'un hôpital général, qui pourrait servir d'asile aux « invalides » de l'armée. Il fonda en leur faveur, rue de Lourcine, une maison de charité, qui d'ailleurs ne lui survécut pas. Enfin il songea à pourvoir au recrutement des officiers par « la création de deux espèces d'écoles militaires, l'une à la Flèche, pour les jeunes nobles, l'autre à Paris, à sa cour, sous ses yeux, pour les jeunes nobles ou bourgeois ». Ce fut l'académie de la rue Vieille-du-Temple.

Augmentation du nombre des régiments.

Nouvelles places fortes.

L'hôpital de Lourcine.

L'académie militaire.

17. L'agriculture. — Les revenus de l'Etat dépendant de la richesse des sujets, le gouvernement de Henri IV donna tous ses soins au développement de l'agriculture, du commerce, de l'industrie.

Pour Sully, la source principale de la prospérité publique était l'agriculture. « Labourage et pâturage, disait-il, sont les deux mamelles qui alimentent la France, les vraies mines et trésors du Pérou ». L'agriculture fut protégée contre la rigueur des créanciers : une ordonnance de 1595 leur interdit la saisie des meubles et charrues ; — contre les violences des soldats (ordonnance de 1598) (1) ; — contre la rapacité

Mesures protectrices.

(1) Ayant appris en 1610 que des compagnies avaient dévalisé des paysans en Champagne, Henri IV fit appeler les capitaines qui étaient encore à Paris : « Partez en diligence, leur dit-il, donnez-y ordre, vous m'en répondrez. Quoi ! si l'on ruine mon peuple, qui me nourrira ? Qui soutiendra les charges de l'Etat ? Qui paiera vos pensions, Messieurs ? Vive Dieu ! s'en prendre à mon peuple, c'est s'en prendre à moi ! »

du fisc : un édit de 1600 remit au peuple l'arriéré des tailles; — contre la routine : une direction fut donnée à l'agriculture par un protégé de Henri IV, Olivier de Serres, seigneur de Pradel, en Languedoc, qui consigna les résultats de son expérience dans son *Théâtre de l'agriculture* et son *Ménage des champs ;* enfin contre les préjugés du temps : pour assurer aux produits de la terre un débouché facile, Henri IV autorisa, pendant la plus grande partie de son règne, la libre circulation des blés et leur sortie du royaume. Le paysan, qui vendait à un plus haut prix, eut de l'argent pour améliorer ses procédés de culture, payer exactement ses impôts, se procurer une nourriture facile et abondante. Dès 1600, le roi disait : « Si Dieu me donne encore la vie, je ferai qu'il n'y aura pas de laboureur en mon royaume qui n'ait moyen d'avoir le dimanche la poule au pot. »

Ouvrages d'Olivier de Serres.

17. Les routes ; les canaux. — Sully se fit, dans l'intérêt de l'agriculture et du commerce, le grand voyer de France. Il ordonna de tracer un grand nombre de routes qu'il jalonnait d'ormes, pour les orner et les ombrager, et que les paysans appelaient des « Rosnis ». Il rebâtit les ponts détruits. Surtout il donna ses soins à l'établissement de canaux à écluses pour faire communiquer les fleuves français entre eux et créer un système de navigation à l'intérieur. C'est ainsi « qu'il fit commencer, par l'ingénieur Hugues Crosnier, notre premier canal, celui de Briare, qui mit en communication la Loire avec la Seine, et qui servit de modèle à l'Europe entière. En outre, le canal de Bourgogne fut entrepris. Les études pour le canal entre Saône et Loire par l'étang de Longpendu, furent poussées si loin qu'elles ont servi plus tard à établir le canal du Centre. Les ingénieurs Crappone et Renaut projetèrent une grande voie fluviale qui irait de Bordeaux à Narbonne, et qui est notre canal du Midi, etc. »

Les « Rosnis ».

Le canal de Briare.

Projets de canaux.

18. Commerce et colonies. — La sûreté et la facilité des communications par terre et par eau ranimèrent le

commerce languissant. Les produits agricoles de notre pays, principalement le blé et le vin, purent circuler librement à travers le royaume et passer même à l'étranger.

Traités de commerce.

Henri IV encouragea aussi le commerce extérieur. Des traités de commerce furent conclus : avec le sultan Achmet Ier, pour obtenir le renouvellement des capitulations favorables aux Français en Orient, et, pour toutes les nations chrétiennes le droit de trafiquer librement dans le Levant, sous la bannière et protection de la France et sous les ordres des consuls français (1) ; — avec Jacques Ier, roi d'Angleterre, à l'effet de stipuler la liberté et l'égalité pour le commerce des Français et des Anglais dans les deux pays ; — avec l'Espagne, la Suisse, les Etats allemands, le Maroc. « On ne voyait en France, dit un contemporain, que pistoles, doubles ducatons, ducats d'Espagne, jacobus, angelots et nobles d'Angleterre, sequins de Pologne, ducats d'Allemagne, dont les coffres du roi s'emplissaient et les bourses des particuliers étaient garnies. »

Chambre de commerce.

En 1601, Henri IV créa une commission ou Chambre supérieure de commerce, qui proposa beaucoup de mesures utiles, comme l'établissement des canaux, la réforme des corporations industrielles, la création des haras pour l'amélioration de nos races chevalines, etc.

Compagnie des Indes.

Trois ans plus tard, le roi encouragea la fondation d'une compagnie des Indes capable de rivaliser avec celles qui se formaient en Angleterre et en Hollande (1604). Mais cette compagnie n'usa pas du monopole commercial qui lui était accordé, estimant sans doute que les capitaux n'étaient pas encore assez abondants en France ou que la marine royale n'était pas assez forte pour la protéger contre les pirateries et les violences de ses concurrents portugais, anglais et hollandais.

Enfin le règne de Henri IV fut favorable à notre expan-

(1) En 1603, grâce à l'ambassade de Savary de Brèves.

Expansion coloniale.

sion coloniale. De courageux explorateurs continuèrent Amérique l'œuvre de Jacques Cartier et de Roberval. Pier du Guast, seigneur de Monts, fonda Port-Royal dans l'Acadie (1605) et Samuel Champlain la ville de Québec au Canada (1608) : ces colonies formèrent la « Nouvelle-France ». D'autre part, la Ravardière et Rasilly reconnurent la Guyane et essayèrent d'en faire une possession française.

19. Industrie.— Sully n'aimait pas l'industrie qui, selon lui, n'était propre qu'à encourager les dépenses et le luxe, affaiblir l'esprit militaire, ruiner les forces physiques de l'homme. Henri IV, au contraire, voulait doter la France d'industries nombreuses, qui lui permissent de se passer de l'étranger. Avec le concours d'Olivier de Serres, il prit à tâche de rendre prospère l'industrie de la soie, pour laquelle la France était jusque-là tributaire de l'Italie et de l'Espagne. Il compléta les essais de Louis XI et de Charles VIII relativement à la plantation des mûriers, dans la Touraine, le Dauphiné, le Languedoc, la Provence, et à la création de manufactures à Tours et à Lyon. C'est du règne de Henri IV que date vraiment l'industrie de la soie en France.

La soie.

En vertu des mêmes idées, le roi fonda ou encouragea des manufactures de draps d'or et d'argent à Paris, des fabriques de verre, de glaces de Venise, d'étoffes lisses de Flandre, de toiles de Hollande, de tapis du Levant, etc.

20. Travaux d'embellissement.— Henri IV était souvent obligé de recourir aux subterfuges et aux caresses pour obtenir de son économe surintendant les ressources nécessaires à l'embellissement de Paris. On lui doit notamment les deux pavillons ajoutés aux Tuileries par Ducerceau, l'achèvement de l'hôtel de ville, commencé sous François Ier, celui du Pont-Neuf, la place Royale, l'hôpital de la rue de Lourcine, la réfection des bâtiments du Collège de France, etc. Lorsque don Pèdre de Tolède fut envoyé par Philippe II en ambassade à Paris, il ne reconnaissait plus cette

ville qu'il avait vue autrefois si misérable. « C'est qu'alors le père de famille n'y était pas, lui dit Henri IV, et aujourd'hui qu'il a soin de ses enfants, ils prospèrent ! »

21. Politique extérieure. — Le Grand Projet. — Henri IV eût voulu assurer à la France la prépondérance en Europe aux dépens de la maison d'Autriche. Quoique séparée en deux branches depuis l'abdication de Charles-Quint (branche aînée ou espagnole, branche cadette ou autrichienne), la maison d'Autriche n'en restait pas moins menaçante pour la France. Le roi d'Espagne Philippe III, et l'empereur Rodolphe II, réunis par la communauté des intérêts et de la religion, pouvaient tenter de réaliser, pour leur propre compte, le rêve même de Charles-Quint.

Les deux branches de la Maison d'Autriche.

C'est pour protéger contre eux l'indépendance des divers Etats de l'Europe que Henri IV, si l'on en croit du moins Sully (*Economies royales*), imagina un système politique resté célèbre sous le nom de Grand Projet. Il s'agissait d'affaiblir l'Espagne et l'Autriche, en leur enlevant leurs possessions des Pays-Bas, d'Italie et d'Allemagne. Les deux couronnes de Bohême et de Hongrie ne feraient plus partie de l'héritage des Habsbourg. La dignité impériale elle-même ne pourrait se fixer dans la même maison. La Styrie, la Carinthie, la Carniole, le Tyrol, seraient partagés entre les ducs de Bavière et de Wurtemberg et le margrave de Bade. La Lombardie passerait au duc de Savoie ; la Sicile aux Vénitiens ; la partie péninsulaire de l'Italie, avec Naples, au pape. Gênes, Florence, avec les principautés voisines, les Provinces-Unies, seraient constituées en républiques. Le roi de France eût obtenu, pour sa part, les pays de langue française. « Je veux bien, disait-il, que la langue espagnole demeure à l'Espagnol, l'allemande à l'Allemand, mais toute la française doit être à moi. » En conséquence, il réclamait le Roussillon, comme ancien fief de la couronne, la Savoie et Nice, que le duc de Savoie laisserait en prenant la Lom-

Changements territoriaux.

bardie, la Lorraine, dont l'héritière serait fiancée au dauphin, la Belgique et la Franche-Comté.

Il n'était pas question de la Russie, que les contemporains d'Henri IV considéraient comme un Etat asiatique.

Agrandissement de la France.

Mais Henri IV n'était pas homme à abandonner pour ces chimères la politique positive de François Ier et de Henri II. Avant de reprendre contre la maison d'Autriche la lutte que les guerres de religion avaient interrompue, il s'allia aux protestants et aux petits Etats que menaçait l'ambition espagnole. Il s'assura l'appui du grand-duc de Toscane, Ferdinand, oncle de Marie de Médicis, du pape Paul IV, des Vénitiens, du duc de Savoie. Il était depuis longtemps l'ami des cantons suisses et de la reine d'Angleterre, Elisabeth. Il soutint les protestants des Provinces-Unies contre l'Espagne : son envoyé, le président Jeannin, fit même conclure entre les belligérants la trêve de 1609. Enfin, le roi de France s'entendit avec les luthériens d'Allemagne, qui formaient alors la ligue de l'Union évangélique (1608), et entretint des intelligences jusque parmi les tribus morisques d'Espagne.

Alliances de Henri IV.

La succession des duchés de Clèves et de Juliers fournit à Henri IV l'occasion d'attaquer la Maison d'Autriche.

22. La succession de Juliers (1609). — Henri IV n'attendait plus qu'un prétexte pour agir. L'ouverture de la succession de Clèves et de Juliers, devenue vacante par le décès du dernier duc, mort sans postérité, le lui fournit. L'électeur de Brandebourg et le comte palatin de Neubourg émirent des prétentions sur les duchés, comme étant les plus proches héritiers du défunt. Mais l'extension d'une puissance protestante jusque sur les confins des Provinces-Unies ne pouvait plaire ni au roi d'Espagne, Philippe III, ni à l'empereur Rodolphe II. Celui-ci mit sous séquestre les deux provinces et ordonna à l'archiduc Léopold de les occuper par la force. Aussitôt l'électeur de Brandebourg et le comte de Neubourg en appelèrent à la ligue de l'Union évangélique, qui réclama l'appui du roi de France.

Henri IV était prêt. Trois armées étaient sur le point de

passer la frontière pour envahir, l'une, sous Lesdiguières, l'Italie ; l'autre, sous La Force, l'Espagne; la troisième, sous le roi lui-même, les Pays-Bas espagnols. A la faveur d'une guerre glorieuse et avec moins d'efforts que sous Richelieu et Louis XIV, l'unité nationale allait peut-être se réaliser, et les provinces de langue française, Savoie, Belgique, Franche-Comté, être rattachées à la France, lorsque le poignard d'un assassin arrêta tout à coup ces grands desseins. Préparatifs du roi.

23. Assassinat de Henri IV (1610). — Le 14 mai 1610, Henri IV sortit du Louvre avec les ducs d'Epernon et de Montbazon, pour rendre, avant son départ, une visite à Sully qui était malade à l'Arsenal. En tournant de la rue Saint-Honoré dans la rue de la Ferronnerie, le carrosse royal se trouva arrêté par un embarras de voitures. C'est le moment que choisit l'asssassin, François Ravaillac (1), pour s'approcher et frapper le roi d'un coup de couteau. Henri leva le bras en s'écriant: « Je suis blessé! » Un second coup de poignard lui perça le cœur. Il s'affaissa en poussant un grand soupir : il était mort. — Ravaillac, écartelé après d'horribles tortures, nia jusqu'à la mort d'avoir eu des complices. Ravaillac assassine Henri IV le 14 mai 1610.

La nouvelle du meurtre de Henri IV causa à Paris et en France une consternation générale. « Nous sommes perdus, s'écriait le peuple dans les rues, puisque notre bon roi est mort. » Henri IV méritait ces regrets, puisque, malgré ses fautes et faiblesses, il avait été l'artisan actif du rétablissement de la paix, et surtout de l'unité nationale. S'il eût régné plus longtemps, il eût peut-être légué à son successeur un héritage moins lourd. Il eût abaissé la féodalité nouvelle qu'il avait dû laisser s'installer en souveraine dans presque toutes ses provinces. Il n'eût pas laissé les calvinistes former une république au sein de son royaume. Les

(1) François de Ravaillac, d'Angoulême ; c'était un ligueur fanatique et impénitent.

malheurs prolongés des guerres religieuses qui précédèrent son règne et les désordres et les troubles qui suivirent sa mort contribuèrent à réhausser le mérite de son œuvre et à augmenter les regrets de sa mort; si bien, que la victime de Ravaillac ne subsista plus dans le souvenir du peuple que sous le nom heureux du « bon roi Henri ».

Ouvrages à consulter. — Pour la période des guerres religieuses, *les Mémoires de Montluc, de Tavannes, de Vieilleville* et de *La Noue*. — *L'Histoire universelle*, de de Thou, en latin ; — et parmi les études modernes, Forneron, *les Ducs de Guise et leur époque*. — Duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé*. — D. Chalambert, *Histoire de la Ligue*. — Labitte, *les Prédicateurs de la Ligue*, et en outre, Picot, *Histoire des états généraux*.

Pour le règne de Henri IV, *les Lettres missives de Henri IV* (*collection des Documents inédits*). — *Les Economies royales de Sully*, composées par le surintendant longtemps après la mort du roi et avec des souvenirs parfois infidèles. — *Le Journal de l'Estoile. Les Mémoires de Duplessis-Mornay et du maréchal de Bassompierre*; — et parmi les études modernes, Poirson, *Histoire de Henri IV*. — Zeller, *Henri IV*. — E. Lavisse, *Sully*.

INDEX GÉNÉRAL ALPHABÉTIQUE

A

B

C

D

E

H

K

L

M

N

Q

R

S

T

U

V

W

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

Epoque de la suprématie de la France ou des derniers Capétiens (1270-1328).

DEUXIÈME PARTIE

La crise de la Guerre de Cent ans et la Crise de l'Eglise 1328-1492.

45

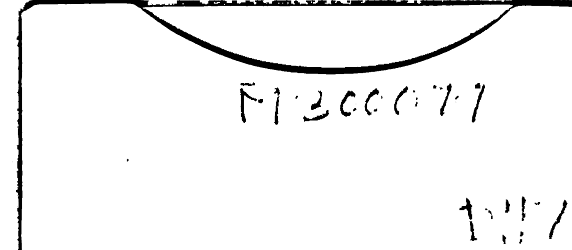
TROISIÈME PARTIE

Les grandes découvertes maritimes. La Renaissance et la Réforme. Rivalité des maisons de France et d'Autriche (*1492-1559*).

QUATRIÈME PARTIE

Les Guerres de Religion (*1559-1610*).

LYON. — IMP. E. VITTE, 18, RUE DE LA QUARANTAINE.


THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

